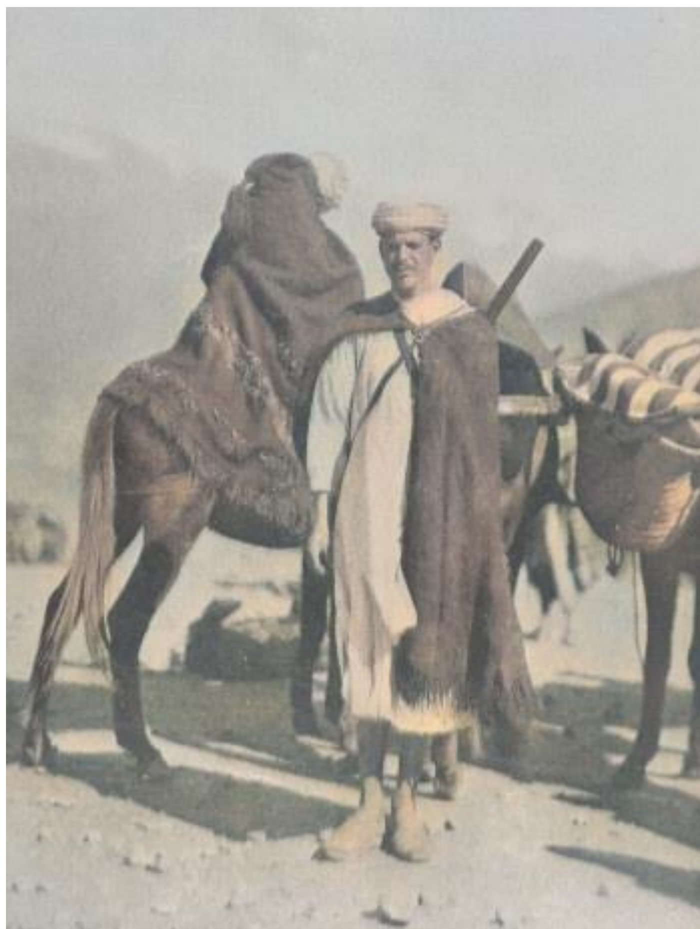
LES TRIBUS DU RIF

CARLETON STEVENS COON

HARVARD AFRICAN STUDIES | PEABODY OF HARVARD UNIVERSITY

HARVARD AFRICAN STUDIES

VOLUME IX



Mohammed Lamnabhi

HARVARD AFRICAN STUDIES

VOLUME IX

LES TRIBUS DU RIF

CARLETON STEVENS COON

Trans NBE

MUSÉE PEABODY DE L'UNIVERSITÉ DE HARVARD

CAMBRIDGE, MASS., U.S.A.

1931

"Ce pays est très agréable et bon, et vous prendrez un immense plaisir (j'en suis sûr) au récit de ce voyage, bien que je ne sois pas en mesure d'en mentionner tous les détails ; et après l'avoir lu, vous verrez qu'ils font souvent, chez nous, des monstres et des barbares de ces gens, qui n'en ont que le nom, que leur pays leur donne en réalité ; et vous admettrez, comme moi, que ce sont des gens sincères, et très accueillants envers les étrangers."

Sieur Roland Fréjus, Relation d'un voyage fait en Maurétanie en Afrique, en l'an 1666.

PRÉFACE

En recueillant les données sur lesquelles ce livre est basé, la principale préoccupation des chercheurs a été d'obtenir une série suffisamment importante de relevés anthropométriques pour chaque tribu du Rif, du Senhaja septentrionale et du Ghomara, afin de pouvoir déterminer avec suffisamment de précision la répartition des traits somatologiques dans ces régions. La mission a consacré tellement de temps à cette tâche qu'il a été impossible d'obtenir toutes les données désirées sur la religion et la magie. D'autres éléments de la culture, tant matériels que sociaux, étaient plus faciles à observer et à documenter.

En présentant les données ainsi recueillies, nous avons tenté non seulement de décrire, mais aussi d'analyser et de reconstituer, à partir du matériel vivant, la nature et l'ordre des changements culturels et ethniques dans le nord du Maroc, en particulier dans leur relation avec le monde berbère dans son ensemble.

Au cours de nos voyages au Maroc, je n'ai malheureusement pas appris un seul dialecte berbère

suffisamment pour travailler directement dans ce dialecte, ni pour enregistrer des textes phonétiques. Un tel travail est le domaine de Westermarck, Biarnay et Laoust, dont j'estime particulièrement les efforts. Concernant la richesse des détails, mon matériel culturel n'est pas aussi conséquent que celui de Westermarck et de Laoust, surtout dans les domaines des pratiques magico-religieuses et de l'agriculture. Heureusement pour moi, j'ai pu travailler dans une région qu'aucun d'entre eux, je crois, n'a visitée, et je peux donc compléter leurs compilations monumentales par des données de première main provenant d'une autre partie de la Berbérie. L'essentiel de ces recherches a été effectué juste à la fin de la guerre du Rif, après la reddition d'Abdelkrim et avant que toutes les tribus n'aient renoncé à leur liberté. En arrivant à ce moment-là, j'ai eu la chance de connaître la vie des Rifains qui se déroulait encore selon l'ancien mode, pendant quelques semaines au moins, et d'enregistrer en tant que témoin des pratiques et des coutumes désormais disparues à jamais.

Les autorités espagnoles, du plus haut au plus bas échelon, nous ont reçus de la manière la plus cordiale et ont généreusement mis à notre service le concours de leur dispositif militaire. Je ne cesserai jamais de leur être reconnaissant pour cette considération et cette gentillesse qui ont dû leur coûter un travail et des ennuis considérables. Leur hospitalité était si grande qu'il était parfois difficile de

l'empêcher de nuire au bon déroulement de notre travail de terrain.

Quant aux Rifains eux-mêmes, je ne pourrais jamais assez les complimenter. Ils ont montré une grande compréhension, ont bien accepté la finalité de nos enquêtes, ont fait preuve d'un haut degré de coopération et d'une généreuse hospitalité qui n'a jamais manqué de nous étonner. L'Espagne a vraiment de la chance de posséder un tel protectorat. La richesse de sa main-d'œuvre, l'intelligence de son peuple et les ressources naturelles du pays la récompenseront amplement, avec le temps, pour l'attitude prévenante et amicale qu'elle a déjà commencé à manifester, si peu de temps après la fin des combats, dans l'administration de ce peuple conquis, dont la soif farouche d'indépendance a été, pour la première fois dans l'histoire, efficacement jugulée.

Pour le parrainage, les conseils et le soutien dont j'ai bénéficié pour mener à bien mes recherches et publier ce volume, je suis redevable à de nombreuses personnes, plus nombreuses que je ne saurais les citer. Le professeur Hooton a été le premier à me suggérer ce travail, à m'avoir obtenu des fonds, à m'avoir prodigué des conseils constants sur le terrain, à m'avoir montré comment compiler les données statistiques et à m'avoir guidé dans la préparation du manuscrit. Mme Oric Bates a très généreusement financé cette publication.

Les fonds nécessaires au voyage d'étude de 1926 à 1927 et à certaines des analyses ultérieures ont été fournis par le Bureau de recherches internationales. Le président de cet organisme, le professeur George Grafton Wilson, a manifesté un intérêt bienveillant pour ce travail, tout comme feu le professeur Archibald Cary Coolidge.

Au Maroc, le succès de cette mission, ainsi que de celle de l'été 1928, est dû presque entièrement à la coopération de deux personnes, ma femme et Mohammed Lemnabhi. Ma femme a voyagé avec moi partout où je suis allé, dans les conditions les plus difficiles, malgré une santé fragile, consignant sans se plaindre pendant des heures, assise à même le sol avec un cahier sur les genoux, prenant soin d'une foule de malades, et contribuant énormément à l'enquête ethnologique en interrogeant et enquêtant auprès des femmes. Elle a accompli bien plus que sa part de travail difficile. Lemnabhi, en tant qu'interprète, collecteur de données ethnologiques, assistant anthropométrique, garde du corps et excellent diplomate, s'est révélé être un brillant homme de terrain à lui tout seul. Pendant l'année qu'il a passée avec nous en Amérique, il nous a été d'une aide incalculable pour mettre en forme la première partie de ce volume. Sans l'enthousiasme et l'aide désintéressée de ces deux personnes, ce volume n'aurait été qu'un piètre pamphlet.

Parmi les agents diplomatiques et consulaires américains au Maroc, je suis particulièrement

redevable à l'Honorable Maxwell Blake, notre ministre plénipotentiaire à Tanger, et à M. Russell, ancien consul à Casablanca. Ces deux fonctionnaires ont fait preuve de la plus grande sollicitude à notre égard et ont entouré notre séjour de leur protection diplomatique auprès des autorités espagnoles.

La liste des officiers espagnols à qui nous sommes redevables pour leur aide et hospitalité serait pratiquement celle du personnel militaire déployé dans le Rif. Le Commandant Toneda de Melilla a préparé nos accréditations pour tout le Rif, et m'a permis de recueillir des informations à son bureau et sur tous les marchés du Rif oriental, ce qui a grandement facilité l'enquête. Le colonel Paxtot à Tétouan nous a permis de nous rendre à Chaouen pendant une période très éprouvante, et les officiers à Chaouen nous ont gracieusement accueillis et aidés pendant une semaine. À Aith Amart, le capitaine Sanchez Perez s'est également montré très accueillant et serviable. Sa capacité à gagner le respect et l'affection d'une tribu qu'il venait de combattre a fait de lui un administrateur colonial de haut niveau.

Auprès des fonctionnaires français, j'ai reçu les conseils et l'assistance amicale du Dr de Liouville, chef de l'Institut Scientifique Chérifien ; de feu M. Duclos, chef du Bureau des Renseignements ; du Colonel Huot, commandant de la région de Taza, et du Général de Chambrun, à Fès. Les officiers à Aknoul et Boured, dans la région de Gzennaya, ont généreusement mis leurs postes à notre disposition.

Parmi les nombreux habitants du pays qui nous ont traités avec une gentillesse particulière, on peut citer le cheikh *Si-Mouh na-el hajj Beqqich* de Tiddest, le khalifa Abdeslam d'Ikarouan, le Caïd Bou Kaddour de Temsaman, le Caïd Amar n-Ouchan d'Aith Saïd, Ben Tato de Targuist, désormais mokhazni espagnol, et Maallam Hamid de Taghzouth. Mohammed Guessous, un Fassi résidant à Boston, m'a également apporté une aide précieuse.

Dans le fastidieux travail de compilation statistique qui a suivi ces voyages, j'ai été secondé par Mme Barbara Wheeler, James Brewster et divers membres de ma famille. Les cartes qui apparaissent dans ce volume ont été dessinées par Elmer Rising, qui a également réalisé la plaque montrant les types de tatouage. La seule photographie utilisée comme illustration qui n'a pas été réalisée par l'expédition elle-même, la photo du rifain en train de skier sur la planche numéro 1, m'a été gentiment offerte par un officier espagnol à Imassinen chez les Beni Seddat.

Le professeur Glover Allen, du département de zoologie, a passé un temps considérable à orienter mes efforts peu qualifiés de compilation zoologique et a apporté de précieuses modifications à l'épreuve ; F. Tracy Hubbard, du département de botanique, a identifié pour moi des spécimens botaniques. Pour l'utilisation de données anthropométriques inédites, je suis redevable au professeur F. de las Barras de Argáon, au Dr George Williams, à Robert Ehrich et à Gordon Bowles. Le professeur Laurence Snyder du

North Carolina State College m'a fourni des tubes de prélèvement sanguin et a analysé les échantillons qui lui ont été envoyés. Le Dr Joshua Bloch de la Bibliothèque publique de New York, W. H. Sawyer du Bates College et le Dr Curtis L. Sopher de Wakefield ont suggéré des documents de référence utiles. J. T. Day de la Harvard University Press a été d'une aide précieuse dans la préparation de ce manuscrit pour la publication.

Carleton S. Coon

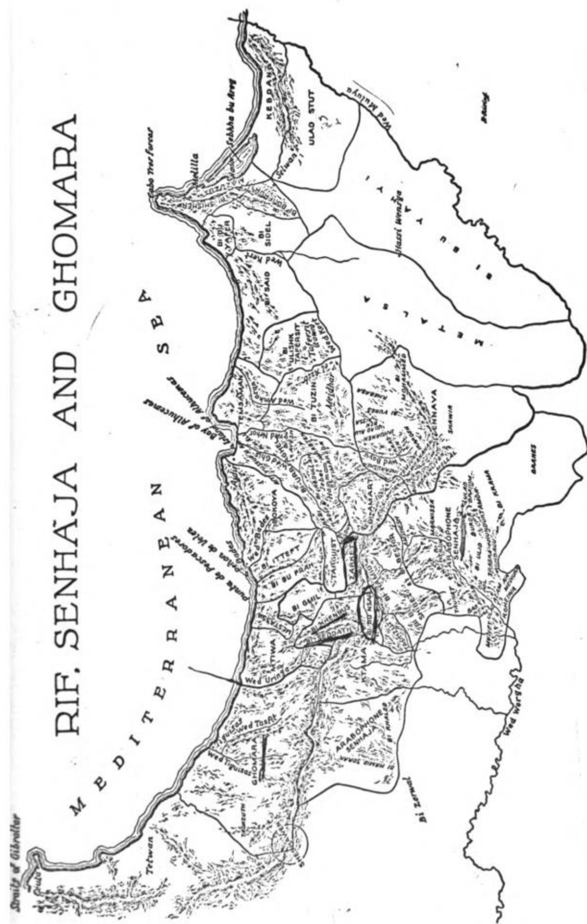
Musée Peabody

Cambridge, Massachusetts

23 janvier 1931

PREMIÈRE PARTIE

LA CULTURE


RIF, SENHAJA AND GHOMARA
MEDITERRANEAN SEA
Strait of Gibraltar
Tetwan
GHOMARA
ARABOPHONE SENHAJA
Wed Wergha
Bay of Alhucemas
Cabo Tres Forcas
Melilla
KEBDANA
ULAD STUT
Wed Muluya
METALSA
BI BU YAYI

CHAPITRE I

INTRODUCTION

Le territoire qui fait l'objet de cette étude est de petite taille, bien qu'il présente des extrêmes continentaux en matière d'environnement. Il s'étend le long de la côte méditerranéenne du Maroc à partir du 1 degré et 26 minutes de longitude ouest jusqu'à environ 1 degré et 20 minutes de longitude est, sur environ 225 kilomètres de côte méditerranéenne ; son point le plus septentrional se trouve à environ 35 degrés et 29 minutes de latitude nord, et le plus méridional à environ 34 degrés et 19 minutes de latitude nord. La distance maximale entre le nord et le sud sur une ligne verticale est d'environ 85 kilomètres. Ce territoire, aussi petit soit-il, englobe trois provinces ou régions distinctes : le Rif, le Ghomara et ce que l'on pourrait appeler le Senhaja septentrional.

LES FRONTIÈRES TRIBALES

Le Rif : Le Rif occupe la partie orientale de cette région et est plus grand en taille que le Senhaja et le Ghomara réunis. Sa frontière occidentale est délimitée par l'Oued Ouringa, qui le sépare du Ghomara, et sa frontière orientale est délimitée par l'Oued Moulouya, qui le sépare de la tribu des Aith Iznassen et des Arabes qui vivent au sud-est de ce cours d'eau. Parmi ces tribus arabes, l'une d'entre elles a déjà empiété sur le territoire rifain en s'installant de façon permanente à l'ouest du fleuve : il s'agit des Oulad Stout, une tribu nomade constituée de Bédouins, fortement mélangée aux Rifains.

Il existe dix-huit tribus plus ou moins distinctes dans le Rif proprement dit. Il s'agit des Kebdana, Gueliya, Aith Saïd, Aith Bou Yahyi, Metalsa, Aith Oulichek, Tafersit, Aith Touzine, Temsaman, Gzennaya, Aith Waryagher, Aith Amart, Targuist, Beqqioua, Aith Itteft, Aith Bou Frah, Mestassa et Mtioua. L'emplacement de ces tribus peut être déterminé en étudiant la carte de la page 3. On constate que les tribus les plus importantes géographiquement sont Gueliya (qui comprend Mazouja, Aith Chichar, Aith Sidel, Aith Bou Ifrour, et Aith Bou Yafar), Aith Waryagher, Gzennaya, Metalsa, et Aith Bou Yahyi. Les plus important en termes de démographiques sont les Aith Waryagher, suivi des Gzennaya, et les Gueliya sont probablement les

troisièmes. Les Aith Bou Yahyi et les Metalsa, bien qu'ils occupent un territoire relativement vaste, ne sont pas très nombreux ; ils sont de tradition nomade et occupent un terrain à faible végétation.

On pourrait diviser géographiquement le Rif en trois parties, orientale, centrale et occidentale. La partie orientale comprendrait Kebdana, Gueliya, Aith Bou Yahyi, Metalsa, Aith Saïd, Aith Oulichek, et Tafersit. La partie centrale comprendrait Temsaman, Aith Touzine, Gzennaya, Aith Waryagher, Aith Amart, Targuist et Beqqioua. La partie occidentale serait constituée par ce qu’on pourrait appeler tribus côtières, à savoir : Aith Itteft, Aith Bou Frah, Mestassa et Mtioua.

Le Senhaja : À l'ouest et au sud-ouest du Rif, sans accès direct au littoral méditerranéen, se trouve le Senhaja septentrional, qui peut être divisé en Senhaja Sraïr, et en Senhaja arabophone, composé de tribus s'étendant de part et d'autre du groupe nucléaire. Le Senhaja Sraïr comprend onze tribus : Zerket, Beni Gmil, Beni Bou Nsar, Beni Khennous, Beni Seddath, Beni Hmed, Beni Bechir, Beni Bou Chibet, Beni Barbar, Taghzouth et Ketama. On peut y ajouter les Beni Mezdoui, une tribu composée de deux villages comprimés entre Targuist, Aith Waryagher, Aith Amart et Zerket. Politiquement, les Beni Mezdoui sont partagés entre Targuist et Zerket ; géographiquement, ils sont encastrés dans le flanc du Rif ; linguistiquement, ils appartiennent au Senhaja. Comme les Beni Mezdoui parlent le même dialecte

Senhaja que les habitants de Zerket, et qu'ils se considèrent comme les lointains descendants des mêmes ancêtres, ils sont généralement classés comme Senhaja par les Rifains qui vivent à proximité.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un ouvrage de linguistique, on ne peut éviter de faire référence à la langue. Les Rifains parlent un dialecte berbère particulier appelé thamazikhth, qui semble être particulièrement représenté dans la région centrale et se mue en parler zénète à mesure que l'on s'éloigne vers l'est, vers la Moulouya. Les habitants de Targuist ont perdu leur langue berbère et utilisent principalement l'arabe. Il en va de même, dans une moindre mesure, chez les Aith Bou Frah, dont beaucoup ne connaissent pas le berbère. Les populations de Mestassa et de Mtioua sont en train de le perdre rapidement.

Le dialecte parlé dans le Senhaja Sraïr, bien que présentant des différences locales entre les tribus, est nettement différent de tous les dialectes du Rif et ne peut être compris sans un certain apprentissage par un Rifain. Les berbérophones rifains et Senhaja sont obligés d'employer l'arabe comme moyen de communication entre eux.

Les tribus Senhaja qui ne parlent que l'arabe sont divisées en deux groupes, ceux situés à l'est de la tribu *Mtioua dial Jbel* (à distinguer de la tribu rifaine Mtioua de la côte, appelée, pour éviter toute

confusion, *Mtioua dial Labhar*) et ceux à l'ouest de celle-ci.

Le Senhaja oriental arabophone comprend dix-neuf unités généralement considérées comme des tribus. Il s'agit de Marnissa, Beni Krama, Branes, Amchech, Beni Ouenjin, Fenassa, Beni Oulid, Zrarka, Bou Adl, Beni Koraa, Aïn Mediouna, Bab Ouendar, Mouziet, Rgheoua, Aghbalou, Khoundoktamda, Oulad Brahim et Beni Bou Slama. Amchech et Beni Bou Slama ne sont que des hameaux isolés, habités par des marabouts, le premier situé à la frontière entre Aith Amart et Marnissa, et le second entre Beni Hmed et Beni Ouenjin. Tous deux pratiquent un parler berbère de la variété Senhaja. Zouaoua, un petit village de la tribu Fenassa, conserve également une variété berbère. Taounate el Outa, un village politiquement affilié à la tribu non senhaja de Mtioua dial Jbel, serait d'origine senhaja, et donc classé parmi les Senhaja arabophones orientaux.

Les Senhaja arabophones occidentaux, qui se répartissent de l'Ouest de Ketama à la ville de Chaouen et au-delà, ne sont peut-être pas de purs Senhaja comme dans la partie orientale. Ils incluent les tribus de Beni Hmed Sourraq, Ghazaoua, et el Khmas, et deux villages isolés et séparés du reste - Tazeghoudra, au milieu de la tribu non-Senhaja des Beni Zeroual, et Taghzouth, chez les Beni Hassan du Ghomara. Cette dernière se revendique de la tribu de Taghzouth et parle un dialecte Senhaja.

Les Beni Hozmar, une communauté au nord-ouest de Chaouen, seraient des Senhaja, mais il est difficile d'obtenir des données à ce sujet, car l'armée rifaine, dans son avancée vers Tétouan lors de la guerre du Rif, a complètement rasé le village occupé par cette population, et les habitants qui ont survécu se sont dispersés, laissant leur pays inhabité.

Environment 1



Mt. Meggu, behind Sheshawen



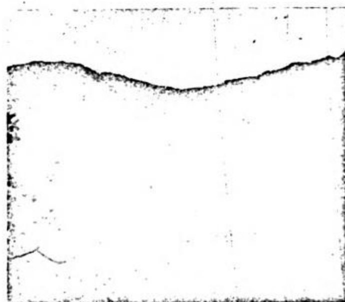
On the pass between Beni Bu Nsar and Taghzuth



Member of Riffian Ski-Corps on duty in Beni Seddath



Looking down on to the village of el Kelaa, Taghzuth



The valley of the Beni Bu Nsar

Le Ghomara : La troisième grande région est le Ghomara, qui s'étend le long de la côte méditerranéenne de Oued Ouringa à Oued Laou, et est séparée du territoire Senhaja par la crête principale des montagnes. Elle est divisée en huit tribus, Beni Ziat, Beni Zejel, Beni Selman, Beni Bou Zraa, Beni Mansour, Beni Grir, Beni Smih et Beni Rezin.

Parmi ceux-ci, Beni Bou Zraa conserve intacte son parler berbère, et le reste des tribus pratique un berbère mélangé à de l'arabe. Ce dialecte du Ghomara n'a jamais été étudié, mais il se rapprocherait plus du rifain que du Senhaja dans la mesure où le rifain et le ghomara sont mutuellement compréhensibles.

Autres groupes berbères : Ce travail est limité à l'étude des Rifains, Senhaja, et Ghomara parce que mes données ne portent que sur ces groupes, et non parce qu'ils sont les seuls Berbères connus du nord du Maroc. Dans la péninsule qui aboutit à Tanger et à Ceuta vit un autre groupe, les Anjera, qui, bien qu'ils parlent arabe, ont une physionomie nettement berbère, et que l'on dit apparenté aux Rifains ; au sud et à l'ouest des Senhaja se trouvent d'autres tribus, comme les Beni Zeroual, qui ne sont certainement pas d'origine arabe.

Le terme Jebala, qui vient du mot arabe signifiant montagne, est généralement utilisé pour distinguer les Ghomara, les Senhaja arabophones et les autres tribus berbères du nord-ouest marocain des Rifains et des Arabes. Ce terme est malheureusement

peu précis et n'est donc pas employé dans cet ouvrage pour désigner une région spécifique.

LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

L'élément topographique le plus saillant de cette région est la haute chaîne de montagnes qui descend vers le sud à partir de Tétouan jusqu'au cœur du Senhaja Sraïr, puis reprend une trajectoire vers l'est à travers le Rif jusqu'à ce qu'elle se transforme en une série de collines dans les régions de Metalsa et Beni Bou Yahyi, pour remonter vers le nord-est, vers la région de Gueliya, et prolonger le territoire de cette tribu jusqu'en Méditerranée par le cap des Trois Fourches. Bien que le sommet de cette chaîne se trouve en général à près de 48 kilomètres de la côte méditerranéenne, la ligne du littoral elle-même est accidentée et irrégulière, car les montagnes conservent une grande partie de leur élévation jusqu'au bord de la mer, où elles tombent à pic. Les montagnes sont plus hautes à l'ouest qu'à l'est. L'*Adrar n-Tidghin*, situé en partie sur le territoire des Beni Khennous et en partie sur celui des Beni Seddath, est le point culminant de la chaîne, atteignant une altitude de 2549 mètres pour un sommet et 2455 mètres pour un autre[1] ; il est

[1] Carte publiée par le Service Géographique du Maroc, Rabat, mars, 1926. Echelle, 1 : 20.000.

recouvert sur le versant nord d'une couche de neige permanente. Bien que *Tidghin* soit le plus haut sommet, il ne surpasse pas de beaucoup ses voisins. Entre Taghzouth et Beni Bou Nsar, légèrement au sud-est de Tidghin, se trouve une autre montagne très haute et majestueuse, appelée la montagne de Taghzouth, qui s'élève à 2330 mètres. Dans le Rif lui-même, les points les plus élevés de la ligne de partage des eaux sont *Kouin*, 1883 mètres, et Tizi Ouasli, 2006 mètres, tous deux situés dans la région de Gzennaya. Jebel Hmam, dans la région d'Aith Waryagher, atteint à peu près la même altitude, 1948 mètres, mais ne se situe pas dans le prolongement direct de la ligne de partage des eaux.

La ligne de démarcation elle-même passe entre le territoire du Ghomara et celui du Senhaja arabophone oriental ; elle sépare Ketama des Mtioua du Rif, Beni Seddath et Beni Khennous de Beni Bou Nsar (bien qu'en réalité on pourrait dire que ces trois tribus sont juchées au-dessus d'elle) ; elle traverse Zerket, plaçant Targuist d'un côté et Beni Hmed de l'autre ; et coupe par le centre du territoire d'Aith Amart, le long de la chaîne de Tizi Ifri, et à travers les hauteurs de Gzennaya, en longeant Kouin, Akhfiligoum, et le col de Tizi Ouasli, plaçant ainsi une partie des Gzennaya dans le drainage de la rivière Nekour tout comme les Aith Touzine et les Aith Waryagher. À l'est de la région de Gzennaya, la crête perd de son importance et le pays se transforme en une plaine plate et aride, occupée par les Metalsa et

les Beni Bou Yahyi, tandis qu'au nord de ces tribus, elle se redresse, pointant vers le nord et séparant les bassins versants des deux rivières méditerranéennes, le Kert et la Moulouya.

Au milieu de la région de Gzennaya, à Iharchlien et Azrou Aqachchar, la chaîne cesse d'être le bassin versant atlantico-méditerranéen, car la crête passant du nord au sud par Azrou et Mellal sépare les drainages de l'Ouergha et de la Moulouya. Gzennaya est donc le sommet de la crête : on y retrouve les amorces de trois systèmes de drainage, et c'est là que les montagnes atteignent leur point culminant à l'est du Senhaja Sraïr.

Ces montagnes seraient d'origine tertiaire et constitueraient une extension de la Cordillère Bétique en Espagne[2]. Marmol décrit un volcan actif dans ce qui doit être aujourd'hui le territoire des Beni Bou Chibet ou Beni Bechir.[3] Comme son livre a été écrit en 1573 et qu'il n'existe aucune légende locale d'un volcan dans le nord du Maroc, il est tout à fait possible qu'il se soit trompé, car la trace d'une manifestation naturelle aussi impressionnante aurait certainement perduré pendant trois siècles et demi.

La région qui nous occupe, ainsi que la bande qui la relie au détroit de Gibraltar, aurait fait partie de l'Europe dès le Miocène et aurait été séparée du reste

---

[2] Louis Gentil, *Le Maroc Physique*, pp. 89-00.

[3] Caravail Luys del Marmol, *Descripcion de Africa*, livre. III, chap. 84.

du Maroc par la mer. En effet, la plaine austère du Garet, occupée aujourd'hui par les Metalsa et les Beni Bou Yahyi, a tout d'un fond marin desséché, et on y a retrouvé des fossiles de mollusques marins.

La courte distance qui sépare la crête du littoral méditerranéen est parcourue par de nombreux petits cours d'eau à caractère saisonniers, qui ne sont pérennes que près des sommets des montagnes, où le manteau forestier n'a pas encore été entièrement rasé. Une autre raison de leur assèchement est que, à l'exception de la saison des pluies, les agriculteurs qui vivent en amont drainent toute l’eau par les canaux d'irrigation, n'en laissant pas suffisamment pour ceux qui vivent en aval.

L’Oued Laou constitue la limite occidentale du Ghomara ; à l'est, l'Oued Tiguisas et son bras l'Oued Tassift, forment la limite entre Beni Ziat et Beni Bou Zraa ; et entre le Tassift et l'Ouringa, qui forment la limite du Rif, coulent deux cours d'eau plus petits, l'Oued Seba Zaouiat et l'Oued Mthir.

L'Oued Ouringa, sur les trois quarts de son parcours, délimite les Mtioua du Rif du Ghomara, mais dans sa partie supérieure, la frontière se déplace vers la crête à l'ouest de sa source. La rivière la plus importante à l'est est l'Oued Mestassa, qui se jette dans la mer au pied du village de Mestassa, longe la limite ouest des Beni Gmil et prend sa source dans les hauts sommets des Beni Khennous. A l'est de Mestassa coule l’Oued Ferrah, ou Frah, qui traverse la

tribu d'Aith Bou Frah et prend sa source dans la montagne au nord de Targuist. À l'est de ce cours d'eau coule l'Oued Bades, qui naît entre Aith Itteft et Targuist, traverse la région de cette tribu et se jette dans la mer près des vestiges de l'ancienne cité de Bades, en face de l'îlot de Velez de la Gomera. Vient ensuite l'Oued Bouham, qui prend sa source dans la région d'Aith Hdifa sur le territoire d'Aith Waryagher et parcourt la tribu de Beqqioua.

Les deux rivières les plus importantes du Rif central, le Ghis et le Nekour, se jettent dans la baie d'Al-Hoceima, leurs embouchures se trouvant côte à côte et se rejoignant pour former un large delta. Le cours du Ghis se dirige vers le sud-ouest à partir de Targuist, tandis que celui de Nekour coule directement vers le nord à travers des gorges profondes depuis la montagne de Kouin dans la région de Gzennaya, pour ensuite couper, plus loin, Temsaman et Aith Touzine d'Aith Waryagher. De l'autre côté du promontoire de Temsaman se jette la rivière Ameqrane, ou l'Oued el Kebir, qui prend naissance à une courte distance dans les montagnes d'Aith Touzine. À côté de l'Ameqrane se trouve un ruisseau peu conséquent appelé Tazaghin, qui descend de Dhar Obarran sur le territoire d'Aith Oulichek. Au-delà, il n'y a que les importantes rivières que sont le Kert et la Moulouya, le premier prenant sa source dans la région de Gzennaya, qui semble être le cordon ombilical du Rif, et le second coulant vers le nord à partir de la lointaine Tafilelt, dont la source est

située non loin de celle du Draa, un long cours d'eau qui se jette dans l'Atlantique pratiquement en face des îles Canaries.

Telle est la liste des rivières, dont les eaux sont jalousement protégées et préservées, et qui ont été à l'origine de nombreuses confrontations locales dans le Rif.

Les montagnes du Rif sont censées être extraordinairement abondantes en minéraux, notamment en charbon, en fer, en or et en pétrole. Cependant, aucun de ces minéraux n'a été extrait par les populations locales, et ils ne nous concernent donc pas ici.

La suspicion engendrée par la présence de ces minéraux constitue le plus grand obstacle aux déplacements et aux recherches dans le Rif que tous les autres facteurs réunis.

LA VÉGÉTATION

Il est encore trop tôt dans le cadre des recherches sur le Rif pour dresser une liste exhaustive des espèces botaniques de ce pays ; aucun botaniste digne de ce nom, à ma connaissance, n'a publié le moindre descriptif de sa flore. Il faudra donc se contenter dans ce volume pour présenter une liste très fragmentaire de quelques arbres et arbustes sauvages parmi les plus représentatifs, ceux que le voyageur peut facilement observer, avec leurs dénominations locales et des identifications

approximatives, faites par des observations et par des comparaisons avec celles du reste de l'Afrique du Nord.

Les conifères

Taïdha : Un grand conifère élancé et rectiligne, donnant un grand cône globulaire. Cet arbre est très prisé comme matériau de construction pour les maisons.

Taïdha temjda : un arbre similaire, relativement chétif, aux branches épaisses et larges. Taïdha pousse sur les pentes escarpées des montagnes ; taïdha temjda pousse au sommet des montagnes et dans les cols, où il est exposé aux intempéries : les deux peuvent donc appartenir à la même espèce. (La planche I montre des spécimens des deux espèces).

Justinard désigne taïdha sous le nom de pin.[4] Hanoteau et Letourneau répertorient pour l'Algérie quatre espèces de térébinthes : *Pistacia terebinihus L., P. Atlantica Desf., P. Lentiscus L., et Rhus pentaphylla Desf.*[5]

Takka (Taqqa): un autre conifère, donnant un cône petit et compact. Le bois de cet arbre est utilisé pour la production du goudron (son nom est

---

[4] Commandant Justinard, *Manuel de Berbère Marocain* (Dialecte Rifain), p. 45.

[5] A. Hanoteau and A. Letourneau, *La Kabylie*, vol. I, pp. 82-83.

peut-être lié au mot Ntifa pour térébinthe)[6] Justinard qualifie cet arbre de genévrier.[7]

Afezzaz : le genévrier du maquis (à ne pas confondre avec afessas). Laoust postule que la racine berbère *zz* indique l'idée d'épines et cite d'autres mots, dans les dialectes berbères, qui contiennent cette racine et signifient genévrier.[8]

Riarz (Liaz): le cèdre, qui pousse très haut et droit. Son bois, qui dégage une senteur agréable, est apprécié des charpentiers et des ébénistes.

Amerzi : une autre espèce de cèdre, au bois rougeâtre très volatile. Sa poix et sa résine sont utilisées comme remède médicinal.

Rkanous, un arbre similaire, considéré par les Rifains comme la femelle d'amerzi.

Les cèdres, généralement connus sous le nom de thuya, ou *arbor vitae*, forment la végétation conifère typique de l'Afrique du Nord.

---

6 E. Laoust, *Mots et Choses Berbères*, p. 487.
7 Justinard, p. 159; Hanoteau et Letourneau, p. 69; el Bekri (tr. Macguckin de Slane), p. 15.
8 E. Laoust, *Mots et Choses Berbères*, Pages 483-484, 519.

Autres types d'arbres

Rbejjoudh : un chêne à feuillage persistant, dont les glands sont comestibles.

Tachta : une autre espèce de chêne, aux glands non comestibles.

Rbejjoudh n yiref : le chêne du sanglier. Ses glands sont consommés par les sangliers, mais pas par les humains à cause de leur goût amer. Justinard le répertorie comme chêne frêne, qualifiant *abejjoudh* de gland. Ce dernier mot est dérivé de l'arabe *el-bellout*, la différence de rendu étant due, outre les différentes techniques de transcription, à la conservation du r, à la berbérisation de l'article défini arabe dans les dialectes rifains. Je l'ai toujours entendu prononcer avec le r. Hanoteau et Letourneau identifient cinq chênes en Algérie : *Quercus castaneaefolia C. A. Mey., Q. Mirbeckii Dr., Q. Ilex L., Q. Ilex var. Ballota et Q. Suber L.*

Adheman : l'aubépine. Cet arbre est utilisé comme support pour greffer les pousses de poirier et de pommier. Hanoteau et Letourneau citent *Crataegus Oxyacantha* (trois variétés), *Cr. Azarolus*, et *Cr. monogyna* pour l'Algérie. Laoust identifie *Cr. Oxyacantha* au Maroc.

Sassanou (Sasnou): l'arbousier, ou arbre à fraises. Ses fruits sont consommés frais, mais aussi séchés et incorporés dans le pain ; son bois est utilisé dans la construction des maisons. Laoust l'a repéré

dans d'autres régions du Maroc, et lui donne le nom botanique d'*Arbutus unedo*.

Fathis (Fadhis): un grand arbre donnant des petits fruits rouges, comestibles. Les cendres de son bois sont mélangées à de l'eau, dans laquelle on lave les raisins avant de les mettre à sécher. Ces cendres sont également utilisées comme savon pour laver le linge. Westermarck[9] appelle cet arbre lentisque, *Pistacia lentiscus*.

Azemmour : l'olivier sauvage. Son fruit n'est pas consommé, mais son bois est utilisé pour fabriquer des cuillères, des charrues et d'autres objets.

Thazemmourth : la femelle d'azemmour, plus petite que le mâle. Le mâle peut être utilisé pour greffer des oliviers, mais la femelle n'est jamais utilisée à cette fin.

Za'awiz : un grand arbre à feuillage pérenne. Il porte une graine contenant un liquide rouge. Le bois de cet arbre était autrefois utilisé pour fabriquer les crosses des fusils.

Thaghiachth n wochoun (ouchan), une espèce de noix sauvage, appelée noix de chacal.

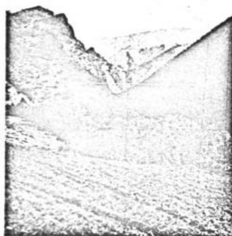
Afessas : peut-être une euphorbe-lin, ou un genêt. C'est un buisson à fleur rouge, qui pousse au fond des vallées. Laoust donne pour walezaz le nom de *Daphne Gnidium L.*. Hanoteau et Letourneau

---

[9] Edward Westermarck, *Ritual and Belief in Morroco*, vol. II, p. 185.

signalent trois espèces, *Daphne oleoides Schreb, D. Gnidium L.* et *D. Laureola L.*, pour l'Algérie. Cette plante a été prise par d'autres botanistes pour un osier, en raison de sa fréquente utilisation en vannerie.

Thabgha : Mûre sauvage. Justinard confirme cette appellation.



A terrace in the vale of Iherrushen, Gzennaya



The site of the Sunday Market at the confluence of the Bayu and the Tighza, Gzennaya



The Rock of the Ogress, Tiddest, Gzennaya



Olive trees growing at Sidi Misaud on the Beni Ulishk-Temsaman border

Ariyeri (Ariri): le laurier-rose. Cette plante est importante dans la préparation de breuvages utilisés lors de pratiques de magie. Laoust et Justinard soutiennent cette identification.

Touzzelt : un arbuste ressemblant à une myrtille en corymbe. Il porte une gousse rouge, comme un bouton de rose, qui se mange. Laoust l'appelle *Fraximus dimorpha.*

Aghanim : Roseau, très utilisé dans la vannerie. Laoust soutient cette identification.

Tharougouith, un buisson à fleur rouge, très prisé des abeilles.

Zoui : un arbuste (marjolaine) portant une fleur blanche, avec des feuilles au goût poivré. Ces dernières sont utilisées comme remède contre les maux d'estomac.

R-knoufer : un buisson ou arbuste qui porte un bourgeon ressemblant à un clou de girofle. Les bourgeons sont ajoutés au thé comme aromate, et utilisés comme remède contre les maux d'estomac chez les enfants.

Azir : un arbuste dont les feuilles sont utilisées dans l'infusion d'un thé supposé être bénéfique contre la fièvre.

Izarchi : forsythia. Les femmes coupent des morceaux de sa tige et les attachent à leur ceinture

pour prévenir les furoncles. Cette identification est purement personnelle et manque de confirmation.

Thakhfa : une rose sauvage dont les gousses sont parfois consommées en période de famine. Hanoteau et Letourneau proposent *Rosa sempervirens* pour le thaafert kabyle.

Les habitants du pays affirment que de luxuriantes forêts de conifères couvraient autrefois la majeure partie de la région, mais qu'elles sont aujourd'hui confinées aux montagnes des Beni Bou Nsar, Taghzouth, Beni Khennous, Beni Seddath, Ketama, Zerket, et sur les hauteurs de Mtioua. Des parcelles de cette forêt subsistent sur le Mont Kouin dans la région de Gzennaya, dans certaines parties d'Aith Amart, à Assouil, à l'endroit où le Nekour passe de la région de Gzennaya à celle d'Aith Waryagher, et sur les crêtes d'Aith Touzine. Taïdha pousse surtout dans la région du Senhaja, mais on retrouve le thuya non seulement à cet endroit, mais aussi plus à l'est, sur le territoire de Gzennaya et d'Aith Touzine.

Après avoir quitté la terre aride et chaude du Rif oriental, on découvre les forêts du Senhaja Sraïr qui sont magnifiques et plaisantes. Entre Beni Bou Nsar et Taghzouth, il est difficile de croire que l'on est au Maroc. L'ensemble de cette région fait penser à des forêts tempérées, comme celles que l'on rencontre dans le nord des États-Unis et du Canada ; c'est particulièrement vrai dans la longue et plate

vallée du plateau des Beni Seddath, où une prairie luxuriante est couverte de généreuses parcelles de taïdha. Même en plein été, cette région conserve un climat frais et vivifiant. (Voir planche 1.)

LES CONDITIONS CLIMATIQUES

Les pentes de la façade méditerranéenne de cette région sont constituées de collines accidentées, généralement déboisées, dont le climat se rapproche de celui du nord du Mexique ou du Sud-Ouest des Etats-Unis. Plus à l'est, dans la région d'Aith Saïd, Aith Oulichek, Tafersit et certaines parties de Gueliya, le pays devient vallonné avec un dénivelé relativement faible, et les céréales y sont cultivées sans terrassement ni irrigation. Plus au sud, cependant, s'étend la vaste étendue aride du Garet, ce désert ingrat sur lequel les Metalsa et les Aith Bou Yahyi se déplacent de camp en camp. Il déborde sur les territoires d'Aith Saïd et Gueliya, et franchit la frontière d'Aith Oulichek et Tafersit. Dans le Garet, pousse une végétation clairsemée dont une bonne partie est constituée d'une herbe grossière appelée halfa, rappelant l'herbe des marais ou des plages, avec laquelle les populations nomades, ainsi que les Gzennaya et d'autres Rifains, confectionnent des sandales, des baudriers, des cordes et toutes sortes de récipients. L'eau est si rare dans le Garet que les Metalsa et les Aith Bou Yahyi sont accusés par les

autres Rifains de laisser les chiens lécher leur vaisselle au lieu de la laver. (Voir planches 2 et 3.)

Durant la période estivale, la chaleur grimpe inexorablement dans le Garet, à tel point qu'il semble difficile à supporter ; en hiver, des vents froids le balaient, et bien que le sol ne gèle pas et que la neige tombe rarement, les habitants sont fortement incommodés sous le fragile couvert de leurs tentes.

En hiver, la neige tombe régulièrement dans les régions de Gzennaya, Aith Touzine, Aith Waryagher, Aith Amart, dans tout le Senhaja Sraïr, et dans certaines parties du Ghomara, ainsi que dans le Senhaja arabophone. Le jour de Noël 1926, il est tombé plusieurs centimètres de neige à Ajdir, dans la baie d'Al-Hoceima. Dans la vallée de Beni Bou Nsar, chaque hiver, les cours d'eau gèlent et sont recouverts de plusieurs centimètres de neige, ce qui a pour effet de masquer les contours des terrasses ; Taghzouth est également touché. Beni Seddath et Beni Khennous se retrouvent sous la neige pendant plus de quatre mois par an, tandis qu'à Zerket, les chutes de neige sont si importantes qu'une colonne entière de troupes espagnoles a péri dans des congères de trois mètres en novembre 1926. Les Espagnols occupant des positions dans le Senhaja Sraïr ont mis sur pied une brigade armée de skieurs, composée de Rifains qui, au cours des deux derniers hivers, sont passés maîtres dans ce nouveau mode de locomotion. (Voir planche 1.) Tant les rifains que les Senhaja semblent parfaitement acclimatés à la neige, sur le plan

physique. Ils ne semblent pas craindre le froid autant que les Européens et marchent souvent pendant des heures dans la neige, pieds nus.

Les Beni Bou Nsar, Beni Khennous et Beni Seddath sont aussi habitués à la neige que les américains en Nouvelle-Angleterre, et supportent un climat non moins rigoureux.

LA FAUNE

Pour autant que l'on puisse en juger, aucun zoologiste digne de ce nom n'a travaillé dans la région traitée dans ce volume. En raison de l'inaccessibilité du pays, une telle lacune n'est pas surprenante. C'est donc avec hésitation que celui qui n'est pas versé dans les classifications zoologiques tente de cataloguer les animaux qui y vivent. J'ai dressé une liste des mammifères communément connus des Rifains, avec leurs noms berbères et arabes et leurs descriptions. En comparant ces noms avec ceux donnés par Hanoteau et Letourneau pour la Kabylie et en vérifiant les descriptions avec le Dr Glover Allen du département de zoologie de l'Université de Harvard,[10] et en les recherchant dans Flower et Lydekker[11], je

---

[10] Le Dr Allen a eu l'amabilité de relire cette section pour en vérifier l'exactitude, en y apportant de nombreux ajouts et corrections.

[11] Compendium des mammifères terrestres vivants et disparus.

suis arrivé à des conclusions provisoires sur l'identité de la plupart d'entre eux. Mes suppositions quant aux espèces ne doivent pas être considérées comme des identifications prématurées et sans fondement, mais plutôt comme des suggestions destinées à stimuler l'intérêt zoologique dans ce domaine.

Les Mammifères

Les ongulés

tighidat ou zghar (ar. ghazal) : la gazelle. Cet animal occupe les régions plates et arides à l'ouest de la Moulouya, sur le territoire des Metalsa, Aith Bou Yahyi, Gueliya, Kebdana, Aith Saïd, Aith Oulichek et Aith Touzine, et dans le sud-est de la région de Gzennaya. Gazella mhorr et *G. dorcas* sont communes au Maroc, ainsi que *G. Isabella*.

Othath : l'aoudad. Le mot arabe, rendu ici avec l'orthographie française, est dérivé du nom berbère et a été repris aussi en anglais. L'aoudad est un mouflon de montagne d'une variété atypique, *l'Ovis tragelaphus*[12] (= *lervia*), qui était autrefois abondant dans le Rif mais qui a disparu ou presque aujourd'hui. On raconte que des individus de cette espèce survivent à Jebel Moulay Abdeslam près de Chaouen. L'aoudad, bien que classifié, se rapproche

[12] William H. Flower et Richard Lydekker, Mammals Living and Extinct, p. 356.

morphologiquement plus d'une chèvre que d'un mouton. Ses cornes, longues, rainurées en diagonale et recourbées, continuent à être utiliser comme étuis à poudre et comme prolongement du zammar, un instrument de musique rifain.

Afonas n jakhra : une espèce de bovin sauvage, plus petit, plus nerveux et plus poilu que la variété domestique et avec des cornes plus courtes. Cette créature survit dans le Jebel Bou Ma'aouia, entre Metalsa et Aith Bou Yahyi, et a été fréquemment chassée pour sa viande par les soldats rifains durant la guerre du Rif.

Les Suidés (Suidae) ou Porcins

Iref (hallouf el ghaba en arabe) : le sanglier, présent partout dans la région. Il s'agit de la même espèce que le sanglier européen, et s'étend sur toute l'Afrique du Nord. Espèce : *Sus scrofa*.[13]

[13] Ibid,, p. 283 ; Hanoteau et Letourneau, p. 143.

Les rongeurs

Les muridés

Ajarbou'a (arabe jarbou'a) : la gerboise, présente partout dans la région. *Jaculus jaculus* est l'espèce algérienne.[14]

Aghardha (arabe far el kheil), une sorte de souris des bois (probablement *Apodemus sylvaticus hayi*) ou de souris sauvage. Plusieurs espèces sont probablement concernées. Hanoteau et Letourneau répertorient même un far el kheil comme putois ; ils constatent également que trois insectivores et six muridés portent le même nom arabe.[15] Le mot kabyle *thader'ar'ats*, qui signifie à la fois " putois " et "loir", désigne en rifain la "mangouste". Au vu d'une telle confusion, on pourrait difficilement proposer une espèce pour *Aghardha*.

Aghardha (far en arabe) : la souris domestique. Les rifains disent qu'il s'agit de la même espèce que la précédente, la différence étant entièrement liée à l'habitat. L'espèce algérienne est *Mus musculus*, la souris domestique ordinaire, ou son alliée, *Mus algirus*.[16]

---

14 Ibid. p. 144 ; Flower et Lydekker, p. 450.
15 Hanoteau et Letourneau, p. 143-144.
16 Flower et Lydekker, p. 475.

Les Léporidés

Ayarziz (arabe arneb) : le lièvre. La répartition est généralisée. *Lepus kabylicus* est l'espèce que l'on retrouve dans le nord de l'Algérie.[17]

Akaniny (arabe koniya) : le lapin. La répartition est généralisée. *Oryctolagus cuniculus algirus* est l'espèce algérienne.[18]

Les Hystricidés

Arroui (arabe dhorban) : le porc-épic, présent en Europe et en Afrique du Nord, dont les épines atteignent souvent une longueur de plus de quarante-cinq centimètres. Il vit dans les grottes de toute la région. Espèce : *Hystrix cristata*.[19]

Les insectivores

Les érinacéidés

Insi (arabe kanfodh) : le hérisson, répandu dans toute la région. Ce dernier est très utile parce qu'il aide à éliminer les serpents. On raconte qu'autrefois les rifains consommaient du hérisson, mais un jour une femme originaire d'Aith Amart, partant moissonner, laissa ses deux bébés dans un abri de broussailles qu'elle avait aménagé en bordure du champ. Quand elle revint auprès d'eux, elle

---

[17] Hanoteau et Letourneau, p. 145 ; Flower et Lydekker, p. 492-404.
[18] Hanoteau et Letourneau, p. 145.
[19] Ibid. p. 144 ; Flower et Lydekker, p. 486.

découvrit un cobra se dressant juste devant eux, et un petit hérisson crachant sur le cobra et le tenant à distance. En reconnaissance pour cette faveur, les Rifains évitent de tuer les hérissons. Cette tradition est peut-être récente, puisque l'épisode est censé s'être produit il y a moins d'une génération. *Insi* appartient au genre *Erinaceus* ; l'espèce exacte est sujette à caution puisque, selon Flower et Lydekker, il en existe une bonne vingtaine. Hanoteau et Letourneau identifient l'animal portant le même nom en Algérie comme *Erinaceus* (=*Aetheehinus*) *algirus*.

Les carnivores

Les viverridés

Thawartha : une grande mangouste plus grande en taille que mouch abaran. Elle tue les serpents, elle est de couleur bigarrée, possède des poils hérissés et une longue queue. On la retrouve dans toute la région, sauf dans les parties orientales arides. Hanoteau et Letourneau ne mentionnent pas cet animal pour la Kabylie. Le Dr Allen suggère qu'il pourrait s'agir de l'*Herpestes ichneumon*[20] qui était sacré pour les Egyptiens.

Sibsib (arabe zerdi) : une petite espèce de mangouste. Hanoteau et Letourneau[21] identifient un animal du même nom comme *Mangusta numidica*. Le

[20] Flower et Lydekker, p. 535-536.
[21] Ibid Page 142.

Dr Allen pense que le sibsib pourrait être un Calogale.

Isgith : il peut s'agir de la *Genetta africana* mentionnée par Hanoteau et Letourneau, ou de la *Genetta vulgaris* de Flower et Lydekker.

Les mustélidés

Nems (nems en arabe) : une belette ou un putois, que l'on rencontre dans toute la région où subsiste encore un couvert forestier ou de l'humidité. Hanoteau et Letourneau[22] assimilent le nems de Kabylie à un putois, lui donnant le nom de *Putorius bocamela*. Pourtant le nom berbère qu'ils lui donnent, thader'ar'ats, en thamazighth, signifie "mangouste", un autre vocable pour désigner thawartha. Le Dr Allen suggère que nems pourrait être *Mustela africana*.[23]

Akzin w aman, ou **ar w aman** (arabe kelb el ma) : la loutre, que l'on peut observer partout où il y a des cours d'eau et des canaux d'irrigation. L'animal est une cause constante de nuisance en pratiquant des trous dans les rigoles et en déracinant les plantes, mais également en s'attaquant à la volaille. L'animal du même nom et avec la même description en Kabylie est appelé par Hanoteau et Letourneau *Lutra vulgaris*.

---

[22] Page 143.

[23] Flower et Lydekker, p. 589-590.

Les félidés

Bou harou, anciennement appelé **izem** (arabe seba'a, assad) : le lion. Les lions, qui étaient communs dans le Rif au XVIIe siècle[24] et qui ont été régulièrement chassés jusqu'à il y a quarante ans[25], sont désormais considérés comme éteints ou presque. La croyance populaire des Gzennaya veut qu'un vieux lion vive encore dans le maquis autour du tombeau de Sidi Mhend, à proximité du village de Boured. Le lion a été traqué dans ces fourrés il y a environ quarante ans par un grand nombre de rabatteurs, et on raconte qu'il a été aperçu une fois par an depuis lors. Il n'en existe qu'une seule espèce, *Felis leo*.[26]

Aghires (nimr arabe) : traduit par Hanoteau et Letourneau sous le nom de panthère ou de léopard. Cet animal a disparu du nord du Maroc, selon le récit populaire, depuis plus de cent ans. On croit qu'il n'existe pas de femelle pour cet animal, et qu'il se reproduit de la manière fabuleuse suivante. Une lionne donne naissance à sept petits durant sa première année, six la deuxième, cinq la troisième, quatre la quatrième, trois la cinquième, deux la sixième ; et la septième année (car elle ne donne

---

[24] Sieur Roland Fréjus, Relation d'un voyage en Maurétanie, p. 26.
[25] Otto C. Artbauer, Rijfpiraten und Ihre Heimat (Les pirates Rifains et leur pays), p. 154.
[26] Flower et Lydekker, p. 504.

naissance qu'à une seule portée par an), elle engendre une seule créature, aghires, qui est chétive mais nerveuse, et plus forte qu'un vrai lion ; après l'avoir porté, la lionne devient stérile. "Le fait que l'on puisse croire à une telle légende permet de supposer qu'aghires a disparu depuis longtemps. En Kabylie, l'animal appelé aghilas (transcrit en français avec le terme ar'ilas) a été identifié par Hanoteau et Letourneau* comme étant *Felis pardus*. Comme au Maroc, le nom arabe est nimr (gh et r' ne sont que deux façons de transcrire le dix-septième caractère de l'alphabet arabe غ, et dans les dialectes rifains, le *l* berbère normal devient un *r*).

Mouch abaran (arabe katt el khala) : une espèce de lynx ou de chat sauvage que l'on rencontre dans tout le Rif, dans la région de Senhaja et Ghomara, là où subsiste encore des forêts. Hanoteau et Letourneau[27] donnent pour moch berran d'Algérie le nom spécifique de *Felis catus*, le chat sauvage. Le Dr Allen suggère que mouch abaran rifain pourrait être le Lynx caracal. Cette dernière espèce se retrouve en Algérie mais elle est appelée ursel. Le fait que mouch abaran possède des oreilles très poilues tend à favoriser la proposition du Dr Allen.

---

[27] Op cit. Page 142.

Les canidés

Ochchan (arabe dib) : Les Arabes utilisent ce mot pour toutes les espèces.

Ochchan awithair (dib en arabe) : Les Rifains distinguent deux espèces d'animaux ressemblant à des chiens, dont l'une au moins est le vrai chacal. Ochchan, le plus grand des deux, est différent en apparence d'ochchan awithair, que j'ai pu abattre. En un soir, vers le crépuscule, j'ai pu observer quatre de ces derniers, qui avaient l'air aussi gros que des loups - gris, avec des oreilles plus droites et plus relevées que celles du chacal commun. Sur le moment, je les ai pris pour des loups, mais j'ai appris par la suite que ces derniers sont inconnus dans cette partie de l'Afrique du Nord.[28] Hanoteau et

[28] Flower et Lydekker, p. 648. Pourtant, Le Loup doré (Canis anthus ou Canis lupaster), aussi appelé Loup doré africain ou Loup africain, est une espèce de canidés du genre Canis présente en Afrique du Nord et du Nord-Est. Successivement considéré comme une sous-espèce du Chacal doré (Canis aureus), puis du Loup gris (Canis lupus), des études génétiques poussées publiées en 2015 et en 2018 ont finalement démontré qu'il devait être considéré comme une espèce à part entière. Cette espèce descendrait d'un canidé ancestral présentant un profil génétique mélangeant 72 % de Loup gris (Canis lupus) et 28 % de Loup d'Abyssinie (Canis simensis). Sa présence semble aujourd'hui attestée en Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte).

Letourneau[29] ne répertorient qu'une seule espèce de chacal en Algérie, le *Lupulus* (= *Canis*) *aureus*.

Ohar (arabe tha'leb) : le renard. Les Rifains ne distinguent qu'une seule espèce, mais Hanoteau et Letourneau[30] en recenssent deux en Algérie, *Vulpes atlanticus* et *Vulpes niloticus*.

Les hyénidés

Ifis aghioul (arabe dheba') : l'hyène rayée, présente partout dans la région. Elle n'attaque pas l'homme. L'espèce est *Hyaena hyaena*.

Ifis (arabe dheba') : Ici encore, les Arabes utilisent un seul mot pour désigner deux espèces. Il s'agit de l'hyène tachetée, également présente dans toute la région. Ni Flower et Lydekker, ni Hanoteau et Letourneau ne mentionnent sa présence en Afrique du Nord. Les Rifains la distinguent d'ifis aghioul par ses marques tachetées et par sa tendance à s'attaquer à l'homme. Sa méthode d'attaque, telle que décrite par les Rifains, est la suivante. Il assomme les hommes voyageant de nuit par son odeur, hypnotise la victime avec son rire jusqu'à ce qu'elle tombe de rire, puis le dévore. Malgré le caractère macabre de cette représentation, la description précise du pelage de l'animal et la mention de son tempérament dangereux impliquent que son existence est bien réelle. Un

[29] Hanoteau et Letourneau, p. 142 ; Flower et Lydekker, p. 541-543.
[30] Page 141.

animal de cette espèce a été heurté et tué par une voiture appartenant au caïd Medbouh dans la région de Gzennaya, près d'Aknoul, en mars 1928. L'espèce est: *Hyaena crocuta*, dont l'aire de répartition se situe au sud du désert du Sahara.[31]

Les primates

Rkird (arabe el kird) : le singe de Barbarie. Il était autrefois répandu dans toute la région, mais il est maintenant limité à la montagne de Taghzouth, au mont Meggou situé derrière Chaouen, et au col de Bab el Hait dans la tribu Senhaja des Beni Wenjin. L'espèce est *Macacus inuus* selon Flower et Lydekker et Ghirelli;[32] *Pithecus inuus* Geoffroy selon Hanoteau et Letourneau[33] ou *Macaca sylvanus* selon la terminologie actuelle.

Rkaramoud (arabe el karamoud), une espèce de *Cercopithecus*, aujourd'hui éteinte, qui aurait existé jusqu'à il y a cent ans. Il était plus petit que rkird et possédait une queue plus longue.

Les chiroptères

thasrith ighathain (arabe taïr el lil), la chauve-souris. Cet animal vit principalement dans les grottes. Hanoteau et Letourneau[34] donnent deux espèces pour la Kabylie, *Vespertilio murinus* et

---

31 Flower et Lydekker, p. 541-643.
32 Angelo Ghirelli, El Norte de Marruecos, p. 47.
33 Op cit. Page 141.
34 Ibid Page 143.

Rhinolophus unihastatus. Les chauves-souris recensées par Thomas pour l'Ouest algérien sont les suivantes : *Asellia tridens*, une chauve-souris à museau feuillu ; *Plecotus christiei*, une chauve-souris à longues oreilles ; *Pipistrellus kuhle*, une petite pipistrelle ; *Myotis oxygnathus*, probablement la chauve-souris brune appelée v. *murinus*.[35]

Cette liste n'est pas censée être exhaustive, bien sûr. Parmi les mammifères non répertoriés figurent les musaraignes et probablement de nombreuses espèces de souris sauvages.

Autres animaux

Il serait difficile de dresser une liste des oiseaux, et pratiquement impossible, pour un non-spécialiste, d'énumérer les amphibiens et les reptiles, sans compter que les poissons ne sont pas bien connus des Rifains eux-mêmes.

Pour ne mentionner que brièvement quelques espèces d'oiseaux, on peut évoquer une variété de gélinottes ou de perdrix, couramment chassée, et de pigeons sauvages. Il existe de nombreuses variétés de faucons et d'aigles, et une tradition bien ancrée parle d'un oiseau géant ressemblant à un faucon, plus grand qu'un homme et aujourd'hui disparu, qui descendait en piqué et enlevait bétail et enfants. On suppose que les derniers représentants de ces créatures, appelés

[35] Thomas, Novitates Zoologicae, vol. XX, p. 556; for central Western Sahara, ibid., p. 23.

abaran, auraient niché sur la montagne au pied de laquelle a eu lieu la célèbre défaite des troupes espagnoles, à Dhar O Baran et Anoual.

Parmi les reptiles, on rencontre des espèces de tortues terrestres et plusieurs variétés de serpents, y compris des variétés typiquement marocaines comme la vipère, le python vert, le cobra et l'aspic, que j'ai connus. Les lézards abondent et semblent représenter de nombreuses espèces, dont l'une a donné lieu à une curieuse légende. Cette créature est un petit reptile compact, de couleur verte. Lorsqu'il est dérangé, il se gonfle d'air et expire lentement en faisant un bruit désagréable. Elle serait à l'origine des serpents, tout comme la lionne est supposée engendrer la panthère.

Outre les serpents dont la présence est incontestable, il existe une espèce fabuleuse fréquemment mentionnée. On dit que cette créature possède une queue tronquée sur laquelle elle se dresse; en utilisant la queue comme levier, elle se lance dans les airs à une grande distance en direction de sa victime. Ce en quoi les Rifains croient fermement.

On rencontre rarement des poissons dans les petits cours d'eau qui se jettent dans la Méditerranée ; ils sont trop rapides et, trop irréguliers sur leurs cours inférieurs. Bien entendu, les poissons sont abondants dans le Moulouya. Le peu qu'il y a dans les ruisseaux de montagne est davantage consommé par les loutres et non par les humains, car les Rifains ne raffolent

pas de poissons d'eau douce, même s'ils ne maintiennent aucun tabou précis à leur égard.

Dans les cours d'eau qui se jettent dans l'Ouergha sur le versant atlantique de la ligne de partage des eaux, les poissons sont plus courants et sont pêchés au filet et consommés à Taghzouth et Beni Bou Nsar. La pêche maritime, qui occupe une place particulière dans la rubrique "Culture matérielle", est pratiquée sur pratiquement toute la côte.

CHAPITRE II

LES MYTHES FONDATEURS : LES GHOMARA, LES SENHAJA, ET LES RIFAINS

Avant de tenter d'étudier l'histoire, la culture et la composition ethnique d'un peuple, il est souvent utile de voir ce que ce peuple lui-même a à dire à ce sujet. Les traditions autochtones concernant ces questions peuvent être par endroits désespérément confuses et obscures, mais ailleurs, elles peuvent être étonnamment lucides et précises. Quoi qu'il en soit, il vaut la peine de les mettre à l'épreuve pour voir dans quelle mesure elles s'accordent avec les données historiques et la distribution culturelle et ethnique.

Il existe trois grands groupes berbères dans la région dont traite notre recherche : les Ghomara, les Senhaja et les Rifains. Chaque groupe se revendique d'une histoire particulière quant à son origine, mais toutes ces histoires sont étroitement liées.

LES GHOMARA

Les Ghomara prétendent que dans le pays qu'ils occupent actuellement vivait autrefois un peuple apparenté aux Soussis, une population originaire de la région du Souss au sud de l'Atlas. Les Ghomara ne sont pas sûrs s'il s'agissait bien de

Soussis, mais ils pensent que c'est fort probable. En tout cas, il y eut sept ans de vent mauvais accompagné de moustiques, qui décima tous les habitants. Après cela, les Ghomara, qui étaient venus de Séguia el Hamra, un cours d'eau situé dans l'actuel Rio de Oro, au sud du Draa, se sont installés dans la région. Après un certain temps, les Portugais arrivent et entreprennent de les soumettre, mais les Ghomara se soulèvent et chassent leurs agresseurs. Tout cela se passe durant la période païenne. Après cela, deux Rifains sont venus et ont établi les familles de Harthanen et Adouz, l'ancêtre des Harthanen étant originaires d'Aith Bou Frah, et celui d'Adouz de Beqqioua. Le reste des ancêtres des Ghomara proviennent de séguia el Hamra. Nous retrouvons ici une nette tradition d'invasion venue du sud, avec par la suite un petit apport d'ancêtres rifains.

LES SENHAJA

Dans le Senhaja Sraïr, les légendes sont tout aussi éloquentes. Les différentes tribus sont censées s'être établies de la manière et dans l'ordre suivants. Les premiers étaient les Beni Bou Nsar. Un certain roi païen envoya un prisonnier chrétien en exil dans les montagnes de Beni Bou Nsar. Cette région était à l'époque inhabitée, et ses forêts étaient remplies d'animaux sauvages. Les soldats du roi l'y emmenèrent avec sa femme et les abandonnèrent, pensant qu'ils y périraient. Ils eurent une descendance et prospérèrent, abattant les arbres, construisant des villages et érigeant des terrasses. Des années plus tard,

des messagers furent envoyés par le roi pour voir si les exilés étaient morts ou non et découvrirent un grand village.

L'ancêtre des Beni Bou Nsar avait un frère qui fut envoyé ou se rendit dans la région située encore plus haut sur la crête de la montagne, et devint l'ancêtre des Beni Khennous. Les Beni Seddath, issus de la même famille, vivent au même endroit que les Beni Khennous, c'est-à-dire que leurs villages sont mélangés et qu'aucun d'eux ne dispose d'un territoire séparé de l'autre.

Taghzouth fut ensuite peuplée. A l'origine, il n'y avait que des Soussi à Taghzouth, et on raconte qu'il subsiste un château qui leur appartenait. Un examen superficiel des soi-disant vestiges montre que ceux-ci ressemblent davantage à un amas rocheux qu'à un ouvrage humain. Outre ce "château", il existe un site similaire qui aurait appartenu aux Roum, c'est-à-dire aux Romains, ou aux chrétiens en général. En tout cas, les Soussi qui vivaient à Taghzouth étaient païens et ont disparu avant l'arrivée des ancêtres des habitants de Taghzouth. Les ancêtres des familles ou des villages venaient des endroits suivants :

- Oulad Ikhalif...... Sidi Ikhalif des Beni Oukil (Arabes provenant de la région d'Oujda); sa tombe se trouve à Laayoune.
- El Kelaa..............................Aith Bou Yahyi.
- Tezarin..Metalsa.
- Oulad Abekar .... Segguia el Hamra.

- Oulad el Wartith.............Segguia el Hamra.
- Targamzith......................Segguia el Hamra.
- Teririn..............................Segguia el Hamra.

La tribu suivante à s'être établi était celle des Beni Hamid, dont les ancêtres étaient païens originaires de la tribu occidentale des Beni Hamid, située près de Ghazaoua.

Après cela, vint l'ancêtre des Beni Bou Chibet. C'était un chrétien, apparenté à l'ancêtre des Beni Bou Nsar, mais ses descendants ont vécu en contact étroit avec les Beni Hamid, se sont mélangés et ont noué des alliances avec eux, de sorte qu'ils sont aujourd'hui plus proches des Beni Hamid que des Beni Bou Nsar.

Viennent ensuite les ancêtres des tribus Zerket et Beni Gmil, qui sont censés être apparentés. Je n'ai pas pu obtenir d'informations sur le lieu d'origine de leurs ancêtres ou de leur ancêtre.

En dernier lieu arrivent les ancêtres des Ketama, de séguia el Hamra. Ketama, qui fut le dernier lieu à être peuplé, est le territoire le moins convoité de tout le Senhaja Sraïr, et ses habitants sont traités de rustres par le reste des Senhaja.

Là encore, comme dans le cas des Ghomara, trois éléments interviennent : les premiers Soussi, qui auraient disparu, les ancêtres provenant de séguia el Hamra, et la réinjection d'autres ancêtres. La disparition des Soussi semble être une excuse commode pour se débarrasser d'ancêtres non désirés.

Si aucun d'entre eux n'était présent à l'époque où les ancêtres des Ghomara et des Senhaja sont arrivés, et que les deux territoires étaient inhabités, comment savaient-ils que le peuple, dont ils ont vraisemblablement trouvé des traces, était des Soussi? Ou comment connaissaient-ils la légende des sept mauvaises années ? Posez ces questions à un Ghomara ou à un Senhaja à barbe grise et il aura l'air embarrassé et changera de sujet. Ce simple regard suggère qu'il sait ou soupçonne que les locaux ont été absorbés par les nouveaux arrivants.

Bien plus importante que l'arrivée des Senhaja et des Ghomara, dans la tradition et l'imaginaire populaires, fut la guerre qui les opposa. Ce conflit a eu lieu à l'époque préislamique, selon les descendants des principaux protagonistes, ou à une époque encore plus ancienne, selon les rifains qui refusent de concevoir une époque de leur histoire dans laquelle l'islam n'a pas existé.

Il semblerait que tout le monde s'y serait mêlé, chaque tribu du Rif avait pris parti pour l'un ou l'autre camp, et même les objets inertes se retrouvent divisés en les Senhaja et les Ghomara. À Taghzouth, on m'avait demandé avec quel camp les Américains s'étaient-ils alliés.

L'origine du cataclysme est supposée être la suivante. Le fils de l'ancêtre des Beni Bou Nsar trouva parmi les documents de son père un papier établissant ses droits sur Imassinen, un village situé

dans la région de Gueliya, qui était à l'époque inhabité. Le Ghomara revendiquait également les terres en question, et les deux parties ont donc porté leurs revendications devant le Grand Conseil. (Le Grand Conseil décida que les deux rivaux devaient se mettre en marche immédiatement et que celui qui arriverait le premier à Imassinen serait propriétaire de la terre. Le Senhaja l'emporta, et quand le Ghomara arriva enfin, il se mit en colère, et la guerre éclata. Sur le chemin du retour, les deux rivaux se sont fait des alliés dans toutes les tribus rifaines qu'ils ont traversées de la façon suivante :

Les Senhaja

Mazouja, dans la région de Gueliya

Aith Sidel, dans la regíon de Gueliya

Metalsa

Gzennaya

Aith Waryagher

Aith Bou Frah

Mestassa

Les Ghomara

Aith Chichar, dans la région de Gueliya

Aith Bou Yafar, dans la région de Gueliya

Aith Bou Ifrour dans la région de Gueliya

Aith Bou Yahyi

Aith Said

Aith Touzine

Aith Oulichek

Tafersit

Aith Amart

Beqqioua

Targuist

Aith Itteft

Mtioua

Les forces des Ghomara, à en juger par la liste, auraient dû l'emporter sur celles des Senhaja. Mais les Aith Waryagher et les Gzennaya ont toujours éclipsé les autres tribus en nombre et en puissance militaire, de sorte que leur présence du côté des Senhaja est censée avoir fait pencher la balance, d'autant plus qu'ils avaient pour alliés toutes les tribus de l'Ouergha appelées ici Senhaja arabophone. Les Senhaja ont gagné, et les Ghomara sont restés reclus sur leur côte depuis lors. Jusqu'à ce jour, l'amertume demeure entre les deux populations, bien que les alliés des uns et des autres aient depuis longtemps été entraînés dans de nouvelles querelles avec de nouvelles alliances.

Une différence culturelle entre les Senhaja et les Ghomara a donné lieu à une explication a posteriori de leur inimitié. On raconte qu'il y a deux sortes d’hommes : ceux qui, lorsqu'ils mangent en commun, laissent un peu de nourriture au fond du plat par honte de prendre le dernier morceau, et gardent par là même la baraka de la nourriture dans la maison ; et ceux qui engloutissent tout jusqu'à la dernière bouchée. En outre, les premiers sont hospitaliers, et les seconds non. Le Sultan Noir (personnage récurrent du folklore marocain) décréta que ceux qui avaient des scrupules en la matière devaient être appelés Senhaja et ceux qui n'en avaient pas Ghomara. Jusqu'à ce jour, tous les Senhaja laissent de la nourriture dans leur assiette, et les Ghomara n'en laissent pas ; les Senhaja sont hospitaliers et les Ghomara froids envers les étrangers.

Dans cette histoire apparemment simple relative aux Senhaja et aux Ghomara, rapportée telle qu'elle est sortie de la bouche des anciens appartenant à ces deux populations, nous détenons un compte rendu extrêmement précis des faits qui se sont produits il y a au moins mille ans et probablement davantage. Certains éléments du récit ont été synthétisés et transmis comme des vérités, qu'elles soient exactes ou non. Quoi qu'il en soit, les Ghomara et les Senhaja ont débarqué du sud, les Ghomara en premier. Chacun a retrouvé des traces de précédents occupants, a assimilé une part de sang

rifain, et a recherché des alliés parmi les rifains pour démêler leurs vieilles rancunes, qu'ils auraient pu rapporter avec eux depuis le sud.

Environment 3



Relatively flat country, Beni Said



The plain of Beni Ulishk, with the mountains of Beni Tuzin behind



The country back of Ajdir, on the Beni Urriaghel-Bokoya border



The alluvial plain at the mouths of the Nekor and Ghis, Beni Urriaghel

LES RIFAINS

Dans le Rif, la tradition n'est pas aussi claire, ce qui est en soi un indice d'ancienneté. Les familles rifaines se revendiquent de divers ancêtres. Certaines déclarent que leurs ancêtres étaient des païens autochtones ; d'autres que leurs lignées ont été fondées par des étrangers venant du Senhaja ; d'autres encore que leurs ancêtres éponymes étaient de souche zénète et seraient arrivés avec l'invasion zénète du Rif oriental il y a environ six cents ans ; et d'autres enfin, appartenant pour la plupart aux tribus orientales, que leurs ancêtres étaient des *Igharbiyen* ; c'est-à-dire les populations arabophones de l'intérieur du Maroc, donc des étrangers. La liste suivante rendra les choses un peu plus claires.

Tribu	**Groupes plus restreints**	**Ascendance traditionnellement admises**
Gzennaya	Oulad Abd el Moumen, Beni Tadmout, Ikarouen, Oulad Fars ------------------ Aith Younes -----------------	Frères venus de l'Est, du côté des Aith Bou Yahyi -------------------- Arrivée récente en provenance des Beni Snous, une tribu Zénète. --------------------

	Taroucht	Agheir el Hamid, à l'est dans la région du Senhaja arabophone.
	----------------- Ikhouanen	--------------------- Khoundoktamda, dans la région orientale arabophone du Senhaja
	Jbarna	Branès, arrivée très récente.
	Thaliouine	Aith Abdellah d'Aith Waryagher
	Thelmest, Mokadem	Aith Amart
	Imzdourar, Khebaba, Beni Mohammed, Oulad Alou ben Aissa	Païens autochtones. Les ancêtres d'Imzdourar étaient appelés Iroumiyen, ce qui implique une profession de foi chrétienne.
Aith Waryagher	Aith Youssef Ou Ali	Un des compagnons de Mohamed. Cette prétention n'a pas été formulée avant

		l'accession d'Abdelkrim au pouvoir, et pourrait bien être inexacte. Autrefois, les Aith Youssef ou Ali étaient considérés comme des descendants de païens.
	Imrabten	Sidi Hamid el Krouni, un saint arabe, ayant probablement vécu à Nekour sous la dynastie des banou Saleh.
	Aith Ali, Aith Abdellah, Aïth Bou Ayach	Païens autochtones
Aith Amart	Bohout, Agheir Ou Vandou	Vandou, un païen local
	Beni Msita	Senhaja
	Yen Amar Ou Saïd	Saïd, un saint arrivé récemment
	Ibouybghen	Bouybegh, autrefois un païen célèbre, qui eut beaucoup de descendance. On dit que Ibouybghen portaient autrefois des vêtements en peau de vache car ils ne connaissaient pas les tissus. Aujourd'hui encore, ils sont considérés

		comme des païens et on leur prête des pouvoirs magiques.
	Tazarouth, Ijounen, Achth Rahsain	Païens autochtones
Aith Touzine	Acht Medjour, Thazimin, Thezera n Jakhatha, Ifaani, Taghzouth n Tassa, Bou Hfoura, el Azib Midhar	Zénètes
	Midhar, Acht Reiri, Zaouia de Sidi Bou Jeddain, Taourirt n Ouchoun, Ijaounen	Igharbiyen
	Acht Taaban, Ibettouyen, Ibarthan, Acht Aziman, Teizera Imziren	Païens
Temsaman	Aith Daoud	Zénète originaire d'Aith Touzine
	Tizi Azza	Igharbiyen
	Sidi Bou Daoud, Bou Dhinar, Amzaourou, Trouggout, Sidi Chaib Ou Naftah.	Païens
	Ouchchanen	Ce groupe, ainsi que la famille du même nom présente à Aith Saïd, descendent

		des Oulad Alou Fars originaire de la région de Gzennaya.
Aith Oulichek	Ben Tayeb	Zénètes
	Sidi Messaoud	Igharbiyen
	Anoual, Dhar Ou Barran	Païens
Tafarsit	Village de Tafersit	Zénètes
Aith Saïd		Données manquantes, sauf pour la famille d'Ouchchanen
Gueliya	Tissidelt, Aith Bou Ifrour, Aith Bou Yafar	Païens autochtones
	Aith Chichar, Mazouja, Ifarkhanen	Chrétiens
Kebdana	La tribu entière	D'abord païens, puis chrétiens
Targuist	La tribu entière	Autrefois, il y avait des païens à Targuist qui se sont éteints et ont été remplacés par des forgerons peu appréciés, venus de l'extérieur pour fonder le métier des Maalimin, et par les Chorfa Ikhamrichen et leurs familles.
Beqqioua	Sidi Marek, Adouz, Izefzafen, Tafensa	Païens
Aith Itteft, Aith Bou Frah, Aith		Les données sont incomplètes, la

Hadifa, Mestassa		plupart des familles seraient païennes
Les Mtioua du Rif		Un mélange de païens et d’arabes.

D’après cette compilation, aussi incomplète soit-elle, on peut voir que l'influence Senhaja a pénétré les tribus Gzennaya et Aith Amart, au point de donner à certaines familles appartenant à ces deux tribus des ancêtres éponymes; et que la pénétration Zénète était principalement confinée aux tribus nomades, aux Aith Touzine, Aith Oulichek, Tafersit, et aux groupes frontaliers de Temsaman et Gzennaya. Les tribus situées plus à l'est et à l'ouest de celles qui viennent d'être mentionnées sont restées relativement à l'abri de l'influence Zénète pour ce qui est de leurs ancêtres. D'autres étrangers, les igharbiyen, ont suivi le même itinéraire que les Zénètes, mais s'étaient propagés également plus à l'est. Les tribus dont la majorité des ethnonymes ancestraux étaient autochtones semblent être concentrées dans le Rif central et côtier : Gzennaya, Aith Amart, les tribus maritimes occidentales, Beqqioua, Aith Waryagher, Temsaman, Gueliya, et Kebdana. Les Aith Saïd, une tribu dont nous disposons de peu d'informations, peuvent à cet égard servir de relais connectant Temsaman à Gueliya. Les tribus d’Aith Bou Yahyi, Metalsa, Aith Touzine, Aith Oulichek et Tafersit sont considérées par les Rifains eux-mêmes comme d'origine récente et sont par conséquent appelées

ikharajien, un mot amazigh d'origine arabe qui signifie "nouveaux arrivants".

Quant à ces païens réputés avoir été les ancêtres de la plupart des Rifains du centre et de certains de ceux de l'est, il existe peu de traditions directement exploitables comme telles, bien qu'une étude intensive du folklore rifain apporterait sans doute un éclairage appréciable sur cette question.

On suppose qu'il y avait une population, appelée Imdiouen, vivant près de l'Oued Iharrouchen dans la région de Gzennaya, , se servant d'outils en bronze, dont certains vestiges ont été récemment retrouvés par les habitants de cette vallée et jetés, les jugeant sans valeur. On raconte que les Imdiouen se sont battus entre eux jusqu'à ce qu'il n'en restât plus que quelques-uns ; puis survint une période de famine, et plus tard la peste sévît, de sorte que les quelques faibles qui survivaient aux ravages de la guerre succombèrent complètement aux forces de la nature qui les submergèrent. On raconte qu'un roi païen du nom d'*Azzi*, dont la forteresse était perchée sur le col de la montagne bruyante (*Taourirt n Dghouyeth*), tendit une corde entre deux rochers escarpés de part et d'autre de l'Oued Nekour, en disant que quiconque voulait épouser sa fille devait d'abord traverser cette corde entre les rochers. Beaucoup ont essayé et sont tombés des centaines de mètres plus bas sur les rochers et ont péri, jusqu'au jour où un Juif a escaladé la plus haute des montagnes avec un chargement d'herbes, s'est tissé un panier

autour de la corde, y est entré et s'est traîné jusqu'à l'autre bout. *Azzi* donna sa fille au Juif. À une autre occasion, *Azzi* ordonna à tous les habitants de Tiddest de lui apporter des bols de couscous, déclarant que si un bol arrivait froid au sommet de la montagne, son porteur aurait la tête tranchée. Les gens de Tiddest se sont concertés et ont finalement décidé de couvrir leurs bols avec de la courge, qui conserve la chaleur pendant longtemps, et ont ainsi livré leurs couscous à *Azzi*, chaud bouillon. En plongeant sa main dans le premier bol pour le tester, le roi se brûla la main.

La tradition ne dit pas qui est arrivé en premier, les Imdiouen de l'âge de bronze ou les païens ancestraux habituels - mais en tout cas, la tradition de l'âge de bronze limite la présence des premiers à une région précise et bien définie, alors que les ancêtres païens se retrouvaient partout ailleurs dans le Rif. Les païens ancestraux sont considérés comme des autochtones, bien que certains d'entre eux soient supposés avoir adopté le christianisme.

En résumé. Les traditions de cette région montrent donc clairement plusieurs choses : qu'à l'origine, il y avait sur le territoire un groupe autochtone païen qui est devenu l'ancêtre des Rifains, en particulier de ceux qui appartiennent aujourd'hui aux tribus du Rif central ; que par la suite, deux invasions sont arrivées du sud-ouest, d'abord les Ghomara et ensuite les Senhaja : que ces Ghomara et Senhaja ont déplacé les populations qui se trouvaient

à l'origine sur leurs territoires, et ont reçu par la suite une légère injection de sang rifain ; que les Senhaja et les Ghomara se sont affrontés dans une grande guerre, dans laquelle chacune des tribus rifaines a pris le parti de l'un ou l'autre camp ; que les Senhaja sont sortis vainqueurs de cette guerre ; que, longtemps après, des peuples zénètes venus du sud-est ont afflué, donnant naissance à une population mixte ou étrangère dans les tribus des Beni Bou Yahyi, Metalsa, Aith Touzine, Tafersit et Aith Oulichek ; et que, dans ces mêmes régions et plus loin encore à l'est, des étrangers, qualifiés d'"occidentaux", sont venus réduire encore plus la pureté de la souche ancestrale du Rif oriental.

L'importance de ces traditions sera manifeste dès lors que l'on abordera les aspects historiques, la diffusion culturelle et la distribution ethnique.

CHAPITRE III

L'HISTOIRE ATTESTÉE DU RIF

L'isolement et l'inexpugnabilité du Rif, en raison de la rudesse inhérente tant à son paysage qu'à sa population, s'ils présentent l'avantage pour l'anthropologue de préserver jusqu'à nos jours d'anciennes souches ethniques et des complexes culturels, entravent et empêchent presque totalement le travail de l'historien. L'histoire du Rif, pour autant que nous puissions l'appréhender, est une succession d'invasions pour la plupart déjouées, de tentatives de pénétration et de colonisation qui étaient nombreuses, mais rarement fructueuses.

LA PERIODE PRÉ-ISLAMIQUE

La plus ancienne référence dans l'histoire écrite qui pourrait éventuellement concerner le Rif est une inscription dans une tombe de la XVIIIe dynastie[36] faisant référence à une invasion de l'Égypte à cette époque par un groupe de Libyens appelés Mechouech. Ce peuple, associé ou allié aux Rebou, avait soumis les Tehennou, les seuls Libyens que les Égyptiens connaissaient jusque-là,[37] et les avait enrôlé sous leur commandement pour envahir l'Égypte. Les Macheouch auraient été des occidentaux blonds.

---

[36] Oric Bates, The Eastern Libyans, pp. 211 et suiv.
[37] Gaston Maspero, The Struggle of Nations, p. 431.

Cette référence peut avoir un lointain rapport avec les Mazouja, qui font partie de l'actuelle confédération de Gueliya, mais il est tout aussi possible qu'il y ait eu à cette époque plus d'un groupe portant le nom de Mazouja.

Plus tard, Hérodote[38] mentionne les Maxyes comme occupant le territoire à l'ouest du lac Moeris et étant culturellement différents des Libyens nomades de l'est. Le nom peut avoir quelque rapport avec celui que se donnent aujourd'hui les Rifains, Imazighen, mais il ne saurait être exclusif, puisque d'autres groupes berbères utilisent le même terme.

On pense que les Phéniciens ont établi leurs premiers comptoirs commerciaux le long de la côte nord-africaine dès le douzième siècle avant Jésus-Christ[39] et qu'ils ont très tôt commercé le long des colonnes d'Hercule et de la côte atlantique du Maroc, fondant des colonies sur leur passage[40]. Hannon le Carthaginois, plusieurs siècles après les premiers contacts phéniciens le long de cette côte[41], prit la tête d'une expédition destinée à coloniser la côte qui s'étendait de la région de Mogador jusqu'au Draa[42] et

---

38 Vol. IV, p. 180.

39 Gsell, Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord, vol. I, p. 366.

40 Ibid, p. 415, 507.

41 Il est impossible de le dater exactement. Voir Gsell, pp. 510-519.

42 Ibid, p. 483 ; Vivien de St. Martin, le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité, p. 367 ; Raymond Roget (éd.), Le Maroc chez les Auteurs Anciens, p. 18 ; R. Bosworth Smith, Carthage and the Carthaginians, pp. 40-41 ; Budgett Meakin, The Moorish

au-delà, et qui continua jusqu'à un certain point au sud du Sénégal[43], soit pratiquement jusqu'à l'équateur.

Les géographes antiques nomment plusieurs ports et points de repère le long de la côte rifaine, mais un seul, Russaddir, la Melilla moderne, semble avoir été un centre urbain.[44] Selon Chenier[45] celle-ci aurait été fondée par les Carthaginois. Il y a quelques années, des ingénieurs espagnols construisant une route aux faubourgs de la ville ont découvert plusieurs tombes antiques, contenant, en plus d'ossements fortement dégradés, plusieurs pièces de poterie tournée, ainsi que des objets de parure en or et en argent. Parmi ces derniers se trouvaient deux boucles d'oreilles en or de belle facture, modelées avec beaucoup de réalisme en forme de colombes. L'écriture phénicienne sur les pots renseigna sur l'identité de ces vestiges.[46]

À Ajdir, on rencontre des vestiges, de forme quadrangulaire, sur la plage en face de l'îlot d'Alhucemas. Ce site, non fouillé et recouvert par le sable, est constitué, en surface, de plusieurs murs en

---

Empire, p. 4. Gsell pense que Garicon Teichos, la première des cinq colonies, était située à Mogador. D'autres ne partagent pas cet avis, Meakin affirmant qu'il est impossible de les localiser.

43 Gsell, p. 507; Meakin, p. 544.

44 Itinerary of Antoninus (Roget, p. 40) ; Ptolemy (Roget, p. 36) ; Meakin, p. 557.

45 L. S. de Chenier, Recherches Historiques sur les Maures, p. 32.

46 Ces objets sont actuellement conservés à l'hôtel de ville de Melilla.

moellons anciens entourant une construction carrée. Dans les murs sont incrustés des tessons de poterie, tournée et cuite à haute température, très différents des produits modernes non tournés et cuits à faible. À côté de ces tessons de poterie, se trouvent également des morceaux de carrelage à glaçure verte. (Voir planche 4.)

Ce bâtiment est appelé "*thamzidha imjahden*", ou Mosquée des Saints Guerriers. On suppose localement qu'elle a été construite par les premiers émissaires musulmans à arriver au Rif. Ceux qui l'ont construite ont apparemment utilisé comme revêtement mural les débris d'un établissement antérieur doté d'une culture céramique très développée. Des fouilles sur ce site et une étude archéologique de tout le littoral rifain seraient un projet très intéressant.

De toute la côte marocaine, cette portion du littoral était la moins connue, dans l'Antiquité, si l'on en juge par la rareté relative des sites mentionnés dans la littérature de l'époque. Selon ce même critère de comparaison, c'est la région la plus épargnée par l'empreinte de la culture punique.

Quand Hamilcar envahit l'Espagne en 237 av. J.-C., il conduisit son armée en Europe par voie maritime, en longeant la côte jusqu'aux colonnes d'Hercule, puis traversa à partir de là.[47] Ce moyen de

[47] Smith, p. 157.

transport entre Carthage et l'Espagne était sans doute celui qu'utilisait habituellement un peuple de marins. Les mouvements de troupes qui ont pu avoir lieu par voie terrestre ont probablement suivi *Trik es-Sultan*, l'artère est-ouest habituelle passant par ce qui est aujourd'hui Oujda, Guercif, Taza et Fès - l'itinéraire habituel et le plus facile sur le plan topographique.

Les Carthaginois recrutaient leurs soldats dans toute l'Afrique du Nord ainsi que dans certaines régions d'Europe.[48] Il n'est pas improbable que certains des jeunes hommes de ce qui est aujourd'hui le Rif, quittant leurs montagnes pour une quelconque raison, se soient engagés, tout comme beaucoup se sont engagés dans les forces françaises pendant la guerre mondiale, sans y être contraints. Les soldats rentrant des guerres carthaginoises ont sans doute rapporté avec eux des idées, des manières et des modes de vie nouveaux. Mais il est plus que probable qu'ils aient jugé bon d'abandonner leurs nouvelles habitudes aux portes de leur pays. J'ai déjà vu des soldats rifains rentrer chez eux ; en général, ils se débarrassent en chemin de tous les nouveaux éléments vestimentaires qu'ils ont adopté. Jarretières, chaussures, bas, foulards, chéchias, sont délaissés les uns après les autres, et quand l'aventurier arrive sur la terre de ses ancêtres, il revêt pratiquement le même costume qu'il portait en partant. Il ne parle que très

---

48 Ibid. p. 39 ; voir aussi sa référence au Timoléon de Plutarque, p. 20.

rarement de ses expériences, et essaie de retrouver ses anciennes habitudes.

C'est du moins la démarche moderne du soldat de retour dans les régions centrales et plus archaïques du Rif. Il sent qu'il ne serait pas toléré s'il affichait un quelconque changement, et s'il racontait des choses que les autres ne comprennent pas, il serait traité de vantard et de menteur. Tel est le conservatisme du Rif, cette inertie mentale qui fait qu'un homme regarde avec méfiance et intolérance toute action ou tout dispositif que son grand-père n'a pas connu et accepté. Si ce même conservatisme s'est vérifié à l'époque classique, la présence lointaine de Carthage, et plus encore des villes romaines, ne peut avoir affecté les tribus rifaines aussi profondément que d'autres peuples berbères mieux connus dans l'antiquité.

Après la chute de Carthage, les Romains s'employèrent à soumettre l'Afrique du Nord et, après la guerre de Jugurtha, ils s'emparèrent de Tanger.[49] Au cours de cette période, ils revendiquèrent l'ensemble du territoire situé entre l'Atlantique et la mer Rouge[50], sans pour autant exercer une autorité effective sur les parties périphériques de leurs dominions. Le long de la côte marocaine, on raconte qu'ils n'avaient aucune

---

[49] Chenier, p. 109

[50] William S. Davis, An Outline History of the Roman Empire, p. 77; Procope, De Bello Vandalico, livre. III, chap. 1,11.12-13.

autorité à plus de 38 km de la côte[51], ce qui est probablement exagéré ; il est douteux qu'ils en aient eu, sauf à des points stratégiques comme Ceuta.

Les territoires qui nous intéressent étaient désignés sous le nom de Maurétanie Tingitane, et à l'est de la Moulouya, le pays portait le nom de Maurétanie Césarienne.[52] La partie de la Tingitane qui fut effectivement colonisée et administrée par les Romains consistait en un triangle rectangle dont l'angle droit était Volubilis, près de l'actuel Zerhoun (voir planche 4). Ceuta et Salé en constituaient les deux angles aigus.[53]

Cette province était rattachée administrativement à l'Espagne[54] et on y accédait généralement par mer ou à partir de l'Espagne. La partie de Césarée située entre les rivières Moulouya et Tafna était considérée comme un désert sans routes, peuplé de bêtes sauvages[55], et la voie romaine partant de Carthage en direction de l'ouest s'arrêtait à la ville de Césarée, où le voyageur désireux de poursuivre sa route en direction de l'ouest était obligé de prendre la

---

51 Louis Marcus, L'Histoire des Wandales, p. 143. Dans la mesure du possible, j'ai vérifié les sources de Marcus, car il a utilisé le Victor Cartensis, un document contrefait du XVIIIe siècle. Je n'ai pas suivi les affirmations de Marcus qui sont basées sur le Victor Cartensis, sauf lorsque d'autres sources sont citées,

52 Chenier, p. 112.

53 Meakin, p. 13 ; de Saint Martin, p. 346.

54 Chenier, p. 112.

55 Meakin, p. 13 ; de Saint Martin, p. 346

mer, ne rencontrant aucune route avant Ceuta, son point de débarquement[56].

Cette preuve défavorable, bien qu'elle indique clairement la relative inaccessibilité du Rif à l'époque romaine, ne signifie pas, bien sûr, qu'aucun Romain n'y a jamais mis les pieds, mais simplement qu'ils n'ont pas été assez nombreux à le faire pour être connus de la littérature classique. Comme nous le verrons plus loin, les aspects chrétiens de la religion rifaine, en particulier dans la région du Senhaja Sraïr, tendent à suggérer une forme de contact avec les Romains, bien qu'il n'y ait aucune trace d'évêchés établis dans une quelconque partie du territoire en question. Les registres épiscopaux, plus tard à l'époque vandale, ne font état que d'un seul évêque au Maroc, dans la ville d'Opinon, au bord de la lointaine Lixus.[57]

Il est intéressant de noter que la seule référence formelle aux Rifains à cette époque les présente non seulement comme indépendants du pouvoir romain, mais également, à l'époque de Marc Aurèle, attaquant les Romains et portant la guerre jusqu'en Espagne.[58]

---

56 Marcus, p. 293 (extrait de l'Itinéraire d'Antonin) ; voir Roget, p. 39.
57 Marcus, p. 292 (d'après Optatus, Histoire Donatiste, édition Dupin, Introduction, p. 38).
58 Meakin, p. 13 (d'après Spartian, Hadrien, XXII, p. 194).

En 429, les maigres prétentions que les Romains avaient sur la Maurétanie occidentale disparurent à jamais avec l'arrivée des Vandales.[59] Boniface, le gouverneur de l'Afrique romaine, les invita à partager son domaine et à l'aider dans ses guerres personnelles.[60] L'armée, qui comptait entre cinquante et quatre-vingt mille hommes,[61] était commandée par Genséric, le fils illégitime du roi Godégisel.[62]

La route que cette armée a empruntée n'est pas clairement connue. Procope affirme que "les Vandales traversèrent le détroit de Gadira [Cadix][63] et pénétrèrent en Libye".[64] Il n'ajoute aucun détail concernant l'itinéraire. Des indices ont été apportés pour prouver que Genséric a transféré son armée par voie maritime jusqu'à l'emplacement de l'actuelle Alger.[65]

Qu'ils aient ou non traversé le Maroc, un an après leur départ de Cadix,[66] les Vandales assiégeaient Hippone[67], l'actuelle Bone (Annaba)[68], à l'est loin du

---

59 Pour la date, voir Meakin, p. 17.
60 Procope, livre. III, chap. 3, 1. 25.
61 Ibid. (ed. Dewing), vol. II, p. 189.
62 Ibid., livre. III, chap. 3, 1. 23.
63 Ibid. (ed. Dewing), vol. II, p. 5.
64 Livre. III, chap. 3, 1. 26 (traduction de Dewing).
65 B. Kidd, A History of the Church to A.D. 461, vol. III, p. 344.
66 Pour la date, voir Marcus, p. 145.
67 Procope, livre. III, chap. 3, 11. 31-34.
68 Ibid. (ed. Dewing), vol. II, p. 33.

Rif, et de là-bas ils marchèrent sur Carthage, qu'ils prirent en 439.[69]

En 457, les Vandales qui n'avaient pas quitté l'Espagne avec Genséric avaient probablement rejoint ses forces.[70] Majorien, représentant l'autorité romaine en Espagne, se lança à leur poursuite, mais sans grand succès.[71]

Les Vandales eux-mêmes se sont installés presque exclusivement sur le territoire jouxtant Carthage, et tant les Vandales que les Romains considéraient la Tingitane comme une région désolée, ne pouvant servir que de barrière naturelle de défense.[72] En 460, Genséric dépêcha des hommes pour incendier et dévaster les deux Maurétanies, empoisonnant les puits et les sources, afin de prévenir toute nouvelle attaque terrestre en provenance d'Espagne.[73]

Peu après l'arrivée des Vandales en Afrique, les souverains autochtones reprirent le territoire qui leur appartenait à l'ouest de la Tafna,[74] et ce n'est que

---

69 Marcus, p. 156 (d'après Prosper, p. 195 ; Idatius, p. 23).
70 Ibid. p. 137 (une déduction personnelle).
71 Ibid, (d'après Possidius).
72 Ibid, p. 293-294 (extrait de l'Itinéraire d'Antonin).
73 Ibid. p. 266 (d'après Idatius, p. 27 ; Marius Aventimus, in Chronica apud Duchesne, scriplorcs histor. francor. coaetarici, vol. I, p. 210 ; Procope ; et Victor Cartensis). Procope se démarque des autres sur ce point, Victor ayant vraisemblablement reproduit Idatius et Marius.
74 Ibid, p. 293 (d'après Procope).

lors d'expéditions destructrices comme les deux mentionnées ci-dessus que les Vandales s'approchèrent vraiment d'eux.

L'une des rares façons dont les Vandales auraient pu influencer les Rifains est leur habitude fréquente d'exiler les catholiques tunisiens. Pendant les périodes de grandes tensions, les responsables de l'église étaient envoyés vivre parmi les Maures, une punition qui était alors considérée comme la plus sévère imaginable.[75] La Tingitane n'est pas mentionnée parmi les destinations de ces malchanceux. S'il y en a eu qui sont passés par le nord du Maroc, leur arrivée a peut-être donné naissance aux ancêtres des Beni Bou Nsar et d'autres tribus du Senhaja Sraïr, dont les ancêtres auraient pu s'y aventurer de leur propre initiative ou y être bannis par les Romains.

Après la reddition de Gélimer, le dernier roi vandale, aux forces byzantines,[76] lui et la plupart des Vandales qui l'accompagnaient furent expulsés d'Afrique.[77] Certains, dont la famille royale, furent conduits dans la capitale pour y être exhibés,[78] alors que la plus grande partie des hommes furent enrôlés de force dans l'armée orientale de l'Empire. Quatre cents de ces derniers s'échappèrent et retournèrent en

---

[75] Ibid. p. 181 (d'après Victor Vitensis, I, 5, ainsi que Victor Cartensis).
[76] Procope, livre. IV, chap. 7, 1. 12
[77] Ibid., livre. IV, chap. 9.
[78] Ibid., livre. IV, chap. 9.

Afrique.[79] En 540, Salomon transféra à Byzance les quelques Vandales, accompagnés de leurs femmes, qui demeuraient encore en Afrique.[80]

La disparition des Vandales d'Afrique du Nord peut donc s'expliquer historiquement. Il y eut probablement entre ce peuple et la souche berbère des montagnes peu de métissage ; les Berbères haïssaient profondément les Vandales et ceux-ci, amollis par le luxe et les excès en rupture avec la morale de leurs ancêtres, considéraient la vie des vigoureuses tribus montagnardes avec une délicate horreur. Les envahisseurs émasculés préféraient l'esclavage à la vie au milieu d'un peuple dont ils ne pouvaient endurer les rigueurs du mode de vie.[81] Procope fait le récit d'un peuple au teint clair et aux cheveux blonds, vivant loin à l'ouest du territoire qui lui était familier, un peuple contemporain des Vandales et qui ne peut être historiquement apparenté à eux.[82] La croyance populaire selon laquelle les Vandales seraient à l'origine de la blondeur en Afrique du Nord ne peut être étayée historiquement.

Pendant le demi-siècle qui s'écoula entre l'expulsion des Vandales d'Afrique du Nord et la première vague d'invasions arabes, les Romains ne tentèrent pas de reprendre possession des

[79] Ibid., livre. IV, chap. 14, II. 17-19.
[80] Ibid., livre. IV, chap. 19, 1. 3.
[81] Ibid., livre. IV, chap. 6.
[82] Ibid., livre. IV, chap. 8, 1. 29.

Maurétanies. Les Goths avaient traversé le détroit et prirent possession de Ceuta, ainsi que, probablement, des ports situés le long de la côte du Ghomara.[83] Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent,[84] les Ghomara conservent le souvenir d'une domination de courte durée exercée par un peuple qu'ils appellent « Portugais », et ils évoquent les forts en ruine situés sur les promontoires du littoral comme preuve de leurs affirmations. Ces constructions, pourraient avantageusement faire l'objet de recherches archéologiques.

Don Julian (ou Julien), le seigneur de Ceuta, qui a invité les Arabes à envahir l'Espagne, a été qualifié de souverain du Ghomara,[85] un titre qu'il pourrait bien avoir incarné. Les Goths, dont on a très peu parlé, ont peut-être joui de plus d'influence sur la côte rifaine que les Vandales, tellement célébrés, n'ont jamais aspiré à en avoir.

C'est durant cette période peu connue, entre la chute des Vandales et l'entrée des Arabes, qu'un royaume juif du Rif a été évoqué par certains juifs marocains soucieux d'exploiter des faits traditionnellement attribués à leurs ancêtres. L'affirmation qu'à cette époque existait un royaume juif dans le Rif avec un certain Jacob Pariente comme

---

[83] Ibn Khaldoun, Histoire des Berbères, vol. 1, pp. 212, 287 ; vol. II, p. 135.

[84] Chapitre I.

[85] Meakin, p. 26 et n. 83, se référant à Ibn Khaldoun, vol. I, p. 212, 287, vol. II, p. 135, et à Al Nassiri, vol. I, p. 31

roi. Ce Pariente aurait fait la guerre aux pouvoirs établis en Espagne.[86]

Michaux-Bellaire, qui a mis en lumière cette revendication et en a exposé la plupart des détails, estime néanmoins que la période de l'histoire spécifiée dans la tradition peut avoir été celle d'une forte influence juive dans le Rif.[87] L'aspect rituelle d'une cérémonie[88] religieuse rifaine moderne et les représentations scénographiques du carnaval[89] annuel semblent étayer son idée.[90]

LES PREMIÈRES INVASIONS ARABES

En 648, les Arabes envahissent l'Afrique du Nord.[91] Cet événement marque un tournant non seulement en matière de religion et de certains aspects culturels, mais aussi pour ce qui est de l'étendue du savoir humain, car les Arabes ont laissé de bien meilleures annales des événements historiques que tous les envahisseurs qui les avaient précédés. En 688,

---

86 Michaux-Bellaire, A Propos du Rif, pp. 3-7.
87 Michaux-Bellaire, A Propos du Rif, pp. 3-7.
88 Voir ci-après, p. 151.
89 Voir ci-dessous, pp. 152 et suivantes.
90 Horovitz, Marokko, pp. 46 48 ; Sidney Mendelssohn, The jews of Africa, pp. 142-145. Horovitz et Mendelssohn estiment tous les deux que les Juifs ont pu se trouver dans cette région bien avant la période de la captivité babylonienne. Slouschz aussi (Un Voyage d'études Juives en Afrique, Mémoires Inst. Français, 1ère Série, Tome 12, pp. 482, 507-508, 550-551, 555) retrouve des pratiques pré-talmudiques employées par les Juifs d'Afrique du Nord, indiquant que leurs ancêtres ont quitté la Palestine avant la seconde destruction du temple.
91 Meakin, p. 21..

sous le commandement d'Oqba, ils atteignirent l'Atlantique,[92] et peu après eut lieu l'invasion de l'Espagne. Les premiers envahisseurs musulmans du Maroc étaient des Arabes de la bonne société, porteurs d'une culture raffinée. La langue qu'ils parlaient était de type littéraire, et leur niveau d'instruction et leur connaissance du Coran était élevés. C'est ce type de culture arabe, apporté par la première vague d'envahisseurs (qui n'étaient pas des Bédouins nomades), qui est à la source du grand raffinement de Fès, de Tétouan et des villes d'Al-Andalus.[93]

---

92 Ibid. p. 23.

93 E. F. Gautier, Les Siècles Obscurs du Maghreb, pp. 385-389.

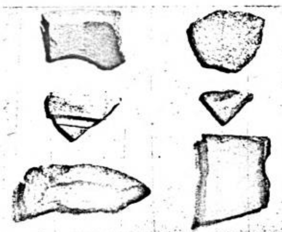
ARCHAEOLOGY 1



Remains of an ancient wall, Jama el Mujahidin, Ajdir, Beni Urriaghel



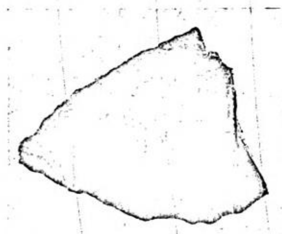
Roman remains, Volubilis



Potsherds from the wall at Ajdir



Wall of the Jama el Mujahidin, Ajdir



Green-glazed tile, Ajdir

Agissant plus en explorateurs et missionnaires qu'en colonisateurs, ces hommes se déplaçaient pour la plupart sans être accompagnés de femmes, et n'hésitaient pas à se marier dans les familles berbères qui les accueillaient. Ainsi, leur progéniture était autant berbère qu'arabe ; et on peut imaginer que, plusieurs générations plus tard, le sang berbère domina, bien que la culture arabe se soit maintenue dans les villes sans trop perdre de sa vigueur.[94] Ainsi, leurs descendants étaient moins arabes par le sang que les Bédouins qui sont venus après eux, mais plus arabes qu'eux en ce sens qu'ils étaient plus imprégnés de la culture musulmane. Les influences de cette première vague sur les Berbères n'ont pas toujours été négatives. Les Berbères ont adopté l'Islam, mais ont conservé leur langue et, dans une large mesure, leur ancien mode de vie, incorporant le nouveau et l'ancien dans un mélange cohérent qui a survécu dans plusieurs régions jusqu'aujourd'hui, bien que dans d'autres parties du Maroc, l'arrivée des Bédouins[95] ait brisé ce processus.

---

[94] E. F. Gautier, Les Siècles Obscurs du Maghreb, pp. 385-389.
[95] ibidem

LE ROYAUME DE NEKOUR

De telles influences sont parvenues au Rif en grande partie grâce à un homme et à sa descendance, et une étude de l'histoire de cette famille peut s'avérer utile quand viendra le temps de tenter de résoudre les problématiques culturelles du Rif d'aujourd'hui.

Pour retracer cette histoire, je ne peux que reprendre le récit d'al Bakri,[96] un historien du XIe siècle, puisque tous les récits ultérieurs sont basés sur le sien.[97]

Saleh ibn Mansour, un « Himyarite », s'établit dans la région du Rif central sous le règne du Khalife El Oualid ibn Abd el Malek, vers l'an 710. Il fixa sa résidence au port de Temsaman, près de Bedkoun, situé sur l'Oued el-Bakar « *Ameqran* ». Il convertit à l'Islam les Berbères des tribus voisines, mais ces nouveaux convertis, se lassèrent vite des restrictions que leur imposait leur nouvelle religion, la renièrent et chassèrent Saleh du pays. Ils prirent alors pour chef un certain Er-Rondi, un Berbère issu de la tribu Nefza, qui avait séjourné en Espagne, et qui retomba avec eux dans le paganisme. Toutefois, ils décidèrent, après s'être dégoûté de lui, de réintégrer l'Islam et rappelèrent Saleh auprès d'eux. Saleh demeura dans la région jusqu'à sa mort et fut enterré à Agta « Iqetti », un village situé sur la côte de Temsaman.

---

96 Pages 183-196.

97 Voir Introduction

Saleh épousa, entre autres, une femme Senhaja, et eut d'elle deux fils, El-Mo'tassem et Idris. Abd es-Samad, son troisième fils, est né d'une autre épouse. El Motassem succéda à Saleh par la volonté populaire, et, décédant peu après son accession au pouvoir, il fut remplacé par son neveu, Saïd ibn Idris.

Ce Saïd, petit-fils de Saleh, bâtit la ville de Nekour à 8 kilomètres de la côte, sur la rive occidentale du fleuve Nekour, au sommet d'une colline qui offrait des facilités pour la défense. Cette ville devint la capitale du royaume de Nekour, que les descendants de la famille étaient destinés à gouverner pendant trois siècles encore. Un important marché, qui avait été établi à proximité par Saleh, fut transféré à l'intérieur de la ville, et lui offrit des perspectives de prospérité économique.

En 858-859, Nekour fut envahi par une horde de pirates normands ! (les Vikings du Nord/ Normens), qui mirent la ville à sac et la détruisirent, puis partirent au bout de huit jours, emmenant avec eux les habitants qui n'avaient pas fui. Parmi leurs prisonniers figurait Amat er-Rahman et Khan'oula, deux petites-filles d'El Motassem ibn Saleh, qui, en échange d'une rançon, furent renvoyées chez elles par l'Imam Mohammed ibn Abd er-Rahman, le cinquième souverain omeyyade d'Espagne.

Saïd ibn Idris, sous le règne duquel ce malheur s'est produit, ne disparut pas sans en connaitre de nouveaux. La tribu berbère des Branès,

probablement les mêmes Branès qui revendiquent aujourd'hui une filiation avec les Senhaja, se révolta et élit un certain *Segguen* comme chef. *Segguen* gagna à sa cause d'autres tribus, et les rebelles attaquèrent la ville de Nekour; mais à ce moment-là, Saïd organisa une expédition et les écrasa si durement qu'ils se soumirent à nouveau sans autre incident.

À la mort de Saïd, son fils Saleh II lui succéda. À peine arrivé au pouvoir, il dut combattre son frère Idris, qui avait incité les Gzennaya et les Aith Waryagher à se révolter. Les deux armées se rencontrèrent sur le mont Kouin, dans la région de Gzennaya, et Idris remporta une victoire totale, mais Saleh réussit à s'échapper. Idris marcha sur Nekour et exigea d'être reconnu comme roi. L'officier que Saleh avait laissé en charge sur place opposa une résistance vigoureuse et refusa de laisser entrer Idris tant qu'il n'aurait pas apporté la preuve que Saleh était mort. Durant la nuit, Saleh pénétra discrètement dans la ville et, au matin, le gouverneur laissa entrer Idris, déclarant qu'il était désormais sûr de la mort de Saleh. Mais à peine entré, Idris fut saisi et enfermé dans le palais. Saleh ne voulait pas le mettre à mort, mais il finit par céder aux pressions de son allié, Kassem le seigneur de Saa, et le fit exécuter par un domestique, car personne d'autre n'était disposé à le faire.

Par la suite, Saleh s'est heurté aux Meknassa, probablement les ancêtres des habitants des villages de Meknassa Foqania et Meknassa Tahtania, aujourd'hui situés au sud de la région de Gzennaya.

Les Meknassa ayant refusé de payer les impôts, Saleh avait lâché un âne dans leur pays, portant une lettre dans les sacs qu'il portait sur le dos. Les Meknassa trouvèrent la lettre et la lurent, découvrant qu'elle était pleine de menaces. Craignant la punition de Saleh, ils chargèrent l'âne avec le montant des impôts dus, ainsi qu'une cargaison de tissus fins provenant de Merv,[98] et envoyèrent l'âne à Saleh, qui les pardonna.

A la mort de Saleh, son fils Saïd II hérita du royaume et des troubles qui accablent habituellement ses souverains. À peine avait-il pris ses fonctions que les esclaves de sa famille, menés par son frère Obeid Allah et son oncle Abou Ali er-Reda, se révoltèrent et l'attaquèrent dans son palais. Avec l'aide de ses femmes et de ses serviteurs, il les chassa, puis réprima la rébellion, tuant tous les chefs sauf son frère et son oncle, qu'il emprisonna, puis bannît Obeid Allah à la Mecque pour le restant de sa vie.

Parmi ceux qu'il tua figurait son cousin el Aghlab, ce qui mit en colère un autre cousin, un certain Se'adat-Allah ibn Haroun, qui, en retour, déclencha une révolte parmi les Beni Isliten de Temsaman, sans que Saïd ne sache qu'il y était mêlé. Quand Saïd eut vent de la révolte, il partit avec Se'adat-Allah pour l'écraser, mais celui-ci le trahit, passant avec tous ses hommes du côté des rebelles.

[98] C'était une ville de l'Asie centrale, sur la route historique de la soie. Ses vestiges sont situés aujourd'hui près de la ville de Mary au Turkménistan.

Saïd s'enfuit à Nekour où il fut assiégé. Finalement, Saïd l'emporta, et Se'adat-Allah resta caché à Temsaman. Saïd exécuta le frère de Se'adat-Allah et brûla ses maisons, dans le plus pur style rifain, avant de lui pardonner et de l'autoriser à revenir à la cour. Se'adat-Allah se rendit ensuite auprès des Betioua et des Beni Ourteddi. Il prit possession de la forteresse de Koloua Jara dans le Garet, d'où il lança des raids contre le territoire des Marnissa et des Zénètes. Il revint plus tard à Nekour et resta un fidèle serviteur de Saïd. Pendant ce temps, la sœur de Saïd épousa un chérif de lignée noble, qui vint s'installer dans le pays et y perpétua sa progéniture.

Jusqu'à cette époque, et même pendant tout le règne de leur dynastie, Les souverains salihides avaient été des adeptes de l'Islam orthodoxe de la vieille école, fidèles aux préceptes du rite malékite. Grâce à cette adhésion à l'orthodoxie, ils étaient restés dans les bonnes grâces des khalifas omeyyades d'Espagne, dont l'un d'eux, comme cela a été mentionné, avait racheté les princesses de Nekour après le raid dévastateur des Normands ! (Normens) à l'époque du premier Saïd.

Bien que leur orthodoxie ait maintenu les rois de Nekour en bonnes termes avec les souverains d'Espagne, ils s'attirèrent par contre les foudres des khalifes fatimides de Kairouan. Le khalife Obeid Allah Al-Chii envoie à Saïd un poème dans lequel il menace de détruire son royaume s'il ne se soumet pas à la doctrine et au pouvoir des Fatimides. Saïd fit

appel à un poète réputé, qui composa une réponse cinglante qui offensa tellement le khalife qu'il dépêcha Messala ibn Habbous, le gouverneur de Tahert, pour envahir le territoire de Nekour et attaquer Saïd. En 917, Messala s'avança sur Nekour et prit position à un endroit appelé Tassaft, à une journée de marche de la ville.

Saïd marcha contre lui et lui livra bataille pendant trois jours sans être vaincu. Puis Hamd ibn el Ayach, un vaillant Rifain membre de ses troupes, originaire de la tribu d'Itouft, sans doute celle des actuels Aith Itteft, tenta de percer les lignes ennemies et d'assassiner Messala. Son plan échoua et il fut fait prisonnier. Alors que Messala s'apprêtait à le tuer, il proposa à ce dernier son soutien en échange d’avoir la vie sauve et conduisit l'armée fatimide en profitant d’un point faible dans la ligne de défense établie par Saïd, à la suite de quoi les troupes de ce dernier prirent la fuite. Saïd fit passer sa famille sur l'îlot de Nekour et, avec quelques-uns de ses serviteurs, se battit jusqu'à ce qu'à son dernier souffle. La ville de Nekour fut saccagée, les femmes et les enfants furent faits prisonniers. La tête de Saïd, ainsi que celles des membres de sa famille qui ont été tués, furent présentées à la cour du khalife fatimide.

Ses enfants et les autres membres de sa famille qui s'étaient échappés se sont rendus en Espagne, où ils ont été bien accueillis par le souverain omeyyade Abd el Rahman al-Nasser, qui leur a fourni ce dont ils avaient besoin et les a fait séjourner à

Malaga, dans l'attente du moment propice pour regagner leur patrie.

Messala a passé six mois à saccager le pays de Nekour, puis il est parti, laissant un de ses officiers, Delloul, aux commandes. Très vite, les soldats fatimides sous les ordres de Delloul commencèrent à partir, jusqu'à ce qu'il ne resta plus qu'un petit groupe à sa disposition. Les trois fils de Saïd, Idris, el Mo'atassem et Saleh, apprirent la nouvelle et se préparèrent à rentrer chez eux. Ils partirent tous en même temps dans des embarcations séparées, avec la promesse que celui qui accosterait le premier serait reconnu roi. Saleh, le plus jeune, débarqua le premier dans la rade de Temsaman et fut proclamé roi. Ses frères, une fois arrivés, l'ont reconnu sans contestation. Il marcha contre Delloul, le captura avec ses hommes et les crucifia tous sur les rives de la rivière Nekour. Abd er-Rahman ibn Mohammed de Cordoue envoya à Saleh des cadeaux en bijoux, vêtements et armes, et fit proclamer la nouvelle de la victoire dans toute l'Espagne.

Saleh III meurt après un règne de vingt ans et son petit-fils el-Mouayyed lui succéda, mais il fut attaqué par Moussa ibn Abou al 'Afiya et assassiné. En 929-930, Nekour fut à nouveau détruite, et cette fois-ci irrémédiablement.

Plus tard, Abou Ayoub Ismail, l'arrière-petit-fils du premier Saïd issu d'une autre lignée, prit le commandement et reconstruisit Nekour, y établissant

une nouvelle population, et rétablissant le marché. En 935, Sandal, le commandant noir des forces fatimides, à la recherche d'une autre armée qui, sous les ordres de Maïssour, un autre Noir, avait été égarée, s'approcha de Nekour et écrivit à Ismail pour exiger sa soumission. Ismail s'enferme dans le château d'Agri et écrit à Sandal qu'il était prêt à se soumettre. Sandal envoya des messagers demandant à Ismail de venir dans son campement, mais apprenant qu'Ismail avait mis à mort ces messagers, il s'avança et occupa la forteresse de Nasseft (Tasseft), l'endroit où Messala avait tué Saïd ibn Saleh. Après huit jours de combats, Sandal prit Agri, tuant Ismail et la plupart de ses compagnons.

Sandal installa un berbère originaire de Ketama, nommé Mermazou, comme gouverneur de Nekour, et partit pour Fès, ville dont il avait appris que Maïssour, qu'il était parti chercher, était en train d'assiéger.

Les habitants de Nekour revinrent ensuite, après avoir choisi un membre de la famille de Saleh comme chef. Il s'agissait de Moussa ibn er-Roumi, qui avait auparavant vécu parmi les Beni Isliten de Temsaman. Moussa ibn er-Roumi reprit Nekour, tua Mermazou et envoya sa tête à l'émir de Cordoue.

Deux ans après l'arrivée de Sandal, Moussa ibn er-Roumi fut expulsé de Nekour par un autre membre de la famille royale, Abd es-Sami', et se rendit, avec son frère et d'autres membres de sa

famille, en Espagne, où d'autres membres de la famille, survivants de précédentes expulsions, vivaient déjà à Pechina. Son cousin Jorthom ibn Ahmed se rendit à la même époque à Malaga. En 947-948, Jorthom fut rappelé à Nekour comme roi, et conserva sa charge jusqu'en 971. Le pouvoir passa successivement à plusieurs de ses descendants, jusqu'à ce qu'en 1019-20 les Azdaja les conquirent et les obligèrent à se réembarquer pour Malaga. Après le départ des Azdaja, les descendants de Jorthom retournèrent à Nekour, ou plutôt à el Mazamma, son port maritime. Plus tard, Yaala ibn al-Fotouh l'Azdaji chassa du pays tous les membres de cette famille. En l'année où el Bakri rédigea ses récits, soit en 1067-68, Nekour appartenait encore aux descendants de Yaala ibn al-Fotouh.

C'est tout ce que nous savons de l'histoire du royaume de Nekour. Ibn Khaldoun, écrivant plusieurs siècles plus tard, s'est contenté de copier al Bakri[99] et n'a pas précisé les événements qui s'y sont produits après l'année où al Bakri avait rédigé son œuvre.[100]

Environ six cents ans plus tard, un Français, le sieur Roland Fréjus, débarqua dans la région d'Al-Hoceima et traversa le Rif en passant par la rivière Nekour, Aith Touzine, Tafersit et le Garet. Il retourna ensuite à Al-Hoceima et y passa quelque

[99] VoL II, p. 137, note 4.
[100] Ibid. p. 143.

temps.[101] Fréjus dit qu'un certain Cheikh Amar commandait une partie des Betioua, le reste de cette région, ainsi que Temsaman, étant sous la suzeraineté du Cheikh Arras d' "Albouzema", son beau-frère et ennemi.[102] Le cheikh Arras avait élu domicile à "Albouzema", également connu sous le nom d'Al Mazamma, le port de Nekour, situé sur la plage en contre-bas de l'actuel Ajdir.[103] Durant son périple vers l'intérieur des terres, Fréjus s'arrêta à Nekour, à quatorze kilomètres de la mer,[104] mais ne dit pas si c'était alors une ville florissante ou un tas de ruines, comme c'est le cas aujourd'hui. En tout cas, Al Mazamma devait être plus importante que Nekour, car quand le sultan Filali Rachid punit Cheikh Arras, son beau-père, pour ne pas l'avoir assisté personnellement dans le siège de Fès, il détruisit Al Mazamma,[105] mais il n'est pas fait mention de sa destruction de Nekour, qui devait donc être déjà abandonnée, car personne auparavant n'avait laissé passer l'occasion de la détruire.

Cet événement a eu lieu en 1666 ;[106] par conséquent, tout ce que nous savons au sujet de l'abandon définitif de Nekour est qu'il s'est probablement produit entre 1068 et 1666.

101 Fréjus (itinéraire extrait du livre entier).
102 Pages 2, 16.
103 Pages 22-23.
104 Page 22.
105 Page 7.
106 Date figurant sur la page de garde du livre de Fréjus.

L'étendue du territoire appartenant à l'émirat de Nekour et les noms des tribus qui le délimitaient sont clairement indiqués par al Bakri. A l'est, il place le pays des Zouagha, à environ cinq jours de voyage de Nekour et voisins des Jeraoua d'el Hassan ibn Abi al Aïch. À proximité se trouvent les Matmata, les Kebdana, les Marnissa de la colline blanche, les Ghassasa, qui occupent le mont Hark, et les Beni Ourtedi de Koloua Jara. À l'ouest, le territoire de Nekour s'étendait jusqu'au pays des Beni Merouan, population qui faisait partie des Ghomara, et jouxtait une autre tribu ghomara, les Beni Homeid, célèbres pour leurs chevaux, ainsi que les Mestassa et les Senhaja. Au-delà de ces populations, il place les Aouraba et le fief de Ferhoun, les Beni Oulid, les Zénètes de Tabrida, les Beni Irnian, et les Beni Merassen du fief de Kassem, seigneur de Saa et de la "colline nommée Taourirt."[107] La liste de ces peuples périphériques, ainsi que de ceux qui se trouvent aux frontières du royaume, reprend de nombreux groupes connus aujourd'hui.

Les Zouagha sont aujourd'hui considérés comme exclusivement algériens, mais il se peut qu'à l'époque de Nekour, ils aient atteint la Moulouya dans leur mouvement en direction de l'ouest. Les Kebdana, bien sûr, sont toujours à leur place ; les Marnissa sont maintenant plus à l'ouest que leur ordre dans la liste ne l'indique ; les Ghassasa étaient

---

107 Al Bakri, pp. 180-181.

probablement un groupe appartenant à ce qu'on appelle aujourd'hui les Gueliya, et les Beni Ourtedi, des Berbères nomades, installés dans le Garet. On rapporte que Koloua Jara, leur fief, se trouvait à une journée de marche de la rivière Kert et à une journée de marche de la Moulouya.[108] On peut donc localiser Koloua Jara en repérant un endroit où les deux rivières sont distantes de deux jours de marche et en se plaçant à mi-chemin. Une ligne allant du Kert à la Moulouya, passant par les puits de Hassi Ounezga, dans la région de Beni Bou Yahyi, correspond à deux jours de marche, et Hassi Ounezga est exactement à un jour de marche de l'une ou l'autre rivière. On raconte que les ruines d'une ancienne forteresse se trouvent à Hassi Ounezga. Les puits de cet endroit fournissent la seule eau à plusieurs kilomètres à la ronde au milieu du désert aride où ils se situent ; une forteresse à cet endroit aurait l'avantage sur ses assiégeants grâce à son contrôle de l'approvisionnement en eau.

Al Bakri place le Ghomara à l'ouest du royaume de Nekour, mais échappant à son autorité. Mestassa était également située sur la frontière, et les Senhaja étaient localisés à l'ouest de celle-ci. Aujourd'hui, la tribu Senhaja des Beni Gmil est voisine de la tribu de Mestassa, présentant ainsi une ligne ininterrompue entre Senhaja et Mestassa depuis le pays Ouergha jusqu'à la Méditerranée. Si, par

[108] Ibid., p. 97.

conséquent, le Ghomara était en marge du royaume de Nekour,[109] il devait y avoir un passage entre Senhaja et Mestassa ; mais al Bakri ne l'a peut-être pas formulé textuellement, car il n'y a en réalité qu'une courte distance entre la jonction des Beni Gmil et Mestassa et le Ghomara.

Parmi les tribus supposées être situées au-delà des frontières, il faut encore compter les Beni Oulid, qui font aujourd'hui partie des Senhaja de la région de l'Ouergha. Nous ne connaissons que peu de choses des Aouraba, nom généralement associé à l'Algérie, ou à la bande de Ferhoun, bien que dans la tribu des Beni Ouenjin de l'Ouergha se situe aujourd'hui une grotte de montagne de grandes dimensions connue sous le nom d'*ifri n Ferhoun*, ou grotte de Ferhoun. Ni Beni Irnian ni Beni Merassen ne figurent parmi les noms connus aujourd'hui, bien que Saa soit aujourd'hui le nom d'un village des Beni Zeroual qui font partie des Jebala et que la "colline appelée Taourirt" puisse être n'importe quelle colline, dans la mesure où en berbère taourirt signifie colline. Le lieu le plus important aujourd'hui appelé Taourirt est la forteresse et station radio française sur la route entre Guercif et Oujda, et il se peut qu'il s'agisse également de la colline mentionnée dans le Jugurtha de Salluste.[110] Si Kassem, seigneur de Saa, régnait sur tout le territoire depuis Taourirt, par-delà la Moulouya, jusqu'à Beni Zeroual, il devait être un

[109] Al Bakri, pp. 180-181.
[110] Traduction de Gordon, p. 253.

véritable potentat. En fait, son influence sur la cour de Nekour était assez considérable pour pousser le second Saleh à mettre à mort son frère Idris. Les Zénètes sont répertoriés comme occupant le territoire au sud du Garet.[111]

Les tribus que j'ai énumérées jusqu'ici étaient des tribus frontalières du royaume de Nekour, et des tribus localisées au-delà des frontières. Les tribus qui figurent le plus souvent comme assujetties aux souverains de Nekour étaient Temsaman, Aith Waryagher et Gzennaya. Meknassa, Branès, et Aith Itteft ont également été mentionnés comme tributaires.

Al Bakri cite comme ports dépendant de Nekour, Moulouya, Hark, Garet, Marsa Ddar Auktis, Oued el Baqar, et Al Mazamma. La Moulouya était situé apparemment à l'embouchure de ce même fleuve ; Hark, portant le même nom qu'une montagne déjà mentionnée, était apparemment quelque part sur la côte de Gueliya ; Garet était sans doute à l'embouchure du Kert ; Marsa Ddar Auktis, selon al Bakri, était situé près de la montagne de Temsaman ; Oued el Baqar (Ameqran), Aujourd'hui Marsa Sidi Hsaïn, était localisé à l'embouchure de la rivière portant ce nom ; et Al Mazamma, le port actuel de Nekour, était situé dans la baie d'Al-Hoceima.[112] Il est intéressant de noter que, dans ce premier récit,

[111] Al Bakri, p. 181.
[112] Al Bakri, p. 181.

l'important port et la ville de Melilla ne sont pas mentionnés, ce qui laisse à penser que son peuplement islamique est postérieure ; les Carthaginois et les Romains ont pu l'occuper plus tôt.

Trois autres ports sont mentionnés, mais pas comme relevant de l’autorité de Nekour. Il s'agit de Bades, Beqqioua et Balich (Yellich), le dernier appartenant aux Senhaja.[113] Aujourd'hui, Beqqioua est une tribu et Bades un vestige, et les Senhaja n'ont aucun débouché sur la mer.

Al Bakri décrit un Rif qui n'est pas radicalement différent de ce qu'il est aujourd'hui quant aux dénominations tribales, la principale modification concerne la partie orientale et le Garet. Les Aith Touzine, Tafersit et Aith Oulichek n'avaient pas encore pris leurs appellations actuelles ; Melilla n'avait pas été construite, et les Gueliya n'étaient pas connues comme tels ; Aith Saïd s'appelait Betioua, un terme parfois élargi pour inclure une région beaucoup plus vaste que celle des actuels Aith Saïd, et les nomades du Garet, dominés alors par Koloua Jara, n'avaient pas adopté leurs noms modernes. Les Senhaja et les Ghomara, à l'ouest, semblent avoir occupé à peu près le même territoire qu'aujourd'hui, bien que les tribus aujourd'hui regroupées sous le nom de Senhaja de Gheddou, Senhaja de l’Ouergha ou, dans ce volume, Senhaja arabophone occidental,

---

[113] Ibid. p. 182.

ne soient pas mentionnées comme des Senhaja de par leur origine ou leur allégeance.

La civilisation de Nekour semble avoir été tournée vers celle de l'Espagne omeyyade plutôt que vers celles du Maghreb. Les souverains régnants étaient instruits dans le rite malékite et dirigeaient la prière collective dans la mosquée de la cité.[114] Le savoir coranique devait être très développé et son influence sur les trois tribus nucléaires de Gzennaya, Aith Waryagher et Temsaman forte. Saïd ibn Saleh a construit sur les rives de la rivière Ghis une mosquée rivalisant avec celle d'Alexandrie, et aujourd'hui, sur le même site ou à proximité, se trouve le sanctuaire de Sidi Youssef, qui accueillait avant la guerre du Rif plus de trois cents étudiants appliqués à l'étude du Coran et de la magie.

Bien que les descendants de Saleh aient perpétué les traditions de leur ancêtre dans les domaines religieux et intellectuels, ils n'ont pu éviter de devenir de plus en plus Rifains par le sang et par leur mode de vie général, car il n'existe qu'une seule trace d'une nouvelle infusion de sang arabe dans une lignée qui était à moitié berbère au départ, et les contacts avec le reste du monde arabe étaient rares et, à l'exception de ceux avec l'Espagne, sanglants et peu convoités. Nous les voyons se quereller entre eux et faire face à des soulèvements constants ; nous voyons les revirements rapides des loyautés et des alliances, la

[114] Ibid., pp. 193-194.

grande importance accordée à la stratégie et à la fourberie, la pratique consistant à incendier les maisons des ennemis vaincus ou éloignés à la suite de conflits. Ces pratiques présentent un cachet typiquement rifain.

D'AUTRES CENTRES PRÉCURCEURS

Nekour, bien qu'étant le principal centre d'influence arabe dans le Rif à cette époque, n'était en aucun cas la seule cité de ce type dans le Rif. Bades,[115] dont les ruines se dressent aujourd'hui face au peñón de Velez, et Melilla[116] étaient importantes à leur époque, et il y a eu un certain nombre de villes de moindre importance le long de la côte.

Contrairement à Nekour, Bades est antérieure aux invasions musulmanes, ayant été construite, comme le suggère Marmol,[117] par les Goths. Bades était une ville de quelque sept cents foyers, occupée par des pêcheurs et des charpentiers navals. Le seigneur de Velez (Bades) possédait une marine de trente galères pour résister aux attaques et effectuer des raids sur les côtes espagnoles. Il exerçait également son autorité sur les Berbères des montagnes situées derrière la ville, qui venaient la défendre en cas de besoin. Marmol cite de nombreuses batailles entre les habitants de Bades et

115 Al Bakri, p. 151.
116 Ibid. p. 178.
117 Chap. 62.

les Espagnols, ainsi que des raids espagnols sur la place forte elle-même.[118]

En 1508, Bades tomba aux mains des Espagnols, et en 1522, les Turcs l'ont reprise et l'ont gardée jusqu'en 1564, date à laquelle les Espagnols semblent en avoir repris le contrôle.[119] Les Espagnols n'ont pas occupé la ville, qui est tombée en ruines à une date ultérieure. Le gouvernement espagnol a maintenu un camp de prisonniers et un comptoir commercial sur le peñón de Velez, une petite île rocheuse juste à côté du site de Bades, et ce poste a été l'une des trois principales portes d'entrée des articles de fabrication européenne dans le Rif, les autres étant l'îlot d'Alhucemas et Melilla.

La composition ethnique de la population de Bades reste quelque peu floue, bien que, d'après la description qu'en fait Marmol, on pourrait la considérer comme berbère, à l'exception d'un mellah abritant une centaine de foyers Juifs, qu'il ne manque pas de mentionner.[120] Même l'identité du seigneur de Valez est laissée dans le doute. Il est possible que Bades ait joué un rôle dans l'arabisation des tribus environnantes, grâce à ses nombreux contacts commerciaux avec le monde extérieur.

Melilla était le dernier des trois grands centres à partir desquels les influences commerciales ont pu

[118] Chap. 62.
[119] Meakin, p. 111.
[120] Chap. 62.

se diffuser. C'est une ville très ancienne, qui, comme nous l'avons vu, a probablement été construite par les Phéniciens. Elle était occupée par une dynastie appelée Beni Ourtedi, qui, bien qu'étant les habitants légitimes de l'endroit, n'en étaient pas toujours les maîtres.[121] En 926-927, Abd er Rahman, le souverain omeyyade d'Espagne, s'en empara et la fortifia pour servir de place forte à son allié Moussa ibn Abi al 'Afia.[122] Un siècle et demi plus tard, cependant, les Beni Ourtedi semblent avoir repris le contrôle de leur propre ville, car à cette époque, ils ont invité Mohammed ibn Idris, un membre de la famille Idrisside, à venir d'Espagne pour devenir leur souverain, ce qu'il a fait.[123] Après de nombreuses batailles acharnées, les Espagnols ont finalement pris Melilla en 1497, et l'ont gardée depuis lors.[124]

Deux plus petites villes près de Melilla, Cacaca (Ghassassa ?)[125] et Tazoutha,[126] dépendaient d'elle et semblent correspondre plus ou moins à la localisation de Selouan et Nador modernes, bien que Tazoutha, ayant été construite sur un rocher et ayant servi de forteresse naturelle, puisse difficilement être identifiée à Nador, qui est érigée sur un terrain plat.

---

121 Al Bakri, p. 258.
122 Ibid., pp. 178-179 ; Leon l'Africain, Description de l'Afrique, vol. II, p. 311.
123 pp. 178-179; Leon l'Africain, Description of Africa, vol. II, p. 311.
124 Meakin, p. 110; Marmol, chap. 02.
125 Marmol, chap. 92.
126 Ibid, chap. 93.

Ces deux villes, ainsi que Melilla, recevaient des galères vénitiennes, exposant ainsi cette région à une source supplémentaire d'influence commerciale.[127]

Tazoutha fut détruite par le deuxième roi mérinide de Fès, Youssef ben Yakoub, et ne fut pas reconstruite avant la prise de Melilla par les Espagnols. Elle devint alors le refuge des Maures expulsés de Grenade.[128]

Il y avait d'autres villes dans la région, mais elles semblent avoir été relativement peu importantes et avoir eu peu d'occasions d'influencer la population locale, que ce soit au niveau ethnique que culturel. La région de Melilla dépendait du royaume de Fès à l'époque où ces événements se sont déroulés et n'a donc guère pu échapper à l'influence arabe sur le plan culturel et peut-être même démographique.

Nekour, comme nous l'avons vu, était le plus grand centre de la culture arabe, la plus ancienne et la plus avancée dans le Rif ; Bades, bien que n'étant pas nécessairement de fondation ou d'inspiration arabe, a été à même d'introduire des influences extérieurs, comme l'ont fait, dans une moindre mesure, d'autres petits ports le long de la côte ; Melilla, et dans une moindre mesure Cacaca (Ghassassa ?) et Tazoutha, ont peut-être contribué à introduire des influences zénètes et arabes dans la région orientale (mais pas

[127] Marmol, chap. 92.
[128] Ibid, chap. 93.

nécessairement le même type d'influence arabe qu'à Nekour).

L'ARRIVÉE DES BÉDOUINS

Outre l'établissement de Nekour et les activités de Bades et Melilla, deux autres grands événements ont mis en contact des cultures et des peuples extérieurs avec le Rif. Il s'agit de la deuxième invasion arabe du Maghreb et de la poussée vers le nord des zénètes sous l'égide des Mérinides.

Cette deuxième vague d'Arabes est entrée au Maroc au XIe siècle.[129] Elle comptait, selon les historiens, entre 150.000 et 200.000 individus[130] dont des femmes et des enfants[131] qu'ils n'avaient pas, contrairement aux envahisseurs précédents, négligé d'emmener avec eux. Les familles incluses dans cette grande migration étaient les Beni Hachem, les Beni Mo'aouia ben Bakr, les Beni Hillal ben Amr ben Sassa, et les Beni Soleim ben Mansour.[132] Ces différents groupes sont généralement rassemblés, par souci de simplicité si ce n'est d'exactitude, sous le nom de Beni Hillal. Les envahisseurs étaient des Bédouins nomades,[133] très différents des nobles aventuriers qui, trois siècles auparavant, avaient conquis le pays sous le commandement d'Oqba. Ils

---

[129] Ibn Khaldoun, vol. I, Introduction, pp. xxix, 28-51.
[130] Meakin, p. 32 (D'après Mercier, *Etablissement des Arabes*, p. 143).
[131] Gautier, p. 387 (d'après Ibn Khaldoun, vol. III, p. 433).
[132] Meakin, p. 32 (d'après en Nassiri, vol. II, p. 77).
[133] Ibn Khaldoun, vol. I, p. 28-29 ; Gautier, p. 385-389.

n'étaient pas là pour propager la religion ou pour ériger des universités ; leur tâche consistait à trouver de nouveaux pâturages pour leurs troupeaux et de nouveaux terrains pour camper ; en bref, ils étaient des immigrants assez nombreux et assez primitifs pour disputer sérieusement leurs terres aux Berbères des plaines. Étant bédouins, ils étaient mal adaptés pour déloger ou même influencer grandement les Berbères des montagnes, qui menaient par nécessité un type d'existence totalement opposé au leur. Le seul endroit logique dans l'actuel Rif, Senhaja du nord et Ghomara qui aurait pu les intéresser était la plaine du Garet et les terres immédiatement adjacentes. Ce territoire était facilement accessible, puisque les voyageurs n'avaient qu'à suivre le cours d'eau de la Moulouya depuis sa source, une région occupée jusqu'à ce jour par les Beni Hillal.[134] Une partie d'entre eux se pressait le long de la rive orientale de la Moulouya, alors que certains de ceux qui ont traversé ce cours d'eau étaient assez puissants pour se maintenir, bien que mélangés aux rifains. Il s'agit des Oulad Stout, " les enfants de l'ogresse ", dont le territoire se situe aujourd'hui entre les tribus de Gueliya, Aith Bou Yahyi et Kebdana. Les Ababda, aujourd'hui une famille de nomades vivant dans le nord de Metalsa et comptabilisés comme Metalsa

134 Des Arabes, arrivés vraisemblablement à cette période, occupent aujourd'hui les terres situées immédiatement au sud de la région de Gzennaya, dans les environs de Msoun.

mais ne parlant que l'arabe, pourraient être un autre vestige d'une invasion hilalienne épisodique.

Ces Arabes hilaliens, bien que sans doute aussi méritants que leurs prédécesseurs plus appréciés, étaient nettement moins cultivés. Au contact des Berbères, leur influence ne pouvait être que de détruire ou d'affaiblir non seulement les éléments culturels d'origine berbère, mais aussi les rites et les coutumes islamiques exigeant une connaissance religieuse relativement élevée et un certain degré de maîtrise du Coran, deux éléments que les Rifains avaient, dans une certaine mesure, acquis de la dynastie de Saleh ibn Mansour et d'autres contacts arabes antérieurs.

La problématique des invasions et des influences zénètes est beaucoup plus complexe que celle des Arabes Hilaliens, dont on peut dater l'incursion avec certitude.

L'INVASION ZÉNÈTE

Les zénètes, l'une des grandes confédérations berbères, selon les généalogistes,[135] étaient originaires de la frontière nord du Sahara, entre le Zab et Tafilelt.[136] Ce territoire semble avoir été leur premier habitat et est occupé par des membres de leur groupe aujourd'hui. Mais ils se sont également propagés vers

135 Ibn Khaldoun, vol. I, p. 175.
136 Meakin, p. 89 (d'après Raoud el Quirtas, p. 400).

le nord, le long de la frange saharienne qui s'étend au-delà de Figuig et du Tafilelt, le long du lit de la rivière Moulouya, pour atteindre la mer au niveau des étendues arides du Garet.[137]

Il est difficile de déterminer à quel moment les Zénètes, d'essence nomade, ont remonté la Moulouya jusqu'au territoire appelé aujourd'hui le Rif. Avant l'invasion des Mérinides - qui constitue la percée classique et officielle de Zénètes - diverses tribus et familles appartenant à ce groupe ont dû se frayer un chemin vers le nord depuis déjà un certain temps. Al Bakri établit la présence de Zénètes à deux jours de marche au nord du Tafilelt.[138] Des groupes zénètes appelés les Zénètes de Tabrida[139] étaient localisés à la périphérie du territoire de Nekour, et les Beni Yaala (régnant à TIemcen entre 1002 et 1080) dont les armées ont mené des raids contre le royaume rifain, étaient d'origine zénète.[140] De plus, les Aith Iznassen, une tribu d'origine zénète vivant actuellement entre la Moulouya et Oujda, ont été signalés sur ce territoire au XIIIe siècle.[141]

Quels qu'aient pu être les contacts entre les Rifains et les Zénètes, l'occasion de les multiplier s'est présentée lorsque les Mérinides, la famille dominante des Zénètes, ont traversé l'Atlas et attaqué l'empire

---

137 Ibn Khaldoun, vol. I, p. 195.
138 Al Bakri, p. 281.
139 Ibid. p. 181.
140 Ibid., p. 156.
141 Ibn Khaldoun, vol. I, p. 121.

Almohade, dont le cœur se trouvait à Fès. Les Mérinides sont entrés au Rif, probablement par le Garet et en traversant les Aith Touzine, et ont vaincu l'armée almohade en 1216 lors d'une grande bataille sur les rives de la rivière Nekour,[142] une bataille dont la légende se perpétue encore aujourd'hui dans la tradition orale.

Abd el Haq, le souverain mérinide, épousa une femme issue des Oulad Mehalla de Tafersit, selon Ibn Khaldoun,[143] ou d'Aith Touzine, selon Marmol.[144] Cette femme rifaine devint la mère de Yakoub ibn Abd el Haq, le troisième souverain mérinide de Fès, qui, grâce à ce lien de parenté, exonéra les Aith Touzine de toute exigence de payer des impôts ou tout autre tribut.[145] En 1666, quatre siècles plus tard, selon les témoignages de Fréjus,[146] ce privilège fut retiré.

Selon Marmol, les Aith Touzine sont d'origine zénète,[147] tout comme les Metalsa, que l'on peut reconnaître sous le terme *Batalissa* [148] qu'il a employé, d'autant plus que le *b* est conservé jusqu'à nos jour dans le nom que les Gzennaya leur donnent,

[142] Meakin, p. 90 (d'après Raoud al Quirtas, p. 408, et Al Nassiri, vol. II, p. 4).
[143] Vol. II, p. 123.
[144] Chap. 98.
[145] Chap. 98.
[146] Pages 37-38.
[147] Chap. 98.
[148] Chap. 92.

Ibdarsen. Marmol affirme avec certitude que les *Batalissa* étaient des parents des Mérinides et que c'est eux qui les ont envoyés sur le territoire du Garet.[149]

Les termes Aith Touzine, Metalsa, Aith Saïd, Aith Oulichek et Tafersit n'apparaissent qu'après l'incursion des Mérinides. Les Aith Saïd sont mentionnés par Marmol,[150] qui indique clairement qu'ils étaient de la maison des Ghomara. Bien que Marmol ait confondu une alliance traditionnelle avec un lien de sang, sa déclaration indique que des éléments de ces deux tribus étaient suffisamment anciens pour avoir participé à la guerre entre les Senhaja et les Ghomara, ou du moins suffisamment anciens pour s'être vu attribuer un rôle dans ce conflit à cause de l'*horror vacui* de la tradition. Le nom Aith Touzine ou Aith Ouzine, signifie "les enfants de la moitié", ce qui implique peut-être une origine mixte.[151]

---

149 Chap. 92.

150 Chap. 96.

151 Ghirelli, à la suite de Schefer, l'éditeur de Léon l'Africain, prétend que Touzine est dérivé de Toudyin, ou, en suivant nos propres principes de translittération, Toujin, le nom d'un sous-groupe important de la confédération zénète. La seule base apparente pour cela est la similitude des noms, et le fait que les Zénètes avaient envahi cette région immédiatement avant que le nom Touzine n'apparaisse. Schefer prend pour acquis qu'en les appelant Touzine Moulieras a commis une erreur, ou a perpétué la soi-disant erreur de Léon l'Africain. L'erreur de Schefer est pardonnable compte tenu de l'ignorance de la géographie rifaine à l'époque à laquelle il écrivait. Voir Ghirelli, Monografía de la

Le parcours des Mérinides est clairement retracé dans la liste des ancêtres de la tribu donnée dans le chapitre précédent. Si l'on peut ainsi dater l'invasion du Rif par les Zénètes, il ne faut pas en déduire que des influences zénètes n'ont pas été à l'œuvre dans la région à une époque anterieure. La mention par Al Bakri des Zénètes au sud du Garet indique qu'ils étaient à son époque dans le voisinage, sinon déjà en pleine invasion. On peut affirmer que les Mérinides ont organisé et intensifié l'influence zénète dans le Rif, mais qu'ils ne l'ont certainement pas déclenchée.

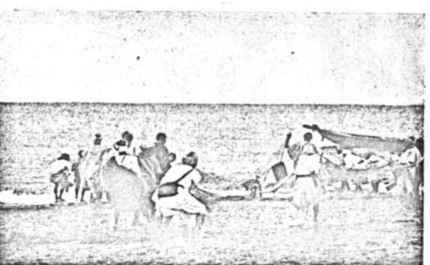
L'arrivée des Zénètes marque la cinquième et dernière des grandes invasions ou diffusions vers le Rif de l'histoire et selon la tradition. Il s'agit des invasions traditionnelles des Ghomara et des Senhaja, de la première invasion arabe et de l'établissement de l'émirat de Nekour, de l'invasion des Beni Hillal au Maroc et de l'invasion zénète. Ces trois contacts avec les Berbères et les deux contacts avec les Arabes ont eu plus de répercussions sur la composition ethnique et culturelle actuelle du Rif, du Senhaja et du Ghomara que les hypothétiques influences des civilisations classiques et des Vandales. Après la chute de l'empire mérinide, le Rif, le Senhaja et le Ghomara ont acquis leurs personnalités modernes, devenant de plus en plus hostiles aux ingérences étrangères et de moins en moins connus.

Cabila de Beni Tuzin, pp. 51-52 ; Léon l'Africain, vol. II, p. 322, note 1 ; Auguste Moulieras, Le Maroc Inconnu, vol. I, p. 113.

PLATE 6

NAVIGATION AND FISHING 2





Beaching the catch, Tiguisas, Ghomara





CHAPITRE IV

LA CULTURE MATÉRIELLE

LA CHASSE

La chasse se pratique de trois manières dans le Rif ; au moyen du fusil, du filet et du piège. En automne et en hiver, les Rifains, et en particulier les montagnards du Senhaja, passent tout leur temps à escalader les flancs de montagnes à la recherche du gibier.

Les armes avec lesquelles ils chassent se limitent aux fusils de fabrication européenne et aux fusils à silex de Taghzouth. Ils chassent principalement le lapin, le lièvre, le pigeon, la perdrix, le sanglier et, là où il y en a, l'aoudad, le bœuf sauvage et la gazelle. Étant donné qu'avant qu'un animal ne puisse être consommé par les musulmans, il est nécessaire que sa gorge soit tranchée de manière rituelle, le boucher prononçant la formule "*bismillah, wallaho akbar*", les Rifains ont élaboré plusieurs subterfuges pour contourner les contretemps d'une mort prématurée du gibier avant que cela ne soit fait. En chargeant son fusil, le chasseur peut embrasser la balle de plomb, en prononçant sur elle la formule de *basmala*, ou du sacrement, et tout animal abattu par cette balle sera propre à la consommation. Une autre méthode, plus pratique, consiste à demander à un

armurier de graver les mots de la formule avec un fil d'argent sur la crosse ou le canon, ainsi, tout gibier abattu par ce fusil deviendra comestible grâce à ce procédé. Dans le cas du sanglier, le chasseur n'a pas à se soucier de lui administrer la *basmala*, car il s'agit de toute façon d'une nourriture défendue (*haram*).

Les filets sont installés en travers d'un chemin ou à l'entrée d'une clairière située sur le flanc d'une colline, et de longues palissades de broussailles sont érigées comme des volets de chaque côté du filet, se resserrant légèrement en pointe, et à un angle de moins de 180 degrés l'une par rapport à l'autre. Les batteurs commencent au pied de la colline et remontent, convergeant jusqu'à ce qu'ils atteignent les extrémités de la palissade, et poussent ainsi dans le filet le petit gibier qu'ils ont pu intercepter. De cette façon, ils attrapent des lapins, des lièvres, des perdrix, des renards, des chacals et d'autres animaux. Bien qu'ils abattent les renards et les chacals, ils ne les mangent jamais.[152]

Les furets sont utilisés en hiver pour dénicher les lapins. Ils sont totalement apprivoisés et bien dressés.

Les pièges sont fabriqués par les forgerons locaux et sont basés sur le même principe mécanique que le type avec lequel le lecteur (américain) est familier. Les différences sont les suivantes : (1) La

---

[152] J'ai vu des tribus du Zaërs, près de Rabat, manger un chacal.

base du piège est un cadre, de forme rectangulaire, au lieu d'une plaque. Les mâchoires sont articulées sur les côtés de ce cadre. (2) Chaque mâchoire est pliée à deux angles droits plutôt qu'en arc de cercle. (3) Le ressort, fixé à un bras du cadre, fonctionne à angle droit par rapport à l'axe des mâchoires au lieu d'être parallèle à celui-ci. Il ne touche donc qu'un seul côté de chaque mâchoire, et non les deux, comme dans les pièges modernes. (4) Il n'y a pas de détente ni de porte-appât. Les pièges sont posés au moyen de deux bâtons, l'un placé sous l'extrémité du cadre et au-dessus d'une mâchoire ouverte, et l'autre sous les deux côtés du cadre et au-dessus de l'extrémité du premier bâton. Le second bâton est ainsi pris dans les mâchoires quand le piège se referme.

Le piège est enterré sur un sentier ou devant le terrier d'un petit animal, le dessus étant recouvert de feuilles et de terre. Les deux bâtons sont disposés de telle sorte que le moindre mouvement les sépare et libère les mâchoires. Aucun appât n'est utilisé, et on ne cherche pas à enfumer ou à désodoriser le piège.

Les animaux sauvages qui sont abattus, pris au filet ou piégés ne sont pas dépecés par gonflage, comme c'est le cas pour les animaux domestiques. (Voir planche 32.) Les peaux doivent être retirées laborieusement à l'aide d'un couteau, sinon, pense-t-on, la malchance s'abattra sur le chasseur et il ne

pourra plus jamais attraper d'animaux de cette espèce.[153]

Quand un Rifain a la chance de tuer un bœuf sauvage, il prend soin de manger une partie de sa tête, pensant qu'ainsi il aura la chance de chasser ces animaux à l'avenir.

À l'époque où les lions étaient répandus dans le Rif, ils étaient rarement chassés. Les Rifains considéraient le lion comme une bête d'une importance à peine inférieure à celle de l'homme. On dit qu'un lion n'inquiète jamais un homme qui le croise, sauf si celui-ci fait un geste inapproprié, auquel cas le lion l'emporte généralement. Les personnes qui font la rencontre de lions avaient l'habitude d'entonner des formules priant le "père du cœur", comme on l'appelait, de ne pas les attaquer. On raconte que les lions se sont raréfiés ou ont disparu non pas par la volonté de l'homme, mais en raison de la raréfaction du sanglier, qui constituait leur principal régime alimentaire.

LA PÊCHE

La pêche est pratiquée tout au long de la côte, de l'embouchure de la Moulouya aux limites occidentales du Ghomara. Il existe deux méthodes principales, la pêche à la senne réservée aux petits

[153] Cette même croyance se retrouve chez les Indiens Passamoquoddy du Maine, aux États-Unis, qui estiment qu'un tel gonflage est une offense faite à l'animal.

poissons près du rivage et la capture de plus gros poissons avec des hameçons en haute mer.

La senne, appelée *tharracha*, est faite avec du chanvre et est attachée à chaque extrémité à deux longues cordes. Un bateau sort le filet, laissant un des bouts de cordes à terre entre les mains de plusieurs hommes. Quand le bateau a atteint l'extrémité de la deuxième corde, le filet est lâché en demi-cercle et le bateau est ramené sur la rive, où l'autre bout de corde est tendue aussi loin que possible de la première. Les deux groupes tirent alors sur les cordes, en réduisant progressivement la distance qui les sépare. Le bateau repart et s'engage derrière le filet, pour être sur place en cas de problème. Lorsque le filet s'échoue enfin, la foule se précipite et met les poissons qui échappent du filet dans des paniers ; les poissons sont entassés sur le sable et sont ensuite répartis en parts égales entre les familles qui ont participé à la pêche. (Voir planches 5 et. 6.)

L'ÉLEVAGE DES ANIMAUX

Les animaux domestiques élevés par les Rifains sont le cheval, l'âne, la mule, le chameau, la vache, le mouton, la chèvre, le chien, le chat, le furet et le porc (sanglier). Parmi les volailles, la poule est la seule à être domestiquée. L'élevage des abeilles est également pratiqué.

Les chevaux sont élevés exclusivement pour l'équitation ; ils sont pour la plupart de type barbe,

une race de chevaux de trait forts et lourds (! ?); les chevaux arabes, de pur-sang ou croisés, sont montés par les nomades du Garet. C'est dans la zone orientale que l'on retrouve le plus de chevaux, principalement chez les Aith Bou Yahyi et les Metalsa, et dans une moindre mesure chez les Gueliya, les Kebdana, les Aith Saïd, les Aith Oulichek et Tafersit.

Dans le reste du Rif, ainsi que dans la région du Senhaja et du Ghomara, le relief du pays est tel qu'il exclut l'usage du cheval. Chez les Gzennaya, Aith Amart, Aith Waryagher, Temsaman, Targuist et Beqqioua, et chez les tribus maritimes de l'ouest, seuls les hommes très riches et influents possèdent des chevaux, qu'ils achètent dans les plaines et qu'ils gardent pour le prestige que pour tout autre usage. Dans le Senhaja Sraïr et le Ghomara, les chevaux sont très rares ; en fait, il n'y en avait pas à Beni Bou Nsar, Beni Seddath, Beni Khennous ou Ketama à l'époque de l'arrivée des Espagnols. Les peuples sédentaires qui possèdent des chevaux les gardent dans les cours de leurs maisons et en prennent grand soin ; les animaux sont, sans exception, gras, bien nourris et ne sont pas surmenés.

Les ânes sont présents dans toute la région, plus particulièrement dans les basses terres. Ils sont issus d'une petite race résistante. Les Rifains ont récupéré pendant la guerre de nombreux grands baudets espagnols dans les campements militaires pour accroître la taille de leurs propres animaux.

Dans les hautes terres du Rif central et du Senhaja, les ânes ne sont pas très fréquents. Ils sont utilisés pour le transport, les déplacements, le battage et pour faire tourner les moulins à huile. Ils sont également gardés dans les cours des maisons la nuit et sont nourris d'orge et de paille.

Les mules sont plus répandues que les chevaux et les ânes. La plupart du temps, l'élevage des chevaux, des ânes et des mules se fait dans les plaines, là où les animaux sont achetés par les montagnards. Les mules sont plus prisées que leurs parents, car elles peuvent porter une charge beaucoup plus lourde que les ânes et se faufiler sur les sentiers et les cols escarpés des montagnes mieux que les chevaux. Elles sont également utilisées pour le battage et pour faire tourner les moulins à huile.

Les chameaux ne sont détenus que par les Metalsa et les Aith Bou Yahyi. De type dromadaire commun, ils sont utilisés exclusivement pour le transport de marchandises et ne sont montés qu'exceptionnellement.

Les moutons sont élevés principalement par les tribus nomades et, dans une moindre mesure, par les tribus des plaines du Rif oriental. On ne les rencontre que dans la partie sud de la région de Gzennaya et ils sont rarement élevés dans la partie nord de cette tribu. Ils sont également absents dans le sud de la région d'Aith Waryagher et sont rares dans les montagnes à l'ouest d'Aith Touzine. Chez les Aith

Amart et Targuist, en raison de la nature plate du territoire, les moutons sont assez nombreux. Dans l'ensemble du Senhaja Sraïr et Ghomara, ils sont pratiquement inconnus, et parmi les tribus Senhaja arabophones orientales, seules celles de l'extrémité sud-ouest en possèdent en quantité.

Les chèvres, en revanche, ont une répartition inverse. Bien qu'elles soient connues et élevées partout, leur nombre augmente avec l'altitude. Dans les plaines, les moutons sont plus nombreux. Chez les tribus situées à des altitudes plus élevées, comme celle de Temsaman, les effectifs sont à peu près à égalité, et dans le noyau montagnard situé à la source de la rivière Nekour et le Senhaja Sraïr, les chèvres dominent incontestablement, car elles sont plus aptes à résister au froid et à escalader les parois escarpées des montagnes. Par contre, l'élevage des moutons, dans la mesure où cela est possible, est plus lucratif que celui des chèvres. Cette répartition ne signifie cependant pas que les caprins sont prioritaires par rapport aux ovins dans le Rif (même si c'est peut-être le cas), car c'est le facteur environnemental qui prévaut dans ce cas précis.

Les moutons et les chèvres sont gardés par de jeunes garçons, généralement les fils des propriétaires, qui s'amusent à tirer avec des fusils à silex sur des pigeons, des tétras et de petits quadrupèdes. Les bergeries, constituées d'enclos en pierres brutes, sont utilisées la nuit en cas de tempête et, en hiver, les troupeaux sont généralement gardés dans la cour

lorsque la météo les empêche d'aller à l'extérieur. L'achat ou l'élevage de moutons ou de chèvres parmi les tribus sédentaires dépend largement de la présence de fils en âge de s'en occuper, et les animaux sont généralement vendus quand les enfants ont dépassé un certain âge. Chez les Aith Bou Yahyi et Metalsa, cette restriction n'existe pas, car l'élevage des moutons est effectué par des hommes adultes, en particulier des hommes âgés qui ne sont plus apte à exercer d'autres activités.

Les chiens. Trois races de chiens sont présentes dans le Rif. Le plus répandu est le petit chien jaune commun, aux oreilles tombantes comme un chacal et à la crinière hérissée, qui sert de sentinelle durant la nuit, il est rarement nourri et fait un vacarme épouvantable en jappant sans cesse. Ces chiens, qui se reproduisent souvent avec les chacals et peuvent difficilement être distingués d'eux, sont à moitié sauvages, reculent en grognant et en glapissant lorsqu'on les approche, et ignorent généralement l'affection humaine. Cependant, lorsqu'ils sont élevés par des personnes bien disposées à leur égard, comme c'est parfois le cas, mais rarement, ils deviennent des animaux de compagnie et des compagnons tout à fait dociles et intelligents.

La deuxième variété est un grand chien de berger, ressemblant à un berger écossais, avec une tête large et un pelage hirsute. Ces chiens sont traités avec le plus respect et sont nourris régulièrement. Ils accompagnent les garçons qui gardent les troupeaux

de moutons et font preuve d'une grande intelligence en les assistant. Les garçons qui gardent les moutons leur jettent des pierres avec des frondes tressées en alfa, alors que les chiens mordent les talons des animaux les plus récalcitrants ; et avec les efforts combinés des garçons frondeurs et ceux de leurs chiens, les moutons s'éloignent rarement. Malgré les soins des garçons, les moutons et les chèvres sont parfois la proie d'une grande variété *d'ochchanen*.[154]

Le troisième type de chien, l'aristocrate de la société canine au Maroc, est le sloughi, le célèbre lévrier nord-africain, une variété à poil lisse, couvrant toute la gamme de couleurs possibles. Le sloughi, élevé exclusivement pour la chasse, est confiné dans le Rif aux tribus d'Aith Touzine, Metalsa, et Aith Bou Yahyi. Il est également élevé par les Aith Iznassen, une tribu purement zénète à la périphérie du Rif ; les Rifains considèrent qu'il s'agit d'une introduction zénète.

Les chats sont rares (?) et servent d'animaux de compagnie, comme partout ailleurs.

Les furets sont gardés dans des cages à domicile et sont employés pour la chasse.

Les bovins occupent la première place parmi les animaux domestiques rifains. Ils appartiennent à une race de petite taille, à poil ras, généralement de couleur rouge et à longues cornes. Bien que de petite

---

154 Voir Introduction

taille, ils sont très robustes et bien adaptés à la vie en montagne. Ils sont élevés par toutes les familles. Aucune maison où vit une femme ne manque de vache, des plus hautes montagnes au désert du Garet. Tant que le climat le permet, elles paissent dans les champs ou sur les pentes moins abruptes des montagnes et sont gardées par des femmes ou des jeunes filles ; pendant l'hiver, et quand les tempêtes d'octobre et novembre font rage, ils sont gardés à l’intérieur des maisons. Les conduire au pâturage est souvent une opération délicate, en raison de l'étroitesse et de la déclivité des sentiers ; il faut souvent quatre femmes ou plus, tirant sur les cordes, les cornes et la queue, pour faire passer une vache par un endroit dangereux. Malgré ces précautions, beaucoup tombent et se cassent les pattes ou le cou.

Les vaches sont gardées à l’intérieur de la maison pendant la nuit, dans la même pièce où la famille cuisine, mange et dort. La vache occupe le quart inférieur de la chambre, qui est enfouie en dessous du niveau du sol de l'habitation. Elle est nourrie de paille, d'herbe et de plants de maïs. À la fin de l'hiver, avant que les pousses vertes ne se manifestent sur les flancs de la montagne, les femmes passent souvent tout leur temps à chercher du fourrage pour nourrir la vache familiale.

Chaque village possède des taureaux qui sont loués comme reproducteurs. L'accouplement des bovins est, curieusement, la tâche des femmes. Le propriétaire du taureau et le propriétaire de la vache

laisse chacun leur femme conduire leur animal à un endroit isolé convenu au préalable, et les maris prennent soin de ne pas s'approcher de l'endroit. Pour tout homme, assister à l'accouplement du bétail serait une expérience honteuse, alors que les femmes peuvent y assister en toute impunité.

TRANSPORT I



Common method of transporting water, Ajdir, Beni Urriaghel



Method of carrying burdens on the back, Beni Said



Boy bringing home brush, Beni Amart



Bridge made of two parallel logs, Suk et Tnine, Targuist

Les bovins sont élevés pour la viande, le lait, les peaux et leur force de traction. Les taureaux sont élevés à des fins sacrificielles, car plusieurs formes de rituels exigent le sacrifice d'un taureau. Ils ne sont jamais castrés, comme c'est le cas pour les chevaux et tous les autres animaux domestiques.

Les porcs (sangliers). Le problème de la domestication des porcs ouvre l'aspect le plus difficile de la culture rifaine avec lequel il faut composer. Les Rifains ont élevé et élèvent probablement encore des porcs, mais ils sont particulièrement discrets à ce sujet. Pour une raison étrange, ils ont aussi honte d'en parler avec un chrétien qu'avec un arabe. Cette pratique est aussi secrète que le sabbat des sorcières au Moyen Âge. Les familles qui élèvent des porcs ne les amènent jamais au marché, n'admettent jamais qu'elles les élèvent et les sortent de la maison avant l'arrivée des invités.

L'élevage de porcs était autrefois pratiqué dans la majeure partie de la zone montagneuse nucléaire du Rif - dans les régions de Gzennaya, Aith Waryagher, Aith Amart et Senhaja Sraïr. Il y a une génération, les habitants d'Iharrouchen et d’Ikhouanen, dans le nord de Gzennaya, abandonnèrent cette activité, à la suite d'un pèlerinage à la Mecque effectué par l'un de leurs notables. Au cours des six dernières années, des porcs ont été élevés chez les Inhanahan, un village de Gzennaya.

Je ne peux pas dire si des porcs (sangliers) sont encore élevés quelque part dans le Rif ou le Senhaja, mais je présume que oui. Ils ne sont pas les descendants d'une race domestiquée depuis longtemps, mais sont élevés à partir d'individus pris dans des pièges dans les montagnes ; il est rare qu'une portée ait une histoire de domestication de plus de deux ou trois générations. Quand tous les animaux ont été sacrifiés, d'autres sont capturés et élevés. Ainsi, la domestication des porcs est, ou était, soit à un stade embryonnaire, soit au dernier stade d'extinction. Les animaux sont gardés à l'intérieur de la maison, mais sont confinés dans une pièce séparée, dont la porte est fermée la nuit. Le jour, ils sont emmenés sur les pentes de la montagne pour se nourrir de glands et de racines. Lorsqu'ils sont abattus, aucune formule religieuse n'est prononcée.

Les poules sont, heureusement, élevées ouvertement, et ne présentent pas de difficultés pour l'enquêteur comme c'est le cas pour les porcs. Leur présence est manifeste dans toute la maison et la cour, et surtout sur et autour du tas de fumier, situé à une certaine distance. Elles sont la propriété exclusive des femmes, qui les vendent, ainsi que leurs œufs, en toute indépendance de leurs maris ; elles gardent l'argent ainsi gagné, mais les maris ont droit à une ou deux poules à l'occasion de l'arrivée d'un invité. Les veuves qui vivent seules subviennent souvent entièrement à leurs besoins en élevant des poules, car

les personnes charitables les achètent de préférence aux veuves.

Les abeilles produisent une composante importante du régime alimentaire local. Les Rifains sont experts dans l'art d'élever des abeilles et construisent des ruches en vannerie, en bois et en liège. Parfois, on utilise des rondins creux et les bases vidées des plantes de yucca ! (agaves). Les ruches sont généralement conservées dans des grottes ou dans des recoins de falaises qui surplombent les villages. Au printemps, l'apiculteur transporte son essaim vers de nouvelles ruches et en retire ce qui reste du miel de l'hiver, puisqu'il ne le retire pas à l'automne. Le miel est séparé de la cire et est conservé dans des pots. L'apiculture est surtout pratiquée dans la région de Gzennaya. Dans de nombreuses régions du Senhaja Sraïr, l'élevage des abeilles est difficilement envisageable à cause de la rigueur du climat.

Les particuliers qui possèdent des abeilles ne s'occupent généralement pas de leurs propres ruches, mais les confient à un apiculteur, qui perçoit en échange une part du miel, convenue au préalable. Il n'y a généralement qu'un seul apiculteur dans un village, bien que la plupart des familles possèdent au moins une ruche chacune.

LE TRANSPORT TERRESTRE

Le transport terrestre dans le Rif, le Senhaja et le Ghomara se limite au transport de charges à dos d'hommes et d'animaux domestiques. Les roues et tous les types de véhicules sont inexistants. Le transport humain consiste généralement à porter des charges sur le dos. (Voir planche 7). La méthode de portage sur la tête, propre aux populations noires, n'est pas employée, pas plus que le mecapal.[155] Les femmes qui transportent l'eau de la source ou du ruisseau jusqu'à la maison utilisent une cruche à deux anses, avec une corde partant de chaque anse et passant par-dessus les épaules et tenue ou attachée au niveau de la poitrine. La même méthode est utilisée pour transporter des charges volumineuses telles que des broussailles ou du charbon de bois. Les hommes portent généralement des objets dans leurs mains, ou les mettent dans la capuche de leur jellaba.

---

155 C'est un procédé de portage utilisé depuis la haute antiquité par les peuples de Mésoamérique pour transporter de nombreux produits, et qui continue d'être utilisé traditionnellement par certaines populations d'origine amérindienne. Il s'agit d'un bandeau de cuir ou, plus traditionnellement, de coton ou d'ixtle (fibre de maguey tissée), d'environ 25 à 40 cm de long et 10 cm de large, à chaque extrémité de laquelle on attache une corde. Le bandeau se pose sur le front du porteur (appelé mecapalero en espagnol, et plus anciennement tlameme en nahuatl), à une hauteur variable (selon le poids de la charge, la nature du terrain à traverser, la condition physique du porteur et peut-être même selon la forme de son crâne) et les cordes soutiennent la charge. Selon la nature de la charge, le porteur protège parfois son dos avec un sarape calé sous la charge. Pour équilibrer le poids, le porteur doit se pencher vers l'avant.

Le transport au moyen d'animaux se limite aux ânes, aux mules et aux chameaux. (Voir planche 8.) Les chevaux ne portent pas de fardeaux. Pour les ânes et les mules, on utilise un bât spécial appelé hallas (dhbada). Il s'agit d'un grand objet lourd fait de tissu et rembourré de paille, qui couvre, dans la plupart des cas, tout le dos de l'animal. Le dessus est plat, et les bords de la surface supérieure sont souvent relevés. Le hallas est maintenu par une corde ou une sangle tressée passant sous le cou de l'animal et une autre sous sa queue. Aucune ceinture n'est utilisée ; la gravité, la taille et les deux sangles suffisent à le maintenir en place quand les paniers ne sont pas utilisés.

Les paniers, appelés chouari (*ighargnan*) , sont fabriqués en vannerie croisée. Il s'agit d'un double récipient muni d'une poignée de chaque côté et relié par une lanière en vannerie suffisamment large pour couvrir le haut du bât, de sorte que les deux récipients pendent sur les côtés. Les paniers sont remplis de tous les objets transportables, en général ils sont tout simplement jetés à l'intérieur. Les objets souples, comme les couvertures ou les sacs de céréales, sont placés sur la partie plate, et les objets longs, comme les outils à manche, sont attachés sur les côtés. Une cruche d'eau en terre cuite est souvent introduite dans l'un des paniers, de manière à pouvoir être facilement extraite. Une fois la charge placée, une corde est passée entre les poignées des chouari, tendue sur le

dessus et maintenue sous le ventre de l'animal en guise de sangle.

Les chameaux n'ont pas de selles de bât. On utilise parfois un chouari long et souple, dépourvu de sangles. Il tombe dès que le chameau commence à s’agiter et qu'il se met à courir. Une méthode plus efficace pour charger ces animaux consiste à attacher des paquets de chaque côté de la bosse, comme le montrent les illustrations de la planche 8.

Les chevaux, les mules et les ânes sont montés, les chevaux soit à cru, soit avec une selle arabe, importée des villes arabophones du Maroc. Ces selles sont chères et difficiles à obtenir, c'est pourquoi l'équitation à cru est le type courant. Les Rifains sont de piètres cavaliers, à l'exception des tribus d’Aith Bou Yahyi et Metalsa, qui sont habituées à ce moyen de locomotion. La bride est généralement achetée sur les marchés des villes marocaines de l’intérieur.

Les mules et les ânes sont montés avec les hallas (dhbadha), soit à cru, soit avec l'ajout d'un chouari et de sa charge. Les brides ne sont jamais utilisées avec les ânes et rarement avec les mules, un simple hackamore[156] faisant office de substitut. Les

---

[156] Un hackamore est un type particulier de bride permettant de contrôler les chevaux pour l'équitation, et qui n'est pas munie de mors. Il est composé d'une muserolle qui agit par points de pression sur la tête du cheval, sur le chanfrein et le menton. Il ne passe pas dans la bouche et permet à l'animal de s'abreuver et de se nourrir sans être gêné.

brides pour mules, lorsqu'elles sont utilisées, sont importées de Fès ou d'autres villes arabophones.

Les chameaux ne sont presque jamais montés par les Metalsa et les Aith Bou Yahyi. Ils sont utilisés pour le transport et pour la production du lait, et les expériences d'équitation sont sporadiques et à titre expérimental.

En général, les déplacements à cheval sont rares, et le Rifain se déplace le plus souvent à pied. En raison de la rudesse du pays, il peut souvent le faire plus vite que s'il était à cheval. Le Rifain peut marcher pendant de longues heures sur les terrains les plus accidentés sans montrer de signes de fatigue, il se met souvent à courir sur plusieurs kilomètres et fait des raccourcis à la verticale pour gagner du temps et réduire les distances.[157] Il préfère courir lorsqu'il descend une colline. Il n'emporte pas de vêtements supplémentaires pendant le voyage, ni de couvertures, mais seulement un petit stock de vivres dans son paquetage et les armes et munitions qu'il peut se permettre, ainsi qu'une canne à pointe, généralement de fabrication européenne, sur laquelle il peut appuyer son fusil pour tirer. Désormais, les fusils étant abandonnés (confisqués), la canne subsiste comme bâton de marche.

---

[157] Le vainqueur du dernier marathon olympique était un Rifain, El Ouafi, originaire d'Aith Waryagher (?). (El Ouafi Boughéra est un athlète français né le 15 octobre 1898 à Ouled Djellal en Algérie et mort le 18 octobre 1959 à Saint-Denis en France.)

TRANSPORT 2



Donkey with *hallas* and *shwari*, Gzennaya



Donkey transport, Ajdir



Mule with *hallas* and *shwari*, Beni Bu Frah



Camels, showing method of attaching small loads, Metalsa

LA NAVIGATION

Les Rifains et les Ghomara, bien qu'ils soient tous les deux essentiellement des terriens, tirent parti de leur proximité avec la mer en construisant des embarcations et en effectuant de courts déplacements à bord de celles-ci. Les Ghomara prennent la mer plus souvent que les Rifains.

Les Rifains et les Ghomara construisent deux types de bateaux, *thagharabout*, ou skiff, (voir planches 5 et 6) et *thagharabout n jkrou'*, ou voilier. L'esquif sans voiles semble être le plus courant et représente le modèle local. On prétend que les voiles ont été introduites par les Arabes, bien que la position géographique de cette côte l'ait certainement exposée à des contacts avec des peuples utilisant des voiles dans l'antiquité.

Le skiff est une embarcation longue et étroite, généralement mesurant six mètres de long, dont la proue et la poupe sont légèrement incurvées vers le haut. Il ne dispose pas de pont. Les côtés sont munis d'une double cheville à trous, *izhizh* (*jij* ?), dans laquelle sont montées des rames en pin ou en cèdre, espèces de longs balais, *imeqdhafen*. Il est gouverné par une rame basique, *dmam*, maintenue contre une cheville sur la poupe à tribord.

Ce type d'embarcation est fabriquée en cèdre ou en pin, tout est raboté à la main, et calfeutré avec du goudron, étalé en couche épaisse sur toute la coque de façon à ce que le bateau entier soit de

couleur noire. Des chevilles sont utilisées le long de la quille et des bordés ; pour renforcer la coque, les planches sont attachées avec des cordes dans des trous percés près des bords et bien bouchés avec du chanvre et du goudron.

Le motif sur les bateaux est un simple zigzag à angle droit, peint en rouge, qui court horizontalement près de la proue. Il n'y a aucune trace d'un motif en forme d'œil sur la proue, à moins que celle-ci n'en soit un.

Les esquifs sont utilisés partout le long de la côte, mais les voiliers sont employés moins couramment et seulement dans les meilleurs ports. Ils sont dotés d'un seul mât, appelé *sari* ; la voile, *er kroua'*, ne comporte pas de bôme, mais est attachée au mât par un long espar diagonal comme gréement de felouque.

Les esquifs sont utilisés pour la pêche au filet, et les voiliers pour la pêche en haute mer avec des hameçons. Les voiliers sont également utilisés pour le petit commerce côtier qui subsiste et pour le transport des œufs et autres produits vers Tanger et Gibraltar.

La construction navale se pratiquait, jusqu'à la guerre du Rif, dans les ports de Mtioua et du Ghomara, où l'on trouvait du cèdre et du pin près de la côte. Depuis la guerre, la construction navale a cessé, et les marins achètent des bateaux européens d'occasion pour remplacer ceux qu'ils perdent ou

délaissent. Il existe encore beaucoup de bateaux de facture locale le long de la côte, mais dans dix ans, ils auront probablement disparu.

L'AGRICULTURE ET LA CUEILLETTE DE PLANTES SAUVAGES

L'agriculture est le trait le plus important de la vie et de la culture rifaines. Elle est la base de leur existence et mérite d'être examinée en profondeur, notamment par les botanistes économiques. L'anthropologue qui n'est pas formé en botanique économique peut au mieux se contenter de noter les facteurs externes et économiques, alors que le botaniste peut retracer les origines et les évolutions des plantes utilisées et cultivées.

L'acquisition par les Rifains de produits alimentaires végétaux peut être divisée en quatre processus, dont certains peuvent être des étapes de développement, et tous sont utilisés de manière simultanée.

1. La cueillette de plantes sauvages comestibles.

2. L'entretien des arbres fruitiers, des arbres porteurs de noix et des vignobles.

3. L'entretien des jardins potagers.

4. La culture des céréales et des légumineuses.

Les sujets suivants concernent également l'agriculture et les aliments végétaux.

1. Un cycle calendaire d'événements agricoles.

2. Les outils et les machines.

3. Le communautarisme dans le domaine agricole.

La collecte et la cueillette. Certains produits sauvages poussant dans les montagnes, dans les vallées, près des sources et sur les tas d'ordures ont une valeur alimentaire et sont ramassés et consommés, soit par choix, soit comme rations d'urgence en cas de famine, bien qu'aucune tentative ne soit faite pour les cultiver. Pour autant que l'on puisse en juger, elles se répartissent comme suit.

azemmour,[158] l'olivier sauvage.

erbejjouth, le chêne. Les glands et l'arbre sur lequel ils poussent portent le même nom.

adheman, l'aubépine. Les fruits de l'aubépine, appelés *zaarour*, sont récoltés et consommés.

larnej,[159] le citronnier sauvage, probablement non cultivé.

158 Voir l'introduction

159 Le citronnier sauvage, le cerisier et le mûrier n'ont pas été mentionnés dans l'introduction car ils ne sont pas des espèces endémiques.

touth, le mûrier, actuellement sauvage. Il a probablement été introduit plus tôt, puis abandonné.

habb al mallouk, le cerisier sauvage, qui a probablement la même histoire que le mûrier. Les deux arbres sont aujourd'hui cultivés par les Senhaja.

sasnou, l'arbousier, ou fraisier. Ses fruits sont consommés frais, mais aussi séchés et incorporés dans la pâte du pain.

thabgha, les mûres sauvages

touzzelt, un arbuste dont la gousse est consommée.

thakhfar, une rose sauvage dont on mange la cosse.

assekkoum, l'asperge sauvage.

maticha, la tomate sauvage, que l'on rencontre sur d'anciens tas d'ordures. Sa culture a été abandonnée.

tebissesth,[160] une plante poussant dans les montagnes, elle est consommée fraîche.

[160] Ceci est peut-être lié à la racine utilisée par Laoust (p. 508) pour désigner la mauve. *Tibidat*, dans le dialecte des Zemmour, en est la forme la plus proche.

yanouch, le cresson, ou une plante très similaire.

thezhiouma, une autre plante aquatique, qui pousse près des sources d'eau.

thaffa okechouth, une plante sauvage ressemblant au céleri.

Thighighech (thghighith),[161] une plante sauvage dont les racines sont bouillies et utilisées pour laver la laine. Ses feuilles sont coupées, bouillies et consommées.

benaaman, le pavot sauvage. Les femmes mangent ses feuilles, et les enfants ses bourgeons.

imezouar, une plante ressemblant à un trèfle irlandais ou à un trèfle commun. Ses feuilles, au goût légèrement acide, peuvent être consommées.

iouasrin, les champignons.

---

161 Laoust (p. 39) pense qu'il s'agit peut-être de *Sapanaria vacaria*.

La cueillette des plantes sauvages est généralement considérée comme une activité antérieure à l'agriculture. On raconte que les Rifains ne vivaient que de ces produits et du gibier. À Ketama, où l'agriculture est difficile à pratiquer, la cueillette de plantes sauvages, notamment touzzelt, constitue une occupation importante. À la fin de l'hiver, quand les fruits secs ont disparu et que les réserves sont épuisées, de nombreuses familles rifaines mourraient de faim si leurs femmes ne partaient pas sur les flancs de montagnes et le long des cours d'eau à la recherche de ces denrées sauvages.

Les plantes fraiches, telles que le cresson et les asperges, ont fait l'objet d'un tabou sexuel en matière alimentaire. Seule les femmes peuvent en manger. On justifie cette restriction par le fait qu'elles soient bénéfiques pour la circulation sanguine, l'apport en graisse et la régénération des tissus dermiques, prisées chez la femme mais pas chez l'homme.

Les mûres et les cerises ont probablement été introduites par les Arabes et abandonnées par la suite. Les mûres ne sont pas considérées comme un bon produit et leur consommation est peu fréquente, sauf en cas de nécessité. Les tomates ont probablement été introduites à partir de l'Espagne, puis délaissées.

La culture des arbres fruitiers et à noix et des vignobles. *zitoun* (mâle), *missala* (femelle), l'olivier commun. L'arbre mâle produit de grosses olives pauvres en huile, qui sont conservées dans du jus de citron et consommées comme condiment. Le fruit de l'arbre femelle est pressé pour obtenir de l'huile. En règle générale, tous les arbres mâles d'une oliveraie sont coupés, à l'exception d'un seul, qui est laissé pour fertiliser les arbres femelles. Les fruits de l'olivier portent le nom des arbres qui les portent.

aramman, le grenadier. Les Rifains reconnaissent les différentes variétés de grenadiers, considérant que le fruit à la peau charnue et dont les granules renferment de grosses graines dures sont produits par l'arbre mâle, alors que le meilleur fruit est produit par l'arbre femelle. En règle générale, les arbres mâles sont tous coupés sauf un, qui est laissé pour fertiliser les espèces femelles. On conserve parfois les arbres mâles, afin que les fruits puissent être vendus sur les marchés fréquentés par des personnes qui ne savent pas faire la différence. Le fruit et l'arbre portent le même nom.

Er ghas, le figuier. Il existe quatre variétés de figuiers, *asseiri*, *aghodani*, *awar n aksi* et *abaran*. Le fruit de *l'asseiri* est rond, portant des lignes longitudinales violettes et vertes ;

celui *d'aghodani* est long, en forme de poire et violet ; celui d'*awar n aksi* est rond et de couleur vert clair. Il existe deux variétés *d'abaran*, une est ronde et verte et l'autre longue avec des lignes noires ou violettes. Les trois premières variétés produisent des fruits deux fois par an, en juin et en septembre. Les figues de juin, appelées *erbachour*, sont consommées mais pas mis à sécher au soleil, sauf pour être utilisées comme remèdes médicinaux, car elles contiennent peu de sucre. Les figues de septembre, appelées *thazath*, sont mises à sécher. Les variétés *d'abaran* ne sont productives qu'en septembre. Les Rifains affirment que les variétés *d'abaran* sont les seules souches autochtones, et que *asseiri* et *awar n aksi* ont été introduites par les Arabes, tandis que *aghodani* provient des régions subsahariennes.

chokouar (*ddokar*), le figuier sauvage. Semé, dit-on, par des oiseaux qui ont mangé des figues communes, ce fruit est impropre à la consommation, mais il est employé lors de pratiques magiques. Chaque année, les femmes et les enfants vont cueillir les figues sauvages lorsqu'elles sont mûres, les attachent par paires avec des brins d'herbe et les accrochent aux branches des figuiers domestiques. Il semblerait que des insectes infestant les figues sauvages puis en ressortent

et viennent fertiliser les bourgeons des figues domestiques. On pense que si ces figues sauvages n'étaient pas ainsi suspendues et si les insectes qui en sont issus venaient à ne pas atteindre les bourgeons, les figues de culture ne porteraient pas de fruits.[162]

Llachchin, l'oranger. Les oranges rifaines sont de la variété nord-africaine commune. Les mandarines ne sont pas cultivées dans le Rif. On dit que le fruit de l'oranger mâle est allongé, alors que celui de l'oranger femelle est rond. Les pousses d'orangers sont greffées sur des citronniers sauvages sans distinction de sexe.

Llaymoun, le citronnier domestique, par opposition à la variété sauvage.

tteffah, le pommier. Les pommes rifaines sont petites et chétives, et ne sont pas très appétissantes. Elles ne sont pas cultivées couramment, sauf chez les tribus des hautes montagnes. Les pommiers sont souvent greffés sur des aubépines. Il existe une distinction de sexe entre les pommes : on dit

---

162 Westermarck (p. 190) affirme que les Rifains accrochent des figues mâles aux arbres femelles, afin de féconder leurs fruits. Un petit insecte, *Blaslophaga grossorum*, pénètre et ressort des figues, les fécondant. Westermarck se réfère à De Vigtigaste Kulturvaxterna d'Elfving (Helsingfors, 1895), p. 74.

que les mâles sont gros et blancs, et les femelles rouges.

lfiras, le poirier. On dit que la poire mâle est blanche, tandis que la femelle est rougeâtre. La greffe sur l'aubépine est courante.

thaghiachth, le noyer. Les noix sont appelées *noua n thaghiachth*. Les Rifains distinguent les noyers mâles des noyers femelles de la manière suivante : L'arbre mâle porte une noix à coque dure avec peu de chair; la noix de la variété femelle possède une coque plus fine et est plus charnue. En général, les mâles sont coupés pour faire de la place aux autres. Aucune greffe n'est tentée avec les noyers.

jjouz, l'amandier. Les noix de cet arbre sont appelées *noua*, le même mot qui s'applique aux noix. On dit que l'amande mâle porte une noix à pulpe unique, tandis que la pulpe de la femelle est double. Les amandiers, comme les noyers, ne sont pas greffés (?).

er mechmach, une espèce de prunier. On distingue le sexe des prunes en cassant le noyau et en goûtant la chair à l'intérieur. Si elle est amère, l'arbre qui la porte est supposé être mâle. Les prunes, comme les pommes et les poires, sont greffées sur l'aubépine.

er barqouq, l'abricotier. On affirme que les arbres mâles ont une peau épaisse, et les femelles une peau fine. Les mâles sont préférés à l'exportation, et les femelles pour le séchage.

er khoukh, le pêcher. Les Rifains ne distinguent pas le sexe du pêcher et ne tentent pas de le greffer.

Le Rifain accorde une grande importance à ses arbres fruitiers et à ses arbres à noix, peut-être même plus qu'à ses céréales et à ses légumes, car sa famille est souvent obligée de subsister pendant des mois en hiver grâce aux fruits secs de ces arbres et aux raisins secs. Chaque printemps, il creuse autour des racines des arbres et y apporte du fumier, et dirige les canaux d'irrigation vers leurs troncs. Il les garde soigneusement taillés et élagués, et élimine diligemment les insectes parasites des feuilles et des branches.

Le Rifain prend non seulement soin de distinguer le sexe des arbres, mais il soumet également la consommation des fruits de deux d'entre eux, les noix et les amandes, à un tabou sexuel. Les noix ne peuvent être consommées que par les femmes, et les amandes que par les hommes. La raison en est symboliquement sexuelle, puisque les noix, en raison de leur aspect ridé, sont censées

provoquer un assèchement et un rétrécissement, tandis que les amandes sont censées produire de la fluidité et de la puissance chez les hommes. Les noix et les amandes occupent donc une place importante dans le régime alimentaire des mariés.

Les vignobles. Pour les Rifains, les raisins sont aussi importants que les fruits et les noix. Ceux qui sont cultivés dans le Rif sont une grande variété rouge-violet, ressemblant aux raisins de Malaga par leur forme et leur goût. Ils sont cultivés dans des vignobles disposés sur les versants de haute montagne, trop abrupts et trop stériles pour permettre une autre culture. Les vignes sont taillées et, au printemps, le sol autour de leurs racines est ameubli. On peut rarement les irriguer, quoique de l'engrais soit péniblement transporté en altitude quand cela est possible.

Chez les Beni Bou Nsar, Beni Seddath, et Beni Khennous, et à Taghzouth, on cultive une autre variété de raisins, plus petits et de couleur bleu-violet. Ces raisins sont plus résistants que ceux de la variété rifaine. Ils sont montés sur des treillis à l'extérieur des maisons et le long des chemins du village. Comme ils sont aménagés pour grimper sur les treillis, ils ne sont pas taillés comme les raisins rifains, mais on les laisse pousser librement, pour faire de l'ombre.

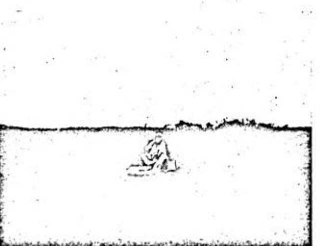
Les cactus. La seule espèce de cactus que l'on retrouve dans le Rif, la variété qui donne les figues de Barbarie, est appelée de son nom arabe, *karmous en Nsara*, ou figue chrétienne. On la rencontre le long du littoral, chez les tribus orientales jusqu'à Aith Touzine et Gzennaya, et dans la partie sud de Gzennaya. Il est absent dans le nord de Gzennaya, dans le sud d'Aith Waryagher, chez les Aith Amart et dans le Senhaja Sraïr. Là où il est cultivé, il sert de barrière commode autour de la maison, et de réserve de nourriture modeste en période de disette. Les femmes et les jeunes filles cueillent ses fruits, les débarrassent de leurs épines, et les vendent au marché à petit prix.



Leading an irrigation ditch from the stream, Tezarin, Taghzuth



Repairing a leaky ditch, Tiguisas, Ghomara



Laundering beside an irrigation ditch, Tiguisas, Ghomara



Ploughing under the fig trees, Ajdir, Beni Urriaghel

Les potagers et l'entretien des jardins,

batata, la pomme de terre. Ce légume est évidemment d'origine américaine, bien qu'il soit cultivé depuis longtemps dans la région du Senhaja et du Rif central et qu'il soit devenu partie intégrante de la culture locale. Il est divisé en deux variétés : le type rougeâtre, le plus fréquent, et le type blanc, que l'on retrouve surtout à Aith Amart. La blanche est considérée comme la plus ancienne. La pomme de terre n'est cultivée que là où une irrigation est possible, et généralement en terrasses.

khizzou, la carotte. Ce légume, considéré comme d'origine arabe, n'est pas apprécié et est rarement cultivé.

rabser, l'oignon. On le plante de la manière suivante : en mars, on coupe les oignons en deux ou plusieurs morceaux dans le sens de la longueur et on les plante ; on laisse ces morceaux grossir et monter en graine, on recueille les graines et on les sème dans un parterre au mois d'août ; l'année suivante, on coupe les tiges et on sépare les plantes pour les repiquer.

jjefth, le navet blanc.

arferfer, le poivron. Les poivrons subissent un traitement spécial, ils sont fertilisés avec du fumier de chèvre lorsqu'ils commencent à fleurir.

jjobachth, une espèce de petit haricot.

ibaouen ibarchanen, les fèves noires.

thakhsachth, une sorte de courge ou potiron vert.

thakhsachth n yieri, la calebasse, cultivée uniquement pour en faire des bouteilles et non pour être consommée.

La culture des céréales et des légumineuses,

dra thazdat, dourra est considérée par les Rifains comme un produit récent provenant des pays africains. Il n'est cultivé que par les personnes qui n'ont pas de terrasses où faire pousser du maïs (*dra*), car il peut être cultivé à sec. Il n'est pas très apprécié et n'est pas cultivé souvent.

Chinti, le seigle,[163] est cultivé sans irrigation à flanc de montagne où les terrains,

---

163 Des échantillons de *chinti* provenant de Gzennaya, qui se trouvent actuellement au Harvard Botanical Museum, ont été identifiés par F. Tracy Hubbard, du département de botanique de Harvard, comme étant du seigle. Moulieras mentionne *chinti* dans sa description des Beni Bou Nsar, l'appelant "une sorte de

trop escarpés pour être labourés, peuvent être travaillés à la houe. Il peut être cultivé sur des terres (communautaires) qui n'appartiennent pas à l'agriculteur, en dehors des limites de l'agriculture conventionnelle, et constitue donc un apport important en ressources alimentaires pour les familles qui ne possèdent pas suffisamment de terres arables. Les Rifains apprécient beaucoup le seigle, qu'ils considèrent d'une grande valeur nutritionnelle et générateur de vigueur. Les Arabes se moquant d'eux parce qu'ils en mangent, les Rifains n'abordent que rarement le sujet avec des étrangers et ne proposent pas d'aliments à base de cette céréale en présence d'invités. C'est encore une de ces choses inoffensives dont ils ont curieusement honte.

imendi, l'orge, est la céréale universelle, elle est cultivée partout sauf à Taghzouth. Elle est cultivée sur des terres irriguées, dans les régions où l'irrigation est possible.

erdhen, le blé, ne s'est présent que dans la partie orientale, dans les plaines et sur les

---

blé blanc". Procope attribue aux Berbères des montagnes de son époque la culture d'une céréale appelée *δλυρα*. Ce grain, identifié au latin *arinca*, était peut-être du seigle. Moulieras, Le Maroc Inconnu, vol. I, p. 65 ; Procope, livre. IV, chap. 6, 1. 13 ; Freund, Latin-English Lexicon ; Liddelland Scott's Greek-English Lexicon, unabridged, 1882 edition ; Vavilov, The Origin of Cultivated Plants, p. 206.

plateaux, notamment à Boured et à Targuist, où il a été introduit récemment. Les paysans des montagnes considèrent le blé comme une céréale somptueuse et de faible valeur nutritionnelle, tandis que les habitants des plaines le considèrent comme une céréale très noble. La carte de répartition du seigle et du blé montre clairement les aires de distribution relatives de ces céréales, toutes deux étant largement régulées par les conditions environnementales. Je n'ai pas représenté l'aire de répartition de l'orge, car on la retrouve partout où l'on cultive des céréales, sauf à Taghzouth.

DISTRIBUTION OF CEREALS



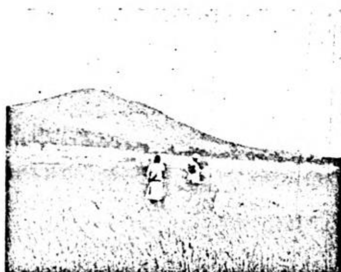
MAP 1

er kortar, l'avoine, n'est pas cultivée dans le Rif, mais pousse à l'état sauvage, et est parfois ramassée et consommée.

chassana (*xafa*) est une plante légumineuse ressemblant à la vesce.[164] Elle est cultivée de la même manière que les pois et les lentilles. Les Rifains considèrent que ces légumineuses font partie plutôt des céréales que des légumes, c'est pour cette raison que j'ai suivi l'usage local en les incluant dans cette rubrique. On dit que *chassana* est toxique lorsqu'il est consommé sans traitement. Comme les glands, *chassana* est placé dans un récipient en vannerie qu'on laisse reposer au fond d'un ruisseau, lesté de pierres, pendant plusieurs semaines. À la fin de cette période, le poison est censé être éliminé, et le produit est séché et consommé.

164 Les spécimens apportés au département de botanique de Harvard sont en cours d'étude.

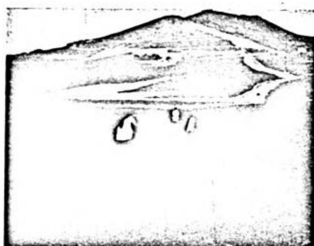
AGRICULTURE 2



Reaping, Targuist



Tying the sheaves, Beni Said



Gleaners, Beni Said



Threshing with mules, Targuist

thinifin, les pois, *ibaouen*, les fèves, et *ra'dhes*, les lentilles, comme *chassana*, sont cultivés comme des céréales.

Le cycle calendaire des événements agricoles.

L'agriculture dans le Rif et dans le pays Senhaja est pratiquée sur base de l'ancien calendrier « romain », les noms des mois perdurant sous une forme très peu altérée par rapport à leur forme d'origine. Je n'ai pu transcrire exactement ces noms, car je n'ai trouvé personne qui les connaisse avec exactitude et soit disposé à me les communiquer. Ce savoir est limité au fqih, le précepteur ou autorité religieuse de chaque groupe de villages, et à ses élèves. Le fqih, à l'occasion des sermons religieux à la mosquée le vendredi, dévoile le programme agricole de la semaine suivante et indique aux agriculteurs les activités que la saison requiert. Révéler les arcanes de ce système calendaire et les informations agricoles qui l'accompagnent serait renoncer à une partie du prestige que détient le religieux.

Le précepteur maitrise également le calendrier lunaire arabe et est le seul habilité à fixer les dates des fêtes religieuses. Les paysans ne jurent que par les quatre saisons, un système solaire qui pourrait bien prédater

le système romain ou arabe. Ils savent cependant à peu près quand chaque activité doit intervenir, puisqu'ils ont l'habitude de répéter le programme chaque année, et pourraient probablement se débrouiller aussi bien sans l'aide avisée du fqih qu'avec elle.

Voici un aperçu des activités de l'année.

Janvier. Au cours de ce mois, les agriculteurs labourent leurs terres. (Voir planche 9.) Une fois cette opération terminée, ils sèment de l'orge et du *chassana*, puis des fèves et des lentilles.

Février. Si les semis d'haricots et de lentilles ne sont pas terminés en janvier, ils se poursuivent au début du mois de février. Parfois, ils se poursuivent jusqu'à la fin du mois.

Mars. Vers le premier mars, les paysans binent les versants des montagnes et sèment le seigle et les pois.

Avril. Le premier avril, ils commencent à planter les potagers avec des pommes de terre, des haricots, des carottes, des navets, des oignons et des poivrons.

Mai. C'est le mois consacré aux arbres. Les agriculteurs creusent autour des troncs,

les fertilisent avec du fumier et les irriguent. Après avoir soigné et taillé les arbres, le sol autour des vignes est ameubli et fertilisé avec du fumier, sans toutefois les irriguer. Les vignes sont également taillées à ce moment-là.

Juin. Vers le début du mois de juin, ou parfois pendant la dernière semaine de mai, les paysans récoltent le chassana, les lentilles, l'orge et les pois, dans l'ordre indiqué. L'orge est coupée à la faucille, les autres sont arrachées par les racines et mises de côté pour le battage. Après cette opération, les agriculteurs irriguent les terrasses sur lesquelles ont poussé le chassana, les lentilles, les pois et l'orge (voir planche 9) et les plantent avec du maïs. Les plantes précédemment fauchées sont ensuite battues, d'abord le chassana, qui est le plus sensible aux insectes nuisibles et ne peut attendre, puis les lentilles et les pois, et enfin l'orge. Tout le battage se fait à l'aide de bovins, d'ânes ou de mules, qui sont forcés de trotter en rond sur une aire de battage circulaire (voir planches 10 et 11). Vers la fin du mois de juin, le seigle est coupé, et les femmes le battent en frappant la tête des gerbes contre des bâtons tenus à la main. Il est tabou de battre le seigle à l'aide de bétail, de même que cette céréale n'est jamais cultivée en utilisant des animaux domestiques ou la charrue.

Juillet. En juillet, quarante-cinq jours après avoir planté le maïs, les paysans le récoltent, fertilisent et irriguent les terrasses, et mettent en place la seconde récolte. Ce deuxième maïs est d'une variété différente du premier, et pousse plus rapidement. Après avoir mûri, il est laissé dans le sol jusqu'en décembre ou janvier, puis il est enlevé à temps pour les labours de la saison suivante. Vers la fin du mois de juillet, les amandes et les noix sont récoltées et stockées.

Août. Vers le premier août, après avoir planté la deuxième récolte de maïs et cueilli les amandes et les noix, les agriculteurs ramassent les navets, les pommes de terre et les petits haricots, et plantent à leur place d'autres pommes de terre, d'autres navets et des haricots noirs. Ils plantent également les graines d'oignons en plates-bandes, et après la levée des pousses, ils les recouvrent de fumier et de branchages pour les garder au chaud pendant l'hiver. Vers la fin du mois d'août, les figues tardives sont cueillies, ouvertes et mises à sécher. Les figues destinées à la vente ne sont pas ouvertes, mais embrochées sur des tiges en bois. À ce moment-là, les paysans cueillent également les grenades et les caroubes.

Septembre. Septembre est la saison des vendanges. Des familles entières se rendent

dans les vignobles disposés en pente raide avec des paniers pour la cueillette, dormant au milieu des vignes la nuit, festoyant et se divertissant. C'est la saison des fêtes, et des mariages. Durant cette période, lorsque les familles dorment dans les vignes, l'ail cru est consommé en abondance, car c'est le seul moment de l'année où les gens ne vivent pas dans la maison, et il est considéré comme honteux de sentir l'ail à l'intérieur de la maison. Après les vendanges, les femmes ramassent la racine de l'arbuste appelée *fadhis*, qu'elles brûlent. Les cendres, mélangées à de l'eau, sont utilisées pour laver les raisins avant qu'ils ne soient mis à sécher. On dit que les raisins lavés de cette façon sèchent plus vite, ne pourrissent pas et donnent de meilleurs raisins secs.

Octobre. Vers la fin du mois d'octobre, les olives sont cueillies et stockées dans du sel jusqu'à ce que les agriculteurs trouvent le temps de les broyer. Les olives peuvent être conservées deux ans sans préjudice.

Novembre. En novembre, les agriculteurs greffent les arbres, en utilisant la cire d'abeille comme le font les agriculteurs modernes. Ils attachent les joints cirés avec des tissus, qu'ils laissent en place jusqu'au printemps suivant. En octobre et novembre, les hommes coupent du bois et des

broussailles pour leurs foyers, en quantité suffisante pour passer l'hiver. Les femmes et les enfants les aident à transporter ce bois sur leur dos.

décembre. Vers la fin de ce mois et au début du mois de janvier, les agriculteurs qui possèdent des orangers cueillent les fruits. Une partie est consommée, mais une grande partie est envoyée à Fès pour être vendue. Pendant les mois d'hiver, lorsqu'il les tempêtes s'installent et que les travaux agricoles s'interrompent, les hommes s'assoient à côté de la maison pour travailler le bois, fabriquer des cuillères, des manches de houe et des charrues, et faire les réparations nécessaires sur leurs maisons.

Ce calendrier d'événements tient les agriculteurs rifains très occupés la plupart du temps, et en règle générale, ce sont des travailleurs très assidus et énergiques.

Dans les régions où il n'y a pas d'irrigation en terrasses (en blanc sur la carte 21), on ne pratique qu'une seule culture de maïs et une seule culture de légumes. Ceci est compensé par l'abondance relative de terres arables dans l'est et dans les autres zones de basse altitude. Les montagnards dépendent dans une large mesure des légumes, en particulier des variétés de légumineuses, des

fruits secs et des noix, tandis que les habitants des plaines se consacrent davantage au blé et à l'orge.

Des outils et équipements utilisés en agriculture

ariyzim, la houe, ou la pioche, est l'outil agricole de base pour les Rifains. Il est fabriqué par les forgerons locaux et ressemble à la houe utilisée dans toute l'Afrique du Nord et jusque dans les pays d'Afrique noire. Les houes actuelles sont munies d'un manche normal de type européen, mais il y a des raisons de croire qu'elles étaient autrefois munies d'une douille. La seule différence entre une houe et une herminette est que l'herminette est plus petite, plus délicate, et possède une lame d'acier soudée sur le bord tranchant. La diffusion de la houe est universelle.

amjar, la faucille, est de forme et de type européen commun, et est fabriquée localement par les forgerons. Elle est munie d'un manche. La distribution est universelle.

rahdhidha, la serpe, est une courte lame de coupe robuste, crochetée pour former un angle droit à environ 5 cm de l'extrémité. Il est fixé à un manche en bois à l'aide de crochets.

asghar, la charrue, est typique et presque aussi répandue que la houe ; c'est un instrument composite, fabriqué, à l'exception du soc en fer, entièrement à l’aide de l'herminette, et par les paysans eux-mêmes et non pas par des charpentiers. Tout paysan qui se montre habile dans cet art peut être appelé à fabriquer des charrues pour ses voisins, mais il ne peut ou n'accepte pas d'argent en contrepartie, en raison de la nature sacrée de la charrue. Les pièces qui composent cet outil sont les suivantes :

zagrou, le corps du joug, une pièce en bois à double couronne qui est placée sur le cou des deux bœufs qui tirent la charrue.

thighenayin, les attelles, deux larges goupilles en forme de U, une de chaque côté du *zagrou*, passant sous le cou des bœufs et fixées à travers des trous dans le *zagrou*.

achbiou, une pièce de cuir clouée au centre du *zagrou* pour maintenir en place l'extrémité crochetée du soc de la charrue et l'empêcher de glisser.

thazhbat, la cheville de bois fixée à l'extrémité du manche de la charrue elle-même. Cette cheville s'adapte au milieu du joug et est maintenue en place par *l'achbiou* en cuir.

athmoun, la longue perche de la charrue, dont l'extrémité arrière est encastrée dans le corps de la charrue et l'extrémité avant est accrochée au joug au moyen du *thazhbat*.

dhsirith ou sghar, le corps principal de la charrue, une pièce de bois épaisse et incurvée, taillée de telle sorte que son dos s'élève pour former un manche et que sa partie de devant soit la partie à laquelle le soc est attaché. *Athmoun* est placé au milieu de *dhsirith*.

thafarout o sghar, une solide cheville en bois verticale, mortaisée dans la *dhsirith* et traversant entièrement *athmoun*. Cet étai sert à maintenir *athmoun* et *dhsirith* bien ferme en place.

imezzoughen ou sghar, les oreilles de la charrue, deux pièces en bois triangulaires placées sur les côtés de *dhsirith*, juste derrière le soc.

theyassa, le soc de la charrue en fer, fabriqué par les forgerons locaux. Ce soc est fabriqué à partir d'un morceau de fer plat martelé sur les bords de manière à former une douille, qui s'adapte à l'extrémité pointue de *dhsirith*.

dhsirith et *thazhbat* doivent être en chêne; *athmoun* peut être en chêne ou en cèdre; *thafarout* peut être en chêne ou en amandier ; et *imezzoughen*, qui n'ont pas besoin d'être très

solides, peuvent être fabriqués dans n'importe quelle espèce de bois disponible.

Ce sont les éléments constitutifs de la charrue.[165] Le type qui vient d'être décrit se retrouve sans variations importantes dans toute la région en question, à deux exceptions près : la zone aride d'Aith Bou Yahyi, où aucune agriculture n'est pratiquée, et certaines parties de Ketama, où le blé et l'orge ne sont pas ou ne peuvent pas être cultivés.

thasseth n waman, le moulin à grain hydraulique. Ce type de moulin, une machine complexe, se compose d'une petite construction au-dessus d'un barrage ou de l'extrémité d'un canal d'irrigation à fort débit, d'une noria avec des pales inclinées en forme de palettes placées dans un épais pivot central, d'une pierre circulaire fixée à l'extrémité supérieure de l'arbre de la turbine à l'intérieur de la construction et reposant sur la meule inférieure, et d'une trémie suspendue au-dessus de la meule munie d'une fente d'alimentation secouée par la meule supérieure afin d'assurer l'écoulement du grain de la trémie. Le trou de la meule supérieure dans lequel est inséré l'arbre est décentré, et la partie supérieure de l'arbre est inclinée pour en tenir compte, de sorte que la meule supérieure tourne de manière assez régulière sur son axe, tandis qu'un second trou, percé à travers le centre même de la pierre supérieure, ne dévie pas du

[165] On trouvera un excellent exposé exhaustif sur les types de charrues marocaines dans Laoust, pp. 275-290.

centre et permet au grain tombant de la trémie d'être broyé entre les deux meules. La meule inférieure est plus grande que la supérieure et possède un rebord légèrement surélevé, discontinu à un seul endroit, de sorte que la farine peut être extraite par l'interstice du rebord. Ce type de moulin semble être concentré à Taghzouth, où plusieurs d'entre eux sont en usage constant. Il y en a plusieurs à Beni Bou Nsar et cinq ou six à Beni Aissi des Ketama ; il y en avait autrefois un à Oued Iharrouchen dans la région de Gzennaya ; et il y en a une dizaine à Ajdir. À Fès, plusieurs de ces moulins sont en service, et on en trouve aussi dans l'Atlas, notamment à Zerekten.[166]

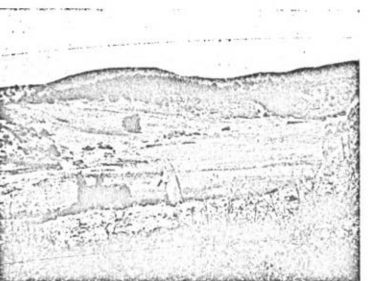
[166] Pour une description détaillée de ce type de moulin, voir Laoust, pp. 36-18, et *Bauten, Trachten, Gerate Nordalbaniens* (Constructions, costumes, ustensiles du nord de l'Albanie) du Baron Nopsca, pp. 131-134.

TERRACED AGRICULTURE

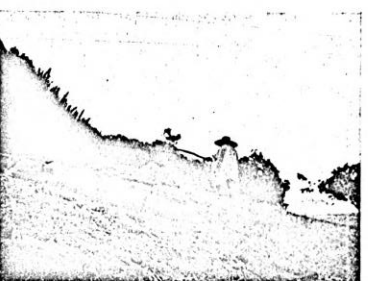
MAP 2

PLATE 11

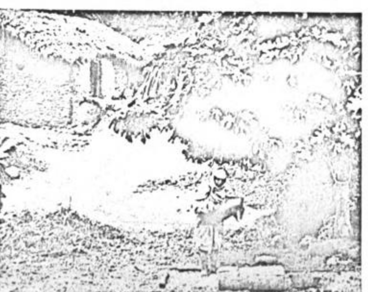
AGRICULTURE 3



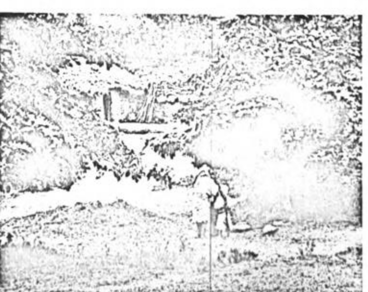
Threshing with mules, Tiguisas, Ghomara



Winnowing, Tiguisas, Ghomara



Husking grain in a mortar, Tiguisas, Ghomara



Winnowing out the husks, Tiguisas, Ghomara

thasseth, le moulin manuel commun, se compose de deux meules, une supérieure et une inférieure, comme pour le moulin hydraulique (singulier *agharf*, pluriel *igharfawn*). La meule supérieure est placée de travers sur un axe fixé à la meule inférieure, et un trou au milieu reçoit le grain qui y est versé à la main. La meule supérieure est mise en rotation par une poignée en bois fixée sur son côté. Ce moulin manuel est répandu dans tout le Maroc et le bassin méditerranéen en général.

thahont, le moulin à olives, est constitué d'une plate-forme concave, de forme circulaire, d'environ deux à trois mètres de diamètre et de cinquante centimètres ou un mètre de haut, dont la surface est recouverte, si possible, de plaques d'ardoise. Au milieu de celui-ci se trouve un poteau vertical, qui tourne dans sa douille. Le poteau est traversé par un manche en bois qui passe dans une meule placée sur le bord et qui dépasse de quelques mètres le sommet de la plate-forme. Les olives sont placées sur la plate-forme, et la meule est actionnée par des hommes ou des animaux qui poussent ou tirent sur la poignée. (Voir planche 12.)

azeqqour, la presse à huile, est la deuxième pièce nécessaire à la fabrication de l'huile d'olive. La pulpe écrasée des olives, sortie du broyeur, est placée dans des paniers

circulaires bas à goulot resserré. Ces derniers sont ensuite pressés dans un dispositif construit de la manière suivante. Un lourd tronc d'arbre est enfoncé à une extrémité dans le flanc d'une colline ou dans un tas de pierres, de manière à lui laisser du jeu pour pivoter. L'autre extrémité, maintenue par une vis en bois, est empêchée de glisser latéralement par deux rondins verticaux fixés au sol comme tuteurs. La vis, munie d'une poignée, ne s'engrène pas directement dans le lourd rondin, car si elle le faisait, le changement de direction du rondin pendant la descente bloquerait et pourrait casser la vis. C'est pourquoi la vis passe par un grand trou dans le rondin et s'engrène dans un morceau de bois dur plus petit, chevillé, avec suffisamment de jeu, au rondin en dessous. La descente de la lourde bûche est ainsi régulée par la rotation de la vis: si elle est tournée dans un sens, la bûche descend ; si elle est tournée dans l'autre, elle remonte. Un bloc de bois est placé entre la vis et le point d'appui du levier, de manière à obtenir une pression maximale. Sous la bûche sont superposés des paniers de purée d'olive, et le bloc sert ainsi à transmettre le poids de la bûche aux paniers. En vissant le rondin, l'huile est extraite de la purée et s'écoule à travers les mailles des paniers, pour tomber dans un récipient en bois ou en poterie au pied de la pierre sur

laquelle les paniers sont posés. Les parties de la presse à huile sont les suivantes :

> *thahont*, la machine à broyer les olives, toute entière, ainsi que la roue en pierre.
>
> *amghir*, les bâtons, aussi bien l'axe vertical que la poignée horizontale.
>
> *er haououth*, la table à broyer.
>
> *azeqqour* la machine à presser, au complet, ainsi que le poids de la bûche au-dessus.
>
> *azdhi*, la vis.
>
> *aharouch*, le rondin qui transmet la pression du poids aux paniers, appelé ainsi à cause de sa ressemblance avec un mortier.

La presse à olives, y compris les deux dispositifs qui la composent, est présente chez toutes les tribus, à l'exception des Metalsa et des Aith Bou Yahyi. Chez les Branès et les Marnissa, on trouve un type de presse différent, muni de deux vis, et le billot du poids, l'azeqqour, n'est pas lourd, la machine dépend donc pour la pression du resserrement des vis, qui sont actionnées par le haut.[167]

---

[167] Laoust (pp. 451-460) décrit les différentes variantes de cette machine dans différentes régions du Maroc. Le baron Nopsca

dharga, le canal d'irrigation. (Voir planche 9.) Les canaux d'irrigation sont creusés à partir des sources et des cours d'eau, sur les flancs des vallées, avec une pente inférieure à celle des cours d'eau eux-mêmes. Leur construction requiert une grande dextérité. Là où les flancs de la vallée sont abrupts et rocheux, les rigoles sont prolongées par des troncs d'olivier évidés à l'herminette et soutenus par de longs étais en bois ; parfois, les rigoles passent même d'un côté à l'autre de la vallée au moyen de ces auges en bois d'olivier. La répartition des *dharga* coïncide avec celle des *dhiqiradhin*, ou terrasses, sauf dans les plaines alluviales d'Ajdir, de Tiguisas et d'autres deltas méditerranéens, où l'irrigation se fait sans terrasses. On suppose localement que l'irrigation a été inventée par les gens d'Iharrouchen et d'Ikhaouanen dans le nord de la région de Gzennaya, et les constructeurs des *dharga* originaires de ces régions sont appelés à construire et à réparer les rigoles dans tout le Rif.

hassi, le puits. Les puits sont construits par des artisans itinérants issus de la région du Draa, qui parcourent le Rif à la recherche d'un emploi. Ils ne sont jamais importunés, car ils sont considérés comme des bienfaiteurs de l'humanité, et sont bien payés pour leur travail. Ces hommes gagnent généralement jusqu'à vingt dollars pour la construction d'un puits moyen, et trouvent du travail

---

(p. 137) fournit également une description similaire pour l'Albanie. Comme le moulin à turbine, cet appareil jouit d'une large diffusion dans la région méditerranéenne.

principalement dans les régions plates et arides où il n'y a pas de sources d’eau et où les puits sont indispensables.

L’entre-aide communautaire dans le domaine agricole (*dhwiza*).

Les Rifains, qui sont très attachés à leur terre et souvent peu épargnés par les disettes, ont mis au point plusieurs dispositifs sociaux permettant d'empêcher les pauvres de périr et de contraindre les riches à les soutenir partiellement. Ces pratiques charitables sont tellement enracinées qu'aucune personne capable de jouer le rôle de bienfaiteur au bénéfice des pauvres ne se risquerait à les critiquer en public ou à refuser d'y prendre part. Elles concernent les trois produits végétaux qui semblent les plus profondément liés à la vie rifaine : le seigle, le raisin et les olives.

Lorsqu'un homme souhaite semer du seigle sur un versant de montagne, il invite tous les hommes qui le souhaitent à donner un coup de main. La plupart des hommes qui n'ont rien d'autre d'important à faire acceptent l'offre, et personne ne refuse sans une excuse valable. De cette manière, un homme aux moyens modestes est assuré d'une récolte abondante de seigle, pour compenser le manque d'autres denrées alimentaires.

L’équipe travaille assidûment de l'aube au crépuscule, après quoi ils rejoignent la maison du propriétaire de la parcelle. Entre-temps, les femmes

de ce dernier se sont affairées à préparer pour les travailleurs un repas aussi copieux que les moyens de la famille le permettent, et tous mangent et passent la soirée ensemble. Si la famille ne peut pas fournir des rations très abondantes, les travailleurs ne se plaignent jamais, car ils considèrent leur participation au travail comme une forme de charité, et le fait de partager le repas comme une récompense sociale pour ceux qui l'ont fourni.

De même, en période de moisson, toute personne qui le souhaite peut venir aider à la récolte du grain, qu'il s'agisse de seigle, d'orge ou de blé, et elle est assurée de bénéficier d'un repas convenable à la fin de la journée. De cette façon, les personnes qui ont terminé leur travail peuvent être nourries sans puiser dans leurs propres réserves. Le glanage est laissé aux pauvres du village.

Si deux fermiers disposant de champs ou de terrasses contigus ne possèdent chacun qu'une seule vache, ils les attellent ensemble et labourent leurs terres en commun. Aucune famille n'est dépourvue de vache, et comme les charrues sont construites par les paysans eux-mêmes, ou par des voisins particulièrement doués pour cet art, et sans rémunération, la situation d'un homme possédant des terres et n'ayant ni vache ni charrue ne se présente pas.

AGRICULTURE 4



Thahont of Ikaroen, Gzennaya, showing grinding table clearly



Crushing olives with *thahont*, Tezarin, Taghzuth



Pressing out oil with the *azekor*, Tezarin, Taghzuth



Closer view of same *azekor*

Les canaux d'irrigation qui arriguent les terres de plus d'une personne font l'objet d’entretiens en commun. Chaque agriculteur se voit attribuer une quantité d'eau déterminée au cours de chaque saison, lorsque cela est nécessaire, cette quantité dépendant de la superficie de la terre à irriguer. Cette eau est mesurée par journées et demi-journées. À chaque saison, l'agriculteur doit envoyer quelqu'un pour chaque jour d'eau qu'il reçoit, afin de consacrer une journée de travail à la réparation du réseau après de fortes pluies. Les agriculteurs qui n'ont droit qu'à une demi-journée d'eau s’associent et tirent au sort pour savoir lequel des deux va assurer le travail, car personne ne preste une demi-journée.

À l'arrivée de la saison des vendanges, toutes les familles pauvres qui ne possèdent pas de vignes et les riches propriétaires qui en ont en quantité se rassemblent dans la mosquée du village, un dimanche, choisi pour cette occasion car il est considéré comme un jour faste pour les raisins et censé épargné par les orages. Avant cette date, personne ne peut cueillir de raisins. Le conseil de la communauté, qui a convoqué devant lui les familles présentes, attribue à chaque famille riche une famille pauvre, dont tous les membres doivent assister les propriétaires du vignoble. Les assistants ainsi choisis aident les autres à cueillir leurs raisins, à les laver à l'eau mélangée à la cendre du *fadhis*, et à les mettre à sécher. Aucun groupe ne peut commencer les vendanges tant que toutes les affectations n'ont pas été bouclées. Une

fois le travail terminé et les raisins secs séchés, la famille riche remet à ses collaborateurs une quantité généreuse de raisins secs. Il n'y a pas de règle fixe pour déterminer la quantité à donner, mais les familles qui bénéficient de cette forme de charité ont rarement des raisons de se plaindre. Si, après la répartition des familles, il reste encore quelques pauvres sans affectation, le conseil les fait travailler à la cueillette des raisins qui sont la propriété de la mosquée locale ou du tombeau d'un saint. Les ouvriers qui cueillent et soignent ces raisins reçoivent un quart du produit.

Tous les oliviers d'un village, bien qu'ils soient la propriété de plusieurs personnes différentes, d'une mosquée ou du tombeau d'un saint, sont situés ensemble sur les rives du ruisseau le plus proche, au pied de la terrasse la plus basse. L'espace ombragé sous les arbres est le lieu de diverses réunions, dont l'une est directement liée aux arbres eux-mêmes. Au moment où les olives mûrissent et où les fruits commencent à s'accumuler sur le sol sous les arbres, le conseil de la communauté désigne le premier vendredi de cette saison comme le jour officiel de la cueillette. Tôt le matin, la plupart des familles, surtout les plus pauvres, se rendent dans l'oliveraie et attendent l'arrivée des membres du conseil. Ces derniers donnent le signal du départ, et les gens se précipitent alors sous les arbres pour ramasser les fruits. Ils n'ont pas le droit de toucher aux olives qui

sont sur les arbres ni de commencer avant que le signal ne soit donné.

Le nom de chaque propriétaire d'olivier est inscrit sur une liste conservée par un '*adl*, un officier assimilable au greffier de la commune. Un paysan n'est autorisé à utiliser le broyeur et le pressoir, qui sont la propriété de la communauté, que si son tour est venu. Il ne peut l'utiliser que pour un certain nombre de jours, en fonction de la quantité d'olives que ses arbres sont sensés produire. Cela lui évite toute perte de temps inutile au pressoir. Pendant le temps qu'il y passe, il est tenu de fournir chaque jour une tasse d'huile à chacune des personnes suivantes :

1. Le *fqih*, qui en garde la moitié pour son usage personnel et conserve le reste pour la lampe de la mosquée. C'est ce qu'on appelle la coupe de la mosquée.
2. Le *Moqaddem*, ou gardien, de la mosquée, qui collecte une coupe destinée à être vendue ou stockée, le produit de la vente devant être réservé aux devoirs d'hospitalité, aux réserves du village et aux amendes imposées à tout le village. On l'appelle la coupe de la meule.
3. Les élèves de l'école coranique locale, qui collectent une tasse qu'ils vendent ou consomment eux-mêmes. On l'appelle la tasse des élèves

4. S'il y a un tombeau d'un saint sur le territoire du village, une quatrième coupe doit lui être attribuée pour alimenter sa lampe.

L'huile qui reste après les trois ou quatre tasses ainsi collectées est la propriété de l'homme qui l'a pressée, à moins qu'un pauvre homme qui ne possède pas d'oliviers ne vienne au pressoir et en demande. De telles demandes ne peuvent être refusées et chaque demandeur doit recevoir une tasse.

Outre l'assistance caritative et le travail effectué en prévision d'une charité rémunérée, il existe deux types de contrats agricoles spécifiques par lesquels un homme qui ne dispose pas de suffisamment de terres pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille peut acquérir suffisamment de vivres pour assurer la subsistance de son ménage pendant l'hiver. Le premier est celui par lequel un homme pauvre s'engage à aider un agriculteur plus riche dans tous les travaux agricoles qu'il peut entreprendre. En contrepartie, il reçoit un cinquième de la récolte totale de céréales, un quart des plantes légumineuses et des légumes récoltés, un tiers du produit des arbres fruitiers, des oliviers et des arbres à noix, et un tiers du raisin.

Le riche fermier engage ces travailleurs (qu'on appelle *akhammas*,[168] pluriel *ikhammassen* ou " ceux qui

[168] La forme féminine de ce mot désigne une division politique.

reçoivent la cinquième part", parce qu'ils sont rémunérés en grains) quand il n'est pas en mesure de s'occuper lui-même de toutes ses terres, en raison de leur étendue. Si la propriété d'un riche fermier est si étendue qu'il ne peut la cultiver avec l'aide d'un seul métayer, il en engagera deux, qui se partageront un cinquième, un quart et un tiers du produit. Quel que soit le nombre d'hommes qu'un agriculteur emploie, il ne donne jamais plus que ce qui est stipulé, lequel est divisé en parts égales entre les travailleurs.

Lorsqu'un homme possède une propriété qu'il n'a pas l'intention de travailler lui-même, il peut la louer en échange de la moitié du produit. Ce type de contrat est utilisé par les Aith Bou Yahyi pour louer les parties nord de leur territoire aux agriculteurs qui viennent de Gueliya pour travailler la terre, les premiers n'étant pas intéressés par cette activité.

Le métayer est souvent un étranger dans le village où il travaille, ayant quitté son foyer par honte de voir sa pauvreté exposée aux yeux des siens, ou plus souvent par crainte d'être sanctionné pour un crime. Les migrations de ces métayers ont le plus souvent contribué aux injections de sang d'une tribu dans une autre que tout autre facteur, puisque l'immigrant se marie généralement dans son groupe d'adoption.

La richesse n'est pas une chose stable dans le Rif, pas plus qu'elle ne l'est dans des types de société plus modernes. Malgré les pratiques charitables et les

possibilités de travail à l'extérieur, de nombreuses familles se retrouvent au bord de la famine en janvier et février ou aux alentours de ces dates, et sont prêtes à vendre tout ce qui est raisonnable de vendre pour obtenir assez de nourriture pour tenir jusqu'à la prochaine récolte. D'autres, plus industrieux, qui ont travaillé leur terre au maximum et passé le reste de leur temps à aider les autres contre rémunération, peuvent disposer de plus de nourriture que nécessaire et être prêts à en vendre une partie, moyennant un prix conséquent. Ils exigent généralement de la terre en échange. En travaillant cette terre à fond l'année suivante, ils peuvent accumuler un surplus encore plus grand qu'auparavant, et ainsi, de nombreuses années plus tard, devenir de grands propriétaires fonciers et des hommes relativement fortunés, prêts, à leur tour, à embaucher comme travailleurs à temps partiel les personnes à qui ils ont acheté la terre.

Ainsi, la conservation de la propriété de la terre dépend de la rigueur avec laquelle elle est travaillée, et les niveaux de richesse des familles peuvent être inversés en moins d'une génération.

LA PRÉPARATION ET LA CONSOMMATION DE LA NOURITURE

Les différents types de nourriture, y compris leurs méthodes de préparation, peuvent être classés comme suit :

(1) les préparations céréalières antérieures au pain,

(2) le pain et la fabrication du pain,

(3) la préparation des produits végétaux exclusivement,

(4) les plats à base de viande,

(5) le poisson,

(6) les œufs,

(7) le lait et les produits laitiers,

(8) les substances enivrantes et les narcotiques.

À ces thèmes s'ajoute celui des manières de table.

Les préparations céréalières antérieures au pain.

Procope nous apprend que la nourriture principale des Berbères des montagnes d'Algérie était constituée de grains grillés, consommés en l'état sans être transformés en pain ;[169] et les premiers récits concernant les îles Canaries décrivent les Guanches comme des consommateurs de *goffio*, un aliment à

[169] Procope, livre. IV, chap. 6, 1. 13.

base d'orge grillé.[170] Ce type d'aliment, antérieur au pain selon les Rifains, est encore consommé dans les zones montagneuses les plus reculées du Rif et du Senhaja. Les différents types d'aliments ainsi préparés sont les suivants :

zembou, orge ou maïs, est grillé dans un four ou une poêle, broyé dans un moulin en pierre (voir planche 13), mélangé à du beurre fondu et roulé en boules. Ces boules de *zembo* sont distribuées aux enfants en guise de friandise ou d'en-cas entre les repas. Elles sont également emportées au combat comme rations d'urgence et emmenées lors de longs voyages.

tha'assat est du maïs grillé de la même manière que *zembou*, puis mélangé avec des raisins secs et des amandes ou des noix, selon le sexe du consommateur. Le tout est mis dans un pilon à grains, écrasé et mélangé ; on y verse du beurre fondu, et la galette comprimée est retirée du pilon et mise à sécher, processus au cours duquel elle devient très dure. Cela donne un aliment compact et durable, spécialement adapté aux périples et autres longs voyages, ainsi qu'aux rations de guerre. Le maïs utilisé pour *zembou* et *tha'assat* est spécialement sélectionné pour que, lors du grillage, il éclate (comme les pop-corn).

---

170 E. A. Hooton, The Early Inhabitants of the Canary Islands, p. 69.

imchikhen, le seigle, est bouilli dans de l'eau jusqu'à ce qu'il soit bien cuit et gonflé, puis l'eau est égouttée, du beurre est ajouté et le plat est prêt à être consommé. Il ressemble beaucoup à la bouillie d'avoine et aux autres céréales cuites, couramment consommées dans ce pays.

thighwawin, l'orge, est grillé, puis décortiqué dans un pilon jusqu'à ce que les peaux se détachent. Il est consommé sec en temps de guerre ou de grande calamité.

iwzan, l'orge, est broyé grossièrement de façon à ce que quatre ou cinq morceaux résultent de chaque grain. On le jette dans une casserole d'eau bouillante et on le fait cuire jusqu'à ce qu'il gonfle, puis on le mange à la cuillère, comme du riz bouilli.

Ces méthodes archaïques de préparation des céréales pour la consommation sont aujourd'hui limitées à une zone restreinte, alors que traditionnellement tous les habitants de la région les utilisaient autrefois. On les trouve toujours associés à un complexe culturel bien défini lié aux zones montagneuses d'Aith Waryagher, Aith Amart, Tamjount, Iharrouchen, Ikhouanen et Iharrassen dans la région de Gzennaya, tout le Senhaja Sraïr et le Senhaja arabophone occidental.

Le pain et sa préparation.

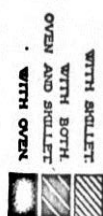
Aghroum, le pain, est fabriqué à partir d'un nombre incroyablement élevé de matières différentes.

Il s'agit du blé, de l'orge, du seigle, de l'avoine sauvage, du maïs associé à une autre céréale, de *dra* (d'introduction récente), de glands, du *sasnou* séché et de la farine d'orge, du *iyarni* (*qanouch* ?), un tubercule sauvage, du *kirsana*, de l'*achtar*, un autre tubercule sauvage, et des graines de la gousse de *touzzelt*. Il existe une tradition, probablement peu crédible, selon laquelle les noyaux d'olives broyés qui restent après le pressage sont également sont également transformés en pâte à pain.

Le grain est généralement fraîchement moulu pour chaque fournée. La première étape consiste à mélanger de l'eau chaude avec la pâte à lever qui est restée de la fournée de la veille. La levure est conservée en gardant chaque jour un peu de pâte et en la mélangeant de cette manière. Si la levure d'une personne est épuisée, un voisin lui en fournira un peu. Peu de ménagères tentent de faire germer la levure, ce qui est considéré comme une tâche très difficile. On dit cependant qu'il est possible de le faire en utilisant la mère du vinaigre et le jus de citron. Après que la pâte à levure ait été soigneusement diluée dans de l'eau chaude, on y ajoute de la farine, et la pâte ainsi obtenue est façonnée en pains de forme circulaire. On les empile les uns sur les autres, intercalés par un morceau de tissu, et on les laisse lever jusqu'à ce que les bulles commencent à éclater, puis on les introduit dans un four chaud, duquel on vient de retirer les braises incandescentes d'un feu de genévrier ou d'un autre type de broussailles.

Les Rifains affirment que les femmes du Senhaja Sraïr ne laissent pas leur pain lever aussi longtemps que les femmes rifaines, et que le produit qui en résulte n'est pas aussi savoureux. Personnellement, j'ai trouvé le pain excellent dans les deux régions.

METHODS OF BREAD-MAKING



MAP 3

Il paraît que l'on peut faire dix-neuf ou vingt miches de pain à partir d'un *moud* d'orge, vingt-quatre à partir d'un *moud* de blé et trente-deux à partir d'un *moud* de seigle. Ainsi, le seigle, bien qu'il donne moins de grains que les autres, compense par le produit final. Un *moud* est une unité de mesure marocaine courante.

Le pain est très prisé, en raison de sa rareté, dans le Senhaja Sraïr, et à Ketama, il n'est consommé que lors d'occasions spéciales. Bien que la forme habituelle du pain dans le Rif, ainsi que dans tout le Maroc, soit discoïdale, les femmes Gueliya et Kebdana fabriquent des miches longues et étroites, comme le pain français (ou baguettes). Outre le pain ordinaire qui vient d'être décrit, plusieurs types de pain azyme et de crêpes sont couramment préparés :

afdhir, la pâte, est préparé sans levure, et frit sur une poêle en terre.

trid, une miche similaire, faite de pain de blé et de sucre. Ce produit est considéré comme étant d'introduction récente apportée par les Arabes.

harteta, crêpes, sont faites avec une pâte fine, pleine de poivre moulu et cuite sur une poêle chaude.

Le pain est cuit dans un four appelé *thayannourth* (voir planche 13), alors que *afthir*, (*trid*, et *harteta* sont préparés sur une poêle en terre cuite appelée *anakhdam* et attribuée aux Arabes. (Voir planche 13.) Du four et de la poêle, le premier est

incontestablement le plus ancien et le plus typique du Rif. On le retrouve dans tout le Rif sauf chez les tribus maritimes, les Nomades, les Chaouia et les Imzdourar de Gzennaya, Zerket, Beni Bou Nsar, Beni Seddath, Beni Khennous, Taghzouth, Ketama, Senhaja arabophone occidentale, et Ghomara. La poêle en terre cuite est répartie dans tout le Rif à l'exception d'Aith Waryagher, Aith Amart, Telmest, Gueliya, et Kebdana.

La préparation de produits végétaux sans viande.

Un autre mets incontournable est la *thamariqth*, une sorte de purée ou de soupe épaisse, qui est faite de pois secs concassés, de haricots moulus ou de lentilles. Lorsqu'il s'agit de lentilles, on y ajoute des oignons émincés. La purée est bouillie dans un peu d'eau, les légumes secs étant ajoutés après que l'eau ait commencé à bouillir. Lorsqu'elle est presque cuite, on ajoute du beurre ou de l'huile d'olive, et la purée résultante est consommée en utilisant du pain à la place des cuillères. *Thamariqth* est considérée comme particulièrement nutritive et réchauffante, et est consommée de préférence en hiver, lorsqu'on est à court de légumes frais et lors des journées particulièrement froides. On la retrouve chez toutes les tribus, à l'exception des nomades.

Les légumes sauvages mentionnés dans la rubrique agriculture, cueillis et consommés par les

femmes, sont bouillis et mélangés à de l'huile ou du beurre fondu.

Les poivrons et les oignons sont consommés crus par les hommes travaillant dans les champs qui ne veulent pas prendre le temps de rentrer chez eux pour déjeuner.

Les figues séchées, les abricots, les raisins secs, les amandes et les noix sont consommés à tout moment, que ce soit sur la route ou à la maison. On les consomme surtout en hiver, après avoir épuisé les céréales de la récolte précédente. Les années de mauvaises récoltes, des villages entiers restent pendant des mois sans autre nourriture végétale que ces fruits secs et ces noix, en plus des racines, herbes et baies sauvages qu'ils peuvent ramasser dans la nature.

Les glands sont divisés en deux catégories, *rbejjouth marzag*, glands amers, et *rbejjouth mizidh*, glands doux. Ces derniers peuvent être mangés crus, mais les premiers doivent être écrasés et laissés tremper au fond d'un ruisseau, dans un sac, jusqu'à ce que l'eau en ait chassé toute l'amertume, - le même procédé que celui employé pour le *chassana*.

Les plats contenant de la viande, *seksou*, communément appelés couscous, constituent un aliment important dans le Rif, ainsi que dans le reste de l'Afrique du Nord. En bref, puisqu'il a été souvent décrit, *seksou* est un plat composé de farine grossièrement moulue, humidifiée et roulée en petites

boules de la taille de la tête d'une épingle. Ces boules, ou granules, sont placées dans un récipient dont le fond est percé de petits trous et cuites à la vapeur au-dessus d'une marmite d'eau bouillante ou de ragoût. Le ragoût, qui peut être cuit séparément, se compose de légumes, notamment d'oignons et de navets, et de viande d'agneau, de bœuf, de chèvre ou de poulet, de beurre ou d'huile et d'assaisonnements. *Seksou* est étalé dans un grand plat, en forme de monticule équilibré, et le ragoût est versé par-dessus, de sorte que les parties les plus juteuses s'infiltrent dans le met; les morceaux de viande et de légumes peuvent être facilement atteints par les personnes qui prennent le repas.

Un autre plat commun, répandu dans toute l'Afrique du Nord, est appelé *regouaz*, un nom que les Rifains ont emprunté aux Arabes. *Regouaz* peut être exclusivement végétal, comme on peut lui incorporer de la viande. *Regouaz* végétal se compose de courge, de légumes, de pommes de terre, d'oignons et de piment cuit dans une marmite sur un lit d'huile. *Reguaz* à base de viande se compose de la même combinaison de légumes, ou d'autant de légumes qu'il est possible d'obtenir, plus des morceaux de viande de toute sorte - chèvre, mouton ou bœuf - ou des poulets entiers. *Regouaz* est le plat que l'on offre généralement aux invités, notamment aux Européens et aux Arabes.

Le *kebab* (*chwa*), une innovation récente, est un assortiment de morceaux de viande, de préférence de

mouton ou de chèvre, embrochés sur un fil de fer, un bâton ou une broche spécialement conçue à cet effet. Des morceaux de graisse alternent avec la viande, des oignons et des poivrons hachés sont abondamment incorporés à celle-ci. Le tout est grillé sur un brasero de charbon de bois et consommé dès qu'il quitte le feu. (Voir planche 19.) Le *kebab* est un plat facile à préparer et savoureux, particulièrement pratique pour les personnes en déplacement, qui ne peuvent pas transporter de casseroles ou d'autres ustensiles. Bien qu'il n'ait été introduit que récemment, il s'est rapidement répandu dans toute la région et est maintenant connu partout. Un type de *kebab* particulièrement apprécié est celui préparé à partir de morceaux de foie enveloppés dans des ris de veau.

La viande peut être conservée pour une consommation ultérieure par deux méthodes, le séchage au soleil et la fabrication de saucisses.

er qaddidh, de l'arabe el *qaddid*, peut être fait de n'importe quelle viande couramment consommée, à l'exception du poulet. Le *qaddid* de mouton, de chèvre et de bœuf sont courants, mais la viande la plus adaptée à cette forme de conservation est celle du sanglier. Jusqu'à récemment, le *qaddid* de sanglier, dont le goût ressemble à celui du jambon, de l'épaule et du lard, étaient produits dans tout le Rif, mais en raison de la montée des sentiments religieux, cet article est en train de disparaître rapidement. Dans le Rif, on ne le retrouve qu'occasionnellement, et même dans ce cas, il est préparé et consommé en secret par

crainte du scandale. Les habitants de Tamjount et d'Inahnahan dans la région de Gzennaya, ainsi que les Aith Amart, en produisent et en consomment probablement plus que tout autre groupe dans le Rif. Chez les Senhaja Sraïr, il est encore produit et consommé ouvertement, notamment à Ketama, Beni Seddath, Beni Bou Nsar et Beni khennous. À Beni Bou Nsar et Taghzouth, il est appelé par un autre nom lorsque des Arabes ou des Rifains de passage sont présents. Le *qaddid* peut être consommé séché, comme du bœuf en copeaux,[171] ou dans du *regouaz*. Il est préparé et consommé par tous les habitants de la région, à l'exception des Metalsa et des Beni Bou Yahyi.

Les *thimhagzin*, les saucisses sont fabriquées à partir de viande de chèvre, de bœuf et de sanglier. Cette dernière viande est rarement utilisée à l'heure actuelle, mais elle constituait autrefois la matière première habituelle des saucisses. La viande est hachée, mélangée à de la graisse, du sel, des poivrons et des oignons, et emballée dans des intestins, des vessies et des estomacs : Les saucisses ne sont consommées que lors de la fête d'Achoura, et occasionnellement lors du *Haggouz*. Pour la première fête, on prépare une saucisse pour chaque membre de la famille, sa taille variant en fonction de la taille de la personne qui la mangera. Ces délices sont suspendus en grappe sur un chevron. Les saucisses sont

[171] Le bœuf en copeaux est une sorte de viande de bœuf pressée, salée et séchée qui a été tranché en morceaux fins.

répandues chez les Aith Amart et chez les Aith Waryagher des hautes terres.

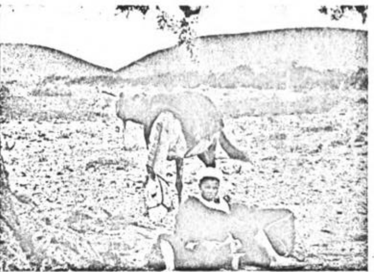
Le *poisson*. Il est très rarement consommé dans les montagnes, bien qu'il constitue un aliment assez courant le long de la côte. Lorsqu'il est consommé frais, il n'existe qu'une seule méthode de préparation : la friture dans une poêle, avec de l'huile d'olive ou une autre graisse. La sardine est le poisson le plus consommé et, préparée de cette manière, avec de l'huile d'olive, elle est très savoureuse.

Il existe deux méthodes de conservation du poisson, le salage et la cuisson au four. Le salage est effectué dès que le poisson est ramené sur le rivage. Le produit ainsi préparé est transporté à l'intérieur des terres dans des paniers et vendu sur les marchés. (Voir planche 32.) Parfois, les sardines sont placées dans un four sans être nettoyées. Une fois cuites et croustillantes, elles sont mises de côté pour être consommées en hiver. Le poisson salé est vendu à l'intérieur des terres, mais le poisson cuit au four est consommé par les pêcheurs et leurs familles.

INDUSTRIES 1



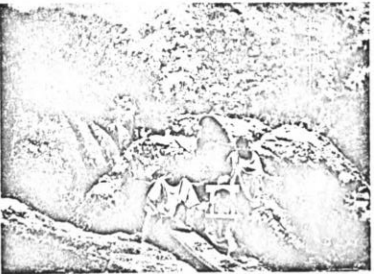
Shoeing a mule, Tiguisas, Ghomara



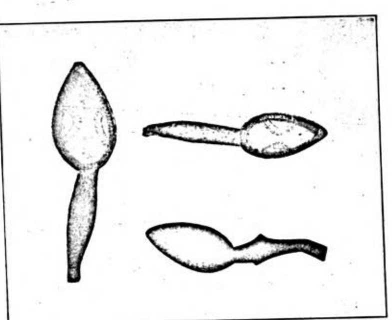
A negroid smith at his portable anvil, Ajdir, Beni Urriaghel



Beni Bu Nsar men with their sawed planks in market, Suk et Tnine, Taghzuth



Taghzuthi carpenter planing a board



Wooden spoons; left and upper, Galiya, lower right, Gzennaya



Pounding leather, Tezarin, Taghzuth



Cutting a thin strip of colored leather for embroidering,



Stitching leather cartridge-belts, Ulad el Wartith, Taghzuth

Le poisson n'est pas bouilli ou préparé d'une autre manière que celles mentionnées ci-dessus. Il n'est jamais consommé au cours d'un repas accompagné de lait.

Les *œufs*. Ils sont le plus souvent consommés durs, un certain nombre d'entre eux dans un bol de beurre fondu. On peut aussi en faire des omelettes, mais cette dernière méthode est rare et probablement d'introduction récente. Ils ne sont jamais associés à du pain ou tout autre plat composé.

Le lait et les produits laitiers. Le lait est consommé de différentes façons. Il peut être bu frais, comme c'est souvent le cas, surtout chez les montagnards, ou caillé. Le lait caillé, appelé *aghi*, est bu dans un pot commun. Le beurre, appelé *dhen*, est préparé selon deux méthodes :

(1) Dans le Rif, à l'exception de la région où règne le nomadisme, la crème est mise dans une jarre en terre cuite munie d'un col étroit, d'un bec verseur et de deux anses. Des couvercles en cuir sont attachés sur le col et le bec, et le pot est attaché aux chevrons par les poignées. Il est alors balancé d'avant en arrière jusqu'à ce que le beurre soit séparé du reste du liquide.

(2) Chez les Metalsa et les Beni Bou Yahyi, la crème est mise dans une peau de chèvre, qui est attachée solidement et balancée sur un

trépied en bois jusqu'à ce que le barattage soit terminé.

FOOD PREPARATION

GHOMARA
SHESHAWEN
Wed Tasift
NTIWA
BOKOYA
TARGUIST
ZARKET
BI HAMID
BI TUZIN
EMSAMAN
BI ULISHK
TAFERSIT
BI SAID
BI SIDEL
BI BU YAFER
BI SHISHER
MAZUZA
BI BUIFRUR
KEBDANA
ARABOPHONE SENHAJA
GZENNAYA
METALSA
BI BU YAHYI
Wed Wergha
Wed Mulu̇ya
Wed Kert

CHEESE 1
THAMARIK AND KADID 2
SAME AS 2 + ROASTED GRAINS 3
SAME AS 3 + SAMMET 4
SAME AS 4 + SAUSAGES 5

MAP 4

el *kleila* (arabe), le fromage, est fabriqué uniquement par les Aith Bou Yahyi et les Metalsa. Il est généralement produit sous forme de galettes plates et dures. Comme fromagers, les nomades connaissent naturellement les propriétés de la présure, qu'ils prélèvent dans l'estomac des veaux ; avec cette présure et du lait frais, ils fabriquent du lait caillé, du *jben*, qu'ils offrent aux enfants. Les populations sédentaires, ignorant la présure, utilisent plutôt la sève obtenue en pressant l'extrémité des branches du figuier. Ils prétendent que ce jus frais solidifie le lait.

Les substances enivrantes et les narcotiques, la gelée de raisin, *sammet*. Dans le Rif central et dans le Senhaja Sraïr, on produit de la gelée de raisin de manière intensive, en faisant bouillir le jus de raisin pressé jusqu'à ce qu'il atteigne un état visqueux. La partie de cette gelée qui a été soumise à une période d'ébullition relativement courte est alcoolisée. Le *sammet* est conservé dans des bocaux pour être consommé en hiver et est considéré comme un mets délicat. Il est répandu dans tout le Senhaja Sraïr, à l'exception des Beni Gmil, Beni Mezdouy, des montagnards d'Aith Waryagher, Iharrouchen, Ikhouanen et Aith Amart. À Aith Amart, il n'est pas fabriqué, en raison de l'absence de raisins, mais il est importé d'Aith Waryagher et largement consommé. Les autres tribus qui ne le fabriquent pas ne le consomme pas non plus.

La production du vin, que Marmol[172] attribuait aux Rifains, n'est plus pratiquée actuellement que par quelques Rifains qui ont appris le procédé en Algérie. Je n'ai pu retrouver aucune tradition de sa fabrication ou de sa consommation antérieure. Il est cependant produit chez les Beni Zeroual, une tribu Jebala située à une très courte distance de notre région. On l'appelle ici *khamr*, le mot qui provient de l'arabe classique pour désigner le vin. Il est possible que les Rifains aient autrefois fait du vin et qu'ils aient ensuite abandonné cette pratique. Il est également possible qu'ils l'aient adopté des Arabes de la première vague, d'où le mot employé à Beni Zeroual, puis qu'ils l'aient abandonné. Les Arabes, au début de la période califale, ne pratiquaient pas tous l'abstinence totale.[173] D'autre part, il est difficile d'imaginer un pays méditerranéen où la culture de la vigne est bien ancrée ignorer la culture du vin avant l'arrivée de l'Islam.

Le *kif*, un narcotique, est le *Cannabis indicus* ordinaire, un chanvre cultivé dans de nombreuses régions d'Afrique du Nord comme drogue. Bien qu'il ne soit pas cultivé dans le Rif, il est largement cultivé dans le Ghomara et le Senhaja arabophone occidental, ainsi que chez les autres tribus montagnardes au nord-ouest du Maroc. Deux parties

---

172 Chapitres. 62, 70, 79, 80-88.

173 Sir William Muir, The Early Caliphate, pp. 143, 184, 207 et suiv, 316, 386, 423, 431, 467, 473, 488 et suiv, 507 note. 670, 601.

différentes de la plante sont utilisés pour fumer, la feuille et la fleur, cette dernière étant de loin la plus puissante. Elle est mélangée à une variété robuste de tabac, également cultivé localement. Le tout est fumé dans une petite pipe en terre cuite munie d'un tube en bois. (Voir planche 14.) Le *kif* est cultivé et utilisé chez les Ghomara, les Senhaja arabophones occidental et à Ketama. Ces dernières années, son usage s'est étendu vers l'est, de sorte qu'il est aujourd'hui très répandu à Taghzouth et dans d'autres tribus du Senhaja Sraïr. Il n'est pas encore répandu dans le Rif proprement dit, bien que des individus isolés, généralement des marchands ambulants, le fument en cachette.

La *hachicha*. Chez les Beni Bou Nsar, les Ketama et d'autres tribus où le *sammet* est fabriqué et consommé, le chanvre a trouvé une nouvelle utilisation. Il est transformé en pâte et consommé. De cette manière, on obtient un effet encore plus puissant que celui obtenu en le fumant. Même si les femmes ne fument pas souvent le *kif*, la gent féminine mange la *hachicha* aussi librement que les hommes. La diffusion vers l'est de ces deux modes de consommation du canabis semble s'accompagner de la diffusion correspondante d'une dégradation de la condition féminine et de la pratique de la sodomie. La *hachicha* est aussi répandue que le *kif*, et on la retrouve aussi chez les Beni Bou Nsar.

Les manières de table rifaines.

Quand une famille rifaine mange seule, les femmes et les enfants se joignent aux hommes et mangent avec eux. Les invités proches peuvent manger avec la famille. Toutefois, en présence d'invités de marque ou d'invités qui ne connaissent pas intimement l'hôte, la nourriture leur est servie dans une pièce séparée de celle habituellement occupée par la famille. L'hôte est présent, mais ne participe pas au repas, sauf si l'invité l'y incite. La femme de l'hôte apparaît uniquement pour apporter et débarrasser la nourriture, ce qu'elle fait aussi rapidement et discrètement que possible.

Concernant les manières de table proprement dites, quelques points permettent de distinguer les usages des Rifains de ceux des Arabes. Le Rifain se lave les mains à l'eau chaude et au savon et les essuie sur une serviette avant de manger, à condition qu'il ait du savon et une serviette, sinon il les lave à l'eau et les essuie sur n'importe quel morceau de tissu. Après avoir mangé, il se lave les mains et les sèche. Il ne se gargarise pas et ne crache pas comme le font les Arabes. Il ne crache pas sur le sol et les murs comme le font les Arabes, et ne rote pas pour montrer son appréciation du repas. En revanche, pour ce qui est de la manière de manger, depuis le rite de couper le pain jusqu'au service du thé, il n'y a guère de différence, si ce n'est que les Rifains se servent davantage de cuillères en bois et moins de leurs mains que les Arabes.

CHAPITRE V
LA CULTURE MATÉRIELLE
(la suite)

LE TRAVAIL DES MÉTAUX

Les travailleurs du métal peuvent être répartis en trois catégories : les ferronniers ou forgerons, qui sont soumis à des mesures sociales restrictives, les juifs et les armuriers.

Aucun de ces travailleurs du métal ne connaît l'art d'extraire les métaux de leurs minerais - toute la matière première utilisée dans le Rif, le Senhaja et le Ghomara, ces derniers temps, a été importée de l'extérieur.[174] Ainsi, en utilisant la fonte comme critère, on pourrait dire que ces populations ne vivent pas à l'âge du métal, malgré le fait qu'ils utilisent

---

[174] Marmol (chap. 41, 43, 46) affirme que le fer était extrait dans les environs de Melilla et de Megeo, ainsi que chez les Aith Saïd. Les deux premiers sites étaient probablement exploités, ou du moins gérés, par des habitants de la ville, qui n'étaient pas, selon les propres dires de Marmol, des Berbères de souche. Chez les Aith Saïd, les opérations minières étaient bien organisées, et les marchands venaient d'aussi loin que Fès pour acheter des boules de fer, à partir desquelles étaient fabriqués les outils utilisés par les Berbères.
L'excellence de l'organisation de cette industrie disparue à Aith Said est sans doute liée à des influences arabes ou à d'autres origines non rifaines. À l'époque où Marmol écrivait, le Rif oriental était beaucoup plus ouvert aux influences extérieures qu'il ne l'a été au cours des siècles suivants.

exclusivement des outils métalliques. Cette observation est doublement justifiée si l'on considère que tous les travailleurs du métal, à l'exception des armuriers, sont considérés comme des étrangers.

Les forgerons utilisent des soufflets doubles faits de sacs en peau de chèvre, qu'ils font monter et descendre avec des bâtons. Ces soufflets, appelés *tahanout*, ne doivent pas être confondus avec les *arrabouz*, soufflets de type cheminée européenne fabriqués aujourd'hui à Taghzouth et copiés sur ceux de Meknès et de Fès. Le forgeron travaille avec un feu en charbon de bois, attisé par ces soufflets : il chauffe son métal à blanc, puis le forge sur une enclume, appelée *er minsbouth*, qui n'est qu'un pieu en fer enfoncé dans le sol (sauf s'il a eu la chance d'acheter une enclume européenne). Tout le fer est forgé, aucun n'est coulé ; en fait, le seul métal fondu et coulé est le plomb, utilisé pour faire des balles. Les forgerons rifains sont cependant capables d'accomplir un exploit d'une difficulté considérable : ils réussissent à souder des rebords d'acier sur des ustensiles en fonte, un art inconnu, je crois, des populations noires de l'Afrique centrale, auxquelles, à en juger par la tradition, le type physique des forgerons et les types d'instruments, la métallurgie moderne de l'Afrique du Nord a été empruntée. Les Vandales, selon Procope,[175] auraient révélé aux Nord-Africains les secrets du travail de l'acier, grâce

---

[175] Marcus, p. 217 (de Cassiod. Variar. v. 1, Victor Vitensis I, 10).

auxquels les forgerons auraient acquis cette technique, s'ils ne l'ont pas obtenue plus tard des Juifs ou des Arabes.

Les forgerons fabriquent des houes, des faucilles, des socs, des sécateurs, des couteaux, des ciseaux, des haches, des herminettes, des ciseaux, des marteaux et des fers à cheval. Ils importent des outils tels que les limes, les étaux, les scies, les rabots, les alènes, les aiguilles et les pinces.

Les houes, faucilles, herminettes et haches étaient autrefois fabriquées de telle sorte qu'elles ne pouvaient être emmanchées que sur des manches à angle droit ; en d'autres termes, l'emmanchement ressemblait superficiellement à une technique de l'âge du bronze, d'autant plus que l'extrémité d'un tel outil, éloignée du tranchant, était munie d'une douille destinée à recevoir l'extrémité du manche. Pour réaliser cette douille, l'outil était façonné de la manière suivante : une plaque de fer plate et carrée était martelée, puis les deux côtés étaient repliés sur la partie centrale pour venir se rejoindre ensemble; cette plaque repliée était ensuite martelée et forgée jusqu'à ce que l'extrémité tranchante ne fasse plus qu'une seule pièce ; la séparation des lamelles du corps principal était exagérée à l'autre extrémité, et arrondie jusqu'à ce qu'une douille adaptée pour recevoir le manche soit façonnée. Après cela, un morceau d'acier était soudé à l'extrémité coupante, lissé et aiguisé. Cette méthode de pliage et de forgeage, avec un manche en forme de douille, a survécu jusqu'à il y a

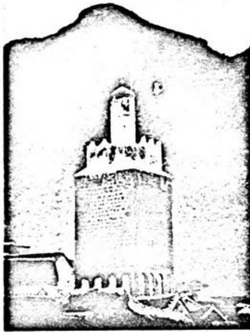
moins d'une génération, lorsque le modèle de manche moderne, muni d'un trou traversant l'outil à angle droit par rapport à l'axe long, est apparu. La méthode de montage du manche avec les côtés repliés existe aujourd'hui chez les tribus du Congo. On raconte que les premiers forgerons à utiliser la méthode moderne ont été les Oulad el Hani d'Aith Amart, de tradition arabe, et que les forgerons de Khebaba et Taghzouth leur emboîtèrent le pas.

Une autre analogie avec la technique venant d'Afrique noire, outre cette méthode de fabrication du manche, se retrouve dans la méthode de décoration de ces manches. Une tresse en alfa ou en palmier est parfois confectionnée, et enroulée autour du manche, laissant des espaces ouverts en spirale. Le manche est ensuite jeté dans un brasero et retiré avant qu'il ne s'enflamme. La tresse est alors enlevée, et on retrouve un motif en spirale bruni sur toute la longueur du manche. Des herminettes présentant cette même décoration garnissent les collections du Peabody Museum en provenance du Congo.

Les plus anciens forgerons du Rif, si l'on en croit la tradition, sont les artisans de Khebaba chez les Gzennaya. Ces Ikhebibchen, comme on les appelle, détenaient autrefois le monopole de la fabrication des poignards. Les poignards de Khebaba, célèbres dans tout le Rif et vendus sur tous les marchés, sont de longues lames droites, bien trempées et aiguisées sur tout un côté et sur la moitié de l'autre. Des veines courent le long des lames ; les

poignées croisées sont en os, de même que la majeure partie de la poignée, qui est souvent recouverte de cuir. . Ces poignards aiguisés et efficaces sont protégés par des plaquettes de laiton martelé sur du bois. Les motifs sur le laiton, sont rectilignes et consistent principalement en des croix inclinées placées dans des carrés.

HOUSE TYPES 1



Old mosque tower, Sheshawen



Typical street, Sheshawen



Town square, showing octagonal mosque tower, Sheshawen



Thatched-roof house type, Tiguisas, Ghomara

Les poignards de Khebaba sont devenus rares il y a environ une génération, bien qu'ils soient encore fabriqués en quantités limitées et qu'il soit encore possible de s'en procurer. Ils ont été supplantés en popularité par les couteaux Senhaja de Taghzouth, et par les couteaux de Ouezzane, tous deux fabriqués en suivant le même modèle, légèrement courbés avec l'extérieur aiguisé, et équipés d'une poignée en os sans garde incrustée de fil de laiton. Ces couteaux ont été fabriqués ces dernières années à Meknès, et la plupart des poignards rifains actuels proviennent de cette ville, bien que la fabrication des poignards soit toujours assurée par des forgerons locaux dans chaque tribu.

Les forgerons du Rif quittent leurs ateliers pour deux raisons principales ; pour aller chercher du métal à Melilla ou à Fès, ou pour aller au marché, où ils ferrent les chevaux et les mules (voir planche 15) et pour l'abattage d'animaux dont la viande est destinée à la vente. Les fers à cheval et les fers à mule qu'ils utilisent étaient autrefois fabriqués localement, mais ils présentent aujourd'hui une apparence de facture européenne.

La deuxième catégorie de travailleurs du métal, **les Juifs**, ne sont pas présents dans toutes les tribus. Ils ne vivent que dans la région de Gueliya jouxtant Melilla, à Bades, chez les tribus d'Aith Bou Frah et de Mestassa, à Targuist, quelques-uns à Ajdir, et dans la région de Jebarna chez les Gzennaya. Avant la proclamation de l'autorité d'Abdelkrim, qui les a

recrutés pour la fabrication de grenades, ils osaient rarement se déplacer vers des tribus autres que celles mentionnées, car traditionnellement, l'apparition d'un Juif était accueillie par une volée de pierres. Beaucoup d'entre eux ne parlent pas l'arabe, ne communicant qu'en Rifain, et on retrouve souvent parmi eux des individus ne présentant aucune particularité physique ethniquement distinctive, pouvant ainsi facilement passer pour des Rifains de souche. Leur spécialité est la fabrication de plateaux en laiton, de marteaux à sucre, de broches en argent et en étain, de bagues et de bracelets en argent. Autrefois, ils n'osaient pas proposer leurs marchandises loin de chez eux, mais les vendaient à des colporteurs rifains qui les acheminaient vers les marchés intérieurs.

La troisième classe de travailleurs du métal, **les armuriers**, est en grande partie concentrée à Taghzouth, bien que l'on puisse rencontrer des armuriers locaux dans de nombreuses tribus rifaines. La plupart ont appris leur métier à Taghzouth ou dans des villes arabophones.

La tradition veut que les Rifains aient obtenu pour la première fois des tubes métalliques, utilisés comme canons de mousquet, dans un gisement archéologique à Bades, et que ces tubes aient été commercialisés dans tout le Rif par la suite. Plus tard, quand ces tuyaux furent épuisés, des tuyaux similaires furent achetés à Ceuta et au Peñon de Velez de la Gomera. Les armuriers fabriquent eux-mêmes toutes les autres pièces de l'arme : ils percent le trou

d'amorçage et fabriquent la platine, les ressorts, la détente, le bassinet et le marteau portant le silex. La crosse, qu'ils fabriquent avec du bois local, est décorée avec du fil incrusté et de l'ivoire, qui est extrêmement rare et précieux. Les silex, vendus sur tous les marchés, sont fabriqués à Khebaba et par les Acht Aziman d'Aith Touzine. Cependant, de nombreux silex sont probablement importés d'Angleterre, tout comme certaines serrures, qui portent souvent les insignes royaux de la Grande-Bretagne.

LA FABRICATION DE LA POUDRE

La fabrication de la poudre à partir de ses trois ingrédients, bien que pratiqué comme une activité secondaire dans tout le Rif, Senhaja et Ghomara, était, avant l'occupation espagnole, le métier exclusif d'une bonne moitié des Beni Mezdouy. Ces artisans fournissaient au reste du Rif une bonne partie de leurs explosifs, et comme l'utilisation de la poudre dans le Rif, à la fois dans le cadre de festivités qu'à des fins militaires, était énorme, les artisans des Beni Mezdouy étaient constamment occupés à répondre aux demandes qui leur étaient adressées.

Parmi les trois composants, le soufre et le salpêtre étaient importés et vendus sur tous les marchés ; le charbon de bois était produit localement.

LA PRÉPARATION ET LE TRAVAIL DU CUIR

Le tannage, pratiqué dans le Rif, Senhaja et Ghomara, est un processus qui consiste en une longue séquence d'actions. Le cuir brut retiré à l'animal est d'abord frotté avec de la cendre humide, que l'on laisse agir jusqu'à ce que le poil soit prêt à se détacher ; on le frotte ensuite avec de l'écorce de *taïdha* broyée mélangée à de l'eau, qu'on laisse agir pendant plusieurs jours ; on y applique ensuite des baies de genévrier broyées, puis on le trempe dans du lait fermenté ; on le traite à nouveau avec de la cendre humide, et on le lave enfin, souvent en le plongeant dans un ruisseau.

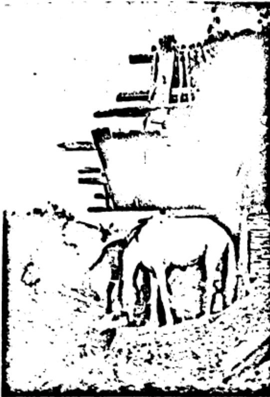
Le cuir ainsi tanné est utilisé dans la fabrication de sacoches, de ceintures, de pièces pour charrues, de bouchons pour cruches à baratter, d'étuis à amulettes et d'autres objets. Il est cousu, généralement avec des lanières en cuir plutôt qu'avec du fil, au moyen d'aiguilles à tapis importées de Fez et de Melilla.

Le cuir est coloré avec les mêmes pigments et en suivant les mêmes méthodes que celles utilisées pour les textiles.

Le travail du cuir est actuellement concentré entre les mains de la tribu de Taghzouth, qui produit des cartouchières et des sacoches d'un type particulier. (Voir la planche 16.) Ces articles seront

discutés en détail dans la section consacrée aux vêtements.

HOUSE TYPES 2



Side view showing projecting *arof*, Beni Bu Nsar



Front view showing projecting *arof*, Beni Bu Nsar

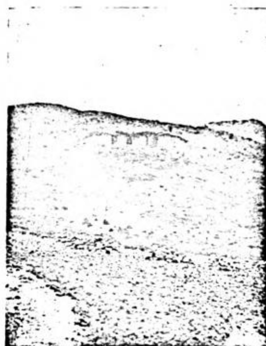


Village of Tamedith, Beni Bu Nsar

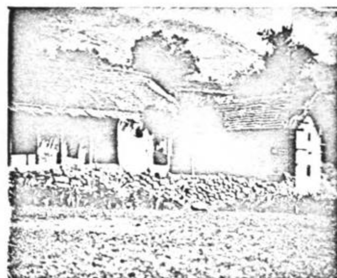


Two-storied house showing cribwork, Beni Bu Nsar

HOUSE TYPES 3



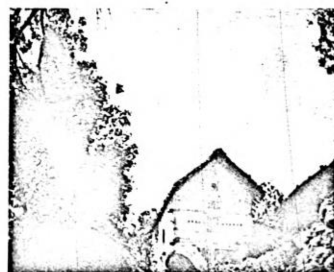
Cantonal mosque, Iherrassen, Gzennaya



Village mosque, left, and school, right, Tezarin, Taghzuth



Zawia of the Ikemrijen, on Tizi Ifri between Beni Amart and Beni Beshir, showing wooden *amiyimoth*



Ornate saint's tomb, Suk et Tnine, Taghzuth

LA MENUISERIE ET LA CHARPENTERIE

Le travail du bois est exercé comme métier dans tout le Rif, Senhaja et Ghomara, et dans tous ces endroits, il est considéré comme une profession respectable, qui ne doit en aucun cas être confondue avec l'art méprisé du forgeron. Les menuisiers sont naturellement plus florissants dans les tribus où le bois est plus abondant, notamment les tribus du Senhaja Sraïr, Beni Mezdouy, Aith Amart, et Gzennaya. La moitié de la population Beni Mezdouy est occupée dans la menuiserie et est appelée à se déplacer vesr les tribus voisines, notamment chez les Aith Amart, pour exercer ce métier.

Les outils utilisés par les charpentiers sont les suivants :

tharyizint thomkaran	la hache
er barimith (arabe)	l'alêne
tharyizinit n thnajjareth	l'herminette
er ghazarith (arabe)	la gouge
er menchar (arabe)	la scie
ez ziar (arabe)	l'étau
er mithara (arabe) (voir planche 15)	le rabot
jokkouth	La tenaille
thrimma (de l'Espagnol, lima)	La lime
ozzar	Le couteau
imithi	le ciseau
thimcharath	les ciseaux
thafthisth	le marteau

Les charpentiers rifains et Senhaja utilisent le plus souvent la hache, l'herminette et le ciseau. Les rabots, les alènes, les étaux, les gouges et les limes

sont d'introduction plus récente et sont donc utilisés moins fréquemment. Les scies sont fréquemment employées, mais on peut dire que la menuiserie rifaine dépend largement du travail fait à l'herminette. L'herminette est leur outil de choix, et ils sont extrêmement habiles à façonner des objets en bois avec elle.

Dans les montagnes, les bûcherons n'utilisent que la hache pour abattre les arbres. Une fois l'arbre abattu, ils le taillent et, s'il est trop long pour être traîné en entier le long de la pente, ils le scient en tronçons appropriés, à moins qu'ils n'aient l'intention de l'utiliser comme traverse de toit. Le bûcheron fait un trou carré dans le côté de la bûche près de l'extrémité du tronc et, avec des bouts de bois, il y coince une longue cheville. Si plusieurs hommes sont disponibles pour transporter le rondin, ils font caler autant de souches qu'il y a d'hommes. En soulevant et en tirant le rondin, ils le déplacent jusqu'à la lisière de la forêt, puis le traînent le long de la pente, ayant souvent plus de difficultés à l'empêcher de glisser ou de chuter que de le faire avancer. Il arrive que le rondin soit équarri à l'herminette avant d'être descendu de la montagne.

Une fois que le bûcheron ait acheminé le bois jusqu'à chez lui, il le prépare en vue de son utilisation. Si le tronc doit être transformé en planches, il le scie dans le sens de la longueur, en effectuant autant de coupes parallèles que possible et en veillant à ce que le bout reste intact - en d'autres termes, le tronc qui a

été scié reste toujours solidaire de son extrémité. Il emmène le rondin ainsi scié au marché et coupe les planches au gré des ventes. (Voir planche 15.)

Pour fabriquer des portes, des poutres, des cadres de fenêtres et des volets, les planches, sciées ou non à l'origine, sont lissées et nivelées à l'aide de l'herminette. Les charpentiers rifains sont si experts dans le maniement de cet outil qu'ils peuvent réaliser une surface lisse sur laquelle aucune aspérité ne peut être décelée. La présence de telles aspérités est considérée comme la preuve d'un travail bâclé. Avec l'herminette, ils façonnent des cuillères en bois, lisses, délicates et gracieuses, et avec le même outil, un instrument plus lourd, la charrue.

LA PRODUCTION DE GOUDRON

Chez les tribus où pousse le conifère *takka (thaqqa ?)*, la production de goudron est une activité répandue parmi les bûcherons. Ces derniers abattent les arbres, découpent et réduisent en petits morceaux des sections du tronc. Ils creusent ensuite un trou dans le sol et y placent un grand pot en terre cuite ou tout autre récipient. Par-dessus, ils placent une plaque perforée comme un plat à *seksou*, et par-dessus le bois de *takka*, protégé du feu par un récipient placé à l'envers. Par-dessus le tout, on entasse une couche de broussailles, que l'on recouvre de terre, à l'exception d'un trou d'allumage. Le feu est alors démarré et couve pendant des jours. Lorsqu'il est enfin éteint, les

bûcherons récupèrent le goudron du pot le plus bas.[176]

Le goudron est appelé *jjadhoukh*. C'est le seul produit fabriqué à partir de la sève du pin, la térébenthine et la résine étant toutes les deux inconnues des Rifains. Il est répandu chez les Beni Bou Nsar, Beni Seddath, Beni Khennous, Ketama, Taghzouth, Beni Bou Chibet, Beni Hamid, Zerket, Beni Bechir, Aith Amart, dans la partie montagneuse d'Aith Waryagher, Iharrouchen, Ikhouanen, Tamjount, Boured, et Beni Mezdouy.

LES MODÈLES D'HABITATIONS

L'habitat des sédentaires. Les tribus du Rif, du Senhaja et du Ghomara occupent des maisons permanentes, de forme carrée et généralement dotées de fondations, lorsqu'elles ont plus d'une pièce, autour d'un carré vide servant de cour. La maison, *thaddath*, est généralement construite en maçonnerie avec un toit d'argile, de chaume ou de briques. Les éléments qui la composent sont les suivants :

azqaq, la cour.

afithar, la zone basse ou en contrebas à une extrémité de la pièce principale, réservée à la vache familiale.

176 Une méthode plus complexe de distillation du goudron, utilisée dans l'oasis de Tidikelt, dans le sud de l'Algérie, a été décrite par L. Voinot dans Le Tidikelt, pp. 142-143.

thissi, la zone centrale qui sert de lieu de vie à la famille.

arfith (*dhadokand, Aith Waryagher*), une plate-forme surélevée à l'extrémité de la pièce opposée à *afithar*. Cette plate-forme est utilisée par la famille pour dormir.

thighaghath, un foyer rudimentaire, entouré de pierres et placé au milieu du sol, généralement dans l'axe de la porte. Il n'y a pas de cheminée, sauf dans de rares cas où un pot cassé est placé sur une ouverture dans le toit, et la fumée s'échappe généralement d'elle-même de la pièce.

Arouf (arithou, Aith Waryagher), un grenier en bois construit au-dessus de la fosse à bétail. Ce grenier, constitué de chevrons recouverts de planches non clouées et soutenus par un poteau, est principalement utilisé pour le stockage du bois de chauffage. Chez les Beni Bou Nsar, *arouf* fait saillie à travers le mur sous le toit, qui fait également saillie, formant un espace couvert au deuxième étage, sur lequel on dort souvent en été. Elle est parfois soutenue par des poteaux, la ruelle traversant le village passant en dessous. (Voir planche 18.)

sejjoum (arabe *selloum*), le poteau cranté qui soutient *arouf* et délimite le bord de la fosse à bétail. Les encoches de ce poteau servent de barreaux d'échelle pour accéder à *arouf*.

a'atab, le linteau de bois au-dessus de la porte.

thawworth, la porte, faite de deux ou plusieurs pièces de bois rabotées à l'herminette, avec des saillies laissées à chaque extrémité sur un côté, pour s'adapter au linteau au-dessus et au sol en dessous et servir de charnières. Il n'y a pas de serrure, pas de loquet, et rarement une poignée.

thbourjouth, la fenêtre, une ouverture carrée de petite taille dans le mur. Il y a rarement plus d'une fenêtre dans une pièce.

thawworth n thbourjoth, le volet. Lorsqu'une fenêtre est plus grande qu'un simple judas, elle peut recevoir un volet - une simple porte en miniature, maintenue fermée la plupart du temps.

thazeqqa, le toit, dont les éléments constitutifs seront traités séparément.

sethour, la faîtière, généralement un seul rondin, laissé à l'état brut ou taillé en forme hexagonale à l'herminette. Parfois, à l'aide d'un pilier, la faîtière peut être composée de deux rondins mis bout à bout.

HOUSE TYPES 4



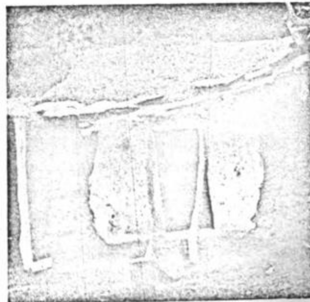
Cantonal mosque, Tiddest, Ikhuanen, Gzennaya



Village mosque, Tiddest, which served as Hajj Bukkeish's office during the Riffian war. This picture shows the porch clearly



The only two-storied house in the Iherrushen, Gzennaya



Courtyard interior, showing porch and sloping clay roof. Ulad Abd el Mumen, Iherrushen

thahnechth, le pilier, un rondin entier ou un tronc d'arbre. Au cas où le pilier possède une base large qui permet de tenir la faîtière sans l'aide d'autres dispositifs, il est retourné quand la base est d'une largeur moyenne, on la redresse et on l'enfonce, à son extrémité supérieure, dans un trou pratiqué dans un sabot en bois en forme de béquille incurvée.

tha'assitch, la tête de béquille en bois, ou le chapiteau du pilier, une pièce de bois robuste et incurvée, dont la concavité est orientée vers le haut pour maintenir la faîtière, et qui présente au milieu de sa face convexe un trou carré dans lequel est insérée l'extrémité carrée du pilier. Lorsque le pilier est placé bout à bout vers le haut, on n'utilise pas de *tha'assitch.*

ighezdhissan, les chevrons, des poteaux écorcés placés si près les uns des autres qu'ils se touchent, ou presque, et qui s'étendent du faîtage aux murs. Si le toit est fait de bardeaux, de chaume ou de liège, les chevrons sont plus espacés. Chez les tribus de Taghzouth et de Beni Bou Nsar, les chevrons sont souvent équarris.

aris, les petits poteaux ou planches cloués au-dessus des chevrons, parallèlement à la faîtière et au sommet des murs. Les bâtons forment une couverture dense, isolée de la terre qui est étalée sur eux et séparée par une couche de feuillage et de broussailles. Les planches sont clouées comme dans toute maison européenne.

asseqqif, un porche, constitué du rez-de-chaussée naturel et d'une extension du toit soutenue par des piliers. (Voir planche 20.) On le retrouve chez les Aith Waryagher des montagnes et à Aith Amart, Tamjount, Iherrassen, Iharrouchen, Ikhouanen, Oulad Arou ben Aissa, Taghzouth, Beni Bou Nsar, Beni Khennous, Beni Seddath, Beni Hmed, Beni Chibet, Zerket, Beni Bechir et Ketama.

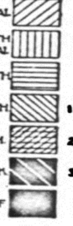
thghorft (arabe *el ghorfa*), une pièce à l'étage. Le principe de la construction d'une maison à deux étages aurait été copié sur les Arabes. On y accède toujours par un escalier extérieur qui monte le long du mur de la cour, par un mur extérieur ou par un poteau cranté. Le plafond du grenier est généralement si bas que seul une personne de très petite taille puisse s'y tenir debout. Le sol est traître, car il est constitué de minces chevrons recouverts de branches pelées et d'une couche d'argile de couleur beige. Il faut faire attention pour ne pas s'écraser dans la pièce du dessous. À Taghzouth et dans d'autres régions du Senhaja Sraïr, où le bois est disponible en abondance, le plancher est fait de planches fixées avec des clous sur de solides chevrons ; les planches sont néanmoins recouvertes d'une épaisseur d'environ 3 cm d'argile, qui se détache continuellement et salit la chambre supérieure. Ces gens ont apparemment emprunté l'idée de *thghorft* chez des tiers qui devaient utilisaient l'argile parce qu'ils n'avaient pas beaucoup de bois à disposition, mais ils n'ont pas eu assez d'imagination pour renoncer à l'argile lorsqu'elle n'était plus

nécessaire ou même utile. *Thghorft* n'est pas très répandue chez les Aith Waryagher des montagnes, ni chez les Aith Amart, Iharrouchen ou Ikhouanen. Ces dernières années, une a été construite à Tiddest chez Ikhouanen, par Haj Beqqich, une à Oulad Abd el Moumen d'Iharrouchen, et une à Beni Msita chez les Aith Amart, par le Caïd Amar qui fait autorité en ce lieu.

Les toits en pente. Le mot pour toit en pente est le mot généralisé pour toit, *thazeqqa*. Pour un toit plat, on utilise un mot spécial, *asdheh*. Le fait que le mot général pour désigner le toit et celui pour le toit incliné soient les mêmes implique une plus grande ancienneté du type incliné. La mise à feu constante des maisons lors des querelles intestines et durant la confrontation contre la France et l'Espagne a causé la destruction de nombreuses maisons de qualité dans le Rif. Depuis que les Français et les Espagnols ont interdit la coupe d'arbres dans les montagnes, de nombreuses familles se sont retrouvées dans l'impossibilité d'obtenir le bois nécessaire à la restauration des toits dans leur état d'origine (en pente), et ont dû se rabattre sur des toits plats, bien malgré eux. Il y avait des toits en pente avant la guerre à Iharrouchen, Tamjount, Ikhouanen, Oulad Alou ben Aissa, Aith Waryagher des montagnes, Aith Amart, Iharrassen, Zerket, Beni Mezdouy, Targuist, tout le Senhaja sauf les Branès, et le Ghomara.

alim (dialecte Senhaja), chaume utilisé pour les toits. Les toits en chaume sont courants chez les Branès, Beni Krama, Khoundoktamda, Beni Koraa, Oulad Azam, Bou Adl, Bab Ouendar, Mouziet, Ain Mediouna, Beni Bou Nsar, Beni Khennous, Beni Seddath, Beni Gmil, Zerket, Targuist, Beni Mezdouy, dans le Senhaja occidental arabophone et le Ghomara.

er wakth (du mot arabe signifiant papier ?) sont des bardeaux fendus à partir de rondins de cèdre ou de pin et utilisés pour la toiture. On les retrouve dans le Senhaja Sraïr. Quand le bois était plus abondant, les bardeaux étaient également utilisés dans le Rif.



HOUSE TYPES. I
GHOMARA
MTIWA
BI GMIL
TARGUIST
BOKOYA
EMSAMAN
BI TUZIN
GZENNAYA
BI SAID
BI SIDEL
KEBDANA
METALSA
BI BU YAHYI
ARABOPHONE SENHAJA
ARABOPHONE SENHAJA
Wed Wergha
Wed Muluya
TENTS AND AFARAL
BRUSH AMZYIMOTH AND AFARAL
THATCHED AMZYIMOTH
WOOD AMZYIMOTH 1
SAME AS 1 + PORCH 2
SAME AS 2 + CRIBWORK 3
SAME AS 3 + PROJECTING AROF

MAP 5

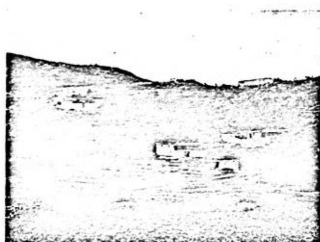
adrim, le liège, utilisé pour les toitures. Les toits en liège sont répandus dans le Senhaja Sraïr, à l'exception des Beni Mezdouy, dans le Senhaja arabophone occidental, à Beni Krama, Khondoktamda et Zrarka. Les mêmes populations qui l'utilisent pour la toiture l'emploient également comme matelas et couverture, à la place des vrais matelas et couvertures. On trouve des toits de terre dans tout le Rif, à l'exception des zones où règne la tente et dans le Ghomara.

Armature en bois ou poutres posées horizontalement dans la maçonnerie. Cette technique de construction permet de consolider les murs dans les régions où les chutes de neige sont assez importantes pour les mettre en danger. (Voir planches 18 et 19.) On les retrouve à Taghzouth, Beni Bou Nsar, Beni Khennous, Beni Seddath, Ketama, Zerket, et Aith Amart.

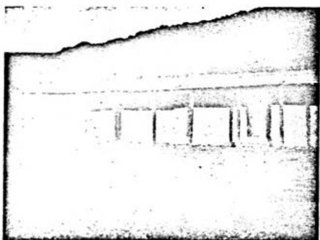
amiyimolh, ou revêtement. Un revêtement est parfois placé sous l'avant-toit des maisons, et parfois sur les côtés, ou sur les extrémités dans le cas des maisons à toit plat, pour protéger la maçonnerie contre le *chorrthouth*, un vent glacial dévastateur, accompagné de pluie et de grésil, qui touche le Rif, en particulier les tribus des montagnes, pendant la période hivernale. (Voir planche 19.) Sans ce revêtement, le vent et la pluie auraient attaqué le mortier et les pierres auraient pu se décrocher. Il existe trois sortes de revêtement : le revêtement en

bois, fait de planches rivées à la maçonnerie ; le revêtement en broussailles, fait d'une espèce de buisson particulièrement dense, couvrant la zone exposée ; et un revêtement en chaume. Le revêtement en bois est utilisé chez les Aith Touzine, Temsaman, Aith Waryagher, Gzennaya, Aith Amart, Senhaja Sraïr et Senhaja occidental arabophone ; le revêtement en broussailles chez les Gueliya, Kebdana, Aith Said, Aith Oulichek et Tafersit ; et le revêtement en chaume chez les Senhaja orientaux arabophones et les Ghomara. Les Nomades et les Beqqioua, ainsi que les tribus maritimes, n'utilisent pas *d'amiyimouth*.

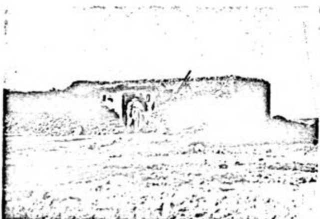
House Types 5



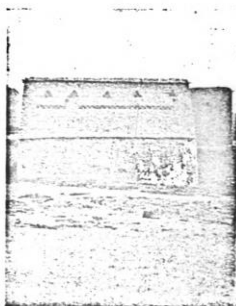
Village of Ajdir, Beni Urriaghel, flat-roofed house types



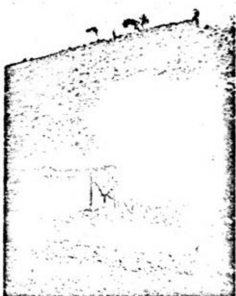
Interior of Abd el Krim's central headquarters, Targuist. A recent composite house type



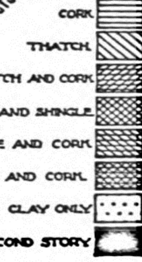
Flat-roofed house with *afarai*



Defensible second story used by Abd el Krim's officers, Tafersit



Tomb of Sidi Misaud, on the Temsaman-Beni Ulishk border near the scene of the battle of Anual


HOUSE TYPES, 2
SLOPING ROOFS.
GHOMARA
Wed Tasfit
MTIWA
BI BU FRAH
BI ITTEFT
BOKOYA
Wed Ghis
TEMSAMAN
BI TUZIN
BI ULISHK
TAFERSIT
BI SAID
Wed Kert
BI SIDEL
BI BU YAFER
BI SHISHER
BI BU IFRUR
MAZUZA
KEBDANA
TARGUIST
ZARKET
GZENNAYA
ARABOPHONE SENHAJA
METALSA
BI BU YAHYI
Wed Muluya
Wed Wergha
CORK
THATCH
THATCH AND CORK
THATCH AND SHINGLE
SHINGLE AND CORK
THATCH, SHINGLE AND CORK
CLAY ONLY
CLAY ONLY, ABSENCE OF SECOND STORY

MAP 6

el asha (arabe), une maison très fragile et mal conçue répandue dans le Ghomara, en parallèle avec les maisons en maçonnerie. Cette structure est faite d'une armature en poteaux attachés ensemble, de forme rectangulaire, dotée d'un toit incliné ; les murs et le toit sont recouverts de paille. Le chaume est de qualité inférieure à celui utilisé par les Senhaja.

Les huttes circulaires en paille[177], telles qu'on les voit si souvent le long des routes dans la zone française au Maroc (voir planche 22), n'existent pas dans le Rif, le Senhaja ou le Ghomara, à l'exception des Branès, où, depuis la guerre (du Rif), plusieurs d'entre elles ont été construites comme abris de fortune ou temporaires. Même les Metalsa et les Beni Bou Yahyi, qui vivent exclusivement sous la tente, ne les construisent pas.

Quand une maison est en cours de construction, les voisins viennent de partout pour donner un coup de main, notamment pour transporter les lourds rondins de bois et les mettre en place. Ces volontaires sont récompensés pour leurs prestations bénévoles par un copieux repas préparé tous les soirs par le propriétaire de la maison. Quand le linteau de la porte est installé, le propriétaire de la maison sacrifie une poule dans l'embrasure de la porte, de sorte que le sang éclabousse le seuil et le linteau. Cette action est suivie par une interruption

[177] Ce sont les mapalia citées dans des documents anciens. Voir Oric Bates, *The Eastern Libyans*, p. 167.

des travaux le temps de déguster un festin spécial. De même, une fois la faîtière mise en place, le propriétaire monte à califourchon sur celle-ci avec une chèvre ou, s'il est pauvre, avec une poule, et abat l'animal en le tenant de manière à ce que son sang éclabousse la faîtière. Ensuite, il lâche la carcasse et la viande est préparée pour les festivités.

L'intérieur de toutes les maisons est blanchi à la chaux plus ou moins fréquemment, et généralement les poutres aussi. Parfois, un filet de chaux est appliqué sur les rebords des fenêtres à l'extérieur. Lorsque l'on constate qu'une mosquée ou un tombeau ne présente pas ce signe distinctif, on peut être certain que la structure a été abandonnée depuis longtemps.

Les particularités intrusives, généralement associées aux mosquées. L'arc mauresque des portes et des fenêtres ne se retrouve que dans le Senhaja Sraïr, à l'exception de Beni Gmil. Il s'agit probablement d'une nouveauté importée récemment de Fès ou de Chaouen, et peut être utilisé aussi bien pour les habitations que pour les édifices religieux.

On retrouve des *dômes* sur les tombeaux des saints chez les Gueliya, Kebdana, Aith Saïd, Aith Oulichek, Aith Touzine, Temsaman, Tafersit, Ajdir, Beqqioua, Targuist, Aith Itteft et Aith Bou Frah. Comme les tombeaux à *dôme* ont été entièrement construits par des "Mauresques" espagnols, ou des

fugitifs qui sont arrivés dans le Rif et se sont *rifainisés* sur le plan religieux et culturel, ils peuvent difficilement être considérées comme un trait culturel rifain. (Voir planche 22.)

Les toits en tuiles ne se retrouvent que dans la Zaouïa et-Teffah d'Ikhemrichen, à Targuist. Ces tuiles, de la même variété à glaçure verte que celles que l'on retrouve dans les villes arabophones du Maroc, ont été rapportées de Fès et ont été installées par des "Mauresques." (Voir planche 22.)

Les minarets. Le seul minaret du Rif, à ma connaissance, est celui lié à la Zaouïa et-Teffah de Targuist - manifestement un produit importé. (Voir page 22.)

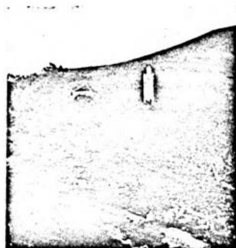
Les mosquées se distinguent des habitations ordinaires non seulement par la présence d'une couche de chaux à l'extérieur, mais aussi par le fait qu'elles sont rarement construites de manière à disposer d'une cour, les pièces étant souvent disposées en ligne ou en ordre irrégulier. De cette façon, les porches, qui dans les maisons ordinaires ne donnent que sur la cour, sont visibles de l'extérieur.

Les tentes. Les Metalsa et les Beni Bou Yahyi vivent sous des tentes faites en poils de chèvre tissés et de tresses d'alfa, l'alfa servant de trame et le poil de chèvre de maille dans ce tissu particulier. Les Beni Bou Bekar et les Ait Driss, des Metalsa voisins des

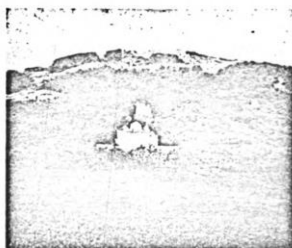
Beni Mohammed des Gzennaya, substituent les maisons construites sur le modèle de celles des Beni Mohammed aux tentes. (Voir planche 22.)

La toile de la tente, rectangulaire, dont la longueur est supérieure à la largeur, est maintenue par un dispositif à trois piquets en forme de la lettre grecque π. Les deux poteaux verticaux, qui sont emboîtés dans le poteau supérieur, sont appelés *i'amoudhen*, et le poteau supérieur, ou faîtage, est appelé *aghiour n ossoun*, ou âne de la tente ; sa longueur est égale à environ la moitié de la largeur de la tente. Ces trois pièces en bois relativement courtes peuvent être retirées lors du démontage de la tente et prennent très peu de place. La tente est maintenue sur les côtés par des piquets, appelés *ijajjen*, séparés de la tente proprement dite par de longues cordes, conçues à dessein pour que le bord de la toile composant la tente reste à environ soixante centimètres du sol. L'espace sous la tente est parfois fermé par des nattes placées sur les côtés, ou laissé ouvert.

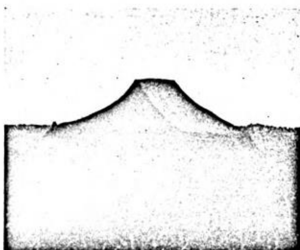
HOUSE TYPES 6



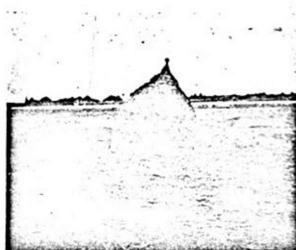
Zawia et-Tifaha, Targuist, the seat of Sidi Mohammed Akhemrij. Tower and tiled roof built by Christian *renegados*. Tiles imported from Fez



Saint's tomb, Galiya. Domes constructed by *renegados*



Nomad tent, of the type used throughout North Africa



Straw bee-hive hut, the *mapalium* of the ancients, characteristic of the Atlantic coastal plain, and recently introduced into the Branes

Autour de la tente ou du groupe de tentes, les Nomades placent d'épaisses haies de broussailles coupées et séchées, d'une variété particulièrement épineuse et impénétrable, appelée *afarai(g)*. Ces haies forment un enclos efficace pour protéger le bétail des animaux sauvages et tout le campement contre les intrus, car quiconque y trébuche alerterait les chiens (si ces derniers n'ont pas déjà détecté leur approche).

Dans les régions de Gueliya, Kebdana, Aith Saïd, Aith Oulichek et Tafersit, les populations sédentaires ont adopté l'*afarai(g),* mais dans un but différent : elles l'installent autour de leurs cours et de leurs potagers pour éloigner les animaux sauvages. (Voir planche 21.)

Chez les populations d'origine Braber qui habitent sous des tentes et chez les Arabes, chaque tente dispose d'un *thaghirtch*, un rideau d'étoffe qui divise l'espace en deux compartiments, dont l'un est destinée à servir de pièce de retraite où les femmes peuvent se retirer lorsque des invités arrivent. Chez les Beni Bou Yahyi et les Metalsa, cette disposition n'existe pas, car tout le monde dort et vit ensemble sous une seule et même toile. Chez les peuples sédentaires, lorsqu'une famille vivant dans une maison d'une seule pièce souhaite assurer l'intimité des femmes, le *thaghirtch* est suspendu à travers la pièce de telle sorte que la partie ouverte aux invités inclut la porte, les femmes étant pratiquement isolées jusqu'à ce que les invités prennent congé. Il semble

étrange que dans le Rif, seuls les peuples sédentaires utilisent ce qui est ailleurs un procédé nomade pour préserver l'intimité.

LE MOBILIER DOMESTIQUE

Les meubles de la maison au sens européen du terme font pour la plupart défaut. On y trouve des nattes, des peaux, des mortiers et des pilons, des bols en bois, des récipients en poterie, des paniers, des plateaux en vannerie, et pas grand-chose d'autre.

On ne retrouve des tabourets que dans la zone centrale. Le tabouret rifain, appelé *thiminjarth*, est une pièce basse, taillée dans un seul bloc de bois, avec une longue rainure parallèle aux bords, creusée en dessous pour former une séparation entre les deux côtés. Le sommet est concave et conçu pour assurer le confort. Les Rifains qui utilisent ces tabourets en ont très honte et les cachent lorsque des invités venant de l'extérieur sont attendus. On retrouve ces tabourets à Aith Amart, dans les montagnes d'Aith Waryagher, à Tamjount, Iharrouchen et Ikhouanen.

Les gens de Taghzouth utilisent une sorte de tabouret bas fait de plusieurs pièces clouées ensemble, doté de quatre pieds et un dessus concave. Ce siège est utilisé par les artisans du cuir, qui se baissent et s'assoient sur le sol lorsqu'ils ne travaillent pas. Ces artisans de Taghzouth possèdent également

des tables rondes basses sur lesquelles ils découpent le cuir, et d'autres, construites comme des billots de boucher, sur lesquelles ils le martèlent. Ces deux types de tables et la forme locale des chaises sont clairement associés à l'industrie du cuir, qui est récente à Taghzouth, ce qui indique que ces articles de mobilier ne sont pas très anciens à Taghzouth. Les autres objets qui ornent la maison sont la poterie, la vannerie, le tissu et les couvertures, décrits ailleurs.

Les crochets le long des murs servent à suspendre les vêtements, les armes à feu, les sacs en cuir, les assiettes en terre cuite, les bouteilles de fabrication européenne (très prisées et accrochées aux places d'honneur) et les chapelets de poivrons et d'oignons qui ornent également ces chevrons. Des saucisses sont parfois suspendues en grappes à ces grands chevrons, qui servent également de lieu de rangement pour la quenouille familiale, les cardes et la laine. Le métier à tisser vertical des femmes est installé dans les pièces les moins susceptibles d'être utilisées pour le divertissement des invités masculins.

LA POTERIE

Dans le Rif et le territoire adjacent, la poterie est à la fois tournée et non tournée, chaque système possédant ses propres formes et types de décoration. La poterie non tournée est le domaine exclusif des femmes et la poterie tournée celui des hommes.

On utilise deux variétés d'argile, une variété blanche appelée *thrakhth*, qui se brise facilement et est considérée comme de moindre qualité, et une argile rouge, appelée *er-asr* (de l'arabe *el assal*, qui signifie "miel"), ainsi nommée parce que lorsqu'elle est cuite, du métal s'en écoule parfois, prenant l'aspect du miel. Ces scories ne sont pas exploitées, et les gens ne savent même pas de quel métal il s'agit. Cette "argile à miel" est rouge avant la cuisson et jaune après ; elle résonne lorsqu'on cogne dessus et donne des récipients plus durs que la variété blanche. C'est avec cette argile qu'on fabrique la plupart des pots non tournée, la variété blanche étant plus souvent travaillée au tour.


TYPES OF CONTAINERS
GHOMARA
SESHAWEN
ARABOPHONE SENHAJA
KTAMA
MTIWA
MESTASSA
BI GMIL
BI BUFRAH
BI ITTEFT
TARGUIST
ZARKET
BI SEDDATH
BI HAMID
BI BESHIR
BI BU SHIBET
BI BU NSAR
BOKOYA
TEMSAMAN
BI TUZIN
BI ULISHK
TAFERSIT
BI SAID
BI SIDEL
BI BU YAFER
BI SHISHER
MAZUZA
BI BU IFRUR
KEBDANA
METALSA
BI BU YAHYI
ZENNAYA
Wed Kert
Wed Muluya
Wed Wergha
Wed Uringa
WOODEN VESSELS
SKIN AND IRON CONTAINERS
WHEEL MADE POTTERY RIFFIAN STYLE
HAND MADE POTTERY, RIFFIAN STYLE

MAP 7

Pour préparer la pâte, le potier réduit l'argile sèche en poudre, la passe à travers un tamis, puis la mélange avec de la poudre résultant des vieux tessons de poterie écrasée pour servir de trempe. On utilise parfois de la pierre concassée à la place, mais uniquement dans le cas où les pots seraient destinés à la vente et non à un usage domestique, car les récipients fabriqués avec cette trempe sont jugés de qualité inférieure. Une fois que l'argile en poudre et la trempe ont été mélangées, on ajoute de l'eau et on malaxe le tout jusqu'à ce qu'il atteigne la bonne consistance.

Dans le cas d'une poterie non tournée, le potier étale une tranche en l'aplatissant pour former un fond. Il déroule ensuite une bande comme pour l'enrouler, mais l'aplatit et la place autour du bord de la base. Il ne l'enroule pas sur elle-même, mais la coupe à la bonne longueur, presse les extrémités ensemble et ajoute une autre bande au-dessus. Quand le pot a atteint la hauteur voulue, il le façonne à l'aide de baguettes tenues de part et d’autre de la paroi de la pièce, et en la tripotant avec ses doigts. Les poignées et les becs verseurs sont fabriqués séparément et ajoutés une fois le façonnage achevé.

Le pot est ensuite cuit ; pendant ce temps, les femmes écrasent les feuilles mûres d'un arbuste sauvage appelé *bou beqninna*, qui ressemble au cornouiller. De ces feuilles s'écoule un jus jaune aqueux. Lorsqu'elles ont sorti les pots, elles les

peignent, encore chauds, avec ce jus, en l'appliquant avec un bâtonnet, un brin de paille ou un chiffon, en dessins géométriques, sur la surface du récipient. Elles replacent ensuite les pots dans le four et les recuisent. Sortis une deuxième fois, le motif devient noir sur fond beige, et s'estompe progressivement pour devenir sépia sur fond beige. On retrouve cette poterie chez les Aith Waryagher, Gzennaya, Aith Amart, Senhaja arabophone orientale et Beni Mezdouy. (Voir les planches 23 et 24).

La poterie tournée produite par les autres tribus ressemble à la poterie que l'on rencontre dans toutes les régions arabophones du Maroc, tant par la technique de fabrication que par la forme. Les récipients sont généralement de forme cylindrique et de couleur blanche, sans engobe ; les stries du tournage sont bien visibles. Les motifs se limitent à quelques lignes sinueuses qui courent le long des parois à partir du bord, résultat de la fusion d'un pigment déposé sur le bord avant la cuisson. La répartition concerne les régions suivantes : Le Ghomara, le Senhaja arabophone occidentale, Ketama, les tribus maritimes, Beqqioua, Targuist, Temsaman, Aith Touzine, Metalsa, Aith Saïd, Gueliya et Kebdana.

Les formes élégantes de la poterie du Rif central, comme les récipients pour les boissons à deux anses munis de becs incurvés, les assiettes peu profondes, les jarres pour baratter le lait dotées de

becs et les bols semi-globulaires, sont imitées au tour dans certaines tribus voisines de la zone centrale rifaine. Le motif typiquement rifain y est appliqué, un peu trop parfaitement pour être authentique, et le produit est vendu sur les marchés comme étant de la poterie rifaine. Ce type hybride est fabriqué non pas comme une relique du design rifain dans une région où le tour a été adopté récemment, mais comme une tentative délibérée d'imitation et de contrefaçon. La roue est réputée avoir été utilisée dans les régions où elle est employée maintenant depuis les temps les plus anciens, et la tendance diffusionniste a été plutôt défavorable à sa divulgation. Le tour a été abandonné à Targuist au profit d'une technique plus basique, et la même tendance se manifeste chez les Beqqioua, Aith Touzine et Temsaman. La répartition touche les Beqqioua, Aith Touzine et Temsaman.

LES RÉCIPIENTS EN BOIS, EN CUIR ET EN MÉTAL

Dans tout le Rif, des bols en bois sont fabriqués dans des troncs d'arbres. Ces bols sont d'un seul tenant, et de forme circulaire. Un autre type de récipient en bois, utilisé pour servir *seksou* à beaucoup d'invités, ressemble à une bassine de toilette à l'ancienne, ayant la forme de la partie inférieure d'un tonneau, et transporté au moyen de poignées faits en chaîne. Les récipients en bois, taillés en une seule pièce ou assemblés à la manière d'un tonneau, sont le

produit typique du Senhaja Srair, à l'exception de Ketama. Ces tribus ne produisent pas de poterie et disposent d'une pléthore de bois, plus que tout autre groupe. Ils utilisent des récipients en bois pour tout usage ne nécessitant pas son exposition au feu. Pour ce dernier usage, ils importent des récipients en poterie du Rif, mais depuis quelques années, ils en produisent une imitation non décorée à Taghzouth.

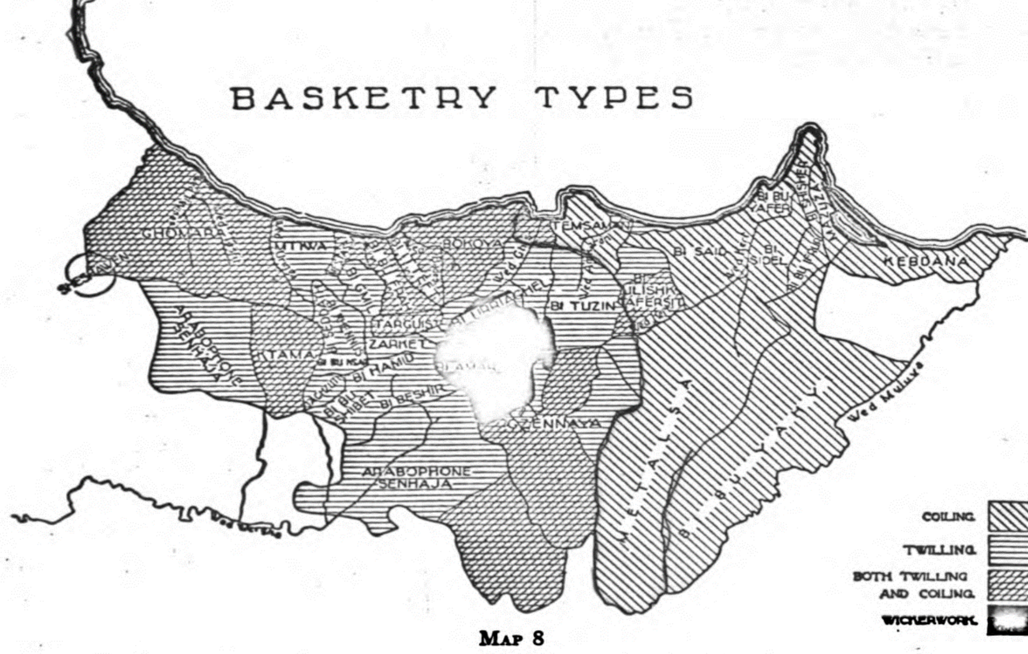
Bien que les Metalsa produisent de la poterie tournée, leurs voisins tout aussi nomades, les Beni Bou Yahyi, ne la fabriquent ni l'utilisent pas beaucoup. Les Aith Bou Yahyi utilisent pour la plupart des récipients en fer et en peaux d'animaux, des matériaux qui ne sont pas susceptibles de se briser au cours d'une existence nomade. Les peaux sont utilisées pour contenir tous les liquides, ainsi que comme barattes pour produire du beurre.

LA VANNERIE

Il existe trois techniques de vannerie dans le Rif : l'enroulement, le tressage et le cannage.

Les paniers *en spirale* sont fabriqués à partir d'une botte *d'azref*, une plante à section circulaire, en tiges. Les paniers enroulés, généralement en forme de baquets peu profonds, appelés *tobbouk*, sont supposés avoir été introduits par les Arabes. On les retrouve dans les régions suivantes : Ghomara, Mestassa, Aith

Bou Frah, Aith Itteft, Beqqioua, Ajdir, Branès, Ketama, Targuist ; Khebaba, Chaouia et Aith Younes dans la région de Gzennaya; Temsaman, à l'exception des villages situés en bordure de mer ; Aith Saïd, avec la même exception ; Gueliya, Kebdana, Azib n Midar, Tafersit, les plaines d'Aith Oulichek, Metalsa et Aith Bou Yahyi.

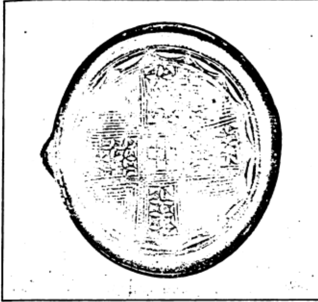

BASKETRY TYPES
GHOMARA
UTKWA
BOKOYA
TEMSAMAN
BI SAID
BI SIDEL
BI BU YAFER
BI SHISHER
MAZUZA
KEBDANA
ARABOPHONE SENHAJA
KTAMA
TARGUIST
ZARKET
BI HAMID
BI BESHIR
BI BU SHIBET
BI TUZIN
BI ULISHK
AFERSIT
GZENNAYA
METALSA
BI BU YAHYI
Wed Muluya
COILING
TWILLING
BOTH TWILLING AND COILING
WICKERWORK
MAP 8

Le tressage, appelé *ijjeg*, est employé dans la fabrication des chouari, ou panier à selle, et d'*andou (thandout)* ou panier plat à deux anses utilisé comme récipient pour les figues et les raisins secs, ainsi que comme table sur laquelle sont posés les bols et sur laquelle repose le pain pendant les repas. Ces articles sont fabriqués avec de l'alfa ou du palmier nain, en fonction des disponibilités. Ils sont répartis entre Beni Mohammed, Chaouia, Oulad Alou Fars, Khebaba, Iharchliyen, et Ain el Hamra dans la région de Gzennaya ; Beqqioua ; Ijaounen d'Aith Amart ; Aith Hadifa et Ajdir d'Aith Waryagher ; Sidi Bou Daoud de Temsaman ; les Metalsa voisins de Beni Mohammed, Aith Oulichek, Tafersit, les Senhaja et Ghomara, Beni Mezdouy, Targuist, et les tribus maritimes de l'ouest.

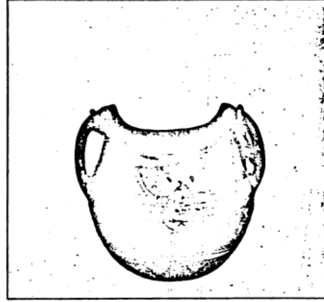
Le cannage, le troisième type, est appelé *assarou n oghanim*. On utilise des lauriers-roses et des roseaux, les lauriers-roses pour les montants, ou charpentes, et les roseaux fendus tissés entre eux. Les paniers fabriqués dans ce matériau sont souvent de grande taille, d'un diamètre de 1 à 2 mètres et d'une hauteur de 2 mètres. Ils sont utilisés pour le transport des raisins, des figues, des amandes, des noix et autres produits similaires, ainsi que pour le stockage des raisins secs, des figues sèches et des abricots déshydratés. (On les retrouve à Iharrassen, Ikhouanen, Oulad Alou ben Aissa, Ikarouen, Tamjount, Boured, dans toute la région de Gzennaya, dans les montagnes d'Aith Waryagher, Taghzouth n

Tassa et Tizera n Imziouen dans les régions d'Aith Touzine, Aith Amart, Bou Adl, Beni Koraa, Ain Mediouna dans la région de Senhaja arabophone orientale, et Beni Bou Chibet.

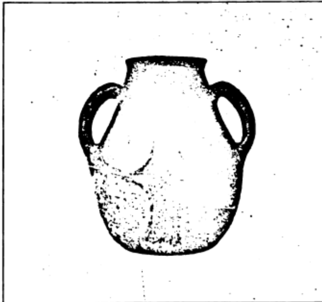
Central Riffian Pottery



Targuist



Gzennaya



Gzennaya



Beni Urriaghel

LES TEXTILES

Les textiles fabriqués dans le Rif se limitent à des étoffes en laine, tout le coton et le peu de soie qui y circulent sont importés.

Le premier procédé de fabrication du textile consiste à laver la laine dans un ruisseau avec les racines bouillies de la plante appelée *thighighech (dhghighith)*. La laine est suspendue aux chevrons de la maison jusqu'à ce qu'elle sèche, puis elle est cardée. Autrefois, on utilisait des cardes de fabrication locale, appelées *iqardhachen*, mais aujourd'hui les cardes utilisées dans tout le Rif sont importées de Chaouen et sont de type européen. Le type autochtone consiste en un long manche en bois d'environ 60 cm de long, avec un morceau plat en corne de vache attaché à une extrémité. Dans la corne sont fixées deux rangées parallèles de pointes, en bois ou en laiton, de la longueur d'un doigt humain. Les rangées sont placées à angle droit par rapport à l'axe du manche, et les pointes dépassent du manche à angle droit. Ces cardes étaient conservées par paires et, lorsqu'elles n'étaient pas utilisées, elles étaient placées sur les chevrons, où, dans les vieilles maisons, on peut encore en apercevoir quelques-unes.

Le filage, le processus suivant après le cardage, se fait de deux manières :

1. Le fil est suspendu à une quenouille, sur laquelle la mèche est enroulée, et attachée à un fuseau qui est maintenu au ras du sol. Le fil filé de cette manière est utilisé pour réaliser une pelote et est appelé *assarou*.
2. La mèche est filée sur la cuisse et rassemblée dans un pot posé par terre. Ce fil est utilisé pour la trame et s'appelle *amchin*.

Le tissage, le processus final de la fabrication textile, est effectué sur deux types de métiers à tisser totalement différents et dans des circonstances distinctes. Le plus ancien est *l'azta*, un métier vertical à deux barres avec un manche et un peigne en bois pour lisser la laine. Le fonctionnement de *l'azta* est l'apanage des femmes. Une fille qui ne sait pas tisser sur *l'azta* a peu de chance de se marier, c'est pourquoi les filles apprennent cet art dès leur plus jeune âge. Des réceptions sont données pour l'enseigner ; une fille qui n'est pas experte invite un certain nombre de tisserandes qualifiées, qui vont chez elle pour manger et lui apprendre. Le tissu produit par *l'azta* est appelé *tadcha* et est utilisé pour la confection de vêtements pour femmes, de chemises sans manches pour hommes portées en hiver, et de couvertures. Il est généralement blanc, parfois avec des bandes horizontales ou des rayures rouges. *L'azta* est employée dans toute la région considérée, sauf chez les Beni Bou Yahyi et Metalsa.

Le deuxième type de métier à tisser, plus évolué, appelé *marmath*, est un dispositif horizontal long de conception compliquée, avec des lisses en fil bouclé actionnées par un pédalier, une navette et une latte en fil à deux barres suspendue au-dessus. Avec cet appareil, le tisserand, qui est toujours un homme, peut produire en un temps raisonnable une pièce de tissu filé à la main de première qualité, comparable à celle produite sur les métiers à tisser écossais ou américains. Le tissu produit de cette manière est généralement de couleur marron foncé ou noire, le tissu noir étant très apprécié et fabriqué sans teinture à partir de la laine de moutons noirs. Le fil filé pour le *marmath* est plus fin que celui préparé pour *l'azta*. Le *marmath* est utilisé par les habitants de Chaouen, les Senhaja orientaux arabophones excepté les Marnissa et les Branès, les Senhaja occidentaux arabophones et les Senhaja Sraïr, les Ghomara, Targuist, les tribus maritimes, Aith Oulichek, Tafersit, Temsaman, Aith Saïd, Beqqioua, Aith Touzine, Gueliya et Kebdana. Les tribus qui n'en disposent pas sont les Aith Amart, Marnissa, Branès, Gzennaya sauf Aith Younes, Aith Waryagher sauf Ajdir, et Beni Mezdouy. L'usage du *marmath* semble s'être répandu à partir de Chaouen, seul les Oulad Azam du Senhaja arabophone oriental l'avaient utilisé à une époque antérieure. Son utilisation à l'est s'est peut-être répandue à partir de Melilla ou de l'Algérie.

TEXTILES

GHOMARA
MTIWA
BOKOYA
EMSANAN
BI SAID
BI SIDEL
KEBDANA
KTAMA
TARGUIST
ZARKET
BI TUZIN
GZENNAYA
ARABOPHONE SENHAJA
METALSA
BI BU YAHYI
Wed Muluya

STAKED-OUT LOOM
UPRIGHT AND HORIZONTAL LOOMS
UPRIGHT LOOM

MAP 9

Un troisième type de production textile est présent chez les nomades d’Aith Bou Yahyi et Metalsa, qui n'utilisent ni *l'azta* ni le *marmath*. Ces populations confectionnent de longues tresses d'herbe d'alfa et les étendent sur le sol, attachées à des piquets en métal, en forme de métier à tisser très long et quelque peu étroit. Les tresses d'alfa forment la chaîne, et un fil épais et grossier filé à partir de poils de chèvre noire est placé manuellement comme trame, sans faire usage de navette, comme dans le cas de *l'azta*. Le résultat de ce processus est un tissu lourd et hybride, mi-tissu et mi-matelas, destiné aux tentes.

La fabrication de tapis n'a pas atteint chez les Rifains le niveau de développement élevé qu'elle a atteint chez les Chleuh et les Braber. Les tapis rifains, tissés sur *l'azta*, sont basiques, rugueux et peu esthétiques. La technique du crochet, si efficacement utilisée par les Beni Mgild et les Beni Mtir du groupe Braber, est ici totalement méconnue. En fait, peu de tapis sont fabriqués par les Rifains, qui préfèrent les acheter à Melilla et à Fès.

CENTRAL RIFFIAN POTTERY–BASKETRY

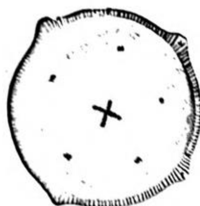


Bottom of unusual water-jug, showing entrance of cone through which pot is filled when lowered into a well. Ajdir, Beni Urriaghel



Side view of the same





Bowl showing eastern influence in design. Temsaman



Making a wicker basket for raisins. Ulad Abd el Mumen, Iberrushen, G[illegible]

Toute la laine destinée à être utilisée pour la confection de vêtements autres que les turbans et les ceintures est jetée dans une cuve de teinture avant d'être cardée ou filée. Les colorants utilisés pour la coloration de cette laine brute sont les suivants :

Le brun, fait à partir de feuilles de pommier bouillies.

Le rouge, obtenu à partir de l'écorce de racines d'amandier bouillie.

Le jaune, obtenu à partir des pelures de grenade.

Le vert, obtenu à partir de l'eau bouillie des racines de *thighighetch* (*thghighith*) ou des cônes de cèdre.

Le noir, fabriqué à partir d'un minerais importé appelé *zaj*.

Ces produits végétaux naturels sont trempés dans de l'eau bouillie, ainsi que la laine. Une fois retirée, elle s'est imprégnée de couleurs qui se fixent rapidement. Les turbans et les ceintures sont teints après les travaux de finition ; retirés de la teinture, ils sont frottés avec de la cendre, un procédé considéré peu nécessaire dans le cas de la laine brute. Le cuir est teint en suivant exactement le même procédé que pour la laine.

La teinture par nouage, appelée *thisfarsth*, est appliquée dans certaines régions aux tissus destinés à être utilisés comme turbans. La répartition est la suivante : tous le Senhaja et le Ghomara, et toutes les tribus situées entre cette région et Tanger.

L'HABILLEMENT

Les vêtements rifains étaient autrefois entièrement confectionnés en laine, tondue, filée et tissée localement. Aujourd'hui, de nombreux vêtements sont fabriqués en coton importé, et d'autres en soie. Dans cette compilation de types de vêtements, l'attention sera portée sur les modèles les plus anciens du costume rifain, dont la distribution est à elle seule pleine d'enseignements.

Le costume masculin, *azejjab*, la jellaba, est une cape en laine à manches courtes et à capuche. La jellaba est répandue dans toute l'Afrique du Nord et n'est pas un vêtement typiquement rifain, à l'exception de quelques détails mineurs qui la différencient des jellabas portées par d'autres groupes berbérophones ou arabophones. La jellaba rifaine est nettement plus courte que la moyenne, n'atteignant que les genoux, et sa capuche est moins large que celle des Ghomara et des autres groupes occidentaux. La jellaba rifaine possède des épaulettes bien définies; dans le type occidental, la transition entre le capuchon et la manche fait défaut. La jellaba rifaine

est souvent de couleur marron foncé ou noire, mais dans d'autres régions, elle est blanche, rayée ou d'une autre couleur. En outre, la jellaba rifaine se distingue facilement par sa broderie, qui sera traitée séparément. La jellaba est un vêtement exclusivement masculin. (Voir planches 25 et 27.)

A serham, le selham, est un manteau ressemblant à la djellaba, mais dépourvu de manches et généralement beaucoup plus long et plus flottant. Le *selham* est commun chez les Braber et les Chleuh de l'Atlas, et est également porté par les peuples nomades au sud de l'Atlas. Dans le Rif, son usage est limité aux tribus nomades du Garet. Jusqu'à récemment, le *selham* était porté par les Metalsa et les Beni Bou Yahyi. Actuellement, les Metalsa l'ont entièrement abandonné et les Beni Bou Yahyi ne le portent qu'à l'occasion des fêtes. (Voir planche 25.)

Thakhidousth. Il y a trois générations, tous les Rifains portaient un vêtement ressemblant à un *selham*, mais qui ne leur arrivait qu'à la taille. Ce vêtement avait une capuche, n'avait pas de manches et était fortement brodé. Il était porté par-dessus la jellaba et était considéré comme très décoratif. *Thakhidousth* était tissé sur le métier à tisser opéré par les femmes, tout comme le *selham* ; le tissu de la jellaba est toujours tissé sur le métier horizontal, plus récent, ou métier manipulé par les hommes.

(Th)achbiar, une chemise en laine. Les manches de ce vêtement arrivent à mi-avant-bras, son col s'ouvre sur un côté, et l'entrée pour la tête est facilitée par une fente qui s'étend d'un côté de l'épaule, de l'ouverture du col au haut de la manche. (Voir planche 25.) Le col est fixé par une cordelette à boucle. Ce type de chemise est fabriqué en laine blanche, il est très épais et est finement brodé de soie colorée. Le bord inférieur, appelé *thimouar*, est orné d'une rangée de gros glands de soie appelés *thikhmessin*. Cette chemise est presque aussi longue que la jellaba et n'est jamais rentrée dans le pantalon. Par-dessus *(th)achbiar*, les hommes rifains portent parfois une autre chemise, appelée du même nom et identique dans sa forme, sauf que le col de la tunique est coupé assez bas pour qu'on puisse y introduire facilement la tête. À l'heure actuelle, il est difficile de trouver des chemises en laine de ce type, car le tissu en coton manufacturé a été adopté presque partout en remplacement du tissu en laine plus épais. Le style et la conception sont toutefois restés identiques.

Le *sarouar* (arabe *seroual*), pantalon, est arrivé dans le Rif en même temps que le tissu en coton américain, appelé *melikan*, il y a environ une génération. Les pantalons fabriqués à partir de ce tissu sont très larges et flottant, et atteignent jusqu'en dessous du genou. L'avant et l'arrière ne se différencient pas, à l'exception d'une pièce de renfort à l'arrière, posée lors de la confection du pantalon. Le tailleur utilise plusieurs mètres de tissu et ne gaspille

pas un seul. La broderie se limite aux ourlets étroits ; le pantalon est maintenu par une cordelette comme un pyjama. (Voir planche 25.) On rencontre un autre type de pantalon distinct chez les Ghomara, très court, ouvert et large, n'arrivant qu'à mi-cuisse et exposant la partie inférieure de l'abdomen. Les Rifains se moquent des Ghomara lorsqu'ils les voient ainsi vêtus. Le type rifain se retrouve dans tout le Rif et le Senhaja Sraïr, sauf chez les nomades, les Ketama et les Beni Hamid. Le type Ghomara est présent dans le Ghomara et le Senhaja arabophone occidental.

Les vêtements décrits ci-dessus étaient, à l'exception des couvre-chefs et des chaussures, les seuls portés par les Rifains avant l'époque d'Abdelkrim. Au début du conflit avec l'Espagne, les Rifains, devenus parfois prospères, se rendirent à Fès en touristes et ramenèrent chez eux des vêtements nouveaux et étranges, notamment la *beda'ia*, un gilet en laine ou en feutre de couleur vive, qui se boutonne jusqu'au cou au moyen de nombreux glands noués, et la *ferrajia*, un vêtement similaire, qui descend sous les genoux et est doté de larges manches flottantes. Ce dernier vêtement ressemble beaucoup au *qaftan* habituel.

Il existe quatre types principaux de couvre-chefs masculins, qui seront décrits par ordre d'ancienneté.

1. *thaghareft*, une longue bande étroite de tissu de laine rigide, avec une extrémité effilée et l'autre plate et large. L'extrémité plate et large est collée à l'arrière de la tête, et l'extrémité effilée est repliée quand le turban est enroulé autour de la tête. Cette coiffe forme un turban étroit qui laisse le sommet de la tête à découvert, et donne l'apparence d'une couronne surmontée d'une arête. Il est recouvert de larges broderies. La *thaghareft* est rare à l'heure actuelle et difficile à obtenir, d'une part parce qu'il est passé de mode, et d'autre part parce qu'il faisait partie de la tenue militaire des troupes d'Abdelkrim et aurait donc éveillé les soupçons sur son porteur en le faisant passer pour un sympathisant du mouvement de résistance. Il est encore, curieusement, porté par de nombreux mokhazniya locaux ; les forces auxiliaires au service des autorités militaires espagnoles.
2. *Forou (firou ?)*. Il s'agit d'une série de fils en poils de chameau, à peu près parallèles, et entrelacés tout juste assez pour que l'ensemble reste solidaire. F*orou* est enroulé autour de la tête comme un turban, tout comme *thaghareft*, laissant le sommet de la tête également dégarni. Les poils de chameau proviennent des tribus Aith Bou Yahyi et Metalsa. Il est teint en

brun pour aller avec les tenues ordinaires et en rouge pour les mariages. F*orou* est apparu après la *thaghareft*, et comme elle, il était porté ici et là par des individus issus de toutes les tribus, traduisant des goûts personnels.

3. *Tha'amant*, un fichu jaune, brodé en soie, porté comme un turban. Il est de fabrication et d'introduction européennes.
4. *arezzeth*, un turban blanc en coton (voir planche 25), également de fabrication européenne. En adoptant le turban blanc, les Rifains ont franchi l'étape finale de l'imitation des populations Arabophones. Tous les types de couvre-chefs mentionnés précédemment étaient distinctement, sinon exclusivement, rifains, mais la *rezza*, comme l'appellent les Arabophones, ne les distingue en rien du reste des Marocains. Elle n'a pas encore atteint un degré de diffusion généralisée, n'étant portée que par les éléments les moins conservateurs de chaque tribu. Le fez, ou chechia, comme on l'appelle au Maroc, n'est pas encore apparu, sauf chez les tribus de Gueliya et Kebdana.

CLOTHING 1



Left, jellaba with hood up. Right, typical Riffian trousers. Iherrushen, Gzennaya



Normal way of wearing jellaba. Ajdir



Silham worn over jellaba by man from Beni Znassen (uniform of Spanish *mokhazniya*)



Shirt with shoulder-slit and cord attachment at neck. Iherrushen, Gzennaya

Les Rifains de la zone espagnole s'européaniseront probablement sur le plan vestimentaire avant de se conformer complètement aux normes arabes en matière vestimentaire, car les Rifains ont moins d'inhibitions à l'égard de la civilisation européenne qu'à l'égard de celle des Arabes. Cependant, le port de vêtements européens est actuellement limité aux rares officiers de l'armée espagnole et aux chauffeurs, mécaniciens et autres à Melilla.

Les Rifains n'apparaissent jamais en public sans une quelconque ceinture et une sacoche ou sac.

tha'ouggat est le terme général pour désigner les ceintures pour hommes, qui sont toujours en cuir. Le type ordinaire a une largeur d'environ 5 cm, n'est pas décoré et s'attache au moyen d'une boucle à l'avant. La *tha'ouggat n tayich* est une ceinture spéciale portée lors des mariages, beaucoup plus large, couverte de broderies en soie et fréquemment ornée de pompons. La *tha'ouggat er knenth* est une cartouchière en cuir, munie d'étuis adaptées au fusil Mauser ordinaire ou à celui utilisé par l'armée espagnole. Les sacoches de style ancien utilisés à l'époque du fusil à silex étaient beaucoup plus grandes et disposaient de nombreuses poches, dans lesquelles étaient conservés de la poudre, des billes de plomb, des rations de secours, des couteaux, des papiers et d'autres petits objets qui, chez nous, seraient mis dans des poches de vêtements. Ces sacs étaient ornés de broderies en soie

et de longues franges et glands en cuir. (Voir planche 27.) Les motifs étaient à la fois linéaires et incurvés, les motifs incurvés étant généralement floraux. Les sacoches étaient également décorées de larges bouts de cuir coloré incrusté, une technique qui avait disparue mais que les artisans de Taghzouth font revivre dans les boutiques françaises de Rabat.

Accompagnant la grande sacoche d'autrefois, une corne à poudre fabriquée à partir de la corne de *l'aoudad*, appelée *(q)ish n omthath*, était suspendue à la ceinture. L'usage de ces cornes s'est éteint, en raison de l'apparition des cartouches et de la rareté ou de la probable extinction de *l'aoudad.*

Les sacoches et les ceintures qui caractérisaient le Rif d'il y a cent ans étaient fabriqués exclusivement dans un village appelé *Iyyar Oussith* dans la tribu de Temsaman. Mais cet artisanat a disparu depuis longtemps et les ceintures et sacs utilisés dans le Rif sont maintenant fabriqués localement ou importés de Taghzouth. Les gens de Taghzouth, qui ne produisaient que de la poudre et des armes à feu, ont, au cours de la dernière génération, repris le travail du cuir et se sont imposés comme les principaux fabricants de ceintures et de sacs. Le travail de Taghzouth consiste à coudre de fines bandes de cuir coloré disposées en diagonale de manière à former des lignes. Ces lignes sont toujours droites, et les motifs qu'elles produisent forment des triangles isocèles et des zigzags. Jusqu'à récemment, le

blanc et le vert étaient les seules couleurs ajoutées à cette fin, mais depuis l'occupation espagnole, d'autres couleurs ont fait leur apparition et le travail est devenu de plus en plus bâclé. (Voir planche 27.) En plus des ceintures et des sacoches ordinaires, les maîtres artisans de Taghzouth fabriquent désormais des bracelets-montres et des sacs à main, les premiers destinés à l'armée espagnole, les seconds sont acheminés vers les ports de la zone française et, de là, vers l'Amérique et, accessoirement, vers l'Angleterre et la France.

D'autres anciens centres de fabrication de sacs et de ceintures se situaient chez les Beni M'saour, un clan de Lakhmas situé dans le Senhaja arabophone occidentale, et Beni Mohammed, localisé entre Beni Zeroual et Lakhmas. Le motif de ces sacs fabriqués par les Jebala est de forme incurvée et non linéaire, marqué par trois cercles placés côte à côte sur la partie avant. L'effet est obtenu par la fixation de bandes de cuir, comme à Taghzouth, et non pas par des broderies en soie, comme à *Iyyar Ousith* de Temsaman.

Les vêtements féminins. Comme les vêtements masculins, les vêtements féminins étaient autrefois entièrement confectionnés en laine. Le vêtement principal, le *thaouthat*, consiste en une longue pièce rectangulaire de tissu en laine. Le coin supérieur de l'une des extrémités est tenu sous l'aisselle gauche, le coin inférieur tombant sur le

genou gauche. Le tissu est ensuite enroulé autour du corps, de l'avant à l'arrière, jusqu'à ce qu'il atteigne à nouveau l'avant. Une ceinture le maintient au niveau de la taille, et il est retenu à l'arrière et à l'avant sur chaque épaule, où il est fixé par des épingles ou des broches en bois (Voir planche 26). Ces broches, appelées *thissaghnas*, sont fabriquées par les Juifs à Melilla, dans la localité de Jbarna chez les Chaouia relevant de la région de Gzennaya, à Bades et à Aith Bou Frah. Ces *thissaghnas* se composent d'une pièce triangulaire en argent ou en étain, à laquelle est attaché un anneau libre fait avec la même matière ; l'anneau est percé d'une fente par laquelle peut passer l'extrémité de la pointe de l'épingle, fixée au triangle. Pour attacher un tissu à l'aide de ce dispositif, l'anneau est tourné jusqu'à ce que la fente coïncide avec l'épingle ; ensuite, l'épingle est enfoncée dans le tissu, et l'anneau est pressé sous elle puis tourné, de sorte qu'il doit rester sous l'épingle. Ce type de broche n'est pas limité au Rif, mais se retrouve dans toute l'Afrique du Nord.

tha'ouggat, la ceinture, porte le même nom que la ceinture pour hommes, bien qu'il s'agisse d'un objet totalement différent. La ceinture pour femmes à l'ancienne est faite de plusieurs cordelettes de gros fil de laine de différentes couleurs attachées ensemble, et est considérée localement comme un objet très raffiné. Cette ceinture est enroulée plusieurs fois autour de la taille, et une longue extrémité est laissée suspendue en arrière. Les femmes ghomara portent

de larges ceintures en tissu local (Voir planche 26). *Tha'ouggat n malagha*, la ceinture de Malaga, est une longue ceinture en laine rouge avec des franges à l'extrémité, fabriquée en Espagne et vendue aux Rifains à Melilla. Elle supplante rapidement la ceinture plus massive de fabrication locale.

Les couvre-chefs féminins sont de deux types principaux :

1. *ifiran n thamgharin*, ou tresses de femmes, consistent en de longs fils noirs de laine, qui sont tressés dans les cheveux près de leur extrémité, puis vers le bas jusqu'à ce qu'ils touchent presque le sol. Trois de ces *ifiran* sont tressés dans chaque tresse, et comme les femmes divisent leurs cheveux en deux tresses, six *ifiran* sont portés par chaque femme. Les cheveux, prolongés par ces longues mèches de laine noire, peuvent être laissés retomber ou bien attachés autour de la tête comme un turban.
2. *Thachambouchth*, une coiffe en coton, nouée sur les cheveux en chignon, est un type de coiffe plus récent, apparu avec l'introduction du coton américain. (Voir planche 26.) Ce tissu est généralement blanc, bien que le rouge et le jaune soient parfois utilisés. Dans la région où l'on

pratique la teinture par nouage, on porte une coiffe décorée de cette manière.

Les vêtements que nous venons de décrire, la *thaouthat* et *ifiran*, étaient autrefois les seuls vêtements portés par les femmes, en hiver comme en été. Par les jours de grand froid, les femmes pouvaient parfois enfiler une deuxième *thaouthat*, la remontant sur la tête comme un châle.

Haïk est le haïk arabe, ou châle de la femme. Il n'y a pas de mot pour cela dans les dialectes rifains. Il s'agit simplement d'une pièce d'étoffe carrée portée comme un châle (voir planche 26). On le retrouve dans le Ghomara, le Senhaja arabophone occidental, le Senhaja Sraïr, chez les Beni Mezdouy, à Targuist, dans tout le Senhaja arabophone oriental, sauf chez les Marnissa, les Beni Krama et les Branès. *Hach*, le haïk masculin, a reçu un nom rifain. Il s'agit d'un léger foulard en laine finement tissé, porté autour du cou et à l'arrière de la tête, et généralement rentré dans le col de la jellaba sur le devant. Il est considéré comme d'origine arabe, et est répandu chez les Metalsa, Aith Bou Yahyi, Gueliya, Kebdana, Aith Saïd, Temsaman, Aith Oulichek, Tafersit, Aith Touzine, Chaouia et Beni Mohammed dans la région de Gzennaya.

Depuis l'arrivée du coton, les vêtements féminins perdent leur forme simple et deviennent plus élaborés. Les chemises à manches, à col ouvert et brodées, sont portées avec des pantalons larges

comme ceux des hommes et les ceintures rouges de Malaga. Le résultat est un costume totalement différent de celui d'il y a quelques années, mais plus décoré. Ce type de vêtement n'a cependant pas encore supplanté la *thaouthat*, puisque le modèle ancien est encore porté par les femmes les plus âgées et par de nombreuses jeunes femmes. Comme pour d'autres éléments de la culture matérielle qui dépendent de la pénétration européenne pour leur diffusion, le schéma de leur diffusion semble sporadique et volontariste, et sans incidence culturelle majeure.

Les vêtements des hommes sont faits sur mesure par les *tolba*, ou étudiants de la mosquée, et les vêtements des femmes doivent être faits par les femmes elles-mêmes, bien que souvent, les hommes qui ont été étudiants et ont appris l'art de la broderie confectionnent et brodent les vêtements de leurs épouses à leur place.

La soie utilisée pour la broderie est aujourd'hui en grande partie d'origine européenne, et ses teintures ne se fixent pas rapidement. Autrefois, toute la soie utilisée provenait de Tétouan, et elle n'était pas souvent teinte avant d'arriver dans le Rif ; les teintures, les mêmes que celles utilisées pour la laine et le cuir, étaient donc toujours à effet immédiat. La soie de Tétouan est toujours considérée comme de qualité supérieure, mais elle est de plus en plus difficile à obtenir. Rien ne permet de penser que cette

soie locale n'ait pas été importée dans le Rif à une époque très reculée, ou depuis les débuts de l'élevage du ver à soie au Maroc, après l'arrivée des Arabes. El Bakri rapporte que les Maknassa, un groupe situé juste au sud de la région de Gzennaya, payaient un tribut au souverain de Nekour sous forme d'étoffes provenant de la ville de Merv.[178][179]

Les motifs, les mêmes que ceux qui figuraient autrefois sur les sacoches et les ceintures fabriquées à Temsaman, sont indistinctement curvilignes et rectilignes, le motif triangulaire ou en dents de scie prédomine. L'un des motifs favoris est une forme de capsule carrée, décorée à l'intérieur en dents de scie, et surmontée aux petites extrémités de lignes courbes rappelant les anciens panaches d'autruche libyens. Les motifs que Bates considérait comme typiques des anciens Libyens sont encore reconnaissables dans la broderie rifaine.[180] Un motif favori utilisé sur les capuchons des jellabas et sur les manchettes est une roue dentée à quatre rayons. Sur le capuchon, ce motif est complet, mais sur la manchette, seule la moitié est représentée. Ce motif est difficile à interpréter, en raison de l'absence totale de roues à

---

178 El Bakri, page 187.

179 Merv, parfois orthographiée Marv (en turkmène : Merw ; en farsi : Marw), autrefois satrapie de Margiane, était une ville de l'Asie centrale, sur la route historique de la soie.

180 Bates (The Eastern Libyans, P1. Ill, et pp. 137, 139, 140) montre des dessins de motifs libyens similaires, principalement sous forme de tatouages.

des fins de transport dans le Rif, à moins qu'il ne soit lié à un motif solaire préhistorique.

La broderie rifaine se distingue par une autre particularité, la présence de courtes touffes de soie disposées par intervalles sur le pourtour des motifs. Ces touffes sont beaucoup plus importantes dans les broderies des tribus maritimes du Rif occidental et du Ghomara que dans celles du Rif oriental ou central (voir planche 27).

Les chaussures. Les chaussures étaient autrefois réservées aux hommes, les femmes se déplaçant pieds nus en toutes circonstances. La rigueur de ces limitations était quelque peu atténuée par le fait que les femmes sortaient rarement en hiver quand la neige recouvrait le sol.

Les chaussures masculines comprennent les sandales, les babouches, les échasses et les sabots, et ces types ont une répartition très importante et intéressante. Il existe deux types de sandales (*thissira*), celles faites avec de l'alfa et celles fabriquées à partir de palmier nain.

Les sandales en *alfa* sont fabriquées de la manière suivante : le fabricant tresse une corde en *alfa* d'environ deux à trois mètres de long. Il l'attache ensuite en anneau, et la comprime pour former un ovale représentant la taille et la forme du pied. Le long morceau, qui dépasse du nœud, est placé entre

les bords de l'ovale de manière à former un troisième cordon au milieu, et il fait passer ce qui reste au-dessus et en dessous de ces trois morceaux jusqu'à ce que les espaces intermédiaires soient tous comblés. Il obtient ainsi une semelle plate correspondant à la forme du pied. En détachant des brins, il insère le reste de la corde, toujours non coupée, de manière à former des sangles d'attache. La corde fait le tour du talon à l'arrière et se croise sur les orteils, sans passer entre les orteils. L'extrémité libre est coupée à la longueur voulue et, une fois les sandales enfilées et la corde serrée, elle est attachée à la croix des lanières avant. Cela donne une sandale extrêmement pratique et durable, facile à mettre et à enlever, qui ne glissera pas sur les pierres et ne se détachera pas accidentellement. (Voir planche 28.)

Les sandales en *palmier nain* sont fabriquées de la manière suivante : le fabricant tresse une longue corde de feuilles de palmier, et l'enroule pour former une plateforme ovale ; ensuite, avec une corde plus fine du même matériau et une aiguille en bois, il coud la semelle d'un côté à l'autre ; la semelle ainsi obtenue est du même type que celle des sandales de corde portées par les Basques et par de nombreux Espagnols. Cette semelle n'a, bien sûr, qu'une seule maille d'épaisseur et elle est loin d'être aussi durable que celle fabriquée en alfa.

La sandale en palmier nain diffère de celle en alfa non seulement dans la conception de sa semelle

mais aussi dans sa fixation au pied. Dans le cas de la sandale en palmier, la corde qui dépasse de la semelle est coupée, nouée à une extrémité, puis passée à travers la semelle par le dessous en un point situé entre le gros et le deuxième orteil. De là, elle est passée à travers l'un des côtés de la semelle, enroulée de manière à former une talonnette, passée à travers l'autre côté et attachée à elle-même en un point situé à 5 cm de l'endroit où elle sort de la semelle, entre les orteils. Cette fixation peut être attachée de manière permanente ou temporaire, ce qui permet un ajustement ultérieur. Les lanières de la sandale en alfa sont toujours attachées de manière à pouvoir être ajustées ultérieurement. (Voir planche 28.)

Les sandales à boucle d'orteil sont beaucoup plus faciles à enfiler et à enlever que les sandales à lanières croisées, mais elles sont loin d'être aussi durables. La semelle s'use beaucoup plus rapidement que celle de la sandale croisée, et l'orteil risque de traverser la semelle. Les épines et autres objets pointus transpercent les chaussures à boucle d'orteil, mais rarement les chaussures à lanières croisées.

CLOTHING 2



Ghomaran woman with haik and leggings



Ghomaran girls, wearing haiks and broad cloth belts



Taghzuthi woman wearing *thaurthat* with brooches



Taghzuthi woman with *thaurthat*, showing attachment

Ces deux types sont si faciles à fabriquer par tout le monde dans les régions où ils sont répandus que leur longévité importe peu. Dans d'autres régions, par contre, où ils doivent être achetés, ils ont une valeur plus élevée, c'est pourquoi on n'achète que la variété à lanières croisées.

La sandale en alfa est présente chez les Branès, Beni Mohammed, Khebaba, Chaouia, Metalsa, Aith Bou Yahyi, Aith Oulichek, Tafersit, Aith Touzine, Aith Bou Yahyi, Gueliya, Kebdana, Aith Saïd, et Temsaman. La sandale en palmier nain se rencontre à Ajdir chez les Aith Waryagher, Beqqioua, Aith Hadifa, toutes les tribus maritimes occidentales, Targuist, Beni Mezdouy, tout le Senhaja sauf les Branès, et tout le Ghomara.

TYPES OF FOOTWEAR

GHOMARA
MTIWA
BOKOYA
TEMSAMAN
BI SAID
KEBDANA
ARABOPHONE SENHAJA
KTAMA
TARGUIST
ZARKET
BI HAMID
BI BESHIR
BI TUZIN
BI ULISHK
TAFERSIT
ZENNAYA
METALSA
BI BU YAHYI
Wed Muluya
Wed Wergha

MAP 10

TOE-STRAP SANDALS
CROSS-STRAP SANDALS
BUSKINS
BUSKINS, CLOGS AND STILTS

Airkassen sont des babouches en cuir. En hiver, les montagnards du Rif central s'enveloppent les pieds dans des tissus et mettent leurs pieds dans des morceaux carrés de peau de vache ou de sanglier, tous poils dehors. Ces carrés de peau sont ensuite enroulés autour des orteils et des chevilles et cousus en place avec des lanières. Quand le cuir durcit, les ouvertures demeurent permanentes, de sorte que les *airkassen* peuvent être mis et enlevé sans difficulté. On trouve ce type de chaussures chez les Braber et les Chleuh ; chez la tribu Glaoua dans l'Atlas, il s'est transformé en une variété de mocassin. Cette évolution ne se retrouve cependant pas dans le Rif. Le mocassin rifain est plus proche des proto-mocassins découverts dans les vestiges de la culture des *basketmakers* du sud-ouest américain[181], et représente le premier stade de l'évolution d'un mocassin. *L'opinga* d'Albanie du Nord représente pratiquement la même chose. *Airkassen* sont portés chez les Aith Amart, les Aith Waryagher à l'exception d'Ajdir, Tamjount, Iharrouchen, Ikhouanen, Inahnahan, Iharrassen et à Boured.

Parmi ces types de chaussures, la tradition veut que les *airkassen* rudimentaires aient été les plus anciens et qu'ils aient été portés autrefois sur une zone beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui ;[182] et que

---

[181] D'après l'observation des spécimens du Peabody Museum de l'Université de Harvard, collectés par Noel Morss.
[182] Marmol (chap. 79) affirme que les Beni Bou Chibet portaient ces mocassins.

les sandales, tant en palmier nain qu'en alfa, aient été introduites de l'extérieur.

Ces derniers temps, les pantoufles arabes à talon retourné, appelées *iherkoussen* par les Rifains, sont devenues assez populaires dans le Rif. Il s'agit d'une chaussure de qualité inférieure, car il est difficile de la porter sans traîner des pieds. Parmi les chaussures importées, le seul type qui est devenu populaire est les baskets américaines, ou tennis, qui a trouvé de nombreux adeptes, en particulier dans l'est autour de Melilla et dans la région d'Ajdir. Les brodequins de l'armée française sont parfois portés par les hommes qui font leur service militaire, mais ils sont généralement coupés au niveau des talons afin de pouvoir les enlever sans difficulté lorsqu'ils entrent dans une maison.

Outre ces types ordinaires de chaussures, et leurs concurrents modernes, on trouve deux types spécialisés utilisés uniquement par temps de pluie :

Iqabqaben, les sabots, sont fabriqués à partir d'une seule pièce de bois, plate, adaptée au pied, et sculptée de façon à avoir deux traverses en dessous, perpendiculaires à l'axe du pied, une sous la plante du pied et l'autre sous le talon. Ces sabots sont attachés par des lanières faites à partir du pénis de taureau séché, dans le même style que l'attache de la sandale de type occidental ou celle en palmier nain. Lorsqu'ils sont utilisés par des femmes, cette fixation est jugée

inconvenante et un morceau de peau de vache est cloué sur le devant pour servir de butée.

Maous (maggous ?), les échasses, sont faites d'une seule pièce de bois, choisie de façon à ce qu'une fourche située en bas du manche serve de repose-pieds. Elles sont portées par temps de pluie et de neige, et servent de jouets aux enfants par tous les temps. Les échasses et les sabots ont une distribution identique : Aith Amart, Aith Waryagher des montagnes, Tamjount, Ikhouanen, Iharrouchen et Inahnahan.

En plus de ces types de chaussures, on peut mentionner une forme particulière de jambières, que l'on retrouve plus à l'ouest. Les femmes de la région de Chaouen et du Ghomara portent des jambières faites dans un cuir rigide, attachées autour des mollets et des chevilles par des lanières (voir planche 26). Ces jambières sont portées pour protéger les jambes de la broussaille, car les femmes passent beaucoup de temps dans les montagnes à couper du bois pour faire du charbon, une tâche qui, dans le Rif, revient aux hommes. Curieusement, les femmes qui les portent se déplacent pieds nus. On rencontre ces jambières dans le Ghomara, le Senhaja arabophone occidental et à Ketama (autrefois Taghzouth).

LE TATOUAGE

Dans le Rif, le tatouage est pratiqué sur les femmes comme préalable au mariage et, plus rarement, sur les hommes dans le même but. Lorsqu'une jeune fille est sûre qu'elle va se marier, c'est-à-dire lorsque toutes les dispositions pour son mariage ont été prises, sa famille fait appel à une vieille femme du même *aw(w)ar*, ou groupe familial, qui maîtrise cet art ; si aucune vieille femme n'est disponible, on fait appel à une personne à l'extérieur de la famille. Si l'artiste a un lien de parenté avec la jeune fille, aucun honoraire n'est versé, sinon une petite somme lui est octroyée par les parents de la future mariée.

La vieille femme récupère de la suie sur le fond des marmites et la mélange avec du jus pressé des feuilles de fèves. Elle se sert d'un couteau et d'une aiguille, en piquant et en incisant la peau. Elle travaille assez rapidement pour que les plaies soient toutes cicatrisées le jour du mariage. Il est considéré comme honteux pour une femme de se présenter devant son mari sans tatouages, et il est également honteux pour une jeune fille de se faire tatouer si elle n'est pas sur le point de se marier.

Sur la planche 29 sont représentés les différents types de tatouage pratiqués dans le Rif. Dans les numéros 1, 2, 4 et 6, la ligne partant du point médian de la lèvre inférieure atteint la pointe du

menton, et dans le numéro 1, les deux lignes partant obliquement des coins de la bouche se terminent sur la ligne de la mâchoire inférieure, à mi-chemin entre les angles de la mandibule et le menton. Dans le numéro 2, la ligne qui coupe le front va du trichion à la glabelle. Dans le numéro 3, la croix centrale est faite sur le côté gauche du nez entre l'arête et l'aile, dans la même position que celle représentée dans le numéro 6, pour les hommes.

TATTOOING

BENI ZNASSEN TYPE
NOMAD TYPE
SENHAJAN TYPE
TARGUIST MODIFICATION
RIFFIAN TYPE

MAP 11

La répartition de ces différents types est la suivante :

Type 1 (Senhaja). Tous les Gzennaya sauf Iharrouchen, tous les Senhaja sauf les Beni Mezdouy ; Beqqioua, Aith Itteft, Aith Bou Frah, Mestassa, et Mtioua. Il est également employé dans cette partie du Ghomara où on ne pratique aucun tatouage, l'occurrence de ce trait étant sporadique et strictement volontariste.

Type 2. Il s'agit de la technique propre au Rif central, de style ancien, pratiquée jusqu'à il y a une génération. Elle était utilisée chez les Aith Waryagher, Aith Amart, Iharrouchen de Gzennaya, Temsaman, Aith Saïd, Aith Touzine excepté Azib de Midar, les Aith Oulichek du nord, et les Gueliya mis à part les Aith Bou Yafar.

Type 3. Ce type est employé par les Aith Bou Yahyi, les Metalsa, les Aith Oulichek du sud, Tafersit, Azib de Midar qui font partie des Aith Touzine, et (au cours des dernières années) une partie des Gueliya.

Type 4. Ce type est qualifié de zénète, et est typique des Aith Iznassen. Dans le Rif même, il est pratiqué chez les Kebdana et les Aith Bou Yafar. Ces dernières années, il a également été pratiqué à Targuist en imitant partiellement la technique du Rif central. À Targuist, son association avec le type zénète n’est que pure coïncidence.

Type 5. La croix simple sur le côté gauche du nez est employée par les hommes dans la même zone que celle couverte par l'occurrence du type 3 chez les femmes, mais étend sa distribution plus loin que le type féminin correspondant. On la retrouve à Khebaba et Beni Mohammed chez les Gzennaya, parfois chez les Chaouia dans la même tribu, à Mazouja, Aith Chichar et Kebdana. Dans toute cette région, il demeure optionnel, sauf à Khebaba, où tous les hommes l'ont adopté.

Type 6. Il s'agit de la version moderne du type 2, la différence étant l'utilisation d'une croix au lieu d'une ligne hachurée sur le front. Le type 6 est apparu au cours de la présente génération, supplantant totalement son prédécesseur, mais perdant du terrain dans la région de Gueliya, où il est progressivement remplacé par le type 3.

Si le tatouage du visage est de type 1, 3 ou 4, le reste du corps n'est pas marqué par un motif permanent, mais si le tatouage du visage est de type 2 ou 6, c'est-à-dire un motif typique du Rif central, le corps est également tatoué. Le numéro 7 reproduit le dessin sur l'abdomen, le thorax et le cou, le numéro 8 celui sur les jambes - une bande de chaque côté et une croix sur la cheville - et le numéro 9 celui sur l'avant-bras. Une variante du numéro 9, considérée comme très élégante, consiste en des antennes fourchues sortant des coins des barres terminales distales et proximales. Le tatouage du cou s'étend

jusqu'au menton, où il rejoint le tatouage du visage en un dessin continu allant du centre de la lèvre inférieure jusqu'au nombril quasiment. Lors du tatouage de la partie supérieure des deux lignes simples hachurées, situées immédiatement sous les seins, on veille à ce que le dessin ne déborde pas sur la peau des seins.

L'UTILISATION DU HENNÉ

Le henné, cette teinture cosmétique universelle, est utilisé dans tout le Rif, le Senhaja et le Ghomara, ainsi que partout au Maroc. Pendant les festivités du mariage, la mariée plonge ses deux mains et ses deux pieds jusqu'aux poignets et jusqu'aux chevilles dans une bassine contenant une pâte de feuilles de henné broyées et malaxées. Le fiancé se teint les mains de la même façon, mais pas les pieds. Les Rifains ne tracent pas de lignes géométriques avec ce henné, comme le font les Arabes et les Juifs de l'Atlas, mais l'appliquent simplement jusqu'à ce que toute la zone soit colorée d'un brun rougeâtre uniforme.

On dit que dans le Rif, le henné n'était pas utilisé autrefois, mais que des feuilles de pommier et des coquilles de noix vertes étaient employées à la place des feuilles de henné, qui sont encore aujourd'hui largement importées, la principale source

d'approvisionnement étant la tribu de Doukkala, sur la côte atlantique du Maroc français.

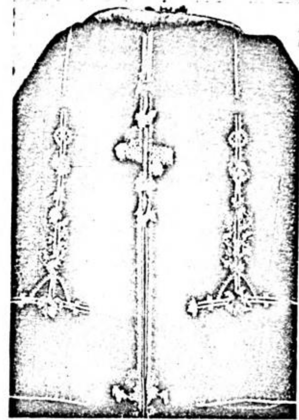
Bien que le henné soit aujourd'hui présent dans toute l'Afrique du Nord, la présence de cette tradition spécifique indiquerait que sa diffusion dans le Rif a eu lieu à une époque assez récente, et que dans les zones les plus reculées, son utilisation a été précédée par l'emploi de produits similaires.

Le henné est également employé à d'autres fins éloignées de tout souci esthétique : si un homme s'est montré lâche au combat, les femmes du village s'emparent de lui, lui arrachent sa chemise et lui enduisent le dos de cette teinture.

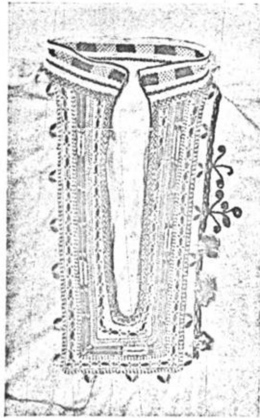
CLOTHING 3



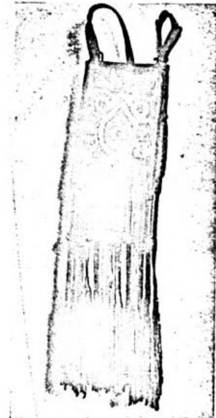
Taghzuthi scrip



Jellaba embroidery, Temsaman



Embroidery on woman's shirt.
Beni Urriaghel



Old Riffian scrip

L'UTILISATION DE KOHL

Le kohl, appelé *thazoutch*, est produit localement, et n'est pas importé. Les marchands ambulants et les femmes le trouvent sous forme de grumeaux dans des gisements. Les femmes l'utilisent sous forme de poudre pour éclaircir leurs yeux et assombrir les paupières et les cils. Bien que les femmes l'appliquent sur leurs yeux chaque fois qu'elles souhaitent se rendre particulièrement belles, son utilisation est, néanmoins, principalement limitée et associée aux mariages. Avant que la mariée ne soit conduite à la maison de son mari, elle a droit à un maquillage au khôl. Le khôl est utilisé par les femmes, notamment lors des mariages, dans toutes les tribus et régions considérées, à l'exception des suivantes : Aith Waryagher des montagnes, Ikhouanen exceptée Taynast, Iharrouchen sauf Telmest, Tamjount, et Aith Amart.

Dans certaines régions, le khôl est également appliqué sur les yeux du marié, à l'occasion de la dernière nuit de mariage. C'est le cas chez les Senhaja, les Ghomara, à Targuist, chez les Beni Bou Yahyi et les Chaouia.

Outre le henné et le khôl, du rouge à base de produits locaux est utilisé par les filles qui prennent part aux danses lors des mariages. Il est appliqué sur les lèvres.

CHAPITRE VI
L'ORGANISATION SOCIALE

LES GROUPES DE PARENTÉ ET LES DIVISIONS POLITIQUES

Le plus petit groupe social dans le Rif est, bien sûr, la famille biologique, composée du père, de la mère et de la progéniture ; mais l'importance de ce groupe fondamental est souvent éclipsé par le grand groupe familial appelé *a(z)war* (pluriel *i(z)awran*), ou "*veine*"[183]. La *veine* est composée d'un père, de ses femmes, de ses descendants et des femmes de ses descendants, et de ses frères, de leurs femmes, de leurs descendants et des femmes de leurs descendants. Comme la société rifaine est patrilinéaire et que les familles sont généralement patronymiques, les filles qui se sont mariées dans une autre *veine* sont affiliées au groupe dans lequel elles se sont mariées, et les descendants de ces filles sont considérés comme appartenant à la *veine* de leur père. Quand les frères

[183] "*Veine*" est la traduction littérale de ce mot. Je n'ai trouvé aucun terme sociologique qui lui correspond exactement, et j'ai donc décidé que le fait de le traduire littéralement, et de rendre cette traduction cohérente tout au long de l'ouvrage, sera moins déroutant pour le lecteur que de le laisser dans sa forme berbère. Dans la description d'une organisation sociale très complexe comme celle du Rif, la clarté est plus importante que l'exactitude philologique.

composant la génération la plus ancienne d'une veine meurent, celle-ci se divise en autant de *veines* qu'il y a de frères. Ainsi, les fils de chaque frère décédé deviennent les frères formant la couche aînée de la nouvelle *veine*. C'est ainsi qu'au fil des générations, une seule union d'un homme et de sa femme peut donner naissance à de nombreuses *veines* apparentées.

Ces veines apparentées prennent collectivement le nom de *ighs* (pluriel *ikhsan*) ou "*os*".[184] *L'os* est cependant quelque chose de plus important qu'une simple collection de *veines* apparentées. Dans les régions où règne le mode de vie sédentaire, il prend généralement la forme d'un village, ou d'une section politiquement indépendante d'un village, et peut inclure des *veines* descendant non seulement de l'ancêtre éponyme de l'os, mais aussi d'étrangers qui ont été adoptés par cet *os*. L'arrivée de ces étrangers qui deviennent les ancêtres de fausses *veines* résulte de la pratique rifaine consistant à vendre leurs propriétés pour payer les amendes ou le prix du sang imposés par le conseil de la communauté. L'homme qui a vendu tous ses biens fonciers et son bétail pour s'acquitter d'une telle obligation éprouve de la honte à rester dans son village et craint souvent des représailles pour son infraction, et émigre, généralement rapidement et discrètement, vers une

[184] Le terme " *os* " est la traduction littérale et a été retenu en l'absence d'équivalent exact, bien que les termes " sib " ou "*gens*" puissent être appliqués de manière approximative. Le caractère endogamique de l'os n'est impliqué dans aucun de ces termes.

autre région du Rif. Arrivé dans un village suffisamment éloigné, il se met à la disposition d'un propriétaire terrien de ce village ou, s'il semble être un bon élément susceptible de renforcer le potentiel militaire du village, il se voit attribuer des terres par souscription collective. Il devient ainsi un membre de *l'os* dans lequel sa malchance l'a précipité, et on s'attend à ce qu'il se marie dans cet *os*, prenant généralement pour épouse la fille de l'homme qui l'a d'abord employé et hébergé, si cet homme a bien sûr une fille à lui offrir. Le nouveau venu et sa femme deviennent les ancêtres d'une nouvelle *veine* dans *l'os*, et cette nouvelle *veine* peut à son tour se diviser au fil du temps jusqu'à ce que *l'os* compte un grand nombre de *veines* étrangères. Les veines issues d'étrangers souffrent du handicap de ne prendre aucune part active à la gestion des affaires communautaires,[185] mais sont en même temps censées contribuer pleinement à toute activité guerrière dans laquelle *l'os* s'engage ; considérant ce manque d'équilibre comme injuste, les membres des *veines* étrangères se détachent de *l'os* parent chaque fois que cela est possible, formant de nouveaux *os* avec leur propre organisation locale et, avec le temps, bénéficiant de la même considération au sein d'institutions communautaires plus larges. Le nouvel *os* ainsi créé peut prendre le nom de la femme de l'ancêtre étranger adopté,

185 C'est le cas partout où l'on retrouve un système d'organisation sociale de type rifain. Dans un système arabe, les restrictions concernant les étrangers ne peuvent naturellement pas s'appliquer.

puisque c'est sa femme et non lui qui appartenait à la souche autochtone d'origine. C'est ainsi que l'on peut expliquer bon nombre *d'os* matronymiques que l'on rencontre fréquemment dans le Rif.

La scission d'un *os* en plusieurs parties peut toutefois se produire sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'immigration étrangère. Si *l'os* devient trop grand pour être administré convenablement, si une discorde surgit entre deux ou plusieurs groupes de *veines*, ou si certaines de ces *veines* migrent, volontairement ou sous la pression, vers une nouvelle localité, *l'os* se divise.

Il peut arriver qu'une *veine* se divise, que certains des frères restent chez eux et d'autres migrent. Dans ce cas de figure, la *veine* d'origine peut ne jamais proliférer suffisamment pour prendre le statut *d'os*, tandis que les frères qui ont migré peuvent avoir eu de nombreux descendants et être devenus, en un temps relativement court, les ancêtres *d'os* distincts. Un exemple de ceci est la famille des *Ouchchanen*, ou chacals, une *veine* de *l'os* de Tiddest chez les Ikhouanen dans la région de Gzennaya. Deux membres des *Ouchchanen* ont migré, l'un se rendant à Temsaman et l'autre à Aith Saïd. Aujourd'hui, les Ouchchanen de Temsaman et les Ouchchanen d'Aith Saïd ne sont pas seulement des *os* distincts dans ces tribus, mais ils y ont en outre accédé à la plus haute autorité communautaire. Le caïd Bou Kaddour de Temsaman et le caïd Mouh

Amar n Ouchchan d'Aith Saïd sont tous deux des descendants des premiers migrants de la *veine* des *Ouchchanen* de Tiddest.

La situation est différente dans les tribus d'Aith Touzine, Metalsa, Aith Bou Yahyi, Aith Oulichek, Tafersit, Gueliya, Kebdana et, dans une moindre mesure, Aith Saïd. Dans ces tribus, on retrouve à la fois des *veines* et des *os* composés d'étrangers appelés *igharbiyen*, présumés d'origine arabe. Les *Igharbiyen* ont droit à une part égale au sein du conseil communautaire, et ne sont en aucun cas discriminés comme le sont les membres des *veines* rifaines étrangères parmi les *os* du Rif central. À Aith Saïd, cependant, on constate une exception à cette règle. Les *Igharbiyen* d'Aith Saïd sont peu nombreux, et sont soumis non seulement à la restriction imposée aux *veines* étrangères que l'on retrouve dans le Rif central, mais aussi à celle imposée à leurs *os*, et ne sont pas autorisés à participer aux conseils décisionnels supérieurs.

Les familles d'origine zénète chez les Aith Touzine, Aith Oulichek, Tafersit, Metalsa, Aith Bou Yahyi, Gzennaya, Temsaman, Aith Saïd et Aith Bou Ifrour dans la région de Gueliya, ne sont soumises à aucune discrimination. Les familles isolées de zénètes chez les Gzennaya, Temsaman et Aith Bou Ifrour se voient attribuer le statut d'*os*.

Bien que l'on rencontre dans le Rif de nombreux *os* issus de groupes d'immigrants, tant *Igharbiyen* que Zénètes, aucune trace d'une quelconque organisation de la fraction n'est visible, même chez les Aith Touzine, dont le nom, Acht Touzine, signifierait, dans le jargon local, "les enfants de la moitié".

Après l'*os*, qui est un véritable groupe familial et dépend de la parenté et de l'adoption, vient la division connue sous le nom d'*arrba'* (pluriel *roboa'*), dérivé du mot arabe signifiant " *un quart* ". Dans le présent ouvrage, elle sera appelée "canton".[186] Le canton est un groupe d'*os* qui peuvent ou non être liés par les liens du sang ; il occupe une seule unité géographique, une zone, telle qu'une vallée avec ses montagnes adjacentes allant jusqu'aux crêtes. Les relations entre les *os* composant un canton dépendent du fait que l'*os* le plus ancien s'est ou non divisé pour former d'autres groupes, et que des *os* immigrés sont entrés ou se sont formés par l'élargissement de veines descendantes d'étrangers. Dans la plupart des cantons, on rencontre à la fois des *os* apparentés et des *os* non apparentés. La loyauté au sein du canton

---

[186] Voilà encore un terme qui n'a pas d'équivalent direct. J'ai évité le terme " *quart* ", la traduction littérale, car une pareille dénomination impliquerait qu'il est plus grand que le *cinquième*, alors que c'est le contraire. En outre, il n'existe aucune raison valable justifiant le choix du terme *quart* en arabe berbérisé. Le terme "canton" semble exprimer l'idée d'unité géographique et politique sans engager la parenté, et s'applique donc au phénomène social en question.

est rarement très forte, et dans de nombreux cas, si ce n'est dans la majorité, des guerres ont éclaté au sein même des cantons.

Au-delà du canton, on retrouve une division encore plus importante, *thakhmesth* (pluriel *thikhmessin*), ou " cinquième"[187], appelé ainsi parce que chaque *thakhmesth* de la tribu reçoit un cinquième du butin après une guerre tribale victorieuse, et parce que les tribus qui sont divisées en cinquièmes comportent toujours ces cinq divisions. Ce groupe dépend lui aussi de la géographie plutôt que des liens du sang, bien que de nombreux *os* du même cinquième, même appartenant à des cantons différents, soient alliés par les liens du mariage et, par conséquent, dans la guerre.

Au-dessus du *cinquième* se trouve la tribu, appelée *thaqbitch*, un mot provenant de l'arabe *qabila*.[188] Dans la plupart des cas, la tribu équivaut à un *cinquième* et ce dernier mot n'est pas employé, le terme *thaqbitch* étant appliqué directement à l'entité au-dessus du canton. Les tribus divisées en cinq cinquièmes sont Gueliya, Temsaman, Aith Waryagher, et Gzennaya. Celle de Gueliya comprend

---

[187] La traduction littérale, "cinquième", s'applique si bien ici que je l'ai conservée. La plupart des auteurs appellent cette division "fraction", mais ce dernier terme est souvent ambigu, car il est aussi employé en tant qu'équivalent du mot "*arrba'*" et ne permet pas de savoir clairement de quelle sous-division particulière de la tribu il s'agit.

[188] Ici, le mot "tribu" offre un équivalent relativement proche.

Mazouja, Aith Chicher, Aith Bou Yafer, Aith Bou Ifrour, et Aith Sidel. Celle d'Aith Waryagher compte Aith Youssef ou Ari, Aith Abdellah, Aith Ari, Imrabdhen et Aith Bou Ayyach. Celle de Gzennaya Aith Younes, Aith Assem, Beni Mohammed, Imzdourar, et Achth Arou ou Issa. En citant ces cinquièmes, j'ai opté pour les dénominations les plus connues du monde extérieur, berbérophone ou arabophone indistinctement. Chez les Temsaman, il n'y a réellement que deux *cinquièmes*, Trouggout et Hdhidh n Temsaman. Les trois autres soi-disant cinquièmes ne sont que des combinaisons composées de deux *os* chacune, classées par paires dans le seul but de faciliter le partage des butins de guerre. Il s'agit d'Achth Daoud et Sidi Chaïb ou Naftah, Bou Dhinar et Ouchchanen, et Amezzaourou et Tizi Azza. On leur attribue cette importance particulière parce que les Temsaman sont bien trop puissants pour être relégués à la seule position *d'un cinquième*, et parce que ces *os* sont capables de défendre leur position par la force des armes.

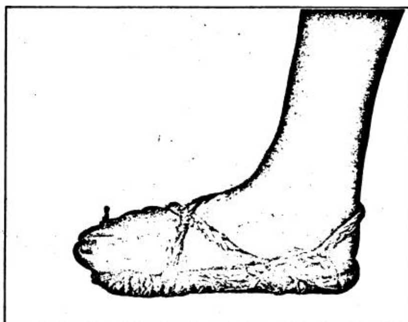
LES COUCHES SOCIALES

Les Rifains, pour démocratiques qu'ils soient, distinguent néanmoins plusieurs couches sociales entre lesquelles le mariage est interdit. La grande majorité des Rifains, qu'ils soient issus de la vieille souche rifaine, des Senhaja, Zénètes ou Igharbiyen, se considèrent socialement plus ou moins égaux. Et

n'hésitent pas, lorsque l'exogamie est souhaitable pour consolider des alliances, à prendre des épouses dans d'autres *os*. Il existe cependant une couche inférieure indéfinissable, considérée non seulement comme immigrée mais aussi comme d'origine négroïde, avec laquelle les alliances sont, dans certaines tribus (Gzennaya, Aith Amart, Aith Waryagher et Temsaman), strictement interdites, et dans d'autres, elles entraînent la déchéance sociale du Rifain qui se marie parmi eux. Il s'agit des *Imzilen* (singulier *amzil*) ou " sans-gêne "[189], qui exercent les métiers héréditaires suivants : forgeron, joueur de pipeau lors des mariages, crieur public, jaugeur et préposé au pesage sur les marchés. Tous ces métiers exigent un certain degré de visibilité, d'exposition à la foule - et comme le Rifain est en général extrêmement réservé, et considérant qu'il est dégradant de s'exposer aux yeux du public autrement que dans le cadre du conseil communautaire, il est tout à fait naturel qu'il méprise une classe sociale qui exerce des métiers qu'il aurait honte d'entreprendre, même si ces métiers exigent une grande intelligence et habileté que son propre mode de vie l'exige.

[189] La principale qualité de cette couche sociale, que les Rifains signalent toujours en premier lieu lorsqu'ils les évoquent, est leur manque de scrupules. Aussi utilisera-t-on tout au long de cet ouvrage l'expression "sans-gênes " pour les désigner.

FOOTWEAR



Cross-strap sandal, made of *halfa*. Galiya



Toe-strap sandal, normally made of palmetto fiber. (This particular specimen was made of American marsh-grass by a Riffian)

SOCIAL RESTRICTIONS

GHOMARA
Wed Tasfit
SHESHAWEN
MTIWA
MESTASSA
ARABOPHONE SENHAJA
KTAMA
BI SEDDATH
BI GMIL
BI BU FRAH
BI ITTEFT
BOKOYA
TARGUIST
ZARKET
BI BU NSAR
BI HAMID
BI BU SHIBET
BI BESHIR
ARABOPHONE SENHAJA
Wed Wergha
BI WRIAGHEL
BI AMART
GZENNAYA
TEMSAMAN
BI TUZIN
BI ULISHK
TAFERSIT
BI SAID
Wed Kert
BI SIDEL
BI BU YAFER
BI SHISHER
MAZUZA
BI BU IFRUR
KEBDANA
METALSA
BI BU YAHYI
Wed Muluya



MAP 12

Les forgerons sont traditionnellement un groupe intrusif, ou plutôt infiltré, concentré aujourd'hui dans les régions orientales et occidentales, et faiblement implanté dans les tribus centrales.

Les principaux foyers où sont installées les familles de forgerons sont Zghenghen d'Aith Bou Ifrour, Imassinen des Mazouja, Maoura d'Aith Saïd, Anoual d'Aith Oulichek, la localité de Tafersit, Tizera n Jkhatha et Bou Hfoura d'Aith Touzine, Khebaba, à la limite orientale de Gzennaya, Taroucht chez les Iharrouchen de Gzennaya, Beni Msita et Ij'ounen d'Aith Amart, el M'almin de Targuist, Beni Mezdouy, Snada d'Aith Bou Frah, Garmaleth de Zerket, Tamadith de Beni Bou Nsar, Beni Barbar, Aghbal de Beni Bou Chibet, et Tezarin, à la frontière entre Aith Amart et Beni Bechir.

Seuls quatre foyers sont situés dans les tribus de Gzennaya et d'Aith Amart (deux pour chacune), et aucun chez les Aith Waryagher. Les forgerons de Khebaba, qui fabriquent les fameux couteaux de Khebaba, et de Taroucht sont présents dans la région depuis si longtemps que personne ne se souvienne de leur origine. On pense qu'ils sont bien plus anciens que les forgerons qui vivent dans les régions situées à l'est et à l'ouest. Les forgerons de Beni Msita et d'Ij'ounen, appartenant à une famille appelée Oulad el Hani, revendiquent une origine arabe, bien qu'ils soient clairement négroïdes, et parlent l'arabe en famille, n'employant le thamazighth qu'avec les

étrangers. Ils sont actuellement réputés être les meilleurs forgerons du Rif.

Alors que les quatre groupes de forgerons que nous venons de citer sont tous sédentaires, les forgerons installés dans les zones orientales et occidentales sont souvent des artisans ambulants, qui se rendent en hiver sur les campements des Metalsa et d'Aith Bou Yahyi, qui ne comptent aucun artisan local, et dans les villages d'Aith Waryagher, Gzennaya et Aith Amart pour y établir leur atelier. Ces forgerons immigrés se distinguent des forgerons locaux établis de longue date par le fait qu'ils envoient chercher leurs femmes dans leur pays et qu'ils maintiennent un lien permanent avec leur lieu d'origine. Ils sont considérés par leurs hôtes comme des résidents temporaires.

Tous les forgerons, qu'ils soient sédentaires ou itinérants, assument certaines tâches et s'acquittent de certains devoirs. Ils doivent se rendre de temps en temps à Melilla ou à Fès pour se procurer du fer. Cela leur donne l'occasion de découvrir le monde extérieur et de devenir plus sophistiqués que la plupart de leurs supérieurs sociaux. Ils se rendent sur les marchés, où ils installent leurs boutiques et ferrent les chevaux et les mules qu'on leur apporte ; ils sont chargés de l'abattage profane des animaux domestiques.

À ce stade, il convient de distinguer les différents types d'abattage. Bien que la technique soit

la même dans tous les cas, sauf pour les animaux sauvages tués à la chasse, le sentiment est très différent. Sacrifier ou tuer un animal lors d'une fête religieuse, lors de la construction d'une maison, ou comme geste aux connotations magiques en temps de guerre, est une tâche honorable qui ne doit pas être effectuée par un sans-gêne. C'est le devoir du père de famille, du chef de la *veine*, ou du maître de l'école coranique de *l'os*, selon l'importance du groupe concerné. Dans tous les cas, il est hautement recommandé qu'elle soit effectuée par un homme lettré. Le dépeçage et l'équarrissage du gibier ne sont soumis à aucune contrainte quant au choix de la personne, le chasseur s'en charge généralement lui-même. L'abattage et le dépeçage des animaux domestiques pour leur seule consommation, sans aucune implication religieuse ou magique, est considéré comme une tâche honteuse et impure, qui ne doit être effectuée par un homme honorable que s'il ne peut pas faire appel à un *sans-gêne* pour le faire à sa place.

Les joueurs de « clarinette », ou *imedhyazen* (singulier *amedhyaz*), jouent du *zammar*, instrument à anche composé d'un double tuyau en roseau, muni de nombreux paliers et une basse fixe, et se terminant par les cornes de l'aoudad. Ils sont aussi dévalorisés que les forgerons, si ce n'est davantage. Les clarinettistes sont concentrés à Sidi Bou Daoud et Sidi Chaïb à Temsaman, Bou Hfoura et Midar d'Aith Touzine, Ighzar ou riri et Maourou d'Aith Saïd,

Anoual et Sidi Messaoud d'Aith Oulichek, Tafersit, Nador, zghanghen, et Souk el Arba'a d'Aith Sidel.

Ils parcourent un large territoire, se produisant lors des mariages et autres festivités. La zone qu'ils parcourent pour exercer leur métier est indiquée sur la carte intitulée ; particularité des mariages n° 2 ; sous la rubrique des mariages, leurs fonctions seront examinées plus en détail. Leur position sociale est à tout le moins inférieure à celle des forgerons, et alors que ces derniers bénéficient quelquefois d'une certaine considération et sont en quelque sorte respectés, les musiciens ne le sont jamais. Ni les uns ni les autres n'ont le droit de participer aux affaires de la communauté.

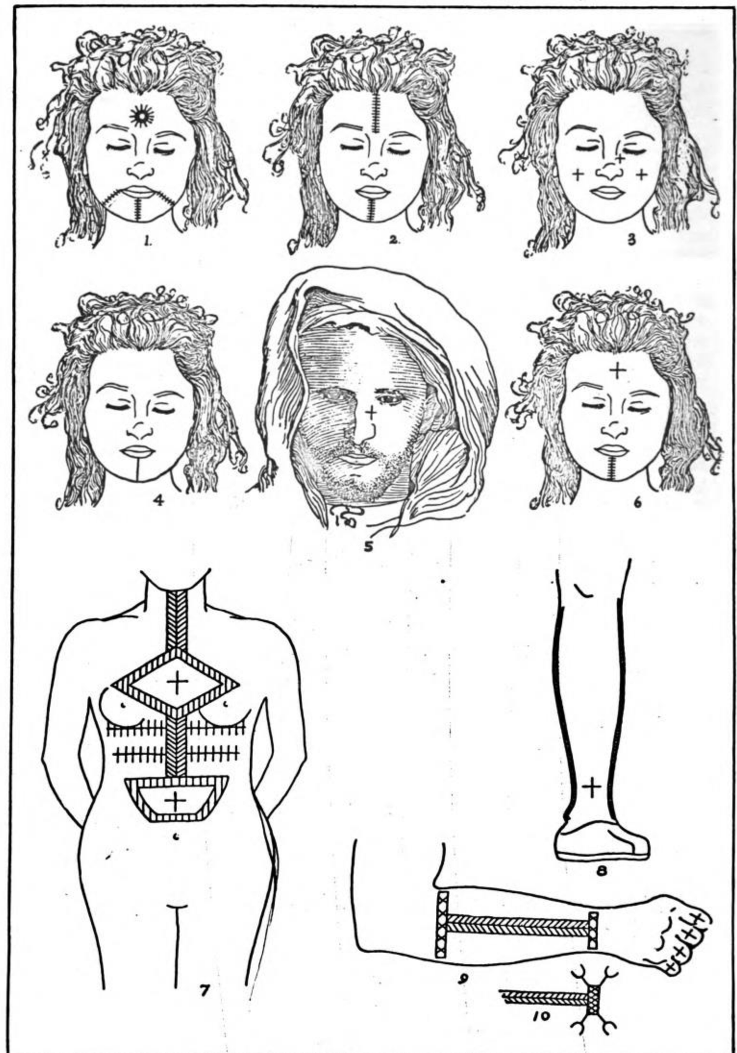
Les crieurs publics[190] et les préposés au pesage sur les marchés, *ibarrahen* (singulier *abarrah*) et *ishegairen* (singulier *ashegair*), qui forment la troisième catégorie de *sans-gênes*, sont issus des mêmes familles, des villages d'Ifergougen et d'Ibettouyen d'Aith Touzine. Ils parcourent tout le Rif, s'établissant temporairement près des marchés, où ils exercent leurs activités. Dans chaque tribu ou groupe de tribus, il y en a un de chaque profession installé à une distance raisonnable de chaque réseau de marchés. Étant strictement endogames, ils envoient chercher leurs femmes chez eux à Ifergougen et Ibettouyen ; ils

---

[190] Le terme ordinaire est "crieurs publics". Je leur ai appliqué l'équivalent de " crieurs de marché " car le marché est leur terrain de jeu.

ne sont même pas autorisés à se marier avec les autres *sans-gênes*.

TATTOOING DESIGNS



Bien que l'agriculture soit considérée comme la plus noble et la plus digne des occupations, les métiers spécialisés tels que ceux de charpentier, de tisserand (là où le tissage est effectué par des hommes), d'armurier, de fabricant de poudre et de maçon professionnel ne sont pas méprisés. Un homme qui exerce l'un de ces métiers ne condamne pas sa famille à l'ostracisme social en le faisant, et n'empêche pas ses filles de se marier dans de bonnes familles. Ces métiers ne sont pas héréditaires comme le sont les métiers des castes dénigrées.

La position sociale des Juifs n'est comparable à celle d'aucun autre groupe vivant dans le Rif. Les Juifs, tout en vivant dans les lieux où ils se sont établis, comme Gueliya et Aith Bou Frah, forment des communautés autonomes qui, par le passé, n'étaient pas souvent inquiétées. Les Juifs qui se rendaient dans d'autres régions ne pouvaient autrefois le faire que sous la protection d'un homme influent de l'endroit en question. Le protecteur du Juif le considérait comme son serviteur ou son esclave, tandis que le Juif considérait le contrat qui les unissait comme un simple contrat commercial. Le Juif était autorisé à exercer un métier, mais devait remettre ses recettes à son patron, qui lui fournissait le gîte et le couvert et une certaine somme d'argent. Le patron était tenu responsable de la sécurité du Juif et le protégeait contre les agresseurs. Même sous ce type de contrat, les Juifs ne pouvaient accéder qu'à des régions marginales comme Jebarna chez les

Gzennaya, à Ajdir et, sous le patronage des Ikhemrichen, à Targuist. Ils ne s'aventuraient pas, du moins à une époque récente, dans les montagnes au sud des Aith Waryagher, au nord de Gzennaya ou d'Aith Amart. Si l'un d'entre eux l'avait fait, il aurait été tué. Les Rifains, comme le reste des musulmans, considèrent que tirer sur les Juifs avec des armes à feu constitue une souillure pour la poudre, ne les tuant qu'à coups de pierres et de couteaux. Depuis l'occupation espagnole et française, le statut du Juif a bien sûr changé. Il est actuellement autorisé à se rendre sur les marchés pour faire du commerce, et n'est généralement pas inquiété.

Les esclaves noirs sont si rares dans le Rif que l'on peut presque dire que les Rifains ne reconnaissent pas l'existence de l'esclavage. Les Ikhemrichen de Targuist en possèdent plusieurs, et on en trouve un à Ajdir. Il y en a peut-être d'autres, mais je ne les ai ni vus ni en entendu parler.

CHAPITRE VII

LE POUVOIR POLITIQUE ET LA GUERRE

LES CONSEILS REPRÉSENTATIFS

Le système politique rifain est très complexe et repose sur le principe de la superposition de conseils représentatifs. Le plus petit et le moins important d'entre eux est le *acht arba'in n dchar*, ou conseil de village,[191] qui ne s'occupe que des affaires de son propre *os*. Le second est le *acht arba'in imqranen*, ou conseil des grands,[192] qui est chargé de l'administration du canton. Chaque membre de ce dernier conseil est appelé *amghar* (pluriel *imgharen*), ou "conseiller" ; ces conseillers siègent à titre individuel au conseil tribal[193], appelé *ayraw* (pluriel *iyraowen*).

Le conseil du village, ou conseil de *l'os*, est composé de deux ou trois jeunes hommes, de chaque *veine,* qui se réclament d'une filiation patrilinéaire avec le fondateur commun de *l'os*. Les *veines* descendant d'étrangers récemment établis ou adoptés ne sont pas

---

[191] Cela signifie littéralement "Les fils des quarante du village". L'origine de l'idée du nombre quarante est une question épineuse. Il revient sans cesse dans la tradition berbère comme un chiffre symbolique.
[192] Le sens littéral est " les grands fils des quarante".
[193] Ce terme sera également utilisé pour désigner le lieu où se tient le conseil.

autorisées à être ainsi représentées. Les jeunes sont choisis par les membres du conseil des grands, vraisemblablement en raison de leur degré d'intelligence et de leur potentiel d'habiletés futures. Le favoritisme personnel entre naturellement dans le choix dans de nombreux cas. Ces garçons se réunissent dans la mosquée du village, élisent un *moqaddem* (pluriel *moqaddemin*), ou "modérateur",[194] et jugent des cas de délits mineurs qui leur sont soumis. Bien que les affaires qui leur sont confiées soient sans importance, leur autorité est réelle et leurs aînés veillent à l'application de leurs jugements.

Le nombre des membres du conseil des grands est indéterminé, mais il dépasse rarement trois ou quatre membres par *os* important disposant d'une longévité résidentielle reconnue dans le canton. Il existe deux types d'*os* qui n'envoient pas de représentants à ce conseil, les descendants de la vieille souche de condition modeste et de peu de valeur militaire, et ceux issus de la scission de *veines* engendrées par des étrangers. Lorsqu'un *os* d'origine étrangère est récent et que le souvenir de cette origine est frais dans la mémoire de la communauté, il ne peut participer au conseil du canton, mais après un certain nombre de générations, une fois ces souvenirs

---

194 Ce mot arabe, qui s'applique à plusieurs types de fonctionnaires, tant civils que religieux, peut être traduit dans ce cas par "modérateur" ou "porte-parole". Dans le Conseil de village, seul le premier terme est utilisé, mais dans le Conseil des Grands, les deux peuvent être employés.

estompés et que l'*os* soit considéré comme autochtone, il peut être autorisé à envoyer ses conseillers comme les autres. La sélection des conseillers à envoyer pour chaque *os* est la prérogative des anciens qui fréquentent la mosquée communautaire du canton. Ces hommes sont trop décrépits pour assumer leurs fonctions, mais ils ont tous été conseillers à un moment donné de leur existence. C'est ainsi que les conseillers se reproduisent : Quand ils deviennent trop vieux pour être actifs au sein du conseil, ils décident de qui doit leur succéder. Dans ces conditions, il est naturel que la succession devienne dans une certaine mesure héréditaire. Un ancien conseiller est à même de nommer l'un de ses fils pour reprendre la fonction qu'il occupait auparavant, ou s'il n'a pas de fils compétent pour cette tâche, il nomme un neveu, un frère ou un petit-fils. De cette façon, certaines *veines* au sein de chaque *os* parviennent à contrôler les sièges de cet *os* au sein du conseil des grands, mais si un homme hautement qualifié se présente dans une *veine* éligible qui n'a pas encore envoyé de représentant, les anciens peuvent être contraints, pour des raisons de commodité, de l'envoyer plutôt qu'un membre de leur propre *veine*, dont les capacités sont peut-être médiocres. Parfois, cependant, on choisit un conseiller qui est incroyablement stupide et incapable de s'exprimer correctement lors des délibérations. Un tel conseiller est choisi pour sa force physique et ses prouesses au combat, car les délibérations de ces organes se terminent souvent par des batailles

rangées; deux ou trois hommes intelligents peuvent suffire à supporter l'essentiel du travail intellectuel nécessaire, et les autres serviront de précieux hommes de main en cas de crise.[195]

Le conseil des grands se réunit à la mosquée communautaire du canton, sous les oliviers au bord d'un ruisseau, dans la maison d'un de ses membres, au marché (voir planche 30), ou là où il sied aux membres de se réunir. Les conseillers élisent un *moqaddem* comme modérateur et porte-parole.

Les conseillers de chaque canton de la tribu se rendent ensemble, en temps de crise, dans un lieu convenu, appelé *ayraw* (qui signifie aussi "conseil tribal"). Ce lieu de réunion n'a pas de localisation fixe, mais dépend de la convenance commune. Les conseillers entrent par groupes et s'assoient par terre, serrés les uns contre les autres, les différents groupes formant un cercle. Chaque *cinquième* occupe une section du cercle et ses conseils de cantons se mettent côte à côte. Le modérateur de chaque conseil prend la parole, généralement à voix basse, devant ses membres, jusqu'à ce qu'une position commune sur le

---

195 Durant les combats avec l'Espagne au cours des trois dernières décennies, certains conseillers ont émergé de temps à autre et se sont comportés en leader en puissance. Citons Mohamed Azerqan des Aith Waryagher, Haj Beqqich des Gzennaya et, le plus connu de tous ; Abdelkrim. L'ascension de tels leaders ne correspond pas à la psychologie rifaine ; dans ces cas, elle résulte d'une prise de conscience trop tardive de la nécessité de s'unir pour combattre un ennemi commun.

sujet de la réunion soit adoptée. Le modérateur ayant désormais, pour ainsi dire, reçu les instructions de sa circonscription, s'approche du centre du cercle, où il s'accroupit avec les autres modérateurs en un autre cercle central. Les conseillers restés dans le cercle extérieur montrent leur fusil du doigt et se déclarent généralement prêts à défendre leur porte-parole dans le cas où il entrerait dans une discussion violente ; les modérateurs tiennent également la crosse de leur fusil contre le sol, les doigts serrant le pontet. Ils discutent de l'affaire en cours, parlant tous en même temps ou à leur guise, car il n'y a pas de modérateur en chef à cette réunion, et le fait pour un membre de demander à un autre de se taire serait considéré comme un prétexte suffisant pour commettre un meurtre. Les modérateurs d'un cinquième sont généralement d'accord entre eux, et la discussion se réduit rapidement à l'examen du nombre de cinquièmes favorables à une opinion et du nombre de cinquièmes opposés. Un modérateur d'un cinquième peut prendre à part un modérateur influent d'un autre et lui parler à voix basse en dehors du cercle des conseillers, en essayant de le rallier à son point de vue par des arguments et des promesses de pots-de-vin. Si le modérateur ainsi sollicité se laisse persuader, il revient dans l'anneau central et tente de modifier l'attitude des autres représentants de son cinquième. Les pourparlers se poursuivent ainsi jusqu'à ce qu'une décision unanime soit prise ou jusqu'à ce que les conseillers commencent à se battre entre eux et que la réunion éclate en bataille rangée. Dans ce dernier cas,

les adversaires forment des alliances guerrières et le combat se poursuit jusqu'à ce qu'un camp soit vaincu et obligé de payer une amende à l'autre. Même si le conseil tribal se termine pacifiquement, il faut souvent une semaine ou plus avant qu'un accord ne soit trouvé.

Nous constatons ainsi que les organes délibérants du système politique rifain ne sont en réalité composés que de deux séries de membres, le conseil de village composé d'adolescents qui s'occupent des affaires mineures de l'*os* et le conseil des grands, composé de conseillers qui s'occupent des problèmes du canton et prennent part ensemble au conseil tribal dans lequel la fonction du cinquième est de diviser les conseillers dans des alliances préliminaires.

La forme du système de gouvernance que nous venons de décrire est limitée aux tribus d'Aith Saïd, Aith Oulichek, Tafersit, Temsaman, Aith Touzine, Gzennaya, Aith Waryagher, Beqqioua, Aith Itteft, Aith Bou Frah, la majeur partie d'Aith Amart (à l'exception de la région immédiatement attenante à Zerket et Beni Mezdouy) et, curieusement, Ketama dans le Senhaja.

GOVERNMENT

GHOMARA
SHESHAVEN
Wed Tanit
MTIWA
ARABOPHONE SENHAJA
TARGUIST
ZENNAYA
TEMSAMAN
BI SAID
BI TUZIN
BI ULISHEK AFFASU
METALSA
BI BUYAHYI
BI BU YAFER
BI SIDEL
BI SHISHER
BI BU IFRUR
MAZUZA
KEBDANA
Wed Muluya
Wed Werghe

UNDER TETWAN SHERIFS
COMPLETE DOMINANCE OF IKHEMRIJEN
RIFFIAN TYPE, LACKING VILLAGE COUNCIL, UNDER IKHEMRIJEN
RIFFIAN TYPE, UNDER IKHEMRIJEN
NO VILLAGE COUNCIL, 2 OR 3 COUNCILLORS IN MARKET
RIFFIAN TYPE, LACKING VILLAGE COUNCIL
RIFFIAN TYPE

MAP 13

Les tribus ou parties de tribus suivantes possèdent le même type de système politique, sauf que le conseil de village y fait défaut, les tâches mineures qu'il accomplit dans d'autres régions étant négligées ou reprises par le conseil des grands : les Asht Driss des Metalsa ; Marnissa, Fenassa, Oulad Azam, Beni Kora, Bou Adl, Khoundoktamda, Zrarka, Beni Krama, et Beni Ouenjin, du Senhaja oriental arabophone ; et tout le Senhaja occidental arabophone.

À Targuist se trouve le centre de l'autorité temporelle de la famille maraboutique *d'Ikhemrichen*, qui exerce un contrôle politique absolu sur cette tribu, ainsi que sur la partie nord-occidentale des Beni Mezdouy; à Zerket, dans le reste des Beni Mezdouy, qui en font partie, les Beni Hamid, Beni Bou Chibet, Beni Bechir, Beni Barbar, Taghzouth, Beni Bou Nsar, Beni Khennous, Beni Seddath, et Beni Gmil, on retrouve le même type de système de gouvernance que celui décrit dans le paragraphe précédent, sauf que les *Ikhemrichen* dictent aux conseils ce qu'ils doivent faire, et maintiennent en fait les modérateurs de ces corps pratiquement dans un état de vassalité. Dans ces tribus, les *Ikhemrichen* interdisent les conflits et les alliances, ce qui a pour conséquence que, comme exutoire naturel à l'exubérance belliqueuse, le brigandage est monnaie courante.

Dans la partie nord-ouest d'Aith Amart, dans le canton d'Ij'ounen, la puissance des *Ikhemrichen*

empêche les guerres et les alliances ; sinon le régime est typiquement Rifain.

Dans le Ghomara, le système de gouvernance arabe est de mise, avec la hiérarchie habituelle de caïds (chefs de tribus), khalifas (chefs de cinquièmes) et cheikhs (chefs de cantons), sauf que tous ces officiers sont sous la juridiction d'une famille maraboutique de Tétouan.

Les Metalsa, à l'exception d'Achth Driss, Aith Bou Yahyi, et Aith Sidel et Aith Bou Ifrour dans la région de Gueliya, emploient une forme hybride de gouvernement dans laquelle il n'y a pas de conseil de village et le conseil des grands se compose uniquement de deux ou trois personnes qui se réunissent sur la place du marché pour rendre la justice pour la région environnante.

Mtioua, Mestassa, Beni Bou Yafer, Aith Chicher, Mazouja, Kebdana, Mouziet, Rgheoua, Ain Mediouna, Bab Ouendar, Beni Oulid, Branès et Bourda étaient passés complètement sous le système arabe avant l'époque où Abdelkrim tenta de remodeler ce système. Dans la partie orientale et à Mtioua et Mestassa, le caïd était appelé par euphémisme du terme berbère *amghar* (conseiller), et dans les tribus Senhaja susmentionnées, le cheikh était qualifié de *kebir el jama'a*, ou " grand personnage de la communauté. "

LES FONCTIONS DU CONSEIL DE VILLAGE

Les affaires jugées par cet organe et les matières qu'il est amené à réglementer sont les suivantes (les amendes indiquées ne sont données qu'à titre indicatif) :

Vol d'œufs et de volailles. Le voleur doit payer une amende de trente *duros*. Si le coupable est un enfant, son père comparaît et effectue le paiement.

Vol de maïs. Les garçons qui volent du maïs arrivant à maturité sont condamnés collectivement à une amende de cinq *duros*. Le paysan lésé a le droit de cueillir des épis mûrs sur les terrasses des parents des voleurs, jusqu'à concurrence de la quantité qu'il a perdue.

Fauchage du maïs dans les terrasses mitoyennes. Parfois, le maïs qui pousse sur des terrasses contiguës, appartenant à différents propriétaires, mûrit à des moments différents. Le propriétaire du maïs qui mûrit plus tard peut vouloir empêcher le propriétaire de l'autre champ de faucher sa récolte jusqu'à ce que les deux soient prêts, de peur que son propre maïs ne soit piétiné dans l'intervalle. Cette situation se présente quand il est nécessaire d'accéder à une terrasse en passant par une autre. Dans ce cas, le conseil de village enjoint au propriétaire du maïs précoce de patienter jusqu'à ce que l'autre soit prêt.

Briser des branches d'arbres fruitiers. Si des chèvres ou des enfants brisent des branches d'un arbre fruitier, le propriétaire de l'arbre apporte la ou les branches à la mosquée, où le conseil du village compte le nombre de bourgeons sur la ou les branches. Un *g(q)irch* (environ dix *soldi*) est facturée pour chaque bourgeon, la compensation devant être versée au propriétaire de l'arbre, et une amende de vingt *duros* doit en outre être payée.

Piétiner les jardins potagers. Ce délit est puni d'une amende allant d'un à deux *duros*, sans restitution du produit endommagé.

Surveillance des vergers. Pendant la saison des récoltes, les membres de ce corps surveillent les vergers de *l'os* pendant la nuit pour empêcher les vols.

Lancement des vendanges. Le conseil du village, qui est chargé de répartir les familles pauvres entre les familles riches pour la cueillette du raisin, impose une amende de vingt *duros* à toute personne coupable de cueillir du raisin avant que le signal de départ ne soit donné.

Ramassage des olives tombées au sol. De même, le chef de famille doit payer un quart de *duro* pour chaque membre de sa famille qui commence à ramasser des fruits tombés au sol avant que le signal ne soit donné.

Vol d'olives. Le vol pur et simple d'olives est puni d'une amende de dix *duros*.

Effraction pour couper de l'herbe. Si un homme surprend une femme en train de piocher ou de couper de l'herbe pour sa vache sur son terrain, il peut la dénoncer, et son mari recevra une amende d'un *duro*. Mais faire un tel rapport est considéré comme mesquin et peu de gens sont prêts à le faire.

Chèvres et bovins égarés dans le cimetière. Lorsque des chèvres ou des bovins, soit avec ou sans le concours de leur gardien, pénètrent dans un cimetière, leur propriétaire est condamné à une amende d'un quart de *duro* pour chaque chèvre, et d'un *duro* pour chaque bœuf ou vache qui y pénètre.

Entretien des canaux d'irrigation. Si un agriculteur n'envoie pas un ou plusieurs hommes pour entretenir un canal, alors qu'il est tenu de le faire, il est condamné à une amende de deux à trois *duros* par jour et par homme.

Prélèvement illégal d'eau dans les canaux d'irrigation. Cette infraction est considérée comme grave et, bien qu'elle n'entraîne qu'une amende de cinq *duros*, elle suscite toujours des réactions négatives et incite souvent au meurtre.

Réglementer la participation à la prière collective. Pour expliquer cette fonction, il est nécessaire d'anticiper la discussion sur la religion. Chaque *os* du

canton est tenu d'envoyer vingt-cinq hommes une fois par semaine à la mosquée du canton pour participer à la prière collective. Le conseil du village de chaque *os* dresse une liste de noms de tous les hommes mariés de *l'os* ; un jour est fixé pour que chaque *os* se rende à la mosquée, et *l'os* conserve ce jour en permanence. La première semaine, les vingt-cinq premières personnes de la liste doivent s'y rendre, la deuxième semaine les vingt-cinq suivantes, et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la liste, et rebelote. Si le nombre d'hommes mariés de *l'os* n'est pas divisible de façon égale par vingt-cinq, ceux qui restent en bas de la liste sont complétés par un nombre suffisant en tête de liste pour combler la différence, et la rotation recommence. Il appartient au conseil du village sur le territoire duquel se trouve la mosquée cantonale de veiller à ce que vingt-cinq hommes de chaque *os* se présentent le jour fixé. Si un *os* est si réduit qu'il ne compte pas vingt-cinq hommes, il est associé à un autre *os* à cette fin.

Si les membres du conseil du village sur le territoire duquel se situe la mosquée constatent qu'un quota n'est pas rempli pour un jour donné, ils infligent une amende de cinq *duros* à l'homme qui a manqué à ses obligations. Si cette amende n'est pas payée rapidement, le conseil des grands intervient et inflige à *l'os* coupable une amende de deux à trois cents *duros*. Si un homme part en voyage, son nom est temporairement rayé de la liste et les noms suivants sont avancés d'une place ; s'il est malade ou incapable

d’assister pour une autre raison, il est autorisé à envoyer un remplaçant. Si un homme tombe malade en chemin, est blessé ou est empêché d'atteindre la mosquée alors qu'il est trop tard pour trouver un remplaçant, son absence est excusée.

Les amendes ainsi prélevées, dont le produit est destiné à l'entretien de la mosquée, consistaient autrefois en noix, amandes, figues ou raisins secs. Plus tard, quand le sucre a été importé pour la première fois, deux cônes de sucre ont été imposés. Un peu plus tard encore, l'amende monétaire a été introduite.

Prise en charge des exilés provenant d'autres cinquièmes. Lorsqu'un homme a été exilé par le conseil tribal pour une période d’un an, deux ans ou plus, il doit passer dans un autre cinquième, de préférence dans un *os* où il possède des amis. Le conseil du village de *l'os* hôte collecte une partie des récoltes auprès des paysans et la lui remettent. Il agit ainsi seulement la première année. Si le réfugié reste plus d'un année, il doit travailler comme métayer pour le compte d’un agriculteur pour gagner sa vie. Si un agriculteur refuse de fournir la part qui lui est échue, celle-ci est collectée manu militari, et en double proportion. De tels refus sont, cependant, presque inexistants.

Accueil de conseillers venant d'une autre tribu. Si les conseillers d'une tribu étrangère s'arrêtent dans un

village pour la nuit, le conseil du village local est chargé de les recevoir. Il commence par mettre une maison à la disposition des invités en réquisitionnant celle d'un couple qui n'a pas d'enfants pour la nuit. Ils procèdent ensuite à la collecte de victuailles. Le pain et tous les fruits, frais et secs, les noix et les légumes, sont collectés auprès des personnes aisées sans contrepartie. La viande, le sucre, le thé, les bougies, l'huile, le poivre, le beurre et la volaille sont achetés aux membres de *l'os* disposés à les vendre. Les membres du conseil achètent la volaille aux veuves, ainsi que les œufs, si personne ne les proposent de leur propre initiative. Toute personne refusant de fournir le pain qui lui est demandé peut se voir infliger une amende de dix centimes par miche ; mais comme personne n'a jamais refusé, l'amende est purement théorique. Si, en achetant les articles qui ne sont pas offerts gratuitement, les membres du conseil dépensent plus d'argent dont ils n'en disposent dans la caisse des amendes, ils paient eux-mêmes l'excédent, en le collectant ensuite par parts égales auprès de tous les hommes de *l'os* mariés depuis un an ou plus. Ils font eux-mêmes office de cuisiniers pour les conseillers en visite.

Accès non autorisé à la salle du conseil. Si un membre de *l'os* entre dans la salle du conseil pendant que celui-ci délibère, on demande à l'intrus de rester et on lui offre du thé. Lorsqu'il finit par partir, un membre du conseil est immédiatement envoyé pour le rappeler. Cette fois-ci, il est réprimandé pour être

entré sans être invité, et se voit infliger une amende de deux à trois *duros*.

Adresser la parole aux femmes. Si un homme ou un jeune parle à une femme mariée appartenant à un autre *os* que le sien, sur le chemin ou dans tout autre lieu public, à l'exception du marché, le conseil du village auquel appartient la femme convoque le contrevenant et lui inflige une amende de cinq *duros*. Si le contrevenant se met à la recherche de la femme de façon répétée, ou s'il traîne dans les lieux que la femme est sensée fréquenter afin de bavarder avec elle, le conseil du village de l'*os* du contrevenant lui inflige une amende de cinquante à soixante *duros*. Si le délit a lieu au marché, il est considéré comme plus grave et passe devant le conseil des grands. Ces règles ne s'appliquent pas aux femmes non mariées, qui peuvent être abordées, de manière respectueuse, par n'importe qui.

Querelles entre femmes. Lorsqu'une femme en blesse une autre avec une pierre, un bâton ou un tout autre objet, le conseil du village perçoit une amende de cinq à six *duros* auprès du mari de l'agresseuse. Le conseil prend généralement connaissance de ce genre de cas par des rumeurs, car le mari de la femme blessée se sent trop gêné pour le signaler lui-même.

Pénétrer dans un cimetière occupé par des femmes. Si un homme ou un jeune pénètre dans un cimetière lorsque les femmes de l'*os* s’y sont réunies un

vendredi ou un jour férié, il est condamné à une amende de cinq *duros*.

Pénétrer dans le tombeau d'un saint occupé par des femmes. Si un homme ou un jeune pénètre dans le tombeau d'un saint dans lequel des femmes sont réunies, le conseil du village lui inflige une amende de cinquante à cent *duros*.

Se battre à mains nues. Si deux hommes se battent à mains nues, sans recourir aux armes, le conseil du village détermine lequel des deux a déclenché la bagarre et lui inflige une amende proportionnelle au préjudice subi.

Parler à un ennemi. Si un homme est surpris en train de s'aboucher avec un membre d'un *os* hostile, à un moment où une confrontation est en cours ou imminente, le conseil du village de son propre *os* lui inflige une amende de 50 *duros*.

Dans les tribus et territoires où il n'y a pas de conseil de village, la justice dans les petites affaires qui est du ressort de cet organe n'est pas rendue. Par exemple, un homme peut couper l'arbre d'un autre ou prendre son herbe sans avoir à payer d'amende ou autres compensations ; il peut également parler à une femme appartenant à un autre *os* ; mais s'il fait ces choses, il s'attire l'ire des hommes concernés, et peut ainsi déclencher une querelle qui se terminera par des

meurtres, après quoi il appartiendra aux conseillers concernés de rendre justice.

Dans les régions où la forme arabe de gouvernement a supplanté le type local, ces affaires sont tranchées par le cheikh.

LES DEVOIRS DU CONSEIL DES GRANDS

Ce conseil, qui est l'organe dirigeant du canton, ne se réunit pas aussi souvent que le conseil du village, mais seulement sur les marchés et quand une circonstance l'exige, son modérateur envoie alors chercher les membres. Dans les cantons qui ne disposent pas de marchés, le conseil des grands ne tient pas de réunions régulières.

Soutenir le conseil du village. Si quelqu'un qui a été condamné à une amende par le conseil du village refuse de la payer, ce corps envoie un messager au modérateur du conseil des grands. Le modérateur envoie chercher les membres, qui viennent armés à un endroit préalablement convenu et se rendent en groupe à la maison du contrevenant. Arrivés sur place, ils lui infligent une amende plusieurs fois supérieure à celle imposée à l'origine, dont le montant varie généralement entre cinquante et deux cents *duros*, selon le délit.

Le vol de bétail. Un homme qui a volé des moutons, des chèvres, des bovins, des ânes, des mules ou des chevaux est convoqué devant les conseillers et condamné à une amende de cent à deux cents *duros*, sans compter qu'il est tenu de restituer à sa victime les animaux volés, en espèces ou en nature. Le vol de chameaux n'entraîne pas de poursuites en raison de la condition anarchique des nomades qui les possèdent. Un tel vol entraîne tout simplement une bagarre.

Se battre en employant des bâtons. Les conseillers décident lequel des deux partis est en faute et lui infligent une amende de cinquante *duros*. Si *l'os* de l'homme blessé est puissant, les conseillers obligent le coupable à apporter une chèvre, du pain, du thé et du sucre et à se rendre en leur compagnie à la maison de l'homme blessé pour lui offrir un festin. Un tel festin, offert par les visiteurs de la maison, est un puissant geste magique qui ne peut être négligé. Le bénéficiaire d'une telle faveur doit accéder à toute demande formulée et cesser toute hostilité à l'égard du donateur. Si *l'os* du blessé est faible, aucune prévenance de cette nature n'est nécessaire.

Tirer sur un homme sans le toucher. Celui qui tire sur un autre sans le toucher doit payer une amende de cent *duros* aux conseillers.

Parler aux femmes sur la place du marché. Ce délit est considéré comme plus grave que celui de parler

aux femmes en tout autre lieu. Elle est réglée par les conseillers du canton sur le territoire duquel se tient le marché, et est punie d'une amende de cent *duros*.

Pénétrer sur un marché réservé aux femmes. Le fait pour un homme de pénétrer sur un marché réservé aux femmes est un délit aussi grave que celui de parler à une femme sur une place de marché commun, sinon davantage. Il est puni d'une amende de cent *duros*, payable aux conseillers.

L'adultère que le mari lésé ne découvre pas en flagrant délit. Si un mari apprend que sa femme lui a été infidèle, mais qu'il n'a pas été témoin de la scène, il n'a pas le droit de tuer le suspect sans encourir la peine pour meurtre. Il a le privilège de porter l'affaire devant les conseillers, qui infligent au suspect, s'ils sont raisonnablement sûrs de sa culpabilité, une amende de cent à deux cents *duros*. Ils répudient la femme de son mari, et lui interdisent de se remarier avec lui ou avec tout autre homme. Les femmes ainsi divorcées retournent vivre chez leurs parents. Une telle femme tombent souvent dans la prostituée, exerçant son métier dans le plus grand secret. Si elle est prise en flagrant délit, l'homme qu'elle fréquente est puni comme l'a été le premier condamné. Si elle a été démasquée publiquement plusieurs fois comme prostituée, les hommes de son *os* l'enlèvent, l'emmènent dans les montagnes, la tuent et se débarrassent de son corps. Son absence ne suscite

aucun commentaire, et si les conseillers entendent parler de l'affaire, ils font semblant de ne rien savoir.

Si une femme surprend son mari en flagrant délit d'adultère avec une autre femme, elle retourne généralement chez les siens et les met au courant. Les hommes de sa famille, son père, ses frères ou son oncle paternel, peuvent porter l'affaire devant les conseillers et faire condamner le mari à une amende et au divorce. Dans de nombreux cas, cependant, les hommes de sa *veine* persuadent la femme de ne rien faire, pensant que faire du tapage ne ferait que perturber *l'os*. Si la femme s'est mariée en dehors de son *os*, le fait d'agir ou non dépend en grande partie du respect que son propre *os* porte à celui de son mari. Dans tous les cas, la violation du sacrement par l'homme n'est pas considérée comme aussi grave que celle commise par la femme.

Le prix du sang. Bien que les meurtres, les blessures et l'adultère pris en flagrant délit soient des délits qui échappent à la juridiction du conseil des grands et sont relégués au conseil tribal, une de leurs conséquences incombe directement aux conseillers. Il s'agit de l'évaluation et de la collecte de la *deyyeth*, ou prix du sang. Alors que le conseil tribal a le droit d'imposer l'amende, le conseil des grands est chargé d'indemniser la famille lésée. Cela a lieu après que le conseil tribal ait rendu son jugement et infligé sa sanction. Le meurtre est réparé par le paiement d'une somme comprise entre cent et cinq cents *duros*. Le

montant varie d'un canton à l'autre, mais à l'intérieur d'un même canton, il est constant et immuable. Les blessures sont payées à raison de vingt-cinq *duros* par mois pour chaque mois de convalescence, jusqu'à ce que l'homme blessé soit capable de travailler à nouveau.

L'homme qui a commis un crime paie, s'il le peut. S'il n'est pas en mesure de réunir l'argent en vendant ses biens, c'est l'*os* qui paie. Dans certains *os*, c'est toujours le groupe dans son ensemble qui paie, que le coupable soit en mesure de réunir l'argent ou pas ; dans d'autres, c'est une autre personne, autre que le coupable lui-même, qui paie, vu qu'il recevra la totalité du prochain versement du prix du sang destiné à son *os*.

Dans les *os* où on paient individuellement, des reçus sont remis aux enfants du défunt, et s'il n'a pas laissé d'enfants, à son père. Les enfants reçoivent l'argent en partant du principe qu'un garçon vaut pour deux filles. Si le défunt ne laisse ni enfants ni père, l'argent est réparti entre les membres de l'*os*. De nombreux *os* refusent catégoriquement de recevoir le prix du sang, préférant régler l'affaire dans le sang en tuant un membre de l'*os* hostile, auquel cas, une fois la peine du conseil tribal prononcée, les conseillers considèrent le dossier comme clos. Il arrive fréquemment que l'*os* lésé accepte le prix du sang, puis se ravise par dégoût et se venge dans le sang à

son tour, dans ce cas il est tenu de restituer le paiement.

Les meurtres au sein de l'*os* sont rares et sont considérés comme des crimes contre nature. Aucun prix du sang n'est versé, car celui qui commet ce genre de crime est instantanément tué par son propre groupe s'il ne parvient pas à s'échapper. Un homme fuyant un tel crime ne sera hébergé par aucun Rifain, et devra continuer sa route jusqu'à ce qu'il ait quitté le Rif. Même dans ce cas, il doit prendre soin de se rendre dans un endroit où les Rifains n'ont pas l'habitude de s'y rendre, de peur que la vengeance ne le rattrape plus tard.

Assister à des mariages en dehors du canton. Un autre devoir du conseil des grands, cette fois-ci de nature moins sanglante, est d'assister aux mariages d'autres conseillers ou de leurs enfants dans d'autres cantons ou cinquièmes. Ceci afin de favoriser les rapports amicaux entre les deux groupes. Les conseillers s'y rendent en groupe, accompagnés d'une vingtaine de jeunes filles qui excellent dans les chants et les danses, de musiciens professionnels, d'un bœuf ou d'une vache, deux ou trois mules chargées de pain, d'une bonne quantité de thé, de sucre et de bougies. Le coût des cadeaux et les honoraires des musiciens sont réglés avec l'argent des amendes.

LES OBLIGATIONS DU CONSEIL TRIBAL

Le conseil tribal a pour tâche de rendre des jugements, d'imposer des amendes et de détruire des biens dans les cas d'adultère, de meurtre et de blessures, de prendre des décisions à propos des alliances tribales en temps de conflit et d'intervenir dans les luttes internes des autres tribus.

L'adultère pris sur le fait. Un mari qui surprend sa femme en flagrant délit d'adultère a le privilège coutumier de tuer l'homme, de lui retirer ses organes génitaux et de les placer dans la bouche du cadavre, de tuer sa femme et de la découper du pubis au diaphragme avec un couteau. Cette action est un privilège et non un devoir. Beaucoup de maris en sont physiquement incapables ; d'autres sont peu enclins à le faire ; d'autres encore mutilent leurs femmes en leur coupant les parties charnues du nez et les laissent partir. On connaît le cas dans la région de Gzennaya d'un homme qui a enfoncé des braises ardentes dans le vagin de sa femme, avant de la relâcher. Dans la moitié des cas au moins, en tout cas récemment, aucune vengeance n'est infligée à la femme, sa répudiation et sa disgrâce étant considérés comme une punition suffisante.

Quand les membres du conseil tribal entendent parler de cet événement, ils laissent tout ce qu'ils étaient en train de faire et se rendent le plus rapidement possible à la maison de la personne qui a

commis l'adultère. Ils y mettent le feu ; ils imposent une amende de mille *duros* ou plus, selon l'usage de la tribu et le prestige de l'*os*. L'amende est acceptée soit en espèces, soit en bétail, soit en terres, soit les trois à la fois. Si les terrains et le bétail sont saisis, ils sont vendus sur place, non pas aux enchères mais par des prix fixés arbitrairement, et équitablement en faveur de la victime, pour chaque animal ou portion de terrain. Si le produit de la vente dépasse le montant de l'amende, le solde est restitué à l'*os* du coupable de l'adultère. Si la personne qui a commis l'adultère et celle qui en est le co-auteur appartiennent à des *os* différents, la charge de l'amende est partagée entre les deux *os*. Si la personne adultère a survécu à la vengeance de l'homme lésé, elle doit quitter la tribu pour toujours. Les femmes qui survivent retournent dans leur famille, elles sont forcées de divorcer et il leur est interdit de se remarier.

Une fois le montant de l'amende versé, il est réparti entre les cinquièmes, chacun recevant une part égale, à répartir également entre chaque canton composant le cinquième. Ainsi, le canton des contrevenants reçoit en retour une partie de l'argent que certains de ses membres ont payé. Il refuse souvent de l'accepter, auquel cas l'argent revient aux véritables payeurs. Les cantons amis de celui de la personne adultère peuvent également refuser d'accepter, et leur part est également restituée.

Les blessures. Quand un homme en blesse un autre, le conseil tribal se présente chez le coupable et lui inflige une amende de cinq cents *duros* après avoir interrogé le ou les conseillers appartenant à l'*os* du coupable. L'amende est toujours payée par l'*os* dans son ensemble, qu'il s'agisse du prix du sang ou non.

Les meurtres. Lorsqu'un homme en tue un autre, que ce soit ou non en représailles pour un meurtre antérieur, le conseil tribal se rend à son domicile, qu'il incendie, pour peu qu'il ose le faire. Il coupe les arbres fruitiers et lui inflige une amende de mille *duros*. Si l'homme et son *os* refusent de payer l'amende et résistent à l'incendie de la maison ou à la coupe des arbres, les membres du conseil tribal les combattent. Ce combat peut durer d'une demi-heure à plusieurs mois, et peut se transformer en guerre. Si l'*os* qui a refusé n'a pas d'alliés, il l'emporte rarement, mais il est rare que les *os* ne disposent pas d'alliés. Les alliés du conseil tribal se retirent aussi discrètement et rapidement que possible et commencent à tirer sur les autres membres du conseil tribal. *L'os* qui a résisté envoie alors des messagers pour parler aux différents conseillers pour les persuader de rejoindre leur camp, en leur promettant de l'argent et des femmes. De cette façon, deux camps se mettent généralement en place et commencent à s'affronter avant la fin de la journée, et ils continuent à se battre jusqu'à ce qu'un camp ait le dessus. Si le conseil tribal gagne et réussit à brûler la maison du meurtrier, il brûle également le

reste des maisons de l'*os*, et coupe autant d'arbres qu'il le souhaite.

L'*os* s'enfuit alors en bloc vers un autre cinquième, vers une autre tribu, ou hors du Rif tout entier. Si les membres, se préparant déjà à la vengeance, ne peuvent supporter la vue de leurs arbres abattus et de leurs maisons rasées, ils choisissent un bœuf du troupeau qu'ils conduisent en exil avec eux et le confient à l'imam de la mosquée ou à un étudiant, qui le présentent devant le conseil tribal et l'y sacrifient. Dans ce cas, le conseil tribal est obligé de les laisser repartir et de les autoriser à payer l'amende. Une fois le bœuf sacrifié, les coupes d'arbres et autres destructions doivent cesser. Beaucoup d'*os* sont trop fiers pour payer ou pour envoyer un bovin, de sorte qu'ils tombent dans le dénuement et perdent leur foyer par orgueil, pour autant qu'ils ne soient pas assez puissants pour se défendre contre le conseil tribal.

Un *os* peut ainsi être expulsé d'une tribu, de façon permanente ou temporaire. Un *os* qui ne cesse de semer le trouble et de provoquer des querelles peut faire l'objet d'une réunion spéciale du conseil tribal, qui décide de l'exiler de la tribu de façon permanente ou pour un certain nombre d'années. Tuer des personnes lors des fêtes musulmanes ou pendant le mois de Ramadan est l'une des raisons les plus sérieuses justifiant l'expulsion d'un *os*.

Cette habitude d'exiler les *os* dure depuis si longtemps qu'il existe aujourd'hui de nombreuses communautés rifaines vivant hors du Rif. On peut citer les colonies d'Aith Waryagher à Oran et à Tanger ; d'Aith Amart à Aïn Leuh, et sur l'Ouergha ; d'Aith Amart et Aith Hadifa à Rmila, sur l'Oued Teheris ; d'Aith Touzine à Zerhoun ; de Tamjount Gzennaya à Aïn Mediouna (Beni G(r)zin ?) ; d'Aith Younes Gzennaya à el Kob, dans la tribu Senhaja des Beni Oulid ; et des Oulad Abd el Moumen d'Iharrouchen Gzennaya à el Mta dans les faubourgs de Fès. La plupart de ces exilés pourraient maintenant rentrer s'ils le souhaitaient, mais ils sont partis depuis si longtemps, souvent depuis des générations, que le désir de rentrer ne les habite plus.

Il arrive qu'un meurtre se transforme en vendetta, puis en guerre si rapidement avant qu'un conseil tribal n'ait le temps de délibérer. Les conseillers se retrouvent alors impliqués dans un affrontement intra-tribal.

Le meurtre conduit souvent à une vengeance immédiate, et la vengeance immédiate à une querelle entre les *os*. La querelle peut être féroce, elle peut se transformer en bataille rangée, à laquelle peuvent se joindre d'autres *os* alliés de longue date à l'un ou l'autre des protagonistes. La plupart des alliances sont cependant renouvelées à l'occasion des affrontements. Une alliance est appelée *liff* ; elle relève davantage du domaine de la magie que de

l'organisation politique proprement dite, mais il faut en parler si l'on veut comprendre les complexités des conflits qui déchirent le Rif.

Un *liff* est une contrainte par la honte exercée par un *os* sur un autre, un acte magique qui oblige le deuxième *os* à s'allier avec le premier, ou du moins à le tolérer. En s'associant à un certain nombre d'autres *os*, un *os* peut multiplier sa force de combat et, si les deux camps s'associent à d'autres, une guerre générale peut éclater, au cours de laquelle le conseil tribal peut ne pas être suffisamment représenté pour justifier sa convocation.

La guerre tribale a rarement le temps, cependant, de s'arrêter d'elle-même, car les autres tribus du voisinage ne tardent pas à se rendre compte que prendre part activement au conflit leur serait profitable.

LA GUERRE INTER-TRIBALE

Si une guerre intestine éclate dans la tribu à la suite du refus de payer une amende imposée par le conseil tribal, ou à la suite d'une série de meurtres réciproques, et d'alliances qui en résultent, commis avant que le conseil tribal ne puisse intervenir, les tribus voisines convoquent leurs conseils tribaux qui se rendent sur le territoire de la tribu en proie à la guerre et se réunissent en un grand conseil de tribus

sur place, dans un village ou en rase campagne. Ils convoquent le conseil tribal de la tribu conflictuelle pour qu'il réponde de son comportement. Si le conseil tribal se manifeste, les conseils tribaux réunis (le grand conseil des tribus) lui imposent une amende de deux ou trois mille *duros*, qui est partagée en accordant à chaque tribu organisée en cinq cinquièmes cinq parts, et à celles n'ayant qu'un cinquième une part. Ensuite, les répartitions se poursuivent en suivant les subdivisions au sein des cinquièmes et des différentes tribus, à l'issue de quoi les conseillers (intertribaux) retournent chez eux.

Si, toutefois, le conseil tribal de la tribu déchirée par les conflits internes refuse de se présenter et de s'acquitter de l'amende, la tribu règle rapidement son différend et présente un front uni contre les intrus. Dans ce cas, les conseillers des autres tribus envoient chercher des réservistes, chaque cinquième séparément, en spécifiant le nombre d'hommes à convoquer par *cinquième*, par *canton* et par *os*. Les anciens, conseillers à la retraite, choisissent les guerriers et leur décision est sans appel. Les renforts arrivent au plus vite et il s'ensuit une guerre entre la tribu en conflit et ceux qui sont venus pour la sanctionner. Si l'alliance l'emporte, elle procède en soumettant les cantons l'un après l'autre, en imposant une amende à chacun d'entre eux après capitulation ; l'amende imposée au premier canton est d'environ cinq mille *duros*, et le montant augmente à mesure que les soumissions se succèdent, le dernier

canton à se soumettre doit payer environ quinze mille *duros*. Un *canton* qui dépose les armes doit se joindre aux vainqueurs pour combattre le reste de sa propre tribu, et reçoit en échange sa part des amendes payées. De cette façon, tous les cantons vaincus paient, et tous, sauf le dernier, qui paie la plus grosse somme, reçoivent une part du butin.

Quand le conflit interne concerne les Aith Waryagher, la première tribu à envoyer ses conseillers est la tribu de Gzennaya, puis suivent les Aith Amart, généralement le même jour ; le lendemain, Zerket et Beqqioua envoient leurs contingents, puis le *canton* Tizera n Jakhatha des Aith Touzine et celui de Sidi Bou Daoud de Temsaman. Il arrive parfois que les Aith Saïd envoient deux ou trois conseillers pour se joindre aux autres. Les Gzennaya, les Aith Amart et les Beqqioua envoient généralement tous leurs conseillers, tandis qu'Aith Touzine, Temsaman et Zerket, ainsi qu'Aith Saïd, en envoient rarement plus de quelques-uns chacun. Si le grand conseil des tribus réussit sans provoquer de nouveaux combats, les conseillers de Zerket, Temsaman, Aith Touzine et Aith Saïd reçoivent l'équivalent d'une ou deux centaines de *duros* par tribu. Cet argent revient aux conseillers à titre individuel. Les tribus qui sont venues au grand complet reçoivent leurs parts habituelles. Cependant, s'il s'avère nécessaire de faire appel à des renforts, les tribus faiblement représentées envoient des hommes au même titre que les autres, et une fois l'affaire réglée, leurs tribus

reçoivent leurs parts complètes, qui sont réparties collectivement.

Les tribus mentionnées n'interviennent pas toutes nécessairement quand les Aith Waryagher se battent en interne, mais seulement si les combats risquent de déborder. Les conseillers des Gzennaya, cependant, interviennent toujours, et réussissent parfois à maîtriser seuls la situation. Les Aith Waryagher se serrent les coudes immédiatement si d'autres tribus interviennent, remettant à plus tard le règlement de leurs différends internes. Les Aith Hadifa, qui constituent en principe un cinquième des Aith Waryagher, ne sont pas tenus de régler leur part des amendes infligées aux Aith Waryagher, à moins qu'ils ne soient effectivement impliqués dans le conflit.

En cas de conflit interne chez les Temsaman, les Aith Touzine, Aith Saïd, Gzennaya, Aith Oulichek et Tafersit envoient leurs conseillers au grand conseil des tribus ; les Aith Oulichek et Tafersit sont comptabilisés comme une seule tribu dans le partage du butin. Aith Waryagher n'envoie pas de conseillers à Temsaman, d'une part parce que les autres ne le permettent pas, d'autre part parce que la tribu redoute des représailles.

Quand les combats se déroulent chez les Gzennaya, les Aith Waryagher, Aith Touzine, Aith Amart, Marnissa, Metalsa et Jebarna (ces derniers,

bien que faisant partie des Gzennaya, ne comptent pas comme tels en temps de guerre, puisqu'ils sont des immigrants récents provenant des Branès) envoient des conseillers. Quand les combats sont situés dans le cinquième d'Imzdourar, les Branès envoient également leurs représentants. Temsaman envoie un seul conseiller si le conflit menace de prendre des proportions incontrôlables à l'échelle de la tribu.

Quand les Aith Touzine se retrouve sur le devant de la scène, les conseillers des Gzennaya, Metalsa, Aith Waryagher, Temsaman, Aith Oulichek, Tafersit, et Aith Saïd font le déplacement, et Aith Amart envoie quelques représentants.

En cas de conflit chez les Aith Amart, Gzennaya, Marnissa, Aith Waryagher, Aith Hadifa (agissant comme une entité à part), et des éléments sélectionnés de Zerket, Beqqioua, et Aith Touzine y prennent part.

Dans le cas où c'est les Beqqioua qui sont impliqués, les conseillers des Aith Amart, Aith Waryagher, Aith Itteft, Aith Bou Frah, ainsi que des membres sélectionnés de Gzennaya, Mestassa et les Mtioua du Rif assistent au grand conseil des tribus. Le chérif de Targuist est parfois présent aussi au règlement final, accompagné de dix hommes comme garde du corps. Il ne prend pas part aux combats, mais cherche à user de son influence religieuse pour

mettre un terme à l'effusion de sang. Lors de la collecte de l'amende, on lui verse généralement vingt ou trente *duros*. Il arrive parfois qu'il soit ignoré. Les chorfas de Targuist ont par le passé tenté d'intervenir auprès des Aith Waryagher et des Gzennaya, mais sans grands succès ni rétribution, ce qui explique qu'ils aient depuis quelque temps cessé de s'intéresser aux conflits au sein de ces tribus.

Quand les combats ont lieu chez les Aith Itteft, Aith Bou Frah, Mestassa ou Mtioua, les autres membres de ce groupe envoient leurs émissaires et ceux des Beqqioua et Beni Gmil y assistent également; quand les combats se déroulent chez les Mtioua, les Beni Khennous et les Beni Seddath y participent également.

Si le conflit se situe chez les Aith Oulichek ou Tafersit, les Aith Touzine, Metalsa, Temsaman, Aith Saïd, ainsi que les Beni Mohammed et Khebaba des Gzennaya y participent.

Quand il s'agit d'Aith Saïd, ce sont les Aith Touzine, Temsaman, Aith Oulichek, Tafersit, Aith Bou Ifrour, Aith Sidel, et Gzennaya qui envoient des représentants. Les Aith Saïd sont la seule tribu qui reconnaît la valeur d'une telle médiation lorsqu'elle est en difficulté, en demandant aux conseillers des Gzennaya de se déplacer pour régler le problème. Ils ont rarement résisté à l'intervention du grand conseil

des tribus, préférant payer l'amende plutôt que de poursuivre une querelle interne dévastatrice.

Les Aith Bou Ifrour ne se sont pas livrés à des batailles internes depuis longtemps, car il s'agit d'un même groupe de parenté. Il est déjà arrivé qu'Aith Sidel se retrouva dans de telles difficultés, et Aith Saïd, Aith Bou Yahyi, Metalsa, et Aith Bou Ifrour, envoient des conseillers, et les notables d'Aith Chicher et Mazouja y assistent également. Ces notables ne reçoivent aucune part des recettes. Les Aith Saïd exerçant une plus grande influence dans ce genre de rassemblements.

Lorsque les Aith Sidel et les Aith Bou Ifrour combattent ensemble, la même configuration se produit, et les notables des Oulad Stout s'alignent avec l'autre camp.

Les Aith Bou Yafar se sont battus en interne à plusieurs reprises, mais les autres groupes n'interviennent pas, car ils ont appris par expérience que les Aith Bou Yafar ne se soumettent qu'après une bataille sanglante, à l'issue de laquelle ils ne disposent plus de suffisamment de ressources pour payer une amende qui vaille la peine d'intervenir. En conséquence, ils ne sont pas autorisés à envoyer leurs conseillers dans d'autres tribus.

Pendant longtemps, il n'y a pas eu de combats méritant une intervention chez les Mazouja, Aith

Chicher ou Kebdana ; la présence des Espagnols dans ces régions y est peut-être pour quelque chose.

Si les combats se déroulent chez les Aith Bou Yahyi ou les Metalsa, aucun conseiller ne prend la peine de s'y rendre, car le terrain est trop difficile à parcourir, et il n'y a pas de maisons à brûler, ni de biens à confisquer qui ne peuvent être évacués avant leur arrivée. Le banditisme a toujours régné parmi ces tribus, et les querelles actives entre les *os* sont permanentes. Le vol, qui est considéré dans le Rif comme un crime sauf s'il est perpétré en dehors de la tribu et de ses alliés, est chez les nomades une activité honorable lorsqu'il est pratiqué entre les *os*.

Quand la bataille oppose l'un des groupes tribaux du Senhaja arabophone oriental, les autres membres de ce groupe envoient leurs conseillers et leurs notables, et les Gzennaya dépêchent eux aussi les leurs. Au cours du rassemblement qui s'ensuit, les conseillers des Gzennaya jouent le rôle dominant.

Si le conflit concerne le Senhaja Sraïr, le chérif de Targuist se rend sur les lieux, accompagné des conseillers des tribus qui ne participent pas aux combats et qui relèvent de son autorité. Le Chérif prélève l'amende, dont il garde la majeure partie, et en distribue une petite fraction aux conseillers, lesquels ne disposent d'aucun droit de regard sur l'affaire.

Cette règle ne s'applique pas à Ketama, qui ne s'est jamais pliée à l'autorité du Chérif. En raison de son manque de ressources et de son éloignement, Ketama échappe à l'intervention des conseillers des autres tribus ; elle est donc en proie à une agitation constante et le banditisme y est fréquent. Cette tribu s'est toujours démarquée par son anarchie et a été généralement évitée par les voyageurs.

Les tribus occidentales, y compris les Senhaja arabophones de l'ouest et les Ghomara, n'envoient pas de représentants pour mettre fin aux conflits et collecter les amendes. Ce territoire jouit également d'une mauvaise réputation chronique.

Il convient de mentionner la destination finale de l'argent et des autres biens prélevés par les différents organes de gestion. Les amendes perçues par **le conseil du village** sont conservées par le modérateur de cet organe pour assurer les réceptions à la mosquée locale, pour acheter du thé, du sucre, d'autres denrées alimentaires et des bougies à l'usage du conseil pendant ses délibérations, et pour se procurer des cartouches et des armes à feu à l'usage des membres de *l'os* en temps de guerre.

Les amendes perçues par **le conseil des grands** sont en partie réparties entre les *os*, en partie remises au fqih ou précepteur de la mosquée cantonale, et en partie dépensées pour assurer l'entretien et les réceptions dans cet édifice.

Les amendes perçues par **le conseil tribal** sont réparties en parts égales entre les *cinquièmes*, puis entre les *cantons* à l'intérieur de chaque *cinquième*. Le modérateur de chaque conseil des grands répartit l'argent attribué à son *canton* entre les conseillers qui ont participé aux événements qui ont conduit à sa collecte, et entre les simples combattants, si ceux-ci ont été appelés à soutenir les conseillers. Le modérateur distribue l'argent publiquement en une seule fois, en donnant plus aux hommes qui se sont dévoués avec courage qu'à ceux qui n'ont montré qu'une ardeur mitigée aux combats. Les hommes qui ont manifesté de la lâcheté et ceux qui se sont absentés ou sont arrivés en retard lors de la répartition ne reçoivent rien.

CHAPITRE VIII
LES MARCHÉS (SOUKS)

Différents aspects de ce sujet ont déjà été abordés dans les chapitres traitant de la culture matérielle, de l'organisation sociale et du système de gouvernance.[196] Dans la mesure où le but premier du marché est de nature économique, il est le siège des activités d'une classe sociale particulière et, comme tel, il est souvent le siège du pouvoir local. Il reste donc peu de choses à décrire, si ce n'est la structure générale et la coordination de l'ensemble.

Un marché se tient chaque semaine à un jour et à un endroit fixes. Il n'y en a généralement qu'un seul par canton, bien que cette règle, comme toutes les autres, comporte des exceptions. Les jours et les lieux des marchés sont tellement corrélés qu'il est possible pour une personne résidant à peu près n'importe où de se rendre à pied à un marché et de rentrer chez elle quelque soit le jour de la semaine, sauf le vendredi, où les marchés ne se tiennent jamais. Le mot pour marché en thamazighth et en arabe est *souq*, et les marchés portent le nom des jours durant lesquels ils se déroulent. Ainsi, tous les marchés qui se tiennent le jeudi sont appelés *souq el khmis*, ou simplement *el khmis*. Les marchés qui ont lieu le

---

[196] Chapitres IV-VII.

même jour se différencient par l'ajout des noms des lieux où ils sont situés.

Les marchés du jeudi sont plus importants que les autres, en règle générale, car le vendredi est le jour férié musulman et les approvisionnements pour ce jour doivent être effectués à l'avance.

Chaque marché est administré par le conseil des grands du *canton*. Ce corps dispose d'une maison, ou chez les nomades, d'une tente, à l'intérieur ou aux abords du marché. (Voir planche 30) Les jours de marché, il se réunit généralement dans une pièce de cet édifice. La plupart de ces maisons ont une deuxième pièce qui sert de salle de repos pour les personnes qui se rendent au marché, ou de poste de garde pour les assistants des conseillers. Les affaires qui se sont accumulées pendant la semaine sont portées devant le conseil des grands à ce moment-là, car les justiciables dans des cas qui sont du ressort des conseillers préfèrent souvent reporter leurs demandes ou leurs plaintes au jour du marché plutôt que de solliciter du modérateur du conseil des grands la convocation d'une réunion spéciale pour un cas isolé.

Toute infraction commise sur le marché est considérée comme plus grave que celle commise ailleurs, et fait l'objet d'une amende plus lourde ; les infractions qui concerneraient autrement le conseil du village sont portées à l'attention du conseil des grands si elles sont commises sur le marché.

Le partage du butin entre les membres d'un *canton* qui ont participé à une guerre tribale se fait souvent sur la place du marché.

Sur les marchés relevant de l'autorité des Ikhemrichen, les armes à feu doivent être déposées à l'extérieur avant que leurs propriétaires ne puissent y accéder. Sur les autres marchés, les fusils étaient généralement autorisés, avant l'occupation européenne. De sérieuses bagarres se produisaient parfois sur les marchés, dans certains cas si graves que le conseil tribal se réunissait et décrétait la fermeture définitive du marché, de peur que le souvenir du lieu où des parents étaient tombés ne rappelle aux membres des différents *os* leurs griefs mutuels et ne les incite à de nouvelles violences.

L'objectif principal de tout marché est bien sûr l'achat et la vente de marchandises. (Voir planches 30, 31 et 32). Les vendeurs de différents articles sont repartis en fonction de leurs marchandises, les marchands de tissus, les femmes vendant des poteries, etc. Les bouchers sont relégués à une position aussi éloignée que possible du reste des stands, en raison de la nature nauséabonde de leurs marchandises. Si un ruisseau se situe à l'intérieur ou à proximité du marché, les bouchers sont placés de l'autre côté de ce ruisseau. Les fermiers amènent leurs bovins, ovins et caprins et confient les animaux aux bouchers, qui exercent comme forgerons les autres jours de la semaine ou font partie de la famille des

forgerons. Après avoir abattu les animaux, nettoyé le sang, gonflé leurs peaux, les avoir écorchés et découpés en quartiers, les propriétaires des animaux suspendent la viande sur des supports en bois fixés à des arbres ou à des poteaux à proximité, où elle est ainsi disposée pour la vente. Les quartiers de chèvre et de mouton doivent conserver les sabots et une partie de la peau attenante afin que les clients puissent les identifier. Le boucher rétribué avec une partie de la viande, avec de l'argent, ou avec la peau, la tête et les tripes, qui sont la contrepartie la plus courante.

Le marché de la viande est le point de rendez-vous de tous les chiens du *canton* qui parviennent à s'y rendre, des dizaines d'entre eux attendant avec avidité à proximité chaque fois qu'un animal est abattu. Ils s'emparent souvent de bouts d'intestins lors du nettoyage de l'animal, et lapent avidement les ruisseaux de sang qui s'écoulent vers le cours d'eau.

Les fonctions de boucher assumées par les forgerons ne se limitent pas au marché. Chaque fois que les membres d'un *os* achètent une vache ou un bœuf pour sa viande, on fait appel au boucher pour l'abattre. Les portions sont divisées en parts égales entre les hommes mariés, qui doivent payer leurs parts avant de pouvoir en disposer. Une partie est envoyée à la mosquée du *canton* au bénéfice des étudiants qui la fréquentent, et le forgeron en reçoit une part à titre de rémunération pour le travail accompli.

Pour en revenir au marché, nous y retrouvons deux autres marginaux de la société à l'œuvre, le crieur public et le préposé au pesage ou jaugeur officiel. Ces derniers sont engagés par les conseillers et agissent comme fonctionnaires, mais les litiges découlant du travail du préposé au pesage ou du jaugeur sont portés devant les conseillers. Ils sont actifs sur autant de marchés qu'il y a de jours de la semaine, à l'exception bien sûr du vendredi, et à condition que chaque marché se situe à proximité de leur domicile et que les conseillers veuillent bien les engager.

Les marchés pour femmes. Dans un certain nombre de *cantons*, il existe, en plus du marché ordinaire, un autre marché réservé aux femmes. Tous les hommes en sont exclus, et sont sévèrement punis s'ils y pénètrent. Il est présidé par une femme nommée par les conseillers du canton. Les femmes y vendent, en plus des fruits, des légumes, des poules, des œufs et des poteries qu'elles vendent sur le marché ordinaire, des produits magico-thérapeutique censés agir comme contraceptifs et provoquer des avortements. La vente et la possession de ces produits sont dissimulées aux yeux des hommes car leur utilisation est considérée comme un motif suffisant de divorce. Il arrive qu’une femme qui n’arrive pas à avoir d’enfants dans un délai raisonnable après le mariage soit accusée, sur la base d'une suspicion générale, d'utiliser ces produits et soit répudiée.

Marchés de garçons. Chez les Jebala, on tenait autrefois des marchés où l'on vendait des gamins enlevés à leurs familles pour servir d'apprentis aux musiciens ambulants et de mignons aux particuliers. Ils étaient et sont toujours réservés par leurs acquéreurs à la pratique de la sodomie, et les autres occupations auxquelles sont affectés ces garçons leurs sont subordonnées. Lorsqu'ils ont atteint l'âge où ils cessent d'intéresser sexuellement leurs acquéreurs, ils sont libérés et autorisés à gagner leur propre vie.

Le marché de Had Ikkaouen de Ketama fut un célèbre marché de garçons, et n'a été fermé qu'avec l'arrivée des forces d'occupation espagnoles, qui ont essayé d'empêcher ces ventes, bien qu'il soit difficile d'éradiquer complètement des transactions privées.[197] Des marchés de garçons sont présents dans

---

197 Toute la région de Jebala est imprégnée de ce type de débauche sexuelle, qui est pratiquée sans la moindre honte ou tentative de dissimulation. Dans le Rif, les gens passent parfois leur vie entière dans l'ignorance de ce phénomène, et ceux qui ont voyagé et l'ont observé ne peuvent en parler chez eux sans encourir l'opprobre collective. Pendant la guerre du Rif, cette pratique a été sanctionnée, dans au moins deux cas avérés, en plongeant les coupables dans de l'essence et en les brûlant vifs.
Cette débauche, la seule forme connue dans cette région, s'accompagne chez les Jebala d'un manque d'estime pour les femmes, qui accomplissent les tâches agricoles les plus pénibles, dont se chargent les hommes dans le Rif. On croise fréquemment dans la région de Jebala des groupes de femmes parcourant de longues distances chargées de lourds fardeaux de charbon de bois et autres qui, dans le Rif, seraient transportés à dos de mules ou d'ânes.

les régions arabophones occidentales du Senhaja, du Ghomara et de Ketama (ainsi que, bien sûr, dans le reste de ce qu'on appelle Jebala, et plus particulièrement à Chaouen et chez la tribu de Beni Zeroual).

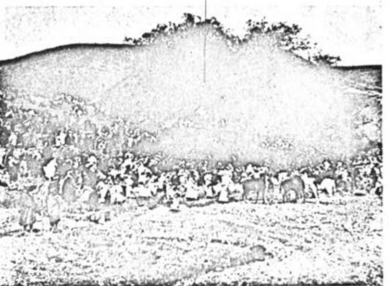
L'achat (la dot) de la fiancée, un trait commun à tous les Marocains, à l'exception des Juifs, est appliqué littéralement chez les Jebala, puisque la femme est considérée comme un bien mobilier appartenant à son mari, ce qui n'est généralement pas le cas ailleurs.

L'atmosphère créée par cette combinaison de facteurs culturels est en contraste flagrant avec celle du Rif, qui, bien que rustique, est saine et vigoureuse.

PLATE 30

MARKETS 1


A gathering at Suk et Tnine, Beni Amart


Suk es Sebt of Targuist


Talking things over. Suk el Khemis, Ikaroen, Gzennaya


The house of the Council of the Great, Suk el Khemis, Ikaroen

MARKETS 2



In the market at Tiguisas, Ghomara



The jeweller's shop. Suk el Khemis, Targuist

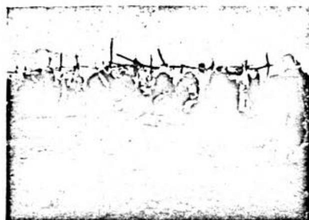


A shop on the outskirts of the market, Suk et Tnine, Beni Amart



Brush shelter employed in Ghomaran markets. Tiguisas, Ghomara

MARKETS 3



Butcher's section, Suk el Arbaa, Kasba Selwan, on the Mazuza-Kebdana border



Shluh butcher with goat's skin inflated before flaying. This method is also employed in the Rif



One of the *ishegairen* (weighers) weighing grapes against a stone. Gzennaya



Women selling bread. Ajdir



Selling salted sardines. Tiguisas, Ghomara

CHAPITRE IX
LES BÂTIMENTS ET L'INSTRUCTION PUBLICS

LES MOSQUÉES ET LES TOMBEAUX DES SAINTS

Il existe trois catégories de bâtiments qui remplissent une fonction à la fois sociale et religieuse: la *thamzidha n jkhothbath*, ou mosquée cantonale,[198] la *thamzajoth*, ou mosquée du village,[199] et *amrabadh* (pluriel *imrabdhen*), ou tombeau de saint.[200]

La première, la mosquée cantonale, est un grand édifice, à la disposition de tout le *canton*, et tous les habitants du *canton* s'y rendent pour prier. Elle se distingue aisément des mosquées de moindre importance en arborant un drapeau, vert le matin et blanc l'après-midi le vendredi à l'occasion du sermon et de la prière collective.

La seconde est la mosquée de *l'os*, et on en trouve une pour chaque *os* du *canton*.

---

198 De l'arabe *masjid al khotba*, qui signifie "mosquée du sermon du vendredi".
199 Provenant également de *masjid*, et signifiant littéralement "mosquée".
200 De l'arabe *morabit*. Ce mot signifie soit "saint vivant", soit "saint mort" ; le sens retenu ici s'applique à la catégorie décédée et à la construction érigée sur la dépouille.

La troisième, la tombe du saint, peut être une structure d'une certaine importance, un simple tas de pierres, ou tout simplement un lieu non marqué mais néanmoins connu. On suppose qu'il s'agit de la tombe d'un saint, bien qu'il s'agisse souvent d'un endroit où se dresse un relief naturel particulier, tel qu'un gros rocher, une source d'eau ou un bosquet d'arbres, vénéré bien avant l'avènement de l'islam. Qu'il s'agisse d'un bâtiment précis, de repères ou d'un simple lieu, ils remplissent toujours une fonction bien définie.

Pour chacun de ces trois types d'édifices religieux, un homme est nommé pour en prendre soin, le *moqaddem* (pluriel *moqaddemin*) ou "gardien", qui peut être un homme instruit ou, dans certains cas, un analphabète. Il est le portier et la personne chargée de l'entretien général. Il nettoie le sol, veille à ce que les nattes qui le recouvrent soient en bon état, hisse le drapeau de la mosquée cantonale et remplace occasionnellement le titulaire de cette mosquée comme muezzin.

Les mosquées et les tombeaux de saints acquièrent des terrains de différentes manières. Lorsqu'un homme meurt sans laisser de descendance, et qu'il est mécontent de sa femme qui ne lui a pas donné de fils, ou pour toute autre raison, il peut léguer une partie de ses terres à la mosquée du *canton* ou du village, ou au tombeau d'un saint local. S'il a des enfants mais que ceux-ci ne lui donnent pas

satisfaction, il peut léguer une part de ses biens à une mosquée ou à un tombeau et le reste à ses enfants.

Si, à l'article de la mort, il souhaite être enterré au sein même de la mosquée, il peut acheter sa sépulture en contrepartie d'un terrain qui sera légué à la mosquée après sa mort. Il est ainsi enterré sous le sol de l'une des salles, et le gardien prend en charge la propriété ainsi léguée.

Le gardien de chaque édifice public a la charge des terres qui appartiennent à ce dernier et reçoit une partie des produits. Il s'occupe de la culture des terres et de l'entretien des arbres, mais s'il y a trop à faire pour lui, le conseil du village fait appel à des personnes pauvres pour l'aider, comme indiqué précédemment.

Toute mosquée, qu'elle soit celle du *canton* ou celle de *l'os*, et tout tombeau de saint capable de fournir un toit, servent de logement gratuit aux Rifains qui se déplacent de tribu en tribu. Les voyageurs ordinaires fréquentent les deux types de mosquées, mais les étudiants préfèrent les grandes structures, car ils peuvent consacrer le temps de leur visite à y recevoir une instruction.

Les convives potentiels sont conduits à la mosquée par le premier habitant de *l'os* ou du *canton* qui les croise, à moins qu'ils ne viennent d'un endroit en guerre avec le groupe local. Autrefois, les Arabes

n'étaient pas toujours aussi bien accueillis que les Berbères, mais les Arabes passaient rarement. Les juifs et les chrétiens, bien sûr, ne venaient presque jamais, de sorte que le problème de leur accueil se posait rarement. Les premiers auraient été reçus par une volée de pierres, et les seconds par des balles.

Le bâtiment dans lequel l'invité est reçu dispose d'une salle spéciale réservée aux réceptions, à côté de la salle où se déroule le sermon du vendredi ou les prières, et de la salle où se tient l'école coranique. Dans le tombeau du saint, il y a généralement deux pièces, celle destinée à la réception et celle où sont enterrés les restes du saint. Le tombeau d'un saint est considéré comme un sanctuaire, et toute personne fuyant un meurtre peut y pénétrer et être à l'abri de toute agression jusqu'à son départ. De nombreuses mosquées, appartenant aux deux types mentionnés, sont également des tombeaux de saints ; la plupart d'entre elles sont associées à des personnages illustres disparus.

La mosquée du village est utilisée aux fins suivantes : pour la prière; pour les réunions du conseil du village ; comme lieu de détente et centre social, en particulier pour les hommes âgés ; comme école; et comme maison d'hôte.

La mosquée cantonale est utilisée comme lieu de prière par les *os* en rotation quotidienne, comme cela a été évoqué dans la discussion sur les fonctions

du conseil du village ; comme école de formation avancée et internat pour les étudiants ; comme maison d'hôtes ; et comme lieu de culte collectif le vendredi, à l'occasion du sermon prononcé par l'imam de cette mosquée.

La tombe du saint est utilisée comme sanctuaire par les fugitifs, comme centre social pour les femmes et comme lieu de pèlerinage pour s'imprégner de la *baraka* du saint, censée soulager certaines maladies ou répondre à des besoins bien spécifiques. Les mosquées abritent tellement de dépouilles de saints que les usages décrits ci-dessus s'appliquent également à la plupart d'entre elles.

L'ÉDUCATION

Les anciens de chaque *os* choisissent de manière informelle un *fqih* (pluriel *foqaha*) ou "maître d'école" pour instruire les enfants à la mosquée du village. Ils choisissent quelqu'un de leur propre village ou un étranger, le plus souvent ce dernier. Il faut que le candidat ait une grande maîtrise de l'écriture et une bonne connaissance du Coran. Il doit s'occuper des élèves du lever du soleil à la fin de l'après-midi.

L'école a lieu du lever du soleil (*sbah*) à dix heures (*d-ha*), et de midi (*d-hor*) à environ quatre heures (*asr*). Les élèves ont congé le jeudi après-midi et le vendredi. Ils ont des vacances de vingt jours à

l'*Aïd el Kébir*, vingt jours à l'*Aïd es Srair*, dix jours à l'*'achour*, et une semaine à *haggous*.

L'os rémunère le maître d'école en orge, en raisins secs et en huile. La quantité de chaque denrée versée par an est fixée à l'avance. Un salaire moyen serait de 100 *muids*[201] d'orge, de 2 ou 3 mesures (18 litres chacune) d'huile, de 20 à 25 *muids* de raisins secs et de deux livres environ de beurre par homme adulte possédant une ou plusieurs vaches laitières.

Les élèves sont censés ramener de l'argent de chez eux le dernier jour avant les vacances ; cette somme est destinée au maître d'école. Chaque élève apporte un demi *duro* à l'*Aïd el Kébir*, un quart de *duro* à l'*Aïd es Srair*, dix *soldi* à l'*'Achour*, et quinze *soldi* à *El mouloud*. À l'occasion du *haggous*, le maître d'école ne perçoit pas d'argent, mais les familles des enfants lui envoient de la nourriture composée de poulets, de bols de miel et de beurre, et divers plats cuisinés.

Pendant les vacances, tous les élèves dorment dans la mosquée du village. Ils ne portent pas de jellabas, mais des chemises neuves et propres, ceints de ceintures fabriquées à Taghzouth aux couleurs vives. Ils se déplacent en groupe de maison en

---

201 Le *muid* est une mesure à la fois de volume et de poids, répandue dans tout le Maroc. Sa valeur varie d'un endroit à l'autre. Chez les Gzennaya, il équivaut à 16 kilos, à Aith Waryagher à 40, à Aith Touzine à 13, à Aith Amart à 35 et à Aith Saïd à 30.

maison au sein de *l'os* et parmi tous les *os* du *canton*, se réunissant dans chaque maison pour réciter un chapitre du Coran. Lorsqu'ils ont terminé, la maîtresse de maison leur offre des œufs, des poules et d'autres denrées alimentaires. Plus tard, ils vont cuisiner ces choses-là à la mosquée et festoyer et se divertir toute la nuit. Ils s'adonnent à des jeux en incarnant souvent un conseil, un sultan et sa cour, ou un juge avec des plaignants et des défendeurs.

Le *fqih* de la mosquée cantonale, le "précepteur", est nommé par le conseil des grands. Lorsqu'il meurt, déménage ou, pour une autre raison, cesse d'exercer ses fonctions, on nomme quelqu'un d'autre pour le remplacer. Il peut s'agir d'un étranger ou d'un natif du *canton*. Il est payé annuellement trois à quatre cents *muids* d'orge, en plus du beurre, de l'huile et d'autres produits au prorata. Le précepteur a la charge du terrain appartenant à la mosquée cantonale et le cultive en collaboration avec le gardien, ou engage des ouvriers métayers pour le faire, prélevant la moitié du produit et la mosquée recevant l'autre moitié. Il gère ainsi un revenu conséquent.

Une fois que les élèves de *l'os* ont appris le Coran par cœur, ils obtiennent leur certification et passent à la mosquée cantonale. La fin des études est appelée *er khethmath*, et est aussi fréquemment appelée "les noces des soixante *hizbs*", en rapport avec les chapitres du Coran. Elle n'a pas lieu à une période

fixe de l'année ; l'étudiant est admis dès qu'il a rempli les conditions requises pour satisfaire aux exigences du précepteur de la mosquée cantonale. La certification de réussite aux études s'accompagne d'une fête donnée en l'honneur de l'étudiant, à laquelle participent sa famille, des invités et des camarades de classe. Son père sacrifie une vache dont la viande est ensuite consommée. Le couscous et le miel sont également offerts à cette occasion. Les invités apportent généralement des cadeaux. Dans le Rif, les cadeaux se résument à des denrées alimentaires, et plus particulièrement des choses qu'on peut échanger contre de l'argent, comme le sucre et le thé. Les bougies font également partie du lot.

Ce système scolaire est très répandu, et on le retrouve chez toutes les tribus sédentaires. Parmi les tribus nomades, seuls les hommes riches envoient leurs enfants à l'école, qui consiste en une tente dédiée occupée par un maître d'école et déplacée, au gré des pérégrinations de la communauté, par différents individus à tour de rôle.

À la mosquée cantonale, les élèves[202] apprennent à perfectionner leurs compétences

---

202 Les élèves qui ont réussis leur apprentissage à la mosquée du village sont appelés *taleb* (pluriel *tolba*). Étant donné que dans le présent ouvrage, les élèves fréquentant la mosquée du village ont toujours été désignés sous ce nom, il n'est pas nécessaire de

rédactionnelles, car nombre d'entre eux ne parviennent pas à maîtriser la langue arabe à la mosquée du village, où l'on s'attache surtout à mémoriser le Coran. À la mosquée cantonale, ils apprennent également la magie, en consultant des livres obscurs et en compilant, à partir du Coran et d'autres sources, des diagrammes qui sont utilisés pour la rédaction des incantations magiques.

L'une des principales occupations des étudiants consiste à copier les livres du précepteur, puisqu'il est impossible d'acheter des livres et que la seule façon de se constituer une bibliothèque est de la copier à la main. Afin d'obtenir une plus grande variété de livres, les étudiants voyagent souvent d'un *canton* à l'autre en traversant différentes tribus.

Certains livres sont en arabe et d'autres en berbère, pas nécessairement le Rifain. Beaucoup sont rédigés dans le dialecte du Souss. La plupart des livres traitent de la magie et de questions religieuses, mais quelques-uns d'entre eux traitent d'histoire et de géographie. Il existe également des livres écrits dans un code numérique, appelé *el oghabari*, que les étudiants utilisent comme moyen de communication secret. Il existe de nombreuses variétés *d'el oghabari* et utilisant des codes différents, mais tous sont basés sur des chiffres. Un autre système consiste à utiliser un mot fixe pour chaque lettre de l'alphabet, et à

nuancer le mot étudiant tel qu'il est utilisé pour la traduction du mot *taleb*.

formuler le message, à raison d'un mot par lettre. Ce système est utilisé à l'oral comme à l'écrit, et présente l'inconvénient d'être très long et fastidieux. On l'appelle *er onsas* ; Les élèves l'utilisent lorsqu'ils veulent dire quelque chose de désobligeant à propos d'une personne présente.

Les étudiants voyagent de mosquée en mosquée afin de recevoir l'enseignement de différents précepteurs qui se sont spécialisés dans différentes matières. Pour obtenir ce que l'on considère comme une formation complète, l'étudiant doit donc parcourir un itinéraire considérable. Certains précepteurs sont très prisés et attirent des foules d'étudiants de tout le Rif ; d'autres n'enseignent qu'aux étudiants locaux.

Les étudiants voyageurs ou de passage sont nourris par les habitants du canton dans lequel se situe la mosquée. Les familles envoient chaque jour des repas à la mosquée. Des chèvres sont souvent sacrifiées dans les mosquées cantonales abritant des dépouilles de saints. Les étudiants et leur précepteur prélèvent la moitié de la viande et remettent l'autre moitié au gardien.

On ne préconise pas de durée prédéterminée pour compléter les études à la mosquée cantonale. Lorsqu'un étudiant est satisfait de son niveau d'érudition, qu'il estime que sa famille a besoin de sa contribution financière ou qu'il souhaite se marier, il

cesse simplement de fréquenter la mosquée et se consacre à l'agriculture. La plupart des étudiants abandonnent lorsqu'ils se marient ; ceux qui continuent après le mariage le font avec l'intention de se lancer dans une carrière professionnelle. Certains préfèrent la vie errante et nonchalante de l'étudiant aux restrictions imposées par le mariage, et voyagent, vivant des ressources de la terre, jusqu'à ce qu'ils atteignent un âge avancé. Dans la plupart des cas, ce dernier type d'étudiant se rend tôt ou tard dans la région des Jebala et rejoint une confrérie religieuse.

En plus d'être nourris par le canton dans lequel ils étudient, les étudiants gagnent de l'argent en confectionnant et en brodant des jellabas, des chemises, des pantalons et d'autres vêtements. Les ex-étudiants brodent généralement les vêtements de leurs épouses. Ils gagnent également de l'argent en psalmodiant le Coran lors des funérailles et des mariages. Ils sont protégés contre les agressions physiques et peuvent passer d'une tribu à l'autre en toute sécurité, peu importe les conditions, sauf pendant les périodes où le conseil tribal cesse ses activités et où le pays échappe à toute loi.

Un étudiant qui aspire à devenir *qadi*, ou "juge", doit fréquenter soit la mosquée de Sidi Bou Daoud à Temsaman, soit celle des Beni Mejraou à Beni Zeroual, soit l'université de Tanger, soit l'université Karaouiyine de Fès. À l'université

Karaouiyine, l'étudiant rejoint le lycée laïc et non le lycée religieux.

Quel que soit l'établissement fréquenté, l'étudiant étudie le droit et les matières connexes jusqu'à ce qu'il obtienne la qualification de juge et un diplôme à cet effet du directeur de l'établissement. Autrefois, très peu de Rifains étudiaient à Fès, mais ces dernières années, leur nombre a augmenté.

Les étudiants rifains se comportent plus ou moins en conformité avec les valeurs morales et les règles de bienséance rifaines. Ils aiment les plaisanteries et les réjouissances en général, mais ne se laissent pas tenter par la consommation de haschisch et la sodomie pratiquées par les étudiants originaires de la région de Jebala, qui sont accompagnés de gamins censés faire office d'apprentis musiciens. Avant l'occupation européenne, ces étudiants issus de la zone occidentale ne recevaient pas un bon accueil dans le Rif. On leur refusait fréquemment l’accès à certains districts. Dans d'autres, on se moquait tellement d'eux qu'ils partaient précipitamment et ne revenaient jamais.

En une occasion, des étudiants Jebala pénétrèrent dans la mosquée d'un canton de Gzennaya, laissant à l'extérieur une mule qu'ils avaient amenée avec eux. Ils sollicitèrent de la nourriture et mangèrent plus qu'il n'était jugé nécessaire par les hommes qui la leur fournirent. Lorsqu'ils

demandèrent plus de nourriture, l'un des hommes sortit, coupa une tranche de viande dans la croupe du mulet, la fit cuire et la ramena à l'intérieur. Les étudiants la dévorèrent. L'un d'entre eux, en sortant pour nourrir la mule, découvrit son état, après quoi les étudiants partirent immédiatement, et peu d'entre eux revinrent depuis.

Depuis l'occupation européenne, les Rifains ont été empêchés d'exclure les étudiants Jebala par des moyens aussi rigoureux. Aujourd'hui, ces indésirables sont nombreux dans le Rif, à la grande consternation des habitants impuissants, qui craignent qu'ils ne répandent leurs pratiques vicieuses parmi les jeunes générations.

CHAPITRE X

LES FONCTIONNAIRES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIFS ; LES LOIS RÉGISSANT LES SUCCESSIONS

Il existe dans le Rif deux catégories de fonctionnaires préposés aux fonctions judiciaires et administratives : le " clerc ", ou *adl* (pluriel *odoul*[203]), et le " juge ", ou *qadi*. Le premier se situe entre le greffier et le petit magistrat, le second représente une cour d'appel de niveau supérieur. Tous deux ne s'occupent que des litiges civils, et jamais des affaires pénales.

Le clerc est un étudiant qui s'est spécialisé à la mosquée cantonale dans l'étude du droit (musulman), au lieu des études habituelles consacrées à la magie et à la religion ; certains clercs, cependant, s'adonnent aux pratiques de la magie en parallèle comme source de revenu supplémentaire. Le greffier s'efforce de garder cette seconde profession confidentielle, de peur d'être radié de son poste. La plupart des clercs font plus d'études que la moyenne et fréquentent différentes mosquées au cours de leur formation.

Il y a au moins un clerc pour chaque *os*. Toute personne qualifiée par sa formation peut s'installer

---

203 Le notaire musulman habituel.

comme clerc, mais doit obtenir le consensus de l'approbation locale avant de se voir confier suffisamment d'affaires pour que ce métier soit rentable. Un clerc doit être digne et pieux.

Le clerc est également souvent le maître d'école de *l'os*. Dans les *os* plus petits, il est généralement nécessaire, d'un point de vue économique, qu'un seul homme remplisse ces deux fonctions, ce qui explique que les termes "maître d'école" et " clerc " se sont quelque peu confondus. Un clerc est souvent appelé maître d'école, mais un maître d'école qui n'est pas un clerc n'est jamais appelé clerc.

Les fonctions du clerc comprennent la rédaction et la lecture de lettres pour les personnes illettrées, le règlement des litiges concernant la propriété des biens, la rédaction et la gestion des testaments, la rédaction des actes de vente de biens fonciers et des actes de mariage et de divorce. Il est également appelé à sacrifier des animaux lors de cérémonies.

Lorsqu'il établit un acte de mariage, le clerc indique les noms des époux et le montant de la dot de l'épouse. Il remet le document à la mariée et en fait un double qu'il conserve. Sa signature donne une force légale au document. Il rédige également des documents pour le divorce, qu'il remet à la femme,

qui peut ainsi prouver qu'elle n'a plus d'obligation envers son mari.

Lors de l'établissement d'un document pour la vente d'un terrain, le clerc récupère l'ancien titre auprès du vendeur et remet à l'acheteur l'ancien et le nouveau titre. Chaque fois qu'un terrain change de mains, un nouveau document est établi, et le propriétaire actuel détient tous les actes de vente existants pour ce terrain. Lorsqu'une parcelle est fractionnée, l'héritier du propriétaire de la parcelle initiale au moment de son fractionnement conserve les documents constatant les transferts antérieurs à ce fractionnement.

Si une personne souhaite vendre une partie des terrains qui appartiennent à sa famille depuis des temps immémoriaux et pour lesquels il ne dispose d'aucun document, il en informe le clerc, qui procède à une publicité pour vérifier s'il existe d'autres revendications sur ces terrains, qu'elles soient écrites ou orales, et s'il n'en trouve aucune, il établit un acte de vente.

L'une des tâches les plus fastidieuses du clerc consiste à garder la trace des propriétés sur les droits d'irrigation. Si un ruisseau prend source sur la parcelle d'un certain individu, celui-ci a le droit de construire un canal sur sa propriété pour irriguer ses propres champs, et cette eau lui appartient en exclusivité. S'il souhaite vendre les droits sur une partie de l'eau à un

voisin, il autorise ce dernier à faire dériver l'eau du ruisseau en aval de l'endroit où il fait dériver sa propre eau, et autorise également ce voisin à construire un canal à travers ses terres jusqu'au champ de l'acheteur. L'acheteur doit payer pour les droits à l’eau et pour l'étroite bande de terrain sur laquelle passe le canal. Le clerc établit des documents pour le transfert de ces droits, et y appose sa signature.

Il établit également des documents concernant d'autres complications liées à l'irrigation. Une personne peut vendre le droit à un jour d'irrigation par an à une autre dont la terre est traversée par son canal. Si un conduit est dérivé d'un grand ruisseau qui traverse plusieurs villages, personne ne détient le droit sur l'eau d'origine, ainsi toute personne qui construit un canal à partir de ce ruisseau a droit à l'eau dérivée, une fois qu'il a payé pour le droit de passage sur les terres traversées par le canal. Les personnes qui construisent de tels canaux vendent généralement tellement de parts qu'avec le temps, elle devient presque communautaire. Les parts sont vendues sur la base de tant de jours d'irrigation par an et par personne. Si une année de sécheresse survient ou si le débit d'eau est faible, chaque homme reçoit une part réduite de l'eau, proportionnellement à son quota initial.

Si le propriétaire d'un canal a permis à un autre homme de faire dériver une partie de son eau

vers un autre canal, sous réserve d'un délai ou d'une restriction, pendant une période de sécheresse, ils se relaient, jour après jour, de manière à partager équitablement le peu d’eau qui reste.

Si, dans une série de terrasses à gradins, construites les unes au-dessus des autres, un éboulement recouvre plus que la terrasse supérieure, les propriétaires de toutes les terrasses de la série doivent travailler ensemble pour déblayer les pierres. Si une trombe d'eau pousse ces mêmes terrasses vers le bas de la montagne, de sorte que la terrasse supérieure se retrouve abaissée et que la terrasse inférieure se retrouve dans le cours d'eau et que son sol est emporté par le courant, les propriétaires des terrasses vont consulter le clerc pour savoir exactement quelle part de cette terrasse particulière chaque propriétaire détiendrait. S'ils en possédaient chacun un tiers, le clerc mesure, à l'aide d'une ficelle, ce qui reste de terre arable, et la divise proportionnellement, de sorte que l'ordre des terrasses est respecté, mais que la superficie de chacune est réduite en conséquence. Si, toutefois, la terrasse inférieure subit une perte par l'action du cours d'eau et que les terrasses supérieures ne sont pas affectées, le propriétaire de la terrasse inférieure doit supporter seul sa perte. Toute perte minime de sol ou de fumier causée par un orage ne peut être récupérée ; le propriétaire de la terrasse inférieure sur laquelle ils ont été charriés peut les garder. Si le mur de séparation entre deux terrasses a été défoncé par

l'orage et que de la terre a recouvert les pierres, rendant la délimitation discutable, le clerc arrive avec les papiers de la vente initiale et une corde, et mesure à nouveau les terrasses. Le propriétaire de la terrasse supérieure doit alors construire un autre mur de soutènement et ne peut pas récupérer la terre qu'il a perdue, à moins que, comme il est mentionné plus haut, la limite supérieure de son terrain ne se soit affaissée vers le bas et que la terrasse inférieure ne soit tombée dans le ruisseau.

Si les branches d'un arbre débordent du périmètre de la propriété de quelqu'un de manière à ce qu'elles pendent au-dessus du terrain d'un autre, créant ainsi de l'ombre et nuisant à la croissance des céréales ou des légumes, le propriétaire du terrain ombragé peut protester et demander que cette partie de l'arbre soit coupée. Le clerc interdit cependant de la couper et ordonne au propriétaire de l'arbre de céder à l'autre le quart de ses fruits.

Le clerc tient également le registre du pressoir à l'huile et de la liste des personnes habilitées à l'utiliser. Si un *os* voisin ne dispose pas de presse, il lui permet d'utiliser celle qui se trouve sur son territoire, avant que les propriétaires eux-mêmes de l'engin ne soient autorisés à le faire, et il perçoit de leur part les quotes-parts usuelles de l'huile qu'ils obtiennent. Le conseil du village de chaque *os* établit la liste et le clerc la consigne par écrit et veille à ce qu'elle soit respectée.

Le clerc assure également la supervision des pressoirs à huile, et des droits de ceux qui pourront les utiliser. Si un *os* voisin ne dispose pas de pressoir, il lui permet d'utiliser celui qui se trouve sur son territoire, avant que les véritables propriétaires de la machine ne soient autorisés à le faire, et il perçoit de leur part les parts habituelles de l'huile qu'ils pressent. Le conseil du village de chaque *os* dresse la liste et le clerc en prend note et veille à ce qu'elle soit respectée.

Une autre tâche de ce fonctionnaire consiste à établir des documents pour entériner l'adoption d'étrangers qui viennent s'établir dans *l'os* et qui souhaitent en faire partie.

Le clerc est également chargé des testaments et des héritages. Le chef de famille peut faire un testament sur son lit de mort, ou à un moment où il appréhende une mort imminente. Pour ce faire, il convoque le clerc, qui rédige les termes du legs et emporte le papier avec lui. Après la mort de l'homme, il produit ce document, rend son contenu public et gère la succession.

Bien que la plupart des personnes respectent les règles traditionnelles en matière d'héritage, certaines lèguent leurs biens de manière inégale entre leurs héritiers, en excluant parfois complètement certaines personnes, et font don de biens à des mosquées ou à des tombeaux de saints. Il n'est

cependant pas permis à un homme de déshériter sa ou ses femmes.

Un juge est censé être nommé dans chaque tribu par le conseil tribal pour y exercer ses fonctions à vie ou sous réserve d'une bonne conduite. Celui-ci doit avoir obtenu un diplôme de l'une des quatre institutions mentionnées précédemment. Cependant, il n'est généralement nommé que longtemps après avoir satisfait aux exigences de cette fonction. Il est presque toujours un natif de la tribu dans laquelle il officie.

On en trouvait un chez les Aith Waryagher, un chez les Aith Touzine, et un chez les Gzennaya, à l'époque de la pénétration européenne. Le juge Si Abd el Rahman d'Aith Younes des Gzennaya, avait séjourné longtemps à Fez et épousé une native de la ville. Les Gzennaya et les Aith Waryagher ont décidé, il y a environ cinquante ans, qu'ils aimeraient avoir un juge, et ont donc envoyé une délégation issue des Gzennaya à Fès pour persuader Si Abd el Rahman d'accepter le poste. Sur le chemin du retour de Fès, les Beni Oulid, qui ne savaient pas qu'il était juge, l'ont attaqué lui et sa garde durant la nuit, le tuant et enlevant sa femme et ses enfants. Ce qui restait de sa garde revint dans le Rif et réunit un grand conseil des tribus composé des Gzennaya, Aith Waryagher, Temsaman, Aith Touzine, Aith Amart, Aith Oulichek, Aith Saïd et Metalsa. Tous ces conseillers, et leurs partisans, envahirent les Beni Oulid et les

dévastèrent, ramenant des prisonniers et un butin, et imposèrent une amende de quatre mille cinq cents *duros*.

Le fils aîné de Si Abd el Rahman fut fait juge à la place de son père, après lui ce fut son frère, et après son frère ses fils, à tour de rôle. Plus tard, les Aith Waryagher et les Aith Touzine nommèrent chacun un juge, agréé par celui des Aith Younes. Plusieurs autres furent investis et déposés par la suite.

Chaque année, chaque cinquième fait cadeau au juge d'une vache, de cinq ou six chèvres et de grandes quantités de produits agricoles de base. Le juge dispose ainsi d'un revenu important, mais il est censé en dépenser la majeure partie ou la totalité en frais d'hospitalité. Il règle les litiges liés à la propriété foncière. Les adversaires lui présentent leurs titres de propriété, et il décide lequel est réellement propriétaire, puis signe et scelle le titre de la personne qui a gagné le procès. Les requérants lui apportent des cadeaux composés de viande et de sucre - tout autre cadeau serait considéré comme un pot de vin.

Dans le Senhaja Sraïr, le Chérif de Targuist fait office de juge, sauf à Taghzouth, où siège un juge depuis des générations. Jusqu'à l'époque d'Abdelkrim, cependant, le juge de Taghzouth était sous l'influence du Chérif de Targuist.

Les lois relatives à l'héritage. Voici les dispositions traditionnelles en matière d'héritage, généralement reprises dans les testaments, et suivies lorsqu'un homme meurt sans laisser de testament :

1. La ou les veuves reçoivent un huitième des biens. Ce huitième est divisé en parts égales entre les veuves s'il y en a plus d'une.
2. Les enfants reçoivent collectivement les sept huitièmes restants. Chaque garçon reçoit deux fois la part de chaque fille. Dans tous les cas où des biens sont hérités conjointement par des frères et sœurs, le même principe s'applique, à savoir l'égalité entre les frères et l'égalité entre les sœurs, un frère comptant pour deux sœurs.
3. Si un ou plusieurs enfants décèdent avant le décès du père, la part de chaque enfant décédé est comptabilisée au même titre que celle de chaque enfant vivant. La part de chaque enfant décédé est divisée en deux parts égales, une part revenant à sa mère et l'autre étant répartie de la manière habituelle entre les enfants encore en vie.
4. S'il n'y a pas d'enfants vivants, les frères et sœurs du défunt héritent des biens qui reviendraient normalement à

ces enfants. En d'autres termes, si les enfants sont tous décédés, les frères et sœurs du défunt reçoivent la moitié des sept huitièmes restants après déduction de la part des veuves. S'il n'y a jamais eu d'enfants, les frères et sœurs reçoivent la totalité des sept huitièmes.

5. Une veuve sans enfant retourne dans la *veine* de ses parents et peut épouser l'homme qu'elle souhaite et qui la veut. Elle peut conserver les biens qu'elle a hérités de son premier mari après avoir épousé son second.
6. Une veuve qui est mère d'enfants non mariés ou à charge est censée épouser un frère de son mari décédé. Si elle refuse de le faire, elle n'est pas autorisée à épouser quelqu'un d'autre, à moins que son beau-frère ne soit disposé à l'épouser et à divorcer, ou à annoncer publiquement qu'il y renonce. Si elle épouse un homme qui n'est pas son beau-frère, elle perd ses droits sur ses enfants, qui vont vivre avec son beau-frère, mais elle conserve ses droits sur les biens hérités de son défunt mari. Si elle ne veut pas se remarier, soit parce que son beau-frère ne veut pas la libérer, soit pour toute autre raison, elle peut

s'adresser au Adel, qui lui remettra un document la rendant légalement inapte à se marier à l'avenir. Elle sera ainsi protégée contre son beau-frère, ou contre les prétendants en général, selon le cas.

7. Les veuves dont les enfants sont adultes et mariés vivent avec leurs fils, qui les subviennent à leurs besoins.
8. Lorsqu'une femme décède après avoir été mariée plus d'une fois et avoir eu des enfants de chaque mariage, les enfants de chaque mariage partagent les biens de leurs pères respectifs, et tous partagent les biens de leur mère.
9. Lorsqu'une femme ayant eu des enfants épouse un homme qui n'a jamais été marié et n'a pas d'enfant de ce second mari, les enfants de la femme héritent des biens de leur beau-père comme s'il était leur vrai père, à condition qu'il n'ait pas entre-temps épousé une autre femme et eu des enfants avec elle, auquel cas les beaux-enfants n'héritent aucun de ses biens.
10. Quand une femme qui possède des biens meurt, ses enfants les partagent de la manière habituelle. Si elle ne laisse que des filles, sa propre famille reçoit la moitié et les filles l'autre

moitié. La moitié qui revient à sa famille est divisée entre ses frères et sœurs. Si elle n'a pas de frères et sœurs, ni de fils, c'est son père qui récupère la moitié ; si elle n'a pas de père, c'est sa mère qui la récupère ; et si elle meurt sans parents, *l'os* divise la moitié entre les hommes mariés.

11. Les filles qui ont hérité de biens doivent les céder lorsqu'elles se marient. Elles les donnent à leurs frères, ou, si elles n'en ont pas, à leurs oncles paternels ou à leurs cousins paternels masculins. Après le mariage, elles ne peuvent hériter que de leur maris (?).
12. Quand un homme qui n'a pas de parents proches dans *l'os* meurt, ses biens sont divisés entre ses parents éloignés du côté paternel ; si le défunt était un étranger qui a élu domicile sur le territoire de *l'os* et a obtenu du Adel un document d'adoption, ses biens sont divisés entre les hommes mariés de *l'os*. S'il a négligé de souscrire un document d'adoption, ses parents éloignés ont le droit de venir réclamer ses biens.

CHAPITRE XI

LES CRISES MAJEURES DANS LA VIE DE L'INDIVIDU

Les sociologues identifient communément trois crises majeures dans la vie de chaque individu : la naissance, la puberté et la mort.[204] Outre ces crises majeures ou biologiques, ils en reconnaissent d'autres qui n'ont pas de portée biologique directe, mais qui présentent néanmoins un intérêt sociologique : le baptême, la circoncision et le mariage. Dans le Rif, il faut ajouter à la liste la première coupe de cheveux et soustraire la puberté, car aucun rite de passage reconnu n'est utilisé pour faire accéder l'adolescent à l'âge adulte.

En examinant ces crises, mon but n'est pas tant de présenter un tableau exhaustif des cérémonies qui les accompagnent que d'élaborer un plan de répartition des divers éléments de chaque rite, afin de déterminer, dans la mesure du possible, l'origine et l'ancienneté relative des divers éléments.

LA NAISSANCE

Quand on constate qu'une femme est à trois jours du terme de sa grossesse, les autres femmes de

[204] A. M. Tozzer, *Social Origins and Social Continuities*, pp. 86-89.

la famille se rendent à la mosquée cantonale et y engagent un étudiant pour qu'il rédige une amulette qui facilitera l'accouchement. Le talisman une fois rédigé, l'encre de l'écriture est dilué dans de l'eau chaude, est donnée à boire à la future mère. On veille à ce qu'il n'y ait pas de nœuds dans les vêtements de celle-ci et on lui interdit de travailler ou de faire un effort physique intense pendant les derniers jours de sa grossesse.

Le jour même de l'accouchement, deux sage-femmes prennent la situation en main, chassant les hommes de la famille de la pièce où doit avoir lieu la naissance. L'une des sage-femmes s'assoit sur le sol et tient la mère sur ses genoux, dans une position à mi-chemin entre la position assise et la position couchée, tandis que la mère s'accroche à une corde suspendue aux chevrons de la pièce. La femme qui se trouve en dessous d'elle la saisit à deux mains par l'abdomen et l'aide ainsi à expulser l'enfant.

Les Rifains expliquent la présence de la sage-femme sous la mère en affirmant qu'il est honteux pour une femme de mettre au monde un enfant en étant allongée sur le sol, car c'est la manière de faire du bétail.

Pendant que la mère est suspendue à la corde et que la sage-femme sous elle comprime son abdomen, la seconde sage-femme s'occupe des détails de l'accouchement proprement dit. Une fois l'enfant

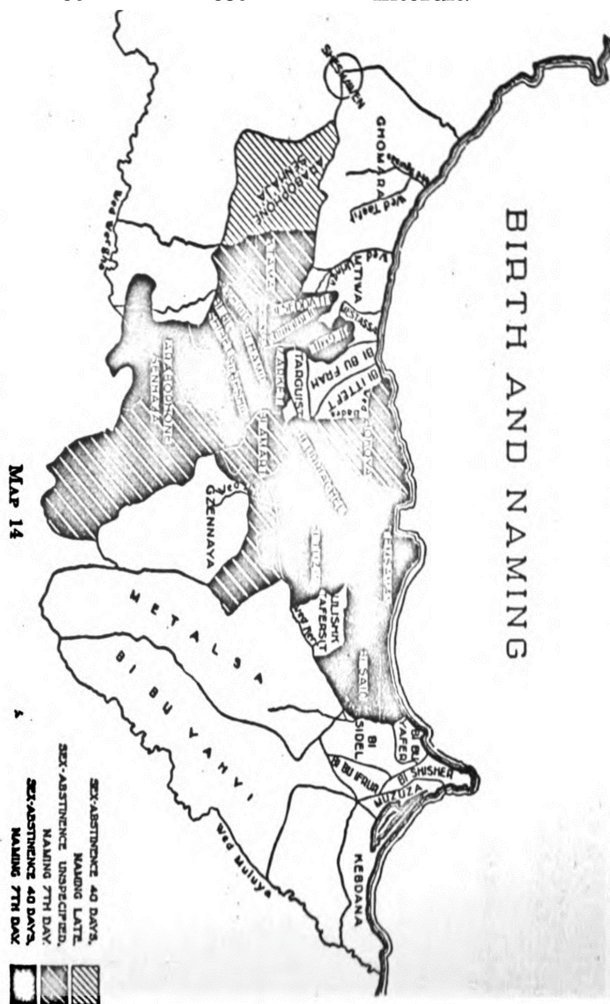
venu au monde, la seconde sage-femme coupe le cordon ombilical à l'aide d'une paire de ciseaux, puis sort, en prenant soin de ne pas attirer l'attention, et enterre le placenta, le cordon ombilical et les ciseaux dans un endroit secret qu'elle est tenue de ne jamais révéler, de peur qu'un ennemi ne retrouve les restes et n'exerce avec eux un maléfice contre l'enfant.

La sage-femme qui délivre l'enfant et coupe le cordon ombilical, et qui ne peut être considérée comme une simple assistante, qui se charge de la partie la plus délicate et la plus crue du travail, est tenue en haute estime par l'enfant au cours de sa vie future. Plus tard, l'enfant pourra même s'adresser à la sage-femme en l'appelant "mère" et en la traitant comme s'il s'agissait de sa propre mère. La profession de sage-femme est à la fois honorable et charitable ; les sage-femmes sont respectées de tous et ne reçoivent aucune rémunération pour leur travail.

La naissance de jumeaux est considérée comme un motif de grande réjouissance.

S'il s'avère que la mère n'a pas assez de lait pour allaiter son enfant, une autre femme, généralement du même *os*, se charge de son allaitement. La mère nourricière est ensuite considérée par l'enfant comme une mère de substitution, et le mariage entre un fils et une fille de lait de la même femme est considéré comme

incestueux et est interdit.



Revenons au père, qui a été chassé de la pièce sans ménagement. Quand la nouvelle de la naissance imminente se répand, toute la population adulte de

l'os se rend chez-lui, les femmes allant dans la chambre où l'accouchement a eu lieu, et les hommes rejoignant le père dans une autre pièce ou, si la maison ne dispose que d'une seule pièce, dans la cour.

Devant les hommes réunis, le père sacrifie un mouton ou une chèvre, dont la viande est mise à mijoter sur le feu. Pendant ce temps, le père prépare un grand plat de *seksou*, qui attendait ce moment, et les invités le dégustent avec empressement. Lorsqu'ils ont terminé ce premier plat, le ragoût de l'animal sacrifié est servi. Après cela, le père sert le thé.

Ce repas, qui est généralement servi l'après-midi, suffit jusqu'au soir, où deux autres sont servis. Ceux-ci sont nécessaires, car les hommes restent debout toute la nuit à tirer des coups de fusil, dans le cas où l'enfant est un garçon, ayant commencé les tirs lors de l'accouchement, ou au moment de l'annonce du sexe de l'enfant.

Les femmes qui viennent accompagnées de leurs maris ramènent avec elles des poulets et autres denrées alimentaires, en particulier des plantes sauvages comme le cresson et les asperges, si la saison le permet. Les femmes s'installent dans la pièce où a eu lieu l'accouchement et préparent des bouillons revigorants pour la mère, et au cours de la semaine suivante, elles vont et viennent continuellement pour s'occuper d'elle.

Le septième jour, le père organise une deuxième fête, semblable à la première, qui peut être dans de nombreux cas son prolongement. Ce septième jour, les invités, une fois le thé dégusté, déposent chacun un *duro* en argent sur le plateau ; cet argent est destiné à la mère, qui peut le dépenser à sa guise.

Dans le Rif central, le père n'est pas autorisé à avoir des rapports sexuels avec sa femme avant l'expiration d'un délai de quarante jours après la naissance de l'enfant. Pendant ces quarante jours, il l'évite autant que possible, n'entrant que rarement dans la chambre où elle a accouché et ne lui parlant qu'occasionnellement. Par nécessité économique, il est inévitable qu'il la voie et lui parle dans une certaine mesure, mais le tabou est néanmoins maintenu aussi rigoureusement que possible. Parmi les autres tribus, il n'y a pas de limite fixée pour la reprise des rapports sexuels, la question étant entièrement laissée à la discrétion des personnes concernées, et il n'y a aucune tentative d'évitement après le jour même de la naissance, bien que le mari, dans la plupart des cas, soit occupé ailleurs à accueillir les invités masculins pendant les sept premiers jours, et hésite naturellement à entrer dans la chambre de sa femme occupée par d'autres femmes. Le tabou sexuel se rencontre chez les Aith Waryagher, Temsaman, Aith Touzine, Aith Saïd, Iharrouchen (sauf Taroucht et Telmest) Ikhouanen, Iharrassen, Aith Younes, Aith Oulichek du nord, Zerket, Beni Gmil, Beni Bou Nsar,

Beni Seddath, Beni Khennous, Taghzouth, le Senhaja arabophone occidental, Beni Hamid, et le Senhaja arabophone oriental.

LES NOMS ET LES ATTIBUTIONS DE NOMS

Le deuxième événement important dans la vie d'un enfant, qu'il s'agisse d'un garçon ou d'une fille, est celui où il reçoit un nom. Dans le Rif central, cet événement a lieu le septième jour, le même jour de la célébration définitive de la naissance. Chez les autres tribus, il a lieu plus tard, mais généralement avant que l'enfant n'ait plus d'un mois ou deux. Le baptême se déroule le septième jour[205] chez les Aith Waryagher, Aith Touzine, Aith Saïd, Aith Oulichek du nord, Aith Younes, Achth Arou Aissa, Beni Mohammed, Iharrassen, Ikarouen, Inahnahan, Boured, Temjount, Iharrouchen, Ikhouanen, Aith Amart, Beqqioua, Taghzouth, Beni Bou Nsar, Beni Seddath, Beni Khennous, Beni Gmil, Zerket, Beni Hamid, Beni Bou Chibet, Beni Bechir, Ketama, dans le Senhaja arabophone oriental et chez les Metalsa occidentaux.

---

205 Selon M. de Castro, les Gueliya et les Kebdana procèdent également à l'attribution du nom le septième jour. Cette information permettrait de dater le passage d'une coutume de sept jours à une autre de trois jours entre l'époque où de Castro a écrit (1911) et celle où mon matériel a été recueilli. Voir Fernandez de Castro, *Guelaia y Quebdana*, p. 130.

C'est à cette date que l'on donne à un garçon un nom généralement d'origine arabe et ayant une connotation religieuse, bien que ce ne soit pas toujours le cas. Le nom est souvent un dérivé de la racine *hmd*, qui signifie "louer", dont Mohand, Mouh, Bohouch, Haddou, Haddouch, Hammouch, Mohammadi, Hamidou, Hadi et Mouh sont tous des variantes plus ou moins berbérisées. Parmi celles-ci, Mohand et Omouah sont les équivalents de Mohammed.

Si un enfant est appelé Mohammed, il prend le nom de Mouh jusqu'à l'âge adulte, après quoi il est appelé Mohand par les personnes étrangères, mais garde toujours le nom de Mouh par sa proche famille. Il n'est appelé Mohammed que par les Arabes et les chrétiens.

Le nom de Mohammed n'est pas, comme on l'a prétendu,[206] attribué au fils aîné d'un couple pour des raisons formelles et par tradition ; le fils aîné est

---

[206] E. Westermarck (*Ritual and Belief in Morocco,* vol. II, p. 404) ecrit: "Le fils aîné est très fréquemment appelé Mohammed, et ce dans de nombreuses parties du pays, invariablement, à moins que sa naissance n'ait eu lieu après la mort de son père ou qu'on ait demandé sa naissance à un saint; mais même dans ce dernier cas, il est d'usage dans certains endroits de lui donner ce nom (Demnat, Aith Waryagher)". En 1928, après avoir pris connaissance de cette affirmation, je me suis renseigné sur la question en me rendant chez les Aith Waryagher, et je n'ai pas pu la confirmer.

plus souvent nommé d'après son père, mais les Rifains ne suivent aucune règle rigide et appellent leurs enfants par les noms qui leur plaisent.

De même, la fille aînée porte souvent, mais pas nécessairement, le nom de sa mère. Les noms de filles les plus communs sont ; Fatima, Fattouch, Hammout, Mannouch, Mama, Rouazna, Thamimount, Mona, Aicha, Mammout, Tha'ouat et Haddouma.

On évite les noms qui sont également utilisés par les Juifs, tels que Ishak, Youssouf, etc. Moussa, l'équivalent de Moïse, est rarement utilisé, car en thamazighth il a le sens accessoire de "famine". Les individus qui le portent doivent être abordés avec une formule magique, de peur que la famine qu'il implique ne frappe celui qui le prononce.

Parfois, quand un enfant reçoit son nom habituel ou permanent, il reçoit également un surnom. Cet honneur est cependant généralement gardé jusqu'à ce qu'il soit suffisamment âgé pour présenter des traits distinctifs et personnels en termes de physionomie et de comportement. Les Rifains sont très habiles pour trouver des analogies et des traits physiques distinctifs. Voici une liste de surnoms:

1. *Ayant trait à la pigmentation :*

Achahbar………….......... blondin
Cho'out…………aux cheveux jaunes
Aouragh…………aux cheveux jaunes
Achahboun…...............................albinos (littéralement semblable à de la laine)
Azarqan…aux yeux clairs (Ce surnom est donné aux personnes ayant des yeux mixtes. Il signifie en réalité que les yeux de la personne ne sont pas bruns).
Azouggagh……...…aux cheveux roux
Abarkan .... aux yeux marron
Aqarqach…avec des taches de rousseur

2. *Se référant à la taille* :
El Finch……………………....mince
Ahdhidh.......très petit (Ce surnom est attribué à l'enfant après la naissance).
Amezian………………………..petit
Azirar………………....grand de taille
Bou thasghound...très élancé (le maître de la corde)
Ksbata………………………...géant

3. *Se référant à un aspect physique caractéristique, généralement exagéré :*
Aqarou'..................................grosse tête
Bou zejjif....grosse tête (dans au moins un cas, appliqué à une personne atteinte d'hydrocéphalie)
Bou Chkort ... tête de marteau (cas d'un dolichocéphale)

Akhennouch ... tête de pot (brachycéphale)
Bou Krich ………….. grosse bedaine
Athemran . ... obèse
Bou Aziw……….excessivement gros
Zaghdoud ou Mota'ich ……... maigre
Bou imezzoghen……..grandes oreilles
Bou Wanzar ……………..... gros nez
Bou thaghmesth……….....grande dent
Amdhars... qui ressemble à un homme typique des Melasa.

4. *En référence à des conditions pathologiques*

Aqechar....... tête de gale (victime de la maladie du cuir chevelu)
Ahidar……………………......boiteux
Adhehchour………………....... sourd
Bou the'rourth………………...bossu
Bou thmezzoughth....qui possède une seule oreille
Adhaghar……………………borgne
Amarzou......... blessé à la jambe ou au bras
Qochchih…….. avec une main qui ne s'ouvre ou ne se ferme pas

5. *En référence aux habitudes et aux occupations, et autres :*

Thahouat……………....sage-femme
Belezghai…..avare (littéralement, sec)
Amarzgiw…………....mauvais, vilain
Bou che'our……. a les cheveux longs.

Cheikh……….... musicien (s'applique également aux artistes de Carnaval)
Hraymi..................................rusé, malin
Bou rezza…..porteur d'un long turban
Bou chassana …………..cultivateur de chassana (xafa ; Aith Waryaghar)
Derraz……. tisserand (sur le métier à tisser horizontal)
Bou ghiour...propriétaire (littéralement père) d'un âne
Aqenniny………...lapin, sous-entendu coureur rapide
Chitan……....démon, mauvais garçon, brigand
Bou zelmadh………………..gaucher
Aouassa………………...vieil homme
Ichniouen…………………....jumeau
Ouchchen……….....loup, chacal, rusé

Outre les noms qui ont une connotation religieuse ou une origine arabe profane, comme le groupe *hmd*, Ali et sa variante Hari, Amar, Omar, Abd el Kadher, Mimoun, etc., il existe une série de noms dont on ignore la signification et dont les origines semblent anciennes. tels que Abekri (pluriel Ibekrethen), Ouendich (pluriel Indichen), Belach, Khartit, Ouiginas, Achour. Ces noms dateraient de l'époque païenne et pourraient provenir de langues plus anciennes ou d'une variété éteinte de la langue berbère.

Outre le nom attribué dans la petite enfance et le surnom (qui peut être donné à tout moment et qui constitue le plus souvent une façon d'identifier un individu), il faut ajouter le nom patronymique ou matronymique, qui est réservé aux événements officiels, comme la rédaction d'actes par le Adel. Le nom officiel d'un homme est son nom de baptême, auquel s'ajoute le nom de son père, et celui d'une femme est constitué de son nom de baptême et du nom de son père. L'expression de *fils de* est soit laissée à l'imagination, soit exprimée par la particule génitive *n* ou la particule filiative *th*. La particule filiative *ou*, typique des Braber, n'est pas très utilisée dans le Rif, sauf pour les noms de groupes sociaux.

Si un ancêtre d'une certaine *veine* ou même d'un certain *os* jouissant d'une certaine notoriété que ses descendants souhaitent perpétuer, son nom, aussi archaïque soit-il, est ajouté au patronyme. C'est le cas, par exemple, des familles Indichen et Ouchchanen, qui ont pratiquement adopté des noms de famille au sens européen du terme.

Bien que les Rifains adoptent généralement des noms patronymiques, on rencontre des noms matronymiques sous certaines conditions. Si la mère d'un enfant est réputée pour ses compétences, l'enfant est appelé "Untel, fils de la sage-femme" ou autre. Outre les sage-femmes, les guérisseuses et les femmes qui avaient l'habitude de diriger la danse avant leur mariage sont ainsi honorées. De même, un

garçon porte le nom de sa mère si celle-ci est originaire d'un *os* distinct de celui de son père, dans le cas d'une résidence patrilocale. En cas de résidence matrilocale, il porte généralement le nom de son père, mais on connaît des cas d'utilisation de matronyme dans les cas de résidence matrilocale.

Lorsque, en conséquence, un garçon porte le nom de sa mère, à la suite d'un mariage exogamique de son père, il peut s'agir du nom de la mère elle-même ou de celui de son *os* ou *canton*, employé au singulier et avec le genre inversé. Ainsi, le fils d'une femme d'Iharrouchen sera Mouh n Tharroucht ; d'Iherrassen, Mouh n Therrast ; de Temjount, Mouh n Chimjoun ; d'Oulad Arou Aissa, Amar n Charou n Aissa, dans ce cas précis, il s'agit d'un nom réel.

La présence de la matronymie, qui pourrait laisser supposer un matriarcat très ancien dans le Rif, s'explique donc entièrement par l'exogamie et les métiers particuliers de la mère. Naturellement, les Rifains portant des matronymes ne les utilisent pas en présence des Arabes, pour éviter que le propos de ces noms ne soit mal interprété, car les Arabes penseraient qu'un homme portant le nom de sa mère est illégitime et le tourneraient en ridicule. Pour cette raison, l'usage des matronymes disparaîtra probablement sous peu (auto-censure).

Outre les noms courants, certains titres sont en usage. *Si* précède le nom d'un homme s'il s'agit

d'un précepteur, d'un maître d'école, d'un Adel, ou même d'un étudiant sachant lire et écrire. *Sidi* ne s'applique qu'à un descendant reconnu du prophète. Le titre équivalent de *Moulay* n'est pas connu dans le Rif, mais il est d'usage dans le Senhaja Sraïr, notamment à Taghzouth, où une grande partie de la population se revendique, à juste titre ou non, de sang chérifien.

LA PREMIÈRE COUPE DE CHEVEUX

L'événement important suivant dans la vie de l'enfant est sa première coupe de cheveux. Chez les tribus centrales et les Senhaja, elle a lieu au terme de la première année ; chez les autres, au bout de six mois. C'est le cas des Aith Waryagher, Aith Amart, Gzennaya et de tous les Senhaja.

Le jour fixé pour la première coupe de cheveux, le père amène une chèvre à la mosquée cantonale et la remet aux élèves, pour qu'ils la sacrifient et la mangent. L'un des élèves raccompagne le père chez lui et rase la tête de l'enfant, laissant une seule mèche se dresser sur l'occiput. Avec une partie des cheveux, il confectionne un collier qu'il noue autour du cou de l'enfant ; il emporte le reste et l'enterre dans un lieu secret. Après cela, le père, la mère et la famille immédiate, généralement toute la *veine*, organisent un petit festin.

La mèche du cuir chevelu que l'étudiant a laissé est gardée intacte jusqu'à la mort de l'individu, lors de cet événement, elle sert aux étudiants qui lavent le corps du défunt de poignée pratique pour retourner le cadavre sans toucher la chair. L'origine de la mèche du cuir chevelu berbère se perd dans les tréfonds de l'histoire, puisqu'il s'agit de l'un des plus anciens attributs attestés de la culture berbère.[207]

La position de la mèche sur l'occiput diffère selon les tribus, il y a trois endroits où elle peut être laissée : l'occiput droit, l'occiput gauche et le centre de l'occiput, juste en dessous de la suture lambdoïde. La mèche, lorsqu'elle est portée à gauche, est appelée *thazettouchth*, lorsqu'elle est à droite *thaï'iyachth* et lorsqu'elle est au milieu *thamzourth*.

La répartition géographique de la mèche laissée sur le côté gauche: Metalsa, Aith Bou Yahyi, Chaouia, Jebarna. Elle est également portée par les Oulad Stout, les Beni Oukil, les Arabes Msoun, les Aith Iznassen. Elle est qualifiée de type zénète.

La distribution de la mèche droite : Gueliya, Kebdana, Aith Saïd, Temsaman, Aith Oulichek, le reste des Gzennaya, une partie de Tafersit, Targuist, Senhaja arabophone occidentale et orientale, Ketama, Taghzouth, Beni Bou Nsar, Beni Khennous, Beni Seddath et Beni Hamid. C'est ce que l'on qualifie de type Senhaja, et il est porté par les Beni Zeroual, les

---

207 Bates, p. 134-137.

Mtioua dial Jbel, et par les quelques individus du Ghomara. Il est également porté par certaines familles Fassies, et par tous les Braber, qui revendiquent une origine Senhaja.

La distribution de la mèche médiane : Aith Warriaghel,[208] Aith Amart, Beqqioua, Tribus maritimes, Zerket, Beni Bechir, Beni Gmil, Beni Bou Chibet et Beni Mezdouy.

Les tribus qui se rasent la tête : Aith Touzine, une partie de Targuist, et la majorité des Ghomara.

Dans la plupart des régions du Maroc, la mèche du cuir chevelu est portée par les garçons jusqu'à la puberté ou le mariage, après quoi elle est supprimée et la tête est ensuite rasée. Dans le Rif et le Senhaja, elle est portée non seulement par les enfants mais aussi par les hommes adultes. À Aith Touzine, et dans la plupart des familles de Targuist et du Ghomara, la tête est rasée lors de la première coupe de cheveux, et reste rasée par la suite. Chez les Aith Waryagher, Aith Amart, Iharrouchen et Ikhouanen, les hommes se rasent la barbe ; dans les autres régions, ils préfèrent la porter.

---

[208] Westermarck (p. 413) affirme que les Aith Waryagher portent la mèche du côté droit, et que cette mèche est appelée *damzort*. Je n'ai jamais vu un membre d'Aith Waryagher avec une mèche ailleurs qu'au milieu de l'occiput ; et le mot que Westermarck emploie pour désigner la mèche droite est en réalité le nom donné à la mèche médiane.

FIRST HAIRCUT

SHESHAWEN
GHOMARA
Wed Tarlit
TEMSAMAN
BI TUZIN
BI SAID
KEBDANA
METALSA
BI BU YAHYI
Wed Muluya
Wed Wergha
ARABOPHONE SENHAJA
TARGUIST
BI HAMID
BOKOYA

RIGHT AND 3 MOS.
LEFT AND 3 MOS.
MIDDLE AND 3 MOS.
RIGHT AND YEAR.
LEFT AND YEAR.
MIDDLE AND YEAR.

MAP 15

Par décret d'Abdelkrim, qui voulait peut-être donner à ses partisans une apparence plus civilisée, la mèche fut bannie en 1924. Tous les Rifains et les Senhaja dépendants de l'autorité d'Abdelkrim l'ont rasé, pour la plupart à contrecœur, à l'exception des Rifains vivant en exil à Fès et ailleurs, qui la conservèrent. Après la reddition d'Abdelkrim en 1926, de nombreux Rifains l'ont laissé repousser et portent maintenant de longues mèches comme auparavant ; d'autres ont laissé pousser leurs cheveux à la mode européenne et d'autres encore continuent à se raser la tête.

La mèche berbère remonte à l'antiquité libyenne ; ses représentations sont fréquentes sur les monuments égyptiens.[209] Une mèche occipitale médiane est également portée aujourd'hui en Albanie du Nord.

LA CIRCONCISION

Malgré l'affirmation contraire de Rohlfs.[210] toutes les populations du nord du Maroc sont circoncises. Cette opération, bien qu'elle puisse être pratiquée à n'importe quel moment de l'année, est généralement effectuée soit en septembre, quand les vendages sont terminées, soit au milieu de l'hiver,

---

[209] O. Bates, *The Eastern Libyans*, pp. 133-137.
[210] Gerhardt Rohlfs, *Adventures in Morocco*, p. 45.

époque à laquelle on juge que le froid empêche l'infection. En raison du caractère saisonnier du rite, il est impossible de déterminer avec certitude l'âge au cours duquel il est accompli. Néanmoins, on constate une différence significative quant à l'âge à partir duquel elle est pratiquée dans les différentes tribus, les tribus du Rif central la réalisant généralement à partir du moment où l'enfant est âgé de moins d'un an. L'âge de trois mois est considéré comme un âge propice, mais naturellement l'enfant n'a pas toujours trois mois à l'un de ces moments privilégiés. Chez les populations arabophones du Maroc, elle est généralement pratiquée à l'âge de sept ou huit ans. La circoncision est pratiquée dès la petite enfance chez les Aith Saïd, Aith Touzine, Temsaman, Aith Amart, tous les Aith Waryagher à l'exception des Aith Hadifa, tous les Gzennaya à l'exception des Chaouia, Imzdourar, Inahnahan et Iharchliyen, tous les Senhaja Sraïr, tous les Senhaja arabophones orientaux à l'exception de Fenassa, Beni Koraa et Rghioua, et tous les Ghomara.

Dans le reste de la région considérée, la circoncision est pratiquée au cours de la septième ou huitième année. Il est intéressant, par comparaison avec d'autres populations, de constater que les Arabes et les Chleuhs se font circoncire à l'âge de sept ou huit ans, que les Zénètes, représentés par les Aith Iznassen, la repoussent jusqu'à la veille du mariage, et que chez les Braber on retrouve trois coutumes distinctes : la circoncision à sept ou huit ans, celle qui

précède immédiatement le mariage, et, chez certains groupes, m'a-t-on affirmé, il y a absence totale de circoncision.

Pour ce qui est de la personne qui effectue l'opération, là encore nous rencontrons des différences dans les habitudes. Chez les tribus rifaines du centre, l'acte est effectué par un précepteur ou un étudiant qui s'est spécialisé dans ce travail et qui suit un itinéraire régulier deux fois par an, en septembre et au milieu de l'hiver. Certains groupes emploient des précepteurs locaux, d'autres font appel à des visiteurs venant d'autres tribus. La circoncision est pratiquée par des précepteurs locaux ou résidents chez les Aith Waryagher (à l'exception de la région montagneuse), Gzennaya, Temsaman, Aith Saïd, Aith Oulichek, Tafersit, Aith Touzine, Targuist, Beni Gmil, Beni Bou Nsar, Taghzouth, Beni Hamid, Beni Bechir, tous les Senhaja arabophones et les Ghomara. Elle est pratiquée par des précepteurs invités ou itinérants chez les Aith Waryagher des montagnes et à Aith Amart, Beni Mezdouy, Zerket, Beni Khennous, Beni Seddath et Ketama.

Les itinéraires ou les zones de rayonnement de certains des précepteurs les plus importants sont les suivants :

Le précepteur d'Ajdir : Ajdir et le reste d’Aith Youssef ou Ali, Aith Bou Ayach, Aith Abdellah, et parfois Imrabdhen ; tous ces territoires sont des

cinquièmes d'Aith Waryagher, à l'exception d'Ajdir, qui en est un village.

Le précepteur d'Iharrouchen (de *l'os* d'Oulad Alou Fars) : Iharrouchen, Iharrassen, Ikhouanen, Aïn el Hamra, Iherchliyen, Inahnahan, Boured et Tamjount ; il s'agit de *cantons* de Gzennaya. Il assure également le service pour tous les Aith Ali et Jebel Hmam chez les Aith Waryagher.

Le précepteur de Targuist : Targuist, Beni Mezdouy, Zerket, et Aith Hadifa qui font partie d'Aith Waryagher.

Le précepteur de Taghzouth : Taghzouth et Ketama.

Le précepteur de Beni Bou Nsar : Beni Bou Nsar, Beni Khennous, et Beni Seddath.

Dans le reste de la région où la circoncision est pratiquée par des précepteurs, ils sont tous locaux ou résidents. Les précepteurs se forgent une réputation par leur dextérité dans leur métier, et leur clientèle s'agrandit ou se réduit à l'image de celle des médecins de famille. Certaines familles d'Ajdir font appel au précepteur d'Iharrouchen à la place de leur propre praticien local, par simple préférence personnelle. Ainsi, en raison de la nature individuelle du choix, les parcours des précepteurs itinérants varient, tandis que la distribution des praticiens locaux reste immuable.

Chez d'autres tribus, on fait appel à une personne analphabète. Qui effectue la circoncision à titre professionnel, pour gagner sa vie, et non comme une action vertueuse de nature religieuse ou magique, comme dans le cas du précepteur. Le praticien professionnel est appelé *aqobbani*, ce qui signifie "analphabète" mais a également acquis le sens spécifique de "circonciseur". *L'aqobbani* est employé par les Kebdana, Metalsa, Aith Bou Yahyi, Gueliya, Beqqioua, Aith Itteft, Aith Bou Frah, Mestassa, Mtioua, Beni Bou Chibet. Les Arabes des plaines emploient normalement un *aqobbani.* À Fès, cependant, un précepteur est engagé, comme dans le Rif central.

Quand le précepteur est amené à pratiquer l'opération, il hisse un drapeau blanc sur le toit de la maison avant d'y entrer, et le laisse là jusqu'à ce que l'opération soit terminée et qu'il soit prêt à partir. Il emmène avec lui huit à dix élèves, dont la fonction est de réciter le Coran à haute voix durant son intervention.

Le précepteur et ses élèves entrent dans une pièce réservée, emmenant avec eux le garçon, dont la mère lui a fait prendre un bain. Les parents de l'enfant, toutes les femmes et toute l'assistance analphabète sont tenus éloignés de la pièce pendant l'opération.

Le précepteur graisse le prépuce et le gland avec du beurre jusqu'à ce que tout soit doux et souple, met un crottin de chèvre à l'intérieur du prépuce, qu'il tourne autour, et coupe le prépuce avec des ciseaux, de telle sorte que le crottin de chèvre soit coupé en deux durant le processus.

Il prend ensuite deux œufs dont la coquille a été fendue et dont les blancs ont été retirés, et enfonce le pénis dans les jaunes des deux œufs à travers les trous pratiqués dans la coquille. On affirme que ce geste a pour but de cautériser la plaie, mais la portée magique de cette action est probablement oubliée. Une fois que cela ait été fait, une vieille femme, de préférence la grand-mère de l'enfant, entre et saisit l'enfant, en le portant sur son dos.

Après l'opération, le précepteur et ses élèves ont droit à un grand festin auquel de nombreux invités sont conviés.

En raison du risque d'infection, la circoncision est une pratique dangereuse, et les praticiens sont peu nombreux. À l'époque d'Abdelkrim, le précepteur d'Ajdir avait un jour coupé l'extrémité du gland d'un enfant qu'il circoncisait. Sans l'intervention d'Abdelkrim, qui a évalué le prix du sang à cinq cents *duros*, le précepteur aurait sûrement été tué, car l'enfant est mort peu après l'incident. À cause de cet incident, de nombreuses familles d'Ajdir font appel au précepteur

d'Iharrouchen, comme nous l'avons vu précédemment.

La procédure employée par l'*aqobbani* diffère de celle du précepteur. Il accède à la pièce dans laquelle se trouve l'enfant, sans être accompagné d’étudiants. Les parents de l'enfant et tous les hommes, à part lui, ne peuvent être présents, mais la présence des femmes est requise. Quinze ou vingt d'entre elles s'assoient tout autour dans la pièce en chantonnant pendant toute la durée de l'opération. *L'aqobbani* procède de la même manière que le précepteur, jusqu'à ce que le prépuce ait été coupé. À ce moment-là, au lieu de plonger le pénis dans du jaune d'œuf, il le frotte avec de la poudre provenant de fumier de chèvre.

Dans le processus d'élimination du prépuce, le précepteur et *l'aqobbani* ne procèdent pas de la même manière également. Le précepteur met deux œufs dans un bol en terre cuite rempli de terre, et enfonce le prépuce dans la terre entre les œufs. Il remet le tout à l'un des élèves, qui recouvre le tout d'un linge et le porte dans la cour pour le remettre au père ou à l'oncle paternel du garçon, qui l'emporte discrètement vers un endroit isolé et l'enterre, avec le bol, de façon à ce qu'il ne soit jamais retrouvé. On prend grand soin de garder secret l'emplacement du prépuce, et on ne confie même pas au précepteur le soin de s'en débarrasser. *L'aqobbani* n'utilise ni bol ni œufs, mais se contente de remettre le prépuce au père ou à l'oncle

paternel, qui s'en débarrasse avec autant de discrétion que dans le cas de l'autre technique.

PRECEPTOR VS. AKOVANI AND
AGE AT CIRCUMCISION

MTIWA
BI BU FRAH
BI ITTEFT
Ved Bades
BOKOYA
ARABOPHONE SENHAJA
TAMA
TARGUIST
GZENNAYA
BI SAID
BI ULISHEK
AFERSIT
BI BU YAFER
BI SIDEL
BI SHISHER
MAZUZA
KEBDANA
METALSA
BI BU YAHYI
Wed Muluya
BI BU SHIBET

EARLY INFANCY AKOVANI
SEVEN OR EIGHT ITINERANT PRECEPTOR
SEVEN OR EIGHT LOCAL PRECEPTOR
EARLY INFANCY ITINERANT PRECEPTOR
EARLY INFANCY LOCAL PRECEPTOR

MAP 16

Une autre différence entre le précepteur et l'*aqobbani* se présente au niveau de la rémunération. Le premier estime qu'il accomplit une œuvre charitable ou vertueuse, et ne réclame jamais de rétribution. Si la famille est aisée, le père lui remet un *duro*, une chèvre ou un produit comestible. Si le précepteur juge que ce cadeau ponctionne trop les ressources de la famille, il le restitue. *L'aqobbani*, quant à lui, dépend largement de la pratique de la circoncision pour gagner sa vie, et il est donc toujours rémunéré. Chez les nomades, il reçoit généralement un ou deux *duros* ; chez les Gueliya, son tarif est fixé à trois *duros* et un mouton.

LE MARIAGE

Le rite du mariage est un acte, ou une série d'actes, de grande importance dans le Rif, et exige un investissement considérable en temps, en efforts et en argent. Il intègre davantage d'éléments de la coutume que tout autre phénomène social.

Avant qu'un mariage ne soit célébré, plusieurs choses doivent être réglées : l'identité du couple, le consentement des autres personnes concernées, le montant des contreparties financières à consentir, et la date. Le garçon et la fille disposent en la matière de libertés de choix importantes, à moins que leurs parents ne ressentent une forte pression dictée par

des considérations politiques. Comme les filles ne sont pas voilées dans le Rif et que les garçons et les filles peuvent discuter librement entre eux, les enfants ont amplement l'occasion de faire connaissance et de développer des affinités avec les personnes du sexe opposé.

Ces occasions de conversation et d'observation vont rarement jusqu'à des rendez-vous reconnus ou des fréquentations, mais se limitent généralement, du moins à première vue, à des rencontres fortuites au cours des occupations quotidiennes. Les relations sont tenues dans le plus grand secret par crainte de la honte et des sanctions si elles sont découvertes.

Quand le garçon arrive à l'âge de seize ou dix-sept ans et la fille à quatorze ou quinze ans, qui sont les âges habituels pour le mariage des jeunes gens, ils ont souvent développé des préférences précises et ont déjà choisi la personne avec laquelle ils veulent se marier. La situation est totalement différente chez les Arabes, chez eux, le marié n'est pas censé avoir vu la mariée sans voile avant la nuit de noces proprement dite. Bien que les âges donnés ci-dessus se rapprochent de la moyenne dans ce domaine, ils ne sont en aucun cas définitifs. Certains garçons se marient à partir de quinze ans, d'autres retardent la cérémonie jusqu'à l'âge de vingt ans.

Un étudiant sérieux qui se destine à devenir maître d'école ou clerc ne peut se marier que passé l'âge de vingt ans. Dès qu'un garçon ait atteint l'âge de quinze ans, il est déjà assez incertain de son âge exact, et lorsqu'il a vingt ans, il ne peut généralement pas donner son âge exact avec une marge d'erreur de trois ans. Il est donc impossible de déterminer avec certitude l'âge exact au moment du mariage.

Les mariages sont en règle générale exogames entre les *veines* et endogames à l'intérieur des *os*. Il est considéré comme incestueux d'épouser la fille d'un oncle paternel, mais correct d'épouser la fille d'un oncle ou d'une tante maternelle. Ainsi, les mariages entre cousins sont fréquents et la plupart des *os*, en raison de leur petite taille, sont très consanguins. Le mariage entre les *os* implique l'alliance dans la guerre des *os* concernés et est donc souvent déconseillé par crainte que *l'os* entier ne soit entraîné dans un conflit ne le concernant pas. D'autre part, un *os* qui n'est pas rassuré sur sa puissance guerrière et sa sécurité en général peut rechercher des alliances avec des *os* plus puissants. Cependant, la répugnance traditionnelle à l'égard de tels mariages les empêche de se réaliser, à moins qu'il n'y ait une bonne raison pour cela. De préférence, les mariages sont généralement endogames au sein de *l'os*, à moins que deux *os* ne soient si proches l'un de l'autre que des complicités peuvent facilement naître entre leurs enfants. Les unions dictées par l'exécution d'une contrainte

magique de la part d'un *os* sur un autre sont rarement refusées.

L'une des raisons aux mariages exceptionnellement précoces est le désir des parents de voir leurs souhaits comblés avant que les enfants ne soient en âge de faire des choix et de les défendre avec force.

Quand un garçon a décidé de la fille qu'il aimerait épouser, ou quand ses parents ont décidé pour lui et l'ont persuadé de s'y conformer, la mère du garçon part chercher la mère de la fille au marché pour femmes ou au marché commun, et aborde le sujet d'une manière si circonstancielle que si cette dernière ne montre pas de dispositions favorables, la première peut changer de sujet sans s'être engagée trop sérieusement. Si les deux femmes sont toutes les deux disposées à marier leurs enfants, les hommes de la famille prennent officiellement l'affaire en main. Le père du garçon, ou s'il n'a pas de père, son oncle paternel ou son frère aîné, retrouve le père de la fille au marché et lui fait à nouveau la proposition ; c'est alors que commence le marchandage pour fixer la dot. Cette provision varie beaucoup en montant. Avant la guerre du Rif, elle oscillait entre un et cinq ou six cents *duros*, jusqu'à ce qu'elle soit fixée par Abdelkrim à cent *duros*. Le montant dépendait de la position sociale des parents de la jeune fille, ainsi que de sa valeur personnelle, de son attrait et de son tempérament ; en cas de mariage exogame, sa valeur

personnelle était complètement éclipsée par des facteurs politiques. Aujourd'hui, le coût du mariage fluctue à nouveau, mais il n'atteint pas un niveau aussi élevé que celui d'avant la guerre, en raison du dénuement général et de la réticence actuelle à avoir des enfants. Avant la guerre, le mariage était ardemment recherché par les *os*, qui voulaient augmenter leurs effectifs aussi rapidement que possible afin de gonfler leurs forces de combat et de compenser les pertes. Ce désir entraînait souvent des mariages de couples assez jeunes qui n'étaient pas encore assez âgés pour le vouloir eux-mêmes. Mais à l'heure actuelle, la guerre étant proscrite, la motivation fait défaut.

À Taghzouth, comme dans les autres tribus du Senhaja Sraïr, la dot des mariées est fixée à sept *duros*.

Une fois l'identité du couple établie par le consentement, au moins, des parents et, dans la plupart des cas, par leur propre consentement mutuel officieux, le marié se rend chez le Adel afin d'obtenir les papiers nécessaires, dont l'un est remis à la mariée. Le mariage ne peut avoir lieu tant que la dot convenue et stipulée dans le contrat de mariage établi par écrit n'a pas été versée. Cela n'entraîne pas souvent un retard important, car si le marié ne peut réunir la somme, un autre membre de sa famille le fera à sa place, en attendant qu'il le rembourse plus tard en espèces ou en services. Les jeunes hommes

qui ont payé la dot de leurs épouses aux frais d'un frère aîné peuvent habiter avec ce dernier jusqu'à ce que le remboursement soit effectué et qu'ils aient construit ou acheté leur propre maison.

Dès que les fiançailles aient été confirmées, que les papiers aient été établis et que l'argent ait été versé, la mariée se fait tatouer. Les motifs ont déjà été abordés dans le cadre de la discussion de la culture matérielle et leur répartition géographique est indiquée sur une carte. Le tatouage est généralement effectué gratuitement par une vieille dame appartenant à la *veine* de la mariée, reconnue comme experte en la matière. S'il n'y a personne dans la *veine* qui soit compétent pour le faire, on fait appel à une autre femme issue d'une autre *veine* et elle est rétribuée pour son travail.

Cette opération est effectuée le plus vite possible, car il est préférable que la peau cicatrise avant le mariage. D'autre part, les familles veillent généralement à ne pas faire tatouer leurs filles jusqu'à ce qu'elles soient sûres que le mariage ne risque plus d'être annulé, car avoir une fille tatouée non mariée sur les bras serait aussi honteux que d'épouser une femme non tatouée.

La date du mariage est dans certaines régions limitée à une certaine période de l'année, et dans d'autres, elle est librement choisie. Parmi les tribus du Rif central et une grande partie des Senhaja, ces

festivités n'ont lieu qu'au mois de septembre, au moment où la plupart des récoltes sont rentrées et les vendanges en train de se dérouler. Les vendanges sont une période de fêtes ; les gens dorment dans les vignobles, et après et entre les intervalles des mariages, les hommes et les femmes montent dans les vignobles, pour plaisanter, crier et tirer des coups de feu, et participer à des jeux ; les hommes luttent ensemble, et les femmes et les hommes se mettent côte à côte et se lancent des pierres. Toute cette activité est placée sous le signe de la licence, sans pour autant qu'il s'agisse d'une licence réelle. Il est toutefois naturel que ce soit la saison des mariages, car le moral est à son comble à cette époque de l'année. Les mariages de septembre sont la règle chez les Temsaman, les Aith Oulichek du nord, la totalité des Aith Touzine à l'exception d'Azib Midar, les Gzennaya, les Aith Waryagher, les Aith Amart, tout le Senhaja Sraïr à part Beni Gmil, Beni Koraa, Bou Adl, Khondouktamda, Fenassa, Beni Ouenjin, Marnissa, Beni Krama et Oulad Azam. Dans le reste du Rif, chez les Senhaja et les Ghomara, les mariages ont lieu non seulement en septembre mais aussi à d'autres moments de l'année. Dans certaines parties où ils étaient célébrés en septembre, cette pratique tend à disparaitre depuis la guerre.

Dès qu'un jeune marié décide de la date de son mariage, il choisit quelques amis et camarades, généralement une vingtaine, pour lui servir d'*iwziren*, un mot dérivé de l'arabe *wazir*, ce qui implique que le

marié est un sultan et que les amis choisis sont ses conseillers (ou ministres). De même, la mariée choisit un groupe de *thiwziren* parmi ses amies pour lui servir de chaperons. La période entre les fiançailles et le mariage est jugée pleine de scrupules et de périls surnaturels pour les protagonistes. Ils doivent donc être bien protégés et leurs *iwziren* et *thiwziren* les accompagnent chaque fois qu'ils quittent leurs maisons respectives, ce qu'ils font le moins possible. Quand le marié sort, il doit maintenir rabattue la capuche de sa jellaba, et la mariée doit garder la tête couverte. Si l'un d'eux porte des *iherkoussen*, ou pantoufles en cuir, il doit garder les revers, qui sont habituellement pliés sous le talon, relevés.

Cette coutume de choisir *iwziren* et *thiwziren* est limitée à la région du Rif central et aux régions limitrophes. Dans les zones périphériques, on se retrouve avec des régions dans lesquelles seuls un, deux ou trois *iwziren* sont recrutés, et aucune *Thawzirth* (pl. *Thiwziren)*, et d'autres dans lesquelles aucun compagnon n'est choisi. Les *iwziren* sont nombreux chez les Aith Waryagher, dans la partie de Temsaman voisine d'Aith Waryagher, Tamjount, Iherrouchen, Ikhouanen, Aith Amart, Beni Koraa, Bou Adl, Beni Oulid, Fenassa, Beni Ouenjin, Marnissa, Beni Krama et Bourda. Ils sont limités à quelques-uns chez les Aith Touzine, dans l'ouest de Metalsa, Beni Mohammed, Aith Younes, Oulad Arou Aissa, Inahnahan, Zerket, Beni Bou Nsar, Beni Khennous et Beni Seddath. Les Aith Touzine en

comptent deux ou trois, et les autres n'en ont généralement qu'un seul. Dans les petits *os* des régions où ils sont nombreux, tous les garçons et filles célibataires âgés de quinze à dix-sept ans environ assurent les fonctions *d'iwziren* et de *thiwziren*.

La durée effective de la cérémonie de mariage varie également selon les régions. Dans la région du Rif central et chez les nomades, la fête dure sept jours consécutifs (à Aith Saïd, Aith Bou Yahyi, Metalsa, Aith Touzine, Aith Waryagher, Beni Mohammed, Oulad Arou Aissa, Tamjount, Iharrouchen, Ikhouanen, Aith Amart, Beni Hamid, Beni Bechir, Beni Bou chibet, Taghzouth, Ketama, Senhaja arabophone orientale et Ghomara). Dans le reste des territoires, la durée normale est de trois jours.

Dans les régions où la durée de la fête est de sept jours, à l'exception des nomades, les repas sont offerts chaque soir à tous les invités ; dans les régions où la durée de la fête est de trois jours et chez les nomades, les repas ne sont assurés que la dernière nuit (sauf chez les tribus de Zerket, Beni Gmil, Beni Bou Nsar, Beni Khennous et Beni Seddath, où ils sont offerts chaque soir). Ces dernières tribus semblent avoir perdu la tradition des sept jours tout en conservant celle de l'hospitalité durant les festivités. Dans tous les cas, les repas, qu'ils soient fournis tous les soirs ou juste un seul, doivent être pris à la fois dans la maison de la mariée et dans celle du marié. Le marié est censé payer la totalité des frais

pour les deux maisons. Cependant, il arrive souvent qu'il ne soit pas en mesure d'y faire face et qu'il emprunte de l'argent à un membre de sa famille, à condition d'organiser une fête similaire à l'occasion du mariage du prêteur ou de le rembourser quand il disposera de l'argent.

Durant les sept, ou trois, jours de festivités, la mariée reste cloitrée chez elle, et le marié quitte rarement la sienne. Chacun ayant à disposition en permanence ses compagnons. Dans les régions où il n'y a pas de *thiwziren*, les femmes de la famille immédiate tiennent compagnie à la mariée.

Chez les nomades d'Aith Bou Yahyi et des Metalsa, le marié, contrairement à la pratique habituelle, dort dans la tente de ses beaux-parents les sept nuits de la période prénuptiale. Le dernier jour, il retourne dans sa propre tente et se prépare pour accueillir la mariée qui lui est ramenée le soir même. Cette coutume constitue un sujet habituel de plaisanteries parmi les tribus sédentaires.

Le premier jour de la fête, les femmes appliquent du khôl sur les yeux de la mariée et du henné sur ses mains. Elles font d'abord bouillir un pot de henné, le laissent refroidir et le placent dans une bassine en terre peu profonde. On y place deux œufs durs. On met un voile sur la tête et le visage de la mariée, et on accroche des chaînes munies de pièces d'argent entre ses doigts. Les mains de la

mariée sont ensuite plongées dans le bol de henné et recouvertes jusqu'aux poignets. Aucun motif ne lui est appliqué. Les pieds sont également enduits de henné jusqu'aux chevilles. Les femmes en charge de la tâche s'enduisent elles-mêmes les mains de henné afin de profiter des pouvoirs magiques de la jeune mariée et de la concoction.

Au même moment, les mains du marié sont teintes avec du henné aussi. Cet usage du henné est répété quotidiennement dans les deux maisons jusqu'au terme de la fête. Ni la mariée ni le marié ne sont autorisés à se laver pendant cette période.

Le kohl est également appliqué sur les yeux de la mariée pendant les jours de fête, dans toutes les régions à l'exception de la zone montagneuse centrale. On en met sur les yeux du marié dans le Senhaja et le Ghomara et dans les régions orientales. Le Kohl est employé pour les mariées dans tout le Rif, sauf les régions montagneuses d'Aith Waryagher, Ikhouanen exceptée Tainest, Iharrouchen sauf Telmest, Tamjount, et à Aith Amart. Il est utilisé pour les mariés chez tous les Senhaja, Ghomara, Targuist, Aith Bou Yahyi, et Chaouia.

Le premier jour de la fête, au moment où les personnes chargées du henné se réunissent, un drapeau blanc est hissé sur le toit de chacune des maisons.

Dans les régions où les fêtes se déroulent sur sept jours dans les deux maisons, les trois derniers jours le menu des repas est rigoureusement fixé, mais les quatre premiers jours, n'importe quel repas convenable, tel que *seksou* et *reguaz*, peut être servi. Le cinquième jour, une *thamaraqth* de haricots cuits avec de l'huile et des poivrons émincés est servie avec du pain, et aucun autre aliment ne peut être préparé ou consommé dans les deux maisons ce jour-là. Le sixième jour, tôt le matin, on consomme à nouveau une *thamaraqth* de haricots, puis les hommes abattent une chèvre, dont ils remettent la viande aux femmes pour qu'elles la cuisinent dans la maison du marié. Ces mêmes hommes, membres de la famille du marié, conduisent ensuite une autre chèvre à la maison de la mariée et procèdent de la même manière.

Le septième jour, on offre du miel aux invités tôt le matin, puis un plat de viande copieux, généralement *regouaz*. Après avoir mangé ce plat, les invités apportent leurs cadeaux, composés de bétail, de chèvres, de viande, de pain, de beurre, de miel et d'autres denrées alimentaires. Le pain seul n'est jamais offert.

Chaque matin, pendant la période des sept jours, deux compagnies de quatre *iwziren* chacune se rendent à la maison du marié et le réveillent en entonnant, chacune à tour de rôle, le quatrain suivant:

Sobhan er-raziq

Sobhan el-khaliq

Sobhan al-baqi

Mada el-khalaiq.[211]

Iwziren, dont c'est le tour, chantent à tue-tête, car l'autre compagnie s'amuse généralement à tirer des salves de mousquets. Après l'avoir chantée plusieurs fois, ils se mettent ensemble à tirer des coups de feu et pénètrent dans la maison pour saluer le marié. Le chant de *sabhayn er-raziq*, comme ce couplet est appelé, est considéré comme une formalité nécessaire dans la région où il est observé. On estime que l'omission de cette partie durant la cérémonie du mariage serait plus grave que toute autre entorse à la coutume. Ceux qui ne la pratiquent pas la tournent en dérision, la considérant comme une survivance païenne ; par conséquent, ceux qui la pratiquent s'efforcent d'éloigner les étrangers pendant

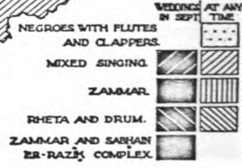
---

[211] Les termes arabes sont à peine altérés par rapport à leur forme classique ; ils ne figurent pas dans le Coran, et je n'ai pas été en mesure de retracer leur origine.

L'idée semble être que le ciel féconde la terre, qui donne la vie et la nourriture. Ce principe est peut-être une survivance d'une croyance préislamique, dont la formule a été traduite en arabe classique pour lui donner une plus grande légitimité rituelle ; ou bien il peut être le dernier vestige d'une obscure hérésie, comme celle de Hamim (Al Bakri, pp. 197 et suiv.). La discussion de cette question problématique est vivement souhaitée.

la cérémonie, et ne la mentionnent jamais et n'admettent pas d'y avoir participé quand ils sont en déplacement à l’extérieur de leur région. C'est une des étranges hypocrisies et incohérences de la culture rifaine, qui résulte du maintien de traits culturels archaïques. Les Aith Waryagher de la montagne, Aith Amart, Iharrouchen, Ikhouanen et certaines familles d'Iharrassen ont l'habitude de la pratiquer.

Dans les régions où l'on sert à manger tous les soirs, les principales attractions dans les maisons des mariés, pendant les sept ou trois jours de festivités, restent les danses et les chants des filles, les coups de feu et les clameurs des hommes, la musique instrumentale et l'humour cru des musiciens.


MARRIAGE TRAITS. 2.
GHOMARA
MTIWA
BI BU FRAH
BI TTEFT
TARGUIST
TEMSAMAN
BI SAID
BI BU YAFER
BI SIDEL
BI BU YAFUR
BI SHISHER
MAZUZA
KEBDANA
ARABOPHONE SENHAJA
ZANNAYA
METALSA
BI BU YAHYI
Wed Muluya
Wed Wergha
WEDDINGS IN SEPT.
AT ANY TIME
NEGROES WITH FLUTES AND CLAPPERS.
MIXED SINGING.
ZAMMAR.
RHETA AND DRUM.
ZAMMAR AND SABHAIN ER-RAZIK COMPLEX.

MAP 18

Il existe deux types de danse, la danse courante et la danse confinée à la zone centrale. Dans le type courant, toutes les jeunes femmes de *l'os* qui se présentent avec leurs plus beaux atours forment deux lignes opposées et identiques dans la cour, chaque ligne étant dirigée par une leader. Parmi ces filles, on retrouve non seulement des célibataires mais aussi des jeunes femmes mariées que leurs époux autorisent à participer. La danse est lente dans sa progression et dans le mouvement des pieds, puisque les deux lignes parallèles, chaque fille ayant les mains posées sur les épaules de celle qui la précède, montent et descendent la cour, se balançant parfois de biais l'une par rapport à l'autre. Les danseuses se contorsionnent à l'unisson dans un exercice musculaire rapide, tapant des pieds en suivant le rythme de la musique et les déplaçant lentement d'avant en arrière.

Tout en dansant, les femmes entonnent des couplets rimés, généralement en pentamètres, sur un refrain monotone mais non dénué de musicalité. Les couplets incluent des rhapsodies sentimentales, des références personnelles improvisées destinées à des jeunes gens dans l'assistance dont une danseuse, en particulier la meneuse du groupe, souhaite attirer l'attention, ainsi que d'interminables complaintes et exubérances narratives portant sur la guerre contre les chrétiens. Ces poèmes de geste sont de belle facture, et ont été repris si souvent qu'ils ont acquis une certaine régularité formelle. Ils sont chantés dans le parler des Gueliya ; et plus souvent, au milieu de ces

chants, les hommes qui ont participé aux batailles évoquées fondent en larmes.

Dans certaines chansons, un dialogue s'instaure entre les deux groupes, l'un incarnant les Rifains et l'autre les Espagnols. Par exemple, une ligne dit (en paraphrasant grossièrement) : "Ô soldats, pourquoi êtes-vous venus ici ? Pourquoi avez-vous dressé vos tentes blanches sous les rochers de la forêt parfumée ?" À cela, l'autre, représentant les Espagnols, répond : "Pour voir passer les filles de Temsaman, ceintes de ceintures aux multiples couleurs, et leurs robes ondoyantes."

Les leaders des groupes se servent parfois de tambourins (*Ajjoun*), dont ils tendent le cuire sur un feu ardent placé dans un coin de la cour, chaque fois qu'elles le jugent nécessaire.

Dans une partie isolée de la zone centrale, on assiste à un type de danse différent et plus actif : toutes les filles, sauf deux, dont aucune n'est mariée, dansent en cercle, en faisant face au public tout en chantant. Le style de leur danse est le même que celui du type courant. Cependant Les deux meneuses dansent séparées des autres. Elles portent des robes courtes et tiennent dans leurs mains, à la place des

tambours, des claquettes en bois ou des castagnettes.[212]

Ces deux-là dansent côte à côte, se déhanchant dans des directions opposées et, de temps à autre, donnant des coups de pied en l'air, faisant claquer leurs castagnettes sous leurs cuisses levées et les frappant sur leurs fesses. Une fois que la danse les a suffisamment stimulés, ils se soulèvent et se balancent l'une sur l'autre, l'une sautant sur les épaules de sa camarade et s'y maintenant pour un instant. L'atmosphère de cette danse, rehaussée par la présence des castagnettes, se rapproche de celle pratiquée en Andalousie, tout en étant plus acrobatique. On peut l'observer chez les Aith Waryagher des montagnes, ainsi que chez les Aith Amart, Iharrouchen et Ikhouanen. Depuis la guerre, les gens de Taghzouth ont repris ce type de danse à leur compte, ou plutôt la partie qui se déroule en cercle, car l'habileté requise pour les rôles des deux leaders est au-dessus de leurs compétences.

Plusieurs types de musique accompagnent les mariages rifains. La première fait appel au *zammar*, un tube à double anche muni d'un vibrateur et de clés

---

212 Bates (pp. 155-156) affirme que les castagnettes étaient utilisées par les anciens Libyens. Une représentation qu'il fournit montre deux pièces courbes, probablement en bois, tenues dans une main ; une autre montre deux baguettes, une tenue dans chaque main, que l'on frappe l'une contre l'autre. Les femmes rifaines en tiennent une paire dans chaque main.

disposées en parallèle.[213] Les extrémités des tubes sont munis de cornes d'*aoudad*. La musique produite par cet instrument ressemble beaucoup à celle de la cornemuse. Le *zammar* est joué par les musiciens originaires de Temsaman et d'autres endroits situés en dehors du Rif central. Ils se rendent dans cette région au mois de septembre pour se produire lors des mariages.[214]

En plus de leur talent de musiciens, les joueurs de *zammar* sont doués pour les jeux d'esprit, maniant les mots à doubles sens, généralement de nature obscène, avec dextérité. Des remarques qui provoqueraient une bagarre si elles étaient prononcées par quelqu'un d'autre sont reçues avec des acclamations lorsqu'elles sont exprimées par un joueur de *zammar*.

Les lieux d'origine de ces musiciens ont déjà été évoqués. Leur aire d'activité professionnelle couvre les Aith Saïd, Aith Oulichek, Temsaman, Tafersit, Aith Touzine, Aith Waryagher, Gzennaya à l'exception de Chaouia, Aith Amart et Beqqioua. Les joueurs de *zammar* résidant dans la région de Gueliya se produisent localement lors des mariages organisés par leurs propres familles, ainsi que dans le Rif central. Au-delà de la région concernée, les Arabes de

---

213 Bates (loc. cit.) affirme, sur la foi des récits de Douris de Samos, que les anciens Libyens jouaient d'instruments à vent à double anches.

214 La position sociale de ce groupe a déjà été évoquée.

Msoun, les Aith Iznassen, les Braber et les Kabyles algériens ont recours aux joueurs de *zammar*, et dans ces deux derniers cas également à des joueurs de cornemuse, pour animer les mariages. La cornemuse nord-africaine, que l'on ne rencontre pas dans le Rif, ressemble au *zammar* dans la conception des deux tuyaux, qui sont pourvus de clés pour les doigts.

Le deuxième type de musique est celui produit par *lgheta*, une clarinette rectiligne à bec évasé qui produit une note extrêmement aigue et forte. Cette musique est accompagnée par le martèlement de grands tambours clos ; on utilise parfois des tambours doubles.[215] Ce mode de divertissement a pour cadre la région de Jebala. Les musiciens ne sont autres que les étudiants des mosquées cantonales ou des zaouias. Ce moyen de subsistance ne les range pas dans une catégorie sociale inférieure, comme c'est le cas pour les joueurs de *zammar*. La profession est un choix individuel et n'est donc pas héréditaire. Les étudiants Jebala qui se déplacent pour jouer de cet instrument lors des mariages sont accompagnés de petits gamins qui chantent, d'une voix de fausset, et dansent. En d'autres occasions, ils utilisent une flûte en roseau (*thamja*) à la place de *lgheta*, qui est réservée aux grandes occasions. C'est la coutume chez tous les Senhaja sauf les Marnissa, chez tous les Ghomara, les tribus maritimes et à Targuist.

---

[215] Bates (loc. cit.) reproduit un dessin d'un instrument similaire, utilisé dans l'antiquité, ainsi qu'un tambour libyen double.

Le troisième type, centré sur les nomades, consiste en une musique rythmée au son de la flûte et du chant. Tous les invités, hommes et femmes, à l'exception des danseurs, se réunissent dans l'enceinte en broussailles qui entoure le campement, ou, dans le cas des populations sédentaires, dans la cour d'une maison. Ils chantent en chœur mixte accompagné par le son d'une seule flûte dont joue un des membres de la compagnie. Ce dernier ne se démarque des autres que par ses talents musicaux. La diffusion de ce genre de musique concerne les régions d'Aith Bou Yahyi, Metalsa, Chaouia et Marnissa.

Le quatrième type se retrouve chez les Gueliya et les Kebdana. Des individus mélanodermes appartenant à la confrérie Nassiria, jouant de la flûte, battant de gros tambours et faisant tinter des castagnettes métalliques, errent parmi ces tribus et sont engagés comme animateurs de fêtes nuptiales. Les Aith Bou Yahyi les engagent quand ils peuvent se permettre leurs services, ce qui n'est pas fréquent.

Outre ces types de musique professionnelle et le chant des danseurs, il ne faut pas omettre de mentionner le rôle des femmes âgées. Elles se réunissent dans un coin de la cour ou dans une pièce, et lancent des cri stridents et vibrants connu sous le nom de *zegharid*, célèbres durant l'Antiquité.[216]

[216] O. Bates, p. 153-154.

Les hommes, assis par terre, adossés aux murs, rient, hurlent, poussent des cris perçants et tirent avec leurs fusils, en tenant les crosses plaquées au sol de façon à ce que les canons soient au niveau de leurs oreilles. Cette action a naturellement pour effet d'assourdir temporairement certains invités.

Le clou de la cérémonie est atteint, dans toutes les régions, le dernier soir de la fête, quand l'hospitalité devient la norme partout. Les invités, qui, dans les régions où l'hospitalité est assurée les premiers soirs, ont passé les soirées précédentes à faire des allers-retours entre les maisons des mariés, alternativement amusés par les deux groupes de danseurs et de musiciens, se rassemblent le dernier soir dans la maison du marié.

À la tombée de la nuit, la mariée est parée pour rejoindre la maison de son mari. Elle met ses plus beaux vêtements, y compris ceux que le marié lui a offerts. Le reste de ses vêtements et ses effets personnels sont rassemblés ou mis dans une baluche à emporter avec elle. Elle est voilée et montée sur une mule. Dans les régions où il n'y a pas de mules ou si le chemin entre les maisons est trop raide pour en utiliser une, elle est portée sur le dos d'une femme de forte constitution. Elle n'est jamais autorisée à marcher.

Pendant ce temps, dans la région où *sabhayn er-raziq* est de rigueur, le marié effectue une dernière

préparation. Il sort de la maison pour se rendre dans un endroit où poussent des roseaux, en coupe un et le ramène à la maison. Il revient ensuite dans sa chambre et y reste jusqu'à l'arrivée de la mariée, conservant le roseau dans un but qui sera décrit plus tard. Dans cette même région, le costume de la mariée présente un élément particulier. *Thiwziren* rapportent à la maison deux baguettes souples. Elles les attachent ensemble et les plient pour former un arc qu'ils tiennent par-dessus la tête de la mariée, de sorte que les extrémités touchent ses tempes. Elles jettent ensuite un morceau de tissu sur ce cadre, de la soie si possible, et lui attache un turban rouge et blanc autour des tempes de façon à ce qu'il maintienne l'arc et le tissu en place. Elles glissent un petit miroir sous le tissu pour le placer sur le front de la mariée, et retirent sa ceinture, qu'elle n'est pas autorisée à porter en présence de son mari.

Une fois la mariée ainsi affublée, elle est hissée sur une mule. Dans la zone où *sabhayn er-raziq* est pratiqué, son frère, ou son oncle paternel si elle n'a pas de frère, monte derrière elle et la tient par la taille. Un autre parent conduit la mule ou marche à ses côtés. Les femmes de la famille, quelle que soit la région, marchent en groupe autour de la mule. Les hommes de la famille de la mariée devançant légèrement le cortège, tirent des coups de fusil tout au long du trajet, avec des salves particulièrement rapides lorsqu'ils approchent de la cour de la maison du marié avant d'entrer, les femmes de la famille de la

mariée lui remettent un plateau rempli d'orge, de raisins secs et d'amandes, qu'elle disperse tout autour d'elle en entrant. Les invités se précipitent pour les ramasser et mangent les raisins secs, seuls les hommes mangeant les amandes. L'orge est conservée pour être mélangée aux graines de la saison suivante, car on pense que la fertilité de la mariée entraînera une profusion de la récolte.

Le marié sort alors de sa chambre et se voit remettre un bâton par l'une des *iwziren*, puis un semblable au frère ou à l'oncle de la mariée. Ces deux-là se livrent à un combat fictif de courte durée, après quoi le marié conduit la mariée dans la chambre nuptiale. Dans la région où on pratique *sabhayn er-raziq*, le marié ressort immédiatement avec le roseau qu'il a préalablement coupé. Il le remet à l'un des *iwziren*, qui le tient pendant que le marié effectue trois passages avec son couteau sans le toucher. Ensuite, il le reprend et le coupe en trois morceaux. Il en donne deux aux invités, qui les subdivisent et distribuent les petits morceaux. Ces derniers sont censés contenir de la *baraka* et sont donc conservés.

Pendant que le marié coupe le roseau, Huit membres des *iwziren* se séparent en deux groupes identiques et entonnent *sabhayn er-raziq* pour la dernière fois. Après cela, le marié emporte le troisième morceau de roseau dans la chambre où se trouve la mariée, et l'accroche au mur. Les mariés ne quittent pas leur chambre avant le lendemain.

Les invités continuent à se délecter des repas offerts à l'extérieur. Par le passé, et dans de nombreux endroits, un ami du marié offrait une bassine de *seksou*, si grande et si pleine qu'il fallait quatre hommes pour la déplacer, en la soulevant par des poignées en chaîne placées sur les côtés, et dix hommes pouvaient se mettre autour pour manger en même temps. Une autre personne apportait un pot à bec rempli de miel mélangé à du beurre fondu pour arroser le *seksou* et l'humidifier. Lorsqu'un invité était rassasié, il cédait sa place à un autre, et quand tous avaient terminé, ils se rassemblaient à nouveau et jetaient des pièces de monnaie en guise de cadeau au marié sur les restes du *seksou*. La somme habituelle que chacun jetait correspondait à un *duro*. Depuis que l'on a cessé de servir de si grands baquets de *seksou*, l'argent est jeté dans de plus petits bols et sur des plateaux en laiton (*ssineyyyeth*). Il arrive que des ennemis ou des rivaux se mettent à jetter des sommes de plus en plus importantes dans le baquet de *seksou* pour se lancer des défis et se surpasser mutuellement jusqu'à ce que l'un d'entre eux n'ait plus d'argent et que l'autre se réjouisse de la défaite de son rival. Lorsqu'un homme se retrouve à court d'argent, il peut jeter des cartouches, des couteaux ou tout autre objet monnayable. On rapporte un cas célèbre où un homme a conduit sa mule dans la pièce et l'a mise dans le baquet, après avoir jeté tout ce qu'il possédait hormis ses vêtements.

La défloration de la mariée n'a pas nécessairement lieu cette nuit-là, car le couple est souvent extrêmement timide, surtout s'il est très jeune. Si le coït a lieu la dernière nuit du mariage, une partie du vêtement de la mariée ou un tissu spécialement prévu à cet effet est passé par la porte et circule parmi les invités, comme preuve de la virginité de la mariée. Si la défloration a lieu à une occasion ultérieure, la famille du marié organise rapidement une fête, appelée *Chahad er hreir*, pour célébrer l'événement. Si la mariée n'est pas vierge, le marié peut la renvoyer chez elle et récupérer son argent, ou la garder et récupérer une partie de son argent. S'il l'aime, le jeune homme peut ne rien faire et reporter la défloration officielle à un moment où il pourra falsifier les signes de la virginité. Une telle indulgence ne se produit généralement que si c'est le marié lui-même qui l'a déflorée avant le mariage. S'il la garde sans faire d'exhibition, vraie ou fausse, aucune mesure n'est prise par la communauté, mais le couple commence sa vie conjugale avec une réputation douteuse. La crainte de s'attirer les foudres de la famille de la mariée empêche parfois le marié de renvoyer une mariée dépucelée, quand bien même il en a envie.

Il existe une légende dans le Rif selon laquelle la *jus primae noctis*[217] était autrefois pratiqué dans

[217] Littéralement le « droit de la première nuit », est une pseudo locution juridique en latin. Dans l'imaginaire collectif, elle est synonyme de " droit de cuissage ".

certaines tribus du Senhaja de l'Ouergha : un certain individu originaire d'el Kelaa rattaché aux Beni Oulid était envoyé pour assister à des mariages chez les Beni Ouenjin, Marnissa, Fenassa, Oulad Azam, Beni Koraa, Bou Adl, Zrarka et Beni Krama, où il était invité tous les jours de la cérémonie, et quand la mariée arrive à la nuit de noces, il la déflorait et la quittait. L'homme serait mort et la coutume est abandonnée. Les Rifains racontent cette histoire pour se moquer des Senhaja, et bien que cette circonstance ne signifie pas nécessairement que le récit est faux, elle n'augmente pas pour autant ses chances d'être vrai.

Le mariage d'une femme divorcée se fait partout avec moins de cérémonial que celui d'une jeune fille qui se marie pour la première fois. Dans la région où l'on entonne *sabhayn er-raziq*, le frère d'une femme divorcée ne monte pas sur la mule derrière sa sœur. Il en va de même pour le mariage d'une veuve.

La résidence du couple après le mariage peut être matrilocale, patrilocale, dans la maison d'un frère du marié, ou, dans la mesure du possible, dans une maison indépendante. La résidence matrilocale se produit lorsque le marié est arrivé récemment dans l'*os* et qu'il est entré au service du père de la mariée, en comme métayer ; la résidence dans la maison du père ou du frère du marié a lieu lorsque le marié n'a pas les moyens de se construire une nouvelle maison ou d'en acheter une qui est inoccupée ; la résidence dans la

maison du frère au lieu de celle du père dépend du fait que le père est vivant ou non, et que le frère a financé le mariage, payé la dot, ou les deux.

Dans le cas d'un lévirat,[218] dont il a été question dans le cadre de l'héritage, la veuve nouvellement mariée reste généralement avec ses enfants dans la maison de son premier mari, où le nouveau mari vient plutôt comme visiteur que comme résident régulier. Toutes les épouses qui ont été mariées autrement que sous le régime du lévirat résident généralement dans la même maison.

Le lévirat n'est pas seulement un trait commun de la société rifaine, mais le sororat[219] est également pratiqué. Un homme dont la femme meurt jeune est censé épouser une des sœurs de celle-ci, et aucune dot n'est demandée pour cette seconde épouse. Un homme ne peut toutefois pas épouser la sœur de sa femme du vivant de celle-ci.

La polygynie[220] dans le Rif est plus souvent le résultat de la pratique du lévirat que celui de l'union

---

218 Le lévirat est un type particulier de mariage où le frère d'un défunt épouse la veuve de celui-ci, afin de perpétuer la lignée de son frère. Les enfants issus de ce remariage ont le même statut que les enfants du premier mari. Le terme est un dérivé du mot latin *levir*, qui signifie « frère du mari ».

219 Le sororat est la pratique du remariage d'un veuf avec la sœur de son épouse, en particulier lorsque cette dernière laisse des enfants en bas âge.

220 Cas particulier de polygamie, dans lequel un homme peut avoir plusieurs épouses.

volontaire avec plus d'une femme. Seuls les hommes d'une richesse exceptionnelle épousent habituellement plus d'une femme de leur plein gré. Les femmes offertes à un homme appartenant à un autre *os* au moyen d'une contrainte magique, dont la finalité est de faciliter l'alliance des deux *os*, forment une classe supplémentaire de polygamie.

L'économie sociale des Rifains est faite de telle sorte que les vieilles filles sont pratiquement inexistantes.

LE DIVORCE

Si un mari et sa femme souhaitent tous les deux divorcer, le *adel* remet à cette dernière un papier attestant qu'elle est libre de se remarier et elle retourne chez ses parents.

Si la femme souhaite divorcer et que le mari ne le souhaite pas, la femme peut aller vivre chez ses parents. Si elle y reste plus de quinze jours sans retourner à la maison de son mari, elle est considérée comme divorcée d'office et a droit à un papier à cet effet délivré par le clerc : Cette procédure n'est cependant pas aussi facile qu'il n'y paraît, car les parents de la femme peuvent s'opposer au divorce et la renvoyer de force chez son mari.

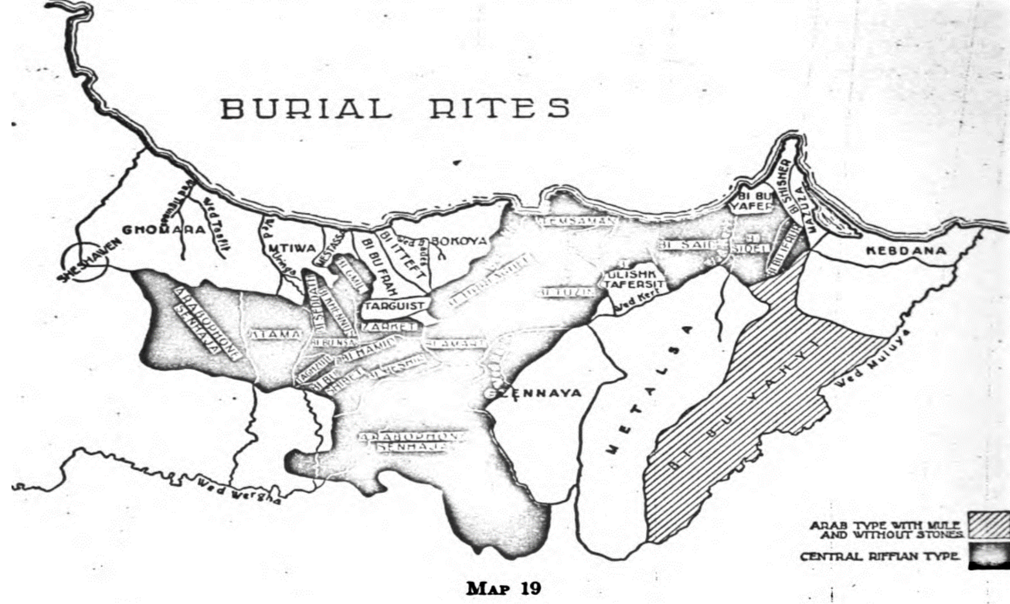
Le mari peut envoyer des émissaires, généralement son père et ses frères, chez ses beaux-parents pour y sacrifier une chèvre et y préparer un repas, action qui sert de moyen de pression symbolique sur le propriétaire de la maison pour qu'il accède à leurs souhaits. La décision finale de savoir si la femme reste ou non pendant les quinze jours dépend de l'attitude de ses parents, de la détermination de son mari à la récupérer et de l'importance relative des deux *veines* concernées. Si la femme provient d'un *os* différent de celui de son mari, il peut en résulter de graves hostilités.

Un mari répudie rarement sa femme contre sa volonté, sauf en cas d'infidélité, mais il peut divorcer pour des fautes moins graves s'il le désire ou l'ose. Il peut, s'il le souhaite, répudier sa femme parce qu'elle ne lui a pas donné d'enfants, mais dans ce cas, il épouse généralement une seconde femme et garde la première.

Une femme qui veut divorcer et qui ne peut pas, à cause de l'opposition de sa famille et de son mari, peut s'enfuir de la tribu avec son amant, si elle en a un, ou seule, si elle n'en a pas et si elle est suffisamment courageuse. Les femmes qui se sont enfuies à la suite d'un mariage malheureux ou d'un adultère se rendent parfois à Fès et se prostituent. La femme qu'un homme a épousée malgré elle peut lui causer beaucoup d'ennuis que peu d'hommes sont prêts à s'y risquer.

LA MORT ET L'ENTERREMENT

Quand un homme ou une femme meurt, la première chose à faire est de faire laver le cadavre. Dans le cas d'un homme, cette opération est effectuée par une personne âgée qui maintient une hygiène corporelle et vestimentaire irréprochable, ou par un étudiant de la mosquée cantonale. Deux ou trois étudiants se tiennent prêts à l'aider en apportant de l'eau et en la versant sur le cadavre. Dans le cas d'une femme, c'est une vieille femme qui s'occupe de la toilette avec l'aide d'autres femmes. Le cadavre est d'abord lavé à l'eau chaude, puis de l'eau froide est versée sur le corps. La toilette est effectuée avec une étoffe en laine, qui est ensuite jetée, ainsi que le pot qui contenait l'eau de la toilette. Le cadavre est ensuite enveloppé dans une toile, autrefois fabriquée en laine et désormais en coton.


BURIAL RITES
SHESHAWEN
GHOMARA
Wed Tasfit
MTIWA
MESTASSA
BI BU FRAH
BI ITTEFT
BOKOYA
TARGUIST
ZARKET
ATAMA
SENHAJA
ARABOPHONE SENHAJA
GZENNAYA
METALSA
BI BU YAHYI
ULISHK
TAFERSIT
Wed Kert
BI BU YAFER
BI SHISHER
MAZUZA
KEBDANA
Wed Muluya
Wed Wergha
ARAB TYPE WITH MULE AND WITHOUT STONES
CENTRAL RIFFIAN TYPE
MAP 19

Si la victime meurt assez tôt dans la journée pour que son enterrement puisse être effectué avant *el asr*, ou quatre heures de l'après-midi, elle est enterrée le jour de son décès ; si elle meurt trop tard, son cadavre doit être gardé dans la maison toute la nuit dans son linceul. Le cadavre ne doit pas être laissé dans l'obscurité, on laisse donc une lumière allumée près de lui.

Les étudiants sont convoqués, autant que la famille peut se le permettre, pour prendre place dans la pièce où se trouve le défunt et réciter le Coran une grande partie de la nuit. Ils doivent psalmodier soixante *hizbs*, soit quatre fois soixante chapitres du Coran, puisqu'un *hizb* correspond à quatre chapitres ; ils psalmodient donc le livre en entier. On attribue à chacun une partie, afin qu'ils puissent progresser plus rapidement. Si la famille est pauvre et que seuls quelques élèves ont été invités, ils risquent de ne pas terminer tout le livre dans les temps. La famille leur offre le repas, qu'ils prennent lorsqu'ils se sentent fatigués.

Dès que le corps du défunt est prêt à être enterré, que ce soit le jour du décès ou le lendemain, tout le village sort pour assister à la procession et aux funérailles. Seules les femmes mariées les plus âgées sont présentes.

Le corps, posé sur la porte de la mosquée du village, est porté par quatre personnes, qui se relaient

constamment, de sorte que l'on peut affirmer que tous les habitants du village l'ont porté sur une partie de la route. Chaque homme se précipite et occupe un coin de la porte pendant quelques mètres, puis il est remplacé par un autre. C'est ainsi que le défunt est porté jusqu'au cimetière. Si, comme cela arrive souvent, la porte se désagrège en cours de route (car elle n'est pas solidement assemblée), le corps doit être déposé à même le sol pour que la porte soit réparée. À chaque endroit où le cadavre est ainsi déposé, une pierre doit être dressée.

Arrivés sur le lieu de l'enterrement, certains hommes s'affairent à creuser la tombe. Elle consiste en deux fosses, l'une à l'intérieur de l'autre. La fosse supérieure doit avoir une longueur de trois mètres et soixante-cinq centimètres, une largeur de trente centimètres. La taille du corps est mesurée avec une corde. Le corps est placé dans la fosse inférieure en position latérale droite, le visage orienté vers l'est, vers la Mecque. Si le corps est trop corpulent pour entrer dans la fosse large d'un empan, il faut l'y glisser de force, car il est jugé très fâcheux qu'un corps puisse avoir une tombe plus large. En cas de nécessité, cependant, la fosse peut être élargi, mais aux dépens de l'âme du défunt. Sept dalles plates d'ardoise ou d'autres pierres sédimentaires sont choisies, après avoir été taillées éventuellement. On les dépose sur la fosse inférieure en les croisant, on entasse de la terre par-dessus et on comble la fosse supérieure. Le temps que le corps repose sur le bord

de la tombe, juste avant d'être mis en terre, les élèves récitent en chœur le rituel funéraire coranique. Une fois le corps dans la tombe, les femmes s'en vont, et les hommes se rassemblent en cercle et prient.

Les tombes préislamiques du cimetière de Beni Hozmar, sur la route entre Chaouen et Tétouan, se distinguent des tombes plus tardives du même cimetière par le fait que les premières sont orientées en direction nord-sud. Les tombes d'Assouil, situées sur la frontière entre Gzennaya et Aith Waryagher, sont orientées de la même façon. On raconte que ces tombes sont préislamiques. J'ai été témoin d'un enterrement à Taghzouth, où la tombe a été creusée dans le sens nord-sud et le corps enterré avec la tête tournée vers le sud. Les trois Rifains qui m'accompagnaient se sont opposés à cette orientation, mais leur objection n'a pas été prise en compte. Les hommes participant à l'inhumation ont soutenu que la direction était bien d'est en ouest, ce qui n'était évidemment qu'une esquive, puisqu'à ce moment-là, le soleil était sur le point de se coucher à angle droit avec l'axe de la tombe. Comme cet enterrement a eu lieu pendant la semaine du solstice d'été, l'orientation devait être pratiquement nord-sud. En raison de la susceptibilité de la population de Taghzouth sur ce point, je n'ai pas pu obtenir autre chose que des informations visuelles sur la persistance de cette coutume.

Une pierre plate, généralement taillée, est érigée à la tête et aux pieds ; dans le cas d'un homme, les pierres sont parallèles entre elles et perpendiculaires à l'axe du corps ; dans le cas d'une femme, la pierre de tête est placée dans l'axe et perpendiculairement à la pierre des pieds.

Le type d'inhumation décrit ci-dessus est propre aux régions centrales du Rif. À l'est, et parmi les tribus maritimes, la coutume en vigueur est identique à celle employée dans la partie arabophone du Maroc en général. Le corps est enterré à l'heure que l'on veut, sans hésiter à l'enterrer de nuit ou à le laisser seul et dans l'obscurité. Il est transporté jusqu'à la tombe sur un tapis par quatre porteurs rémunérés, accompagnés de deux fossoyeurs également rémunérés et équipés de houes. La famille immédiate peut assister à l'enterrement, mais le village dans son ensemble ne le fait pas. Aucun étudiant n'est présent et aucun repas n'est servi dans la maison du défunt par la suite, comme c'est le cas dans le Rif central. Selon la deuxième méthode, la tombe n'est mesurée qu’avec la corde. La première fosse est estimée et la seconde est mesurée avec une corde à la taille du corps. Personne ne s’embarrasse de pratiquer une ouverture trop grande ou trop petite. Les pierres marquant la tête et les pieds sont rondes et identiques pour les hommes et pour les femmes. Le corps n'est pas déposé en cours de route, puisqu'il est transporté sur un tapis, l'occasion de disposer des pierres le long

du chemin ne se présente pas. Selon ce modèle, aucune prière n'est effectuée sur la tombe.

Un troisième type est d'usage chez les Aith Bou Yahyi, qui transportent leurs morts jusqu'au lieu de sépulture à dos d'âne, et les enterrent dans une fosse peu profonde, la terre alentour est raclée pour former un monticule. Aucune pierre n'est utilisée pour marquer la tête et les pieds, probablement parce que les pierres sont très rares dans ce paysage. Le modèle du Rif central se retrouve à Aith Bou Ifrour ; Aith Sidel ; Aith Saïd ; la partie d'Aith Oulichek se situant à proximité de Temsaman ; toute la région d'Aith Touzine sauf le village de Azib Midar ; Aith Waryagher ; Temsaman ; Iharrouchen, Ikhouanen, Oulad Al Fars, Aith Arou Aissa, Iherrassen, Iqarou'en, Iherchliyen, Tamjount, Boured, Inahnahan, Achth Younes, et Beni Mohammed de Gzennaya ; Aith Amart ; et tous les Senhaja et Ghomara.

Le deuxième type se rencontre chez les Kebdana, Mazouja, Aith Chicher, Aith Bou Yafer, Metalsa, la partie d'Aith Oulichek située près de Dar Driouch, Azib Midar appartenant aux Aith Touzine, Tafersit, Chaouia, Imzdourar et Khebaba dans la région de Gzennaya, Beni Mezdouy, Targuist, Beqqioua, Aith Itteft, Aith Bou Frah, Mestassa et Mtioua.

Les cas dans lesquels le défunt est transporté sur une mule ne se présentent dans le Rif que chez les Aith Bou Yahyi ; toutefois, les Arabes d'Ouled Bou Rima, leurs voisins, utilisent également cette méthode.

Bien que tous les facteurs liés à la mort et à l'enterrement qui ont été décrits semblent s'accorder comme des ensembles opposés qui ne se chevauchent pas, il existe un autre trait qui présente une répartition différente. Tous les hommes de *l'os* doivent dormir dans la maison pendant sept jours après le décès. Tout étranger qui se trouve de passage dans la maison au moment même de la mort doit y dormir aussi. Pendant ces sept jours, les membres des *os* voisins qui vivent en bons termes avec celui du défunt doivent passer à la maison pour présenter leurs condoléances à la famille.

Les femmes expriment leur chagrin par des sanglots et parfois en se griffant le visage et en se décoiffant, mais elles ne portent aucun costume qui les distingue comme veuves. Chez les Aith Amart, les veuves accueillent souvent les visiteurs avec de longs récits sur les vertus de leurs défunts maris.

CHAPITRE XII

LA RELIGION

La religion dans le Rif, bien qu'officiellement l'Islam, est une mixture composée de cette foi, de vieilles idées païennes et d'éléments apparemment chrétiens et juifs, dont certains sont antérieures à l'arrivée de l'Islam. Les souverains de Nekour étaient de fervents adeptes du rite malékite, et l'islam des Rifains, depuis cette époque-là, est officiellement orthodoxe.

La pratique apparente du culte orthodoxe consiste en l'envoi par chaque *os* de vingt-cinq hommes, un jour par semaine, à la mosquée cantonale pour y prier, et en l'assistance aux sermons collectifs du vendredi qui s'y déroulent. L'imam prononce ce sermon en fin de matinée, debout devant les fidèles et appuyé sur une canne. Il émet des critiques sur les événements locaux et donne les prévisions agricoles pour la semaine, tout en expliquant le Coran.

La plupart des hommes du *canton*, mariés et sérieux, assistent à ce service. Les vieilles femmes y assistent également, installées dans une pièce séparée, d'où elles peuvent écouter sans être vues. Les jeunes femmes n'y vont pas et se donnent rarement la peine de prier, car la religion est presque exclusivement une affaire d'hommes. Lorsqu'elles prient, elles le font à la maison. Comme exutoire à leur énergie religieuse, ou

plus souvent comme une excursion, ils apportent de la nourriture sur le tombeau du saint et la consomment sur place en compagnie de leurs enfants. Les étudiants, apparemment indifférents à l'interdiction faite aux hommes de se rendre au tombeau, s'y rendent et reçoivent de la nourriture de la part des femmes. Celles-ci vont également dans les cimetières le vendredi et s'amusent malgré le contexte.

Une légende répandue dans de nombreuses régions du Maroc veut qu'après que les chrétiens aient abusé des musulmans pendant un certain temps, Sidna Ali apparaîtra et les passera à l’épée. Après quoi, Sidna Issa, ou Jésus, se manifestera et convertira les chrétiens à l'islam.

Cette légende est rapportée par les Jebala, où le rôle de Jésus dans le drame revêt une intensité particulière. Les Jebala affirment qu'à l'arrivée de Sidna Issa, les loups se coucheront à côté des agneaux, et que les pierres, les ruisseaux et les chemins prendront la parole. Ali, dont les Jebala disent qu'il souffrait de gale, et Jésus, qui est probablement leur personnage religieux le plus important, surtout à Taghzouth, sont les deux seuls personnages historiques supposés ne pas être morts, mais toujours vivants, en attendant de revenir sur terre. Ce qui n'est pas le cas du Prophète Mohammed, dont la personnalité plane à l'arrière-plan comme le pivot légitime mais non privilégié de la religion.

À Taghzouth, on m'a raconté les histoires de Jonas et de la baleine, et du déluge. Dans cette dernière légende, l'arche aurait atterri à Tanger. Cette croyance est également répandue dans le Rif. Selon la version la plus répandue, au début des temps, Banou Adam (nom collectif signifiant "enfants d'Adam" ou "humanité", mais utilisé ici pour désigner un seul individu), voyant qu'une inondation se préparait, construisit un bateau dans lequel il embarqua sa femme, sa fille, son chien, son chat, son âne et sept hommes. Lorsque le déluge fut passé, le bateau accosta sur une montagne. C'est alors que les sept hommes commencèrent à se disputer la fille de Banou Adam, car chacun d'entre eux la convoitait, et la querelle se transforma en bagarre. Banou Adam en fut troublé et resta toute la nuit à reciter la *fatiha* et d'autres versets. Au matin, il découvrit qu'au lieu d'une fille, il en avait sept, toutes semblables les unes aux autres, de sorte qu'il ne pouvait dire laquelle était la vraie. Il découvrit également que son chien, son chat et son âne avaient disparu, et il en conclut naturellement que chacun de ces animaux avait été transformé en filles. Chacun des hommes en épousa une, et toute l'humanité serait issue de ces unions.

Depuis cette époque-là, toutes les femmes ont été classées en quatre catégories : (1) celles qui ne cessent de se chamailler, de faire du bruit et de s'immiscer dans les affaires d'autrui - descendent du chien ; (2) celles qui sont sournoises, fourbes et infidèles, descendent du chat ; (3) celles qui sont

stupides, ternes et lentes à la détente, descendent de l'âne ; (4) celles qui sont calmes, intelligentes, sympathiques, honnêtes et fidèles. Ces derniers descendent de la vraie fille de Banou Adam, et elles sont rares.

Dans le Rif, la prophétie d'Ali et de Jésus est remplacée par la légende selon laquelle un homme, dont l'identité reste inconnue, viendra châtier et les musulmans et les chrétiens jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un dixième de chaque groupe. Le bourreau introduira alors une nouvelle religion, dont la nature n'a pas encore été révélée Il traversera le ciel avec le soleil depuis l'Orient en une journée.

LES CONFRÉRIES RELIGIEUSES

Juste avant l'occupation du Rif par les Européens, les adeptes des confréries religieuses avaient commencé à affluer dans la région, à endoctriner et à recruter leurs membres, et les Rifains qui avaient vécu ailleurs sont rentrés chez eux chargés de ces doctrines. Ces confréries sont les *Boukhariyyin*, *Derqaoua*, *Tijaniyyin*, et *Nassiriyyin*. Ces quatre communautés comptent désormais des zélateurs dans tout le Rif. Les adeptes portent le nom de *faqir* (pluriel *foqara*). Les *foqara* refusent d'aller dans les mosquées ou sur les tombeaux des saints, et ne se réunissent à des fins religieuses que dans la maison de leur moqaddam local. C'est chez-lui qu'ils prient et se

livrent à des séances d'extases spirituelles au moyen de chants et de grognements monotones, accompagnés de mouvements cadencés du corps. Lors de ces rassemblements, ils prétendent voir, ou croient voir, le Prophète ou le fondateur de leur ordre incarnés dans le corps d'un chat, d'une colombe ou d'un tout autre animal et délivrant un message au passage. Ils sont d'ardents diseurs de bonne aventure, ils se plaisent à expliquer les nuances entre le haram et le hallal, autrement dit entre l'interdit, l'impur et le licite. Ils jouissent d'une mauvaise réputation au niveau local.

Dans le Rif, on ne rencontre ni *Aïssaoua*[221] ni *Hmadcha*,[222] et aucune confrérie *Heddaoua* locale.[223] Les

---

221 Les Issaoua sont des adeptes de Sidi Mohammed ben Issa, dont la dépouille se trouve à Meknès extra-muros. Ils suivent un culte extravagant dont les pratiques ont souvent été décrites par les Européens. On peut en trouver des comptes rendus dans *l'Essai sur la Confrérie Religieuse des Aissaoua au Maroc* de René Brunei, et dans *Les Confréries Religieuses Musulmanes*, d'Octave Depont et Xavier Coppolani.

222 Les Hmadcha sont une branche des Aïssaoui. Ils sont communément qualifiés de "coupeurs de têtes" en raison de leur pratique consistant à se taillader la tête à l'aide de haches et à la matraquer à coups de gourdins lors de leurs célébrations annuelles. Vous trouverez des références à leur sujet dans les deux ouvrages mentionnés ci-dessus.

223 Les Heddaoua sont les disciples de Sidi Heddi, un saint des Jebala. On raconte que sur sa tombe se trouvent deux chevaux qui labourent les champs appartenant au sanctuaire, sans que personne ne les dirige. Les Heddaoua ne se baignent ni se rasent, et se promènent en haillons ou parfois nus. Ils fument le kif dans de grandes pipes, et sont presque continuellement sous

seuls *Heddaoua* présents dans le Rif sont les ascétiques, que l'on voit occasionnellement faire la manche. Personne ne leur fait confiance et ils ne sont pas encouragés à rester.

LES SAINTS

Les *Imrabten*, ou saints, sont présents dans certaines tribus et font l'objet d'une vénération au niveau local. Un saint est une personne qui détient la *baraka*, une forme d'émanation magique semblable au *mana*, qui lui vient généralement de sa filiation avec le Prophète. C'est grâce à celle-ci qu'il est capable d'accomplir des actions miraculeuses, et sa personne, étant chargée de *baraka*, peut guérir ceux qui la touchent ; ainsi, tout ce qu'il a touché participent à la baraka et constitue un objet de grande valeur. Les saints profitent de la croyance en ces superstitions pour gagner leur vie.

Les *Chorfa*, ou descendants présumés du Prophète, ont un quasi-monopole dans ce domaine, bien que des saints hommes ne pouvant prétendre à une telle descendance puissent acquérir la *baraka* en vertu de leur mode de vie ou d'une extravagance

---

l'influence de cette drogue. Ils prétendent qu'ils peuvent prédire l'avenir quand ils sont sous son influence. On peut les voir nombreux à Moulay Yakoub, un bain thermal au nord-ouest de Fès.

religieuse. Dans de tels cas, les généalogies sont souvent trafiquées en leur faveur par la suite.

Un chérif ou tout autre détenteur de la *baraka* peut la perdre en participant à une guerre, en violant un tabou religieux, en entretenant des relations amicales avec les chrétiens, ou simplement en cessant de l'exercer. Les *Chorfa* établis depuis peu dans le Rif possèdent et exploitent encore pour la plupart leur *baraka*, alors que ceux qui y résident depuis longtemps l'ont généralement perdue et sont devenus des Rifains comme les autres. Dans une famille de *Chorfa*, un frère peut choisir d'exploiter cette qualité et les autres membres de la fratrie de vivre comme des gens ordinaires.

La famille d'*Ikhemrichen*, originaire de Fès, sont les premiers *Chorfas* à s'établir dans le Rif. On les retrouve à Targuist, à Snada chez les Aith Bou Frah, chez les Beni Bou Chibet et à Tizi Ifri, située entre Aith Amart et Beni Bechir. Les quartiers généraux de la famille sont à Targuist, dans la Zaouia *Et-taffah*, dont Sidi Mohammed n Seddiq est l'actuel titulaire. Sidi Hamidou de Snada et le titulaire de Tizi Ifri sont également censés détenir la *baraka*, mais ne sont pas aussi populaires que leur parent de Targuist. Le titulaire des Beni Bou Chibet a en quelque sorte perdu sa *baraka*. Quand j'étais à Targuist en 1926, on me confia que Sidi Mohammed avait perdu sa *baraka* en partageant ses repas avec les officiers espagnols et en entretenant des relations amicales avec eux, mais

quand j'y suis retourné en 1928, je n'ai reçu aucune confirmation de ce fait.

Dans chacun de ces foyers de la famille est établie une zaouia, ou école, un lieu d'enseignement comparable à une mosquée cantonale, avec à sa tête le chérif qui en assume la direction.

Il existe chez les Aith Saïd un saint vivant, nommé Sidi Mohammed, étranger au Rif, et qui y a établi une grande zaouïa. Il s’agit d’un émissaire des *Nassiriyin*, et les *foqara* de cette confrérie affluent tous les trois mois de tout le Rif pour lui rendre hommage.

À Aith Younes, dans la région de Gzennaya, réside un représentant des *Derqaoua*, nommé Sidi Mohammed el Khok. Il est arrivé récemment et détient un document émis par le chef de la confrérie à Fès l'autorisant à établir un sanctuaire dans le Rif, où les *Derqaoua* rifains peuvent se rendre pour éviter le long voyage à Fès.

Outre ces saints actifs de première génération, il existe de nombreuses familles descendant d'autres saints disparus depuis longtemps. Certaines d'entre elles ne participent pas aux combats et sont à l'abri des attaques, d'autres préfèrent y participent et sont donc des cibles d’attaques. Les premières sont censées posséder la *baraka* sous une forme très diffuse ; c'est le cas des descendants de Sidi Bou Jeddain, un zénète, d’Aith Touzine. Sidi Bou Jeddain

possédait une mule avec laquelle il dialoguait. Il se rendit une fois à Fès, où le sultan le jeta en prison, ce à quoi la mule s'écria : "Ce sultan est fou." Le sultan fut si effrayé qu'il relâchât Sidi Bou Jeddain et lui ordonna de quitter la ville. Aujourd'hui, ses descendants tiennent une zaouïa sur sa tombe et vivent de la crédulité et de la charité du public.

Tous les Oulad Arou Issa de la région de Gzennaya revendiquent une filiation avec Sidi Mhend ou Moussa, un saint local dans le mur du tombeau duquel est plantée une vieille épée. On raconte que lorsque cette épée sera retirée, les musulmans vaincront les chrétiens et les chasseront du pays. Depuis des années, des hommes essaient de la retirer, mais personne n'y est encore parvenu. Il existe une zaouïa dédiée à ce même saint à Aith Saïd ; on raconte qu'il a écrit des livres prédisant la récente invasion du Rif par les chrétiens, prévoyant que le dernier endroit à se soumettre serait son tombeau, et que pendant que les défenseurs tiendraient bon, ils manqueraient de sel, et que les hommes s'entretueraient pour en avoir. Les Gzennaya affirment que cette prophétie s'est réalisée. Ses descendants se battent, même entre eux, et on pense qu'ils ont perdu leur *baraka*. Quelques individus, cependant, comme l'actuel Sidi Amar, en gardent une certaine rémanence. Sidi Amar est un fou issu des Oulad Arou Issa qui, dans sa jeunesse, travaillait comme métayer chez les Aith Amart. Par un matin glacial, sa maîtresse lui demanda d'aller puiser de l'eau

à la source, et Sidi Amar maudit la source, exprimant le souhait qu'elle se tarisse. La source s'est tarie, ou du moins c'est ce qu'on raconte, et depuis, Sidi Amar est craint et respecté. Son passe-temps favori est d'aller au marché, où il poursuit les femmes avec un bâton, car c'est un misogyne invétéré. Sidi Amar s'est rendu en pèlerinage à la Mecque et, une fois rentré chez lui, il a prétendu avoir effectué le voyage de retour en volant dans les airs, et que cela ne lui avait pris que deux jours. On s'est moqué de lui jusqu'à ce que deux autres pèlerins rentrant chez eux de la Mecque racontent qu'ils avaient vérifié la date de son départ de la Mecque et qu'il ne s'était passé que deux jours avant son arrivée. Après quoi, tout le monde l'a cru et il gagnât en notoriété. Sidi Amar, appelé ironiquement le caïd Amar, n'a actuellement pas de domicile fixe, mais pénètre dans n'importe quelle maison qu'il désire et obtient nourriture et logis. Quand un homme est blessé, Sidi Amar arrive et s'assoit près de lui, refusant de manger jusqu'à ce que le patient soit hors de danger. Il a la réputation d'avoir obtenu de nombreuses guérisons de cette manière. À sa mort, Sidi Amar se fera probablement ériger un tombeau sur lequel les gens viendront rechercher sa *baraka*, car il s'est déjà forgé une réputation suffisamment prodigieuse pour l'assurer.

À Iharrassen vivent les descendants de Sidi Hamid, des saints sans *baraka*. Leur ancêtre, un grand sorcier, avait l'habitude de rédiger des amulettes puis de les brûler, après quoi toutes les personnes

présentes pouvaient voir sur le mur une image animée d'hommes défilant avec des fusils, des chiens et des mules.

Les descendants de Sidi Abd el Kader Agnaw, apparentés aux saints d'Aith Waryagher, vivent chez les Aith Amart. Ceux-ci ont perdu leur *baraka* et se battent continuellement entre eux.

Les Imrabten d'Aith Waryagher, qui ont adopté le terme générique de Chorfas comme patronyme, se battent entre eux tout en conservant une partie de leur *baraka* ; quiconque les attaque risque de tomber gravement malade. Leur ancêtre, Sidi Hamid el qrouni, s'est fait pousser des cornes sur la tête pour mieux se battre, la qualité belliqueuse de ces saints a donc commencé avec la première génération.

Les Oulad Sidi el Hajj Messaoud, chorfa de Taourirt dans la région d'Aith Waryagher, ne combattent pas, mais leur *baraka* semble avoir "tourné au vinaigre" ; ils sont considérés comme dangereux, et ne sont pas admis comme invités par les autres *os*. Les parents ne laissent pas leurs enfants les regarder. On estime à mille deux cents le nombre de saints chez les Aith Waryagher.

Sidi Chaïb ou Na-Ftah, dont le tombeau se trouve dans la rade de Temsaman, a laissé des

descendants[224] qui enseignent la musique et la danse dans la zaouia. Les hommes qui veulent apprendre à jouer de la flûte ou du *zammar*, et les femmes qui souhaitent améliorer leur technique de danse, y séjournent pendant sept jours et sont censés apprendre ce qu'ils sont venus chercher dans ce lapse de temps, en partie avec l'aide d'instructeurs et en partie grâce à la *baraka* du saint. Les saints qui enseignent la musique dans cet établissement sont d'une classe supérieure à celle des musiciens itinérants qu'ils instruisent.

Parmi les saints du Senhaja oriental arabophone, on peut citer ceux de Khondoqtamda, descendant de Sidi Abdellah el Kholani, dont certains Ikhouanen des Gzennaya revendiquent également la filiation. Ces derniers envoient des ambassadeurs une fois par an pour allumer un feu sur sa tombe. À Aghbalou résident des saints étudiants, qui combattent et ne détiennent pas de *baraka*. À Sidi Ali ben Daoud chez les Marnissa et à Sidi Mhend ou Ghalbzour on retrouve des saints similaires. Les étudiants d'Amchech, privés de *baraka*, sont pourtant catalogués comme des saints ; ils rechignent au combat.

Le souvenir des anciens saints disparus sans laisser de descendance se perpétue au moyen de tombeaux, généralement entretenus par des gardiens

---

[224] Selon d'autres auteurs sidi Chaïb n'a pas laissé de descendance.

vivant sur le produit des propriétés de celui-ci. D'autres tombeaux ont été abandonnés et laissés en ruines. Parfois, un amas de pierres, une simple tombe, ou tout simplement une légende, permettent de rappeler le lieu de sépulture d'un saint. Les tombes sont souvent situées près d'un grand rocher, d'une source, d'un bosquet ou d'un autre lieu aux caractéristiques naturelles particulières, telle une grotte, ce qui montre que la pratique de l'hagiolâtrie dans le Rif, comme dans d'autres pays et régions méditerranéens, est la survivance d'un culte plus ancien dédié à la nature. Ces lieux sont dotés de pouvoirs magiques spéciaux attribués à la *baraka* rémanente du saint.

Le tombeau de Sidi Mohammed près de Boured dans la région de Gzennaya servira d'exemple. Il est situé au milieu d’un massif de fourrés réputés peupler d'animaux sauvages et abriter un vénérable lion. Sidi Mohammed avait un lion qui le servait, et le suivait quand il l'appelait. Pendant son séjour à Fès, Sidi Mohammed apprit qu'un lion appartenant au Sultan avait combattu et vaincu tous les animaux placés dans une arène contre lui et se vanta publiquement que son lion pouvait vaincre celui du Sultan. À cause de cela, il fut jeté en prison. Pendant qu'il y était, il envoya son serviteur au Rif chercher son lion, qui viendrait si les mots de *a seba dh' amendoud* étaient prononcés devant le buisson. Le serviteur récita sa formule et conduisit le lion à Fès, où il vainquit tous les autres. Le sultan libéra alors

Sidi Mohammed en lui offrant un présent, et le saint retourna au Rif avec le lion. Après sa mort, son tombeau fut construit au milieu d'un maquis, et personne n'a osé y pénétrer depuis de nombreuses années. Le gardien de la tombe n'y entre pas non plus, mais cultive les terrains aux alentours.

À Sidi Marj chez les Beqqioua se trouve une zaouia près d'un étang marécageux à la végétation luxuriante. Les étudiants qui séjournent dans la zaouïa déclarent avoir vu des chats et des chiens entrer et sortir de l'eau la nuit, et que ces animaux étaient des djinns. Personne ne s'approche de l'étang plus que de raison.

La mosquée cantonale d'Iharrouchen dans la région de Gzennaya est investie du pouvoir de provoquer les grossesses, grâce à la *baraka* de Sidi Messaoud, qui y est enterrée. Des femmes viennent d'autres tribus pour dormir dans la mosquée, car la *baraka* opère pendant la nuit.

Il existe des centaines de ces lieux éparpillés à travers le Rif et tout le Maroc. Bien que la plupart des Rifains croient en leurs vertus, certains ne le font pas, et nombreux sont ceux qui ne croient pas aux pouvoirs des chorfa Ikhemrichen et autres saints étrangers. Les personnes vivant à l'est de Targuist ne leur accordent aucun crédit, alors que les Senhaja à l'ouest les venèrent.

LES CÉLÉBRATIONS

Les célébrations à caractère religieux se divisent en deux catégories, selon qu'elles sont régies par le calendrier solaire ou lunaire. Les Rifains considèrent que les premières n'ont rien à voir avec l'Islam, mais elles sont rigoureusement observées, en raison de la volonté générale des Rifains de conserver leurs traditions propres tout en bénéficiant des avantages de l'Islam.

Deux des fêtes ne relevant pas de l'islam sont hagous et *r'ansath*.

Hagous tombe le 31 décembre, selon le calendrier ancien qu'ils ont adopté.[225] Les hommes mariés emmènent leurs femmes et leurs enfants chez leurs beaux parents, où ils passent sept jours s'ils n'ont pas d'enfants, et trois s'ils en ont. Ils emportent avec eux de la viande, crue ou cuite, des noix, du miel et d'autres aliments. Ils ne ramènent jamais d'animaux vivants destinés à l'abattage. Dans la région du Rif central, les hommes ramènent des saucisses préparées pour l'occasion. À l'occasion de cette fête, ils font le tour des maisons de leurs amis en leur offrant des présents en nourriture.

---

225 En cela, je me base sur Westermarck, car mes propres données concernant la date sont inexactes. Voir Westermarck, pp. 161-162.

Une branche de sapin ou de cèdre est suspendue au-dessus de chaque porte, et d'autres branches et des fleurs d'amandier (en décembre !) sont attachées aux chevrons. C'est une période de fête et de réjouissance, où rien ou presque ne traduit l'attitude religieuse habituelle. Le soir, une représentation dramatique est donnée, semblable à celle de l'Aïd el Kébir.

Westermarck associe *hagous* à la célébration de la nouvelle année.[226] Il constate que dans d'autres régions du Maroc, il est observé un jour plus tard, le premier janvier. Les tribus qui célèbrent *hagous* sont les Aith Waryagher des montagnes, les Aith Amart, les Oulad Arou Issa, Ikhouanen, Iharrouchen, Tamjount, Ikarouen, Aith Touzine et tous les Senhaja. Selon Westermarck, *hagous* est présent dans toute la région de Jebala[227], sa répartition dans le Rif semble avoir un lien avec le territoire situé plus à l'ouest.

r'ansath a lieu le 24 juin, selon l'ancienne tradition[228]. Ce jour-là, les Rifains coupent un rameau de toutes les espèces d'arbres qu'ils trouvent, qu'ils soient sauvages ou domestiques. Ils coupent également les tiges et les feuilles de toutes les plantes et herbes qu'ils connaissent. Ils en font des piles et,

---

[226] Westermarck, p. 160-161.
[227] Pour une description détaillée de cette cérémonie et une discussion de sa signification, voir Westermarck, pp. 160-174.
[228] Là encore, je m'appuie sur Westermarck (p. 182).

après le coucher du soleil, mettent le feu au tas et sautent par-dessus à travers la fumée, qui envahie les lieux à cause du bois vert. Tout le monde saute deux fois - hommes, femmes et enfants, les mères tenant leur bébé dans leurs bras pendant qu'elles sautent. Quand tout le monde a sauté, les hommes se rendent au ruisseau le plus proche et lavent soigneusement toutes les parties de leur corps. Les femmes et les enfants vont dans les maisons et font la même chose en utilisant des baquets d'eau. C'est ce qu'on appelle *ssiredh thoudachth*, ou la purification de la "judéité" ou de la "juive".[229] La signification de cette cérémonie est que les feux sont allumés en l'honneur d'un ancien prophète juif, et que toute trace de "judéité" doit ensuite être éliminée.[230]

Cette pratique se retrouve partout dans le Rif, sauf chez les Nomades et les tribus maritimes, et dans

---

229 Westermarck (p. 189) dit qu'ils nettoient les "juives", mais ne donne pas l'équivalent berbère. *Thoudachth* pourrait être traduit par "Juive" aussi bien que par "judéité".

230 Alors que je voyageais à travers l'Atlas en 1926, deux Rifains qui accompagnaient l'expédition assistèrent à un office dans une synagogue du mellah de Zerekten, afin de satisfaire leur curiosité et aussi pour obtenir un peu d'eau de vie servie lors de la cérémonie. À leur retour de la synagogue, ils exprimèrent de forts remords pour leur action et déclarèrent qu'il faudrait quarante jours pour que la "judéité" qu'ils avaient contractée soit éliminée. Tous les jours, pendant ces quarante jours, ils comptèrent les jours qui leurs restaient, et quand le seuil du quarantième jour fut passé, ils manifestèrent une grande joie. Ils déclarèrent que s'ils mouraient avant l'expiration de cette période, ils seraient enterrés comme des Juifs et considérés comme tels le jour du Jugement dernier.

toute la région de Jebala jusqu'à l'Atlantique ; pour ma part, je l'ai observée qu'à Tanger. Westermarck fait état d'une large distribution de cette coutume,[231] et montre qu'il s'agit d'une survivance d'un rite de la mi-été.[232]

Les fêtes religieuses d'origine musulmane célébrées dans le Rif sont *Th'achouth*, *er Mouroudh*, le mois de Ramadan, *r'Aïd amezian* à la fin de ce mois, et *r'Aïd ameqran*.

Th'achouth sert principalement de vacances pour les écoliers, et ne revêt pas une grande importance par ailleurs. Beaucoup ignorent même quand il est en cours.

Le jour de la fête de *er Mouroudh*, les femmes de *l'os* font cuire de l'orge grossièrement moulu pour en faire une bouillie qu'elles emportent à la mosquée, tôt le matin, où tous les enfants de *l'os* la mangent ensemble. Le soir, les hommes achètent un taureau ou une vache par souscription et le sacrifient devant la mosquée afin que le sang soit projeté sur la porte, puis le découpent près de la porte et le divisent,

---

231 Pages 182, 203-204.

232 Pages 109-206. Westermarck élimine la forte association avec l'idée des Juifs en la qualifiant d'*ex post facto*, et en apporte des parallèles provenant d'autres régions. Pour le présent propos, que le facteur juif soit originel ou superposé, comme Westermarck l'a si bien démontré, dans un cas comme dans l'autre il indique une certaine influence juive à une certaine époque.

chaque homme emportant sa part chez lui pour la consommer.

Le *Ramadan* est strictement observé par les Rifains, qui ne s'écartent en aucune façon du dogme orthodoxe. Ceux qui mangent habituellement du porc, fument ou boivent s'abstiennent de le faire pendant le Ramadan et nettoient avec de la cendre tout récipient de cuisine qui a été utilisé pour manipuler des aliments impurs à d'autres moments de l'année. La vingt-septième nuit de ce jeûne, les gens croient que le ciel s'ouvre et que celui qui le regarde attentivement peut apercevoir Dieu. S'il y parvient, il meurt instantanément et se retrouve au paradis. La dernière nuit, qui est celle de *r'Aïd amezian*, tout le monde prend un bon bain et met des vêtements propres. Le père mesure de ses mains trois doubles poignées d'orge pour chaque membre de la famille. Il envoie ensuite chercher une femme dans le besoin pour qu'elle vienne prendre l'orge, et personne dans la maison ne peut manger avant cela.

Chacune des trois journées que dure *r'Aïd ameqran*, chaque foyer sacrifie un mouton pour être consommer. Les hommes et les femmes vont de maison en maison appartenant à *l'os*, les hommes se répartissent par groupes d'âge et les femmes formant un seul groupe. Les garçons non mariés forment deux groupes, les très jeunes et les adolescents, et s'adonnent à des jeux, font de la lutte et jouent à des jeux de pouvoir. Ils imitent les conseils de la tribu, qui

sont autant de formes de gouvernement arabes, en nommant caïd, pacha[233] et mokhazni. Les garçons organisent des procès fictifs et s'envoient mutuellement en prison. Les jeunes hommes mariés forment un troisième groupe, dont la principale distraction est l'échange d'histoires obscènes. Le dernier groupe se compose d'hommes d'âge moyen et de vieillards, qui se divertissent en se remémorant et en narrant des légendes.

Chaque soir, les *ichouikhen*, des hommes célibataires qui se déguisent pour incarner certains personnages dans un jeu de rôles, se produisant sur scène. Les pièces sont toujours comiques et inévitablement obscènes. Les personnes réservées qui, en temps ordinaire, seraient choquées à la vue ou à la description d'un acte obscène ou constituant un sacrilège, mettent de côté leurs inhibitions et participent de bon cœur à la fête.

Les scènes et les situations jouées diffèrent d'une tribu à l'autre et changent parfois, mais le type général et la technique sont toujours les mêmes. Voici une description du spectacle présenté dans certaines parties de Gzennaya, Aith Waryagher et Aith Touzine. Des descriptions concernant d'autres

---

[233] Ce titre turc est employé au Maroc pour désigner les maires des villes

événements peuvent être retrouvées dans Moulièras[234] et Westermarck.[235]

Les *ichouikhen* interprètent huit rôles : les chrétiens, les femmes chrétiennes, les juifs, les femmes juives, les animaux, leurs gardiens, les musulmans et leurs femmes. Ceux qui incarnent les chrétiens imitent du mieux qu'ils peuvent les vêtements chrétiens avec des tissus attachés mais pas cousus ensemble. Ils mettent des moustaches en poils de chèvre, et mettent des jambières en nattes végétales. Ils confectionnent de grands chapeaux à larges bords avec des feuilles d'algarve, fabriquent des bandoulières avec des brins fendus et attachent de petits miroirs à leur poitrine en guise de médailles.

Les personnes qui incarnent les "femmes chrétiennes" imitent une chevelure luxuriante avec les tresses en laine utilisées par les femmes rifaines. Sur leurs têtes, elles attachent des tissus blancs d'où dépassent des plumes. Une ceinture en corde d'algarve est nouée autour de la taille et bien serrée, et des oignons ou des grenades sont enfoncés sous la chemise pour simuler les seins.

Les personnages des "Juifs" portent de longues barbes en laine collées avec un mélange de farine et d'œufs. Ils se drapent le corps de longues

234 Vol. I, p. 106-111.
235 VoL II, p. 133-158.

étoffes blanches ou noires et s'attachent des mouchoirs rouges ou noirs à l'arrière de la tête.

Ceux qui représentent les femmes juives portent de longs tissus noirs qui descendent jusqu'au sol.

Les personnages représentant les "animaux" - lions, chacals, ânes, vaches, bœufs et chiens - portent des queues auxquelles ont été attachées des plumes et des touffes de poils de chèvre. L' "âne" porte sur sa tête un crâne d'âne taillé de manière à épouser partiellement la tête de la personne l'incarnant. Le "chien" a un long museau fait de liège, de bois ou de tissu, et porte souvent une peau de chacal attachée sur le dos. Les "lions" déguisent leur visage en l'enduisant de pigments noirs et rouges. Un phallus en bois, avec des oignons ou des grenades en guise de testicules, est attaché à chaque "animal", à l'exception de la "vache", qui a un pis en tissu avec des mamelons pendants en tissu également attachés autour de ses aines, et porte de vraies cornes de vache attachées sur sa tête.

Ceux qui jouent le rôle de musulmans portent de grands sacs remplis de cendres, en guise de poudre, et disposent de fusils en bois. Les juifs et les chrétiens en ont également, et certains parmi ces derniers trainent des canons en bois.

Les jeunes au physique efféminé sont choisis pour représenter les épouses des musulmans. Ils se rasent, utilisent du rouge (*souak*) et du khôl, et dessinent à l'encre les marques de tatouage traditionnelles sur leur visage. Ils portent des boucles d'oreilles et des perruques.

L'identité et les préparatifs des acteurs sont tenus secrets. Les *ichouikhen* s'habillent et se maquillent à la mosquée ou dans une maison prédéterminée ; une fois prêts, ils entrent dans les maisons de *l'os*, l'une après l'autre, et se donnent en spectacle. La foule les suit de maison en maison et assiste à la représentation, encore et encore.

Tout d'abord, il y a les Juifs et leurs femmes qui entrent en scène. Ils se mettent par deux et commencent à danser, en tenant des conversations salaces, en s'arrachant mutuellement leurs femmes, en brandissant des phalli en bois, les femmes dansant avec d'autres hommes et se jetant des cendres prises dans leurs sacoches.

Après quelque temps, les Juifs organisent un mariage. Pendant ce temps, l'âne et son conducteur entrent en scène. Les Juifs installent la mariée sur le dos de l'âne, qui la jette par terre, ce qui met les Juifs en colère et leur fait pousser des cris incohérents. Ils s'agenouillent ensuite pour faire une prière, qu'un juge dirige. Le Juge fait face à l'ouest et les Juifs dans toutes les directions. Au cours de la prière, le juge

explique ce qui est le *haram* et le *hallal* d'une voix péremptoire, inversant tout ce qui est normal, déclarant qu'il est permis de manger du porc, qu'il est permis de commettre l'adultère avec une belle femme et interdit de le faire avec une femme laide. L'étendue de ces distinctions entre le *haram* et le *hallal* n'est limitée que par l'imagination du juge.

Pendant ce temps, tous les autres animaux arrivent en courant et attaquent les Juifs, qui jettent leurs cendres et leurs fusils en bois et s'enfuient pour se cacher. Une fois les Juifs disparus, les animaux sont rassemblés dans un coin par leurs gardiens. Puis les chrétiens entrent en scène, parlant ensemble à haute voix dans un charabia improvisé ; un interprète fait semblant de traduire ce qu'ils disent à l'auditoire, et leur prête des propos ridicules et obscènes. Il annonce que les chrétiens ont ordonné que toutes les jolies filles musulmanes soient amenées au quartier général, à raison d’une fille par jour, pour le bon plaisir du *hakem*, comme on appelle l'officier chargé d'un bureau tribal.

Après cela, les chrétiens dansent avec leurs femmes, puis s'assoient et font semblant de manger dans des morceaux de vaisselle cassée qu'ils ont apportés avec eux. Le fait que les gens mangent dans des ustensiles séparés est en soi très ridicule pour les Rifains.

Après le repas, les chrétiens et leurs femmes dansent à nouveau, puis le *hakem* s'acquitte de ses fonctions administratives. Les prisonniers sont amenés, interrogés et condamnés, et les musulmans qui ne sont pas prisonniers entrent et essaient de vendre des objets aux officiers. Aucun des deux camps ne comprend l'autre, les musulmans parlant thamazighth et les chrétiens baragouinant toujours leur charabia. Ils commencent à se battre, et le conseil tribal se réunit. Les conseillers désignent un crieur public, qui clame : "Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu ; ô Musulmans, déclarons la guerre sainte."

C'est alors que commence le *jihad*, ou guerre sainte, les deux camps se jetant des cendres et les chrétiens tirant des canons. Durant le combat, les Juifs sortent furtivement de leur cachette et se dirigent vers les femmes chrétiennes et musulmanes assises à l'écart pour leur voler les œufs, la viande et le pain. L'un des Juifs fait un discours pour excuser ce vol, disant que les ancêtres des Juifs possédaient autrefois une grande ville et un grand empire, mais que les animaux sauvages sont arrivés, ont détruit leurs maisons et les ont chassés. Maintenant, ils doivent voler pour récupérer une partie de leurs biens. Les Juifs font alors le tour de l'assistance et ramassent des œufs, des amandes, du sucre et de l'argent.

Pendant ce temps, la guerre se poursuit, tous les participants étant à ce moment-là couverts de

cendres. Certains font semblant de mourir ou d'être blessés, et les femmes appartenant à leur camp les ramassent et les emmènent dans un coin, où elles pansent les blessés. Quand la plupart ou la totalité des participants ont simulé la mort, une femme de chaque camp se rend dans le coin où ils sont allongés et touche tous les siens, les ramenant à la vie. Finalement, les musulmans gagnent, et les chrétiens partent. Le crieur annonce que les chrétiens sont partis et que le gouvernement et la justice vont être rétablis dans le pays.

Puis les animaux et leurs conducteurs reviennent sur le devant de la scène, les conducteurs tentent de monter et sont repoussés, et la vache est traite.

Ensuite, ils passent dans une autre maison et recommencent le spectacle.

Les *ichouikhen* se produisent une seule fois dans chaque maison du village, sauf dans celles des personnes "aigries" qui n'approuvent pas cette vulgarité et ne la permettent pas chez elles.

LES ÊTRES SURNATURELS

Outre les divinités et les personnages historiques des religions sémitiques, tels que les prophètes et les sahaba, les Rifains croient en neuf

types d'êtres surnaturels, dont deux seulement sont étroitement associés à l'islam. Ce sont les suivants :

1- *Mala'ika*, les anges sémitiques.
2- *Jnoun*, les djinns ou génies, dont les éfrits et les *chayatins*. Cette classe comprend également la *thajennechth*, un djinn féminin sous l'apparence d'une jolie femme, qui croise les gens sur les chemins ou dans la nature durant la nuit et les séduit. Elle les conduit généralement dans une pièce située sous un ruisseau, à laquelle on accède par un escalier qui descend dans l'eau. Avant de laisser partir l'homme qu'elle a séduit, elle exige de lui la promesse de ne jamais révéler l'endroit où est cachée sa chambre. L'homme qui rompt sa promesse meurt dès que les mots sortent de sa bouche.

Les *jnouns* qui inquiètent le plus les Rifains sont ceux qui prennent la forme de chiens ou de chacals. Les chiens aux yeux clairs sont considérés comme des *jnouns*, et les féroces chacals, transformés en *jnouns*, gardent, dit-on, des trésors cachés au fond des grottes. Les portes et les volets des maisons sont fermés la nuit pour empêcher les *jnouns* d'entrer et de posséder les occupants. On pense que l'hydrophobie est le signe qu'un djinn est entré dans le corps d'un homme.

3- *er khiar*, un fantôme. On dit que les fantômes sont très grands et très minces et qu'ils se déplacent de nuit, surtout aux environs des cimetières. Ils sont parfois capables de frapper les hommes avec des langues de feu, et ils possèdent le pouvoir d'apparaître et de disparaître à volonté.
4- *thassardound imadhran*, une mule, parée de clochettes. Elle sort des cimetières la nuit et dévore les gens.
5- *rayah*, un tourbillon d'air chaud qui arrive en été, et qui est supposé être un être surnaturel maléfique.
6- *thamza*, ou *stout*, une ogresse. Elle est décrite comme une femme laide avec de longs seins ballants qui touchent le sol et font gicler du lait lorsqu'elle marche, de longues lèvres baveuses et de longs cheveux bouclés et emmêlés. Elle est capable de changer de forme et d'apparaître comme une demoiselle séduisante, attirant les gens dans sa maison pour les dévorer, et prend un grand plaisir à croquer et ronger les os humains. Cette ogresse vit dans une maison sur une partie déserte d'une montagne.
7- *Amziw* est le mari ou le mâle de *thamza*. Il lui ressemble par la configuration de ses lèvres et par la forme et l'état de ses cheveux. *Amziw* est également capable de

changer de forme et d'apparaître tantôt comme un homme normal, tantôt comme un vieil homme, et tantôt comme un homme noir. *Amziw* emploie les mêmes subterfuges que sa femme, attirant les gens chez lui pour les manger. *Amziw* est moins souvent mentionné dans le folklore rifain que *thamza*, et est apparemment considéré comme moins courant et moins dangereux.

8- *Bou seb'a izajjifen*, le Père des Sept Têtes, est une créature aussi grande qu'une mule, possédant sept têtes humaines. Ses pattes arrière sont celles d'un animal, et ses pattes avant se terminent par des mains humaines. Lorsqu'il se déplace, l'animal court à quatre pattes, mais lorsqu'il se trouve à proximité d'êtres humains, il se dresse sur ses pattes arrière et attaque ses victimes avec ses mains. Il crache du feu par les narines et les bouches de ses sept têtes. Il mange ses victimes là où il les attrape, puisqu'il ne possède pas de demeure, errant et dormant dans les contrées désertes. Il n'y a aucune mention concernant le sexe de *bou seb'a izajjifen*, ce qui permet de conclure qu'il est soit masculin, soit asexué. On dit que *thamza*, *amziw* et *bou seb'a izajjifen* étaient mortels et qu'ils ont disparu depuis longtemps.

9- *Hajouj ou majouj*, nains ou gnomes. Ils vivent dans des grottes souterraines sans accès à la surface. Ces créatures sont aussi petites que des enfants de deux ans, ont les jambes arquées, possèdent des pâtes de pigeons, une longue barbe, sont dépourvues de cou et leur tête repose directement sur leurs épaules. Ils sont bossus et plein de rides, et présentent tous les signes de la sénilité, même quand ils sont en bas âge. Ils se déplacent tout nus. Ces nains creusent chaque jour un passage vers la surface, dans l'intention de percer la croûte terrestre, de sortir, de détruire l'humanité et de prendre possession de la terre. Mais chaque soir, quand ils sont fatigués ils disent : « Il fait nuit et nous sommes fatigués, retournons au centre de la terre et dormons, il ne nous reste plus beaucoup de travail à faire ; demain, nous finirons le trou et nous sortirons". Mais chaque matin, lorsqu'ils se remettent au travail, ils trouvent le trou qu'ils ont fait la veille rempli de terre, et doivent recommencer leur travail depuis le début. La raison pour laquelle leur trou se retrouve comblé chaque nuit est qu'en déclarant qu'ils sortiront le lendemain, ils omettent de dire "*In cha'a Allah*", ou "Si Dieu le veut". Si jamais il leur venait à

l'idée de dire *in cha'a Allah*, le lendemain ils réussiraient à sortir et envahiraient la terre.

Il existe une autre légende concernant les gnomes, qui leur donne une tout autre interprétation. Elle dit que loin à l'est, là où le soleil se lève, se trouve une terre délimitée à l'ouest par un mur de fer. Du côté est de ce mur vivent les *hajouj ou majouj*, décrits ci-dessus, qui sont plus nombreux que l'humanité. S'ils parvenaient à briser le mur, ils envahiraient la terre. Les deux légendes affirment avec certitude que leur libération entraînerait l'extinction de l'humanité. La première version implique une créature de type gnome, et la seconde semble faire référence à la Chine. J'ai entendu la première dans la région de Gzennaya et la seconde chez les Beni Bou Nsar.

Bien que ces créatures surnaturelles soient principalement utilisées comme sujets de folklore racontés aux enfants par leurs mères, les adultes y croient néanmoins, apparemment sans réserve.

CHAPITRE XIII

LA MAGIE

Les types de magie pratiquées dans le Rif peuvent être divisés en quatre catégories : (1) la *baraka* des prétendus descendants du Prophète ; (2) *thira*, ou magie nécessitant l'utilisation de charmes rédigés par écrit et basée sur l'interprétation mystique du Coran ; (3) *thira* des *jnoun*, un type similaire dans la forme mais impliquant la participation des *jnoun*, et l'utilisation de livres autres que le Coran ; (4) *shour*, ou magie des vieilles femmes, qui n'implique pas l'utilisation de l'écriture. On peut y ajouter des sujets connexes : (5) le *'ar* ou la contrainte par la honte ; (6) *'ahd* ou le serment ; (7) les procédés pour combattre le mauvais œil ; et (8) l'interprétation des rêves.

La contrainte par la honte et le serment sont tous deux fondamentalement de la magie, et font donc partie de ce chapitre. Le traitement des phénomènes religieux et magiques dans des chapitres distincts n'est fait que par commodité et n'implique aucune différence générique.

LA BARAKA

La *baraka*, ou *erfthair*, est généralement réservée aux prétendus descendants du Prophète, et dépend de leur détention d'une émanation magique

supposée leur avoir été transmise. La *Baraka* est une force, un pouvoir, comme le *tabou* des Polynésiens, et plus encore comme le *mana* des Mélanésiens. Un homme qui la possède est doté de pouvoirs surnaturels ; il est capable de prédire l'avenir, d'accomplir des miracles, de guérir ou de détruire par le toucher ou, par extension, en utilisant un objet qui a été en contact avec son corps, comme un morceau de vêtement, un bout de pain ou un œuf qu'il a embrassé.

Un client souhaitant connaître son avenir se rend chez le chérif de Targuist et lui expose son problème. La nuit suivante, le chérif fait un rêve à ce sujet et, au matin, il annonce à son client ce que l'avenir lui réserve. Le client paie alors une somme d’argent d'environ cinq *duros* et s'en va. Le chérif n'est pas limité à un seul rêve par nuit ; il fait autant de rêves que nécessaire.

Les Rifains ne croient pas tous à cette magie, et seuls les habitants de Targuist et les tribus Senhaja sous influence des Ikhemrichen font appel régulièrement aux services du chérif.

Toute personne souffrant d'un mal quelconque se rend chez le chérif pour être touchée. Celui-ci caresse la partie affectée, et exige des honoraires allant de trente ou cinquante *duros*. Si le malade ne se rétablit pas, lui et ses proches ne blâment pas le chérif, mais considèrent que la fatalité

est due au mektoub, ou destin préétabli, et que le temps imparti à l'âme a expiré.

Le chérif distribue des morceaux d'étoffe arrachés à ses vieux vêtements, que les crédules emportent et accrochent dans leurs maisons pour empêcher les malfaiteurs d'y pénétrer. On fait cuire de minuscules miches de pain censées chargées de baraka à la Zaouia de Targuist ; on les distribue en disant aux destinataires qu'un quart de miche les rassasiera amplement. La consommation de ce pain représente un moyen de prévention contre les maladies et les malheurs.

Le chérif, ainsi que les autres marabouts, distribuent les œufs qu'ils ont reçus en cadeau ou en honoraires et dont ils se passent. Les œufs sont considérés comme étant chargés de *baraka*, et les gens les emportent chez eux pour les partager avec leurs femmes, pensant ainsi se prémunir contre les malheurs.

Les femmes amènent leurs enfants, malades ou pas, au chérif, qui mâche un morceau de sel et le crache dans la bouche de l'enfant, après quoi la mère repart satisfaite.

Certains chorfa sont analphabètes et incultes, et sont peu versés dans l'exégèse coranique. Ils sont grâce aux honoraires et aux dons en nourriture qui leur sont constamment remis.

La *baraka* se transmet par voie héréditaire, mais pas à toute la progéniture du chérif. Certains d'entre eux, dégoûtés par les tromperies de leur père, choisissent de travailler pour gagner leur vie comme des personnes normales. D'autres restent en permanence à la maison et se posent en modèles de bienséance et de conduite, afin de perpétuer la vocation traditionnelle. Un chérif qui prend part aux combats perd sa *baraka*, et il en va de même pour les marabouts ordinaires, dont peu sont aujourd'hui accrédités de pouvoirs surnaturels. Même le chérif de Targuist aurait perdu sa *baraka* pour avoir collaborer avec les Français et les Espagnols après la reddition d'Abdelkrim en 1926.

THIRA

La magie dont l'efficacité dépend de l'écriture s'appelle *thira*. Les étudiants l'apprennent à la mosquée cantonale et la pratiquent pendant qu'ils fréquentent cette institution et après y avoir terminé leurs études.

Chaque étudiant doit refaire ou copier son propre manuel, à partir duquel il est capable d'extraire les charmes adaptés à chaque circonstance requérant un traitement par la magie. Il parcourt le Coran en énumérant tous les noms qui n'ont pas de référence directe à la religion lorsqu'ils sont pris isolément. Il fait ensuite correspondre à côté de chaque nom la

phrase avec laquelle il est relié dans le texte, ou la sourate dans laquelle il se trouve chaque fois qu'il apparaît. De cette façon, chaque nom sera suivi de plusieurs phrases ou chapitres différents dans la compilation finale. Quand une personne sollicite un charme dans un but précis, l'étudiant recherche le terme de ce but dans son livre et détermine les phrases qui vont avec. Il doit connaître le nom de la personne et le nom de sa mère, qu'il recherche également.

En combinant les corollaires des différents noms, y compris le but du charme et les noms des participants, l'étudiant est en mesure de décider quelle formule il doit inscrire pour le charme, avec quel liquide et sur quel matériau ; s'il faut ou non des objets en contact direct avec la personne à protéger ou avec la victime, ou les cheveux d'une telle personne ; et par quels moyens le charme doit être administré ou utilisé. Les matériaux et méthodes utilisés sont énumérés ci-après.

Les liquides.

De l'encre faite à partir de corne de chèvre brûlée et bouillie dans de l'huile d'olive. L'encre industrielle ne fonctionnera pas.

Le sang de huppes.

Le sang de hiboux.

Le sang de chauves-souris.

Les matériaux.

Du papier de toute sorte.

L'omoplate, la côte, ou la rotule d'un renard.

L'omoplate, la côte, la rotule ou la mandibule d'un hérisson.

Le museau d'un sanglier.

Sept, quatorze ou vingt-huit feuilles d'olivier.

Un bâton pelé d'olivier sauvage femelle.

Sept, quatorze ou vingt-huit feuilles de "sultan des lauriers-roses", un laurier-rose dont les feuilles poussent en grappes de quatre au lieu de trois.

Une branche de grenadier pelé, de soixante cm, un mètre dix ou un mètre cinquante de longueur.

Sept, quatorze ou vingt-huit feuilles de roseau.

Entre une et sept sections de roseau fendues. Une même tige de roseau ne peut être divisée en plus de six sections.

Un ou trois œufs.

Une plaque de plomb usagée.

Des parties du corps ou des objets en contact intime avec lui.

Les cheveux sont coupés de la tête, du côté droit ou gauche, selon les circonstances.

Un morceau de tissu provenant des vêtements de l’intéressé.

Les méthodes relatives à l'élimination ou à la pose de l'amulette.

La faire tremper dans de l'eau et boire le mélange ou en administrer à la personne concernée. Il est destiné aux femmes en couches, et aux femmes de la part de leurs admirateurs pour les amener à se détourner de leurs maris.

La brûler de façon à ce que la fumée soit humée par la personne concernée ou, si elle dort, l'inhaler. Le but

recherché est de pousser une femme à quitter son mari ou un mari à répudier sa femme.

La donner à manger à une personne. Cela se fait uniquement avec le groin d'un sanglier, qui est coupé en petits morceaux et mélangé à la nourriture. L'acte est destiné à provoquer la colère entre celui qui le mange et une autre personne désignée. Cette méthode est utilisée par les épouses en situation de polygamie pour attirer les foudres du mari sur ses autres épouses.

L'enterrer sous le seuil de la porte ou dans le sol à l'endroit où l'on dort. Ainsi, la personne qui marche ou dort dessus se lèvera dans un état de démence au milieu de la nuit et quittera les lieux.

Secouer un bâton. Si quelqu'un secoue un bâton pris sur un grenadier, préparé comme indiqué, en direction d'un homme vaniteux, ce dernier se vantera de manière si extravagante qu'il s'attirera des ennuis ou deviendra la risée de tout le monde.

L'attacher à un arbre près de la maison de la victime. La femme qui passe sous ou à côté de l'amulette sera angoissée, agira comme si elle était folle et retournera à la maison de ses parents. Le vent doit faire bouger l'amulette au moment où elle passe pour qu'elle soit efficace.

L'attacher à certaines parties du corps. Cela permet de protéger la personne qui achète l'amulette, de guérir des maladies ou d'attirer certaines personnes vers le propriétaire. Une femme attache la mâchoire d'un hérisson à sa ceinture pour s'assurer de la fidélité de son mari ; des roseaux ou des tiges peuvent être attachés sur l'estomac, et des amulettes en papier sur le front, le cou et le haut du bras. Les amulettes attachées au front sont destinées à soigner les maux de tête et à favoriser l'attirance sexuelle ; sur le cou, elles sont destinées à soigner les maux à cet endroit et à favoriser l'attirance. Dans de très rares occasions, les femmes attachent des amulettes en papier à leurs chevilles pour des raisons de séduction.

Aucun type d’encre n'a d'usage particulier ; chacun d'entre eux peut être utilisé sur n'importe quel type de matériau à toutes fins utiles, et selon les circonstances.

Le papier peut être utilisé pour des amulettes à attacher à n'importe quelle partie du corps, à l'exception de l'estomac ou de l'abdomen, pour les attacher à un arbre, pour les enterrer, pour les faire tremper et boire la solution, ou pour les brûler.

Les omoplates n’ont d’usage que brûlées.

Les côtes, qui sont rarement utilisées, ne servent qu'à être brûlées ou suspendues dans les arbres.

La rotule n'est utilisée qu’en l’attachant sur l'abdomen.

La mandibule du hérisson est utilisée en l’attachant à la ceinture d'une femme.

Le groin du sanglier peut être utilisé à la fois pour le faire tremper et boire le liquide et pour le découper et le manger.

Les feuilles d'olivier peuvent être utilisées en les trempant dans de l’eau ou en les brûlant.

Les feuilles de laurier-rose peuvent être utilisées trempées ou brûlées. Elles sont utilisées notamment dans le traitement de la malaria.

Les branches du grenadier ne servent qu'à provoquer un homme pour le pousser à se vanter.

Les roseaux fendus sont destinés à la combustion.

Les feuilles de roseau sont soumises aux mêmes restrictions et usages que celles du laurier-rose.

Les œufs ne sont utilisés que pour soigner les yeux irrités. L'étudiant fait passer l'œuf sept fois autour de l'orbite oculaire du patient, puis il le casse, y découvre une tache blanche d'albumine et jette l'œuf. Il prétend que la tache d'albumine correspond au mal dont souffre l'œil et qu'il l'a éliminé. Dans les cas graves, il utilise trois œufs, pendant trois jours consécutifs.

Les amulettes inscrites sur du plomb sont utilisées pour se protéger contre les *jnouns* lorsqu'on se promène seul la nuit et contre les balles au combat. Elles sont également portées par les femmes pour empêcher leurs maris de leur faire du mal si elles sont prises en flagrant délit d'adultère. Lorsqu'ils sont utilisés dans ce dernier but, ils sont très chers.

Les cheveux coupés de la tête sont utilisés comme ficelle pour attacher les amulettes aux arbres, et le tissu coupé des vêtements est utilisé pour envelopper l'amulette ou pour la brûler avec.

Le type d'amulette utilisé pour être attaché au corps n’aura aucun effet s'elle est porté tout en traversant un cours d'eau important, tel que Bayou, Nekour, Ghis, Kert, Moulouya ou Ouergha, ou la mer. Les bras des grands cours d'eau ne sont pas pris en compte. Il y a deux façons d'éviter cela : en plaçant l'amulette dans un pain avec du sel avant la traversée, et en cousant un brin d'une herbe appelée *er hamer* dans son étui. Cette herbe est rare et se vend sur les marchés à un prix exorbitant.

Dans tous les cas où il faut utiliser plus d'une amulette, comme par exemple sept, quatorze ou vingt-huit feuilles, pour les brûler, les faire tremper ou autres, il faut en utiliser une chaque jour à compter du premier jour, sinon le charme n'opère pas.

Le prix des matériaux utilisés pour exécuter le charme n'est pas inclus dans le tarif demandé par l'étudiant. Il demande au client de se procurer tout ce qui est nécessaire ; il doit tuer lui-même une chauve-souris ou une huppe si le sang de l'une ou l'autre est requis. Le paiement n'est effectué qu'une fois le traitement terminé, et seulement en cas de succès. La complexité des formules employées et les possibilités

d'erreur sont si grandes que les échecs sont attribués à des erreurs techniques.

Ce type de pratique magique n'est pas approuvé par tout le monde, et de telles actions sont effectuées loin des regards indiscrets. Un clerc peut perdre son poste s'il est surpris en train de rédiger des amulettes.

THIRA IMPLIQUANT LES *JNOUNS*

Il s'agit du même type de magie que les *thira* ordinaire, sauf que les formules sont obtenues à partir de différents livres. Seule la moitié des données contenues dans les manuels sont tirées du Coran ; l'autre moitié est extraite d'autres livres, qui traitent des *jnoun* ; ceux-ci sont très rares et tenus secrets. Ce type de *thira* est plus sinistre et dangereuse que l'autre, et vise, entre autres, à empêcher les rapports sexuels entre les couples fraichement mariés. Les exemples suivants sont typiques :

1- L'étudiant écrit sur la paume de la main droite de la personne qui fait la demande. Celle-ci fixe la main jusqu'à ce qu'il voie des *jnoun* la parcourir, sous les traits de chiens, de chats et d'hommes noirs au regard sinistre, et vêtus seulement de longs turbans.

2- L'étudiant écrit sur le front du candidat, et ce dernier regarde dans un bol d'eau jusqu'à ce qu'il voie le même spectacle que celui de l'exemple précédent (1). Parfois, bien que rarement, il aperçoit une bataille.
3- Un étudiant découpe un morceau de papier ayant la forme d'un *duro* espagnol ou hassani en argent et, par un moyen connu de tous, le transforme en une pièce d'argent véritable, qui conservera cette forme pendant plusieurs heures, après quoi elle redeviendra du papier. Il doit s'en débarrasser immédiatement et s'enfuir avant qu'elle ne se transforme.
4- Quand un étudiant souhaite trouver un trésor enfoui, il rédige une amulette et la découpe en soixante morceaux, dont l'un porte une marque. Il se rend à l'endroit où le trésor est censé se trouver, jette les soixante morceaux de papier en l'air, et creuse sous l'endroit où a atterri le morceau marqué.
5- Pour retrouver une vache volée, la victime engage un étudiant pour rédiger une amulette sur un

morceau de papier ou sur le pieu auquel la vache était habituellement attachée. Si l'amulette est écrite sur du papier, il l'attache au pieu. Il plante celui-ci à l'endroit où la vache a été subtilisée et le laisse là jusqu'à ce que le voleur, sous l'effet de cette magie, soit terrifié et n'ose plus mener la vache au pâturage. Le coupable devenant de plus en plus effrayé jusqu'à ce qu'il sorte la vache de nuit, l'attache à un endroit fréquenté et envoie un messager dire au propriétaire où il peut la trouver.

6- Quand un futur marié n’offre pas de cadeau aux étudiants de la mosquée cantonale, ils lui forcent la main ou se vengent de la manière suivante. Ils notent une incantation sur la lame d'un canif de poche neuf et s'assoient près d'un chemin que le marié est censé emprunter. L'un des élèves tient le couteau ouvert, mais dérobé à la vue. Lorsque le marié passe, l'élève qui tient le couteau l'appelle par son nom, et pendant que le marié répond, il referme le couteau. Par conséquent, le marié n'aura pas

d'érection tant que le couteau n'aura pas été rouvert. S'il rencontre cette difficulté lors de la dernière nuit de noces et qu'il en soupçonne la cause, il peut persuader les étudiants d'ouvrir le couteau en leur offrant les cadeaux qu'ils demandent.

7- Si un garçon et une fille se fréquentent et que la fille est forcée de se marier avec un autre, le garçon peut aller voir un étudiant avec une miche de pain. L'étudiant écrit dessus et la débite en sept morceaux. Le garçon les remet à la mariée, qui en mange un chaque jour pendant les sept jours de la cérémonie de mariage. Le marié ne pourra alors plus avoir d'érection en compagnie de cette fille jusqu'à ce qu'il trouve un étudiant pour écrire un contre-charme, ce qui est très difficile. On affirme que cette procédure conduira presque inévitablement le marié à répudier sa femme.

8- Un homme qui souhaite épouser la femme d'un autre peut remettre un vielle pièce de *soldi* en cuivre à une vieille femme proche de l'objet de son désir, ou à la sœur

de celle-ci, s'il peut persuader la sœur d'être de mèche avec lui. La femme qui a accepté le *soldi* s'arrange pour dormir dans la même chambre que la femme et, durant la nuit, alors que cette dernière dort, elle introduit la pièce dans son vagin et la ressort. Elle coupe ensuite une mèche de cheveux à la femme et, le lendemain, rapporte le *soldi* et les cheveux à l'homme qui lui a donné la pièce. Ce dernier apporte les deux objets à un étudiant, qui écrit une formule sur le *soldi*. L'homme plante ensuite un pieu dans un canal d'irrigation et y attache le *soldi* avec les cheveux. Quand la pièce commence à onduler au gré du courant, la femme commencera à avoir ses règles, et tant que la pièce restera dans le courant et continuera à bouger, elle continuera à avoir ses règles. Lorsque le mari est excédé par cette situation et qu'il a divorcé, l'homme retire la pièce du ruisseau et la femme cesse alors d'avoir ses règles. L'homme peut alors la demander en mariage.

LA MAGIE PRATIQUÉE PAR LES VIEILLES FEMMES

Ce type de magie, appelé *shour*, n'implique pas le recours à l'écriture et ne nécessite pas l'intervention des étudiants. Elle est l'apanage des femmes. Les exemples suivants serviront d'illustration :

1- Quand il pleut pendant un mariage, les vieilles femmes prennent un morceau de la coiffe de la mariée et y plantent sept aiguilles. Elles l'attachent ensuite à un poteau et le posent sur le toit. Cela est censé arrêter la pluie immédiatement.
2- Lorsque, au contraire, on souhaiterait que la pluie tombe, les vieilles femmes prennent une *thfara*, ou pelle à pain en bois, et la parent des vêtements d'une jeune mariée qui vient de convoler en premières noces. Les jeunes filles célibataires promènent la pelle devant toutes les maisons, la mosquée et le tombeau du saint, s'il y en a un, en implorant Dieu d'envoyer de la pluie. Lorsqu'elles ont fait le tour de toutes les maisons du village, elles l'installent dans un champ de céréales, de

préférence un champ d'orge. Bien qu'ils ne le disent pas expressément dans la formule qu'ils chantent, leur idée est d'inciter la pluie à prendre sa fiancée.[236][237]

3- Si les femmes appartenant à une famille sont jalouses des femmes appartenant à une autre famille lors d'un mariage et qu'elles souhaitent les surpasser en chant et en danse, une vieille femme de la première famille mâche une bouchée de sel et d'huile qu'elle crache dans le feu qui réchauffe les tambourins. Ainsi, les femmes adverses vont se disputer et quitter la cérémonie.

4- Lorsqu'un jeune couple est amoureux et que le garçon change son fusil d'épaule et épouse une autre fille, la mère de la fille délaissée invite le garçon chez elle. Elle s'assied dans un coin en

---

236 S. Biarnay (Elude sur les Dialectes Berbères du Rif, pp. 174-178), dans un texte écrit dans le dialecte des Beqqioua, donne un récit complet de cette cérémonie. Mon récit correspond à celui des Gzennaya en particulier, bien que ce rite soit pratiqué dans de nombreuses tribus du Rif.

237 Le terme en tamazight rifaine pour la pluie est *Anzar*, et c'est un vocable masculin et *thfara* ainsi parée est appelée la fiancée de la pluie, *thasrith o'nzar*.

tenant deux cardes avec de la laine non lavée entre les deux. Elle appelle le garçon par son nom et, quand il répond, elle donne un coup de cardes. Elle fait cela trois fois, et s'il a répondu à chaque fois, elle referme les cardes ensemble et les place sur les chevrons. Tant que les cardes resteront là, il sera incapable d'avoir une érection. Dans ce cas, la laine symbolise la mollesse.

LES CONTRAINTES PAR LA HONTE (*'AR*)

Les Rifains prétendent que la contrainte par la honte, appelée *'ar*, n'a rien avoir avec la sorcellerie, mais qu'elle est basée sur l'utilisation de la honte comme moyen de persuasion efficace. Son principe implique qu'un homme accomplit un acte cérémoniel qui obligera un autre à faire quelque chose contre son gré. La contrainte par la honte est liée à l'hospitalité. Tout comme il est impensable de refuser de servir à manger à un invité qui entre dans votre maison, ou de refuser la nourriture proposée dans la maison d'un autre, il est impensable de refuser de se conformer à une contrainte par la honte.

Si un homme refusait une contrainte par la honte, une grande calamité s'abattrait sur lui ; lui-même ou un membre de sa famille mourrait, et tout

le monde cesserait de le respecter. Il perdrait son statut social. Voici quelques exemples de contrainte par la honte :

1- Un *os* durement éprouvé par une querelle, désireux de s'allier à un autre, fait passer tous les hommes, femmes et enfants à la mosquée du village de l'autre *os*, accompagnés d'un bœuf si possible, à défaut, d'une vache ou d'une chèvre. Le maître d'école du premier *os*, ou l'un de ses membres qui étudie à la mosquée cantonale, sacrifie l'animal de manière rituelle devant la mosquée, de telle sorte que le sang en éclabousse la porte. Si cela ne se produit pas, la contrainte par la honte demeure valable quand même. L'*os* sur lequel elle s'exerce est contraint de s'allier au groupe demandeur et de constituer un *liff* avec lui.
2- Un homme condamné à payer une amende à cause d'un meurtre se rend dans chaque maison du canton, un couteau ouvert entre les dents, et frappe à la porte. Les personnes présentes doivent lui faire un cadeau. Lorsqu'il a ainsi réuni le montant ou le reliquat de

son amende, il la paie, et il n'a pas à rembourser l'argent qu'il a collecté. Ce type de contrainte par la honte s'appelle *raftheïth*.

3- Un homme condamné à une amende pour meurtre, et qui a des biens à vendre mais ne dispose pas de temps pour le faire, conduit une chèvre à la maison d'un homme qu'il sait disposer d'argent liquide et la sacrifie devant sa porte. L'homme ainsi sollicité est contraint de lui prêter immédiatement l'argent. Après avoir vendu ses propres biens, le meurtrier doit rembourser son bienfaiteur.

4- Quand une famille est assiégée dans sa maison lors d`une querelle, et qu`elle n'entrevoit aucune chance de s`en sortir, les femmes et les enfants autorisés à partir, étant à l`abri du danger, passent dans un autre *os*, parfois même dans une autre tribu, et entrent chez la personne la plus importante de l'endroit. Cette action constitue une contrainte par la honte envers les habitants du lieu afin qu'ils s'allient avec le groupe lésé.

5- **A** a eu une querelle avec **B**. Celle-ci a été réglée par une compensation pécuniaire, et les deux hommes vivent paisiblement depuis un certain temps. Soudain, **A** s'en prend de nouveau à **B** et lui tire dessus, alors que celui-ci n'était pas armé, mais il le rate. **B** court vers une femme de la *veine* de **A** et touche son mamelon avec sa bouche, en extrait ainsi du lait si elle en a. Cela empêche **A** de tuer **B**, car cela place les deux en position de frères de lait, par extension.

6- Quand une famille est assiégée comme au point (4), et que les assiégeants, contrairement à la coutume, ne laissent pas évacuer les femmes et les enfants, les assiégés envoient des étudiants ou des marabouts pour récupérer leurs morts et les porter à la mosquée du village d'un autre *os*. Ces derniers déposent ces cadavres dans la mosquée, et l'*os* qui possède la mosquée est tenu de s'allier aux assiégés et de leur porter secours.

7- Quand un conseil tribal a fait brûler la ou les maisons d'une *veine*

ou d'un *os*, dont les membres ont fui ou sont exilés, les victimes en passant par une autre tribu sont attaquées. Elles se rendent à la mosquée du village ou du canton du groupe attaquant, y sacrifient une vache, si elles en ont sauvé une, et pénètrent dans la mosquée. Les habitants du lieu offrent aux victimes une maison et de la nourriture, et leur conseil tribal va voir les conseillers de la tribu à laquelle appartiennent les victimes pour demander leur réintégration. Si celle-ci refuse, les deux groupes se livrent bataille, car une puissante contrainte par la honte a été exercée.

8- Lorsqu'un *os* est durement éprouvé par une guerre et que tous les autres *os* du voisinage se sont légués contre lui, l'*os* habille une jolie fille en mariée, la tatoue au henné, la monte sur une mule, la conduit à un *os* neutre et la donne en mariage à un conseiller. Celui-ci est contraint par la honte de l'épouser, et son *os* doit s'allier au sien.

LES SERMENTS

Le *'ahd*, ou serment, est un engagement de protection ou de paix entre deux personnes ou deux groupes sur la sépulture d'un saint. Dans le cas de deux personnes, chacune d'entre elles se tient d'un côté de la tombe et les deux se donnent la main de manière à ce que leurs doigts se croisent. Dans cette position, ils répètent, en thamazighth, la formule "Que le *'ahd* du Seigneur Dieu soit entre nous". S'il y a deux groupes de personnes qui "font le *'ahd*" ensemble, autant de personnes de chaque groupe qu'il y a de place se font face de part et d'autre de la tombe. Lorsque ces personnes ont fait le *'ahd*, d'autres prennent leur place, jusqu'à ce que tout le monde ait participé. Un *'ahd* ne peut pas être brisé sans que le châtiment survienne ensuite de manière imprévisible. La liste suivante couvre certaines des situations qui nécessitent le recours au *'ahd*.

1- Deux personnes souhaitant s'engager à ne pas se causer de tort.
2- Un homme qui craint qu'un ami ne le trompe avec sa femme, demande à cet ami de faire un ' *ahd* avec lui. C'est ce que font parfois les personnes qui sont sur le point de partir en voyage.
3- Un homme en engage un autre pour commettre un meurtre ; les

deux peuvent confirmer l'accord en concluant un *'ahd*.

4- Un homme conclut un *'ahd* avec sa femme pour qu'ils aient confiance l'un envers l'autre.
5- Les femmes adultères concluent des *'ahd* entre elles pour garantir leur discrétion mutuelle.
6- Les *os* qui se sont alliés dans un *liff* et qui commencent à se méfier les uns des autres concluent un *'ahd* collectivement. Cela consiste à couper du pain sur la tombe du saint et à échanger les morceaux.
7- Les *cinquièmes* alliés en *liff* font un *'ahd* pour sauvegarder cet accord, sous réserve que le premier *os* qui le rompra sera puni par la destruction de ses biens et par l'exil. Cette punition implique, bien entendu, le consentement du conseil tribal. Dans ce type de *'ahd*, les conseillers des deux cinquièmes se réunissent sur le tombeau d'un saint, et ne se contentent pas de couper et d'échanger du pain, mais sacrifient également un bœuf.

En plus de la pratique sérieuse de *'ahd* entre adultes, les enfants construisent de petites tombes

avec des galets ou des petites pierres et s'amusent à faire des *'ahd* sur celles-ci.

LE MAUVAIS ŒIL

On pense que le mauvais œil exerce son influence maléfique principalement sur les jardins potagers, les femmes et les enfants. Un vieux pot noirci par la suie, un crâne de mule ou un tissu noir est accroché à un poteau dans le verger et sert de moyen de protection. Dans les carrés de poivrons rouges, des excréments de chèvre sont attachés aux plantes lorsque les poivrons sont en fleur.

Des paires de cornes de chèvre sont attachées aux grenadiers pour empêcher les fleurs de tomber lorsqu'une personne qui a le mauvais œil les regarde.

Pour empêcher le mauvais œil de nuire à un enfant, une dent de sanglier peut être suspendue à son cou au moyen d'une ficelle. Les femmes se protègent en attachant des coquilles de cauris à leur ceinture.

L'INTERPRÉTATION DES RÊVES

Dans le Rif, on pense que les rêves faits en été se réalisent, alors que ceux faits en hiver ne le font pas, puisque les circonstances sont plus favorables

durant cette période. Les rêves de mauvais augure ont le plus souvent un caractère symbolique. En voici quelques exemples :

1- Si vous rêvez que vous voyez un homme nu, la pauvreté s'abattra sur lui. Si vous rêvez que vous êtes nu, il ne vous arrivera rien
2- Si vous rêvez que vous voyez un cortège de mariage se divertir dans la maison d'un de vos proches, alors un de vos proches, pas nécessairement celui dont vous avez rêvé, va bientôt mourir.
3- Si vous rêvez que vous ou quelqu'un d'autre tombe dans un ruisseau ou dans le lit d'une rivière, le gouvernement vous causera bientôt des ennuis.
4- Si vous rêvez que vous montez un cheval ou que quelqu'un d'autre le fasse, la personne qui l'a monté va bientôt mourir.
5- Si vous rêvez qu'un serpent vous mord, vous tomberez malade.
6- Si vous rêvez que vous parlez avec un homme qui est déjà mort, que cet homme vous demande un objet qui vous appartient et que vous le lui donnez, alors votre fils ou votre frère mourra.

7- Si vous rêvez qu'une meute de chiens, marchant en file indienne, sort par la porte de votre maison, alors un membre de votre foyer va mourir.

Les personnes qui relatent cette superstition expliquent que la nudité équivaut à la pauvreté, que les mariages et les chevaux sont synonymes de mort, les serpents de maladie, les chiens de deuil, les cours d'eau de gouvernement, et que se faire prendre quelque chose, c'est se faire prendre son fils ou son frère.

CHAPITRE XIV

L'ANALYSE DE LA RÉPARTITION DES FACTEURS CULTURELS

Nous avons vu, en analysant la culture du Rif, du Senhaja et du Ghomara, que les facteurs en jeu sont de trois ordres : ceux qui sont propres au Rif central et qui y sont apparemment fondamentaux ; ceux qui sont partagés avec les autres populations du Maroc et qui sont représentatifs de la civilisation nord-africaine moderne ; enfin, ceux qui ne sont ni fondamentalement rifains ni partie intégrante de la culture nord-africaine classique. Dans toutes les régions du Rif, du Senhaja et du Ghomara, les niveaux de culture dominants, tant matériels que sociaux, sont à peu près au même stade d'avancement, avec quelques exceptions notables, comme à Taghzouth, où la production artisanale est bien développée, et dans les régions du Garet, à Ketama et dans le Senhaja occidental arabophone, où des conditions environnementales extrêmes et rigoureuses ont freiné le développement de certains types de culture matérielle. On ne peut pas découper la région en zones de forte ou de faible culture ; on peut juste établir une distinction entre les types de culture à différents endroits.

J'ai choisi vingt-huit aspects relatifs à la culture matérielle et trente-trois à la culture sociale que je considère comme essentiels ou centraux pour les Rifains. Je veux dire par là qu'ils reflètent le profil

le plus fondamental de la région et qu'ils présentent moins de traces d'apports venant de l'extérieur, si ce n'est à une époque très ancienne, que les traits qui peuvent les remplacer dans d'autres tribus ou qui peuvent se situer à la périphérie sans équivalent au cœur même de la région. Les listes de ces caractéristiques sont les suivantes :

LA CULTURE MATÉRIELLE DU RIF CENTRAL (Vingt-huit traits)	
1. Grains grillés	15. Structures en claire-voie
2. Four à pain	16. Tabourets
3. Absence de poêle	17. Poterie non tournée
4. Q*eddid* et *thamariqth* (viandes séchées et potages)	18. Motifs rifains sur la poterie
5. Saucisses	19. Vannerie
6. *Sammet* (gelée de raisin)	20. Absence de métier à tisser horizontal
7. Goudron	21. Cothurnes

8. Porche	22. Sabots
9. Grenier en saillie (mezzanine au-dessus de la fosse à vaches)	23. Échasses
10. Absence d'un deuxième étage	24. Maintien de la mèche occipitale médiane
11. Toit en pente	25. Rasage de la barbe
12. Bardeaux	26. Tatouage, type 2
13. Présence *d'amiyimouth* (gouttière d'avant-toit)	27. Absence de khôl en rapport avec le marié
14. *Amiyimouth* en bois	28. Absence totale de khôl

LES INSTITUTIONS SOCIALES DU RIF CENTRAL (Trente-trois aspects)	
1. Tabou contre les *sans-gênes*	19. *Sabhayn arraziq*
2. Tabou concernant les	20. Coupe de tige de

fonctions politiques	roseau
3. Deux ou trois conseillers au marché	21. Couvre-chef fait avec des baguettes
4. Conseil des grands	22. Le frère qui monte sur la mule derrière la mariée
6. Conseil de village	23. Différence de traitement réservée aux femmes divorcées
6. Affranchissement des chorfa	24. Type de danse en cercle
7. Abstinence sexuelle quarante jours après la naissance	25. hospitalité
8. Attribution d'un nom au nouveau-né le septième jour	26. Moment fixé pour l'enterrement
9. Première coupe de cheveux à l'âge d'une année	27. Tout le village assiste aux funérailles
10. Circoncision précoce	28. Le cadavre est porté sur une porte de la mosquée
11. Un précepteur itinérant pratique la	29. Les porteurs s'alternent souvent

circoncision.	
12. Précepteur local pratiquant la circoncision.	30. Les dimensions de la tombe sont mesurées manuellement
13. Fêtes de mariage de sept jours	31. Pierres plates, bien différenciées, comme repères
14. Hospitalité offerte tous les jours que dure de la fête de mariage	32. Pierres placées à l'endroit où le corps a été déposé en cours de route.
15. Un ou deux *iwziren*	33. Aucune personne se trouvant dans la maison au moment du décès ne peut la quitter pendant les sept jours qui suivent l'enterrement.
16. Plusieurs *d'iwziren*	
17. Mariage en septembre	
18. Joueur de *Zammar* se produisant au mariage	

Dans la rubrique consacrée à la culture matérielle, j'ai délibérément omis l'agriculture et les soins aux animaux domestiques, car ces domaines

semblent tellement dépendre de l'environnement pour leur répartition que les inclure alourdirait indûment la classification. D'autres traits inclus dépendent certes de l'environnement, mais à un moindre degré et de manière moins directe. Les types de maisons, par exemple, que j'ai attribués au Rif central se retrouvent aujourd'hui sous une forme plus aboutie dans le Senhaja Sraïr que dans le Rif lui-même. L'environnement qui favorise de telles constructions inclut une abondance de bois de conifères qui poussaient autrefois dans le Rif mais que l'on ne trouve aujourd'hui en quantité suffisante que dans le Senhaja Sraïr.

La déforestation a empêché la perpétuation des éléments les plus complexes de ce type d'habitation dans le Rif, mais l'essentiel demeure, bien que sa réalisation soit peu soignée. Par ailleurs, les Senhaja, qui vivent dans un environnement qui était autrefois celui du Rif central, ont pu préserver la culture matérielle rifaine dans la mesure où l'abondance du bois et des précipitations le permet. Pour la majeure partie de leur culture matérielle, cependant, les Rifains du centre demeurent très conservateurs.

Dans la liste des institutions sociales, j'ai inclus un certain nombre de traits relatifs à l'implication des personnages religieux officiels dans les crises de la vie de l'individu, crises dans lesquelles seuls les laïcs sont impliqués dans d'autres parties de

notre aire de répartition. Ce recours aux personnages religieux n'est pas unique en son genre, puisqu'on le retrouve à Fès, et chez d'autres groupes arabophones qui conservent les anciennes traditions musulmanes en cette époque de déclin des rituels. Personnellement, J'attribue la présence de ces traits dans le Rif central à l'influence de l'ancien royaume de Nekour, et dans une moindre mesure à d'autres vecteurs de diffusion de la culture arabe à l'époque précédant l'invasion des Beni Hilal. Ils font tellement partie intégrante et nécessaire de la culture du Rif central que les séparer des autres traits irait à l'encontre du but de cette analyse. Les institutions sociales du Rif central doivent être considérées comme une combinaison stable de facteurs ancestraux locaux et d’anciennes composantes arabes.

Afin de présenter la distribution de la variation d'intensité de ces critères, il est nécessaire de déterminer quelles seront les sous-zones à considérer comme des unités. J'ai traité ainsi chaque sous-zone, dont la taille n'est pas inférieure à celle d'un *canton*, qui présente, pour l'une ou l'autre des deux catégories de critères, un profil culturel différent de celui de ses voisins immédiats. Les sous-zones identiques qui sont contiguës sont traitées comme une seule unité, quelle que soit la taille de leur combinaison.

Chaque sous-zone ainsi déterminée s'est vue attribuer deux valeurs, l'une au niveau de la culture matérielle et l'autre au niveau des institutions sociales.

Ces valeurs représentent le nombre de traits de chaque catégorie que la sous-zone possède. Ainsi, la fourchette envisageable dans le cas de la culture matérielle est de 0-28, et de 0-33 pour les institutions sociales. Les fourchettes réelles sont de 0-26 pour la culture matérielle et 2-33 pour les institutions sociales.

SOIXANTE-DIX SOUS-ZONES ET LES VALEURS CULTURELLES DE CHACUNE D'ENTRE D'ELLES

	Matérielles	Sociales
1. Kebdana	5	2
2. Mazouja et Aith Chicher	6	2
3. Aith Bou Ifrour et Aith Sidel	6	12
4. Aith Bou Yafar	5	2
8. Aith Saïd	5	22
6. Temsaman bordant Aith Oulichek	7	24
7. Temsaman bordant Aith Waryagher	7	26
8. nord d'Aith Oulichek	5	20
9. sud d'Aith Oulichek et Tafersit	4	9
10. Aith Bou Yahyi	0	6

11. Metalsa orientaux	1	6
12. Metalsa occidentaux	1	9
13. Azib de Midar, Aith Touzine	6	13
14. Aith Touzine occidentaux	8	23
15. Reste d'Aith Touzine	7	23
16. Ajdir	12	27
17. Aith Hadifa	13	26
18. Aith Waryagher du sud	25	32
19. Reste d'Aith Waryagher	13	27
20. Chaouia	6	11
21. Beni Mohammed	8	17
22. Khebaba	8	14
23. Aith Younes	7	24
24e Oulad Arou Issa	11	26
25. Ikarouen	9	22
26e Iherrassen	13	28
27. Mellal, Iherchliyen	7	12

28. Inahnahan	10	14
29. Boured	11	22
30. Tamjount	18	31
31. Iharrouchen	22	33
32. Ikhouanen	21	33
33. Sud d'Aith Amart	26	31
34. Nord d'Aith Amart	26	30
35. Aith Mezdouy qui font face à Targuist	10	3
36. Beni Mezdouy qui font face à Zarket	10	6
37. Targuist	4	3
38. Beqqioua	5	8
39. Aith Itteft et Aith Bou Frah	3	6
40. Mestassa et Mtioua	3	2
41. Zarket	12	20
42. Beni Gmil	7	19
43. Beni Bou Nsar	12	21
44. Beni Seddath et Beni Khennous	11	20

45. Hamid	9	20
46. Beni Bechir	10	21
47. Beni Bou Chibet	11	19
48. Taghzouth	10	21
49. Ketama	11	21
50. Zrarka	5	21
51. Mouziet	5	18
52. Aïn Mediouna	6	23
53. Bou Adl	6	24
54. Rghioua	5	17
55. Beni Oulid	5	20
56. Khoundoktamda	5	22
57. Beni Koraa	6	23
58. Taounat et Bab Ouendar	5	21
59. Fenassa	5	23
60. Beni Ouenjin	5	24
61. Amchech	5	20

62. Oulad Azam	3	22
63. Beni Krama	5	23
64. Marnissa	6	23
65. Branes	5	17
66. Oulad Brahim	5	21
67. Bourda	5	23
68. Aghbalou	5	18
69. Senhaja arabophones occidentaux	6	18
70. Ghomara	4	5

Les cartes qui accompagnent cette discussion aideront à visualiser les répartitions. Les deux sont clairement centrés sur les tribus d'Aith Waryagher, Aith Amart, et la partie nord de Gzennaya. La culture matérielle s'étend à l'est le long de la ligne de démarcation montagneuse, à travers Zarket vers Beni Bou Nsar, Beni Seddath, Beni Khennous, et Ketama, ainsi que Beni Bou Chibet. Dans les endroits où des infiltrations ont eu lieu, à l'exception du Senhaja et des tribus maritimes (pour qui les contacts avec le monde extérieur ont été relativement faciles), la rareté des matériaux culturels dans le Rif central est manifeste. Il ne s'ensuit pas nécessairement que les caractéristiques de base de la culture matérielle rifaine

ne se soient jamais étendues aux périphéries de ce qui est aujourd'hui le Rif même, mais il est probable que nombre d'entre elles se soient étendues un peu au-delà de leurs frontières actuelles. Peut-être que si l'on examinait la répartition de la culture matérielle entre tous les groupes berbères, on retrouverait ailleurs des situations similaires. En l'absence de ce type de données de contrôle élaborées de manière comparative, il est impossible de déterminer avec précision si l'ensemble des matériaux qui subsistent dans le Rif central est ou non un phénomène local ou l'un des nombreux affleurements d'une culture plus ancienne qui émergent à la surface d'une couche plus moderne.

CENTRAL RIFFIAN MATERIAL CULTURE

DISTRIBUTION OF 28 TRAITS

1–5

6–10

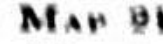
11–15

16–20

21–25

26–30

MAP 20



CENTRAL RIFFIAN SOCIAL INSTITUTIONS

DISTRIBUTION OF 33 TRAITS

MAP 91

[169]

Les traits sociaux semblent plus répandus que les traits matériels, ce qui n'est que plus logique puisqu'ils ne sont pas soumis aux contraintes de l'environnement. Ils s'étendent le long de la côte en direction de l'est, bien au-delà de la portée orientale de la plupart des facteurs matériels, et vers le sud dans la région du Senhaja arabophone orientale, qui se dissocie d'une intensité parallèle dans les tribus de Taghzouth, Beni Bou Nsar, et Ketama par une faiblesse surprenante chez les tribus Senhaja où la culture matérielle est plus forte. Cela indiquerait que les Senhaja, aux endroits qui ont subi les plus fortes influences étrangères, n'ont pas adopté les traits sociaux rifains avec autant d'enthousiasme que leur culture matérielle correspondante, et que les tribus Senhaja périphériques, en dehors de la voie principale de pénétration étrangère, conservent ou ont adopté les traits sociaux rifains avec plus d'intensité. Ces voies d'infiltration à partir du sud-est et du nord-ouest apparaissent plus clairement dans la carte des institutions sociales que dans celle de la culture matérielle.

CENTRAL RIFFIAN CULTURE

TRIBAL SCORES ABOVE THE MEANS.



MAP 22

Pour mieux comparer les deux types de culture, faisons un petit exercice de statistique, pour trouver le nombre moyen de traits de chaque type que possèdent les soixante-dix sous-zones, et la représentation mathématique de leur coïncidence.

La culture matérielle, 28 traits.

Moyenne = 8,22 ± 0,45

$\sigma = 5.50 \pm 0{,}32$

$$\frac{MX100}{N} = 29{,}36$$

Les institutions sociales, 33 traits.

Moyenne = 18.40 ± 0,66

$\sigma = 5.50 \pm 0{,}32$

$$\frac{MX100}{N} = 55{,}76$$

La corrélation entre les données sociales et matérielles dans les sous-zones, + 0,61 ± 0,03

En multipliant la moyenne par 100 et en divisant le résultat par le nombre total de traits comptabilisés dans chaque cas, on obtient une paire de chiffres comparables qui montrent l'étendue relativement conséquente de la compilation

sociologique. La corrélation entre les chiffres des traits sociaux et matériels obtenus dans chaque sous-zone exprime le degré de relation entre les deux parties du complexe. Cette relation est considérable et incontestable, mais ne constitue en aucun cas un indice d'identité.

La troisième carte de la série, sur laquelle ne sont indiquées en pointillés que les sous-zones qui possèdent plus de traits de chaque classe que la moyenne de cette classe, exprime clairement cette relation.

Les traits culturels qui ne sont pas proprement rifains et qui présentent des caractéristiques inhabituelles les distinguant du modèle marocain commun sont plus fortement enracinés dans la zone sud-orientale et la zone occidentale que partout ailleurs. Les éléments orientaux peuvent être divisés en deux catégories : ceux qui sont réputés d'origine zénète et ceux auxquels on ne peut appliquer que le qualificatif de nomades, car ils sont adaptés à la vie nomade et certains d'entre eux sont utilisés par les Bédouins, les Brabers et d'autres groupes nomades non apparentés.

Les listes suivantes indiquent les critères que j'ai choisi d'identifier, sans les diviser en traits matériels et sociaux, à la combinaison de la culture zénète et de la culture nomade en général. Les ventiler entre zénète et nomade permettrait peut-être

d'obtenir des résultats plus affinés, mais exposerait en même temps la thèse générale à un risque accru d'erreur. C'est pourquoi j'ai choisi de les réunir en une seule catégorie relativement commode et sûre, bien que générale.

LES TRAITS NOMADES ET ZÉNÈTES

1. Le sloughi (réputé d'introduction zénète)

2. Tentes

3. *Afarai*

4. Broussailles *amiyimouth*

5. Fromage

6. Récipients en peau et en fer uniquement

7. Métier à tisser à navette pour la fabrication de tissus en poil de chèvre et en alfa.

8. Sandales à lanières croisées

9. Silham

10. Le haïk des hommes

11. Tatouage de type zénète

12. Tatouage avec des motifs en croix

13. Même type de tatouage chez les hommes

14. Mèche de cheveux sur l'occiput gauche (Zénète uniquement)

15. Le marié dort dans la tente du père de la mariée pendant toute la semaine du mariage, à l'exception de la dernière nuit.

16. Combinaison de chants et de jeux de flûte lors d'un mariage.

17. Enterrement sans marquage avec des pierres

18. Enterrement sans marquage avec des pierres accompagné de l'emploi d'une mule pour le transport du corps du défunt

En incluant le sloughi, j'ai brisé la règle établie avec les traits rifains d'exclure les animaux domestiques des statistiques. Je l'ai fait parce que le sloughi ne dépend pas de l'environnement, et parce qu'il incarne si clairement une tradition d'origine zénète. Puisque deux types de tatouage sont inclus dans cette liste combinée, l'un zénète et l'autre qui peut être lié aux Braber, le complexe pourrait être divisé en deux catégories si nous pouvions déterminer lequel était responsable d'autres caractéristiques. Le haïk, les tentes et *afarai* peuvent être attribués aux deux parties, soit que chacune d'entre elles les ait introduits, soit que l'une les ait utilisés pendant une

longue période et que l'autre les ait également introduits.

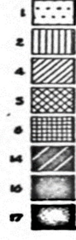
Ce qui suit présente une liste de valeurs pour les sous-zones.

VALEURS DES TRAITS NOMADES ET ZÉNÈTES COMBINÉS

Aith Bou Yahyi	17
Metalsa orientale	16
Metalsa occidentale	14
Kebdana	15
Aith Bou Yafar	8
Reste de Gueliya	5
Aith Saïd	5
Temsaman	2
Aith Oulichek du Sud et Tafersit	6
Aith Oulichek du Nord	5
Azib de Midar	5
Reste d'Aith Touzine	4
Chaouia	15
Khebaba	2

Beni Mohammed	1
Branès	2
Marnissa	

NOMADIC AND ZENATAN TRAITS



MAP 23

La distribution de ces valeurs est fortement centrée sur les nomades, et très faiblement diffusée parmi les tribus sédentaires qui sont en contact avec eux. Il est curieux de constater que les Marnissa et les Branès, situés dans la région du Senhaja, partagent certains de ces traits. Dans le cas des Marnissa, il s'agit peut-être du résultat de la position plus orientale qu'El Bakri leur avait attribuée.

À l'ouest, il existe à nouveau deux groupes de facteurs allogènes, que l'on pourrait regrouper afin d'éviter des erreurs d'identification. Les éléments culturels Senhaja qui ne concordent pas avec ceux en usage dans la région du Rif central sont les suivants :

1. Tatouage de type Senhaja
2. Mèche de cheveux sur l'occiput droit
3. *Amiyimouth* en chaume
4. Toits en chaume
5. Emploi de liège comme toiture et comme litière
6. Absence de poterie

Ceux qui pourraient être Senhaja, bien que plutôt Ghomara, ou, en raison de leur plus grande diffusion, Jebala, sont les suivants :

1. Maison rectangulaire en broussailles
2. Utilisation du chanvre comme substance psychotrope
3. Sandales à lanières pour orteils
4. Jambières pour femmes
5. Teinture par nouage
6. Utilisation de *lgheta* et du tambourin lors des mariages
7. Marchés de jeunes garçons

SENHAJAN AND JEBALAN TRAITS

MAP 24

VALEURS DE LA CULTURE COMBINÉE DES SENHAJA ET DES JEBALA

Ghomara	10
Taghzouth	9
Ketama	9
Senhaja arabophone occidental	9
Beni Bou Nsar, Beni Khennous, Beni Seddath	8
Zerket	7
Khoundoqtamda, Beni Krama	7
Beni Gmil	6
Beni Hamid, Beni Bechir, Beni Bou Chibet	6
Aïn Mediouna, Zrarka, Beni Koraa, Oulad Azam, Bou Adl, Bab Ouendar, Mouziet	6
Reste des Senhaja arabophones orientaux	5
Branès, Marnissa	4
Targuist	4
Beni Mezdouy	3
Tribus maritimes	3

Beqqioua	2
Tous les Gzennaya sauf les Chaouia et les Iharrouchen	2
Chaouia et Iharrouchen	1
Kebdana, Gueliya, Aith Saïd, Temsaman, Aith Oulichek, Tafersit	1

Cette combinaison de traits s'étend beaucoup plus loin à l'est que la culture orientale ne l'a fait à l'ouest, car elle n'est pas aussi dépendante d'un environnement spécialisé pour la diffusion et le maintien d'un grand nombre de ses traits que ne l'est cette dernière. Les traits qui se propagent à plus grande distance sont plutôt ceux de la culture Senhaja que ceux de la culture Jebala.

Si nous devions attribuer des notes aux seuls traits des Senhaja, Taghzouth et Beni Bou Nsar prendraient la tête, ils appartiennent aux Ghomara, par métissage. Mais comme dans le cas de la culture de la zone orientale, il sera plus prudent de s'abstenir de toute dissociation.

Les régions dans lesquelles les cultures particulières ont été en partie remplacées par des traits communs à tout le Maroc ne méritent pas de traitement spécial, puisqu'elles correspondent à celles qui ont figuré à l'arrière-plan dans la discussion des trois combinaisons de complexes. Il s'agit notamment

des tribus maritimes, des Beqqioua, de Targuist, des Gzennaya du sud, et des tribus du Rif oriental.

Curieusement, la langue a si peu de corrélation avec la culture dans le nord du Maroc. Dans les régions de Gueliya et Kebdana, où la culture rifaine est très disséminée, le Berbère rifain est parlé sans qu'il y ait de signes d'une transition imminente vers l'arabe. Si une quelconque influence linguistique est en train de devenir significative dans la région orientale, c'est bien celle de l'espagnol. Dans le Senhaja oriental arabophone, où la culture rifaine est encore assez forte, le berbère a presque entièrement disparu. En revanche, l'adoption de l'arabe a suivi et suit l'adoption de traits culturels arabes parmi les tribus maritimes et à Targuist.

En résumé. Une compilation des traits de la culture matérielle et sociale qui sont typiquement rifains montre que ces traits sont définitivement concentrés dans ce que l'on peut appeler la zone de culture nucléaire du Rif central, qui comprend le nord de Gzennaya, le sud d'Aith Waryagher et Aith Amart. Cette zone peut être considérée comme le bastion de la culture archaïque du nord du Maroc.

La culture matérielle de type Rifain s'étend à l'ouest à travers le Senhaja Sraïr, étant maintenue dans cette région par la survie d'une abondante végétation de conifères ; le modèle social, par contre, s'étend à l'est à travers le Rif proprement dit, dans lequel les

changements de l'environnement ont altéré certains facteurs de la culture matérielle, alors que les anciens facteurs sociaux ont été conservés avec une plus grande intensité.

Les éléments culturels d'origine zénète et nomade sont concentrés dans la tribu d'Aith Bou Yahyi et deviennent diffus à mesure que l'on s'éloigne de cette tribu en direction du Rif proprement dit. Dans la zone de culture rifaine centrale, ces traits sont totalement absents.

Les éléments culturels d'origine Senhaja, Ghomara ou Jebala sont concentrés chez les Ghomara, Ketama et Taghzouth. Le reste des tribus Senhaja les affichent à un moindre degré, et certaines tribus rifaines en ont adopté quelques-uns. Le Senhaja arabophone oriental se montre culturellement plus Rifain que le Senhaja proprement dit.

Il n'existe qu'une faible corrélation entre la conservation de la langue berbère et la perpétuation de modèles culturels plus anciens : à l'est, la langue se maintient sans faiblir malgré de profonds changements culturels ; à l'ouest et au sud-ouest, c'est l'inverse qui se produit.

Cette analyse indique un certain degré de stratification culturelle dans la zone englobant le Rif, le nord du Senhaja et le Ghomara. L'ancien complexe culturel, qui a survécu avec le plus de vigueur dans le

Rif central, correspondrait sans doute à une culture qui était autrefois largement répandue dans le monde berbère ; ou encore serait-elle exclusivement rifaine. Davantage de recherches devront être menées dans d'autres régions d'Afrique du Nord avant de pouvoir répondre à cette question.

DEUXIÈME PARTIE

LES CARACTERISTIQUES ETHNIQUES

CHAPITRE XV

LA SÉRIE ANTHROPOMÉTRIQUE : DONNÉES COMPARATIVES

La série anthropométrique qui constitue la thématique de la deuxième partie de ce volume est basée sur des mesures et des observations effectuées sur 1292 individus, tous marocains, ou sahariens, et tous musulmans. Tous ces individus, sauf cinq, sont de sexe masculin. Les numéros de 1 à 15 ont été mesurés au cours de l'été 1925, par Thomas Scudder ; les numéros de 16 à 1055 ont été mesurés entre juin 1926 et avril 1927, par Mme Coon ; et les numéros de 1056 à 1292 ont été mesurés au cours de l'été 1928, par Mme Coon. La technique de mesure définie par l'accord international a été suivie pour toutes les mesures effectuées, à l'exception de celles portant sur la poitrine. Les particularités de la méthode seront examinées dans le cadre des mesures concernées.

Cette série a été divisée en six grands ensembles, qui seront désignés, dans les tableaux et la discussion qui composent la seconde partie de ce volume, par les dénominations suivantes : Rif, Senhaja, Ghomara, Chaouen, Arabes et Chleuhs.

La série rifaine comprend des individus appartenant à chaque tribu du Rif authentique, comme indiqué au chapitre I de la première partie. Une liste du nombre d'individus pour chaque tribu

sera donnée plus loin. Les "Senhaja" incluent les tribus des Senhaja Sraïr et des Senhaja arabophones orientaux et occidentaux, telles que définies au chapitre I de la première partie. Les "Ghomara" regroupent, comme leur nom l'indique, les membres de toutes les tribus Ghomara. Le groupe appelé "Chaouen" est composé d'individus issus de vieilles familles Chaouen qui font remonter leurs ancêtres à Grenade et à d'autres villes d'Al-Andalus. Ils affirment que leurs ancêtres étaient des Andalous qui, après avoir été expulsés d'Espagne par Ferdinand et Isabelle, se sont installés à Chaouen et sont devenus les ancêtres de la plupart des habitants actuels de cette ville. Dans la série qui représente ce groupe, un seul individu avait un grand-parent qui venait d'ailleurs, en l'occurrence un Rifain. J'ai gardé cet individu dans la série car ce type de brassage a probablement eu lieu à Chaouen dans des proportions limitées au cours des quatre derniers siècles. Cependant, ces personnes sont probablement les représentants de la souche maure andalouse citadine les plus purs que l'on puisse rencontrer aujourd'hui, et constituent un maillon important entre les Marocains de pure souche et l'ancienne population musulmane du sud de l'Espagne.

Sous le terme "Arabes", j'ai regroupé de nombreux petits groupes de populations arabophones qui habitent aujourd'hui les plaines du Maroc, depuis la région située au sud du Fahs de Tanger jusqu'aux limites septentrionales de la tribu Haha appartenant

au groupe Chleuh, et aux contreforts de l'Atlas et du pays Jebala. Quelques individus appartenant aux Oulad Stout et Beni Oukil de la région du Garet ont été ajoutés, ainsi qu'une poignée d'Arabes sahariens. J'ai écarté tous les citadins, ne retenant que les populations d'agriculteurs et de nomades. La majeure partie de cette série provient des tribus Rhamna, Doukkala, 'Abda, et Chaouia. Cette série représente donc pour l'essentiel un mélange de Berbères des plaines du Maroc et de Bédouins qui constituèrent la seconde vague d'invasion arabe du Maroc. C'est sans doute le groupe le plus métissé de ma série et le plus représentatif de la population marocaine en général, à l’exception des citadins.

Les " Chleuh " rassemblent toutes les tribus de l'Atlas qui occupent le territoire montagneux au sud et à l'ouest de Demnat, ainsi que les habitants de la vallée du Sous et du Draa. La majorité provient des tribus Glaoua et Msioua et du Sous, mais tous les autres groupes sont représentés aussi.

Outre ces six grands groupes, il existe d'autres individus qui n'ont pas été retenus pour cette étude. Il s'agit d'une série relative aux Braber, trop réduite pour être exploitée, d'une série Anjera, de divers individus appartenant aux Jebala, qui ne sont ni Senhaja ni Arabes d'origine, également trop peu nombreux, et d'individus provenant de toutes les grandes villes du Maroc. La série de cinq femmes,

dont quatre sont d'origine rifaine, ne peut évidemment pas être retenue.

La série rifaine est divisée numériquement comme suit :

Kebdana	14
Aith Waryagher	64
Mazouja	30
Aith Amart	22
Gueliya	55
Targuist	18
Nomades	29
Beqqioua	24
Aith Saïd	30
Tribus maritimes	22
Aith Oulichek	53
Mélanges intertribaux	27
Temsaman	49
Aith Touzine	38
Total Rif	530

. Ces dénominations doivent être prises comme des raccourcis. J'ai divisé Gueliya en "Mazouja" et "Gueliya", cette dernière comprenant les quatre *cinquièmes* d'Aith Chicher, Aith Bou Ifrour, Aith Sidel et Aith Bou Yafar. Après avoir classé en série chaque cinquième de Gueliya séparément, j'ai constaté une similitude claire en tous points entre ces quatre *cinquièmes*, les distinguant des Mazouja, et j'ai donc rangé les quatre cinquièmes en un seul groupe.

Le terme "Nomades" comprend les tribus d'Aith Bou Yahyi et Metalsa. Sous celui de "Oulichek", j'ai inclus Tafersit, et sous celui de "Waryagher", le problématique cinquième d'Aith Hadifa. Le terme "Maritimes" englobe les Aith Bou Frah, Aith Itteft, Mestassa et Mtioua. Ces tribus ont été regroupées parce que je ne dispose que d'une petite série relative à chacune d'entre elles, plutôt qu'en raison d'une prétendue identité physique, bien que leur appartenance culturelle puisse le justifier.

Les brassages intertribaux concernent tous les Rifains de pure souche dont les deux parents sont issus de tribus différentes, c'est-à-dire de tribus figurant sous différentes appellations dans la liste précédente.

La série Senhaja est organisée de la façon suivante :

Zerket	25
Ketama	22
Beni Bou Nsar	25
Senhaja arabophone	47
Beni Hamid	18
Brassage inter-tribaux	1
Taghzouth	59
Total Senhaja	197

Sous le terme "Zerket", on retrouve Zerket, Beni Gmil et Beni Mezdouy ; avec "Beni Bou Nsar", on retrouve Beni Seddath et Beni Khennous. Dans les deux cas, les tribus ainsi regroupées sont traditionnellement considérées comme des groupes distincts. Sous la rubrique "Senhaja arabophone", j'ai commis le crime apparemment impardonnable de combiner deux groupes qui ne sont pas géographiquement contigus. Je l'ai fait, cependant, parce qu'une sériation séparée fait apparaître une nette similitude entre les deux, et parce que, séparément, ils sont trop réduits. D'autres groupes sont, malheureusement, restés trop petits, parce qu'ils n'ont pas pu être combinés avec des groupes voisins.

Il est évident que j'ai classé en série un certain nombre de groupes tribaux qui sont vraiment trop

réduits pour être considérés comme des unités statistiques. Parmi les groupes tribaux, seuls cinq sur vingt comptent plus de cinquante individus. Je présente cependant les autres dans l'espoir qu'ils offrent des variations qui éclairent le problème général, et je ne les utilise que dans des compilations statistiques très larges, car leur appliquer les subtilités ordinaires de l'analyse statistique reviendrait à s'adonner au vice statistique commun de la précision spécieuse.

La même objection pourrait être soulevée au sujet de l'inclusion de la série des 28 individus de Chaouen, mais ce groupe est si important et si homogène que je pense avoir raison de l'utiliser, d'autant plus que le groupe total que cet échantillon représente ne comprend que quelques centaines d'individus.

La série Arabe en compte 93 et la série Chleuh 257. Cette dernière aurait pu être subdivisée en tribus, comme l'ont été les Rifains et les Senhaja, si elle avait été le sujet principal de ce volume. Comme elle est incluse, ainsi que le groupe dit arabe, à titre de comparaison, une telle division peut attendre le moment où la série serait élargie et mûre pour un traitement spécial.

Dans le cadre de la recherche de données comparatives réellement pertinentes, j'ai mis en série trois compilations de mensurations prises par d'autres

chercheurs, et j'ai emprunté un quatrième groupe à un collègue. Randall-Mac Iver et Wilkin, dans leur ouvrage *Libyan Notes*, ont inclus une série de 50 Kabyles et une autre de 57 Chaouia (Algérie), avec toutes les mensurations et observations individuelles présentées sous forme de tableaux. J'ai pris la liberté de classer en série toutes les mensurations et de calculer et classer tous les indices qui présentent des parallélismes avec le matériel rifain. Le soin avec lequel ces enquêteurs ont sélectionné leurs sujets sur la base du degré de pureté tribale, et la précision avec laquelle ils semblent les avoir mensurés, rend leur travail très pertinent. Ces deux séries constituent une source inestimable de matériel comparatif pour moi-même et pour d'autres chercheurs dans ce domaine.

La troisième série se compose de mensurations et d'observations sur 33 Bédouins de Mésopotamie, effectuées par Robert Ehrich au cours de ses travaux archéologiques pour sa mission à Kirkouk dans le cadre de la Harvard-Bagdad School Expedition. Ehrich indique que ces Bédouins habitent à la frontière des territoires kurdes et turcs, et qu'ils peuvent donc être quelque peu métissés, bien qu'il exclue définitivement toute personne ayant le moindre souvenir d'un tel métissage. Ces séries, que j'ai numérotées, forment l'un des rares groupes d'Arabes asiatiques jamais répertoriés.[238] Elles

[238] Martin donne l'indice céphalique d'un groupe yéménite ; Leys et Joyce donnent les tailles, les longueurs et largeurs de tête, et

constituent le seul témoignage disponible, à l'exception de quatre indices, sur les dénommés Arabes d'Afrique du Nord. C'est pourquoi je suis très reconnaissant à l'auteur de la collection d'avoir eu la gentillesse de me permettre d'utiliser ses données jusqu'ici inédites.

La quatrième série consiste en un groupe de 79 Espagnols, des étudiants je crois, dont les mesures ont été prises par le professeur F. de las Barras de Aragon et classés en série par le Dr George Williams, qui faisait autrefois partie de ce département et qui fait actuellement partie du personnel de l'Université de Washington, à Saint-Louis. Je dois remercier ces deux messieurs pour leur courtoisie en me permettant d'utiliser le fruit de leurs travaux respectifs. Ce groupe constitue la seule série disponible d'Espagnols qui inclut les constantes statistiques les plus modernes ainsi que bon nombre de critères.

Outre ces quatre séries, qui sont toutes inédites sous leur forme actuelle, j'utilise, à des fins de comparaison directe, l'excellente série de 100 individus d'Afrique noire occidentale dont les mensurations ont été effectuées par le Dr Josef Weninger et préparées par le Dr Rudolf Pochs, ainsi que les statistiques militaires établies récemment par Lundborg et Linders en Suède, et par Bryn et Schreiner en Norvège. Ces sept groupes comparatifs

---

les indices céphaliques de trois groupes arabes étudiés en Afrique orientale - Muscat, Yémen et Sheber.

seront confrontés, sous forme de tableaux, aux groupes marocains pour chaque mesure, les différences moyennes et les constantes étant basées sur l'erreur probable indiquée. Les trois groupes provinciaux norvégiens de Mme Alette Schreiner, Valle, Halandsdal et Eidfjord, ainsi que les sous-groupes de Lundborg et Linders et de Bryn et Schreiner, seront répertoriés sous chaque mensuration mais ne feront pas l'objet d'une attention particulière avant la conclusion des discussions générales.

Dans les listes comparatives, seuls les groupes qui ont un rapport direct avec la problématique seront utilisés. En raison de la présence de blondisme dans le Rif, on utilisera des séries scandinaves, anglaises et vieux-américains. En raison de la similitude supposée entre la souche berbère et le substrat méditerranéen, nous utiliserons des échantillons du sud de l'Italie, d'Espagne et du Portugal. La série d'Afrique noire de Pochs servira de base pour vérifier la présence d'éléments négroïdes dans les différents groupes, et les données sur le squelette provenant de diverses sources donneront des indications sur leur rapport avec les peuples de l'Antiquité.

Si le lecteur considère que les données sur lesquelles cette partie du volume est basée sont insuffisantes, je fais appel à son indulgence, en donnant comme seule excuse les difficultés liées aux

restrictions gouvernementales, à la guerre et à l'environnement dans lequel les prélèvements ont été effectués.

CHAPITRE XVI

LES MENSURATIONS ET AUTRES INDICES DU CORPS

LA TAILLE

La taille, les mensurations de la longueur totale du corps humain, bien qu'étant l'une des dimensions humaines les plus importantes et les plus évidentes, est en même temps l'une des plus susceptibles de fluctuations causées par les caprices de l'environnement. Elle dépend dans une certaine mesure de la nutrition et, comme on l'a récemment affirmé,[239] d'autres stimuli culturels moins matériels. Dans les comparaisons qui suivent, ces faits ne doivent pas être négligés. Dans la série actuelle, les Rifains sont probablement les mieux alimentés. Les Senhaja, en général, se rapprochent d'eux en termes d'opportunités nutritionnelles, à l'exception de la population de Ketama, qui vit dans une région où la nourriture est difficile à obtenir. Les Ghomara ont, selon toute probabilité, une alimentation moyenne, et les Arabes des plaines ne sont pas, en règle générale, sous-alimentés. Les habitants de Chaouen, qui sont des « bourgeois », consomment assez copieusement des produits à haute teneur en graisse sans être

---

[239] Lundborg et Linders, Racial Characters of the Swedish Nation, pp. 61-62, 163-164; Hrdleika, The Old Americans, pp. 86-89.

friands d'exercices physiques. La seule grande série incluse dans les données originelles de ce rapport qui est définitivement sous-alimentée est celle des Chleuhs. Les individus provenant des montagnes atlasiques et du Souss qui sont passés par mon domicile à Marrakech pour être mesurés étaient littéralement à moitié affamés et souvent plus qu'à moitié. Leur état les expose à de nombreuses maladies, notamment le favus,[240] qui les tirent encore plus vers le bas, en termes sanitaires et influent probablement sur leur taille moyenne. Leur état de semi-famine est imputable à l'effondrement des systèmes sociaux et politiques berbères dans le pays Chleuh, et à la montée en puissance de caïds sans scrupules, soutenus pour des raisons politiques par les autorités du protectorat. En examinant les tableaux ci-joints, nous devons nous rappeler que les Chleuhs doivent peut-être leur petite taille en partie, mais bien sûr pas entièrement, à leurs conditions de vie misérables.

[240] Le favus, favid ou teigne favique (du latin signifiant «gâteau de miel »), est un type de teigne du cuir chevelu.

TABLEAU 1. LA TAILLE

	Nombres	M	σ	V
Total Rif	529	168,62±.18	6,13±.18	3,66±.08
Total Senhaja	197	167,14±.28	5,59±.17	3,34±.10
Ghomara	73	165,21±.43	5,43±.32	3,29±.19
Chaouen	28	164,04±.58	4,59±.41	2,80±.25
Arabes	93	167,98±.44	6,34±.31	3,77±.19
Chleuh	277	165,44±.25	6,07±.17	3,67±.11
Kebdana		170.57±.93	5.18±.66	3.04±.39
Mazouja		170,73±.59	4.82±.42	2.82±.25
Gueliya		167.02±.49	5.33±.35	3.19±.21
Nomades		168,76±.76	6.09±.54	3.61±.32
Aith Saïd		170,80±.81	6.61±.58	3.87±.34
Aith Oulichek		170,38±.48	5.23±.34	3.07±.20
Temsaman		169,45±.65	6.79±.46	4.01±.27
Aith Touzine		171.53±.78	7.12±.55	4.15±.32
Gzennaya		167,51±.57	6.23±.40	3.72±.24

Aith Waryagher		166.59±.48	5.68±.34	3.41±.20
Aith Amart		169,54±.90	6.29±.64	3.71±.38
Targuist		166,22±.81	5.09±.57	3.06±.34
Beqqioua		166.62±.65	4.70±.46	2.82±.27
Tribus Maritimes		168.95±.82	5.72±.58	2.39±.34
Zerket		166,20±.69	5.09±.49	3.06±.29
Beni Bou Nsar		167.32±.68	5.05±.48	3.02±.29
Beni Ahmed		170,34±.53	3.35±.38	1.97±.22
Taghzouth		167,49±.57	6.46±.40	3.86±.24
Ketama		166.09±.62	4.34±.44	2.61±.26
Senhaja arabophone		166.38±.52	5.31±.37	3.19±.22

Données comparatives

Afrique du Nord	Auteurs	Nombres	M	σ	V
Mzabites	Amat	50	162,0		
Kabyles †	B. et C.[241]	361	165,93		
Arabes algériens	d'Hercourt[242]	18	166,6		
Kabyles blonds	Viré	22	168.43		
Plateaux occidentaux †	B. et C.	274	168,49		
Kabyles †	R.-Mac I. et W.[243]	274	168,56±0,60	6,33 ±.43	3,78±0.26
Chaouia †	B. et C.	79	168,85		
Kabyles Bruns	Viré	43	169,76		
Kabyles	d'Hercourt	13	170,3		
Chaouia †	R.-Mac I. et W.	51	170.51±0.54	5.77±0.39	3.38±.23
Chaouia	Papillault	15	170,8		

241 BerthoIos et Chartre.
242 Gilbert d'Hercourt.
243 Randall-Mac Iver et Wilkis.

Afrique subsaharienne	Auteurs	Nombres	M	σ	V
Côte occidentale	Weninger	100	168.86±0.44	6,57±0.31	3,89±0.19
Soudanais	B. et C.	202	168.96		
Ashantis (Ghana)	Deniker (M[244])		169.3		
Mandingues (Afrique de l'ouest)	Deniker (M)		170.0		

[244] Martin.

Asie	Auteurs	Nombres	M	σ	V
Sheber	L. et J.[245]	31	161,57±0.43	5,79±0.30	
Yémen	L. et J.	20	164,77±0.76	5,03±0.58	
Muscat	L. et J.	82	164,85±0.58	4,78±0.41	
Bedouins d'Irak	Enrich	33	171,28±0.81	6,80±0.57	3,97 ±0.33

Europe	Auteurs	Nombres	M	σ	V
Espagne, ouvriers d'intérieur	Oloriz (W[246])	671	159,8		
Espagne, Galice	H. S. et A.[247] (W)	182	160.0		
Espagne, travailleurs d'extérieur	Oloriz (W)	329	160.7		

[245] Leys et Joyce.
[246] George D. Williams
[247] Hoyos Sainz et Aranzadi.

Espagne, professions subalternes	Oloriz (W)	295	161,1		
Sardaigne	Livi	6687	161,9		
Espagnols, général	Oloriz (W)	6072	162,0		
Espagnols, général	H. S. et A. (W)	1690	162.1		
Basilicate	Livi	5976	162.6		
Calabre	Livi	13336	163.1		
Sicile	Livi	32824	163.5		
Pouilles	Livi	16546	163.5		
Italiens du Sud	Hrdlička	50	163.4		
Espagne, professions supérieures, Catalogne	H. S. et A. (W)	182	163.6		
Espagne, professions supérieures	Oloriz	497	163.9		
Espagnols, général	Deniker	396	164,5		
Portugais, général	Sant' Anna	1444	164,5		

	(H[248])				
Espagne, Carcereños	Aranzadi (W)	20	165,00±0.76		
Îles Féroé, 1889	Arbo (Hansen)	99	168,17		
Îles Féroé, 1912	Hansen	493	169.12	4.58	
Suède, Vastmanlands lăn	L. et L.[249]		172.11±0.15	5.75±0.11	3.34
Suède (total)[250]	L. et L.		172.23±0.02	5.93±0. 01	3.44
Norvège, Opland	B. et S.[251]	739	172.30 ±0.15	5.90	3.68
Norvège (total)	B. et S.	11774	172,37 ± 0.04	5,88	3,41
Suède, Sodermanlands lăn	L. et L.		172,49 ± 0.12	6,10 ± 0.09	3,54
Norvège, Halandsdal	A. Schreiner	64	172.83±0.41	4.88	2.83

[248] Hooton
[249] Lundborg et Linden.
[250] Dans les documents de Lundborg et Lindera, de Bryn et Schreiner, et de Mme Schreiner, les erreurs types données par ces auteurs ont été remplacées par des erreurs probables recalculées.
[251] Bryn et Schreiner.

Génie royal	(G.[252])		174.0		
Norvège, Valle	A. Schreiner	100	174.74±0.37	5.49	3.14
Etudiants de Cambridge	Macdonnell (G)	1.000	174.9		
Étudiants d'Oxford	Schuster (G)	959	176,50±0.13		
Norvège, Eidfjord	A. Schreiner	22	176.86±0.84	5.82	3.29
Personnel de l'University College	Pearson (G)	25	177.8		

Recrues suédoises	Auteurs	M
1841-1845	Arbo (L et L)	167,36
1846-1850	"	167.40
1851-1855	"	167.81
1856-1860	"	168.06
1861-1865	"	168.53
1866-1870	"	169.60

[252] Goring.

1887-1890	L. et L., statistiques gouvernementales	169.2
1891-1895	"	169.6
1896-1900	"	170.1
1901-1905	"	170.8
1906-1910	"	171.6
1911-1915	L. et L., statistiques gouvernementales	172.0
1916-1920	"	171.7
1921-1922	"	171.9
Données plus récente (publiées en 1926)	L. et L.	172.23 ±.03

Recrues norvégiennes	Âges	Auteurs	Nombres	M
1878-1887	22	Arbo(B&S)		168,8
1888-1897	22	"		169.3
1898-1902	22 Schreiner	"	67,398	170.39
1903-1907	22	"	64,668	170.79

1908-1912	22	"	76,778	171.15
1913-1917	20,21,22	"	118,726	171.31
1918-1922	20	"	111,667	171.46
1923-1925	20	"	68,683	171.81

Calculé à partir du matériel squelettique

	Auteurs	M
Néolithique, France et Belgique	Pearson (H)	162.54
Néolithique, Mureaux	Pearson (H)	163.39
Dolmens, Caucase	Pearson (H)	164.54
Guanches de Ténériffe, II	Hooton	164.54
Romano-Gaulois	Pearson (H)	164.82
Dolmans d'Algérie	Pearson (H)	165.5
Guanches de Ténériffe, I	Hooton	166.08
Canariens, II	Hooton	166.18
Francs	Pearson (H)	166.42
Romano-britannique	Pearson (H)	166.7
Canariens, I	Hooton	166.77

Britanniques du Néolithique	Pearson (H)	167.3
Égyptiens de Naqada	Pearson (H)	167.5
Bavarois des graverows	Pearson (H)	169,2
Anglo-Saxons	Pearson (H)	170,9

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN CENTIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							0.6	1.89	2.66	0.24	3.75	3.61
Senhaja	1.48						1.42	3.37	4.14	1.72	5.23	5.09
Ghomara	3.41	1.93					3.35	5.30	6.07	3.65	7.16	7.02
Chaouen	4.58	3.10	1.17				4.52	6.47	7.24	4.82	8.33	8.19
Arabes	0.64	0.84	2.77	3.94			0.58	2.53	3.30	0.88	4.39	4.25
Chleuh	3.18	1.70	0.23	1.40	2.54		3.12	5.07	5.84	3.42	6.93	6.79

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							0.10	3.32	3.20	0.50	20.82	20.06
Senhaja	4.48						2.15	5 . 51	4.81	3.31	18.67	18.18
Ghomara	7.26	3.78					4.53	7.68	6.60	5.89	16.65	16.32
Chaouen	751	4.84	1.62				5.45	8.19	7.39	6.60	14.36	14.12
Arabes	1.33	1.62	4.43	5.40			0.78	3.62	3.59	0.14	9.98	9.63
Chleuh	10.26	4.47	0.46	2.22	4.98		4.80	8.59	6.87	6.17	27.68	27.16

Si nous nous tournons vers les peuples vivant dans d'autres conditions, nous constatons qu'en Suède et en Norvège, dans une moindre mesure dans d'autres pays d'Europe, en Angleterre et en

Amérique, un étrange phénomène s'est produit au cours du siècle dernier. Les tableaux ci-joints, qui traitent de la taille des recrues en Suède de 1841 à nos jours, montrent une augmentation régulière et significative. Il en va de même pour les chiffres norvégiens. Les données sur la différence d'âge en Suède indiquent que ce changement s'est produit en dépit de ces différences, plutôt qu'en raison d'elles.

Les données présentées par Hrdlička (que je n'ai pas reprises ici) sur les groupes vieux américains et britanniques, ainsi que sur le reste des Européens, montrent une tendance similaire. Hrdlička et les autorités scandinaves estiment tous les deux que ce changement est induit par le mode de vie moderne. En Scandinavie, il résulte du développement des moyens de transport, qui a entraîné une diminution de l'endogamie locale et des possibilités d'alimentation plus variée, et peut-être aussi d'un meilleur niveau d'hygiène. La stimulation mentale de la période moderne a également eu sa part de mérite. Hrdlička pense qu'en Amérique, elle est due aux mêmes stimuli, auxquels s'ajoute la vie saine en plein air des premiers colons américains, avec une éventuelle influence de l'environnement.

De toute façon, quels qu'en soient le mécanisme et la cause, au cours du 19ème siècle, la stature des populations qui ont été les plus touchées par la civilisation moderne a considérablement augmenté, surtout chez les peuples à dominante

nordique. Si l'on compare les chiffres obtenus à partir des dépouilles des populations nordiques supposées remontant à l'époque qui a vue l'effondrement de l'Empire romain, on constate que la taille moyenne est la même que celle des Scandinaves et des Anglais du début du XIXe siècle. Nous supposons donc que la taille de la population nordique est restée constante pendant toute cette période intermédiaire.

Les données relatives aux pays méditerranéens d'Europe ne couvrent pas suffisamment d'années pour nous permettre de déterminer si de tels changements se sont produits dans ces pays, mais si ces changements sont proportionnels aux progrès culturels récents, on peut s'attendre à une certaine augmentation. Les chiffres espagnols, qui varient entre 161 et 165 centimètres, peuvent confirmer une telle tendance.

Si nous comparons les groupes marocains avec les Européens et les Américains, nous devons considérer qu'un tel changement ne peut pas se produire chez les premiers si le changement chez les seconds est dû aux causes déjà invoquées. Le mode de vie des Rifains, comme celui des autres groupes, n'avait pas changé de façon perceptible depuis les premiers temps historiques jusqu'à l'époque de la conquête européenne, et ce dernier événement, dans la plupart des régions que j'ai étudiées, était soit inachevé, soit récent.

Nous devons donc comparer nos groupes rifains et marocains aux mensurations antérieures des Européens, et aux séries relatives au matériel squelettique antique, si nous voulons établir une comparaison crédible. En comparant les Rifains aux groupes algériens, nous devons également nous rappeler que beaucoup de sujets de ce dernier pays sont probablement nés sous domination française, et que cette influence politique a entraîné une amélioration des transports et probablement un certain degré de mobilité, mais probablement pas un grand changement dans le régime alimentaire.

En comparant nos séries avec celles des Européens modernes, nous constatons que ces derniers, c'est-à-dire les Scandinaves, les Britanniques et les Américains, dépassent tous nos groupes par leur taille considérable. Les Rifains, étant les plus grands, sont ceux qui s'en rapprochent le plus. Si nous essayons de déduire une ancienne moyenne générale nord-européenne à partir des données antérieures et des calculs sur le matériel squelettique, nous obtenons une gamme de moyennes s'étendant de 164 à 170 cm, avec une valeur centrale de 167 ou 168 cm. Ce chiffre approximatif se situe dans la fourchette des groupes marocains de grande taille, les Rifains, les Senhaja et les Arabes. Elle dépasse cependant les Ghomara, les Chleuh et les habitants de Chaouen.

La comparaison avec les Espagnols, les Portugais et les Italiens, qu'ils aient été récemment mesurés ou non, montre un écart considérable en faveur des trois groupes marocains qui se rapprochent de la moyenne nord-européenne.

Parmi les trois autres, le groupe Chaouen présente une intéressante affinité avec les Espagnols modernes, et les Chleuhs et les Ghomara ne sont pas très différents.

Si l'on étend la comparaison aux populations algériennes et tunisiennes, on constate que les Marocains en général ne sont pas aussi grands que ces dernières. Les Kabyles et les Chaouia de Randall-Mac Iver et Wilkin sont tous les deux beaucoup plus grands, bien que les données de Bertholon et Chantre indiquent que dans certaines zones de Kabylie, que les premiers chercheurs n'ont peut-être pas retenues, on peut rencontrer des populations de petite taille. Selon Bertholon et Chantre, et comme le montre leur carte, les populations de petite taille d'Afrique du nord orientale ont une répartition périphérique, le long de la côte, dans l'île de Jerba et dans les oasis. Les populations de grande taille occupent les plateaux et les plaines centrales et les régions plus arides. La déduction de ces auteurs est que les populations de petites tailles sont plus anciennes, et que les groupes de plus grande taille, généralement nomades, sont plus récents. En d'autres termes, si nous acceptons pour le moment l'idée que des vagues successives ou

continues d'origine hamitique ont influencé l'Afrique du Nord, nous sommes obligés de conclure que les personnes de petite taille représentent la souche non hamitique et peut-être plus européenne, et que les personnes de grande taille, d'origine hamitique, contribuent continuellement par leurs infiltrations et leurs invasions à porter la stature au niveau élevé des autres groupes hamitiques métissés dans et au sud du Sahara.

La carte de répartition de la taille parmi les tribus rifaines et Senhaja, ainsi que chez les Ghomara, montre une tendance nette d'est en ouest, la taille étant plus élevée à l'est et diminuant à mesure que l'on s'approche des colonnes d'Hercule. Si l'on pouvait joindre la carte de Bertholon et Chantre à la nôtre, les résultats pourraient être intéressants. La tribu dont la taille est la plus élevé dans le Rif est celle d'Aith Touzine ; le point culminant de l'invasion zénète. En général, la zone touchée par les Zénètes semble afficher une population de taille plus imposante que celle de la région Rifaine proprement dite, et cette dernière à son tour plus importante que celle du Ghomara et d'une grande partie du Senhaja. L'étude de cette seule mesure ne permet pas de déterminer si la taille intermédiaire des Rifains centraux, qui se rapproche des moyennes nord-européennes, implique un stade intermédiaire de métissage entre les phalli orientaux et les cuisses occidentales, ou s'il s'agit d'une ancienne condition sans rapport avec la taille des voisins. La grande

stature des tribus orientales précédemment mentionnées peut correspondre à celle des tribus Braber, qui sont d'origine Senhaja, ainsi qu'à celle des Zénètes. Selon des observations personnelles actuellement impossibles à prouver, la taille moyenne des Braber serait supérieure à celle des Rifains dans leur ensemble. La région orientale étant située sur une voie d'invasion, elle pourrait bien accueillir des éléments non rifains antérieurs aussi bien Zénètes qu'antérieurs à ces derniers.

Les données relatives aux Bédouins de Mésopotamie disponibles à des fins de comparaison attestent que ceux-ci sont beaucoup plus grands que n'importe quel groupe marocain, et les Arabes du Sud, mesurés en Afrique de l'Est, sont considérablement plus petits, en comparaison avec le groupe Chaouen et les Chleuhs. Les Bédouins se rapprochent beaucoup plus des Berbères algériens, par leur taille, que des groupes marocains. Le groupe Chaouen semble avoir une taille intermédiaire entre les Yéménites et les Espagnols.

Les Noirs de la côte occidentale de l'Afrique pris à titre de comparaison ont une taille presque identique à celle des Rifains, des Senhaja et des Arabes. Cependant, la taille des Noirs est si fluctuante que pour déterminer la proportion de sang noir chez les groupes marocains, nous devons nous appuyer sur d'autres critères et observations.

LES DIMENSIONS DU CORPS ET L'INDICE DE LA TAILLE

D'après les listes données par Hrdlička et Martin, l'envergure pour chaque continent semble présenter à peu près la même fourchette, de 99 à 108.

Il est également difficile de comparer la portée des mensurations. Les Suédois obtiennent un écart de 196, en mesurant la longueur du bras et en l'ajoutant au biacromial. Ce n'est pas ce qu'ils auraient obtenu s'ils l'avaient mesurée séparément. De même, Bertholon et Chantre obtiennent des amplitudes très faibles, donnant des indices anormalement, voire impossibles, à atteindre. Les indices sur lesquels s'appuie d'Hercourt sont aussi élevés que ceux obtenus au Maroc. Ceux de Randall-Mac Iver et Wilkin, bien qu'encore inférieurs à ceux du Maroc, restent possibles. Ils semblent se rapprocher des chiffres choisis par Hrdlička pour représenter ce groupe, mesurés par qui, je ne sais l'assurer. Tout ceci indique que nous devons être très attentifs à nos données comparatives concernant ces mesures et cet indice, afin d'être sûrs que les techniques sont compatibles.

En acceptant ce que nous avons, cependant, les Rifains semblent en général dépasser les Kabyles et les Chaouia en taille, tout en acceptant aussi les chiffres donnés par Bertholon et Chantre ou Randall-

Mac Iver et Wilkin. Si l'on accepte la petite série de d'Hercourt, on constate une grande similitude entre les deux. Les Mozabites d'Amat dépassent tous nos groupes marocains, et la série de Bertholon et Chantre sur les tribus des plateaux occidentaux d'Algérie est très proche des chiffres marocains.

Les séries soudanaises des deux chercheurs français sont proches de notre indice marocain, tandis que celle des Noirs de la côte occidentale les dépasse largement. Cette dernière est probablement celle qui correspond le mieux à la condition noire. Curieusement, une série concernant les Estoniens, citée par Martin et Hrdlička, est semblable à celle des Noirs. Il ne faut pas accorder trop d'importance à la dimension ethnique de ce phénomène avant d'être certain des techniques employées.

Les Rifains dépassent les Espagnols, dans la seule série disponible, et les Vieux Américains aussi. Hrdlička explique les valeurs faibles concernant ces derniers en arguant qu'un groupe bien spécifique était sélectionné, ne comprenant aucun travailleur manuel. En ce qui concerne les Norvégiens, qui se rapprochent de la moyenne européenne, leurs séries totales sont inférieures de moins un point de celles des Rifains, et leur province avec la plus forte dolichocéphalie, l'Oppland, présente un indice presque identique à celui des Rifains.

TABLEAU 2. L'ENVERGURE CORPORELLE

	Nombres	M	σ	V
Total Rif	525	175,41±0.23	7,74±0.16	4,41±0.09
Total Senhaja	193	174,53±0.37	7,44±0.22	4,26±0.13
Ghomara	73	172,41±0.58	7,37±0.43	4,27±0.25
Chaouen	28	172.11±0.80	6.24±0.56	3.63±0.33
Arabes	93	174,69±0.55	7,65±0.39	4,38±0.22
Chleuh	272	172,57±0.30	7,34±0.21	4,25±0.33

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du Nord	Auteurs	Nombres	M	σ	V
Kabyles †	B. et C.	170	165.12		
Chaouia †	B. et C.	13	165.46		
Kabyles †	R. -Mac I. et W.	50	171,30±0.30	7,61±0.51	4,44±0.30
Mzabites	Amat	50	171,9		
Plateaux occident	B. et C.	51	173,94		

aux †					
Chaouia †	R.-Mac I. et W.	51	175.33±0.65	7.36±0.46	4.20±0.26
Arabes algériens	d'Hercourt	18	175,5		
Kabyles	d'Hercourt	13	177,9		

Afrique au sud du Sahara	Auteurs	Nombres	M	σ	V
Soudanais	B. et C.	168	175,15 ou 175,35		
Côte occidentale	Weninger	100	182,45±0.58	8,60±0.41	4,71±0.22

Europe	Auteurs	Nombres	M	σ	V
Carcereños	Aranzadi	20	168,88±0.41		
Norvège (total)	B. et S.	11723	178,47 ±0.05	7,00	3,93
Vieux Américains	Hrdlička	245	179,2		

Oppland	B. et S.	739	179,25±0.18	7,36	4,11

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN CENTIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Árabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Nègres	Norvège	Suède
Rif							4.11	0.08		7.04	3.06	
Senhaja	0.88						3.23	0.80		7.92	3,94	
Ghomara.	3.00	2.12					1.11	2.92		10.04	6.05	
Chaouen	3.30	2.42	0.30				0.81	3.22		10.34	6.36	
Árabes	0.72	0.16	2.28	2.58			3.39	0.64		7.76	3.78	
Shluh	2.84	1.96	0.16	0.46	2.12		1.27	2.76		9.88	5.90	

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Árabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Nègres	Norvège	Suède
Rif							10.82	.12		11.35	12.74	
Senhaja	2.00						6.73	1.07		11.47	10.65	
Ghomara.	4.84	3.07					1.71	3.36		12.25	10.43	
Chaouen	3.98	2.75	0.30				0.95	3.13		11.12	7.95	
Árabes	1.20	0.24	2.89	2.66			5.38	0.75		9.70	6.88	
Shluh	7.48	4.17	0.25	0.54	3.37		3.02	3.83		15.20	19.03	

MENSURATIONS ET INDICES CORPORELS

Europe	Auteurs	Nombres	M	σ	V
Carcereños	Aranzadi	20	102.30		
Vieux Américains	Hrdlička	245	102.6		
Norvège (total)	B. et S.	11 723	103.35±0.02	2.45	2.37
Oppland	B. et S.	738	104.23±0.07	2.63	2.53

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EXPRIMÉES EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Árabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							2.16	1.73		3.93	.75	
Senhaja	0.12						2.28	1.85		3.71	0.87	
Ghom	0.	0.00					2.28	1.85		3.71	0.87	

ara.	12											
Chaouen	1.08	0.96	0.96				3.24	2.81		2.85	1.83	
Árabes	0.08	0.20	0.20	1.16			2.08	1.65		4.01	0.67	
Chleuh	0.27	0.15	0.15	0.81	0.35		2.43	2.00		3.66	1.02	

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Árabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							8.00	5.77		19.65	10.72	
Senhaja	0.60						7.13	5.29		13.75	4.58	
Ghom	0.	0.00					7.13	5.44		14.2	4.83	

ara.	63									7		
Chaouen	3.18	2.59	2.59				7.91	6.53		7.70	5.72	
Árabes	0.42	0.77	0.80	3.14			6.50	4.85		15.42	3.72	
Chleuh	1.59	0.62	0.60	2.31	1.52		8.10	6.06		15.25	6.80	

LA HAUTEUR DE L'ACROMION ET LA TAILLE RELATIVE DE L'ÉPAULE

Bien que le relevé de la hauteur de l'acromion ne soit principalement utile qu'en tant qu'élément constitutif de l'indice de hauteur de l'épaule, il peut probablement servir à indiquer la taille des jambes et du tronc, sans être affecté par la longueur du cou et la hauteur de la tête.

Nos mensurations se répartissent grosso modo en deux grands groupes, celui des Rifains, Senhaja et Arabes, et celui des Ghomara et des Chleuh, avec le groupe de Chaouen à la traîne. La seule différence de degré entre cette dimension et la taille est que pour ce qui est de la hauteur de l'acromion, les Ghomara dépassent les Chleuh, alors que pour la taille, c'est l'inverse.

TABLEAU 4. LA HAUTEUR DE L'ACROMION

	Nombres	M	σ	V
Total Rif	529	137,96±0.17	7,74±0.16	4,41 ±0.09
Total Senhaja	196	137,25±.27	5,31±.16	3,87±.12
Ghomara	73	135,88±.40	4,99±.28	3,67±.21
Chaouen	28	134,11 ±.45	3,53±.32	2,63±.4
Arabes	93	137,78±.40	5,69±.28	4,13±.20
Chleuh	277	135,36±.22	5,53±.16	4,09±.12

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du Nord	Auteurs	effectifs	M	σ	V
Mzabites	Amat	50	134,4		
Arabes algériens	d'Hercourt	18	137,4		
Kabyles †	R.-Mac I. et W.	50	138,48±0.63	6,54±0.44	4,72±0.32
Chaoui	R.-Mac	51	140,02±0.	4,80±0.	3,43±0.

a †	I. et W.		45	4	23

Asie	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Irak Bédouins	Ehrich	32	142.56±.80	6.73 ±0.56	4.72±0.40

Europe	Auteurs	Effectifs	M
Carcereños	Aranzadi (W)	23	135.56

LES DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN CENTIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Árabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							0.52	2.06	2.06			
Senhaja	0.71						1.24	2.77	5.31			

Ghomara.	2.08	1.37					2.60	4.14	6.68			
Chaouen	3.85	3.14	1.77				4.37	5.91	8.45			
Árabes	0.18	0.53	1.90	3.67			0.70	2.24	4.78			
Chleuh	2.60	1.89	0.52	1.25	2.42		3.12	4.68	7.20			

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Árabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							0.80	4.29	5.61			
Senhaja	2.22						1.80	5.23	6.33			

Ghomara.	8.96	2.86					3.47	6.90	7.51			
Chaouen	8.02	5.98	2.95				5.68	9.24	9.19			
Árabes	0.42	1.10	3.36	6.12			0.93	3.73	5.37			
Chleuh	9.29	5.40	1.13	2.50	5.26		4.66	9.55	8.68			

TABLEAU 5. HAUTEUR RELATIVE DES ÉPAULES

	Effectifs	M	σ	V
Total Rif	529	82.13±0.03	1.12±0.02	1.36±0.03
Total Senhaja	194	82.11 ±0.06	1.18±0.04	1.45 ±0.07
Ghomara	73	82.31±0.09	1.13±0.06	1.37±0.08
Chaouen	28	81,89±0.14	1,14 ±0.10	1,39±0.12

Arabes	93	82,03±0.08	1,21±0.06	1,47±0.07
Chleuh	277	81.80±0.06	1.47±0.04	1.80±0.05
Kebdana		82.22±0.16	0.87±0.11	1.05±0.13
Mazouza		81.93±0.13	1.03±0.09	1.26±0.11
Gueliya		82,26±0.10	1.05±0.07	1.28±0.08
Nomades		81.86±0.13	1.04±0.09	1.27±0.11
Aith Said		82.40±0.14	1.11 ±0.10	1.35±0.12
Aith Oulichek		82.26±0.09	0.93±0.06	1.13±0.07
Temsaman		82.06±0.14	1.41±0.23	1.72±0.12
Aith Touzine		82.02±0.14	1.28±0.23	1.56±.28
Gzennaya		82.33 ±.09	0.95±.06	1.15±0.07
Aith Waryagher		81.75±0.10	1.13±0.07	1.38±0.08

Aith Amart		82.18±0.11	0.78±0.08	0.95±0.10
Targuist		82.28±0.16	0.99±0.11	1.20±0.13
Beqqioua		81.38±0.15	1.07±0.10	132±.13
Maritimes		82.32±.12	0.87±.09	1.06±0.11
Zerket		82.29±0.14	1.02±0.10	1.24±0.12
Beni Bou Nsar		81.96±0.11	1.40±0.13	1.71 ±0.16
Hamid		82.06±0.24	1.51±0.17	1.84 ±0.21
Taghzouth		81.97±0.08	0.95±0.06	1.16 ±0.07
Ketama		81.95±0.16	1.15±0.12	1.40 ±0.14
Senhaja arabophone		82.44±0.12	1.19±0.84	1.44 ±0.10

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du Nord	Auteurs	Effectifs	M	σ	V

Arabes algériens	d'Hercourt	18	81,87		
Chaouia †	R.-Mac I. et W.	51	82..03±0.22	2.26±0.15	2.75±0. 18
Kabyles †	R.-Mac I. et W.	50	82.18±0.13	1.34±0.09	1.63 ±0.11
Mozabites	Amat	50	82.96		

Asie	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Bédouins Irak †	Ehrich	32	83.03±0.33	1.78±0. 15	2.14±0. 18

Europe	Auteurs	Effectifs	M
Carcereños	Aranzadi (W)	23	81.55

LES DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senha	Ghoma	Chaou	Arab	Chleu	Kabyl	Chaou	Ira	Noire	Norvè	Suè

		ja	ra	en	es	h	es	ia	k	s	ge	de
Rif							0.05	0.11	0.90			
Senhaja	0.02						0.07	.09	0.92			
Ghomara	0.18	0.20					0.13	0.29	0.72			
Chaouen	0.24	0.22	0.42				0.29	0.13	1.14			
Arabes	0.10	0.09	0.28	0.14			0.15	0.01	1.00			
Chleuh	0.33	0.31	0.51	0.09	0.23		0.38	0.22	1.23			

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Ri	Sen	Gho	Cha	Ara	Chl	Kab	Cha	Ir	Noi	Nor	Su

	f	haja	mara	ouen	bes	euh	yles	ouia	ak	res	vège	ède
Rif							0.38	0.50	2.73			
Senhaja	0.30						0.50	0.39	2.79			
Ghomara	1.90	1.85					0.81	1.21	2.12			
Chaouen	1.68	1.44	2.53				1.53	0.50	3.17			
Arabes	1.18	0.90	2.33	0.87			1.00	0.04	2.94			
Chleuh	4.92	3.65	4.72	0.59	2.30		2.71	0.96	3.62			

Au niveau de l'indice, nous constatons une grande différence entre les Chleuh et les Ghomara, et une grande similitude entre les Rifains et les Senhaja. Les Ghomara sont le groupe aux épaules les plus

hautes, les Chleuh aux épaules les plus basses, les autres groupes se situant entre les deux. Les différences sont très marquées entre les Chleuh et les autres groupes, et entre les Ghomara et les autres groupes.

En comparant nos six séries avec les trois groupes témoins que sont les Kabyles, les Chaouia et les Bédouins d'Irak, nous ne constatons aucune différence significative entre les deux premiers et l'un ou l'autre de nos groupes, sauf entre les Kabyles et les Chleuh. Il semble y avoir une différence constante entre nos groupes et les Bédouins irakiens aux épaules plus hautes.

La petite série espagnole disponible pour la comparaison ne révèle pas de grande différence, mais étant légèrement supérieure à tous les groupes marocains, elle se rapproche davantage des Ghomara.

Au sein des tribus rifaines et Senhaja, il n'y a pas de distribution régionale marquée au niveau de cet indice.

LA HAUTEUR D'ASSISE ET LA HAUTEUR D'ASSISE RELATIVE

La taille absolue en position assise, bien que subordonnée, en termes de perception générale, à l'indice dérivé de sa relation avec la taille, peut

néanmoins être importante en tant que facteur distinct ou combiné contribuant à la définition héréditaire de la taille.

Si l'on considère d'abord nos six groupes marocains, on constate que la différence de hauteur assise est moins importante que celle de la taille, et que la disparité entre les deux est en partie due à la différence de longueur des jambes. Les Arabes, plus petits que les Rifains, les dépassent en hauteur assise, et la série de Chaouen, plus basse que celle des Chleuh ou des Ghomara, les dépasse toutes deux en hauteur assise. On peut distinguer deux groupes généraux : les Rifains, les Senhaja, celui de Chaouen et les Arabes dans le premier groupe, les Ghomara et les Chleuh dans le second. Il n'y a pas de différence significative entre deux des premiers groupes, ni entre les deux derniers, alors qu'entre deux des groupes différents il y a un écart de plus de cinq fois l'erreur probable ou plus.

Si nous examinons nos données comparatives, nous constatons que toutes nos séries sont considérablement dépassées dans tous les cas, à l'exception de celle du petit groupe espagnol. Il existe une différence très significative entre chacun des groupes comparés statistiquement et chacun des six groupes initiaux.

TABLEAU 15. LA HAUTEUR D'ASSISE

	Effectifs	M	σ	V
Total Rif	529	85,35±0.11	3,72±0.08	4,36±0.09
Total Senhaja	196	85.22 ±0.17	3,31±0.10	3,88±0.12
Ghomara	73	83.41±0.27	3.37±0.20	4.04±0.24
Chaouen	28	84.96±0.21	2.75±0.15	3.24±0.16
Arabes	93	85.50±0.27	3.93±0.19	4.60±0.23
Chleuh	277	83.53±0.15	3.68±0.11	4.41±0.13

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du nord	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Shawia †	R. Mac I. et W.	51	88.37±0.29	3.08±0.21	3.49±0.23
Kabyles †	R. Mac I. et W.	50	91.02±0.38	4.04±0.27	4.44±0.30

Asie	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Bédouins Irak †	Ehrich	32	90.22±0. 46	3.84±0.32	4.26±0.36

Europe	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Carcereños	Aranzadi (W)	23	84.2		
Norvège (total)	B. et S.	11779	91,65±0.02	3.10	3.38
Vieux Américains	Hrdlička	727	91.8		

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EXPRIMÉES EN CENTIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							5.67	3.02	4.87			

Senhaja	0.13						5.80	3.15	5.00			
Ghomara	1.94	1.81					7.61	4.96	6.81			
Chaouen	0.39	0.26	1.54				6.06	3.41	5.26			
Arabes	0.15	0.28	1.09	0.54			5.52	2.87	4.72			
Chleuh	1.82	1.82	0.12	1.43	1.97		7.49	4.83	6.69			

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							14.54	9.74	10.		57.27	

									15			
Senhaja	0.65						13.81	9.55	10.20		37.82	
Ghomara	6.69	5.66					16.55	12.40	12.85		30.52	
Chaouen	1.62	0.96	4.53				14.09	9.47	10.32		31.86	
Arabes	0.52	0.87	7.27	1.59			12.05	7.18	8.91		22.78	
Chleuh	9.87	6.96	0.39	5.50	6.36		18.27	15.09	13.93		54.20	

TABLEAU 7. HAUTEUR RELATIVE D'ASSISE

	Effectifs	M	σ	V
Total Rif	529	50.94±0.05	1.66±0.03	3.26±0.07

Total Senhaja	194	50.96±0.09	1.73±0.05	3.40±0.10
Ghomara	73	50.51±0.12	1.49±0.09	2.95±0.17
Chaouen	28	52.00±0.15	1.46±0.11	2.81±0.15
Arabes	93	50.88±0.11	1.54±0.08	3.03±0.15
Chleuh	277	50.52±0.07	1.81±0.05	3.58±0.10
Kebdana		51.57±0.36	1.99±0.25	3.86±0.49
Mazouza		51.90±0.19	1.54±0.13	2.97±0.26
Gueliya		50.94±0.15	1.64±0.11	3.22±0.21
Nomades		51.31±0.14	1.11±0.10	2.16±0.19
Aith Said		60.77±0.21	1.52±0.10	3.37±0.29
Aith Oulichek		50.51±0.14	1.72±0.12	3.01±0.20
Temsaman		50.82±0.17	1.72±0.12	3.38±0.23
Aith Touzine		50.39±0.17	1.58±0.12	3.14±0.24
Gzennaya		50.83±0.15	1.67±0.11	3.28±0.21
Aith Waryagher		51.24±0.14	1.61±0.10	3.14±0.19
Aith Amart		80.91±0.24	1.70±0.17	3.34±0.34
Targuist		80.44±0.26	1.61±0.18	3.19±0.36
Beqqioua		51.00±0.21	1.50±0.15	2.94±0.29

Tribus Maritimes		50.91±0.22	1.53±0.16	3.01±0.31
Zerket		50.12±0.19	1.42±0.14	2.83±0.27
Beni Bou Nsar		50.52±0.25	1.86±0.18	3.68±0.35
Beni Hamid		81.24±0.27	1.66±0.19	3.24±0.38
Taghzouth		51.71±0.14	1.60±0.09	3.09±0.19
Ketama		49.95±0.24	1.64±0.17	3.28±0.33
Senhaja arabophone		51.28±0.15	1.53±0.11	2.98±0.21

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du nord	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Chaouia †	R. Mac I. and W.	51	51.88±0.15	1.64±0.11	3.16±0.21
Kabyles †	R. Mac I. and W.	50	52.80±0.16	1.65±0.11	3.12±0.21

Afrique subsaharienne	Auteurs	Effectifs	M
Centrafricains	Bean (Hrdlička)	226	47.4
Massai	Martin		48.9
Somaliens	Martin		51.0
Fan	Martin		51.3
Togo	Martin		51.9
Douala	Martin		52.2
Kagoro	Martin		53.8
Babinga	Martin		64.0

Asie	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Bédouins Irak †	Ehrich	32	82.47±0.26	2.19±0.18	4.17±0.35

Carcereños	Aranzadi (W)	23	51.03		
Italie	(Hrdlička)	3506	53,13		

Trondelagen	(L & L)		49.7		
Islande	(G et D)		50,9		
Suède	L. et L.		52.3		
Norvège (total)	B. et S.	11 779	53,18±0,01	1,38	2,59
Vieux Américains	Hrdlička	711	52,63		

LES DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							1.86	0.94	1.53		2.24	
Senhaja	0.02						1.84	0.92	1.51		2.22	
Ghoma	0.4	0.55					2.29	1.37	1.9		2.67	

ra	3								6			
Chaouen	1.06	1.04	1.49				0.80	0.12	0.47		1.18	
Arabes	0.06	0.08	0.37	1.12			1.92	1.00	1.59		2.30	
Chleuh	0.42	0.44	0.01	1.48	6.36		2.28	1.36	1.95		2.66	

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							10.94	5.87	6.65		44.80	
Senhaja	0.20						10.22	5.41	6.29		24.67	

Ghomara	3.31	3.67					11.45	7.21	7.84		13.92	
Chaouen	6.62	6.12	7.84				3.64	0.57	1.74		7.87	
Arabes	0.50	0.57	2.31	5.90			10.10	8.00	6.36		20.91	
Chleuh	4.67	4.00	0.07	8.70	2.77		13.41	1.36	8.48		38.00	

Cependant, la différence la plus notable dans l'indice, est celle entre l’échantillon de Chaouen et celui des Chleuh, qui représentent les deux extrêmes, celui des troncs longs et des troncs courts, ou celui des jambes courtes et des jambes longues, selon l'interprétation que l'on veut en donner. Les Rifains, les Senhaja et les Arabes se rejoignent et excluent les trois autres ; Chaouen est significativement distinct des cinq groupes ; les Chleuh et les Ghomara se rejoignent et excluent les quatre autres. Il existe donc trois groupes, bien différenciés : un groupe au tronc relativement long, celui de Chaouen ; trois de longueur intermédiaire, ceux du Rif, du Senhaja et des

Arabes ; et deux groupes au tronc court, ceux du Ghomara et des Chleuh.

Les Kabyles et les Chaouia disponibles pour la comparaison dépassent de façon significative tous nos groupes, à l'exception de celui de Chaouen. La possibilité de comparer les Chaouia et Chaouen est peut-être due à la petite taille de cette dernière série, mais des six groupes marocains, c'est Chaouen qui s'en rapproche le plus.

Les Arabes d'Ehrich dépassent également tous les groupes marocains, mais pas autant que les Algériens.

Concernant l'Afrique noire, l'idée commune selon laquelle les Noirs ont un tronc relativement court n'est pas entièrement étayée par le matériel disponible. Il semble cependant qu'un tronc relativement court implique un métissage hamitique, et qu'un tronc relativement long soit plus représentatif des populations noires les plus pures, à l'ouest et au sud de la zone investie par les Hamites. L'influence pygmée peut cependant avoir tendance à accentuer cette dernière condition. Ainsi, si un métissage négroïde, sans apport hamitique correspondant, devait influencer les groupes marocains, il pourrait augmenter la taille d'assise relative, alors que s'il était accompagné d'un métissage hamitique, il l'abaisserait probablement.

Parmi les groupes européens, les Islandais et les Espagnols semblent les plus proches. Les Rifains, ainsi que les autres groupes, sont ainsi comparables aux plus anciens groupes scandinaves ainsi qu'à la seule série méditerranéenne présente. Il est intéressant de noter que la plus ancienne série Norvégienne affiche un indice encore plus bas que celle des Islandais, tandis que le groupe norvégien total atteint la valeur la plus élevée enregistrée en Scandinavie. Les Italiens, eux aussi, dépassent la petite série espagnole et sont plus proches des Norvégiens que des groupes marocains. À en juger par ce matériel, il semblerait qu'il y ait peu de différence en la matière entre les populations dites nordiques et les populations méditerranéennes. On peut dire que les Rifains se rattachent en cela aux spécimens les plus archaïques de chacun de ces groupes.

LE DIAMÈTRE BI-ACROMIAL ET LA LARGEUR RELATIVE DE L'ÉPAULE

Au niveau du diamètre biacromial, tous les groupes marocains, à l'exception des Chleuh, sont semblables les uns aux autres, avec une possible exception. Les Chleuh se situent bien en dessous des cinq autres groupes pour cette mesure, à un degré très significatif, alors que la seule autre différence, celle des Ghomara et de Chaouen, est peut-être plus importante qu'il n'y paraît en raison de la petite taille

de cette dernière série, et de la réduction conséquente de la valeur de X fois P.E.

En comparaison avec d'autres groupes nord-africains, on constate qu'elle dépasse largement celle des Mozabites dans chaque cas, et dans tous les cas, à l'exception de celui des Chleuh, elle est raisonnablement similaire à la petite série d'Arabes algériens et de Kabyles présentée par d'Hercourt. La même généralisation est vraie pour les Noirs de la côte occidentale et les Bédouins d'Irak.

La différence entre les cinq groupes marocains aux épaules plus larges et les Scandinaves est plus marquée, mais d'un point de vue ethnique, elle n'est pas aussi significative.

TABLEAU 8. LE DIAMÈTRE BI-ACROMIEN

	Effectifs	M	σ	V
Total Rif	530	37.34±0.07	2.24±0.05	6.00±0.12
Total Senhaja	197	37.17±0.09	1.87±0.06	5.03±0.15
Ghomara	73	37.00±0.18	2.28±0.13	6.16±0.36
Chaouen	28	37.64±0.25	1.97±0.18	5.23±0.47
Arabes	93	37,22±0.14	2.02±0.10	5.43±0.27
Chleuh	277	35,76±0.10	2.43±0.07	6.80±0.19

LES DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du nord	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Mozabites	Amat	50	31.4		
Arabes algériens	d'Hercourt	18	37.2		
Kabyles	d'Hercourt	13	38.8		

Afrique subsaharienne	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Côte occidentale	Weninger	100	37.58±0.15	2.18±0.10	5.81±0.28

Asie	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Bédouins Irak	Ehrich	32	37.77±0.24	2.01±0.17	5.32±0.45

Europe	Auteurs	M	σ	V
Norvège, Trondelagen	(L & L)	38.9		
Islande	(L A L)	38.9		
Suède (total)	L. et L.	39.23±0.01	1.67±0.01	4.24

LES DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN CENTIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif									0.44	0.24		1.89
Senhaja	0.17								0.61	0.41		2.09
Ghomara	0.34	0.17							0.78	0.58		2.26
Chaouen	0.30	0.47	0.64						0.14	.06		1.59
Arabes	0.12	0.05	0.22	0.42					0.56	0.36		2.01
Chleuh	1.58	1.41	1.24	1.88	1.46				2.02	1.82		3.47

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS P.E.

	R	Se	Gh	Ch	Ar	C	Ka	Ch	I	N	No	S

	if	nhaja	omara	aouen	abes	hleuh	byles	aouia	rak	oires	rvège	uède
Rif									1.76	1.41		7.88
Senhaja	1.54								2.34	2.41		8.36
Ghomara	1.79	0.85							2.60	2.52		7.79
Chaouen	1.15	1.74	2.06						0.40	1.71		4.68
Arabes	0.75	0.29	0.96	1.48					2.15	10.11		7.42
Chleuh	13.16	10.84	5.91	6.96	8.58				7.77	1.82		13.88

TABLEAU 9. L’ENVERGURE RELATIVE DE L'ÉPAULE

	Effectifs	M	σ	V
Total Rif	529	22.46±0.03	1.07±0.02	4.76±0.41
Total Senhaja	194	22.22±0.05	0.92±0.03	4.14±0.12

Ghomara	73	22.48±0.09	1.16±0.07	5.16±0.30
Chaouen	28	22.93±0.15	1.17±0.10	5.10±0.46
Arabes	93	22.13±0.08	1.09±0.05	4.92±0.24
Chleuh	277	21.66±0.07	1.69±0.05	7.80±00.02
Kebdana		22.36±.18	0.98±00.12	4.38±.56
Mazouza		22.83±0.14	1.13±0.10	4.95±0.43
Gueliya		22.85±0.09	0.95±0.06	4.16±0.27
Nomades		22.72±0.08	0.63±0.06	2.77±0.24
Aith Said		23.10±0.14	1.10±0.10	4.76±0.41
Aith Oulichek		22.64±0.10	1.08±0.07	4.77±0.31
Temsaman		22.49±0.08	0.85±0.06	3.78±0.26
Aith Touzine		22.76±0.14	1.24±0.10	5.45±0.42
Gzennaya		21.82±0.09	0.99±0.06	4.54±0.29
Aith Waryagher		22.25±0.09	1.09±0.06	4.90±0.29
Aith Amart		21.77±0.13	0.90±0.09	4.13±0.42
Targuist		21.83±0.15	0.95±0.11	4.35±0.49
Beqqioua		22.42±0.12	0.86±0.08	3.84±0.37
Tribus Maritimes		22.59±0.14	0.98±0.10	4.34±0.44
Zerket		21.96±0.17	1.27±0.12	5.78±0.56
Beni Bou Nsar		22.12±0.15	1.11±0.11	5.02±0.48
Beni Hamid		22.06±0.18	1.13±0.13	5.12±0.58

Taghzouth		22.36±0.09	1.07±0.07	4.78±0.30
Ketama		21.95±0.15	1.07±0.11	4.88±0.50
Senhaja arabophone		22.50±0.10	0.99±0.07	4.40±0.31

DONNÉES COMPABATIVES

Afrique du nord	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Mozabites	Amat	50	19.6		
Arabes algériens	d'Hercourt	18	22.23		
Kabyles	d'Hercourt	13	22.78		

Afrique subsaharienne	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Côte occidentale	Weninger	100	22.25		

Asie	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Bédouins Irak †	Enrich	32	22.13±0.13	1.08±0.09	4.88±0..41

Europe	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Islande	(L & L)	233	22.5		

Norvège, Trondelagen	(L & L)		22.5		
Suède (total)	L. et L.	46983	22.80±0.01	1.67	4.24
Danemark	(L & L)		22.5		

LES DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif									0.33			0.34
Senhaja	0.24								0.09			0.58
Ghomara	0.02	0.26							0.35			0.32
Chaouen	0.47	0.71	0.45						0.80			0.13
Arabes	0.33	0.09	0.35	0.80					0.00			0.67
Chleuh	0.	0.56	0.82	1.27	0.47				0.			1.14

	80								47			

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif									2.54			11.33
Senhaja	4.00								0.56			11.60
Ghomara	0.22	2.60							1.75			3.56
Chaouen	3.13	4.44	2.65						4.00			0.87
Arabes	3.67	1.00	2.92	4.70					0.00			8.34
Chleuh	10.00	6.22	7.46	7.44	4.28				3.13			16.28

Si l'on considère l'indice dérivé de la largeur des épaules et de la taille, on constate que les petites différences d’indices entre les six groupes se transforment en différences considérables dans la valeur de l'XP.E., en raison de la faible déviation standard de cet indice. Les Rifains et les Chleuhs sont les plus éloignés les uns des autres, les Rifains et les Ghomara les moins éloignés. Cette affirmation n'est vraie qu'en regard des valeurs de l’XP.E. ; les différences réelles montrent une disposition différente, avec le groupe Chaouen doté d’épaules relativement plus larges et les Chleuhs comme d'habitude en bas de l’échelle.

Les différences par rapport à tous les groupes de référence, sauf les Mozabites, sont en fait faibles. Toutes les séries, à l'exception de celle mentionnée ci-dessus, se situent dans la fourchette des moyennes marocaines. La valeur de l’XP.E. en comparaison avec la Suède est en grande partie l'expression des valeurs numériques relatives des diverses séries marocaines.

LE DIAMÈTRE BI-ILLIAQUE

Les valeurs du diamètre bi-iliaque dans nos six séries marocaines montrent un écart significatif entre tous les groupes, sauf entre les Senhaja et les Ghomara. En général, les échantillons de Chaouen et du Rif sont les plus larges au niveau du bassin, alors

que les Chleuhs sont les plus étroits. Sur les quelques données algériennes disponibles, nous constatons que les Mozabites et les Arabes sont en dessous de l'extrême inférieure marocaine et les Kabyles en position intermédiaire, se rapprochant davantage des Senhaja et des Ghomara.

Tous les groupes dépassent largement, et à un degré très significatif, les Noirs de la côte occidentale. D'autre part, la moyenne suédoise se situe au milieu de la fourchette marocaine et ne présente, malgré son infime erreur probable, aucune différence significative avec les Senhaja et les Ghomara. Sa plus grande différence en termes de X est par rapport aux Rifains aux hanches plus larges, mais en termes de largeur réelle elle est beaucoup plus éloignée du groupe de Chaouen.

Le groupe Chaouen et les Rifains sont donc moins négroïdes au niveau de ce diamètre que les Suédois, si l'on accepte la série de Weninger comme représentative des Noirs en général, tandis que les Senhaja et les Ghomara se rapprochent nettement de l'échantillon scandinave. Les Chleuhs, bien que plus étroits de bassin que les autres, sont encore largement supérieurs aux subsahariens.

TABLEAU 10. LE DIAMÈTRE BI-ILIAQUE

	Effectifs	M	σ	V

Total Rif	530	29.61±0.06	2.04±0.04	6.89±0.14
Total Senhaja	197	28,89±0.07	1,73±0.05	5,99±.018
Ghomara	73	28.93±0.11	1.85±0.15	6.39±.050
Chaouen	28	30.93±0.29	2.25±0.20	7.27±0.66
Arabes	93	28,52±0.11	1,56±0.08	5,47±0.27
Chleuh	277	28.20±0.07	1.72±0.05	6.09±0.17

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du nord	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Mozabites	Amat	50	28,1		
Arabes algériens	d'Hercourt	18	28,1		
Kabyles	d'Hercourt	13	28,9		

Afrique subsaharienne	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Côte occidentale	Weninger	100	25.40±0.09	1.38±0.07	5.45±0.26

Europe	Auteurs	M	σ	V
Islande Hannesson	(L & L)	28.6		

Norvège, Trondelagen	(L & L)	28.8		
Suède (total)	L. et L.	28.80±0.01	1.52±0.00	5.27

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN CENTIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif										4.21		0.81
Senhaja	0.72									3.49		0.09
Ghomara	0.68	0.04								3.53		0.13
Chaouen	1.32	2.04	2.00							5.53		2.13
Arabes	1.09	0.37	0.41	2.41						3.12		0.32
Chleuh	1.41	0.69	0.37	2.73	0.32					2.80		0.60

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif										38.27		13.50
Senhaja	8.00									31.73		1.29
Ghomara	4.44	0.30								25.21		1.18
Chaouen	6.73	6.80	14.93							18.43		7.35
Arabes	8.72	2.76	2.62	7.78						22.29		2.91
Chleuh	15.68	6.90	5.44	9.08	2.39					25.45		8.57

TABLEAU 11. LARGEUR DE POITRINE

	Effectifs	M	σ	V
Total Rif	530	27.52±0.06	1.93±0. 04	7.01±0.15
Total Senhaja	197	27.88±0.09	1.86±0. 06	6.67±0.20

Ghomara	73	27.41±0.13	1.66±0. 10	6.06±0.36
Chaouen	28	28.82±0.26	2.04±0. 19	7.08±0.65
Arabes	93	27.24±0.11	1.63±0. 08	5.98±0.30
Chleuh	277	26.83±0.07	1.76±0. 05	6.56±0.19

DONNEES COMPARATIVES

Afrique subsaharienne	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Noirs	Martin		26.9		

Asie	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Bédouins Irak	Ehrich	32	28.28±0.24	2.00 ±0.16	7.07 ±0.59

Europe	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Français	Martin		26,9		
Italiens du Sud	Hrdlička		27,3		
Italiens du Nord	Hrdlička		27.5		
Anglais	Hrdlička		28.0		
Irlandais	Hrdlička		28.0		
Vieux Américains	Hrdlička	246	29.76		

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN CENTIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif									0.76			
Senhaja	0.36								0.40			
Ghomara	0.11	0.47							0.87			
Chaouen	1.30	0.94	1.41						0.57			
Arabes	0.28	0.64	0.17	0.41					1.04			
Chleuh	0.69	1.05	0.58	1.99	2.39				1.45			

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	R	Se	Gh	Ch	Ar	C	Ka	Ch	I	N	No	S

	if	nhaja	omara	aouen	abes	hleuh	byles	aouia	rak	oires	rvège	uède
Rif									6.37			
Senhaja	6.10								3.83			
Ghomara	1.31	2.35							4.89			
Chaouen	5.96	8.43	5.98						9.36			
Arabes	14.78	8.54	10.07	12.87					0.76			
Chleuh	22.67	13.62	11.09	14.82	2.67				2.12			

TABLEAU 13. INDICE THORACIQUE, D'APRÈS MARTIN ET HRDLIČKA

	Effectifs	M. (Martin)	M. (Hrdlička)
Rifains	530	113,6	88,0
Senhaja	197	118,1	84,7

Ghomara	73	114,2	87,6
Chaouen	28	112,8	88,7
Arabes	93	121,1	82,6
Chleuh	277	121,0	82,7

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique subsaharienne	Auteurs	Effectifs	M. (Martin)	M. (Hrdlička)
Noirs	Martin		138.0	72.5

Asie	Auteurs	Effectifs	M. (Martin)	M. (Hrdlička)
Bédouins Irak †	Ehrich	32	124,6	80,6

Europe	Auteurs	Effectifs	M. (Martin)	M. (Hrdlička)
français	Martin		138,6	72,1
Vieux Américains	Hrdlička		136.8	72.9
Irlandais	Hrdlička		131,2	76,2
Italiens du Sud	Hrdlička		130,0	76,9

Italiens du Nord	Hrdlička		128,5	77,8
Anglais	Hrdlička		127.2	78.6

Quant aux mensurations thoraciques et à l'index thoracique, calculés à la fois suivant la méthode de Hrdlička et celle de Martin, il est évident que mon matériel n'est pas directement comparable à celui obtenu par la plupart des autres chercheurs. Sur le terrain, j'ai trouvé qu'il était pratiquement impossible de mesurer les diamètres du thorax au repos, entre deux respirations, selon l'idéal établi par Martin. Chaque fois que j'ai essayé de le faire, l'instinct du sujet était de le bomber, afin de paraître aussi large que possible. Par conséquent, je n'ai pas essayé de le mesurer d'une autre manière, car de cette façon, j'étais sûr que les individus d'une série donnée seraient comparables les uns aux autres, ce qui n'aurait pas été le cas si j'avais essayé, sans succès, de les amener à se laisser mesurer dans la posture idéale.

Les Rifains, les Ghomara et Chaouen ont des torses qui semblent beaucoup plus profonds que ceux des Senhaja, des Arabes et des Chleuh, ce qui est confirmé par les mensurations. Cette double répartition des six grands groupes marocains concerne la profondeur du thorax et l'index thoracique, plutôt que la largeur de la poitrine. La profondeur apparaît donc comme le facteur déterminant.

Si l'on compare entre eux les groupes mesurés par d'autres chercheurs, on constate que les Noirs ont un thorax nettement plus plat, tant en valeur absolue que relative, que la plupart des groupes européens. Les exceptions à cette règle se retrouvent chez les Français et les vieux Américains. La sélection par Hrdlička d'un seul groupe professionnel dans la population américaine pourrait expliquer le premier cas. Je ne connais pas l'origine des mesures de Martin concernant les Français.

Les largeurs de poitrine des groupes marocains se situent bien dans la fourchette des groupes européens mesurés par la technique normale, mais bien sûr la profondeur dépasse considérablement la plupart d'entre eux. Une exception notable à cette règle est la supériorité des Bédouins irakiens d'Ehrich par rapport aux Chleuh, aux Arabes et aux Senhaja, et leur infériorité par rapport aux Rifains, aux Ghomara et aux échantillons de Chaouen. La technique d'Ehrich était, je crois, intermédiaire entre la mienne et la technique standard. Dans l'index, cependant, sa série ressort avec une poitrine plus plate que toutes les miennes.

Bien que je regrette que mes données ne soient pas directement comparables à celles de la plupart des autres chercheurs, j'ai toujours le sentiment que, pour un travail de terrain approximatif parmi les peuples primitifs, ma technique est plus facile à appliquer et qu'elle produit des résultats plus

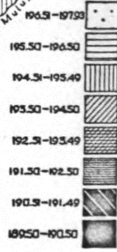
précis à long terme. La rareté des données comparatives obtenues par quelque technique que ce soit en ce qui concerne ces mesures est si marquée que l'écart n'est pas aussi important qu'il le serait avec d'autres mesures et indices.

CHAPITRE XVII

LES MENSURATIONS ET LES INDICES DE LA TÊTE ET DU VISAGE

LA TAILLE DE LA TÊTE

Selon cette mensuration, prise selon les règles de la convention internationale à partir du point central et plus saillant de la glabelle jusqu'à la partie la plus éloignée de l'occiput en ligne sagittale, nous constatons que nos groupes marocains, et particulièrement les Rifains, sont parmi les groupes aux têtes les plus longues (dans l'absolu) de toute l'humanité.


HEAD LENGTH
GHOMARA
MTIWA
BI BU FRAH
BI ITTEFT
EMSAMAN
BI SAID
BI SIDEL
BI BU YAFER
BI SHISHER
MAZUZA
BI BU IFRUR
KEBDANA
BI ULISHK. TAFERSIT
BI TUZIN
TARGUIST
ZARKET
KTAMA
ARABOPHONE SENHAJA
GZENNAYA
METALSA
BI BU YAHYI
Wed Wergha
Wed Muluya
Wed Kert
196.51–197.93
195.50–196.50
194.51–195.49
193.50–194.50
192.51–193.49
191.50–192.50
190.51–191.49
189.50–190.50

Map 26

Il est aisé de constater que la carte illustrant les valeurs tribales relatives au tour de tête dans le Rif, le Senhaja et le Ghomara correspond dans une certaine mesure à la carte de la taille en général, dans la mesure où les moyennes les plus élevées se retrouvent à l'est et les plus faibles à l'ouest. Une exception à cette corrélation apparente avec la taille est observée dans le cas de Chaouen, le groupe le plus petit en taille, mais dont la tête est très grande. Dans le Rif même, les têtes sont plus petites chez les Aith Waryagher et les Beqqioua, et un centre occidental où les têtes sont excessivement grandes se situe chez les tribus maritimes et les Beni Bou Nsar, Beni Seddath, Beni Khennous. En règle générale, les Ghomara possèdent une tête relativement petite ; les Senhaja et les Rifains centraux présentent une tendance intermédiaire, avec des extrêmes en termes de petites têtes, les Rifains orientaux et les tribus maritimes possèdent une plus grande tête. Les Nomades, bien qu'appartenant à la catégorie des grandes têtes, sont dépassés par les tribus situées plus au nord. Toutes les tribus et autres groupes ont cependant la tête longue si on les compare au reste du monde. Les différences de taille qui les séparent sont minimes. Les Arabes et les Chleuhs sont comparables aux Rifains en termes de volume de tête, surtout si l'on tient compte de la taille. Les deux seuls groupes qui offrent des mensurations inhabituelles sont les Ghomara, qui sont les plus petits, et Chaouen, dont la tête est étonnamment grande pour leur taille.

TABLEAU 14. TAILLE DE LA TÊTE

	Effectifs	M	σ	V
Total Rif	530	194.54± 0.19	6.57±.0.14	3.38±0. 07
Total Senhaja	197	192.90±0 .31	6.25±0.19	3.24±0. 10
Ghomara	73	190.23±0 .52	6.65±0.39	3.50±0. 21
Chaouen	28	194.50±0 .77	6.03±0.54	3.10±0.28
Arabes	93	194.33±0 .42	6.02±0.30	3.10±.0 15
Chleuh	277	193.04±0 .26	6.31±0.18	3.27±0. 09
Kebdana		197.93±0 .97	5.39±0.69	2.72±0. 35
Mazouza		196.20±0.74	5.98±0.52	3.05±.0 27
Gueliya		195.22±0.55	6.09±0.39	3.12±0. 20
Nomades		194.79±0 .77	6.16±0.55	3.16±.0 28
Aith Said		196.73± 0.71	5.80±0.50	2.95±.0 26
Aith Oulichek		196.79± 0.63	6.78±0.44	3.44±0. 22
Temsaman		193.12±0 .57	5.89±0.40	3.05±0. 21

Aith Touzine		196.37±0 .75	6.90±0.53	3.51±0. 27
Gzennaya		193.02±0.68	7.48±0.48	3.88±0. 25
Aith Waryagher		191.69± .45	5.39±.32	2.81±0.17
Aith Amart		193.45± .97	6.77±.69	3.50±0. 36
Targuist		192.22±0.98	6.19±0.70	3.22±0.36
Beqqioua		191.42±0.78	5.63±0.55	2.94±.0 29
Tribus Maritimes		195.54±.1.02	7.07±0.72	3.62±0. 37
Zerket		193.20±0.92	6.85±0.65	3.55±0. 34
Beni Bou Nsar		194.88±0.89	6.57±0.63	3.37±0. 32
Beni Hamid		192.44±0.70	4.38±0.49	2.28±0.26
Taghzouth		193.20±0.54	6.14±0.38	3.18±0.20
Ketama		191.91±1.00	6.97±0.71	3.63±0.37
Senhaja arabophone		192.55±0.53	5.34±0.37	2.77±0.19

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du nord	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Kabyles blonds	Viré	22	182.35		
Kabyles Bruns	Viré	43	186.50		
Chaouia	Papillault	15	187.5		

Kabyles †	d'Hercourt	13	189.84±0.14	5.98±0.78	4.21±0.55
Mozabites	Amat	50	190,0		
Arabes algériens †	d'Hercourt	18	190,33±1,68	6,68±0,78	3,51±0.39
Chaouia †	R.-Mac I. et W.	57	192.02±0.49	5.50±0.15	2.86±0.18
Kabyles †	R.-Mac I. et W.	50	192.76±0.64	6.71±0.45	3.48±0.23

Afrique subsaharienne	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Côte d'Afrique occidentale	Weninger	100	191.35±0.46	6.77±0.32	3.54±0.17

Asie	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Sheher	L. and J.	82	180.21±0.48	6.40±.035	3.55±0.19
Yemen.	L. and J	20	180.95±0.89	5.92±0.63	3.27±0.35
Muscat	L. and J	31	184.35±1.01	8.34±0.71	4.52±0.39
Bédouins Irak	Ehrich	33	190.44±0.70	5.99±0.50	3.15±0.26

Europe	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Italiens du Sud	Hrdlicka	50	191,0		
Espagne	Barras (W)	79	191.30±0.63	7.84. 39	4.10±0. 21
Norvège	B. et S.	11 770	192,58±0,04	6,54	3,39
Espagne, Carcereños 192.80	Aranzadi	23	192.80		
Suède, 1902*	(L&L)		192.9		
Etudiants de Cambridge	Macdonnell (G)	1000	193,51±0.13		
Danemark Hansen	(L & L)	2.000	193,6		
Royal Engineers	(G)		193.6		
Norvège, Eidfjord	A. Schreiner	36	193.72		
Suède (total), 1926	L. et L		193.84±0.02	6.19±0.01	3.20
Norvège, Opland	B. et S.	739	193.84±0.02	6.13	3.15
Suède occidentale,.	L et L		194±0.07	6.00±0.05	3.08
Etudiants écossais	Macdonnell (G)		194.8		

Vieux Américains, est du Tennessee	Hrdlicka	133	195.0		
Norvège, Hilandsdal	A. Schreiner	64	195.30±0.50	5.97	3.17
Îles Féroé	(L&L)		195.3		
Étudiants d'Oxford	Schuster (G)	959	196.05±0.13		
Bagnards anglais	G		195,55		
Île Runo	(L&L)		195,7		
Personnel du Collège universitaire)	Pearson (G	25	196,38		
Islande	(L&L)		196.6		
Islande Hannesson	(L&L)	844	197.3		
Vieux Américains, Lab. et Virginia	Hrdlička	594	197.6		
Norvège, Valle	A. Schreiner	120	197.95±0.36	5.78	2.89

Matériels squelettiques	Auteurs	Effectifs	M	M+7.4 mm
Espagnol	Hoyos Sainz		183.0	190.4

	(H)			
Açores, moderne	Lajard (H)	20	183,5	190,9
Ténériffe	Hooton	247	185,9	193,3
Âge de fer anglais et écossais	Morant	61	187,4	194,8
Mérovingiens (Muids)	Hamy (H)	26	188,0	195,4
Francs du Hainaut	Houzé (H)	45	188,3	195,7
Whitechapel	Morant	137	189,1	196,5
Moorfields)	Parsons		189,2	196,6
Saxons Graverow	Gildemeister (H	46	190,2	183,2
Anglo-Saxons	Hamy	20	190,6	197,6
Mérovingiens (Boulonnais)	Morant	53	191,1	183,5
Néolithique anglais et écossais	Parsons		193.7	198.0
Long Barrow	Parsons		196,0	198,5

Hommes et femmes	Auteurs	Effectifs	M	M+7.4 mm
Bourguignons	Schwerz (H)		183,0	190,6
Alamans d'Augst	Schwerz (H)		183.5	190.9
Alamans suisses	Schwerz (H)		184.0	191.4

DIFFÉRENCE ENTRE LES MOYENNES, EN MILLIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							1.78	2.52	4.50	3.19	1.96	0.70
Senhaja	1.64						0.14	0.88	2.46	1.55	0.32	0.94
Ghomara	4.31	2.67					2.53	1.79	0.21	1.12	2.35	3.61
Chaouen	0.04	1.60	4.27				1.74	2.48	4.06	3.15	1.92	0.66
Arabes	0.21	1.43	4.10	0.17			1.57	2.31	3.89	2.98	1.75	0.49
Chleuh	1.50	0.14	2.81	1.46	1.29		0.28	1.02	2.60	2.69	0.46	0.80

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS P.E.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Norvège	Suède
Rif							2.66	4.76	6.16	4.91	9.80	3.68
Senhaja	4.56						0.19	1.52	3.20	2.29	1.00	3.00
Ghomara	7.84	4.38					3.09	2.49	0.24	1.35	4.52	6.94
Chaouen	0.05	1.93	4.59				1.74	2.73	3.90	3.23	2.49	0.86
Arabes	0.46	2.75	6.12	0.19			1.95	2.31	3.56	3.99	4.17	1.17
Chleuh	4.69	0.35	4.84	1.80	2.63		0.41	1.02	1.82	4.09	1.70	3.08

Pour l'Algérie, nous ne retrouvons pas de continuité des têtes longues du Rif oriental, comme nous l'avons fait pour la taille. Tous les groupes algériens disponibles ont une tête plus courte que les

Rifains, en fait, plus courte que n'importe quel autre groupe marocain excepté les Ghomara. Ces différences, sans être extrêmes, semblent significatives. Les Noirs d'Afrique de l'Ouest atteignent la fourchette supérieure des groupes algériens et la fourchette inférieure des groupes marocains, se situant à peu près entre les deux.

Les Bédouins d'Irak, presque identiques à la petite série d'Arabes algériens de d'Hercourt, se situent bien en dessous de la longueur des soi-disant Arabes du Maroc, tandis que les Arabes du sud de Leys et Joyce sont un peuple à la tête généralement courte, complètement différent des groupes qui nous intéressent au Maroc. Ils ne sont comparables qu'à la série Kabyle de Viré.

Concernant l'Europe, ou plutôt les peuples à tête longue de ce continent et leurs descendants en Amérique, nous retrouvons peu de différence entre les Espagnols et les moyennes nationales scandinaves actuelles. Certains groupes norvégiens et des populations insulaires marginales présentent une longueur excessive, et les régions suédoises ayant une tête plus longue présentent des moyennes identiques ou presque à celles des Rifains. Les moyennes britanniques et américaines, qui varient de 195 à 198 mm, dépassent les valeurs rifaines et se rapprochent de celles des Islandais et des Norvégiens avec des têtes les plus longues.

Les Espagnols se situent dans la partie inférieure de la gamme marocaine. Il est intéressant de noter les faibles différences au niveau de la taille de la tête entre les Ibériques, les Rifains et les Scandinaves, malgré les différences colossales au niveau de la taille générale, avec lesquelles cette dimension est traditionnellement corrélée. En Suède, l'augmentation de la taille de la tête entre 1902 et 1926, en raison d'une augmentation de la taille générale, fait passer la moyenne suédoise au-dessus de celle des Espagnols. En proportion à la taille, les Scandinaves ont la tête la plus réduite, les Rifains une tête intermédiaire et les Espagnols la plus grande tête.

Si l'on considère les séries squelettiques, on constate que les groupes nordiques dépassent les deux séries méditerranéennes présentes, mais que la gradation générale est sans rupture. Les groupes néolithiques dépassent largement tous les autres. Pour faire une comparaison avec les groupes vivants, une correction pour les parties molles est nécessaire. Czekanowski[253] donne comme épaisseur moyenne du tégument sur la glabelle la valeur de 3,23 mm, et sur l'occiput 4,14 mm, soit un total de 7,37 mm. Ajoutons 7,4 mm à chaque moyenne et observons les résultats.

Les Ghomara se rapprochent des Espagnols et de la série des Açores, alors que les autres groupes

[253] Martin, Lehrbuch der Anthropologie, p. 522.

marocains les dépassent largement. Les groupes nordiques couvrent un large éventail, de 190,6 à 198,5 mm, dont la médiane serait proche de celle des Rifains. La série de Ténérife de Hooton s'en rapproche, tout comme les crânes de l'âge de fer anglais et écossais. La série de Whitechapel du VIIe siècle et la série relativement tardive de Moorfields, toutes deux probablement représentatives de la population mixte générale de Londres correspondant à différentes époques, dépassent de 2mm celle des Rifains. Les séries néolithiques, atteignant les moyennes extrêmes de 201 et 203 mm, dépassant généralement notre groupe, ainsi que les groupes nordiques, et à un degré beaucoup plus élevé, les Espagnols.

Dans l'ensemble, cette étude comparative des moyennes squelettiques avec les groupes marocains vivants montre l'affinité qui existe entre les Rifains et les anciennes populations d'Europe du Nord, plus nettement avec le groupe britannique de l'âge de fer, et avec les Guanches de Ténérife ; son dépassement des deux groupes sud-européens représentés, et son infériorité notoire par rapport aux peuples néolithiques britanniques. Dans l'ensemble, la série des groupes squelettiques ne présente que peu ou pas de différence avec les groupes modernes des mêmes souches, malgré une différence par rapport à la taille. L'absence d'augmentation de la longueur de la tête avec celle de la taille est peut-être due à une augmentation compensatoire au niveau de la largeur.

LA LARGEUR DE LA TÊTE

En général, la largeur de la tête de tous les groupes marocains est réduite ; les seuls peuples notablement plus étroits ayant fait l'objet de mesures sont les groupes australoïdes et les Bushmen, les Noirs hamitiques et les Noirs authentiques.

HEAD BREADTH

MAP 27

En comparant les tribus rifaines et Senhaja intra-muros, comme le montre la carte, il semblerait que les plus grandes têtes se soient concentrées à l'est, avec les Aith Saïd et Mazouja comme épicentres, et les plus étroites chez les Beqqioua et Targuist, et dans les groupes Senhaja voisins de Zerket, Beni Mezdouy et Beni Gmil. La tête des Ketama est également très réduite, et le groupe Senhaja dans son ensemble présente une tête plus petite que celle des Rifains, tandis que celle des Ghomara dépasse de presque un millimètre, en moyenne, celle des Rifains. Les têtes les plus grandes se retrouvent à Chaouen, sans qu'aucune continuité graduelle ne les rattache aux populations qui les entourent. À cet égard, ils ne font que suivre leur tendance habituelle, les consacrant comme groupe étranger, en se démarquant de leurs voisins. La circonférence de la tête à Chaouen, 149 mm, se rattache directement aux groupes européens modernes.

Les Arabes maintiennent une moyenne intermédiaire entre celle des Rifains et des Senhaja, et les celle des Chleuhs qui ont la tête la plus réduite par rapport aux six grands groupes.

TABLEAU 15. L'ENVERGURE DE LA TÊTE

	Effectifs	M	σ	V
Total Rif	530	145.79±0.15	5.02±0.10	3.44 ±0.07

Total Senhaja	197	144.83±0.25	5.05±0.15	3.49±0. 11
Ghomara	73	146.73±0.41	5.23±0.31	3.56±0. 21
Chaouen	28	149.04±0.65	5.09±0.46	3.42±0 .31
Arabes	93	145.13±0.35	4.98±0.25	3.43±0. 17
Chleuh	277	143.77±0.21	5.16±0.15	3.59±0. 10
Kebdana		145.50±0.82	4.56±0.58	3.13±0. 40
Mazouja		148.33±0.50	4.03±0.35	2.72±0. 24
Gueliya		145.47±0.46	5.07±0.33	3.49±0. 22
Nomades		147.24±0.52	4.16±0.37	2.82±0. 25
Aith Said		148.03±0.64	5.20±0.45	3.51±0. 31
Aith Oulichek		147.17±0.45	4.89±0.32	3.32±0. 22
Temsaman		145.88±0.43	4.46±0.30	3.06±0. 21
Aith Touzine		146.29±0.50	4.59±0.36	3.14±0. 24
Gzennaya		144.71±0.46	5.06±0.32	3.49±0. 22
Aith Waryagher		144.22±0.35	4.17±0.25	2.89±0. 17
Aith Amart		145.09±0.70	4.84±0.49	3.34±0. 34
Targuist		143.78±0.94	5.94±0.67	4.13±0. 46
Beqqioua		143.17±0.55	4.01±0.39	2.80±0. 27
Tribus Maritimes		144.96±0.78	5.46±0.56	3.77±0. 38
Zerket		143.40±0.82	6.11±0.58	4.26±0. 41
Beni Bou Nsar		145.16±0.70	5.21±0.50	3.59±0. 34

Beni Hamid		144.56±0.47	2.93±0.33	2.03±0. 23
Taghzouth		145.80±0.40	4.59±0.28	3.15±0. 20
Ketama		142.23±0.83	5.76±0.59	4.05±0. 41
Senhaja arabophone		145.58±0.53	5.39±0.38	3.70±0. 26

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du nord	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Kabyles Bruns	Viré	43	143.34		
Arabes algériens †	d'Hercourt	18	143.50±0.90	5.60±0.62	3.92±0.43
Chaouia	Papillault	15	144.19		
Kabyles blonds	Viré	22	145.08		
Kabyles †	d'Hercourt	13	146.31±0.80	4.21±0.55	2.88±0.37
Mozabites	Amat	50	147.0		
Chaouia	R.-Mac I. et W.	57	148.53±0.58	6.48±0.41	4.36±0.27
Kabyles †	R.-Mac I. et W.	50	149.24±0.56	5.84±0.39	3.91±0.26

Afrique subsaharienne	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Les Shilluk	Tucker and Myers (M)		138.0		
Les Dinka	Tucker and Myers (M)		139.0		
Côte occidental	Weninger	100	142.50±0.36	5.27±0.25	3.70±0.18

Asie	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Muscat	L. and J.	31	144.58±0.64	5.30±0.45	3.67±0.31
Yemen.	L. and J	20	145.50±0.82	5.41±0.58	3.73±0.40
Sheber	L. and J	82	145.76±0.42	5.58±0.29	3.14±0.17
Bédouins Irak	Ehrich	33	146.21±0.48	4.08±0.34	2.79±0.23

Europe	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Norvège orientale	Bryn (L & L)		148.4		
Carcerenos	Aranzadi	23	149.4		
Suède	L et L.		149.55±0.12	4.89±0.08	3.27

orientale, VIII					
Espagne	Barras(W)	79	149.60±0.38	4.72±0 .24	3.27
Suède (total)	(L&L)		150.44±0.01	5.10±0. 01	3.39
Suède occidentale, V	(L&L)		150.48±0.06	4.89±0. 04	3.25
Norvège, Opland	B. et S.	739	150.61±0.13	5.02	3.33
Italiens du Sud	Hrdlička	50	151.0		
Vieux Américains de l'est du Tennessee	Hrdlička	133	151.0		
Ingénieurs royaux	G		151.1		
Norvège (total)	B. et S.	11,764	152.13±0.04	5.71	3.78
Bagnards anglais	G		152.30		
Trondelagen	Bryn (L & L)		152.8		
Étudiants d'Oxford	Schuster (G)	959	152.84±0 11		
Norvège, Eidfjord	A. Schreiner	34	153.14		
Étudiants écossais	Macdonnell (G)		153.4		
Personnel du	Pearson (G)	25	153.58		

Collège universitaire					
Norvège, Halandsdal	A. Schreiner	64	153.89±0.37		
Islande	Hannesson (L & L)	844	154.1		
Vieux Américains, Lab. et Virginie	Hrdlička	594	154.5		
Îles Féroé	(L&L)		154.9		
Norvège, Valle	A. Schreiner	120	154.92±0.29		
Danemark	Hansen (L & L)	2,000	156.0		
Île Runo	(L&L)	156.19			

DONNÉES COMPARATIVES

Matériels squelettiques	Auteurs	Effectifs	M.	M.+7.0 mm
Espagnol	Hoyos Sainz (H)		138.0	145.0
Açores, moderne	Lajard (H)	20	135,6	142,6
Ténériffe	Hooton	247	142.1	149,1
Âge de fer anglais et écossais	Morant	102	141,4	148,4
Mérovingiens (Muids)	Hamy (H)	26	142,0	149,0
Francs du Hainaut	Houzé (H)	45	142,4	149,4

Whitechapel	Morant	135	140,7	147,7
Moorfields	Parsons		143,0	150,0
Saxons Graverow	Gildemeister (H	46	139,7	146,7
Anglo-Saxons	Hamy	103	141.7	148,7
Mérovingiens (Boulonnais)	Morant	20	139.9	146,9
Néolithique anglais et écossais	Parsons	128	138.9	145.9
Long Barrow	Parsons		140,0	147,0

Mâles et femelles			
Alamans d'Augst	Schwerz (H)	140,0	147,0
Bourguignons	Schwerz (H)	140.3	147.3
Alamans suisses	Schwerz (H)	141.7	148.7

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN MILLIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif							3.45	2.74	0.4	3.29	3.81	6.34	4.65

									2				
Senhaja	0.96						3.41	3.70	1.78	2.33	4.77	7.30	5.61
Ghomara	0.94	1.90					2.51	1.80	0.52	4.23	2.87	5.40	3.71
Chaouen	3.25	4.21	2.13				0.20	0.51	2.83	6.54	0.56	3.09	1.40
Arabes	0.66	0.30	1.60	3.91			4.01	3.40	1.08	2.63	4.47	7.00	0.49
Chleuh	1.50	0.14	2.81	1.46	1.29		0.28	1.02	2.60	2.69		0.46	5.31

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif							5.95	4.57	0.84	8.44	9.07	39.62	31.00
Senhaja	3.3						5.59	5.88	3.3	5.30	10.60	29.20	22.4

	1								0				4
Ghomara	2.14	3.96					3.64	2.54	0.38	7.84	5.13	13.17	9.03
Chaouen	5.16	6.02	2.77				0.23	0.59	3.49	8.84	0.75	4.75	2.15
Arabes	1.74	0.70	2.96	5.28			6.08	5.00	1.80	5.26	8.60	20.00	15.17
Chleuh	7.77	3.31	6.44	7.75	3.32		9.12	7.68	4.69	3.02	1.36	38.00	3.18

En allant en direction de l'est, on constate une grande disparité entre les moyennes obtenues par les différents auteurs sur les mêmes populations. Si nous admettons les chiffres de Viré, Papillault et d'Hercourt, les Chaouia et les Kabyles se rapprocheraient de tous nos groupes sauf celui de Chaouen ; si nous admettons ceux de Randall-Mac Iver et de Wilkin, ils ont une tête beaucoup plus large et se rapprochent du seul groupe de Chaouen. La question de savoir si ces différences sont dues à l'utilisation de techniques différentes ou à des différences entre les régions échantillonnées ne peut être résolue dans l'immédiat.

Les Noirs, surtout les Nilotiques, ont une tête beaucoup plus petite que les Rifains, bien que les Noirs de la côte africaine occidentale ne diffèrent pas beaucoup des Chleuhs sur ce point. Les Bédouins asiatiques ne sont pas très éloignés de nos moyennes marocaines, étant plus proches des Ghomara. Si l'on considère les valeurs de l'XP.E., elles sont proches de celles des Ghomara, des Rifains et des Arabes. Les Arabes du Sud aux petites têtes ressemblent par la largeur de ces dernières à tous les Marocains, excepté le groupe Chaouen.

Pour ce qui est de l'Europe, nous ne retrouvons aucun groupe dont la tête est aussi réduite que celle de notre série marocaine, mise à part Chaouen. Il semble y avoir peu de différence à ce niveau, comme dans tant d'autres, entre les Espagnols et les Scandinaves. Les deux groupes sont assimilables au groupe de Chaouen, se situant bien au-dessus des Rifains et des autres. Les Scandinaves périphériques et les Vieux Américains, qui avaient des têtes plus longues que les Scandinaves continentaux, ont également des têtes plus larges, et ne sont donc pas plus assimilables aux Rifains à cet égard.

Pour cette mensuration avant toute autre, il est très important de consulter les séries plus anciennes de squelettes nordiques et méditerranéens, qui représentent des périodes antérieures à la brachycéphalisation moderne de l'Europe. La liste ci-jointe donne les moyennes du plus grand nombre

possible de ces groupes, ainsi qu'une série de moyennes corrigées, constituées par l'ajout de 7,0 mm à la moyenne squelettique. Cela a été fait conformément à la méthode Czekanowski, selon laquelle l'épaisseur moyenne des parties molles des pariétaux chez les Européens est de 3,42 mm.[254] En multipliant ce chiffre par 2, nous obtenons 6,98, ou 7,0, dans la mesure où nous ne reportons nos décimales que sur un seul chiffre.

Les têtes des groupes des Açores et d'Espagne sont nettement plus étroites que celles des groupes nordiques en général, bien que ces derniers s'en rapprochent dans certains cas. Le groupe des Açores, représenté par un échantillon moderne, se rapproche de manière significative de la moyenne des Noirs de la côte occidentale de Weninger, tout comme il l'a fait pour la longueur. Les Chleuh aussi, mais légèrement supérieurs, semblent devoir leur tête relativement étroite à cette influence. Les Rifains et les Ghomara sont légèrement plus grands que les Espagnols et se rattachent aux limites inférieures de la série nordique. Les crânes néolithiques britanniques appartiennent également à cette catégorie, dont ils se démarquent toutefois nettement en raison de leur taille.

Les Rifains et les Ghomara présentent une faible largeur de tête de type nordique, ou une largeur intermédiaire entre celle-ci et celle du seul groupe

---

[254] Martin, p. 522.

méditerranéen que nous possédons. Les Chleuh, et peut-être aussi les Senhaja et les Arabes, ont pu être affectés par l'influence négroïde dans ce sens. Le groupe Chaouen doit sa largeur de tête, selon toute probabilité, à son contact relativement récent avec l'Europe.

L'INDICE CEPHALIQUE

Les six groupes marocains, à l'exception des Ghomara et des citadins de Chaouen, sont clairement dolichocéphales, alors que les deux derniers se situent à la limite entre la dolichocéphalie et la mésocéphalie. La constance des faibles variations montre que tous les groupes sont remarquablement homogènes pour cet indice. Les Ghomara, qui présentent l'indice le plus élevé, semblent à cet égard très différents de tous les groupes, à l'exception de la petite série de Chaouen qui, au niveau des mesures de ses composantes, s'est révélée proche des groupes européens modernes.

Les moyennes tribales dans le Rif et à Chaouen ne montrent aucune différenciation claire des types régionaux. L'indice le plus élevé dans le Rif correspond à celui des Nomades, et dans le Senhaja à celui des tribus qui se trouvent le plus près de la voie de pénétration Senhaja, mais dans aucun des deux cas ces faits ne peuvent être considérés comme déterminants. Il n'y a pas de tendance à se rapprocher progressivement de la moyenne ghomarienne à l'ouest, bien au contraire.

En Algérie, les indices céphaliques sont plus élevés qu'au Maroc. En effet, les Kabyles et les Chaouia ressemblent plus aux Ghomara que les autres Marocains, et les indices les plus bas semblent caractériser les Arabes locaux. En Afrique noire, on

constate une grande diversité dans l'indice céphalique, et cela même en excluant les pygmées. La forme de la tête des Noirs semble toutefois être fondamentalement dolichocéphale et ne diffère pas beaucoup de celle de nos Marocains, ni, comme nous le verrons plus loin, des types plus anciens de l'Europe du Nord et du Sud.

TABLEAU 16. L'INDICE CEPHALIQUE

	Effectifs	M	σ	V
Total Rif	530	75.01±0.08	2.88±0. 06	3.84±0.08
Total Senhaja	197	75.13±0.15	3.00±0..09	3.99±0.12
Ghomara	73	77.26±0.26	3.23±0 .50	4.30±0.55
Chaouen	28	76.54±0.33	2.61±0.54	3.41±0..31
Arabes	93	74.64±0.21	3.02±0.15	4.05±0.20
Chleuh	277	74.52±0.13	3.15±0.09	453±0.12
Kebdana		73.50±0.57	3.18±0.40	4.33±0.55
Mazouja		75.60±0.38	3.07±0 .27	4.06±0.35
Gueliya		74.71±0.30	3.26±0.21	4.36±0.28
Nomades		75.69±0.28	254±0.20	2.96±0.26
Aith Said		75.27±0.34	2.76±0.24	3.67±0.32
Aith Oulichek		74.81±0.25	2.67±0.18	3.57±0.23
Temsaman		75.76±0.26	2.68±0.18	3.54±0.24

Aith Touzine		74.53±0.31	2.82±0.22	3.78±0.29
Gzennaya		75.02±0.25	2.73±0.18	3.64±0.23
Aith Waryagher		75.27±0.54	2.80±0.17	3.72±0.22
Aith Amart		75.04±0.44	3.07±0.31	4.09±0.42
Targuist		74.61±0.60	3.77±0.42	5.05±0.57
Beqqioua		74.88±0.39	2.86±0.58	3.82±0.37
Tribus Maritimes		73.96±0.58	1.96±0.20	2.65±0.27
Zerket		74.20±0.34	2.54±0.24	3.42±0.33
Beni Bou Nsar		74.56±0.41	3.06±0.29	4.10±0.39
Beni Hamid		75.17±0.38	2.36±0.27	3.14±0.35
Taghzouth		75.65±0.57	3.03±0.19	4.00±0.25
Ketama		74.14±0.48	3.31±0.34	4.46±0.45
Senhaja arabophone		75.64±0.30	3.08±0.21	4.07±0.28

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du nord	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Kabyles Bruns	Viré	43	76.85		
Arabes algériens †	d'Hercourt	18	75.82±0 40	2.53±0.28	3.23±0.36
Chaouia	Papillault	15	76.9		

Kabyles blonds	Viré	22	78.72		
Kabyles †	d'Hercourt	13	76.77±0 53	2.81±0.37	3.66±0.43
Mozabites	Amat	50	77.3		
Chaouia †	R.-Mac I. et W.	57	77.09±0.29	3.31±0.21	4.29±0.27
Kabyles †	R.-Mac I. et W.	50	77.44±0.40	4.19±0.28	5.42±0.37

Afrique au sud du Sahara	Auteurs	Effectifs	M	σ	V
Buduma	Poutrin (H)	72.5			
Bahima	Czekanowski (M)	72,5			
Banyaruanda	Czekanowski (M)	73,7			
Fiot	Poutrin (M)	74,4			
Batéké	Poutrin (H)	74,6			
Côte occidentale	Weninger	100	74,62±0.22	3.21±0.15	4.30±0.21
Danakil	Deniker (M)	74.9			
Ekoï	Mansfeld (H)	75.0			
Duala et Batanga	Luschan (M)	75,3			

Avoir.	Luchan (M)	75,6			
Kagoro	Tremearne (M)	76,0			
Acholi	Czekanowski (M)	77,5			
Mandja	Poutrin (H)	77,7			
M'Baka	Poutrin (M)	78.1			
Soudanais	B. et C.	202	78,34		
Azande	Poutrin (H)	78,4			
Babinga	Poutrin (M)	793			
Egap (Kamerun)	Malcom (M)	79.4			
Manyema	Czekanowski (H)	79,4			
Fan	Czekanowski (M)	79,5			
Sara	Poutrin (M)	82,5			

Asia					
Irak Bedawin †	Ehrich	33	76.85±0.38	3.23±0.27	4.20±0.34
Muscat.	L. and J	31	78.28±0.50	4.10±0.35	
Sheher	L and J.	82	80.92±0.27	3.63±0.19	

Yemen	L. and J.	20	81.07±0.66	4.37±0.37	
Yemen	Mungier (M)	82.5			

Europe					
Corse,	Fallot (M)		76.6		
Suède, Sodermanlands lan	L. et L.		76.81±0.05	3.07±0.03	4.01
Suède, Vastmanlands Ian	L. et L.		76.81±0.05	2.92±0.04	3.80
Valenciana, 1894	Oloriz	502	76.84		
Jemtland	Hultkranz (M)		77.3		
Norvège orientale	Bryn (L & L)		77.45		
Carcereños	Aranzadi	23	77.50±0.29		
Sardes	Livi	6 579	77.5		
Vieux Américains, est du Tennessee	Hrdlička	133	77.5		
Norvège, Opland ,	B. et S.	739	77.52±0.08	3.29	4.23
Anglais	Beddoe (M)		77.6		

Suède (total)	L. et L.		77.69±0.01	3.14±0.01	4.04
Haute Andalousie	Oloriz (W)	945	77.71		
écossais	Beddoe et Venn (M)		77.8		
Irlandais	Beddoe et Venn (M)		77.9		
Étudiants d'Oxford	Schuster (G)	959	78.02		
Ingénieurs Royaux	(G)		78.1		
Islande	Hannesson (L & L)	844	78.10		
Bagnards anglais	G.		78.12		
Vieux Américains, Lab. et Virginia	Hrdlička	504	78.2		
Personnel du Collège universitaire	Pearson (G)	25	78.20		
Espagnol	Barras (W)	79	78.25±0.26		
Norvège, Valle	A. Schreiner	131	78.34±0.15		
Calabre	Livi	13	122	78.4	
Etudiants écossais	Macdonnell (G)	78.8			
Norvège, Hllandsdal	A. Schreiner	76	78.80±0.21		

Italiens du Sud	Hrdlička	50	78,8		
Norvège (total)	B. et S.	11	761	78,97±0.02	
Basse Andalousie	Oloriz	751	79,01		
Espagne, 1923	Barras	206	79.05±0.16		
Haute Andalousie	Barras	36	79,28±0.34		
Basse Andalousie, 1923	Barras	122	79.35±0.22		
Norvège, Eidf jord	A. Schreiner	40	79.37±0.33		
Étudiants de Cambridge	Pearson (G)	1 000	79,56		
Iles Féroé	Hansen	493	79.56		
Siciliens	Livi	32.526	79.6		
Île de Runo	Hilden (L & L)		79.8		
Pouilles	Livi	16,077	79.8		
Cantabrique, 1923	Oloriz	463	80.27		
Danemark	Hansen (L & L)	2.000	80.6		
Îles Féroé	Jorgensen (L & L)		82.3		
Îles Féroé, 1889	Arbo (Hansen)	20	83.15		

DONNÉES COMPARATIVES

Matériel squelettique	Auteurs	Effectifs	M.
Néolithique anglais et écossais	Morant	53	71.7
Long Barrow	Parsons		71.7
Mérovingiens, Boulonnais	Hamy	20	73.2
Graverow Saxons	Gildemeister	46	73.6
Açores, modernes	Lajard	20	73.8
Anglo-saxons	Morant	131	74.3
Whitechapel	Morant	131	74.3
Teneriffe, moderne	Lajard		74.6
Carthaginois.	B. et C		75.0
Portugais, modernes	Ferraz de Macedo	45	75.0
Francs du Hainaut	Houzé	61	75.3
Anglais et Écossais âge du fer	Morant	26	75.4
Mérovingiens, Muids	Hamy		75,5
Moorfields	Macdonell		75.5
Mérovingiens, Haute-Normandie	Hamy		75.6
Ténériffe	Hooton		76.0

Ténériffe, "nordiques"	Hooton		76.2

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif							2.43	2.08	1.84	0.39	3.24	3.96	3.68
Senhaja	0.12						2.31	1.96	1.72	0.51	3.12	3.84	3.56
Ghomara	2.25	2.13					0.18	0.17	0.41	2.64	0.99	1.71	0.43
Chaouen	1.53	1.41	1.71				0.90	0.55	0.31	1.92	1.71	2.43	1.15
Arabes	0.37	0.49	2.62	1.90			2.80	2.45	2.21	0.02	3.61	4.33	3.05
Chleuh	0.49	0.61	2.74	2.02	0.12		2.92	2.57	2.33	0.14	3.73	4.45	3.17

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif							5.93	6.93	4.72	1.70	12.00	44.00	46.00
Senhaja	0.71						5.50	5.94	4.20	1.89	10.40	25.60	23.72
Ghomara	8.34	7.10					0.38	0.47	0.89	7.77	2.68	6.58	1.65
Chaouen	4.50	3.92	1.80				1.73	1.25	0.62	4.80	4.07	7.36	3.49
Arabes	1.68	1.88	7.94	4.87			6.22	6.81	5.14	0.07	10.94	20.62	14.52
Chleuh	3.27	3.05	9.45	5.77	0.48		6.79	8.03	5.83	0.54	12.86	34.23	24.30

Les Bédouins asiatiques se rapprochent de nos deux groupes marocains les moins

dolichocéphales, et les Arabes du Sud apparaissent comme plutôt comme des mésocéphales que comme des brachycéphales.

Tous les Européens disponibles pour la comparaison dépassent les Rifains dans l'indice céphalique moyen. Le tableau des moyennes scandinaves, britanniques et méditerranéennes montre une fourchette allant de 76 à 83, les groupes nord-européens et méditerranéens étant dispersés le long de cette fourchette. Les plus proches de la dolichocéphalie sont les Corses, les Suédois issus des deux provinces que Lundborg et Linders qualifient de " noyau de la race nordique", et les Valenciens. Les moyennes nationales des pays scandinaves, de l'Espagne et de l'Italie sont nettement plus élevées. Il est clair que dans les deux régions subsiste un substrat de dolichocéphalie. Les Suédois sont dans l'ensemble les plus dolichocéphales des Scandinaves, tandis que les Britanniques et les Américains sont plus proches des Norvégiens, des Danois et des groupes insulaires.

Pour déterminer les liens entre les Rifains et les groupes nord-européens et méditerranéens, nous devons, comme nous avons fait pour la taille, nous tourner vers les groupes européens anciens, puisque tout rapprochement serait plutôt avec les groupes anciens qu’avec les groupes modernes, et parce que l'Europe occidentale, comme on le sait, a vu son indice céphalique augmenté au cours des temps historiques. Certains auteurs ajoutent deux points à

l'indice pris sur le crâne et d'autres un seul, afin de le rapprocher de celui de la population actuelle.

Dans les deux cas, les crânes néolithiques sont plus dolichocéphales que ceux des Rifains. Les crânes des Mérovingiens boulonnais, des Saxons de Graverow, des Anglo-Saxons, de Whitechapel et des Canariens modernes sont suffisamment proches de la moyenne rifaine pour être considérés comme similaires. Les autres séries canariennes, britanniques de l'âge de fer et médiévales, franques et mérovingiennes semblent légèrement moins dolichocéphales. La série moderne des Açores est similaire, alors que celle des Portugais modernes affiche un indice plus important. Les Canariens préhistoriques sont nettement un groupe à tête ronde, plus proche des Ghomara.

En général, les Rifains ressemblent aux groupes nordiques antiques par la forme de leur tête, et probablement aussi aux groupes méditerranéens de la même époque. Les Ghomara se révèlent proches des Canariens. La proximité entre les Rifains et les anciens groupes nordiques est donc manifeste au niveau de la taille, de la longueur et de la largeur de la tête, ainsi que de l'indice céphalique. Les Rifains dépassent les groupes méditerranéens en taille et probablement en dimensions de la tête.

LA HAUTEUR DE LA TÊTE

Les Rifains et le groupe de Chaouen se rejoignent dans cette mesure,[255] pour atteindre les dimensions moyennes maximales. Le groupe de Chaouen, qui a la tête la plus haute, est le plus petit en termes de taille, ce qui inverse la règle générale de corrélation entre la hauteur de la tête et la taille, sauf

---

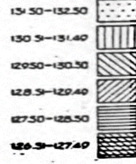
[255] Pour déterminer la hauteur de la tête, je n'ai pas utilisé de têtière, car chez une population peu au fait des moyens technique modernes, cet instrument suscite la crainte et rend la persuasion difficile. Après avoir mesuré la taille, j'ai abaissé la barre inférieure de l'anthroptomètre, tout en la faisant glisser sur l'axe principal, et j'ai mesuré la hauteur du porion, le bord supérieur du conduit auditif, à partir du sol, avant que le sujet n'ait changé de position ou bougé la tête, tout en maintenant l'anthroptomètre fermement en place. La personne qui prend les notes soustrait cette valeur de celle de la taille et inscrit le résultat dans la marge du formulaire. Après avoir mesuré les diamètres du corps avec la moitié supérieure de l'anthropomètre, et avant de faire asseoir le sujet pour effectuer les mensurations au pied à coulisse de la tête, je tenais le demi-anthropomètre d'une main, la barre supérieure touchant le point le plus haut de la tête, de façon à ce que celui qui prend les notes puisse avoir une vue sur l'axe de l'anthropomètre et l'axe sagittal du visage. Une fois qu'il ait signalé que les deux lignes étaient parallèles, je glissais la barre inférieure en place, mesurant à nouveau la hauteur de la tête. Si cette hauteur de tête correspondait à la première, le chiffre relevé était inscrit sur le formulaire ; sinon, la mesure était répétée à plusieurs reprises jusqu'à ce que la hauteur exacte ait été fixée.
Cette technique, bien que chronophage, peut être vérifiée et est donc probablement aussi précise que n'importe quelle autre façon de prendre des mesures, qui sont, il est vrai, moins précises, de par leur nature même, de toutes les mesures anthropométriques modernes.

pour ce groupe, l'ordre des moyennes pour la hauteur de la tête augmente avec celui de la taille. Dans le Rif, cette dimension suit les valeurs de la taille, avec une exception notable, celle des Beqqioua, un groupe à tête haute et de faible taille. à cet égard, il ressemble au groupe Ketama, avec la plus haute tête parmi les tribus Senhaja, et en même temps la plus petite. En général, les tribus du Rif central ont une tête plus basse que les autres, une différence probablement due à la taille.

Les trois petites séries algériennes semblent similaires ou supérieures à celles des Rifains. La moyenne de celles des Noirs de la côte occidentale africaine de Weninger se situe bien dans notre fourchette, la plus proche des Arabes et des Ghomara. Les différences significatives entre la hauteur de la tête des Noirs et celle des groupes marocains ne se retrouvent que chez les Rifains et les Chleuhs, représentant les deux extrêmes. Le groupe Chaouen est numériquement trop faible pour être significativement différent.

HEAD HEIGHT

GHOMARA
MTIWA
BI BU FRAH
BI ITTEFT
BOKOYA
TEMSAMAN
BI TUZIN
BI ULISHEK
TAFERSIT
BI SAID
BI BU YAFER
BI SIDEL
KEBDANA
ARABOPHONE SENHAJA
KTAMA
BI AMART
GZENNAYA
METALSA
BI BU YAHYI
ARABOPHONE SENHAJA



MAP 28

La région la plus dolichocéphale de Norvège et les trois séries de Mme Schreiner affichent de faibles hauteurs de tête, alors que l'ensemble de la série norvégienne, légèrement supérieure, dépasse la moyenne générale espagnole. Le petit groupe provincial espagnol et les divers représentants britanniques dépassent en revanche largement les Rifains, les Britanniques le faisant à un degré considérable. Malheureusement, il n'existe pas de données sur les hauteurs des tête suédoises.

Il est impossible de comparer directement les hauteurs de tête du basion-bregma et de l'auriculaire, même lorsque les deux sont présents sur le squelette, et la comparaison entre les hauteurs auriculaires sur un crâne antique et celles prises sur un sujet vivant est encore une fois peu fiable. L'inclusion du présent tableau des hauteurs crâniennes révèle la similitude entre les anciennes séries nord et sud-européennes et la difficulté supplémentaire d'assimiler les Rifains aux unes plutôt qu'aux autres concernant cette mesure. Les Rifains ont probablement la tête plus haute que ces types anciens, mais il est impossible de déterminer jusqu'à quel point.

TABLEAU 17. LA HAUTEUR DE LA TÊTE

	Effectifs	M.	σ	V.
Total Rif	530	129.22±0.18	6.07±0.13	4.70±0.10
Total Senhaja	197	128,79±0,25	5,06± 0,15	3,93±-0,12
Ghomara	73	127,49±0,40	5,13±0,32	4,02±.0,24
Chaouen	28	129,50±0,84	6,60± 0,60	5,10± 0,46
Arabes	93	127,66±0,44	6,24± 0,31	4,89± 0,24
Chleuh	277	126,17±0,24	5,58±0,17	4,64±0,13
Kebdana		131,50±0,83	4,61±0,59	3,51± 0,45
Mazouja		130,50±0,64	5,18± 0,45	3,97± 0,35
Gueliya		128,40±0,50	5,55± 0,36	432± 0,28
Nomades		128,48±0,87	6,93± 0,61	539± 0,48
Aith Said		130.97±0.80	6.48±0.56	4.95±0.43
Aith Oulichek		129,76±0,50	5,35± 0,35	4,12± 0,27
Temsaman		127,18±0,51	5,12±0,36	4,03± 0,28
Aith Touzine		130,84±0,65	5,97± 0,46	4,56± 0,35
Gzennaya		128,93±0,62	6,83± 0,44	5,30± 0,34
Aith Waryagher		128,42±0,49	5,79± 0,35	4,51± 0,27
Aith Amart		128.68±1.01	7.04±.72	5,47± 0,56
Targuist		126,61±0,84	5,28± 0,59	5,28± 0,59

Beqqioua		130,04±0,79	5,73± 0,56	4,41± 0,43
Tribus Maritimes		129,18±0,90	6,23± 0,63	4,82± 0,49
Zerket		127,20±0,61	4,54± 0,43	3,56± 0,34
Beni Bou Nsar		129,44±0,59	436± 0,42	3,37±0 32
Beni Hamid		127,28±0,64	4,04± 0,45	3,17± 0,36
Taghzouth		130.02±0.44	5.03±0.31	3,87±0,24
Ketama		130.05± .74	5.14±0.52	3.95±0.40
Senhaja arabophone		127.87±1.53	538±0.37	4.21±0.29

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du nord	Auteurs	Effectifs	M.	σ	V.
Kabyles	d'Hercourt	13	129,0		
Arabes algériens	d'Hercourt	18	131,0		
Chaouia	Papillault	15	133,0		

Afrique subsaharienne					
Côte Occidentale d'Afrique	Weninger	100	127.92±0.38	5.62±0.27	4.39±0.21

Europe					
Norvège, Hilandsdal	A. Schreiner	62	123,66±0,44	5,11	4,13
Opland.	B. et S	737	125.16±0.15	6,10	4,84
Valle	A. Schreiner	129	125,74±0.25	4,21	3,35
Ektfjord	A. Schreiner	36	125,89		
Espagne	Barras(W)	67	126.37±0.65	8.14±0.49	6.44±0.39
Norvège (total)	B. et S.	11 775	126,66±0,04	6,09	4,81
Espagne, Carcereños	Aranzadi	23	130,2		
Étudiants écossais	Macdonnell (G)		132,3		
Personnel du Collège universitaire	Pearson (G)	25	134,78		
prisonniers anglais	G.		134.94		
Étudiants d'Oxford	Schuster (G)	959	136.62±0.16		

	Basion-bregma			Auriculaire		
Matériel squelettique	Auteurs	Effectifs	M.	Auteurs	Effectifs	M.
Moorfields	Macdonnell (H)	44	129,8	Parsons		113.8
Açores, moderne	Lajard (H)	20	130,6			
Ténériffe	Hooton	247	131,9			
Whitechapel	Morant	22	132,0	Parsons		114.6
Anglais et Ecossais de l'âge du fer	Morant	77	132,9			
Mérovingiens (Muids)	Hamy (H)	26	133,0			
Espagnols Hoyos	Sainz (H) (M)		133,0			
Francs du Hainaut	Houzé (H)	45	133,1			
Long Barrow				Parsons		117.3
Néolithique anglais et écossais	Morant	25	135,5			
Anglo-Saxons	Morant	31	136,0			
Mérovingien	Hamy (H)	20	136,			

s (Boulonnais)			0			
Whitechapel	Macdonnell (H)	137	136,0			

Hommes et femmes						
Alamans d'Augst	Schwerz (H)		130.1			
Bourguignons	Schwerz (H)		131,5			
Suisse Alamanni	Schwerz (H)		132.8			

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN MILLIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif										1.30	2.85	2.56	
Senhaja	0.43									0.87	2.42	2.13	
Gho	1.	1.30								0.4	1.12	0.83	

mara	73									2			
Chaouen	0.28	0.71	2.01							1.58	3.13	2.84	
Arabes	1.56	1.13	0.17	1.84						0.26	1.29	1.00	
Chleuh	3.05	2.62	1.32	3.33	1.49					1.75	0.20	0.49	

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif										3.10	4.26	13.47	
Senhaja	1.38									1.93	3.46	8.20	
Ghomara	3.93	2.77								0.76	1.47	2.08	
Ch	0.	0.	2.1							1.	2.	3.	

aouen	33	81	6							72	95	38	
Arabes	3.25	2.22	0.29	1.94						0.45	1.63	2.27	
Chleuh	10.17	7.49	2.81	3.83	2.98					3.88	0.29	1.96	

L'INDICE LONGUEUR-HAUTEUR

Pour cet indice, qui correspond au rapport entre la hauteur de la tête et la longueur glabello-occipitale, nos six groupes marocains se répartissent en deux catégories : le Rif, le Senhaja, le Ghomara et Chaouen, dont l'indice avoisine les 67, et les Arabes et les Chleuhs, dont l'indice se rapproche de 65,5. Les indices des groupes algériens cités varient tellement qu'il est difficile de décider lesquels, sinon tous, sont exacts. Si l'on accepte les chiffres avancés par Bertholon et Chantre, les Algériens se situent dans l'ensemble au-dessous des Rifains, plus près, mais toujours en-dessous, des Arabes et des Chleuhs. Les deux groupes de D'Hercourt, les Arabes et les Kabyles, présentent de grandes disparités internes, et les valeurs de Papillault pour les Chaouia dépassent ceux de Bertholon et Chantre de plus de six points d'indice. Dans l'ensemble, il serait insensé de tirer des conclusions sérieuses de ces données comparatives.

Dans l'ensemble, si l'on en juge par le tableau ci-joint qui, à une exception près, est tiré de la compilation de Martin, les Noirs constituent un groupe à tête relativement haute, dépassant dans l'ensemble les quelques moyennes européennes dont nous disposons. La série de la côte d'Afrique occidentale, que nous utilisons pour une comparaison statistique directe, est presque identique à celle des Rifains à cet égard, et correspond à la classification de la partie supérieure du Maroc.

TABLEAU 18. L'INDICE LONGUEUR-HAUTEUR

	Effectifs	M.	σ	V.
Total Rif	530	66,83±0.09	3,00±0.06	4,49±0.09
Total Senhaja	197	66,79±0.14	2,75±0.08	4.12±0.12
Ghomara	73	67,12±0.24	3,01±0.18	4,48±0.26
Chaouen	28	66,68±0.37	2,87±0.26	4.30±0.39
Arabes	93	65,63±0.20	2,85±0.14	4,34±0.22
Chleuh	277	65,42±0.12	2,97±0.09	4,54±0.13
Kebdana		66,43±0.43	2,38±0 30	3,58±0.46
Mazouja		66,43±0.38	3,06±0.27	4,61±0.40
Gueliya		65.80±0.21	2.27±0.15	3.45±0.22
Nomades		65,90±0.35	2,78±0.25	4.22±0.37
Aith Said		66,60±0.39	3,20±0.28	4,80±0.42

Aith Oulichek		66,02±0.23	2,44±0.16	3,70±0.24
Temsaman		65,86±0.26	2,66±0.18	4.04±0.28
Aith Touzine		66,66±0,32	2,92±0.23	4,38±.0.34
Gzennaya		66,03±0,31	3,38±0.22	5.12±0.33
Aith Waryagher		67,05±0.24	2,82±0.17	4.21±0.25
Aith Amart		66,64±0,55	3,82±0,39	5,73±0.58
Targuist		65,61±0.45	2,83±0.32	4.31±0.48
Beqqioua		68.00±0.46	3.35±0.33	4,93±0.48
Tribus maritimes		68,04±0.33	2,27±0.23	3,44±0.35
Zerket		65,88±0.32	2,37±0.23	3,60±0.34
Beni Bou Nsar		66,28±0.32	2,39±0.23	3,61±0.34
Beni Hamid		66.22±0.28	1.78±0.20	2,69±0.30
Taghzouth		67.41±0.26	2.97±0.18	4.40±0.27
Ketama		67,77±0.39	2,71±0.28	3,99±0.41
Senhaja arabophone		66.40±0.27	2.77±0.19	4.17±0.29

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du Nord	Auteurs	Effectifs	M.	σ	V.
Kabyles	d'Hercourt	13	62,68		
Plateaux Ouest	B. et C	29	64,34		
Chaouia.	B. et C	21	64,76		

Kabyles.	B. et C	130	64,89		
Arabes algériens	d'Hercourt	18	67,95		
Chaouia	Papillault	15	70,96		

Afrique au sud du Sahara					
Swahili	Von Luschan (M)		66,3		
Cote occidentale	Weninger	100	66,88±0,18	2,67±.0.13	3,99±0.19
Babinga	Poutrin (M)		68,3		
Togo	Von Luschan (H)		69,5		
Duala et Batanga	von Luschan (M)		70.3		
Mbaka	Poutrin (H)		75,1		
Ekoï	Mansfeld (H)		76.0		

Europe					
Norvège, Opland	B. et S.	737	64,43±0,08	3,29	5,11
Norvège (total)	B. et S.	11 761	65,80±0,02	3,34	5,08
Espagne	Barras (W)	67	66,04±0,35	4,36±0.26	6,60±0.40
Carcereños	Aranzadi	23	67,5		

	Basion-bregma			Auriculaire		
Matériel squelettique	Auteurs	Effectifs	M.	Auteurs	Effectifs	M.
Long Barrow				Parsons		59.8
Moorfields	Macdonnell (H)		68.4			68.4
Mérovingiens, Haute-Normandie	Macdonnell, Hamy (H)		68.9			
Whitechapel	Morant		70.0	Parsons		70.0
Anglais et Ecossais du néolithique	Morant	25	70.0			
Ténériffe, "Nordiques"	Hooton		70.3			
Carthaginois	B. and C.		70.			

	(H)		5			
Mérovingiens, Muids	Hamy (H)		70.7			
Anglais Ecossais de l'âge de fer	Morant	61	70.9			
Ténériffe, moderne	Lajard (H)		71.1			
Açores, moderne	Lajard (H) .		71.1			
Mérovingiens (Boulonnais)	Hamy (H)		71.2			
Saxons de Graverow	Gildemeister (H)		71.6			
Portugais, moderne	Ferraz de Macedo (H)		72.2			

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif										0.15	0.79	1.03	
Senhaja	.04									0.11	0.75	0.99	

Ghomara	0.29	0.33								0.44	1.08	1.32	
Chaouen	0.15	0.11	0.44								0.64	0.88	
Arabes	1.20	1.13	1.49	1.05						1.05	0.41	0.17	
Chleuh	1.41	1.37	1.70	1.26	0.21					1.23	0.62	0.38	

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif										0.75	2.19	11.45	
Senhaja	0.44									0.48	1.97	7.07	
Gho	1.	1.18								1.4	2.57	5.50	

mara	12									7			
Chaouen	2.53	2.75	1.00								1.25	2.38	
Arabes	5.45	4.71	4.81	2.50						3.89	1.02	0.85	
Chleuh	9.40	7.61	6.30	3.23	0.91					5.59	1.69	3.17	

Les Norvégiens et les Espagnols, à l'exception de la petite série d'Aranzadi, sont plus proches des Chleuh et des Arabes que des Marocains du nord, et se rapprochent considérablement les uns des autres.

Tant chez les sujets vivants que sur les squelettes des dépouilles antiques, les indices longueur-hauteur des groupes nordiques et méditerranéens coïncident pratiquement, et tous deux sont, dans le cas des sujets vivants, nettement inférieurs à la moyenne rifaine, ce qui peut être le signe d'une influence hamitique ou négroïde chez ces derniers. D'autre part, la distribution de cet indice au niveau tribal montre que l'indice le plus élevé correspond au Rif central, où l'influence hamitique ou négroïde a vraisemblablement été la plus faible, du moins à l'époque moderne. Parmi les Senhaja, Zerket,

qui compte peut-être le plus faible pourcentage de négroïdes, a l'indice le plus bas, et Taghzouth et Ketama le plus élevé. Les Nomades et Targuist, tous deux d'origine étrangère, ont des indices faibles, tout comme les Gueliya et Temsaman.

L'INDICE LARGEUR-HAUTEUR

Cet indice est tout simplement une autre façon d'exprimer la valeur relative de la hauteur de la tête, faisant ressortir peut-être plus nettement la différence entre les dolichocéphales et les brachycéphales. Notre série marocaine fait ressortir deux groupes principaux, les Rifains et les Senhaja avec des têtes relativement plus hautes, Chaouen et Ghomara avec des têtes relativement basses, les Arabes et les Chleuhs se situant entre les deux. Ceci peut être interprété comme reflétant une plus grande dolichocéphalie des deux groupes affichant des valeurs supérieures et des deux groupes intermédiaires, les principales différences de taille réelle se situant entre ces deux groupes ; les groupes Chaouen et Ghomara ne se distinguant des autres que par une plus grande largeur de tête. En examinant le Rif de l'intérieur, il apparaît que les tribus centrales sont celles qui présentent les niveaux les plus élevés en général, les niveaux les plus bas reflétant la route d'invasion nomade et Targuist. Les Bequioua et Ketama se rapprochent à nouveau en conservant des positions extrêmes pour cet indice, et les Senhaja

arabophones sont moins bien placés que le reste des Senhaja, tout en étant proches des Arabes.

Les indices des groupes algériens sont extrêmement variés, surtout à l'intérieur d'un même groupe lorsqu'ils sont abordés par différents chercheurs. Si l'on en juge par les résultats publiés par Bertholon et Chantre, les groupes algériens présentent soit des mensurations plus larges, soit des têtes plus basses ; si l'on en juge par ceux de d'Hercourt et Papillault, ils sont similaires aux valeurs extrêmes des Rifains.

Les Noirs, à en juger par les maigres données disponibles, constituent un groupe à tête relativement haute, comparable, sinon supérieur, à celle des Rifains. Les deux principaux groupes européens étudiés, les Norvégiens et les Espagnols, se rapprochent les uns des autres et présentent tous les deux des valeurs inferieurs à celles des Rifains, tandis que la petite série régionale d'Aranzadi se rapproche de la gamme inférieure des groupes marocains.

TABLEAU 19. L'INDICE LARGEUR-HAUTEUR

	Effectifs	M.	σ	V.
Total Rif	530	88.74±0.13	4.35±0.09	4.90±0.10
Total Senhaja	196	89.10±0.20	3.92±0.12	4.40±0.13
Ghomara	73	87.01±0.31	3.96±0.23	4.55±0.27

Chaouen	28	86.96±0.47	3.69±0.33	4.24±0.38
Arabes	93	88.02±0.30	4.31±0.21	4.90±0.24
Chleuh	277	87.89±0.18	4.28±0.21	4.87.±0.14
Kebdana		90.43±0.79	4.37±0.56	4.83±0.62
Mazouja		88.10±0.45	3.65±0.32	4.14±0.36
Gueliya		88.22±0.41	4.49±029	5.09±033
Nomades		87.48±053	4.22±037	4.82±043
Aith Said		88.50±056	4.52±039	5.11±044
Aith Oulichek		90.87±0.52	5.57±037	6.13±0.40
Temsaman		87.08±0.35	3.60±0.25	4.13±0.28
Aith Touzine		89.53±0.41	3.79.±0.29	4.23±0.33
Gzennaya		89.25±0.43	4.76±0.31	5.33±0.34
Aith Waryagher		89.14±0.40	4.70±0.28	5.27±0.31
Aith Amart		88.82±0.74	5.17±0..53	5.82±0.59
Targuist		88.28±0.72	4.52±0.51	5.12±0.58
Beqqioua		91.42±0.51	3.94±0.38	432±0.42
Tribus maritimes		89.23±063	4.39±0.45	4.92±0.50
Zerket		89.24±0.51	3.77±0.36	4.22±0.40
Beni Bou Nsar		89.24±0.49	3.60±0.34	4.03±0.38
Beni Hamid		88.00±0.46	2.92±0.33	3.32±0.37
Taghzouth		89.26±0.37	4.18±0.26	4.68±0.29

Ketama		91.50±063	4.39±0.45	4.80±0.49
Senhaja arabophone		87.94±0.41	4.17±0.29	4.74±0.3

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du Nord	Auteurs	Effectifs	M.	σ	V.
Kabyles	B. et C	56	84,25		
Plateaux occidentaux	B. et C	29	85,45		
Chaouia.	B. et C	21	85,25		
Kabyles.	d'Hercourt	13	88,17		
Arabes algériens	d'Hercourt	18	89,89		
Chaouia	Papillault	15	92,24		

Afrique au sud du Sahara					
M'baka	Poutrin (M)		96,5		
Cote occidentale	Weninger	100	89.92±0.32	4.70±0.22	5.23±0.25
Babinga	Poutrin (M)		86,6		

Europe					
Norvège, Opland	B. et S.	737	83.09±0.11	4.70±0.22	5.23±0.25
Norvège (total)	B. et S.	11, 754	83.42±0.03	1.16	4.98
Espagne	Barras (W)	67	84.25±0.41	5.18±0.31	6.15±037
Carcereños	Aranzadi	23	87,20		

Matériel squelettique	Auteurs	Effectifs	M.
Mérovingiens, Haute-Normandie	Hamy (H)		92.1
Whitechapel	Morant	122	106,6
Anglais et Ecossais du néolithique	Morant	25	102,5
Ténériffe, "Nordiques"	Hooton		92,3
Carthaginois	B. and C. (H)		90.0
Mérovingiens, Muids	Hamy (H)		92,9
Anglais Ecossais de l'âge de fer	Morant	77	106,3
Ténériffe	Hooton		93,5

Les Francs du Hainaut	Houzé (H)		94,0
Açores, moderne	Lajard (H) .		96,3
Mérovingiens (Boulonnais)	Hamy (H)		97,2
Anglo-Saxons	Morant	61	104,9
Portugais, moderne	Ferraz de Macedo (H)		97,4

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif										1,18	4,49	5,32	
Senhaja	0,36									0,82	4,85	5,68	
Ghomara	1,73	2,09								2,91	2,76	3,59	
Chao	1,	2,14	0,05							2,9	2,71	3,54	

uen	78									6			
Arabes	0,72	1,08	1,01	1,06						1,90	3,77	4,60	
Chleuh	0,85	1,21	0,88	0,93	0,13					2,03	3,64	4,47	

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif										3,37	10,45	38,00	
Senhaja	1,50									2,05	10,55	28,40	
Ghomara	5,09	5,81								6,47	5,41	11,55	
Chaouen	3,63	4,20	0,11							5,19	4,37	7,53	
Arabes	2,2	3,00	2,35	1,89						4,32	7,39	15,33	

	0												
Chleuh	3,86	4,48	2,44	1,86	3,71					5,49	8,09	2,48	

Les données squelettiques présentées ne peuvent malheureusement pas être utilisées directement à des fins de comparaison, mais elles montrent l'absence de différence entre les groupes nordiques et méditerranéens en général.

LE DIAMÈTRE FRONTAL MINIMUM

Les Rifains, qui présentent les fronts les plus larges, dépassent de façon significative tous les autres groupes, à l'exception du groupe Chaouen, qui ne s'en démarque que très légèrement. Si l'on examine les valeurs tribales de cette grandeur, on s'aperçoit que les tribus qui sont responsables des fortes valeurs de l'échantillon rifain total se situent toutes à l'est de la rivière Nekour, en partant d'Aith Touzine et Temsaman, pour atteindre leur maximum à Aith Said. Les populations du Rif central atteignent une moyenne de 104 ou 105 mm, comparable en général au reste des groupes marocains. Chez les Senhaja, c'est Ketama qui exhibe la valeur la plus basse et Zerket et Beni Bou Nsar la plus haute. La moyenne générale des Senhaja se rapproche de celle du Rif central. Les Ghomara se rapprochent sans doute davantage d'eux et les Shluh se situent plus bas que

n'importe quel autre groupe du nord, à l'exception des Ketama.

Dans le cas de l'Algérie, il est facile de constater que le chiffre élevé atteint par les tribus rifaines de l'Est exprime une tendance générale à l'augmentation de cette valeur au fur et à mesure que l'on se dirige vers l'Est, et à sa diminution en direction de l'Ouest, vers le détroit de Gibraltar.

Les Bédouins irakiens d'Ehrich ne présentent pas de différence significative par rapport aux groupes marocains avec de faibles valeurs et aux tribus du Rif central, alors qu'ils affichent une différence notable par rapport aux Rifains dans leur ensemble.

Les données des groupes européens, d'origine nordique et méditerranéenne, que l'on peut consulter, couvrent la gamme des Rifains, Senhaja et Chaouen. Les Rifains dans leur ensemble se rapprochent du groupe norvégien de Valle et des vieux Américains. Les données disponibles sur les ossements, si l'on accepte la correction de Czekanowski (d'après Martin), indiqueraient que les groupes nordiques plus anciens se situaient en dessous des moyennes nord-européennes et nord-africaines modernes. Il est possible, cependant, que cette correction soit trop faible. Les séries qui s’en rapprochent le plus, en admettant la correction, sont celles de la population anglaise néolithique.

Comme pour tant d'autres mesures, on peut dire que celle des Rifains, en particulier des Rifains centraux, est semblable à celle des groupes européens les plus dolichocéphales, les Scandinaves et les Ibériques, et qu'aucune d'entre elles ne diffère beaucoup de l'autre.

TABLEAU 20. LE DIAMÈTRE FRONTAL MINIMAL

	Effectifs	M.	σ	V.
Total Rif	529	106.18±0.14	4.94±0.10	4.65±0.10
Total Senhaja	197	105.36±0.22	4.42±0.13	4.20±0.13
Ghomara	73	104.66±0.37	4.65±0.26	4.44±0.25
Chaouen	28	106.11±0.66	5.14±0.46	4.84±0.44
Arabes	93	104.54±0.35	4.97±0.25	4.75±0.24
Chleuh	277	103.18±0.18	4.53±0.13	4.44±0.13
Kebdana		107.00±0.68	3.S0±0.48	3.55±0.45
Mazouja		107.67±0.44	3.59±0.31	3.33±0.29
Gueliya		106.58±0.38	4.15±0.27	3.89±0.25
Nomades		107.14±0.57	4.52±0.40	4.22±0.37
Aith Said		108.53±0.61	4.92±0.43	4:53±0.39
Aith Oulichek		107.96±0.44	4.74±0.31	4;39±0.29
Temsaman		106.16±0.52	5.39±0.37	5.08±0.35

Aith Touzine		106.76±0.49	4.48±0.35	4.20±0.42
Gzennaya		105.75±0.48	5.27±0.34	4.98±0 32
Aith Waryagher		103.75±0.36	4.32±0.26	4.16±0.25
Aith Amart		104.14±0.87	6.04±0.61	5.80±0.59
Targuist		104.72±0.99	6.24±0.70	5.96±0.67
Beqqioua		105.88±0.55	3.98±0.39	3.76±0.37
Tribus maritimes		105.09±0.74	5.14±0.52	4.89±0.50
Zerket		106.00±0.71	5.24±0.50	4:94±0.47
Beni Bou Nsar		106.04±0.57	4.21±0.40	3.97±0.38
Beni Hamid		105.50±0.69	4.36±0.49	4.13±0.46
Taghzouth		105.92±0.42	4.79±0.30	4.52±0.28
Ketama		103.14±0.58	4.05±0.41	3.93±0.40
Senhaja arabophone		105.40±0.50	5.11±0.36	4.85±0.34

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du Nord	Auteurs	Effectifs	M.	σ	V.
Mozabites	Amat	50	110		
Chaouia.	Papillault	15	106,4		
Kabyles.	d'Hercourt	13	107		
Arabes algériens	d'Hercourt	18	108		

Asie	Auteurs	Effectifs	M.	σ	V.
Bédouins irakiens†	Ehrich	33	104,15±0,57	4,90±0,41	4,71±0,39

Europe					
Norvège, Eidfjord	A. Schreiner	36	103,86		
Norvège, Hălandsdal	A. Schreiner	67	104,13±0,33	3,97	3,82
Espagne	Barras (W)	87	105,04±0,45	5,67±0,28	5,40±0,27
Espagne Carcereños	Aranzadi	23	105,70		
Suède occidental V.	L. et L.		104,53±0,03	4,31±0,03	4,12
Suède (total)	L. et L.		104,57±0,01	4,33±0,01	4,14
Vieux américains	Hrdlička	247	105,9±0,24		
Norvège, Valle	A. Schreiner	118	106,64±0,36	3,87	3,63
Iles Féroé	L. et L.		109,2		

	Basion-bregma			
Matériel squelettique	Auteurs	Effectifs	M.	M+5,7 mm.

Mérovingiens, Haute-Normandie	Hamy (H)		92.1	
Whitechapel	Morant	132	98,0	103,7
Anglais et Ecossais du néolithique	Morant	41	98,7	104,4
Ténériffe, Modernes	Hooton		98,5	104,2
Anglo-saxons	Morant	59	97,3	103,0
Mérovingiens, Muids	Hamy (H)		98,0	103,7
Anglais Ecossais de l'âge de fer	Morant	45	98,0	103,7
Ténériffe	Hooton		96,1	101,8
Moorfields	Macdonnell (H)		98,5	104,2
Açores, moderne	Lajard (H) .		93,0	98,7
Mérovingiens (Boulonnais)	Hamy (H)		97,0	102,7
Les Saxons de Graverow	Gildmeister (H)		97,2	102,9
Long Barrow	Schuster (H)		98,9	104,6

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN MILLIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif									2.03		1.14		1.61
Senhaja	0.82								1.21		0.32		0.79
Ghomara	1.52	0.70							0.51		0.38		0.09
Chaouen	0.07	0.75	1.45						1.96		1.07		1.54
Arabes	1.64	0.82	0.12	1.57					0.39		0.50		0.03
Chleuh	3.00	2.18	1.48	2.93	3.49				0,97		1.86		1.39

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif									3.44		2.43		11.50
Senhaja	3.15								1.98		0.64		3.59
Ghomara	3.90	1.63							0.75		0.66		0,24
Chaouen	0.10	1.07	1.91						2.23		1.34		2.33
Arabes	4.32	1.91	0.24	2.09					0.58		0.88		0.00
Chleuh	13.04	7.79	3.61	3.76	3.49				1.62		3.88		7.72

L'INDICE FRONTO-PARIÉTAL

Ce ratio, qui exprime le rapport entre le diamètre frontal minimal et la largeur maximale de la tête, autrefois négligé, prend de plus en plus d'importance aux yeux des anthropologues physiques modernes. Il exprime, plus finement que l'indice céphalique, le degré de largeur de tête d'un groupe, puisque la longueur frontale minimale est plus constante que la longueur de la tête, en rapport avec l'ensemble de l'humanité. Un indice fronto-pariétal élevé correspond à un crâne dont la largeur est relativement similaire à celle du front, et un indice faible reflète une tête relativement plus large. Les valeurs les plus élevées se retrouvent chez les Australoïdes et les groupes européens dolichocéphales, les plus basses chez les brachycéphales extrêmes comme les Mongoloïdes, les Arménoïdes, et les Européens des régions Alpines.

Dans le Rif, cet indice est très élevé, ce qui témoigne d'une proximité relative entre les mesures des deux composantes. Il est le plus élevé chez les Rifains de tous nos groupes marocains, et il est significativement similaire à celui des Senhaja. Les groupes les moins dolichocéphales, ceux de Chaouen et Ghomara, présentent les valeurs les plus basses, et les autres se situent à un niveau intermédiaire.

En poursuivant notre comparaison avec l'Algérie, nous constatons que les Marocains sont

inférieurs sous ce rapport à tous leurs voisins orientaux, se rapprochant plus des Kabyles et des Chaouia que de tous les autres. Les Bédouins asiatiques se situent à l'intérieur de la gamme marocaine, se rattachant plus à l'extrémité sud.

TABLEAU 21. L'INDICE FRONTO-PARIÉTAL

	Effectifs	M	σ	V
Total Rif	529	72.88±0.09	3.01±0. 06	4.13±0. 09
Total Senhaja	197	72.84±0.16	3.17±0. 10	5.01±0. 15
Ghomara	73	71.41±0.25	3.18±0. 19	4.45±0.56
Chaouen	28	71.29±0.42	3.28±0. 30	4.60±0. 42
Arabes	93	72.00±052	3.20±0. 16	4.44±0.52
Chleuh	277	71.78±0.13	3.27±0. 09	4.56±0. 13

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du Nord	Auteurs	Effectifs	M.	σ	V.
Mozabites	Amat	50	74.8		
Chaouia.	Papillault	15	73.79		
Kabyles.	d'Hercourt	13	73.17		
Arabes algériens	d'Hercourt	18	75.28		

Asie	Auteurs	Effectifs	M.	σ	V.
Bédouins irakiens†	Ehrich	33	71.21±0.40	3.40±0.28	4.78±0.40

Europe					
Norvège, Eidfjord	A. Schreiner	37	67.84±0.27	2.46	3.63
Norvège, Hălandsdal	A. Schreiner	98	67.85±0.16	2.37	3.49
Espagne	Barras (W)	57	70.73±0.38	4.26±0.26	6.02±0.56
Espagne Carcereños	Aranzadi	23	70.80		
Islande	Hannesson (L&L)		69.1		
Suède	L. et L.		69.51		
Vieux américains	Hrdlička	247	68.54		
Norvège, Valle	A. Schreiner	158	68.97±0.14	2.59	3.76
Iles Féroé	L. et L.		70.5		

Matériel squelettique	Auteurs	Effectifs	M.	M (calculé)
Moorfields	Macdonnell (H)		68.9	69.7

Whitechapel	Morant	135	69.7	70.2
Anglais et Ecossais du néolithique	Morant	41	71.0	71.6
Saxons de Graverow	Gildemeister (H)	46	69.6	70.2
Long Barrow	Schuster (H)		70.6	71.1
Mérovingiens, Muids	Hamy (H)	26	69.0	69.6
Anglais Ecossais de l'âge de fer	Morant	45	69.3	69.9
Ténériffe	Hooton	247	67,6	68.3
Açores, moderne	Lajard (H) .	20	68.6	69.2
Mérovingiens (Boulonnais)	Hamy (H)	20	69.3	69.8
Anglo-Saxons	Morant	59	68.8	69.3

Matériel squelettique	Auteurs	Effectifs	M.	M +0.6
Parisiens modernes	(Hrdlicka)		68.8	69.4
Africains subsahariens	(Hrdlicka)		70.0	70.6
Hottentots et Bushmen	(Hrdlicka)		72.7	73.3

Australiens	(Hrdlicka)		76.6	77.2

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif									1.67		2.15		
Senhaja	0.04								1.63		2.11		
Ghomara	1.47	1.43							0.20		0.63		
Chaouen	1.59	1.55	0.12						0.08		0.56		
Arabes	0.88	0.84	0.59	0.81					0.79		1.27		
Chleuh	1.10	1.06	0.37	0.49	0.22				0.57		1.05		

LA DIFFÉRENCE OU LES MOYENNES SONT ÉGALES À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Chaouen	Arabes	Chleuh	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suède
Rif									5.57		5.51		
Senhaja	0.12								5.09		5.15		
Ghomara	5.44	4.77							0.42		1.40		
Chaouen	3.70	3.45	0.24						0.16		0.98		
Arabes	3.66	3.11	1.79	1.51					2.19		2.89		
Chleuh	6.88	5.05	1.32	1.11	0.85				1.84		2.63		

Chez les Européens d'aujourd'hui, ce ratio est partout, pour autant que nous le sachions, inférieur à celui des Rifains, en raison de l'augmentation

historique de la largeur de la tête chez ces peuples. Il semble qu'il y ait peu de différence entre les peuples nordiques et les peuples méditerranéens à cet égard, mais quelle qu'en soit la différence, elle favorise ces derniers.

En utilisant le matériel squelettique disponible, j'ai calculé de nouveaux indices à partir des moyennes obtenues en ajoutant l'épaisseur moyenne des parties molles concernées, en suivant la méthode Czekanowski. En utilisant les données de Hrdlička, j'ai ajouté 6 mm à chaque moyenne squelettique, ce qui correspond à la différence moyenne entre les deux moyennes calculées à partir des données de Hooton, Morant et Parsons.

Ce calcul révèle pratiquement la même disposition chez les groupes nordiques anciens et modernes. Les seuls groupes dolichocéphales anciens qui présentent des similitudes sont les peuples néolithiques de Long Barrow en Grande-Bretagne. Les données de Hrdlička placent les Noirs dans la même catégorie que les Européens à tête longue, et les groupes nettement dolichocéphales des Bushman-Hottentot et des Australiens devant nos Marocains. Nous ne pouvons que considérer la condition des Rifains dans cet indice comme celle d'un groupe dolichocéphale européen ancien. D'autres mensurations et indices, notamment ceux du nez, excluent toute hypothèse négroïde ou australoïde.

LE DIAMÈTRE BIZYGOMATIQUE

Les Marocains se situent dans la catégorie des Européens mésocéphales du nord et du sud. Chaouen et le Rif présentent les plus grands diamètres, et les Chleuh les plus faibles, les Arabes, les Ghomara et les Senhaja se situant dans le prolongement de Chaouen et du Rif. La moyenne des Rifains est sensiblement différente de celle de tous les autres groupes, à l'exception de celle de Chaouen, et celle des Chleuh est nettement inférieure à celle de tous les autres groupes.

Si l'on considère le Rif sur le plan interne, on constate que les valeurs les plus importantes se situent dans les tribus orientales et sont concentrées à Aith Said. Les Rifains du centre, bien que loin d'être homogènes, ont généralement une taille plus basse, tandis que les tribus maritimes et Targuist, qui possèdent un peu de sang arabe, ont une taille plus élevée. Ceci se vérifie à Zerket et Beni Bou Nsar, tandis que les autres tribus Senhaja sont plus en accord avec les valeurs relatives au Rif central et aux Ghomara.

En comparant nos séries avec celle des Algériens, nous sommes confrontés à un double niveau de moyennes, Amat, Papillaut, et Viré obtenant des valeurs basses comparables à celles des Rifains centraux, alors que Randall-Mac Iver et

Wilkin obtiennent des valeurs plus proches de celles des tribus Rifaines orientales.

Les Noirs présentent en général des valeurs légèrement supérieures à celles des Rifains, sans toutefois les dépasser de beaucoup. Il en va de même pour la série des Bédouins de Mésopotamie.

Chez les Scandinaves et les Ibériques modernes, nous disposons enfin d'une mensuration relativement différenciée. Les deux mensurations espagnoles disponibles se situent toutes deux dans la fourchette de 133 mm, alors que celles de la Scandinavie, des îles britanniques et de l'Amérique partent d'un minimum de 133 mm et vont au-delà. La moyenne nordique normale, mis à part les groupes de grande taille ou ceux qui présentent de grands incréments brachycéphales, semble se situer entre 136 et 137 mm. Pour cette valeur, les Rifains se rapprochent donc plus des valeurs nordiques que des valeurs méditerranéennes. Cette situation est toutefois provoquée par l'inclusion des tribus orientales à visage plus large. Les tribus centrales, dont la taille oscille entre 134 et 135 mm, semblent se situer dans la partie inférieure de la gamme nordique, ou entre les Nordiques et les Méditerranéens.

En organisant les groupes de squelettes contigus à des fins de comparaison, j'ai ajouté à chaque moyenne 6,5 mm, soit le double de l'épaisseur des parties molles dans la région mesurée, établie par

la moyenne de Czekanowski. En utilisant cette correction, nous constatons que les Espagnols sont à peu près au même niveau que les groupes actuels, en particulier le petit groupe d'Aranzadi, tandis que les groupes nordiques apparaissent un peu plus grands que les valeurs modernes des Scandinaves, se rapprochant des populations insulaires isolées d'aujourd'hui. Il est surprenant que les Anglais néolithiques de Long Barrow puissent atteindre la valeur élevée de 140 mm et plus.

Les groupes les plus proches des Rifains sont les Londoniens du moyen-âge. Les Guanches de Hooton affichent un visage plus large que les Rifains. Il est toutefois possible que les chiffres de Czekanowski concernant l'épaisseur des parties molles au-dessus des zygomatiques soient trop élevés, car les corps qu'il a utilisés, étant suisses et probablement en grande partie de souche alpine, étaient peut-être plus charnus que ceux des Nordiques et des Méditerranéens, moins gras.

BIZYGOMATIC

MAP 30

TABLEAU 22. LE DIAMÈTRE BIZYGOMATIQUE

	Effectifs	M		σ	v
Total Rif	529	136.02±0.15		5.23±0.11	3.84±0.08
Total Senhaja	197	134.76±0.26		5.10±0.15	3.79±0.11
Ghomara	73	135.07±0.39		4.90±0.29	3.63±0.21
Chaouen	28	136.21±0.55		4.29±0.39	3.15±0.28
Arabes	93	135.14±0.33		4.75±0.24	3.52±0.17
Chleuh	277	132.20±0.21		5.23±0.15	3.96±0.11
Kebdana		136.71±0..57		3.15±0.40	2.30±0.29
Mazouja		137.53±0.42		3.44±0.30	2.50±0.22
Gueliya		135.58±0.56		6.12±0.39	4.51±0.29
Nomades		136.72±0.57		4.55±0.40	3.33*29
Aith Said		140.00±0.67		5.34±0.47	3.81±0.34
Aith Oulichek		138.19±0.44		4.68±0.31	3.39±0.22
Temsaman		134.94±0.47		4.90±0.33	3.63±0.25
Aith Touzine		136.63±0.54		4.98±0.39	3.64±0.28
Gzennaya		135.33±0.49		5.36±0.34	3.96±0.25
Aith Waryagher		133.30±0.47		5.53±0.33	4.16±0.25
Aith Amart		132.73±0.80		5.56±0.56	4.19±0.43

Targuist		136.72*1.10		6.93±0.78	5.07±0.57
Beqqioua		134.00±0.63		4.58±0.45	3.42±0.33
Tribus maritimes		136.23±0.82		5.68±0.58	4.17±0.42
Zerket		135.04±0.62		4.60±0.44	3.41±0.32
Beni Bou Nsar		136.32±0.56		4.14±0.40	3.04±0.29
Beni Hamid		134.50±0.60		3.79±0.43	2.82±0.32
Taghzouth		134.92±0.50		5.74±0.35	4.25±0.26
Ketama		132.18±0.72		5.02±0.51	3.80±0.39
Senhaja arabophone		135.00±0.50		5.03±0.35	3.73±0.26

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du Nord	Auteurs	Effectifs	M	σ	v
Mozabites	Amat	50	133,0		
Chaouia	Papillault	15	133,4		
Kabyles Bruns	Vat	43	133,70		
Kabyles Blonds	Viré	22	134,38		
Chaouia	R.-Mac I. et W.	57	136,3747	5,31±0.36	4,58±0.29
Kabyles	R.-Mac I. et W.	50	138.32±0.43	4.47±0.30	3.23±0.22

Afrique au sud du Sahara	Auteurs	Effectifs	M	σ	v
Fiot	Poutrin (M)		125,0		
Batwa	Czekanowski (M)		135,0		
Bugu	Girard (M)		136,0		
Soudanais	B. et C.		136,77		
Fan	Poutrin (M)		137,0		
Africains de l'Est	Weissenberg (M)		137,0		
Côte occidentale d'Afrique	Weninger	100	137.33±0.37	5.44±0.26	3.96±0.19

Asie	Auteurs	Effectifs	M	σ	v
Bédouins d'Irak	Ehrich	33	137,33±0.37	5,44±0.26	3.96±0.19

Europe	Auteurs	Effectifs	M	σ	v
Espagne	Barras(W)	78	133 ;14±0.47	5.84±0.29	4.39±0.22

Espagne, Carcereños	Aranzadi (W)	23	133,8		
Norvège orientale	(L. et L.)		133,8		
Suède occidentale	(L. et L.)		135,92±0.04	4,75±0.03	3.50
Suède (total)	L. et L.		136.02±0.01	4.84±0.01	3.56
Norvège, Opland	B. et S.	739	136.37±0.14	5.52	4.05
Criminels anglais	Goring	2 348	136,5		
Norvège (total)	B. et S.	11,766	137.27±0.04	5.52	4.02
Vieux Américains	Hrdlička	247	138,6		
Islande	Hannesson (L & L)	139,6			
Norvège, Eidfjord	A. Schreiner	36	141,30		
Norvège, Halandsdal	A. Schreiner	67	141,31±0.42	5,07	3,59
Norvège, Valle	A. Schreiner	120	142,90±0.27	4,39	3,07
Île de Runo	Hilden (L et L)		143,3		

Îles Féroé	(L et L)		145,4		

Matériel squelettique,	Auteurs	Effectifs	M	M+6.5 mm.
Espagnol Hoyos	Sainz (H)		127,5	134,0
Moorfields	Parsons		129,0	135,5
Whitechapel	Parsons		130,05	
Whitechapel	Morant	43	130.1	136.6
Néolithique anglais et écossais	Morant	41	130,4	136,9
Âge du fer anglais et écossais	Morant	55	130,6	137,1
Orotava, moderne	(Hooton)		130,6	137,1
Teneriffe, "Nordiques"	Hooton		131,2	137,7
Francs du Hainaut	Housé (H)	45	132,0	138,5
Teneriffe	Hooton	247	132,2	138,7
Écossais	(Hooton)		132,2	138,7
Anglo-Saxon	Morant	34	133,3	139,8
Long Barrow	Schuster (H)		134,0	140,5
Long Barrow	Parsons		134,6	141,1

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN MILLIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Chaouen	Arabes	Chleuh	Ghomara	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suédois
Rif.							2,30	0.35	1,71	1,31	2,88	1,25	
Senhaja	1,26						3,56	1,61	2,97	2,57	1,62	2,51	1,26
Ghomara.	0,95	0,31					3,25	1,30	2,66	2,26	1,93	2,20	0.95
Chaouen	0,19	1,45	1,14				2,11	0.16	1,52	1,12	3.07	1,06	0.19
Arabes.	0,88	0,38	0,07	1,07			3,18	1,23	2,59	2,19	2,00	2,13	0.88
Chleuh	3,82	2,56	2,87	4,01	2,94		6,12	4,17	5,53	5,13	0.94	5,07	3,82

DIFFÉRENCE DE MOYENNES, ÉGALE À X FOIS P.E.

	Rif	Senhaja	Chaouen	Arabes	Chleuh	Ghomara	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suédois
Rif.							5.00	0.71	3.05	3.28	5.88	7.81	
Senhaja	4.20						7.12	2.98	5.03	5.71	3.00	9.65	4.84
Ghomara.	2.26	0.66					5.60	2.13	4.03	4.93	3.16	5.64	2.44
Chaouen	0.33	2.38	1.68				3.02	0.22	2.00	1.70	4.26	1.93	0.35
Arabes.	2.44	0.90	0.14	1.67			5.89	2.16	4.18	4.38	3.51	6.46	2.67
Chleuh	14.69	8.0	6.52	6.80	7.54		12.39	8.18	9.67	11.93	1.84	23.05	1.82

L'INDICE CÉPHALO-FACIAL

Cet indice, comme l'indice fronto-pariétal, est un critère intéressant pour évaluer la largeur relative de la tête. Il est cependant moins performant car la largeur des zygomatiques est beaucoup plus variable que le diamètre frontal minimal, et une tête large avec des zygomatiques fuyants donnerait un indice comparable à celui d'une tête étroite avec des zygomatiques comprimés. Chez les Européens, cependant, ces données permettent de savoir dans quelle mesure un groupe donné a été touché par la progression de la brachycéphalie.

Les Rifains, qui présentent un indice élevé, affichent des proportions étroites au niveau du visage et de la tête, avec relativement peu d'écarts entre eux, comme on pourrait s'y attendre pour un groupe de dolichocéphales purs de souche européenne. Parmi nos six groupes, les plus marqués à cet égard sont les Rifains, les Senhaja et les Arabes, le groupe de Chaouen se situant à l'extrême opposé. Les Algériens sont généralement moins bien classés dans cet indice, sans que la différence soit toutefois très importante. Toute différence éventuelle traduit une largeur de tête importante chez la population algérienne.

Les Noirs cités par Weninger sont à la fois absolument et significativement différents de tous les groupes marocains. Les valeurs de l'X fois P.E. qui dépassent le chiffre 10 indiquent une supériorité

notable des Noirs. Les Arabes asiatiques présentent un léger surplus par rapport aux groupes rifains, Senhaja et arabes, sans commune mesure avec celui des Noirs.

S'agissant des peuples européens, c'est parmi les groupes nordiques marginaux que l'on retrouve les parallèles les plus frappants avec les Rifains. Les Espagnols, avec l'indice le plus bas, semblent indiquer que le groupe méditerranéen se situe en dessous du groupe nordique à cet égard, à l'exception de la série constituée de 50 immigrés de l'Italie du Sud, présentée par Hrdlička.

Les séries de mesures sur les squelettes sont directement comparables aux indices relevés sur des sujets vivants, puisqu'il y a peu de différence entre l'épaisseur des parties molles sur les pariétaux et les arcades zygomatiques. La liste des moyennes corrigées, calculées à partir des mensurations corrigées par la prise en compte des constantes de Czekanowski, le prouve. Les Européens en question montrent qu'à une époque antérieure, ils étaient plus proches des valeurs berbères par rapport à cet indice que tous les groupes actuels, sauf les plus périphériques. La série des Canaries de Hooton est également conforme au matériel actuel. Comme tant d'autres mesures et indices, cet indice démontre un lien étroit avec les groupes européens dolichocéphales anciens plus qu'avec les groupes européens modernes.

L'INDICE ZYGO-FRONTAL

Cet indice, qui traduit le lien existant entre le diamètre minimum frontal et le diamètre bizygomatique, signale la proéminence relative des malaires, en raison de la stabilité générale de la première mesure. Les Rifains témoignent par cet indice d'un bon développement de la largeur du front et d'un rétrécissement de la région malaire. Les Rifains et les Senhaja ont les indices les plus élevés par rapport aux six autres groupes, suivis par la série de Chaouen, tandis que les Ghomara, les Arabes et les Chleuh se situent nettement en dessous.

TABLEAU 24. L'INDICE ZYGO-FRONTAL

	Effectifs	M	σ	v
Total Rif	528	78,25±.0.11	3,62±0. 05	4.63±0. 10
Total Senhaja	197	78,29±0.18	3.51 ±0.11	4.48±0. 13
Ghomara	73	77,40±0.25	3.22±0. 19	4.16±0. 24
Chaouen	28	77,96±0.41	3.21 ±0.29	4.12±0.37
Arabes	93	77,41±0.24	3.42±0. 17	4.42±0. 22
Chleuh	277	77,07±0.15	3.64±0. 10	4.72 ±0.14

DONNÉES COMPARATIVES

Afrique du Nord	Auteurs	Effectifs	M	σ	v

Chaouia	Papillault	15	79,76		
Mozabites	Amat	50	82,71		

Asie					
Bédouins d'Irak †	Ehrich	33	74,88±0.35	3,00±0.25	4,01±0.33

Europe					
Norvège, Eidfjord	A. Schreiner	37	73.66±0.42	3.83	5.19
Norvège, Hålandsdal	A. Schreiner	67	73,66±0.21	2.52	3.43
Norvège, Valle	A. Schreiner	98	74.31±0.19	2.72	3.66
Îles Féroé	(L et L)		75,1		
Vieux Américains	Hrdlička	247	76,41		
Islande	Hannesson (L et L)		76,9		
Suède (total).	L. et L		76,97±0.03	2.93±0.02	3.81
Alvsborgs lan	L. et L.		77.34±0.06	2.82±0.04	3.64
Espagne, Carcereños	Aranzadi (W)	23	79,00		

Espagne	Barras (W)	77	79.01±0.34	4.30±0.21	5.44±0.27
Trondelagen	(L et L)		80,0		
Espagne	Barras, 1923 (W)	206	81.09±0.27		

Matériel squelettique,	Auteurs	Effectifs	M	M. tiré de moyennes corrigées
Ténériffe	Hooton	247	72,7	73,4
Anglo-saxons	Morant	35-59	73.0	73.7
Long Barrow	Schuster (H)		73.5	74.1
Mérovingiens	Frizzi (M)		74,0	75,6
Noirs	Manouvrier (M)		74,2	
Anglais et Écossais de l'Âge du fer	Morant	55-45	75,0	75,6
Whitechapel	Morant	43-132	75,4	75,9
Anglais et Écossais du néolithique	Morant	41	75,7	76,2
Moorfields	Macdonnell (H) Parsons		76,4	76,8

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senhaja	Chaouen	Arabes	Chleuh	Ghomara	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suédois
Rif.									3.37		0.76		1.38
Senhaja	0.04								3.41		0.72		1.42
Ghomara.	0.85	0.89							2.52		1.61		0.43
Chaouen	0.29	0.33	0.56						3.08		1.05		0.99
Arabes.	0.84	0.88	0.01	0.54					2.53		1.60		0.44
Chleuh	1.18	1.22	0.33	0.89	0.34				2.19		1.94		0.10

A DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Chaouen	Arabes	Chleuh	Ghomara	Kabyles	Chaouia	Irak	Noires	Espagne	Norvège	Suédois
Rif.									9.11		1.83		12.54
Senhaja	0.19								8.74		1.89		7.89
Ghomara.	3.15	2.87							5.86		3.83		1.72
Chaouen	0.69	7.34	1.17						5.22		1.98		2.42
Arabes.	3.23	2.93	0.03	1.12					2.06		3.81		1.83
Chleuh	6.21	5.31	1.14	2.02	1.21				5.76		5.24		0.62

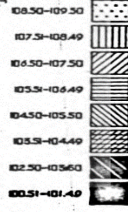
Les données comparatives pour cet indice sont excessivement rares. Nos deux groupes algériens indiquent un classement plus élevé en Algérie qu'au Maroc. Les Bédouins d'Irak se situent nettement plus

bas, et en Europe, les groupes nordiques ont tendance à se situer en-dessous et les Espagnols au-dessus des valeurs relatives aux Rifains. Parmi les groupes marocains, les Rifains et les Senhaja se rapprochent davantage des Espagnols, tandis que les Chleuhs, les Ghomara et les Arabes le font avec les Suédois. L'indice le plus haut pour la série Län en Suède est proche des chiffres rifains, tandis que celle de Trondelagen les dépasse largement. En général, il semblerait qu'il y ait, enfin, une différence entre les Scandinaves et les Ibériques modernes pour une seule partie de la tête ou du visage.

Le matériel squelettique, si notre correction basée sur la méthode Czekanowski est juste, montre une valeur légèrement inférieure chez les groupes plus anciens que chez les groupes modernes, ce qui indique soit une augmentation de la largeur du front, soit une diminution de la largeur du visage. Les groupes qui se rapprochent le plus des Marocains sont les britanniques du néolithique, de l'âge de fer et du moyen-âge, c'est-à-dire ceux qui ont précédé et suivi les invasions anglo-saxonnes de l'Angleterre. Les Noirs, si l'on en juge par la série de Manouvrier, citée par Martin sans référence ni provenance, appartiennent plutôt à la catégorie des Nordiques, de même que les Canariens.

LE DIAMÈTRE BIGONIEN

Les mesures du diamètre entre les deux angles de la mâchoire inférieure ont été négligées par la plupart des anthropologues physiques. Il existe peu de données comparatives, et celles-ci diffèrent à tel point que la question de la technique utilisée risque de se poser.



BIGONIAL
GHOMARA
TIWA
BI BU FRAH
BI ITTEFT
BOKOYA
EMSAMAN
BI SAID
BI BU YAFER
BI SIDEL
KEBDANA
ARABOPHONE SENHAJA
KTAMA
TARGUIST
ZARKET
BI URIAGHEL
BI TUZIN
BI ULISHK TAFERSIT
BI AMART
BI HAMID
GZENNAYA
Wed Ghis
Wed Bayu
Wed Kert
Wed Mulуya
Wed Wergha
108.50–109.50
107.51–108.49
106.50–107.50
105.51–106.49
104.50–105.50
103.51–104.49
102.50–103.50
100.51–101.49

MAP 31

Les six groupes marocains se répartissent en trois catégories : les Rifains, avec un bigonial de 106 mm; les groupes Senhaja, Ghomara, Chaouen et Arabes, qui atteignent les chiffres modérés de 102 et 103 mm; et les Chleuhs, qui n'atteignent que 100 mm. Tous les groupes tribaux rifains dépassent tous les autres Marocains, à l'exception des Beni Hamid et des Senhaja arabophones qui dépassent les Aith Amart et les Nomades du Rif. Le faible indice des Nomades, placé en marge des diamètres bigoniaux les plus élevés du Maroc, ne manque pas de revêtir quelque signification. Bien que les Rifains centraux soient plus petits que les Aith Said, Temsaman et Aith Oulichek, ils demeurent supérieurs à la moyenne des autres groupes marocains.

Concernant l'Algérie, on constate que les groupes mesurés par d'Hercourt se situent dans la fourchette basse marocaine et que ceux mesurés par Randall-Mac Iver et Wilkin la dépassent de 3 et 4 mm. On peut difficilement s'attendre à ce que des échantillons du même groupe mesurés par deux diffèrents chercheurs distincts de 4 mm dans ce sens, à moins qu'il n'y ait une différence de technique ou une différence dans le choix des échantillons. Tout ce que nous pouvons dire à l'heure actuelle est que les Rifains semblent dépasser ces groupes algériens, quelle que soit la technique employée.

TABLEAU 25. LE DIAMÈTRE BIGONIEN

	No.	M.	σ	V.
Total Rif	530	106.13 ± .18	6.28 ± .13	5.92 ± .12
Total Senhaja	196	102.91 ± .30	6.02 ± .18	5.85 ± .18
Ghomara	73	103.25 ± .51	6.49 ± .38	6.29 ± .37
Sheshawen	28	103.39 ± .85	6.65 ± .60	6.43 ± .58
Arabs	93	102.43 ± .45	6.44 ± .32	6.29 ± .31
Shluh	277	100.37 ± .24	5.95 ± .17	5.93 ± .17
Kebdana		106.50 ± 1.18	6.57 ± .84	6.17 ± .79
Masuza		106.23 ± .70	5.67 ± .49	5.34 ± .46
Galiya		105.62 ± .50	5.48 ± .35	5.19 ± .33
Nomads		103.54 ± .64	5.05 ± .46	4.88 ± .44
Said		109.47 ± .82	6.68 ± .58	6.10 ± .53
Ulishk		108.51 ± .52	5.58 ± .37	5.14 ± .34
Temsaman		108.34 ± .75	7.78 ± .53	7.18 ± .49
Tusin		105.76 ± .49	4.47 ± .36	4.23 ± .33
Gzennaya		105.51 ± .55	6.08 ± .39	5.76 ± .37
Urriaghel		104.19 ± .53	6.28 ± .37	6.03 ± .36
Amart		103.59 ± .59	4.10 ± .42	3.96 ± .40
Targuist		104.94 ± .97	6.07 ± .68	5.78 ± .65
Bokoya		105.12 ± .87	6.31 ± .61	6.00 ± .58
Maritimes		107.54 ± 1.06	7.38 ± .75	6.86 ± .70
Zarket		102.96 ± .95	6.92 ± .67	6.72 ± .65
Bu Nsar		101.08 ± .92	6.84 ± .65	6.77 ± .65
Hamid		104.06 ± .80	5.01 ± .56	4.81 ± .54
Taghsuth		103.05 ± .47	5.35 ± .33	5.19 ± .32
Ktama		100.95 ± .97	6.76 ± .69	6.70 ± .68
Ar. Sen.		103.94 ± .58	5.92 ± .41	5.70 ± .40

DONNÉES COMPARATIVES

North Africa	Authority	No.	M.	σ	V.
Kabyles	d'Hercourt	13	101.0		
Algerian Arabs	d'Hercourt	18	102.0		
Shawia †	R.-Mac I. and W.	57	104.63 ± .48	5.34 ± .34	5.10 ± .32
Kabyles †	R.-Mac I. and W.	50	104.90 ± .50	5.22 ± .35	5.10 ± .32
Africa south of the Sahara					
Fiot	Poutrin (M)		97.0		
Fan	Poutrin (M)		99.0		
West Coast	Weninger	100	101.81 ± .41	6.04 ± .29	5.93 ± .28
Asia					
Irak Bedawin †	Ehrich	33	96.00 ± .63	5.41 ± .45	5.62 ± .47

Europe	Authority	No.	M.	σ	V.
Spain	Barras (W)	78	101.73 ± .48	5.96 ± .30	5.86 ± .29
Sweden (total) *	L. and L.		103.43		
Norway, Opland	B. and S.	739	105.46 ± .15	6.05	5.74
Norway (total)	B. and S.	11,743	106.08 ± .04	5.50	5.18
Old Americans	Hrdlička	247	106.3		
Spain, Carcereños	Aranzadi (W)	23	106.5		
Norway, Eidfjord	A. Schreiner	36	109.22		
Norway, Valle	A. Schreiner	120	109.25 ± .38	6.10	5.58
Norway, Hålandsdal	A. Schreiner	67	112.70 ± .53	6.50	5.77

DIFFÉRENCE ENTRE LES MOYENNES, EN MILLIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	1.23	1.50	10.13	4.32	4.40	.05	..
Senhaja ...	3.22	--	..	..	..	..	1.99	1.72	6.91	1.10	1.18	3.27	..
Ghomara ..	2.88	.34	--	..	..	..	1.65	1.38	7.25	1.44	1.52	2.93	..
Sheshawen .	2.74	.48	.14	--	..	..	1.51	1.24	7.39	1.58	1.66	2.79	..
Arabs	3.70	.48	.82	.96	--	..	2.47	2.22	6.43	.62	.70	3.75	..
Shluh	5.76	2.54	2.88	3.02	2.06	--	4.53	4.26	4.37	1.44	1.36	5.81	..

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	2.32	2.94	15.59	9.60	8.63	.26	..
Senhaja ...	9.20	--	..	..	..	..	3.43	3.02	9.88	2.16	2.07	10.90	..
Ghomara ..	5.33	.58	--	..	..	..	2.32	1.97	8.96	2.23	2.17	5.86	..
Sheshawen .	3.15	.53	.14	--	..	..	1.53	1.27	6.97	1.68	1.69	3.28	..
Arabs	7.71	.89	1.21	1.00	--	..	3.69	3.33	8.36	1.02	1.15	8.33	..
Shluh	19.20	6.68	5.14	3.43	4.04	--	8.24	7.89	6.51	3.00	2.47	23.24	..

Les groupes noirs, qu'il s'agisse de ceux de Weninger ou de Poutrin, se situent nettement au-dessous des Rifains, bien que le groupe de Weninger dépasse les Chleuhs et soient proche des Arabes, ainsi que de Ketama et des Beni Bou Nsar. Les Bédouins d'Ehrich se situent dans la gamme inférieure des Noirs, et sont différents de tous nos groupes marocains, qu'ils soient supposés d'origine arabe ou berbère.

Les Espagnols, selon Barras, sont assimilables aux Noirs, aux Arabes et aux Chleuhs ; selon Aranzadi, avec son petit groupe provincial, ils égalent les Rifains. Les Norvégiens et les vieux Américains

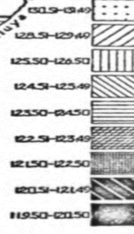
sont presque identiques aux Rifains, les chiffres de Mme Schreiner les dépassant ; les données concernant les Suédois, recalculées à partir d'un indice pour lequel le nombre d'individus n'était pas précisé, peuvent être erronées en raison des inégalités quant au nombre d’éléments constitutifs, car en les calculant à l'aide des moyennes bizygomatiques et zygo-goniales, j'ai peut-être utilisé un échantillon beaucoup plus grand dans le premier cas. Si ce dernier n'était représentatif que d'un groupe local, alors que le premier est représentatif de la Suède dans son ensemble, une telle disparité pourrait facilement se produire. Dans l'état actuel des choses, le groupe suédois est inférieur aux Norvégiens et aux Rifains et égal aux valeurs de Chaouen et des Ghomara.

LA HAUTEUR TOTALE DU VISAGE

La dimension correspondant à la longueur sagittale du visage, mesurée du nasion au menton, est parfois appelée hauteur morphologique du visage pour la distinguer de la hauteur physionomique du visage, mesurée du crinion au menton et dont la validité dépend de la possession par chaque individu mesuré d'une chevelure complète. La hauteur totale du visage est l'une des mensurations humaines les plus fluctuantes, car elle dépend dans une certaine mesure de la présence et de l'état des dents. Bien qu'il soit souhaitable de ne pas mesurer la longueur du visage des individus dont celui-ci s'est retracté en

raison de la perte de dents et de la résorption consécutive de la mâchoire, ou en raison d'une usure excessive des dents, les impératifs de la diplomatie et la difficulté d'obtenir des échantillons tribaux suffisamment importants empêchent souvent une telle omission.

TOTAL FACE HEIGHT



MAP 32

En 1927, alors que je préparais la série alors mesurée dans le cadre d'une thèse de doctorat, j'ai mis en série les ébauches disponibles concernant les Rifains et les Senhaja, de la façon suivante :

Hauteur totale du visage	Effectifs	M.	σ	V.	Différences	XP.E.
Séries totales	585	123,74±0,20	7,17±0,14	5,79±0,11		
10 à 19 dents perdues	60	122,38±0,62	7,94±0,49	6,48±0,40	1,36±0,62 [256]	2,19
Plus de 20 dents perdues	15	119,33±1,89	6,95±0,86	5,820,72	4,41±1,25	3,53

Les valeurs des variations de toutes ces séries sont similaires, et j'ai donc considéré que chacune d'entre elles constituait un échantillon raisonnablement représentatif de l'ensemble du groupe. La différence entre le groupe aux mâchoires dépourvues de 10 à 19 dents et le reste du groupe n'est pas énorme, et la valeur de l'XP.E. est si peu au-dessus de la ligne de partage de 2.00 qu'il a semblé plus sage de laisser ce groupe dans la série sans y

[256] P.E. - xi du sous-groupe multiplié par σ du total. Il s'agit de l'erreur probable d'un échantillon aléatoire.

apporter de correction, car trop de corrections, surtout lorsque la nécessité en est encore discutable, s’avère plus grave que trop peu. Dans le cas de mâchoires où il manque 20 dents ou plus, cependant, la différence est bien réelle, et une correction s'impose. Par conséquent, 4 mm ont été ajoutés dans chaque cas de cette nature. Sur 585 individus originaires du Rif et du Senhaja, il n'y avait que 15 individus de ce type, et dans les autres groupes et parmi ceux qui ont été mesurés par la suite, les proportions n'ont pas augmenté. Cette correction a été appliquée à tous les groupes marocains ; son effet sur les moyennes a été négligeable ; son seul impact, et il est faible, a été de ramener les indicateurs de variation à leur position réelle. Si ce n'était pour le petit nombre d'individus issus de nombreuses tribus, j'aurais exclu entièrement les mensurations de la longueur du visage pour ces individus.

À en juger par la gamme de cette mesure présentée dans le tableau de Martin, les Rifains sont, comparés au reste du monde, un peuple au long visage. Des six groupes marocains, ce sont eux qui ont le visage le plus long, à l'exception du groupe de Chaouen et des Arabes. Les Chleuhs possèdent les visages les plus courts.

Si l'on examine les mensurations par tribu, on constate que les visages les plus longs se retrouvent à l'extrémité du Rif oriental, chez les Kebdana et les Mazouja, et les plus courts dans le Rif central. Les

tribus maritimes ont des visages plus longs que la moyenne Rifaine, et les Senhaja varient des extrêmes de Ketama aux valeurs des Beni Bou Nsar.

Tous les auteurs semblent s'accorder sur une longueur de visage, pour les Algériens, inférieure à 121 mm, nettement inférieure à celle des Rifains, et comparable à celle des Arabes et des Chleuhs. Les Noirs, ou ceux d'entre eux dont nous avons connaissance, ont des visages beaucoup plus courts, apparemment une différence générique, sensiblement plus courts que tous nos groupes marocains. Les Bédouins asiatiques, par contre, ont des visages dont la longueur est proche de la limite extrême de la gamme humaine ; en fait, ils sont plus longs que toutes les moyennes fournies par Martin. Les seuls chiffres comparables à ceux-ci dans ce matériel sont les moyennes des petits groupes Kebdana et Mazouja. La variabilité de cette mesure est élevée dans tous les groupes marocains, dans les deux groupes algériens pour lesquels nous disposons de constantes, et chez les Bédouins ; mais un degré élevé de variation de cette mesure est une condition normale.

TABLEAU 26. HAUTEUR TOTALE DU VISAGE

	No.	M.	σ	V.
Total Rif	530	124.10 ± .21	7.17 ± .15	5.78 ± .12
Total Senhaja	195	122.11 ± .29	5.87 ± .18	4.81 ± .14
Ghomara	73	121.34 ± .51	6.45 ± .38	5.32 ± .31
Sheshawen	28	123.14 ± .75	5.88 ± .53	4.78 ± .43
Arabs	93	123.37 ± .48	6.79 ± .34	5.50 ± .27
Shluh	277	119.74 ± .28	6.89 ± .20	5.75 ± .17
Kebdana		131.21 ± 1.44	8.01 ± 1.02	6.10 ± .74
Mazuza		129.40 ± .80	6.54 ± .57	5.05 ± .48
Galiya		124.91 ± .60	6.65 ± .43	5.32 ± .34
Nomads		123.86 ± .87	6.93 ± .61	5.60 ± .50
Said		125.93 ± .92	7.50 ± .65	5.96 ± .52
Ulishk		125.26 ± .64	6.92 ± .45	5.52 ± .36
Temsaman		123.69 ± .65	6.48 ± .45	5.24 ± .37
Tuzin		122.10 ± .61	5.56 ± .44	4.55 ± .36
Gzennaya		121.15 ± .61	6.83 ± .41	5.64 ± .34
Urriaghel		121.86 ± .56	6.19 ± .37	5.08 ± .30
Amart		122.50 ± 1.17	8.12 ± .83	6.63 ± .67
Targuist		123.28 ± 1.30	8.11 ± .89	6.58 ± .72
Bokoya		121.92 ± .82	5.98 ± .58	4.90 ± .48
Maritimes		125.86 ± 1.10	7.66 ± .78	6.09 ± .62
Zarket		122.64 ± .91	6.76 ± .64	5.51 ± .52
Bu Nsar		124.00 ± .72	5.34 ± .51	4.31 ± .41
Hamid		123.33 ± .71	4.47 ± .50	3.62 ± .41
Taghzuth		122.64 ± .52	5.92 ± .37	4.83 ± .30
Ktama		119.91 ± .67	4.66 ± .47	3.89 ± .40
Ar. Sen.		120.53 ± .58	5.86 ± .41	4.86 ± .34

DONNÉES COMPARATIVES

North Africa	Authority	No.	M.	σ	V.
Algerian Arabs	d'Hercourt	18	114.0		
Kabyles	R.-Mac I. and W.	49	119.31 ± .69	7.12 ± .48	3.69 ± .25
Kabyles	d'Hercourt	13	120.0		
Shawia	R.-Mac I. and W.	57	120.95 ± .60	6.72 ± .42	5.56 ± .35
Africa south of the Sahara					
East Africa	Weissenberg (M)		115.0		
West Coast	Weninger	100	117.75 ± .48	5.19 ± .25	7.77 ± .37
Asia					
Irak Bedawin	Ehrich	33	128.67 ± .89	7.60 ± .63	5.91 ± .49
Europe					
South Italians	Hrdlička	50	115.5		
Norway, Opland	B. and S.	739	119.89 ± .15	6.12	5.10
Eastern Norway	(L and L)		120.2		
Spain	Barras (W)	56	120.27 ± .76	8.41 ± .50	6.99 ± .42
Irish	Hrdlička	35	121.0		
Old Americans	Hrdlička	726	121.5		
English	Hrdlička	20	121.9		
Norway (total)	B. and S.	11,769	122.24 ± .04	6.52	5.33
Germans	Weissenberg (M)		123.0		
Runo Island	Hilden (L & L)		123.1		
English criminals	Goring	2,348	123.73 ± .11		
Trondelagen	(L and L)		124.8		
Norway, Eidfjord	A. Schreiner	35	125.3		
Norway, Hålandsdal	A. Schreiner	67	126.46 ± .62	7.47	5.91
Sweden (total)	L. and L.		126.57 ± .02	6.92 ± .01	5.46
Western Sweden, V.	L. and L.		127.35 ± .05	6.87 ± .04	5.39
Norway, Valle	A. Schreiner	120	128.28 ± .41	6.62	5.17
Iceland	Hannesson (L & L)		128.7		

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN MILLIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	4.79	3.15	4.57	6.35	3.83	1.86	2.47
Senhaja ...	1.99	--	..	..	..	..	2.80	1.16	6.56	4.36	1.84	.13	4.46
Ghomara ..	2.76	.77	--	..	..	..	2.03	.39	7.33	3.44	1.07	.90	5.23
Sheshawen .	.96	1.03	1.80	--	..	..	3.83	2.19	5.53	5.39	2.87	.90	3.43
Arabs	.73	1.26	2.07	.23	--	..	4.06	2.42	5.30	5.62	3.10	1.13	3.20
Shluh	4.36	2.37	1.60	3.40	3.63	--	.43	1.21	8.93	1.99	.53	2.50	6.83

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	6.66	5.00	5.02	12.21	4.85	8.46	11.76
Senhaja ...	5.53	--	..	..	..	..	3.74	1.73	6.98	7.79	2.27	4.48	1.54
Ghomara ..	5.02	1.97	--	..	..	..	2.36	.49	7.11	4.91	1.18	1.76	10.25
Sheshawen .	1.23	1.29	2.12	--	..	..	3.68	2.27	3.77	6.06	2.68	1.20	4.57
Arabs	1.40	2.25	2.96	.26	--	..	4.84	3.14	5.20	8.27	3.44	2.36	6.67
Shluh	16.15	5.93	2.76	4.25	6.60	--	.58	1.83	9.60	3.55	.65	8.62	2.44

Parmi les Européens présentés, les criminels anglais de Goring présentent la plus grande similitude, avec une différence de 0,37±0,24 mm. et une valeur conséquente de 1,54 XP.E. Les groupes scandinaves et allemands tournent autour de la moyenne rifaine et la dépassent, alors que les peuples méditerranéens et certains ressortissants britanniques semblent afficher un visage nettement plus court. Les tribus du Rif central, cependant, affichent une moyenne comparable à celle des vieux Américains, des Anglais et des Norvégiens. Les Chleuhs se situent dans la gamme méditerranéenne, tandis que les Ghomara sont comparables à la gamme du visage le plus court du Rif central.

Malheureusement, je n'ai pas pu obtenir de données comparatives sur les séries de squelettes

pour cette mesure, en raison de la rareté générale des mâchoires inférieures.

L'INDICE FACIAL

Les Rifains sont, aussi bien en termes relatifs qu'en termes absolus, le groupe le plus ancien des six groupes marocains. Les Arabes les suivent de près, et le seul groupe sensiblement différent est celui des Ghomara. Les moyennes tribales ne suivent pas le schéma habituel dans lequel les Rifains centraux s'écartent surtout des tribus situées plus à l'est. Dans ce cas, les Rifains centraux, à l'exception des Gzennaya, se rapprochent de la moyenne rifaine ; Kebdana et Mazouja se montrent hyperleptoprosopes; et une bande de moyennes indicielles faibles traverse la région du nord au sud, longeant Temsaman, Aith Touzine, Gzennaya, et le Senhaja arabophone. A l'exception de ce dernier, les Senhaja se rapprochent de la majorité des Rifains.

TABLEAU 27. L'INDICE FACIAL

	No.	M.	σ	V.
Total Rif	**529**	**91.40 ± .16**	**5.58 ± .12**	**6.10 ± .13**
Total Senhaja	**195**	**90.54 ± .24**	**4.87 ± .15**	**5.38 ± .16**
Ghomara	**73**	**89.75 ± .37**	**4.70 ± .28**	**5.24 ± .31**
Sheshawen	**28**	**90.79 ± .47**	**3.69 ± .33**	**4.06 ± .37**
Arabs	**93**	**91.33 ± .36**	**5.15 ± .26**	**5.64 ± .28**
Shluh	**277**	**90.94 ± .22**	**5.47 ± .16**	**6.01 ± .17**
Kebdana		**95.93 ± 1.06**	**5.91 ± .75**	**6.16 ± .78**
Mazuza		**94.17 ± .63**	**5.08 ± .44**	**5.39 ± .47**
Galiya		**92.20 ± .46**	**5.06 ± .33**	**5.49 ± .35**
Nomads		**90.52 ± .67**	**5.36 ± .48**	**5.92 ± .52**
Said		**90.17 ± .65**	**5.19 ± .46**	**5.76 ± .51**
Ulishk		**90.87 ± .52**	**5.57 ± .37**	**6.13 ± .40**
Temsaman		**88.58 ± .47**	**5.48 ± .37**	**6.02 ± .41**
Tuzin		**89.45 ± .46**	**4.22 ± .33**	**4.72 ± .37**
Gzennaya		**88.58 ± .47**	**5.14 ± .33**	**5.80 ± .37**
Urriaghel		**91.47 ± .49**	**5.83 ± .35**	**6.37 ± .38**
Amart		**91.91 ± .85**	**5.88 ± .60**	**6.40 ± .65**
Targuist		**90.67 ± 1.04**	**6.56 ± .74**	**7.24 ± .81**
Bokoya		**91.17 ± .54**	**3.94 ± .38**	**4.32 ± .42**
Maritimes		**92.55 ± .95**	**6.58 ± .67**	**7.11 ± .72**
Zarket		**90.96 ± .72**	**5.31 ± .51**	**5.84 ± .56**
Bu Nsar		**91.04 ± .50**	**3.67 ± .35**	**4.03 ± .38**
Hamid		**91.78 ± .50**	**3.17 ± .36**	**3.45 ± .39**
Taghzuth		**90.68 ± .43**	**4.86 ± .30**	**5.36 ± .33**
Ktama		**90.68 ± .33**	**4.38 ± .44**	**4.83 ± .49**
Ar. Sen.		**89.45 ± .54**	**5.50 ± .38**	**6.15 ± .43**

DONNÉES COMPARATIVES

North Africa	Authority	No.	M.	σ	V.
Kabyles †	R.-Mac I. and W.	49	86.41 ± .51	5.27 ± .36	6.10 ± .41
Shawia †	R.-Mac I. and W.	57	88.72 ± .52	5.83 ± .37	6.57 ± .41
Africa south of the Sahara					
M'Baka	Poutrin (M)		81.6		
Duala and Batanga	von Luschan (M)		82.3		
Swahili	von Luschan (M)		83.3		
Togo	von Luschan (M)		83.4		
Babinga	Poutrin (M)		85.4		
West Coast	Weninger	100	117.75 ± .48	7.15 ± .34	6.07 ± .29
Asia					
Irak Bedawin †	Ehrich	33	93.36 ± .68	5.85 ± .49	6.27 ± .52
Europe					
South Italians	Hrdlička	50	83.1		
Runo Island *	Hilden (L & L)		85.9		
Old Americans	Hrdlička	726	87.5		
Irish	Hrdlička	35	87.7		
English	Hrdlička	20	88.1		
Norway, Eidfjord	A. Schreiner	37	88.72 ± .47	4.26	4.80
Norway (total)	B. and S.	11,763	89.09 ± .04	5.26	5.88
Spain	Barras (W)	77	89.37 ± .57	7.12 ± .36	7.97 ± .40
Norway, Hålandsdal	A. Schreiner	71	89.42 ± .43	5.36	6.00
Eastern Norway	Bryn (L & L)		89.8		
Norway, Valle	A. Schreiner	96	89.94 ± .33	4.86	5.41
Trondelagen *	(L and L)		90.0		
English convicts * [1]	Goring		90.0		
Norway, Opland	B. and S.	739	90.37 ± .13	5.27	5.83
Sweden, Vastmanlands län	L. and L.		91.84 ± .10	5.16 ± .07	
Iceland *	Hannesson (L & L)		92.1		
Sweden (total)	L. and L.		93.14 ± .02	5.61 ± .01	6.02
Western Sweden, V.	L. and L.		93.77		
Sweden, Sodermanlands län	L. and L.		93.78 ± .09	5.83 ± .07	6.22

1- Goring calculait ses indices faciaux en divisant la largeur par la longueur, au lieu de l'inverse, ce qui est habituel.

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	4.99	2.68	1.96	5.51	2.03	2.31	1.74
Senhaja	.86	--	..	..	..	..	4.13	1.82	2.82	4.65	1.17	1.45	2.60
Ghomara	1.65	.79	--	..	..	..	3.34	1.03	3.61	3.86	.38	.66	3.39
Sheshawen	.61	.25	1.04	--	..	..	4.38	2.07	2.57	4.90	1.42	1.70	2.35
Arabs	.07	.79	.58	.54	--	..	4.92	2.61	2.03	5.44	1.96	2.24	1.81
Shluh	.46	.40	1.19	.15	.39	--	4.53	2.22	2.42	5.05	1.57	1.85	2.20

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS P.E.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	9.42	4.96	2.80	13.78	3.44	14.44	10.88
Senhaja ...	2.96	--	..	..	..	..	7.38	3.19	3.92	10.57	1.89	5.80	10.83
Ghomara ..	4.13	1.80	--	..	..	..	5.30	1.61	4.69	7.42	.56	1.78	9.17
Sheshawen .	1.22	.47	1.73	--	..	..	6.35	2.96	3.10	8.17	1.92	3.62	5.00
Arabs	.18	1.84	1.12	.92	--	..	7.94	4.14	2.64	10.46	2.93	6.22	5.03
Shluh	1.70	1.21	2.77	.29	.93	--	8.09	3.97	3.41	11.75	2.57	8.04	10.00

Les deux seuls groupes nord-africains pour lesquels nous disposons de cet indice, les Kabyles et les Chaouia de Randall-Mac Iver et Wilkin, apparaissent nettement en dessous des Rifains, bien que ces derniers soient comparables aux Senhaja et aux Ghomara. La différence au niveau de cet indice entre les Berbères algériens et les Rifains est imputable à un visage à la fois court et large dans le cas des premiers. Les Algériens dépassent de peu la gamme des négroïdes dans cet indice, que les Rifains dépassent au-delà de toute impression de similitude, en raison de leurs dimensions absolues beaucoup plus longues et légèrement plus étroites. Les Bédouins d'Irak, avec leurs visages très longs, appartiennent à la catégorie des hyperleptoprosopes, dépassant les Rifains de près de deux points d'indice, ainsi que les Arabes, avec lesquels ils sont traditionnellement apparentés.

La liste des groupes européens montre que les Scandinaves occupent un large éventail, les Islandais étant les plus proches des Rifains, et les Suédois les dépassant, alors que la valeur nationale norvégienne est inférieure à celle de tous les groupes marocains.

Le groupe le plus proche des Rifains appartient à l'une des provinces suédoises de la "région nucléaire". Les Espagnols de Barras sont proches du total norvégien, et la petite série d'immigrants italiens du Sud de Hrdlička est vraiment très faible. Les indices fournis par de ce dernier auteur quant aux britanniques et aux américains traduisent la position inferieure de ces groupes, en désaccord avec ceux de Goring. En général, les deux groupes méditerranéens occupent une place inférieure à celle de la plupart des Scandinaves, bien que les deux groupes fluctuent énormément et que les fourchettes se chevauchent légèrement. Les Rifains se montrent plus proches des Nordiques que des Méditerranéens pour cet indice, bien que la distinction soit loin d'être concluante.

LA HAUTEUR DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DU VISAGE

On a constaté que cette dimension nécessitait la même correction que la hauteur totale du visage. Comme dans le cas précédent, le seul effet perceptible est une légère diminution des constantes de variation.

Malheureusement, il s'agit d'une mensuration qui, bien que prise couramment sur des crânes, ne l'est presque jamais sur des sujets vivants. Martin n'énumère que onze groupes, dont aucun ne nous servira ici. Sur les cinq groupes retenus pour la

comparaison, un seul ne nécessite pas de sériation avant d'être utilisé.

Parmi les six groupes marocains, les Rifains sont ceux qui présentent la plus grande hauteur de visage, aussi bien supérieure que totale. Les Arabes se rapprochent encore une fois d'eux, alors que tous les autres groupes accusent une différence de plus de 3 X P.E. Les Senhaja se situent à un niveau intermédiaire, et les Ghomara, Chaouen, et les Chleuhs sont presque identiques, et inférieurs aux trois autres.

Les Kabyles se situent en dessous de la fourchette marocaine, tandis que les Chaouia dépassent les trois groupes marocains dont les valeurs sont les plus basses, tout en restant inférieures à celles des Senhaja, des Arabes et des Rifains. Les Noirs se situent nettement au-dessous de la fourchette marocaine, avec une différence significativement plus élevée par rapport à tous les groupes. C'est l'une de leurs différences métriques les plus marquées. Les Bédouins, en revanche, ont des dimensions supérieures et totales du visage beaucoup plus longues que celles des Marocains ou de l'un des deux groupes algériens, et sont aussi différents à cet égard des Rifains que les Noires le sont à l'égard des leurs. La série espagnole est proche de la moyenne rifaine, la dépassant curieusement sur ce critère alors qu'elle lui est inférieure pour le critère total.

La série squelettique ne doit pas présenter des moyennes beaucoup plus courtes que celles des sujets vivants. Le nasion occupe le même point dans les deux cas, et l'épaisseur des gencives au niveau du prosthion ne dépasse probablement pas deux millimètres. Les données comparatives, constituées par les séries nordiques, britanniques, espagnoles et canariennes anciennes et modernes, sont proches de la moyenne rifaine. Les plus proches sont les moyennes "nordiques" anglo-saxonnes, écossaises, espagnoles et celles de Ténérife. Les Francs du Hainaut, avec leur dimension trop importante, ne dépassent pas plus les Rifains que toutes les autres populations. Ils semblent avoir constitué un groupe spécialisé à part entière ; si leur caractère ultra-nordique est avéré, comme le suggère facétieusement Hooton, ils étaient les seuls dans ce cas. Au nombre de vingt, ils auraient pu représenter un seul groupe familial.

TABLEAU 28. LA HAUTEUR DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DU VISAGE

	No.	M.	σ	V.
Total Rif	529	72.45 ± .14	4.96 ± .10	6.85 ± .14
Total Senhaja	197	71.61 ± .23	4.60 ± .14	6.42 ± .19
Ghomara	73	70.47 ± .38	4.86 ± .29	6.90 ± .41
Sheshawen	28	70.50 ± .51	3.99 ± .36	5.66 ± .51
Arabs	93	72.12 ± .38	5.41 ± .27	7.50 ± .37
Shluh	277	70.37 ± .21	5.07 ± .15	7.20 ± .21

DONNÉES COMPARATIVES

North Africa	Authority	No.	M.	σ	V.
Kabyles †	R.-Mac I. and W.	50	69.34 ± .49	5.12 ± .35	7.38 ± .50
Shawia †	R.-Mac I. and W.	57	71.02 ± .41	4.58 ± .29	6.45 ± .41
Africa south of the Sahara					
West Coast	Weninger	100	66.78 ± .35	5.19 ± .25	7.77 ± .37
Asia					
Irak Bedawin †	Ehrich	33	79.09 ± .46	3.93 ± .33	4.97 ± .41
Europe					
Spain	Barras (W)	79	72.92 ± .50	6.24 ± .31	8.56 ± .43
Skeletal Material					
Long Barrow	Parsons		67.0		
Orotava modern	(H)		67.8		
Moorfields	Parsons		68.1		
English and Scotch Iron Age	Morant	30	69.1		
Teneriffe	Hooton		69.7		
Long Barrow	(H)		69.9		
Whitechapel	Morant	75	70.2		
English and Scotch Neolithic	Morant	32	70.8		
Teneriffe "Nordics"	Hooton		71.4		
Spanish	Hoyos Sains (H) (M)		71.5		
Scotch	Turner (H) (M)		71.6		
Anglo-Saxon	Morant	22	71.7		
Franks of Hainaut	Housé (H)		86.2		
Males and Females					
Burgundians	(H)		66.7		
Alamanni of Augst	(H)		69.1		
Burgundians	(H)		69.1		

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN MILLIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	3.11	1.43	6.64	5.67	.47	..	..
Senhaja	.84	--	..	..	..	..	2.27	.59	7.48	4.83	1.31	..	..
Ghomara	1.98	1.14	--	..	..	..	1.13	.55	8.62	3.69	2.45	..	..
Sheshawen	1.95	1.11	.03	--	..	..	1.16	.52	8.59	3.72	2.42	..	..
Arabs	.33	.51	1.65	1.62	--	..	2.78	1.10	6.97	5.34	.80	..	..
Shluh	2.08	1.24	.10	.13	1.75	--	1.03	.65	8.72	3.49	2.55	..	..

LA DIFFÉRENCE ENTRE LES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	6.10	3.33	13.83	14.92	.90	..	..
Senhaja	3.11	--	..	..	..	..	4.20	1.26	14.66	11.50	2.38	..	..
Ghomara	5.08	2.36	--	..	..	..	1.82	.98	14.37	7.10	4.09	..	..
Sheshawen	3.68	1.98	.05	--	..	..	1.63	.80	12.45	6.00	3.36	..	..
Arabs	.85	1.16	3.06	2.53	--	..	4.48	1.96	11.62	13.03	1.27	..	..
Shluh	8.32	4.00	2.33	.24	4.07	--	1.94	1.41	17.10	8.51	4.72	..	..

La qualité comparative disharmonique de la série espagnole laisse supposer une différence dans le rapport entre les deux dimensions des visages, susceptible de présenter une signification ethnique.

Group	Authority	Index
West Coast	Weninger	56.7
Sheshawen		57.7
Ghomara		58.1
Kabyles	R.-Mac I and W.	58.1
Rif		58.4
Senhaja		58.6
Arabs		58.6
Shawia	R.-Mac I and W.	58.7
Shluh		58.8
Spain	Barras (W)	60.6
Irak Bedawin	Ehrich	61.5
Skeletal Material		
Guanches	von Behr (M)	58.0
Scotch	Turner (M)	59.4
Spanish	Hoyos Sains (M)	60.3

Ce tableau, aussi provisoire soit-il, reflète une mâchoire inférieure relativement massive pour les Noirs, les Berbères et les Guanches se situant entre eux, les Espagnols et les Bédouins d'Irak, tandis que les Écossais se situent entre les Berbères et les Espagnols. L'une des caractéristiques notables du type nordique est la longueur de la mâchoire inférieure et le fort développement du menton. En se différenciant des Espagnols sur ce point, les Rifains semblent montrer une tendance nordique. Une tendance négroïde est exclue du fait qu'ils diffèrent des noirs à un degré si marqué dans les mesures réelles, ainsi que par le fait que les Chleuhs, notre groupe le plus négroïde, sont les plus proches des Espagnols. Ces suggestions ne sont bien sûr pas sérieusement avancées car les données actuelles ne permettent pas de les prouver.

L'INDICE DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DU VISAGE

Etant tributaire des mesures précédentes, cet indice est également peu répandu dans les publications anthropométriques, sauf pour le matériel squelettique. Tous les groupes marocains, à l'exception de ceux du Ghomara et de Chaouen, sont très proches. Ces deux derniers sont significativement différents de tous les autres groupes, sauf entre eux. De tous les groupes humains, les Rifains présentent un indice élevé, ce qui traduit un type de visage long et étroit. Les Kabyles se situent nettement en dessous de tous les Marocains, tandis que les Chaouia sont dans la même catégorie que les Ghomara et Chaouen. Les Noirs sont largement en dessous de tous, et les Bédouins d'Irak tout aussi éloignés en sens inverse. Les Espagnols, qui n'ont qu'un point d'indice de plus que les Rifains, ne sont pas très éloignés.

En utilisant le matériel squelettique à des fins de comparaison, nous devons nous rappeler que les parties molles situées au-dessus des arcades zygomatiques sont probablement plus épaisses que la peau compensatoire au niveau du nasion et de la gencive au-dessus du prosthion. Par conséquent, l'indice est probablement plus élevé d'un ou deux points sur le squelette que sur le sujet vivant.

TABLEAU 29. L'INDICE DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DU VISAGE

	No.	M.	σ	V.
Total Rif	529	53.42 ± .12	3.96 ± .08	7.41 ± .15
Total Senhaja	197	53.10 ± .19	3.87 ± .12	7.30 ± .22
Ghomara	73	52.11 ± .27	3.37 ± .20	6.47 ± .38
Sheshawen	28	51.93 ± .43	3.34 ± .30	6.43 ± .58
Arabs	93	53.36 ± .29	4.10 ± .20	7.68 ± .38
Shluh	277	53.23 ± .16	4.02 ± .16	7.55 ± .22

DONNÉES COMPARATIVES

North Africa	Authority	No.	M.	σ	V.
Kabyles †	R.-Mac I. and W.	50	50.22 ± .35	3.70 ± .25	7.36 ± .50
Shawia †	R.-Mac I. and W.	57	52.11 ± .32	3.56 ± .22	6.83 ± .43
Africa south of the Sahara					
West Coast	Weninger	100	48.70 ± .27	3.96 ± .19	8.13 ± .39
Asia					
Irak Bedawin †	Ehrich	33	57.42 ± .40	3.43 ± .28	5.97 ± .50
Europe					
Spain	Barras (W)	78	54.65 ± .43	5.36 ± .27	9.81 ± .49
Skeletal Material					
Long Barrow *	Parsons		49.6		
Orotava modern *	(H)		51.1		
Teneriffe	Hooton		52.1		
Long Barrow *	(H)		52.2		
Moorfields *	Parsons		52.8		
English and Scotch Iron Age *	Morant	55–30	52.9		
Whitechapel *	Morant	43–75	53.6		
Anglo-Saxon *	Morant	34–22	53.8		
English and Scotch Neolithic *	Morant	41–32	54.3		
Teneriffe "Nordics"	Hooton		54.5		
Scotch *	Turner (H) (M)		54.9		
Spanish	Hoyos Sainz (M) (H)		55.5		
Franks of Hainaut	Houzé (H)		65.0		
Males and Females					
Alamanni of Switzerland	Schwerz (H)		53.4		
Alamanni of Augst	Schwerz (H)		54.0		
Burgundians	Schwerz (H)		54.1		

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	3.20	1.31	4.00	5.72	1.23	..	..
Senhaja	.32	--	..	..	..	..	2.88	.99	4.32	3.40	1.55	..	..
Ghomara	1.31	.99	--	..	..	..	1.89	..	5.31	3.41	2.54	..	..
Sheshawen	1.49	1.17	.18	--	..	..	1.71	.18	5.49	3.23	2.72	..	..
Arabs	.06	.26	1.25	1.43	--	..	3.14	1.25	4.06	5.66	1.29	..	..
Shluh	.19	.13	1.12	1.30	.13	--	3.01	1.12	4.19	5.53	1.42	..	..

La série normale de Ténériffe présentée par Hooton serait ainsi classée dans la catégorie des

Ghomara, et les "Nordiques" de Ténériffe dans celle des Rifains. Les crânes espagnols modernes et ceux de la plupart des groupes nordiques se rapprochent des Rifains pour cet indice.

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	8.65	3.85	9.52	19.07	2.73	..	..
Senhaja ...	1.45	--	..	..	..	..	7.20	2.68	9.82	10.30	3.30	..	..
Ghomara ..	4.37	3.00	--	..	..	..	4.30	..	11.05	8.97	4.98	..	..
Sheshawen .	3.24	2.49	.35	--	..	..	3.11	.33	9.31	6.21	4.46	..	..
Arabs	.19	.74	3.05	2.75	--	..	6.98	2.91	8.29	14.15	2.48	..	..
Shluh	.95	.52	3.61	2.83	.39	--	7.72	3.11	9.74	17.93	3.09	..	..

Une des différences les plus significatives rencontrées jusqu'à présent entre les Rifains et les Espagnols, en dehors de la taille et de ses éléments constitutifs, est la discordance relative entre les deux indices du visage. Les Rifains dépassent les Espagnols dans l'indice facial total et les Espagnols les dépassent dans l'indice facial supérieur, ce qui indique clairement un développement plus important de la mandibule chez les Rifains, un point qui est encore mis en évidence par la différence de diamètre bigonial. Sur ce dernier point, les Rifains s'apparentent de toute évidence aux groupes nordiques.

LA HAUTEUR DU NEZ

Selon cette mensuration, les Rifains sont comparables aux groupes à nez long partout dans le

monde. Les Bédouins d'Ehrich atteignent un chiffre exceptionnellement élevé, tout comme certains des Norvégiens de Mme Schreiner.

Parmi les groupes marocains, les Rifains ont les nez les plus longs, suivis de près par la série de Chaouen. Tous les autres groupes présentent des différences significatives par rapport aux Rifains. Les Senhaja et les Chleuhs, dont les moyennes sont pratiquement identiques, occupent la dernière place. Les moyennes des tribus rifaines montrent, comme on pouvait s'y attendre, les valeurs les plus élevées à Mazouja et Kebdana ; les tribus rifaines centrales ne se situent cependant pas très en dessous. Les groupes ayant le nez le plus court sont les Aith Touzine, Targuist et Beqqioua. Parmi les Senhaja, les Beni Bou Nsar et les Beni Hamid ont un nez de longueur normale pour des Rifains, tandis que Taghzouth et les Senhaja arabophones se situent dans la moyenne de 53 mm. Ketama et Zerket sont en harmonie avec les tribus rifaines centrales.

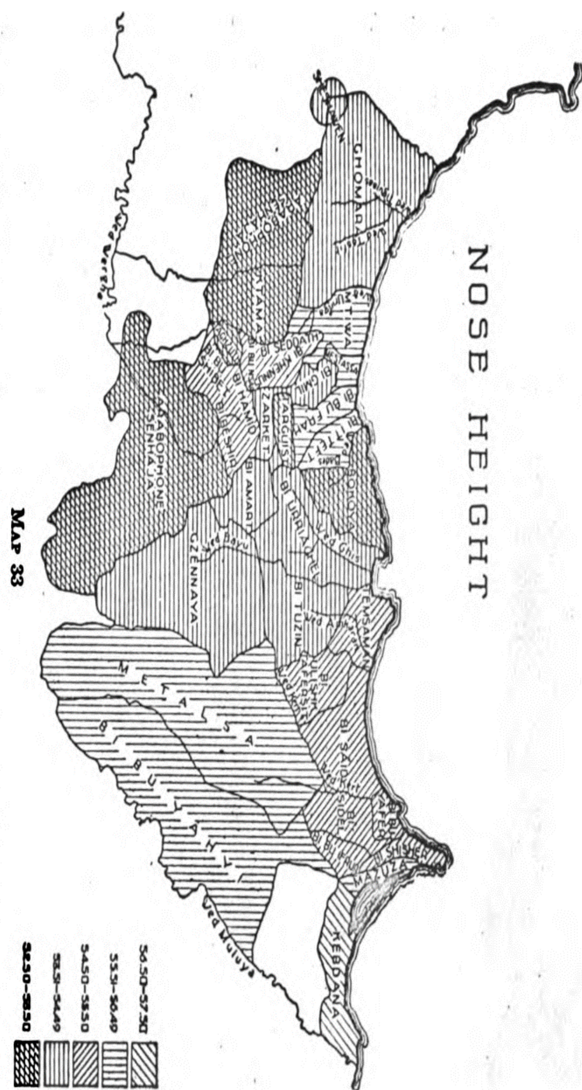
Les Algériens diffèrent plus en fonction des auteurs que des groupes. Amat, dont les travaux remontent à la naissance de l'anthropométrie, a peut-être utilisé un autre point que le nasion. Quant aux autres, le conflit principal est entre Randall-Mac Iver et Wilkin et Viré ; le premier produisant les mesures les plus récentes. Si nous suivons leurs mesures, comme nous l'avons toujours fait, nous constatons que les Berbères algériens ont un nez

considérablement plus court que celui des Rifains. Si nous adoptons la démarche de Viré, la différence est minime.

Les deux groupes de Noirs disponibles s'accordent pour révéler que le nez des Noirs est beaucoup plus court que celui des Marocains ; sa principale différence, cependant, ne réside pas dans cette dimension mais dans celle de la largeur. Les Arabes mésopotamiens d'Ehrich, avec leur nez extrêmement long, ont pu être influencés par la proximité des Kurdes et des Turcomans. Si leur condition est typique des purs Bédouins, leurs descendants en Afrique du Nord ont alors été complètement influencés par une dimension nasale de type berbère.

Peu de groupes européens sont disponibles à des fins de comparaison. Dans ce domaine, comme dans d'autres, il existe une grande différence entre les Italiens du Sud et les Espagnols, tous deux théoriquement membres de la race méditerranéenne. Le plus proche des six groupes européens cités par rapport aux Rifains est la petite série régionale d'Aranzadi. Il est à noter que dans les trois groupes britanniques évalués par Hrdlička, dont les échantillons anglais et irlandais sont malheureusement très réduits, la longueur du nez est inférieure à celle des Espagnols ou des Rifains. Les moyennes de Mme Schreiner pour trois groupes norvégiens suggèrent,

comme ses portraits, une influence dinarique pour les proportions du nez.



La longueur nasale du crâne, prise du nasion au seuil inférieur de l'une ou l'autre des ouvertures

nasales, et dont la moyenne est calculée, ne devrait pas différer beaucoup de celle prise sur un sujet vivant, chez les peuples dont les septums nasaux sont relativement droits et horizontaux. Cependant, en raison des variations de la pointe du nez, il est impossible d'établir un rapport exact entre ces deux mesures. Les groupes nordiques semblent avoir le nez légèrement plus long que ceux d'origine méditerranéenne, bien que, comme d'habitude, les Espagnols (et dans ce cas les Portugais) se rapprochent des Européens du Nord. En tout cas, les Rifains apparaîtraient bien au premier plan, comparables aux groupes au nez le plus long, avec toutes les corrections raisonnables.

TABLEAU 30. LA HAUTEUR DU NEZ

	No.	M.	σ	V.
Total Rif	529	54.74 ± .12	4.09 ± .08	7.47 ± .16
Total Senhaja	196	53.15 ± .20	3.92 ± .12	7.38 ± .22
Ghomara	73	53.58 ± .33	4.16 ± .24	7.76 ± .46
Sheshawen	28	54.29 ± .47	3.66 ± .33	6.74 ± .61
Arabs	93	53.86 ± .33	4.78 ± .24	8.88 ± .44
Shluh	277	53.16 ± .17	4.17 ± .12	7.84 ± .23
		M.	σ	M.
Kebdana		56.93 ± .85	4.73 ± .60	8.31 ± 1.06
Masuza		56.41 ± .46	3.67 ± .32	6.51 ± .58
Galiya		54.69 ± .35	3.86 ± .25	7.06 ± .45
Nomads		55.69 ± .52	4.19 ± .37	7.52 ± .67
Said		55.40 ± .46	3.70 ± .32	6.68 ± .58
Ulishk		55.00 ± .30	3.29 ± .22	5.98 ± .39
Temsaman		55.49 ± .44	4.57 ± .31	8.24 ± .56
Tusin		53.87 ± .43	3.94 ± .32	7.31 ± .58
Gzennaya		54.09 ± .32	3.55 ± .23	6.56 ± .42
Urriaghel		54:03 ± .28	3.28 ± .20	6.07 ± .36
Amart		54.04 ± .48	3.35 ± .34	6.20 ± .63
Targuist		52.72 ± .71	4.48 ± .50	8.50 ± .96
Bokoya		53.44 ± .49	3.49 ± .35	6.53 ± .65
Maritimes		55.68 ± .73	5.08 ± .52	9.12 ± .93
Zarket		54.00 ± .54	4.00 ± .38	7.41 ± .71
Bu Nsar		55.12 ± .57	4.23 ± .40	7.67 ± .73
Hamid		54.94 ± .67	4.09 ± .47	7.44 ± .86
Taghzuth		52.68 ± .36	4.09 ± .25	7.76 ± .48
Ktama		53.45 ± .56	3.90 ± .40	7.23 ± .74
Ar. Sen.		53.04 ± .31	3.15 ± .22	5.94 ± .41

DONNÉES COMPARATIVES

North Africa	Authority	No.	M.	σ	V.
Kabyles	d'Hercourt	13	48.0		
Algerian Arabs	d'Hercourt	18	49.0		
Shawia	Papillault	15	49.9		
Kabyles	R.-Mac I. and W.	50	50.30 ± .41	4.25 ± .29	8.95 ± .60
Shawia	R.-Mac I. and W.	57	51.35 ± .39	4.36 ± .27	8.49 ± .53
Blond Kabyles	Viré	22	53.75		
Brunet Kabyles	Viré	43	55.01		
Mzabites	Amat	50	56.0		
Africa south of the Sahara					
West Coast	Weninger	100	48.00 ± .26	3.92 ± .19	8.17 ± .39
Fan	Poutrin (M)		48.0		
Asia					
Irak Bedawin	Ehrich	33	58.52 ± .53	4.50 ± .37	7.69 ± .66
Europe					
South Italians	Hrdlička	50	50.2		
Irish	Hrdlička	35	51.9		
Old Americans	Hrdlička	726	53.8		
English	Hrdlička	20	54.0		
Spain, Carcereños	Aranzadi	23	54.6		
Spain	Barras (W)	79	55.73 ± .40	5.06 ± .25	9.08 ± .45
Runo Island	Hilden (A.S.)	79	56.10 ± .42		
Norway, Valle	A. Schreiner	131	57.33 ± .22	3.77	6.57
Norway, Eidfjord	A. Schreiner	36	59.03		
Norway, Hålandsdal	A. Schreiner	68	59.57 ± .29	3.58	6.01

Skeletal Material	Authority	No.	M.
Azores	(H)		49.6
Orotava	(H)		49.8
Moorfields	Macdonnell (H)		50.4
English and Scotch Neolithic	Morant	15	50.6
Teneriffe	Hooton		50.8
Spanish	Hoyos Sainz (M) (H)		51.0
Whitechapel	Morant	79	51.2
Portuguese	(H)		52.2
Anglo-Saxon	Morant	22	52.25 (52.3 left, 52.2 right)
Scotch	Turner (H) (M)		53.5
Franks of Hainaut	Houzé (H)		55.1

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN MILLIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	4.44	3.39	3.78	6.74	.99	..	..
Senhaja	1.59	--	..	..	..	..	2.85	1.81	5.37	5.15	2.58	..	..
Ghomara	1.16	.43	--	..	..	..	3.28	2.23	4.94	5.58	2.15	..	..
Sheshawen	.45	1.14	.71	--	..	..	3.99	2.86	4.23	6.29	1.44	..	..
Arabs	.88	.71	.28	.43	--	..	3.56	2.51	4.66	5.86	1.87	..	..
Shluh	1.58	.01	.42	1.13	.70	--	2.86	1.81	5.36	5.16	2.57	..	..

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	10.32	8.27	7.00	23.24	2.36	..	..
Senhaja ...	6.91	--	..	..	..	..	6.19	4.11	9.42	15.60	5.74	..	..
Ghomara ..	3.31	1.10	--	..	..	..	6.19	4.37	7.97	13.28	4.14	..	..
Sheshawen .	.94	2.24	1.25	--	..	..	6.43	4.69	5.96	11.64	2.32	..	..
Arabs	2.51	1.82	.60	.76	--	..	6.72	4.92	7.52	13.96	3.59	..	..
Shluh	7.51	.04	1.14	2.26	1.89	--	6.50	4.21	9.57	16.64	5.98	..	..

LA LARGEUR DU NEZ

Selon cette mensuration, prise sans exercer de pression à travers l'aile du nez, les six groupes marocains se divisent en deux catégories, les Ghomara, Senhaja et Rif, et les Chleuhs, Arabes et Chaouen. Parmi les trois groupes affichant une faible largeur, les Rifains représentent le groupe avec une largeur nettement supérieure, étant nettement plus grande que celle des Ghomara. Des trois autres, et par conséquent des six, le groupe de Chaouen étant le plus large. En général, les tribus du Rif central ont les proportions plus réduites, avec Mazouja, Aith Saïd, Aith Oulichek et Temsaman comme les plus larges des tribus rifaines. Ces dernières sont à rapprocher des Beni Bou Nsar, le seul groupe Senhaja atypique.

TABLEAU 31. LA LARGEUR DU NEZ

	No.	M.	σ	V.
Total Rif	529	34.60 ± .10	2.65 ± .06	7.66 ± .16
Total Senhaja	196	34.58 ± .14	2.90 ± .09	8.39 ± .10
Ghomara	73	33.97 ± .21	2.62 ± .15	7.71 ± .45
Sheshawen	28	35.64 ± .33	2.59 ± .22	7.27 ± .66
Arabs	93	35.47 ± .20	2.91 ± .14	8.20 ± .41
Shluh	277	35.28 ± .13	3.20 ± .09	9.07 ± .26
Kebdana		34.64 ± .44	2.44 ± .31	7.04 ± .90
Mazuza		35.10 ± .36	2.88 ± .26	8.20 ± .73
Galiya		34.51 ± .22	2.45 ± .16	7.10 ± .46
Nomads		34.90 ± .29	2.30 ± .20	6.59 ± .58
Said		35.37 ± .40	3.21 ± .28	9.08 ± .79
Ulishk		35.57 ± .26	2.78 ± .18	7.82 ± .51
Temsaman		35.22 ± .26	2.75 ± .19	7.81 ± .53
Tuzin		34.16 ± .25	2.30 ± .18	6.73 ± .54
Gzennaya		34.11 ± .19	2.06 ± .13	6.04 ± .39
Urriaghel		33.91 ± .19	2.31 ± .14	6.81 ± .41
Amart		34.41 ± .41	2.84 ± .29	8.25 ± .84
Targuist		34.00 ± .33	2.08 ± .23	6.12 ± .69
Bokoya		34.17 ± .34	2.39 ± .24	6.99 ± .70
Maritimes		34.50 ± .35	2.46 ± .25	7.13 ± .72

	M.	σ	V.
Zarket	34.12 ± .39	2.89 ± .28	8.47 ± .81
Bu Nsar	35.20 ± .43	3.16 ± .30	8.98 ± .86
Hamid	34.47 ± .58	3.53 ± .41	10.24 ± 1.18
Taghzuth	34.68 ± .25	2.80 ± .17	8.07 ± .50
Ktama	34.50 ± .35	2.46 ± .25	7.13 ± .72
Ar. Sen.	34.32 ± .26	2.62 ± .18	7.63 ± .53

DONNÉES COMPARATIVES

North Africa	Authority	No.	M.	σ	V.
Shawia	Papillault	13	33.0		
Mzabites	Amat	50	34.0		
Shawia	R.-Mac I. and W.	57	34.72 ± .23	2.57 ± .16	7.40 ± .47
Blond Kabyles	Viré	22	35.08		
Kabyles	R.-Mac I. and W.	50	36.00 ± .24	2.48 ± .17	6.89 ± .46
Africa south of the Sahara					
Fan	Poutrin (M)		44.0		
West Coast	Weninger	100	44.17 ± .22	3.29 ± .16	7.45 ± .35
Asia					
Irak Bedawin	Ehrich	33	35.39 ± .28	2.39 ± .20	6.56 ± .54
Europe					
Spain	Barras (W)	79	32.99 ± .25	3.08 ± .15	9.33 ± .47
Spain, Carcereños	Aranzadi (W)	23	34.0		
English	Hrdlička	20	34.8		
Irish	Hrdlička	35	34.8		
Norway, Eidfjord	A. Schreiner	36	35.11		
Old Americans	Hrdlička	726	35.3		
South Italians	Hrdlička	50	35.7		
Norway, Hålandsdal	A. Schreiner	68	35.57 ± .23	2.78	7.81
Norway, Valle	A. Schreiner	127	36.14 ± .15	2.55	7.09
Runo Island	Hilden (A. S.)	79	36.96 ± .27		

Skeletal Material	Authority	No.	M.
Azores	(H)		23.0
Scotch	Turner (H) (M)		23.1
Portuguese	(H)		23.2
English and Scotch Neolithic	Morant	34	23.6
English and Scotch Iron Age	Morant	67	23.7
Spanish	Hoyos Sainz (H) (M)		24.0
Moorfields	Macdonnell (H)		24.0
Teneriffe	Hooton		24.1
Franks of Hainaut	Houzé (H)		24.2
Whitechapel	Morant	70	24.3
Anglo-Saxon	Morant	28	24.5
Orotava modern	(H)		24.8
Males and Females			
Alamanni of Augst	Schwerz (H)		24.0
Alamanni of Switzerland	Schwerz (H)		24.0
Burgundians	Schwerz (H)		24.0

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN MILLIMÈTRES

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	1.40	.12	.79	9.57	1.61	..	..
Senhaja	.02	--	..	..	..	..	1.42	.14	.81	9.59	1.59	..	..
Ghomara	.63	.61	--	..	..	..	2.03	.75	1.42	10.20	.98	..	..
Sheshawen	1.04	1.06	1.67	--	..	..	.36	.92	.25	8.53	2.65	..	..
Arabs	.87	.89	1.50	.17	--	..	.53	.75	.08	8.70	2.48	..	..
Shluh	.68	.70	1.31	.36	.19	--	.72	.56	.11	8.89	2.29	..	..

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	5.38	.48	2.63	39.88	5.97	..	..
Senhaja ...	.12	--	..	..	..	..	5.07	.52	2.61	36.88	5.48	..	..
Ghomara ..	2.74	2.44	--	..	..	..	6.34	2.42	4.06	34.00	2.97	..	..
Sheshawen .	3.06	2.94	4.28	--	..	..	.88	2.30	.58	21.08	6.46	..	..
Arabs	3.96	3.71	5.17	.44	--	..	1.71	2.50	.24	29.00	7.75	..	..
Shluh	4.25	3.68	5.24	1.03	.79	--	2.67	2.15	.36	34.20	8.18	..	..

NOSE BREADTH

Map 34

Les groupes algériens semblent, selon les différents auteurs, concorder en général avec les marocains. La seule différence substantielle est celle des Kabyles mesurée par Randall-Mac Iver et Wilkin, avec des proportions nettement plus large que tous les autres, excepté le groupe de Chaouen et les Arabes.

Les Noirs, avec un surplus d'environ 10 mm par rapport aux groupes marocains, se situent au-delà des possibilités de comparaison. Les Bédouins d'Irak se situent dans la même catégorie que les trois groupes marocains au nez plus large, et affichent de légères différences par rapport aux trois autres. La série espagnole de Barras est nettement plus étroite de nez que celle de tous les Marocains, et cette série est inférieure, dans l'indice nasal, à toutes celles publiées par Martin. D'autres séries espagnoles présentent un indice plus élevé et impliquent peut-être, comme dans le cas de Carcereños, un diamètre alaire plus large. Les Anglais, les Irlandais et les Vieux (les premiers colons) Américains, tous légèrement plus larges que les Rifains, se situent bien dans la fourchette marocaine, alors que les Norvégiens dépassent tous les groupes marocains. Les Italiens méridionaux ont un nez encore plus large que celui du groupe de Chaouen et se distinguent à nouveau nettement des Espagnols.

Le matériel squelettique, bien qu'il ne soit évidemment pas comparable aux données obtenues

sur les sujets vivants, sert à montrer la relation entre les groupes nord-européens et méditerranéens. À l'exception des Écossais, les premiers tournent autour de 24 mm et les seconds, à l'exception des Canariens modernes probablement métissés, autour de 23 mm Ces différences sont loin d'être évidentes.

L'INDICE NASAL

Cet indice, généralement considéré comme l'un des plus importants en anthropologie physique, place définitivement les Rifains parmi les stocks les plus leptorrhéiques. Malgré une largeur de nez plus importante que celle des Ghomara et des Senhaja, les Rifains, en raison de leur longueur nasale plus importante, possèdent l'indice nasal le plus bas des six groupes marocains. A l'exception de la moyenne basse observée chez les Kebdana, notre plus petit échantillon tribal, les Rifains restent assez proches de la moyenne totale. Les tribus orientales, en particulier les nomades, et les Rifains du centre sont dans l'ensemble les plus leptorrhéiques. Un noyau central oriental d'indices élevés se trouve chez les Aith Oulichek et les Aith Saïd, et un noyau occidental à Targuist et chez les Beqqioua, qui s'étend aux Beni Bou Nsar, Ketama, Senhaja arabophone, et culmine à Taghzouth, avec un indice supérieur à 66, comparable à celui des Arabes. Zerket et Beni Hamid sont plus proches du type Rifain à cet égard, ou de celui des Ghomara. Les disparités de cet indice entre les

groupes marocains sont davantage le résultat des différences de longueur que des différences de largeur. Les Ghomara, qui suivent de près les Rifains, sont à la fois moins longs et plus étroits de nez ; les Senhaja, avec pratiquement la même largeur, ont un indice nettement plus élevé. Le groupe de Chaouen, les Arabes et les Chleuhs se ressemblent tous, les Chleuhs présentant l'indice le plus élevé. Il faut s'y attendre puisque, de tous les groupes, les Chleuhs sont les plus négroïdes et les Arabes arrivent en deuxième position. Dans le groupe de Chaouen, il serait difficile de déceler des traces de sang négroïde récent. Il n'y a probablement eu que peu ou pas d’apport à leur brassage initial depuis leur départ d'Espagne.

En comparant les Marocains avec les groupes algériens, il serait préférable de ne pas accepter sans réserve les Mozabites d'Amat. La longueur excessive, et le manque de données concernant la technique de mesure, donnent un indice inférieur à tout le reste de l'Afrique du Nord, surtout lorsqu'ils sont récoltés dans une oasis saharienne. A part eux, les Chaouia et les Kabyles, censés être les Berbères algériens les plus blonds et les plus excentriques, apparaissent, malgré des divergences factuelles, nettement plus larges de nez que les Rifains ; peut-être plus que tout autre groupe marocain. Cela peut indiquer un apport génétique négroïde parmi les Berbères algériens ou découler d'un indice céphalique plus élevé chez eux.

Les Noirs, y compris les groupes non pygmées, se situent entre 91 et 108. On constate que les Noirs doivent leur indice extrême à la largeur excessive du nez plus qu'à sa longueur. La différence entre les Marocains est curieusement due à des variations de longueur plutôt que de largeur, ce qui indique des variations entre deux types européens plutôt que d'être entièrement liées à une accrétion négroïde. L'état leptorrhéiques des Rifains, mis à part d'autres caractères, suffit à les marquer comme un peuple définitivement européen, ou (pour employer un mot que je déteste profondément) caucasoïde, par opposition à négroïde.

TABLEAU 32. L'INDICE NASAL

	No.	M.	σ	V.
Total Rif	529	63.56 ± .19	6.45 ± .13	10.15 ± .21
Total Senhaja	196	64.91 ± .38	7.64 ± .23	11.77 ± .35
Ghomara	73	63.84 ± .53	6.74 ± .40	10.56 ± .62
Sheshawen	28	66.04 ± .87	6.82 ± .62	10.33 ± .93
Arabs	93	66.29 ± .56	8.02 ± .40	12.10 ± .60
Shluh	277	67.11 ± .33	8.18 ± .23	12.19 ± .35
Kebdana		61.21 ± .94	5.20 ± .66	8.50 ± 1.08
Masuza		62.45 ± .76	6.11 ± .54	9.78 ± .87
Galiya		63.38 ± .56	6.13 ± .39	9.67 ± .62
Nomads		62.31 ± .81	6.45 ± .57	10.35 ± .92
Said		64.13 ± .88	7.18 ± .62	11.20 ± .98
Ulishk		64.91 ± .60	6.45 ± .42	9.94 ± .65
Temsaman		62.94 ± .58	6.06 ± .41	9.63 ± .66
Tusin		63.66 ± .67	6.12 ± .47	9.61 ± .74
Gzennaya		63.29 ± .52	5.69 ± .37	8.99 ± .58
Urriaghel		62.97 ± .53	6.33 ± .38	10.05 ± .60
Amart		63.69 ± 1.08	7.52 ± .76	11.76 ± 1.20
Targuist		64.89 ± .97	6.56 ± .74	9.35 ± 1.05
Bokoya		64.30 ± .78	5.54 ± .55	8.62 ± .86
Maritimes		62.45 ± 1.06	7.35 ± .75	11.77 ± 1.20
Zarket		63.48 ± .92	6.85 ± .65	10.79 ± 1.03
Bu Nsar		64.20 ± .95	7.05 ± .67	10.98 ± 1.05
Hamid		63.71 ± 1.46	8.92 ± 1.03	14.00 ± 1.62
Taghsuth		66.37 ± .79	9.00 ± .56	13.56 ± .84
Ktama		64.23 ± .88	6.15 ± .62	9.58 ± .97
Ar. Sen.		64.66 ± .67	6.84 ± .48	10.58 ± .74

North Africa	Authority	No.	M.	σ	V.
Mzabites	Amat	50	60.4		
Blond Kabyles	Viré	22	65.4		
Shawia	Papillault	15	66.13		
Brunet Kabyles	Viré	43	66.21		
Shawia	B. and C.	110	66.82		
Shawia	R.-Mac I. and W.	57	68.37 ± .60	6.76 ± .43	9.89 ± .62
Kabyles	B. and C.	365	69.58		
Western Plateaux	B. and C.	105	71.77		
Kabyles	R.-Mac I. and W.	50	72.08 ± .84	8.78 ± .59	12.18 ± .82
Africa south of the Sahara					
Fan	Poutrin (M)		91.1		
Swahili	von Luschan (M)		92.1		
Kagoro	Tremearne (M)		92.9		
West Coast	Weninger	100	92.94 ± .75	11.18 ± .54	12.03 ± .58
Shilluk	Tucker and Myers (M)		93.3		
Togo	von Luschan (M)		93.8		
Cross River	Mansfeld M)		94.0		
Fiot	Poutrin (M)		94.1		
Duala	von Luschan (M)		95.4		
Dinka	Tucker and Myers (M)		98.9		
Zambesi River	Collignon (M)		101.5		
Sudanese	B. and C.	192	101.68		
Mbaka	Poutrin (M)		103.0		
Babinga	Poutrin (M)		105.0		
Ashanti	Deniker (M)		107.5		

Asia	Authority	No.	M.	σ	V.
Irak Bedawin	Ehrich	33	60.73 ± .71	6.07 ± .50	10.00 ± .83
Europe					
Spain	Barras (W)	79	59.85 ± .61	7.68 ± .38	12.83 ± .64
Norway, Eidfjord	A. Schreiner	40	60.12 ± .53	5.01	8.33
Norway, Hålandsdal	A. Schreiner	77	60.98 ± .48	6.27	10.28
Spain, 1923	Barras (W)	206	61.62 ± .36		
Spain, Carcereños	Aranzadi (W)	22	62.30 ± .62		
Sweden, Skaraborgs län	L. and L.	260	62.70 ± .24	5.56 ± .17	8.80 ± .26
Norway, Valle	A. Schreiner	143	62.98 ± .33	5.93	9.41
Blond French	Collignon (M) (Hrdl)	100	63.0		
Irish	Browne (Hrdl)	102	64.3		
English and Scotch	Beddoe (M) (Hrdl)	20	65.1		
Old Americans	Hrdlička	727	65.6		
Runo Island *	Hilden (A. S.)	79	65.88		
Sardinians	Collignon (Hrdl)	88	66.6		
English	Beddoe (Hrdl)	21	67.0		
Irish	Hrdlička	35	67.3		

Skeletal Material	Authority	No.	M.
Scotch	Turner (H) (M)		38.9
Franks of Hainaut	Housé (H)		43.9
Portuguese	(H)		44.4
Teneriffe, "Nordics"	Hooton		45.6
Spanish	Hoyos Sainz (H) (M)		46.0
Azores	(H)		46.4
English and Scotch Neolithic	Morant	15	46.6
Teneriffe	Hooton		47.5
Whitechapel	Morant	70	47.6
Moorfields	Macdonnell (H)		47.6
Anglo-Saxon	Morant	19	48.0
Orotava	(H)		49.5
Males and Females			
Alamanni of Switzerland	Schwerz (H)		46.8
Alamanni of Augst	Schwerz (H)		48.0
Burgundians	Schwerz (H)		49.3

DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES, EN POINTS D'INDICE

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..			..	..	8.52	4.81	2.83	29.38	3.71	..	.86
Senhaja ...	1.35	--	..	..	..	..	7.17	3.46	3.18	28.03	4.06	..	1.21
Ghomara ..	.28	1.07	--	..	..	..	8.24	4.53	3.11	29.10	3.99	..	1.14
Sheshawen .	2.48	1.13	2.20	--	..	..	6.04	2.33	5.31	26.90	6.19	..	3.34
Arabs	2.73	1.38	2.45	.25	--	..	5.79	2.08	5.46	26.65	6.34	..	3.49
Shluh	3.55	2.20	3.27	1.07	.82	--	4.97	1.26	6.38	25.83	7.26	..	4.41

LA DIFFÉRENCE DES MOYENNES EST ÉGALE À X FOIS L'E.P.

	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	--	..	..	..	..	..	9.92	7.64	3.82	38.16	5.80	..	2.77
Senhaja ...	3.21	--	..	..	..	..	7.80	4.87	3.93	32.24	5.64	..	2.69
Ghomara ..	.50	1.72	--	..	..	..	8.33	5.66	3.50	31.63	4.93	..	1.96
Sheshawen .	3.07	1.19	2.16	--	..	..	4.99	2.20	4.70	23.39	5.84	..	3.71
Arabs	7.00	2.03	3.18	.24	--	..	5.73	2.54	6.00	28.34	7.64	..	5.72
Shluh	9.34	4.40	5.27	1.16	1.26	--	5.52	1.85	8.18	31.50	10.52	..	10.76

Les Bédouins de Mésopotamie, en raison de la longueur excessive de leur nez, atteignent les limites inférieures de la leptorrhinie, égalant presque le petit groupe Espagnol de Barras, et plus bas que son groupe plus large. Parmi les groupes européens sélectionnés, les Espagnols et les Norvégiens de Mme Schreiner semblent les plus leptorrhéiques, et les autres peuples d'Europe du Nord le sont moins, surtout ceux d'ascendance britannique. Les Sardes, habituellement considérés comme des Méditerranéens archaïques, diffèrent considérablement des Espagnols. De tous les groupes utilisés pour la comparaison au moyen de l'erreur probable, les Suédois sont ceux qui se rapprochent le plus des Rifains.

Dans les groupes de squelettes, les Écossais et les Francs du Hainaut sont les plus leptorrhéiques, puis viennent les divers groupes purement ibériques, et enfin le reste des échantillons du nord. Les Canariens antiques et modernes couvrent un éventail considérable. À l'exception des Écossais modernes et du groupe atypique des Francs, les groupes nordiques en général sont légèrement moins leptorrhéiques que les habitants de la péninsule hispanique, bien que cette distinction soit loin d'être évidente.

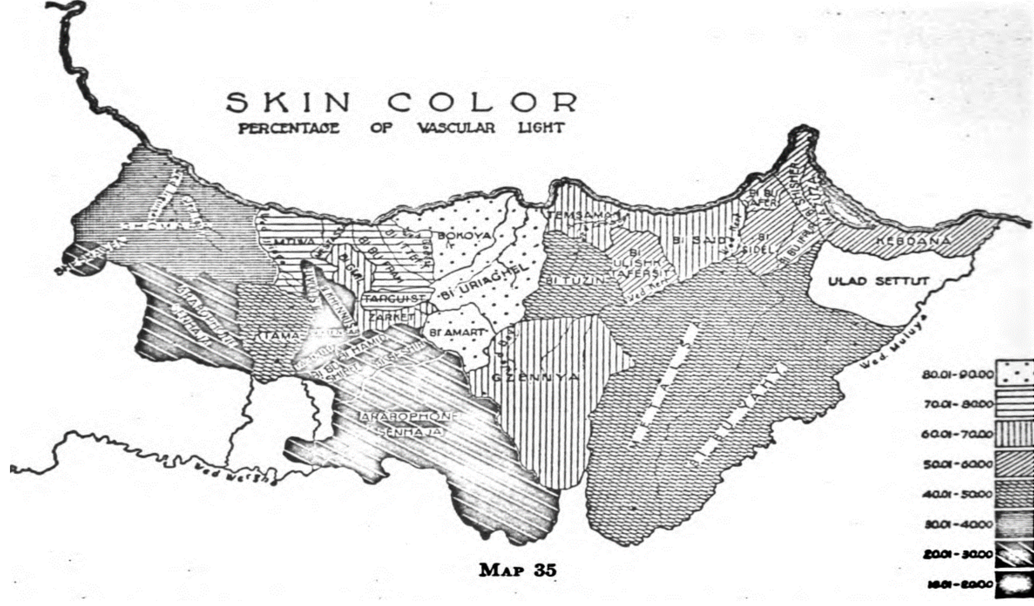
La seule conclusion générale que l'on puisse tirer d'une comparaison entre les Rifains et les groupes européens est qu'ils se rapprochent à la fois des Espagnols que des peuples d'Europe du Nord, peut-être plus fortement de ces derniers.

CHAPITRE XVIII

LA PIGMENTATION DE LA PEAU, LA DES CHEVEUX ET DES YEUX

LA COULEUR DE LA PEAU

Pendant les saisons 1925, 1926 et 1927, on a utilisé la méthode de von Luschan Hautfarbentafel pour déterminer la couleur de la peau, et en 1928, on a fait des observations sans avoir recours à un tableau. Les observations et les associations ont été effectuées sur trois parties du corps : le front, la surface palmaire de l'avant-bras et la poitrine.


SKIN COLOR
PERCENTAGE OF VASCULAR LIGHT
MTIWA
BOKOYA
BI URIAGHEL
TARGUIST
ZARKET
BI AMART
TAMA
GZENNYA
TEMSAMAN
BI ULISHK
TAFERSIT
BI TUZIN
BI SAID
BI SIDEL
BI BU YAFER
KEBDANA
ULAD SETTUT
ARAROPHONE SENHAJA
Wed Muluya
80.01-90.00
70.01-80.00
60.01-70.00
50.01-60.00
40.01-50.00
30.01-40.00
20.01-30.00
16.01-20.00
MAP 35

La couleur du front correspondait au bronzage maximal puisque cette partie du corps est toujours exposée aux éléments. En général, la poitrine est habituellement couverte, ainsi que la surface palmaire de l'avant-bras, mais dans certains cas, il semble qu'on ne puisse trouver de zones de peau non bronzée sur aucune partie du corps. Le bronzage du front semblait différer selon les saisons, il ne faut donc pas y attacher autant d'importance qu'à la couleur de la peau non bronzée.

La charte de von Luschan, bien qu'elle soit couramment utilisée, ne donne pas toujours une entière satisfaction. Le matériau, comme le remarque Martin,[257] reflète la lumière et ne se rapproche pas de la texture de la peau humaine. Les couleurs sont mal graduées et ne représentent pas exactement les conditions humaines existantes. Les chiffres les plus fréquemment rencontrés chez les Rifains, comme chez les Européens, sont 3 et 7. Les numéros 1 et 2 sont rares, et les numéros de 4 à 6, des nuances de brun jaunâtre non vasculaire, interrompent la séquence plus ou moins logique 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, etc. J'ai divisé cette gamme comme suit : clair, 3, 7, 8, 9 ; moyen, 10, 11, 12, 13 ; foncé, 14 et suivants. Ces divisions sont bien sûr purement arbitraires, mais elles ont été établies parce qu'elles semblent

---

[257] Rudolf Martin, Lehrbuch der Anthropologie, vol. I, pp. 200-207.

correspondre le mieux à mes propres observations faites en 1928.

TABLEAU 33. LA COULEUR DE LA PEAU

NON EXPOSÉE

Par pourcentages

	No.	Light	Medium	Dark	Yellowish	
Total Rif	530	65.47	29.81	4.34	.38	No. 4 von Luschan
		(347)	(158)	(23)	(2)	
Total Senhaja	197	29.44	26.95	43.13	.51	Yellow-white, no
		(58)	(53)	(85)	(1)	scale used
Ghomara	73	34.25	39.73	24.66	1.36	No. 2 von Luschan
		(25)	(29)	(18)	(1)	
Sheshawen	28	21.43	78.57			
		(6)	(22)			
Arabs	93	9.68	43.01	47.31		
		(9)	(40)	(44)		
Shluh	277	9.78	39.85	49.67	.70	No. 4 von Luschan
		(27)	(110)	(137)	(2)	
Kebdana		57.14	35.71	7.15		
Masuza		56.67	33.33	10.00		
Galiya		58.18	40.00	1.72		
Nomads		44.83	48.28	6.89		
Said		63.33	36.67			
Ulishk		54.72	39.62	5.66		
Temsaman		65.31	32.65		2.04	
Tusin		50.00	47.37	2.63		
Gsennaya		63.64	21.82	14.54		
Urriaghel		85.94	14.06			
Amart		81.82	18.18			
Targuist		77.78	16.67	5.55		
Bokoya		83.33	4.17	8.33	4.17	
Maritimes		72.73	22.73	4.54		
Zarket		68.00	28.00	4.00		
Bu Nsar		20.00	8.00	72.00		
Hamid		22.22	11.11	66.67		
Taghzuth		13.56	23.73	62.71		
Ktama		50.00	9.09	36.36	4.55	
Ar. Sen.		27.66	53.19	19.15		

1- Dans ce tableau et les suivants, les chiffres entre parenthèses représentent les fréquences réelles.

EXPOSÉE (FRONT)

Par pourcentages

	No.	Light	Medium	Dark	Yellowish-brown	Others
Total Rif	530	11.51	28.11	60.00	.38	
		(61)	(149)	(318)	(2)	
Total Senhaja	197	5.58	16.24	77.67	.51	
		(11)	(32)	(153)	(1)	

	No.	Light	Medium	Dark	Yellowish-brown	Others
Ghomara	73		20.55	79.45		
			(15)	(58)		
Sheshawen.....................	28	17.86	60.71	21.43		
		(5)	(17)	(6)		
Arabs	93	2.15	10.75	81.10		
		(2)	(10)	(81)		
Shluh	277	1.44	9.39	88.82	.35	
		(4)	(26)	(246)	(1)	
Kebdana		7.15	49.99	42.86		
Mazuza		10.00	33.33	56.67		
Galiya		13.12	43.44	43.44		
Nomads			17.24	82.76		
Said		13.32	10.00	76.68		
Ulishk		7.55	18.87	73.58		
Temsaman		6.12	22.44	69.40	2.04	
Tuzin		13.16	26.32	57.89	..	2.63 (1 No. 2)
Gzennaya		18.18	27.27	54.55		
Urriaghel		14.06	26.56	59.38		
Amart		13.64	40.91	45.45		
Targuist...............................		27.78	27.78	44.44		
Bokoya		20.83	16.67	62.50		
Maritimes			36.18	63.82		
Zarket		24.00	32.00	44.00		
Bu Nsar................................		8.00		92.00		
Hamid			16.67	83.33		
Taghsuth...............................		3.39	6.78	89.83		
Ktama		1.54	22.73	72.23		
Ar. Sen.			25.53	74.47		

Parmi les " claires ", j'ai répertorié un certain nombre d'individus dont la couleur du front était d'un rouge franc et vif, sans équivalent sur l'échelle de von Luschan, la teinte brûlée par le vent et le soleil que prend la peau d'un blond au cours d'une vie d'exposition aux éléments. Cette couleur apparaîtra à la plupart des lecteurs (américains) comme celle des pêcheurs, des trappeurs et autres personnes vivant au grand air. Comme elle a toujours été associée à une peau claire non exposée, généralement la numéro 3 ou la numéro 7 du classement de von Luschan, je l'ai incluse parmi les "claires". Sa répartition est la suivante :

	No.	No. of Reds	Percentage of Reds
Total Rif	530	17	3.21
Total Senhaja	197	5	2.54
Ghomara	73	0	...
Sheshawen	28	0	...
Arabs	93	0	...
Shluh	277	0	...
…bdana	14	1	7.14
…usa	30	1	3.33
…ya	55	1	1.82
…ads	29	0	...
[illegible]	30	3	10.00
[illegible]	53	4	7.57
[illegible]	38	4	10.50

	No.	No. of Reds	Percentage of Reds
Gzennaya	55	0	
Urriaghel	64	0	
Amart	22	0	
Targuist	18	2	11.11
Bokoya	24	0	
Maritimes	22	0	
Zarket	25	5	25.00
Bu Nsar	25	0	
Hamid	18	0	
Taghzuth	59	0	
Ktama	22	0	
Ar. Sen.	47	0	

MÉTHODES D'OBTENTION DES DONNÉES SUR LA COULEUR DE LA PEAU

	By von Luschan Chart	By observation	Total
…st	16	2	18
…ar	1	24	25
…l	5	13	18
…th	9	50	59
[illegible]	6	16	22

	By von Luschan Chart	By observation	Total
Total Rif	528	2	530
Total Senhaja	93	104	197
Ghomara	44	29	73
All others	all	none	

La catégorie des jaunâtres et celle des bruns jaunâtres ont fait l'objet d'un traitement particulier. Les numéros 2, 4, 5 et 6 de l'échelle de von Luschan sont censés ne pas contenir d'éléments vasculaires, et donc différer des rosés et des bruns d'intensité égale figurant plus loin sur l'échelle. Martin appelle le numéro 2 "gelbich-weiss (blanc jaunâtre)", les numéros 4 et 5 "gelbich (jaunâtre)" et le numéro 6, ainsi que les numéros 22 à 25, "hellbraunlich (brun clair)".

L'occurrence de ces couleurs dans la série actuelle est la suivante :

	Unexposed		Forehead
Temsaman	No. 4		No. 6
Bokoya	No. 4		No. 5
Ktama	Yellow-white		Medium brown
Ghomara	No. 2 (arm)	No. 4 (breast)	No. 13
Shluh No. 1	No. 4		No. 6
Shluh No. 2	No. 4		No. 18

Ainsi, seuls six individus présentent des teints jaunâtres ou non vasculaires sur la peau non exposée, et parmi eux, seuls des individus originaires de Temsaman, Beqqioua, et les Chleuhs No. 1, parmi ceux pris sur l'échelle de von Luschan, ont un teint non vasculaire correspondant sur le front. Les individus provenant de Ketama font partie de cette classe, ce qui porte le total à quatre.

Parmi les deux autres, les Ghomara présentent un front d'une couleur d'intensité "moyenne" et les Chleuh No. 2 affichent une couleur qui tombe dans la catégorie "sombre".

Dans les tableaux, j'ai placé les teints jaunâtres dans une colonne spéciale de la classification des non bronzés, et dans le tableau des couleurs du front, je n'ai mis sous la rubrique brun-jaunâtre que les fronts dont on a constaté qu'ils correspondaient à une couleur jaunâtre non bronzée. Tous les autres cas de 4, 5 et 15 concernant le front coïncidaient avec un 3 ou un 7 normaux sur la poitrine ou le bras.

La rubrique "claire", numéros 3, 7, 8 et 9, regroupe les teintes que l'on rencontre normalement chez les Européens ayant une affinité avec les populations nordiques ou nord-européennes ; une peau presque sans pigment, et rendue rose par la présence de vaisseaux capillaires au niveau de l'épiderme. Sous le terme "moyen" se retrouve la gamme de couleurs que l'on rencontre habituellement

chez les populations blanches d'Europe du Sud de teint brun, cheveux noirs et yeux foncés ; une peau plus profondément pigmentée et moins fortement vascularisée que la précédente. Sous le terme "foncé" sont répertoriées les nuances que l'on rencontre, dans le sud de l'Europe, chez les personnes qui possèdent un léger apport génétique noir, et toutes les nuances de brun plus prononcées. Cette catégorie a pour but de suggérer, mais non d'établir dans chaque cas particulier, la possibilité d'un mélange hamitique ou négroïde.

Bien que "cette méthode consistant à regrouper les observations relatives à la couleur de la peau en trois catégories soit quelque peu sommaire, elle présente l'avantage de permettre une plus grande fiabilité qu'une compilation stricto-sensu, par numéros, des catégories de von Luschan, qui serait source de confusion et d'une précision trompeuse.

On constate que pour la couleur de peau non exposée, les Rifains présentent en majorité des teints comparables à ceux des Européens du Nord, et un très faible pourcentage de nuances foncées. On remarque un écart considérable dans les proportions de couleur de peau entre eux et les Ghomara, le second groupe marocain le plus clair, avec un peu plus de la moitié des proportions relatives à cette catégorie. Les Senhaja sont bien plus foncés, avec une proportion considérable de noirs authentiques. Les Arabes et les Chleuhs se rapprochent des Senhaja,

comptant plus de 40 % de foncés, mais avec seulement un tiers de clairs. Les Senhaja et les Ghomara sont clairement situés à mi-chemin entre les Rifains, les Arabes et les Chleuhs. Le petit échantillon de Chaouen ne comporte pas de foncés, et le pourcentage de clairs y est faible. Ils exhibent des teints moyens, et semblent très homogènes à ce point de vue.

Au sein même des tribus, les Aith Waryagher, Aith Amart, Targuist et Beqqioua se distinguent par leur peau claire. Gzennaya ne dépasse pas la moyenne rifaine. Les nomades et tous les Senhaja, à l'exception de Zerket et Ketama, présentent des pourcentages remarquablement bas de clarté vasculaire ; Taghzouth, avec seulement 13 pour cent, est à peine plus élevé que les Chleuhs. Les Senhaja sont très différents des Rifains quant aux pourcentages de noirs ; en effet, à Beni Bou Nsar, Beni Hamid et Taghzouth, ils ont la plus forte concentration eu égard à toutes nos séries marocaines, ce qui confirme bien la réputation de négroïdes que ces populations ont auprès des Rifains. Les Nomades ne présentent pas de fortes proportions de foncés ; leurs teints se situent majoritairement dans la catégorie moyenne. La région où les teintes sombres ont le moins pénétré s'étend des tribus maritimes à Gueliya le long de la côte, à l'exception de Beqqioua, de Zerket et Aith Amart, ce qui montre que même si les teints les plus clairs sont concentrées dans le Rif central, une région

secondaire de survivance s'étend le long de la côte depuis ce noyau en direction de l'est jusqu'à Gueliya.

Au niveau de la couleur du front, qui, rappelons-le, est moins fiable que la couleur non exposée en raison des variations saisonnières, les pourcentages suivent ceux de la première catégorie au niveau tribal, tout en étant bien sûr beaucoup plus faibles chez les clairs et plus élevés chez les foncés. Les Nomades, les Beni Bou Nsar et Taghzouth, avec plus de 80 pour cent de fronts foncés, exposent clairement les voies traditionnelles d'intrusion. Il est intéressant de noter que les Nomades, qui sont beaucoup plus clairs que les Senhaja qui sont plus foncées au niveau de la couleur de peau non exposée, sont susceptibles de bronzer jusqu'à atteindre un teint aussi foncé que le leur.

Shapiro,[258] dans son étude portant sur les descendants des mutinés du Bounty, constate que leur descendance métissée ressemble aux Anglais par la couleur de leur peau non exposée, tout en tirant de leur lignée maternelle polynésienne la capacité de bronzer presque aussi fortement qu'un autochtone lorsqu'ils sont constamment exposés au soleil. Il est possible qu'un tel mécanisme soit en jeu dans le cas qui nous occupe, en particulier chez les Nomades, bien que j'hésite à confirmer le parallélisme tant

[258] H.L.Shapiro, The Descendants of the Mutineers of the "Bounty ", Memoirs of Bernice P. Bishop Museum, vol. XI, no. 1, p. 48.

qu'une étude n'aura pas été menée sur la couleur de la peau des Européens vivant dans des climats arides et tropicaux. Les colons français, qui ne sont certainement pas plus clairs que les Rifains quant à la couleur de leur peau non exposée, semblent susceptibles de bronzer aussi fortement que ces derniers, lorsqu'ils mènent une vie de plein air. En Amérique, on sait combien une personne blanche peut devenir foncée par une exposition constante au soleil d'été, surtout depuis que les femmes sont devenues friandes des teints bronzés. Dans l'ensemble, les Rifains ne sont pas plus foncés que les Américains qui reviennent d'un été à la plage. Certains Rifains, comme certains Européens du Nord, sont incapables de bronzer, mais se contentent de prendre des coups de soleil et de peler la peau au fil des saisons. D'autres, comme on l'a vu, prennent une couleur rouge vif permanente.

On remarquera que la population de Chaouen conserve une harmonie considérable entre la couleur de la peau non exposée et celle du front ; la raison en est que les hommes de Chaouen étudiés étaient tous des artisans et des commerçants qui passent le plus clair de leur temps en intérieur ou dans des rues ombragées avec des palmiers, évitant les rayons directs du soleil.

LES TACHES DE ROUSSEUR

Pour l'élaboration des données sur les taches de rousseur, j'ai utilisé le même système de comparaison directe que pour le traitement des observations morphologiques quantitatives, en classant chaque groupe en catégories : absent, ssm., sm., +, ++, et +++, en donnant à chaque catégorie une valeur numérique sur une échelle de 1 à 100, et en calculant la moyenne. Ainsi, les comparaisons entre les groupes sont limitées à une seule colonne et les différences peuvent être plus facilement visualisées. Pour les six grands groupes, les pourcentages et les données brutes sont également présentés.

TABLEAU 34. LES TACHES DE ROUSSEUR

Par pourcentage

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	77.28 (409)	.57 (3)	11.12 (59)	9.05 (48)	1.51 (8)	.57 (3)
Total Senhaja	197	86.28 (170)		5.08 (10)	7.68 (15)	1.02 (2)	
Ghomara	73	86.30 (63)		6.85 (5)	5.48 (4)	1.37 (1)	
Sheshawen..........	28	82.15 (23)		3.57 (1)	10.71 (3)	3.57 (1)	
Arabs	93	81.71 (77)		10.76 (9)	7.53 (7)		
Shluh	277	67.86 (188)		18.42 (51)	12.28 (34)	1.44 (4)	

Par moyennes

Kebdana	4.14
Masusa	3.33
Galiya	12.30
Nomads	11.20
Said	7.50
Ulishk	5.66
Temsaman	8.66
Tusin	8.56
Gsennaya	9.56
Urriaghel	7.04
Amart	9.10
Targuist	15.56
Bokoya	10.41
Maritimes	12.51
Zarket	12.00
Bu Nsar	4.00
Hamid	1.39
Taghsuth	.85
Ktama	2.27
Ar. Sen.	13.30
Total Rif	8.54
Total Senhaja	5.84
Ghomara	5.48
Sheshawen	8.93
Arabs	6.18
Shluh	11.82

La rousseur est généralement considérée comme le signe d'un métissage et est souvent associée aux cheveux roux. C'est un phénomène fréquemment rencontré chez les Écossais et les Irlandais. Hrdlička en trouve 4,5 % chez les vieux Américains (anglosaxons), un pourcentage beaucoup plus faible que celui obtenu dans le Rif, et probablement plus faible que chez les Écossais ou les Irlandais. Dans le Rif, il peut indiquer un mélange entre une souche blonde et une souche brune, mais curieusement on ne le retrouve pas en grande quantité là où le blondisme est le plus prononcé. À l'est, il semble se confiner près de la voie des invasions ; à l'ouest, il est associé aux zones frontalières du Rif et du Senhaja et aux zones d'influence arabe. Il est particulièrement faible chez les tribus Senhaja les plus pures.

Sa présence chez les Chleuhs indique pour la plupart un apport négroïde. Contrairement à ce qui se passe dans le Rif, des taches de rousseur plus grandes sont observées sur des personnes dont l'origine négroïde est attestée. De telles taches de rousseur sur

des négroïdes se rencontrent fréquemment aux États-Unis et suggèrent peut-être la présence d'un certain blondisme du côté blanc du métissage.

LE CONTOUR DES LÈVRES

La proéminence et la visibilité de cette fine bande de tissu histologiquement transitoire qui sépare la membrane de la lèvre du tégument sont soumises aux variations ethniques et peuvent être utilisées comme corollaire à la pigmentation. Chez les Noirs, elle est souvent surélevée par rapport à la surface des deux côtés, tout en étant large et très exposée. Chez les Blancs, elle est au même niveau que le reste de la lèvre et est plus visible chez les bruns. Chez les blonds il est souvent impossible à voir, sauf en l'examinant de près.

Dans le tableau ci-joint, la catégorie "absent" indique un contour de lèvres du dernier type mentionné. Dans les groupes étudiés, le contour ne semble pas plus prononcé que chez les Européens. Parmi les six groupes marocains, il n'y a que deux variations par rapport à une norme générale. Les tribus Senhaja de Beni Bou Nsar, Beni Hamid et Taghzouth ont des moyennes équivalentes ou supérieures à 50, tandis que les tribus Rifaines centrales d’Aith Amart, Aith Waryagher et Gzennaya sont inférieures à 40. Dans le premier cas, un élément

négroïde est peut-être en cause, et dans le second, l'élément blond est clairement responsable.

TABLEAU 35. LA COMMISSURE DES LÈVRES

Par pourcentages

	No.	abs.	sm.	+	++
Total Rif	530	12.64 (67)	5.47 (29)	74.31 (430)	7.58 (4)
Total Senhaja	197	5.08 (10)	4.06 (8)	90.14 (177)	.72 (2)
Ghomara	73	13.70 (10)	10.96 (8)	72.60 (53)	2.74 (2)
Sheshawen	28	14.29 (4)		85.71 (24)	
Arabs	93	11.83 (11)	8.60 (8)	78.49 (73)	1.08 (1)
Shluh	277	18.05 (50)	4.69 (13)	74.74 (207)	2.52 (7)

Par des moyennes

Kebdana	48.21
Mazuza	46.67
Galiya	47.27
Nomads	45.69
Said	48.33
Ulishk	45.76
Temsaman	40.81
Tuzin	44.74
Gzennaya	32.73
Urriaghel	36.72
Amart	38.64
Targuist	47.80
Bokoya	41.66
Maritimes	40.91
Zarket	42.00
Bu Nsar	51.00
Hamid	50.00
Taghzuth	49.58
Ktama	45.46
Ar. Sen.	42.55
Total Rif	42.75
Total Senhaja	46.70
Ghomara	41.11
Sheshawen	42.86
Arabs	42.11
Shluh	40.43

LA COULEUR DES CHEVEUX, LA TÊTE

Pour observer la couleur des cheveux, j'ai été contrarié par la coutume rifaine qui consiste à se raser complètement la tête adoptée récemment. Si l'on avait initié nos recherches quelques années plus tôt, on aurait eu à disposition des échantillons de cheveux idéaux sous forme de longues tresses. Un certain nombre d'entre elles, ayant survécu parmi les Rifains

expatriés et ceux qui ont atteint l'âge adulte depuis la guerre, montrent que j'ai peut-être relevé trop de têtes foncées. C'est particulièrement vrai pour les noirs et les bruns foncés ; les tresses noires ou quasi noires à la racine devenaient brun foncé ou de moyen teint quelques centimètres plus loin.

TABLEAU 36. LA COULEUR DES CHEVEUX, LA TÊTE

Par pourcentages

	No.	Black	Dark brown	Reddish-brown	Light brown	Light
Total Rif	504	43.74	46.32	4.38	5.38	.20
		(220)	(233)	(22)	(27)	(1)
Total Senhaja	190	57.89	35.26	3.16	3.68	
		(110)	(67)	(6)	(7)	
Ghomara	73	45.21	49.32	1.37	4.11	
		(33)	(36)	(1)	(3)	
Sheshawen	25	32.00	68.00			
		(8)	(17)			
Arabs	87	80.46	18.16		1.38	
		(70)	(16)		(1)	
Shluh	270	68.89	25.93	4.07	1.11	
		(186)	(70)	(11)	(3)	
Kebdana		38.46	.53.85	7.69		
Masuza		42.86	46.43		7.14	3.57
Galiya		59.62	34.62	1.92	3.85	
Nomads		41.38	51.72	3.45	3.45	
Said		22.22	62.96	11.11	3.70	
Ulishk		44.90	48.98	6.12		
Temsaman		38.30	55.32	6.38		
Tusin		29.41	55.88	5.88	8.22	
Gsennaya		37.04	53.70	1.85	7.41	
Urriaghel		45.90	40.98	1.64	11.48	
Amart		54.55	22.73	9.09	13.64	
Targuist		58.82	23.53	11.76	5.88	
Bokoya		43.48	39.13	4.35	13.04	
Maritimes		45.46	50.00	4.54		
Zarket		37.50	54.17	8.33		
Bu Nsar		64.00	24.00	12.00		
Hamid		50.00	38.89		11.11	
Taghsuth		66.10	32.20		1.69	
Ktama		47.62	38.10		14.29	
Ar. Sen.		61.90	33.33	2.38	2.38	

DONNÉES COMPARATIVES

Par pourcentages

North Africa	Authority	No.	Black	Dark brown	Reddish-brown	Light brown	Light	Red
Kabyles	R.-Mac I. and W.	42	90.48	5.76	4.76			
Shawia	R.-Mac I. and W.	55	96.36	1.82	1.82			
Asia								
Irak Bedawin	Ehrich	33	90.91	9.09				

Europe	Authority	No.	Black	Dark brown	Reddish-brown	Light brown	Light	Red
Italy								
Sardinia	Livi	6,685	54.6	43.4	..	1.7		.2
Calabria	Livi	13,320	43.9	52.1	..	3.7		.2
Sicily	Livi	32,806	38.3	56.3	..	5.0		.4
Italy	MacAuliffe	142	5.14	85.27	2.94	5.88	..	.73[1]
Italians in U. S. Army	D. and L.[2]	3,486	9.78[3]	83.54	..	5.91	.60	.17
Spain								
Spain	MacAuliffe	127	13.92	74.57	3.28	6.54	..	.81
Spaniards in U.S. Army (C. W.[4])	(Topinard)	..	39.4	54.3	..	4.2	.6	.3
France								
France	MacAuliffe	6,652	4.53	80.12	2.86	10.00	1.24	1.16
French in U. S. Army (C. W.)	(Topinard)	..	10.4	53.2	..	29.0	4.4	1.9
French in U. S. Army	D. and L.	1,429	4.39	72.25	..	13.88	2.71	.77
Belgium								
Belgians	MacAuliffe	117	1.78	73.10	2.57	13.38	2.67	3.46
Germany								
Baden	(L. and L.)	..	18.00	38.7	..	41.6		
Germans in U. S. Army	D. and L.	7,059	2.74	59.12	..	30.61	6.85	.68
Poland								
Poles in U. S. Army	D. and L.	2,399	..	55.50	..	33.35	7.58	.71
Sweden								
Sweden (total)	L. and L.	..	.2	27.1	..	62.5	6.9	3.3
Stockholms län	L. and L.	..	.1	24.8	..	62.5	9.8	2.8
Gotlands län	L. and L.	..	..	20.3	..	71.1	6.2	2.4
Sodermanlands län	L. and L.	..	.5	29.9	..	61.9	5.3	2.4
Norway								
Norway (total)	B. and S.	11,782	.01	20.00	..	50.00	28.65	1.3
S. Trondelag	B. and S.	600	..	15.9	..	64.3	18.5	1.2
N. Trondelag	B. and S.	478	..	17.4	..	59.9	21.4	1.5
Opland	B. and S.	739	.3	16.3	..	53.5	28.7	1.3
Sogn og Fjordane	B. and S.	704	.1	31.8	..	35.2	31.5	1.4
Eidfjord	A. Schreiner	38	..	42.11	..	26.32	31.58	
Hålandsdal	A. Schreiner	63	..	34.92	..	33.33	31.75	
Valle	A. Schreiner	130	..	6.15	..	36.92	56.92	
Scandinavians								
Scandinavians in U. S. Army (C. W.)		..	4.3	44.0	..	43.0	6.4	1.8
Great Britain								
Scotch insane	Tocher (G)	..	91.9		..	6.5		1.6
Scotch schoolboys	Tocher (G)	..	69.5		..	25.0		5.5
Scotch students	Macdonnell (G)	..	69.9		..	26.4		4.8
British schoolboys	Pearson (G)	..	61.3		..	35.0		3.7
English convicts	Goring	..	65.5		..	28.5	2.5	3.4
Scotch, U. S. Army (C. W.)	(Topinard)	..	11.2	59.5	..	19.4	5.2	2.7
Scotch, U. S. Army	D. and L.	2,045	5.18	64.64	..	22.88	5.28	2.00
Irish, U. S. Army	D. and L.	6,144	5.12	69.71	..	18.85	3.78	2.54
English, U. S. Army	D. and L.	4,196	3.17	66.38	..	23.57	5.50	1.38

1- Dans le matériel de MacAuliffe, le *roux* est d'un rouge *clair* ou d'un *blond* rougeâtre, comparable à l'élément *roux* que j'ai inclus dans mon matériel sous la rubrique "*clair*" et qui peut donc être ajouté à la colonne "*clair*" à des fins de comparaison. Tous les autres roux sont indifférenciés et peuvent inclure les *roux-bruns*.
2- Davenport et Love.
3- Dans tous les documents de Davenport et Love, les pourcentages indiqués pour le *noir* sont désignés dans l'original comme *roux-noir* et *noir*.
4- Guerre civile. Lorsque la mention "U.S. Army" apparaît seule, il s'agit d'un service pendant la guerre mondiale.

United States	Authority	No.	Black	Dark brown	Reddish-brown	Light brown	Light	Red
Old Americans	Hrdlička	1,009	1.1	75.0	..	16.0	5.3	2.6
U. S. Army (C. W.) ..	Gould	668,360	13.6	55.6	..	23.5	3.7	2.6
U. S. Army	D. and L.	100,000 *ca.*	5.17	66.59	..	21.94	5.00	1.30
Old American, Harvard students, fathers ...	Bowles [1]	438	4.79	58.68	..	34.02	1.14	1.4
Same, sons	Bowles	438	14.61	77.17	..	4.11	.91	3.2

1- D'après des documents inédits portant sur les étudiants de Harvard, préparés par Gordon H. Bowles.

COMPARAISON DES PROPORTIONS DE BRUNS

(Noir et brun, brun clair excepté1)

Par pourcentages

Group	Brunet
Total Rif	90.1
Total Senhaja	93.1
Ghomara	94.5
Sheshawen	100.0
Arabs	98.6
Shluh	94.8
Kebdana	92.3
Masuza	88.3
Galiya	94.2
Nomads	93.1
Said	85.2
Ulishk	93.9
Temsaman	93.6
Tusin	85.9
Gsennaya	90.7
Urriaghel	86.9
Amart	77.3
Targuist	82.4
Bokoya	82.6
Maritimes	95.5
Zarket	91.7
Bu Nsar	88.0
Hamid	88.9
Taghsuth	98.3
Ktama	85.7
Ar. Sen.	95.2
Comparative Data	
Irak Bedawin	100.0
Shawia	98.2
Sardinia	98.1
Calabria	96.1
Kabyles	95.2
Sicily	94.6
Spain, U. S. Army (C. W.)	93.7

Group	Brunet
Italy, U. S. Army	93.3
Scotch insane	91.9
Harvard, sons	91.8
Italy	90.4
Spain	88.5
France	84.6
France, U. S. Army	76.6
Old Americans	76.1
Belgium	74.9
Irish, U. S. Army	74.8
Americans, U. S. Army	71.7
Scotch, U. S. Army (C. W.)	70.9
Scotch students	69.9
Scotch, U. S. Army	69.8
Scotch schoolboys	69.5
English, U. S. Army	69.5
English convicts	65.5
France, U. S. Army (C. W.)	63.6
Harvard, fathers	63.4
Germans, U. S. Army	61.9
British schoolboys	61.3
Americans, U. S. Army (C. W.)	59.2
Baden	56.7
Poland, U. S. Army	55.5
Scandinavia, U. S. Army (C. W.)	48.3
Eidfjord	42.1
Hålandsdal	34.9
Sogn og Fjordane	31.9
Sodermanlands län	30.4
Sweden, total	27.3
Stockholms län	24.9
Gotlands län	20.3
Norway (total)	20.0
North Trondelag	17.4
Opland	16.6
South Trondelag	15.9
Valle	6.2

1- Dans le matériel de Davenport et Love, le roux-noir et le noir ont été inclus dans le sombre puisqu'il est impossible de séparer leurs éléments. L'erreur sera cependant très légère.

Tous les bruns qui ne sont ni roux ni très clairs ont été regroupés dans la catégorie "brun foncé", en raison de l'absence de toute ligne de démarcation nette dans cette gamme. Les bruns au teint rouge, les cheveux auburn (châtain-roux) et les autres nuances de rouge qui ne sont pas tout à fait

claires ont été classés dans la catégorie des bruns roux ; et le type de cheveux habituellement appelé "clair", mais pas blond pur, a été classé dans la catégorie des bruns clairs. Le blond clair pur, le roux doré, le blond doré et le blond cendré sont inclus dans la catégorie "clair". Pour l'instant, cependant, cela ne nous concerne pas puisque ces catégories ne se retrouvent, à une exception près, que dans la couleur de la barbe.

Les Rifains sont majoritairement un groupe aux cheveux foncés. Les cheveux blonds sont rares, mais en aucun cas absents. Je n'ai rencontré qu'un seul individu avec des cheveux clairs purs, en l'occurrence dorés, mais j'en ai bien sûr vu des dizaines d'autres qui possédaient ce trait. Ceux que j'ai classés comme bruns clairs peuvent, pour un observateur peu averti, paraître blonds.

Les Rifains, comme on peut s'y attendre, sont les plus clairs des groupes marocains étudiés ; les Ghomara, cependant, et aussi les Senhaja, sont à peine plus foncés. Un certain degré de blondisme semble caractériser l'ensemble de la zone au nord du Maroc. Les Arabes et les Maures de Chaouen sont des bruns quasi purs, tandis que les Chleuhs présentent un blondisme latent très minoritaire. Parmi les tribus rifaines, la blondeur la plus marquée dans les cheveux se retrouve dans la zone récessive du centre, bien qu'elle soit diffuse partout ailleurs ; les Senhaja, les Ketama et les Beni Hamid étant les plus clairs.

S'il est légitime de comparer entre elles les observations chromatiques d'un même chercheur, pour peu qu'il soit sincère et minutieux, il est difficile de faire converger les équations personnelles de différents individus formés dans des pays différents et travaillant sur des territoires éloignés les uns des autres. En établissant la liste comparative ci-jointe, avec des catégories aussi proches que possible des miennes, j'ai essayé de compiler pour chaque région les résultats de deux ou plusieurs chercheurs, afin de les comparer les uns aux autres. Il appert que les écarts les plus significatifs se situent entre le sombre et les nuances de brun les plus foncées, alors qu'à quelques exceptions près, les teints allant du brun clair au blond le plus pur, quelle que soit la nomenclature employée, sont assez uniformes au sein de chaque région. Si, par conséquent, nous regroupons tous les pourcentages de bruns, c'est-à-dire de noirs et de bruns foncés, en laissant de côté un résidu de blonds, de quasi-blonds et de roux de différentes nuances, nous disposeront d’un instrument de mesure plus précis pour la comparaison.

Les Rifains, avec 90 % de cheveux bruns, sont loin d'être les purs blonds dont on a tant parlé de façon romantique. Cependant, ils sont probablement le groupe de taille similaire le plus blond que le continent africain ait conservé à ce jour. Les pourcentages, qui vont de 77 % chez les Aith Amart à 95 % chez les tribus maritimes, montrent la ceinture

récessive traversant la zone centrale, par les tribus d'Aith Saïd, Aith Touzine, Aith Waryagher, Aith Amart, Targuist, Beqqioua, et jusque dans le Senhaja. Leur répartition ne coïncide pas entièrement avec celle des autres caractères récessifs.

Le tableau comparatif simplifié montre que les Bédouins, les Chaouia, les Italiens septentrionaux et ceux des îles, les Kabyles et, selon certains enquêteurs, les Espagnols dans leur ensemble, ont un teint encore plus foncé que les Rifains. Ils sont considérablement plus foncés que les tribus les plus claires, lesquelles semblent n'être qu'un peu plus foncées que les Américains, les Écossais et les Irlandais. Cela renforce l'impression que j'ai ressentie dans le Rif, à savoir que je travaillais au sein d'un peuple dont le teint ne différait en rien de celui qui m'était le plus familier.

Ils sont, bien sûr, beaucoup plus foncés sur ce point que les Scandinaves ou les Allemands du Nord, peuples qui, après une analyse approfondie, n'apparaissent pas aussi clairs qu'ils sont généralement décrits. Les chiffres de Lundborg et Linders, confirmés par ceux des populations d'ascendance scandinave en Amérique, montrent qu'il y a moins de 10 % de purs blonds dans chaque province suédoise ; le nombre d'individus foncés est trois fois supérieur à celui des purs blonds, et le teint dominant est le brun clair. Il est difficile de croire que le degré de blondisme est plus élevé en Norvège qu'en Suède,

bien que l'échelle et les catégories utilisées soient les mêmes dans les deux cas.

LA COULEUR DES CHEVEUX : LA BARBE

Le blondisme latent est susceptible de se manifester dans la barbe. Heureusement, la plupart des Rifains portent leur barbe avec une longueur suffisante pour permettre une observation précise, et les tribus qui optent pour le rasage le font à des intervalles suffisamment espacés. C'est la blondeur frappante de leur barbe qui a incité les voyageurs à qualifier les Rifains de blonds, car avec le turban cachant constamment la tête, les cheveux, même à l'époque où la mèche du cuir chevelu était de rigueur, étaient peu visibles. Avec moins de 50 % de barbes brunes, de nombreuses tribus donnent une impression d'un blondisme dominant, ce qui est contredit par l'examen des cheveux de la tête. C'est surtout la présence de ces barbes qui donne le sentiment d'avoir affaire à un peuple nordique.

HAIR COLOR

PERCENTAGE OF PURE BLOND BEARDS

GHOMARA

MTIWA

BOQOYA

BI URRIAGHEL

BI TUZIN

TEMSAMAN

BI SAID

KEBDANA

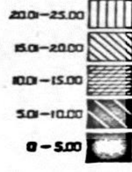
BI AMART

GZENNAYA

ARABOPHONE SENHAJA

Wed Muluya

Wed Wergha



MAP 36

La répartition des barbes brunes dans le Rif et le Senhaja suit celle des cheveux, bien qu'elle soit évidemment moins étendue ; mais la répartition des barbes blondes pures, comme le montre la carte, suit de façon frappante celle de la couleur de la peau, et coïncide avec la zone de forte récession. Il est intéressant de noter que les Senhaja et les Ghomara, bien que possédant beaucoup moins de barbes blondes pures, exhibent en même temps relativement moins de barbes brunes que l'ensemble des Rifains.

Malheureusement, on ne dispose pas de données comparatives pour la couleur de la barbe. Personnellement, je pense que cette observation, puisqu'elle fournit davantage d'éléments sur lesquels travailler dans les cas de blondisme mixte et partiel, est plus importante pour ces recherches que la couleur des cheveux. Sur la base de cette observation, certaines tribus se révèlent parfaitement blondes comme le sont de nombreux groupes scandinaves pour la couleur des cheveux. On ne peut pas prouver que les Italiens et les Espagnols, dont les cheveux ne sont pas beaucoup plus foncés, ne présentent pas une discordance comparable, mais je crois, à partir d'une observation courante, que leurs barbes ne sont que légèrement plus claires que leurs cheveux. Si une enquête était menée sur la couleur de la barbe des peuples méditerranéens, il est raisonnable de supposer que les Espagnols et les Italiens seraient beaucoup plus foncés que les Rifains et, pour ce qui est de la couleur de leurs cheveux, plus homogènes.

Je ne peux que considérer la présence d'un pourcentage élevé de barbes blondes pures dans le Rif central comme le phénomène chromatique le plus important qui soit ressorti de cette étude.

Voyons maintenant les tableaux qui illustrent le rapport entre la couleur de la barbe et celle des cheveux. Dans le Rif, et dans les autres régions également, les cheveux noirs, dans 80 % et plus des cas, sont accompagnés de barbes noires. Les autres barbes ne sont pas concentrées sur le brun foncé, la couleur la plus foncée suivante, mais sont réparties tout au long de la gamme. Les cheveux châtain foncé ne sont accompagnés de barbes de la même couleur que dans 50 % des cas. Les cheveux roux ont tendance à reproduire la même couleur de barbe, ou à conserver des teints roux. Les cheveux châtain clair sont, à toutes fins utiles, déjà blonds, ou clairs, et fournissent moins de la moitié des barbes à la catégorie des blonds purs. Excepté dans le Rif, ils donnent moins de barbes blondes que de cheveux plus foncés.

TABLEAU 37. LA COULEUR DES CHEVEUX, LA BARBE

Par pourcentages

	No.	Black	Dark brown	Reddish-brown	Light brown	Light
Total Rif	476	34.03	25.00	14.08	18.91	7.98
		(162)	(119)	(67)	(90)	(38)
Total Senhaja	179	46.37	18.99	13.97	17.87	2.79
		(83)	(34)	(25)	(32)	(5)
Ghomara	69	39.13	26.09	15.94	13.04	5.80
		(27)	(18)	(11)	(9)	(4)
Sheshawen	25	32.00	60.00	4.00	4.00	
		(8)	(15)	(1)	(1)	
Arabs	78	74.36	14.10	5.13	3.85	2.56
		(58)	(11)	(4)	(3)	(2)
Shluh	219	59.36	15.07	14.15	8.68	2.74
		(130)	(33)	(31)	(19)	(6)
Kebdana		30.77	30.77	23.08	15.38	
Mazuza		35.71	32.14		25.00	7.14
Galiya		43.40	18.87	9.43	20.75	7.55
Nomads		37.04	18.52	3.70	40.74	
Said		15.38	30.77	30.77	19.23	3.85
Ulishk		39.22	23.53	19.61	15.69	1.95
Temsaman		33.33	35.56	17.78	6.67	6.67
Tuzin		19.44	27.78	19.44	16.67	16.67
Gzennaya		31.91	38.30	2.13	14.89	12.77
Urriaghel		29.41	27.45	13.73	13.73	15.69
Amart		33.33	9.52	14.29	10.05	23.81
Targuist		35.71	7.14	21.43	28.57	7.14
Bokoya		33.33	16.67	16.67	27.78	5.56
Maritimes		42.86	9.52	10.05	28.57	
Zarket		31.82	22.73	22.73	18.18	4.55
Bu Nsar		40.91	18.18	13.64	22.73	4.55
Hamid		47.06	35.29		17.65	
Taghuzth		57.89	15.79	12.28	12.28	1.75
Ktama		45.00	15.00	10.00	30.00	
Ar. Sen.		42.50	12.50	20.00	15.00	5.00

Il convient de souligner que la barbe n'est jamais plus foncée que les cheveux ni la moustache plus foncée que les poils de la joue et du menton. L'ordre des tons foncés est donc le suivant : d'abord la tête, puis les joues et le menton, et enfin la moustache. Sur la moustache elle-même, les poils les plus foncés se trouvent au milieu, juste au-dessus des ailes du nez, et les plus clairs sur les pointes, au-dessus des coins de la bouche. Une moustache abondante met en valeur sa blondeur.

LES BARBES BRUNES (noires et brunes foncées).

Pourcentages

Total Rif	69.0
Total Senhaja	65.4
Ghomara	65.2
Sheshawen	82.0
Arabs	88.5
Shluh	74.4
Kebdana	61.5
Mesusa	67.8
Galiya	62.3
Nomads	55.6
Said	46.2
Ulishk	62.8
Temsaman	68.9
Tusin	47.2
Gzennaya	70.3
Urriaghel	56.9
Amart	42.8
Targuist	42.8
Bokoya	50.0
Maritimes	52.4
Zarket	54.2
Bu Nsar	59.1
Hamid	82.4
Taghsuth	73.7
Ktama	60.0
Ar. Sen.	55.0

LES BARBES DITES CLAIRES PURES, DONNÉES BRUTES

	Light red	Golden-red	Golden	Ash-blond	Total
Total Rif	6	8	21	3	38
Total Senhaja	1	2	2	..	5
Ghomara	1	..	3	..	4
Sheshawen	..	..	..	..	0
Arabs	1	..	..	1	2
Shluh	1	1	..	4	6

(Le seul exemple de cheveux clairs purs est le doré).

LES PRÉDISPOSITIONS INDIVIDUELLES AU BLONDISME

Quatre individus avaient des poils dorés sur les bras et les jambes ; 2 Arabes, avec des cheveux noirs et des poils noirs au niveau de la barbe ; 1 d'Aith Touzine aux cheveux châtain clair ; et 1 du Ghomara aux cheveux et à barbe clairs.

Cinq Chleuhs présentaient une tendance particulière à avoir des touffes de cheveux blonds purs poussant directement sur les oreilles, de la manière suivante :

Adulte	N°	Description
Tête et barbe brun foncé	1	Poils brun clair sur l'oreille
Adolescent		
Cheveux noirs	2	Brun clair sur l'oreille
Cheveux noirs	1	blond cendré sur l'oreille
Cheveux marron foncé	1	blond cendré sur l'oreille

J'ai observé ce même phénomène à plusieurs reprises chez des Noirs du Sahara. Il semble être associé dans tous les cas au métissage noir.

Un Chleuh aux cheveux et à la barbe noirs avait quelques cheveux blonds purs (pas blancs) dans sa tête et sa barbe, pas plus d'une douzaine en tout.

Quatre Chleuhs aux cheveux noirs et à la barbe brun clair avaient quelques poils blonds cendrés qui poussaient à l'extrémité de leurs moustaches.

Un adolescent Chleuh aux cheveux noirs avait un duvet doré sur les joues, un autre avait des sourcils blonds.

TABLEAU 38. LA COULEUR DES CHEVEUX : ASSOCIATION DES COULEURS DES CHEVEUX ET DE LA BARBE

Par pourcentages

Head	Beard: Black	Dark brown	Reddish-brown	Light brown	Light	?	Total
Rif							
Black	80.60	4.48	4.98	7.46	2.49		(201)
	(162)	(9)	(10)	(15)	(5)	(19)	220
Dark brown	..	50.00	19.90	23.15	6.95	..	(216)
		(108)	(43)	(50)	(15)	(17)	233
Reddish-brown	..	..	63.16	26.32	10.53	..	(19)
			(12)	(5)	(2)	(3)	22
Light brown	..	..	..	57.69	42.31	..	(26)
				(15)	(11)	(1)	27
Light	..	..	..	..	100.00	..	(1)
					(1)		1
?	..	15.38	15.38	38.46	30.77	..	(13)
		(2)	(2)	(5)	(4)	(14)	27
Total	34.03	25.00	14.08	18.91	7.98	..	(476)
	(162)	(119)	(67)	(90)	(38)	(54)	530
Senhaja							
Black	82.12	1.98	7.92	7.92	..	..	(101)
	(83)	(2)	(8)	(8)		(9)	110
Dark brown	..	50.00	18.75	26.56	4.69	..	(64)
		(32)	(12)	(17)	(3)	(3)	67
Reddish-brown	..	..	83.33	..	16.67	..	(6)
			(5)		(1)		6
Light brown	..	..	..	100.00	..	..	(6)
				(6)		(1)	7
?	..	..	..	50.00	50.00	..	(2)
				(1)	(1)	(5)	7
Total	46.37	18.99	13.97	17.87	2.79	..	(179)
	(83)	(34)	(25)	(32)	(5)		197
Ghomara							
Black	84.38	..	3.13	9.68	3.13	..	(32)
	(27)		(1)	(3)	(1)	(1)	33
Dark brown	..	52.94	26.47	11.76	8.82	..	(34)
		(18)	(9)	(4)	(3)	(2)	36
Reddish-brown	..	..	100.00	..	..	..	(1)
			(1)				1
Light brown	..	..	..	100.00	..	..	(2)
				(2)		(1)	3
Total	39.13	26.09	15.94	13.04	5.80	..	(6)
	(27)	(18)	(11)	(9)	(4)	(4)	73
Sheshawen							
Black	100.00	..	..	..	..	..	(8)
	(8)						8
Dark brown	..	88.24	5.57	5.57	..	..	(17)
							17
?	..	..	..	..	..	(3)	3
Total	32.00	60.00	4.00	4.00	..	..	(25)
	(8)	(15)	(1)	(1)		(3)	28

Arabs

Head	Beard: Black	Dark brown	Reddish-brown	Light brown	Light	?	Total
Black	92.06	1.59	3.17	..	3.17	..	(63)
	(58)	(1)	(2)		(2)	(7)	70
Dark brown	..	71.43	14.29	14.29	..	..	(14)
		(10)	(2)	(2)		(2)	16
Light brown	..	..	..	100.00	..	100.00	(1)
				(1)			1
?	..	..	..	..	..	(6)	6
Total	74.36	14.10	5.13	3.85	2.56	..	(78)
	(58)	(11)	(4)	(3)	(2)	(15)	93

Shluh

Head	Beard: Black	Dark brown	Reddish-brown	Light brown	Light	?	Total
Black	84.42	1.95	9.09	3.90	.65	..	(154)
	(130)	(3)	(14)	(6)	(1)	(32)	186
Dark brown	..	57.69	17.31	23.08	1.92	..	(52)
		(30)	(9)	(12)	(1)	(18)	70
Reddish-brown	..	..	70.00	..	30.00	..	(10)
			(7)		(3)	(1)	11
Light brown	..	..	..	100.00	..	..	(1)
				(1)		(2)	3
?	..	..	50.00	..	50.00	..	(2)
			(1)		(1)	(5)	7
Total	59.36	15.07	14.15	8.68	2.74	..	(219)
	(130)	(33)	(31)	(19)	(6)	(58)	277

Les individus dont on ne connaît pas la couleur des cheveux ont la barbe plus blonde que l'ensemble de la série, et ce de façon très frappante. Comme le doute sur la couleur des cheveux est causé par la calvitie, il est évident que les personnes aux cheveux clairs dans notre groupe sont les plus enclines à une perte précoce des cheveux, voire à un grisonnement précoce. Malheureusement, n'ayant aucun moyen de déterminer l'âge avec précision, je n'ai pas pu obtenir de données utiles sur ces sujets.

LES TENDANCES À LA ROUSSEUR

Pour ce qui est de la couleur des cheveux, les Rifains ont la plus grande proportion de nuances rousses de tous les groupes marocains, suivis de près par les Chleuhs et les Senhaja. Les Arabes et les Maures de Chaouen, manquant de roux, sont rejoints par les Ghomara avec un seul cas. Cependant, la répartition de la couleur de la barbe classe les Ghomara dans le groupe des roux. Il est intéressant de constater que les Rifains, les Senhaja, les Ghomara et les Chleuhs portent tous presque un sixième de barbe rousse, ce qui laisse supposer qu'un facteur récessif constant est à l'œuvre ici.

Dans le Rif, il est évident que la rufosité ne suit pas le schéma de la couleur de la barbe, ni celle de la peau, ni tant d'autres caractéristiques pour lesquelles le Rif central domine la carte ; les centres de la rufosité, comme de la rousseur, se trouvent à l'est et à l'ouest de celui-ci, concentrés à Aith Said à l'est et à Zerket et Targuist à l'ouest. En d'autres termes, la rufosité est strictement périphérique au centre du blondisme et suit la distribution inverse des traits bruns dans leur ensemble.

Nos données comparatives indiquent que la rousseur est concentrée en Grande-Bretagne, en particulier dans les zones de la frange celtique, et qu'elle est également répandue chez les vieux Américains (anglosaxons), et à un moindre degré,

mais toujours significatif, en Scandinavie. Les Kabyles la possèdent à un degré équivalent à celui des Rifains, alors que les peuples européens méditerranéens, les Espagnols et les Italiens méridionaux et insulaires, en sont largement dépourvus. La petite série des Arabes en est totalement dépourvue. Si l'on accepte les données de MacAuliffe, on doit placer l'Espagne, l'Italie et la France à un niveau de rousseur aussi élevé que l'Écosse, et la Belgique encore plus. Toutes les autres données pour la région méditerranéenne et la France donnent des chiffres beaucoup plus bas, et se vérifient mutuellement, c'est pourquoi nous avons omis dans le tableau les chiffres de MacAuliffe sur cette nuance particulière. Toutes les autres données semblent concorder en partie.

TABLEAU 39. TENDANCES À LA ROUSSEUR POUR LA COULEUR DES CHEVEUX

Par pourcentages

	No.	Head	No.	Beard
Total Rif	504	4.38 (22)	476	17.02 (81)
Total Senhaja	190	3.16 (6)	179	15.64 (28)
Ghomara	73	1.37 (1)	69	17.39 (12)
Sheshawen	25	..	25	4.00 (1)
Arabs	87	..	78	6.41 (5)
Shluh	270	4.07	219	15.07
Kebdana		7.69		23.08
Mazuza		..		7.14
Galiya		1.92		18.87
Nomads		3.45		3.70
Said		11.11		34.62

	Head	Beard
Ulishk	6.12	19.61
Temsaman	6.38	17.78
Tuzin	5.88	19.44
Gzennaya	1.85	8.51
Urriaghel	1.64	17.65
Amart	9.09	23.81
Targuist	11.76	28.57
Bokoya	4.35	16.67
Maritimes	4.54	22.73
Zarket	8.33	27.27
Bu Nsar	12.00	18.18
Hamid	..	
Taghzuth	..	12.28
Ktama	..	10.00
Ar. Sen.	2.38	22.50

Le tableau d'accompagnement pour la couleur des cheveux indique uniquement les bruns roux, car il n'y avait pas d'exemples de cheveux roux clair ou roux doré.

Le tableau de la couleur de la barbe mentionne les barbes de couleur rouge-brun, rouge clair et rouge doré. Il le fait également pour les barbes dans lesquelles la moustache était d'une couleur et les poils des pommettes et du menton d'une autre - dans ces cas, la couleur des pommettes et du menton comportait du roux et la moustache était plus claire. Cela s'est produit 5 fois chez les Rifains (Mazouja 2, Gueliya 2, Tribus maritimes 1), une fois (Senhaja arabophone) chez les Senhaja, et deux fois chez les Chleuhs.

DONNÉES COMPARATIVES.

	Rufous
Scotland (Parsons)	6.5
Wales (Parsons)	5.8
Scotch schoolboys	5.5
Scotch students	4.8
Kabyles	4.8
Ireland (Parsons)	4.7
England (Parsons)	4.2
British schoolboys	3.7
English convicts	3.4
Sweden (total)	3.3
Harvard, sons	3.2
Stockholms län	2.8
Scotch, U. S. Army (C. W.)	2.6
Old Americans	2.6
Americans, U. S. Army (C. W.)	2.6
Gotlands län	2.4
Sodermanlands län	2.4
France, U. S. Army (C. W.)	1.9
Shawia	1.8
Scandinavia, U. S. Army (C. W.)	1.8
Scotch insane	1.6
N. Trondelagen	1.5
Harvard, fathers	1.4
Sogn og Fjordane	1.4
Opland	1.3
Americans, U. S. Army *	1.3
Norway	1.3
S. Trondelagen	1.2
Poland, U. S. Army	.7
Italy (Livi)	.6
Sicily	.4
Spain, U. S. Army (C. W.)	.3
Calabria	.2
Sardinia	.2
Irak	0

1- En raison de l'impossibilité de séparer le roux-noir du noir dans le matériel de Davenport et Lore, je n'ai utilisé que leurs données concernant les troupes nées en Amérique et les Polonais, parmi lesquels aucun cheveu de cette catégorie n'a été relevé. Aucun roux n'a été

mentionné par Mme Schreiner, et aucun n'a été fourni pour le matériel de Baden.

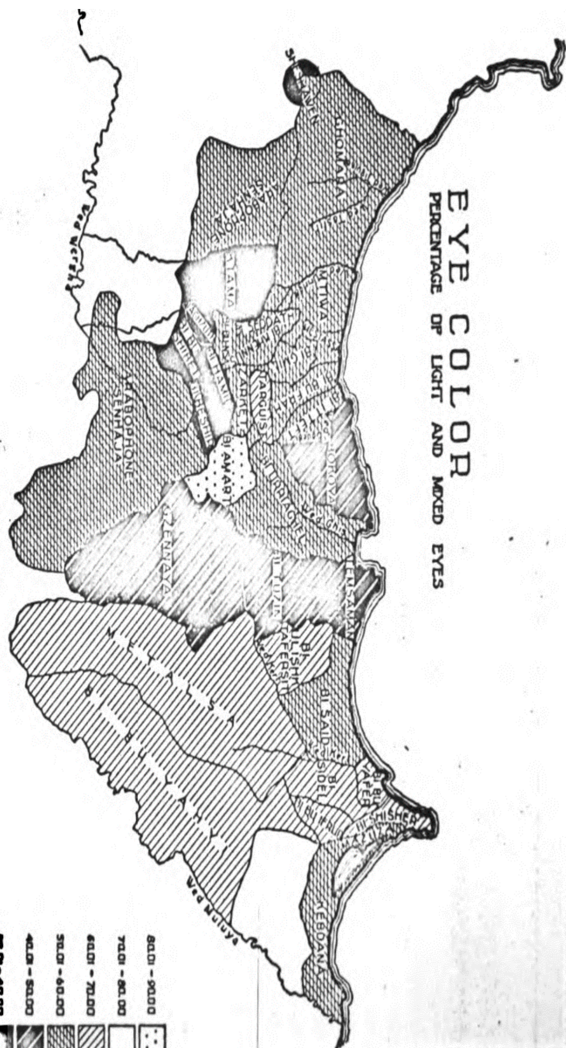
Si l'on accepte toutes les données, à l'exception de celles de MacAuliffe, on constate que les Rifains sont associés aux peuples les plus roux du monde : les Britanniques de tradition celtique, les Américains et les Scandinaves. Nous constatons qu'ils se distinguent nettement de leurs voisins de l'autre côté de la Méditerranée. Si, comme on le considère habituellement, le rufisme est le signe d'un métissage entre blonds et bruns, nous disposons de nombreuses preuves d'un tel métissage dans notre région. Sa concentration en Grande-Bretagne est généralement interprétée comme étant le résultat du brassage direct entre les souches nord-européennes et méditerranéennes, ou entre deux souches européennes dolichocéphales de couleurs opposées. Dans le Rif, il est intéressant de retrouver un degré de rufosité aussi élevé en association avec une dolichocéphalie non altérée.

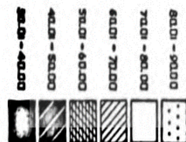
TABLEAU 40. LA COULEUR DES YEUX

Par pourcentages

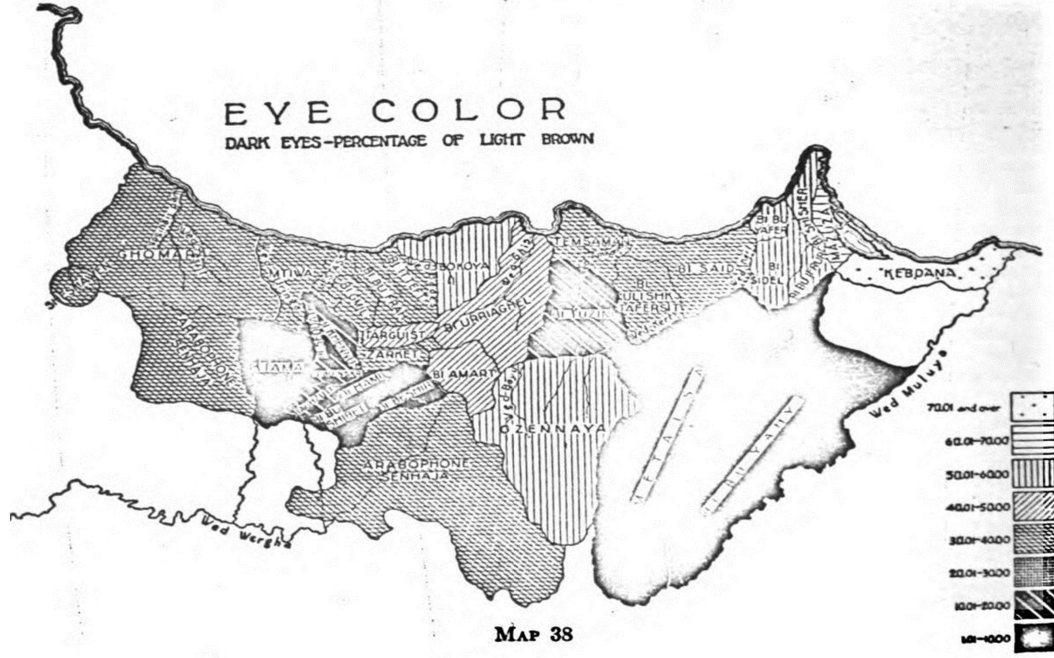
	No.	Black	Dark brown	Light brown	Gray-brown	Green-brown	Blue-brown	Gray	Blue
Total Rif	529	.76	22.87	18.90	18.81	23.34	13.23	.19	1.89
		(4)	(121)	(100)	(99.5)	(123.5)	(70)	(1)	(10)
Total Senhaja	197	3.05	39.59	11.67	16.24	19.80	.15	..	.50
		(6)	(78)	(21)	(32)	(39)	(20)	..	(1)
Ghomara	73	1.36	23.29	16.44	13.71	34.25	9.59	..	1.36
		(1)	(17)	(12)	(10)	(25)	(7)	..	(1)
Sheshawen.........	28	..	42.85	25.02	14.28	7.14	10.71		
		..	(12)	(7)	(4)	(2)	(3)		
Arabs	93	1.08	38.71	22.58	17.20	17.20	3.23		
		(1)	(36)	(21)	(16)	(16)	(3)		
Shluh	274	4.38	43.61	27.55	8.03	11.50	4.74	.18	
		(12)	(119.5)	(75.5)	(22)	(31.5)	(13)	(.5)	
Kebdana		..	7.15	35.71	21.42	28.57	..	..	7.15
Masusa		..	16.67	26.67	20.00	23.33	10.00	..	3.33
Galiya		1.82	14.55	20.91	21.82	22.73	12.72	..	5.45
Nomads		3.57	30.33	3.57	14.29	26.81	21.43		
Said		..	30.00	18.34	13.33	25.00	13.33		
Ulishk		3.78	21.69	11.32	21.70	16.98	22.64	..	1.89
Temsaman		..	30.62	20.41	14.28	20.41	14.28		
Tusin		..	43.42	7.89	15.79	14.47	13.15	..	5.28
Gzennaya		..	23.64	30.00	25.45	13.63	5.46	1.82	
Urriaghel		..	21.88	21.88	15.62	31.25	9.37	..	
Amart		..	9.09	9.09	31.82	18.18	22.73	..	9.09
Targuist.....................		..	16.67	16.67	16.67	33.33	16.66		
Bokoya		..	22.92	29.17	8.33	33.33	8.33		
Maritimes		..	27.27	13.64	9.09	40.91	9.09		
Zarket		..	24.00	16.00	12.00	36.00	12.00		
Bu Nsar.....................		..	40.00	8.00	12.00	28.00	12.00		
Hamid		..	61.11	5.56	5.56	11.10	16.67		
Taghsuth....................		3.39	47.46	10.17	27.12	11.86	..		
Ktama		13.64	45.44	4.55	13.64	9.09	9.09	..	4.55
Ar. Sen.		2.13	27.66	14.89	12.77	23.40	19.15		

1- L'apparition d'une fraction avec le nombre d'individus dans une catégorie donnée signifiait qu'un nombre inégal de personnes aux yeux de couleur différente ou brun foncé à brun clair était (ou était) réparti, la moitié allant à la catégorie de chaque œil, dans le premier cas, et à chaque nuance, dans le second.


EYE COLOR
PERCENTAGE OF LIGHT AND MIXED EYES
GHOMARA
MTIWA
TARGUIS
ZARKET
BI AMART
TEMSAMAN
BI SAID
BI SIDEL
BI BU YAFER
KEBDANA
TAFERSIT
ARABOPHONE SENHAJA
Wed Wergha
Wed Muluya


80.01 - 90.00
70.01 - 80.00
60.01 - 70.00
50.01 - 60.00
40.01 - 50.00
30.01 - 40.00

MAP 37


EYE COLOR
DARK EYES-PERCENTAGE OF LIGHT BROWN
GHOMARA
ARABOPHONE SENHAJA
MTIWA
BI BU FRAH
TARGUIST
ZARKET
KTAMA
BI AMART
BI URRIAGHEL
BOKOYA
TEMSAMAN
BI TUZIN
BI ULISHK
TAFERSIT
BI SAID
BI BU YAFER
BI SIDEL
BI SHIKER
MAZUZA
KEBDANA
GZENNAYA
ARABOPHONE SENHAJA
METALSA
Wed Wergha
Wed Muluya
70.01 and over
60.01–70.00
50.01–60.00
40.01–50.00
30.01–40.00
20.01–30.00
10.01–20.00

MAP 38

LES YEUX DISSEMBLABLES

Six Rifains, deux Arabes, et deux Chleuhs, possédaient des yeux dissemblables, comme indiqué ci-dessous :

	G	D
1 de Gueliya	vert-brun	brun clair ++
1 Nomade	brun foncé	brun vert
1 d'Aith Saïd	vert-brun	marron clair
1 d'Aith Oulichek	brun foncé	gris-brun
1 d'Aith Touzine	vert-brun	brun-foncé ++
1 de Gzennaya	marron vert	marron clair ++
Arabe No. 1	brun clair	brun vert
Arab n°2	vert-brun	brun foncé
Chleuh n° 1	vert-brun	brun foncé
Chleuh No. 2	gris	brun foncé

On observera que l'œil le plus clair se trouve à gauche dans six cas sur dix, soit une répartition presque égale. Dans les dix cas, l'élément clair est huit fois vert, et deux fois gris ; jamais bleu. Dans trois cas d'inégalité des facteurs pigmentaires dans l'œil mixte, l'œil est dans tous les cas vert-brun. L'œil foncé est dans six cas brun foncé, et dans quatre cas brun clair.

LES YEUX FONCÉS, BRUN FONCÉS, BRUN CLAIRS ET MIXTES

Chez 25 individus de tous les groupes marocains, on a rencontré des yeux dans lesquels se mêlent des nuances brun foncé et brun clair, tout comme les tons clair et brun se mêlent dans un authentique œil mixte. La répartition de ces derniers est la suivante :

Aith Waryagher	2
Beqqioua	1
Beni Bou Nsar	2
Arabes	5
Chleuhs	15

Dans tous les cas sauf un, celui d'un Chleuh, les couleurs étaient irisées. Dans l'unique cas restant, elles étaient zonées.

Il est évident que les deux nuances de brun représentent différents types de couleur des yeux, plutôt que des gradations d'un même type, puisqu'elles peuvent ainsi se mélanger. Il est toutefois surprenant qu'il n'y ait pas plus de mélanges de ce type.

LES YEUX FONCÉS, RÉPARTITION DES TYPES

Le tableau de la page précédente montre la distribution en pourcentage des yeux noirs et marron foncé d'une part, et marron clair d'autre part. La carte représentative rendra les choses plus claires. Sous ce rapport, les voies de pénétration zénète et Senhaja apparaissent aussi clairement qu'elles le font dans les tableaux d'analyse culturelle. Il est évident qu'une relation de cause à effet doit exister ici ; de toute évidence, le brun foncé représente l'envahisseur et le brun clair la couleur des yeux bruns antérieurs.

LA BASE DE CALCUL DU DEGRÉ DE PIGMENTATION

En observant la couleur des yeux mixtes, je n'étais pas satisfait de la triple classification gris-brun, vert-brun et bleu-brun, car de nombreux yeux, gris, verts ou bleus, ne contenaient que des taches ou des mouchetures de pigments bruns ou jaunes ; je les classais dans la catégorie mixte, ce qui impliquait des quantités égales de facteurs bruns et clairs, tandis que d'autres yeux, entièrement bruns à l'exception de quelques rayons ou zones étroites de couleur claire, entraient dans la même généralisation globale.

TABLEAU 41. LES YEUX FONCÉS

	No.	Black and dark brown	Light brown
Total Rif	225	55.56	44.44
		(125)	(100)
Total Senhaja	105	80.00	20.00
		(84)	(21)
Ghomara	30	60.00	40.00
		(18)	(12)
Sheshawen	19	63.16	36.84
		(12)	(7)
Arabs	58	63.79	36.21
		(37)	(21)
Shluh	207	63.53	36.47
		(131.5)	(75.5)
Kebdana		16.67	83.33
Masuza		38.47	61.53
Galiya		43.90	56.10
Nomads		90.48	9.52

	Black and dark brown	Light brown
Said	62.07	37.93
Ulishk	69.23	30.77
Temsaman	60.00	40.00
Tusin	84.61	15.39
Gzennaya	44.07	55.93
Urriaghel	50.00	50.00
Amart	50.00	50.00
Targuist	50.00	50.00
Bokoya	45.84	54.16
Maritimes	66.67	33.33
Zarket	60.00	40.00
Bu Nsar	83.33	16.67
Hamid	91.67	8.33
Taghzuth	83.33	16.67
Ktama	92.85	7.15
Ar. Sen.	66.67	33.33

Afin de préciser cette observation, j'ai établi les cinq catégories suivantes, applicables au pigment de l'iris, que les yeux soient gris-brun, verts-brun ou bleus-brun :

+++ Marron	L'œil est presque entièrement brun, il n'y a qu'une très petite zone claire dans l'iris.
++ Marron	L'œil, bien qu'à dominante marron, contient néanmoins des éléments clairs importants.
Egal	L'œil contient des quantités approximativement égales de traits clairs et foncés.
Clair	L'œil, bien qu'à dominante claire, contient néanmoins des éléments bruns significatifs.
Clair	L'œil est presque entièrement clair, il n'y a que peu de traits foncés dans l'iris.

Dans la liste ci-dessus, le mot " clair " implique " gris ", " vert " ou " bleu ", comme suit :

+++ +++
Brun est équivalent au gris, au vert ou au bleu-marron ;
+ + ++
Marron est équivalent au gris, au vert ou au bleu-brun ;
Egal est équivalent au gris, vert ou bleu-marron ;
++ ++ ++ ++
Clair est équivalent au gris, vert ou bleu-marron ;
++ + +++ +++ +++
Clair est équivalent au gris, vert ou bleu-marron.

LA COULEUR DES YEUX, SCORES MOYENS

En présentant la couleur des yeux, on se heurte à la confusion qui résulte naturellement de l'existence d'un grand nombre de catégories. Le nombre de ces catégories diminue non seulement la valeur de chacune d'elles, puisque les quantités de certaines sont inévitablement faibles, mais aussi la facilité avec laquelle elles peuvent être comparées. Pour comparer plusieurs tribus ou d'autres groupes en fonction de certaines caractéristiques, comme la

couleur des yeux, il est préférable d'avoir une seule valeur qui les représente. Pour ce faire, j'ai mis au point la méthode de calcul du score moyen.

TABLEAU 42. LA COULEUR DES YEUX, LES YEUX MIXTES

Classement en fonction du degré de pigmentation

	No	+++ Brown	++ Brown	Even	++ Light	+++ Light
Total Rif	293	.68 (2)	11.26 (33)	57.34 (168)	24.23 (71)	6.49 (19)
Total Senhaja	91	1.10 (1)	23.08 (21)	46.15 (42)	23.08 (21)	6.59 (6)
Ghomara	42	..	19.05 (8)	52.38 (22)	28.57 (12)	
Sheshawen	9	..	33.33 (3)	44.45 (4)	22.22 (2)	
Arabs	35	..	14.28 (5)	50.00 (17.5)	32.86 (11.5)	2.86 (1)
Shluh	66.5	1.51 (1)	19.55 (13)	45.85 (30.5)	31.58 (21)	1.51 (1)

Cela consiste à attribuer aux différents degrés de pigmentation des notes de 1 à 10, comme suit :

Bleu	1	+++ Mixte, brun	6
Gris	2	+++ Mixte, brun	7
+++	3	Marron clair	8

Mixte, clair			
++ Mixte, clair	4	Marron foncé	9
Mixte, uniforme	5	Noir	10

J'ai donné au bleu une note plus claire que le gris parce que dans les mélanges le bleu-brun apparaît plus clair que le gris-brun, la note moyenne des yeux bleu-brun dans la série totale de 1194 Marocains étant de 4,33, alors que celle du gris-brun s'élève à 5,09. En effectuant ces calculs préliminaires, j'avais retenu les numéros de 3 à 7, afin de déterminer l'ordre de préséance du bleu et du gris dans les deux premiers. Il n'y aura aucun doute, je pense, quant à la préséance dans les numéros 8, 9 et 10.

La méthode de calcul consiste à multiplier le nombre de chaque catégorie par son résultat, à additionner les résultats, et à diviser par N.

TABLEAU 43. LA COULEUR DES YEUX, LES YEUX MIXTES (la suite)

Les scores moyens pour les trois couleurs d'yeux mixtes

	Gray-brown	Green-brown	Blue-brown	Total mixed
Total Rif	5.03	4.26	4.23	4.75
Total Senhaja	5.15	5.13	3.95	5.49
Ghomara	5.50	4.76	4.59	4.90
Sheshawen	5.75	4.50	4.67	5.11
Arabs	5.06	4.59	4.00	4.87
Shluh	4.95	4.90	4.69	4.83
Total Moroccans	5.09	4.80	4.33	4.93

Ce tableau a été établi afin de déterminer lequel des trois types d'yeux mixtes, identifiés sur la base de la couleur, est associé à la plus petite quantité de pigment, lequel à la plus grande, et lequel à une quantité intermédiaire. Le tableau montre clairement qu'un œil bleu-marron est, en moyenne, le plus clair, un œil vert-marron intermédiaire et un œil gris-marron le plus foncé. Le seul exemple dans lequel cet ordre n'est pas respecté, celui de Chaouen, avec un échantillon de taille réduite.

Les yeux clairs sont classés comme gris et bleus, ne contenant pas de taches ou de mouchetures jaunes ou brunes. Ceux qui contiennent de tels éléments pigmentaires bruns sont classés comme mixtes. Parmi les yeux clairs, tous sont bleus, à l'exception d'un individu chez les Gzennaya, et de l'œil d'un individu chez les Chleuhs. Ainsi, bien que les yeux bleus apparaissent, dans la liste des scores ci-dessus, plus clairs que les gris en termes de qualité

absolue, dans les groupes qui comptent tous un nombre beaucoup plus élevé d'yeux foncés purs que d'yeux clairs purs, les bleus sont numériquement beaucoup plus nombreux que les gris. La même tendance se retrouve dans les yeux mixtes, dans lesquels le vert-brun, ou le type intermédiaire, est numériquement dominant, alors que le gris-brun, le type le plus foncé, ne dépasse pas le bleu-brun, le type le plus clair, dans la mesure où l'on pourrait s'y attendre en raison du grand nombre d'yeux marron pur dans tous les groupes. Les scores totaux pour les groupes, et en particulier pour le total marocain, attestent cette tendance. Si, dans les yeux mixtes, la pigmentation foncée dépassait la pigmentation claire, les notes totales devraient, dans chaque groupe et dans le groupe total, dépasser 5,00 ; alors que dans le groupe total marocain et dans chacun des groupes constitutifs, à l'exception du groupe total Senhaja et Chaouen, c'est le contraire qui se produit.

TABLEAU 44. LA COULEUR DES YEUX

La comparaison des scores moyens

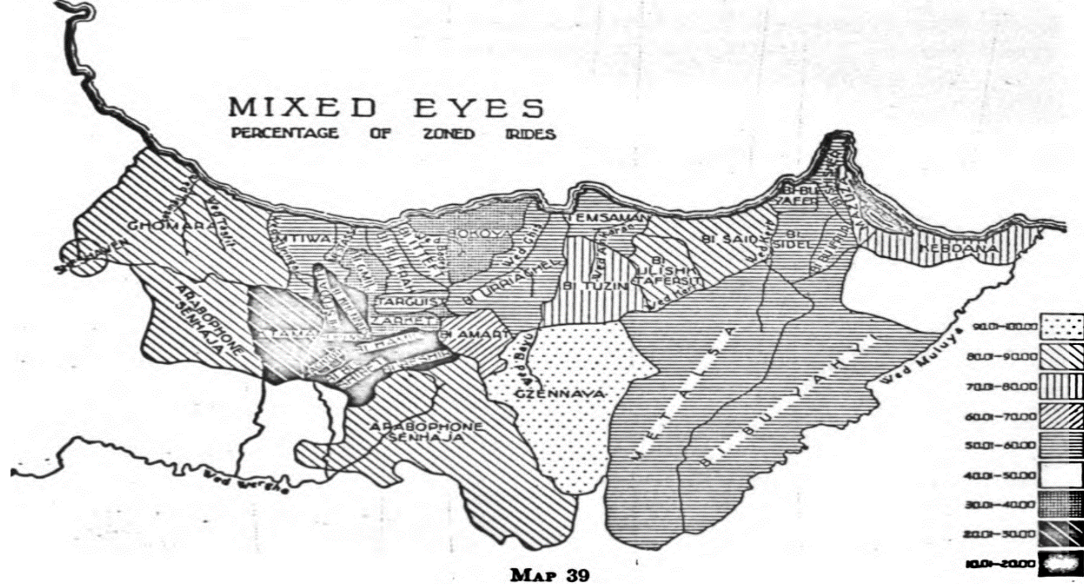
Total Rif	6.30	Tuzin	6.56
Total Senhaja	7.33	Gzennaya	6.65
Ghomara	6.38	Urriaghel	6.53
Sheshawen	7.50	Amart	5.32
Arabs	7.22	Targuist	6.00
Shluh	8.19	Bokoya	6.52
		Maritimes	6.50
Kebdana	6.07		
Masuza	6.10	Zarket	6.28
Galiya	6.10	Bu Nsar	6.80
Nomads	6.27	Hamid	7.33
Said	6.55	Taghzuth	7.49
Ulishk	6.13	Ktama	7.32
Temsaman	6.65	Ar. Sen.	6.55

Les Chleuh. Ainsi, bien que les yeux bleus apparaissent, dans la liste des résultats ci-dessus, plus clairs en valeur absolue que les gris, dans les groupes qui comportent tous un nombre beaucoup plus élevé d'yeux foncés purs que d'yeux clairs purs, les bleus sont numériquement bien supérieurs aux gris. La même tendance se retrouve chez les yeux mixtes, dans lesquels le vert-brun, ou le type intermédiaire, est numériquement dominant, tandis que le gris-brun, le type le plus foncé, ne domine pas le bleu-brun, le type le plus clair, dans la mesure où l'on s'y attendrait, étant donné le grand nombre d'yeux bruns purs dans tous les groupes. Les valeurs totales des groupes, et en particulier celles du Maroc, reflètent cette tendance. Si, pour les yeux mixtes, la pigmentation foncée l'emportait sur la claire, les résultats totaux devraient, dans chaque groupe et dans le groupe total, dépasser 5,00 ; or, dans le groupe marocain total et dans chacun des groupes le composant, à l'exception des groupes Senhaja et Chaouen totaux, c'est le contraire qui se produit.

En bref, malgré le fait que le blondisme pur au niveau de la couleur des yeux est un facteur minoritaire dans chacun des groupes marocains étudiés, la tendance montre néanmoins que les yeux clairs peuvent atteindre le plus haut degré de clarté et que les yeux mixtes acquièrent une dominante claire plutôt qu'une dominante foncée.

LA RÉPARTITION DES SCORES MOYENS

Nous avons vu qu'en fait, bien que le nombre d'yeux bruns et noirs purs dépasse largement celui des yeux clairs purs, dans le Rif, avec un facteur d'environ 23 contre 1, les yeux mixtes restent majoritaires et, parmi les yeux mixtes, les traits clairs tendent à dominer les traits foncés. Il semble que les éléments clairs apparaissent de manière plus marquée dans la mixture alors que les éléments bruns conservent leur pureté relative. En cela, les éléments bruns semblent dominer, mais dans leur persistance malgré un métissage constant, les éléments clairs ne jouent pas leur rôle normal de groupe récessif. Comme on l'a observé dans d'autres régions, les yeux clairs ont tendance à se maintenir face à la mixture brune beaucoup plus longtemps que les cheveux clairs.


MIXED EYES
PERCENTAGE OF ZONED IRIDES
GHOMARA
Wed Tarsit
MTIWA
TARGUIS
ZARHET
BI AMART
BI URRIAGHEL
Wed Ghis
TEMSAMAN
BI TUZIN
BI ULISHK
TAFERSIT
Wed Kert
BI SAID
BI SIDEL
BI BU YAFER
KEBDANA
ARABOPHONE SENHAJA
ARABOPHONE SENHAJA
Wed Bayu
GZENNAYA
METALSA
BI BU YAHYI
Wed Muluya
Wed Wergha
90.01–100.00
80.01–90.00
70.01–80.00
60.01–70.00
50.01–60.00
40.01–50.00
30.01–40.00
20.01–30.00
10.01–20.00

Map 39

Cette incapacité des parties claires de la couleur des yeux à assumer une fonction récessive normale explique peut-être leur répartition sporadique dans la zone septentrionale. Bien que le Rif soit le plus clair des six groupes, suivi du Ghomara et du Senhaja, au sein même des tribus, on ne retrouve pas le schéma géographique attendu. Les Aith Amart, il est vrai, sont de loin les plus clairs, mais les autres tribus habituellement claires, les Aith Waryagher, Gzennaya, et dans une moindre mesure les Aith Touzine, Targuist, et Beqqioua, sont plus foncés que les Kebdana, Mazouja, Gueliya, Aith Oulichek, et les Nomades également. Soit que les influences en provenance du sud et de l'est aient introduit des éléments clairs ainsi que des éléments brun foncé, soit que les vieux éléments aux yeux clairs dans ces régions aient survécu dans des proportions étonnantes. A Beni Hamid, Taghzouth, et Ketama, nous retrouvons l'explication du score élevé de la totalité des Senhaja. Ici, de toute évidence, le résultat de l'invasion Senhaja est manifeste. Il convient de noter que les Senhaja ont introduit des éléments beaucoup plus foncés pour ce qui est de la couleur des yeux, de la peau et, dans une moindre mesure, des cheveux, que les peuples responsables des changements culturels et ethniques à l'est, alors que les Ghomara étaient presque aussi clairs que les Rifains, ou n'ont pas pu influencer la pigmentation de la population qui les a précédés.

L'IRIS

Des observations ont été faites sur le type d'iris, qu'il soit uniforme, rayé, zoné ou tacheté. Tous les clairs et les foncés purs étaient homogènes ; la répartition dans les trois autres catégories dépend du métissage. Un œil rayé est un œil dans lequel le pigment clair forme le fond et le foncé rayonne de la pupille vers la circonférence, sans toutefois la toucher, comme les rayons d'une roue. La longueur et l'épaisseur de ces rayons dépendent de la quantité relative d'éléments pigmentaires clairs et foncés. Un œil zoné possède des éléments clairs et bruns sous forme de zones partielles ou de bandes équi-centriques à la circonférence. Outre ces deux types d'iris mixtes, il en existe un autre dans lequel une couleur est dominante et l'autre n'est présente que sous forme de minuscules mouchetures ou taches. C'est ce qu'on appelle un iris tacheté. Dans un œil clair, les mouchetures brunes sont le plus souvent regroupées autour de la pupille, alors que les taches claires sont plus souvent périphériques. Dans l'œil mixte, il semble que les éléments bruns soient concentrés au centre et les éléments clairs à la périphérie.

TABLEAU 45. L'IBIS

	No.	Homogeneous	Rayed	Zoned	Spotted	Mixed irides, per cent zoned
Total Rif	529	43.67	17.11	38.85	.38	68.96
		(231)	(90.5)	(205.5)	(2)	
Total Senhaja	197	53.81	25.64	20.00	.51	43.40
		(106)	(50.5)	(39.5)	(1)	
Ghomara	73	42.47	9.59	47.95	..	83.33
		(31)	(7)	(35)		
Sheshawen	28	67.86	3.57	28.57	..	88.89
		(19)	(1)	(8)		
Arabs	93	56.99	23.12	19.39	..	46.25
		(53)	(21.5)	(18.5)		
Shluh	274	70.44	14.41	15.15	..	50.74
		(193)	(39.5)	(41.5)		
Kebdana		50.00	14.28	35.72	..	71.43
Masuza		46.67	13.33	40.00	..	75.00
Galiya		40.91	21.82	35.45	1.82	61.90
Nomads		37.50	28.57	33.93	..	54.29
Said		48.33	6.67	45.00	..	87.10
Ulishk		36.79	11.32	50.00	1.89	81.54
Temsaman		51.02	20.41	28.57	..	58.33
Tuzin		56.58	10.53	32.89	..	75.76
Gzennaya		55.45	3.64	40.91	..	91.84
Urriaghel		40.63	24.22	35.15	..	59.20
Amart		27.27	22.73	50.00	..	68.75
Targuist		33.33	27.78	38.89	..	58.33
Bokoya		45.83	33.33	20.84	..	38.46
Maritimes		40.91	27.27	31.82	..	53.85
Zarket		40.00	40.00	20.00	..	33.33
Bu Nsar		40.00	50.00	10.00	..	16.67
Hamid		66.67	27.78	5.58	..	16.67
Taghzuth		61.02	27.12	10.17	1.69	27.27
Ktama		69.17	22.73	9.09	..	28.57
Ar. Sen.		44.68	6.38	48.94	..	88.46

La répartition des types d'iris mixtes est présentée sur la carte 39. On observe que l'œil rayé est concentré dans la région la plus pure du Senhaja, et que le pourcentage le plus élevé d’yeux zonés se trouve dans la Gzennaya, et dans tout le Rif sauf Beqqioua, ce dernier type représente plus de 50 % des cas. Chaouen, Ghomara et le Senhaja arabophone se rapprochent des Rifains dans ce domaine. Il est clair que nous tenons clairement la trace d’une contribution Senhaja à l'iris rayé, et que l'iris zoné est la forme la plus caractéristique du nord du Maroc. Les Arabes et les Chleuhs ont un faible pourcentage d’iris zonés, mais pas aussi faible que les tribus

Senhaja centrales. Le lien avec le sud semble probable.

TABLEAU 46. LA COULEUR DES YEUX

Pourcentages d'yeux Bruns

	No.	Brunet
Total Rif	529	42.5
Total Senhaja	197	45.3
Ghomara	73	41.2
Sheshawen	28	67.9
Arabs	93	62.4
Shluh	274	75.5
Kebdana		42.9
Masuza		43.3
Galiya		36.8
Nomads		37.2
Said		48.3
Ulishk		36.8
Temsaman		51.0
Tuzin		51.3
Gzennaya		53.6
Urriaghel		43.8
Amart		18.2
Targuist		33.3
Bokoya		52.1
Maritimes		40.9
Zarket		40.0
Bu Nsar		48.0
Hamid		66.7
Taghzuth		61.0
Ktama		63.6
Ar. Sen.		44.7

DONNÉES COMPARATIVES

	Authority	No.	Brunet	
Mzabites	Amat	50	98.0	
Granada	H. S. and A.	..	86.1	
Sardinia	Livi	6,685	86.0	
Andalusia	H. S. and A.	..	85.4	
Catalonia	H. S. and A.	..	84.6	
Galicia	H. S. and A.	..	84.1	
Valenciana	H. S. and A.	..	83.8	
Newquay	Fleure (P)	18	83.2	(Beddoe, 77.7)
Kabyles	R.-Mac I. and W.	50	82.0	
Leon	H. S. and A.	..	80.6	
Calabria	Livi	13,300	80.5	
Spain (total)	H. S. and A.	..	80.0	
Italians, U. S. Army	D. and L.	3,486	79.7	
Canary Islands	H. S. and A.	..	79.5	
Irak Bedawin	Ehrich	33	78.1	
New Castile	H. S. and A.	..	77.8	
Llandyssul	Fleure (P)	55	77.3	(Beddoe, 76.4)
Murcia	H. S. and A.	..	76.6	
Sicily	Livi	32,803	76.3	
Denbighshire Upland	Fleure (P)	51	75.5	(Beddoe, 64.7)
Asturia	H. S. and A.	..	75.3	

	Authority	No.	Brunet	
Old Castile	H. S. and A.	..	75.2	
Shawia	R.-Mac I. and W.	57	70.2	
Ardudwy	Fleure (P)	113	66.8	(Beddoe, 54.0)
Balearic Islands	H. S. and A.	..	63.2	
Aragon	H. S. and A.	..	62.4	
Basques and Navarre	H. S. and A.	..	59.9	
Piedmont	Livi	33,462	59.9	
Merionethshire	Fleure (P)	138	56.5	(Beddoe, 39.1)
West Montgomery	Fleure (P)	100	55.5	(Beddoe, 44.0)
Abergavenny (town)	Beddoe (P)	50	52.0	
Caermathen Eisteddfod	Fleure (P)	375	46.1	
Harvard, fathers	Bowles [1]	438	45.9	
Penzance	Fleure (P)	125	44.8	
French, U. S. Army	D. and L.	1,429	40.9	
Redruth	Fleure (P)	200	40.8	
Americans, U. S. Army	D. and L.	101,704	39.1	
Totnes and S. Devon	Beddoe (P)	200	38.2	
Germans, U. S. Army	D. and L.	7,059	35.1	
English, U. S. Army	D. and L.	4,194	33.9	
Polish, U. S. Army	D. and L.	2,399	33.1	
Harvard, sons	Bowles	438	29.0	
Scotch, U. S. Army	D. and L.	2,049	28.6	
Irish, U. S. Army	D. and L.	6,144	26.7	
Boston (Eng.) County	Beddoe (P)	80	24.7	
Carlisle farmers	Parsons	100	24.0	
Teesdale	Beddoe (P)	48	20.8	
Whitby Fishers	Beddoe (P)	107	19.7	
Farnborough	Beddoe (P)	25	16.0	
Eyemouth Fishers	Beddoe (P)	30	13.3	
Glendale	Beddoe (P)	48	10.4	
Sweden (total)	L. and L.	..	5.0	
Vastmanlands län	L. and L.	..	4.2	
Södermanlands län	L. and L.	..	4.1	
Värmlands län	L. and L.	..	3.8	
Skaraborgs län	L. and L.	..	3.4	
Norway (total)	B. and S.	11,781	1.9	
South Trondelag	B. and S.	599	1.5	
Opland	B. and S.	739	1.3	
Hedmark	B. and S.	988	1.3	
North Trondelag	B. and S.	478	1.0	
Vestfold	B. and S.	432	.9	
Valle	A. Schreiner	131	..	
Hålandsdal	A. Schreiner	63	..	
Eidfjord	A. Schreiner	39	..	

POURCENTAGES D'YEUX CLAIR PUR

Valle	A. Schreiner	131	40.5
Vestfold	B. and S.	432	34.3
Hedmark	B. and S.	988	33.3
Opland	B. and S.	739	27.4
Håldansdal	A. Schreiner	63	26.1
Norway (total)	B. and S.	11,781	26.0
Eidfjord	A. Schreiner	39	23.1
North Trondelag	B. and S.	478	11.7
South Trondelag	B. and S.	599	11.3

1- Données non publiées sur les statistiques du Harvard College, utilisées avec l'autorisation de Gordon H. Bowles.

LES COMPARAISONS AVEC D'AUTRES GROUPES

Plus encore que la couleur des cheveux, la couleur des yeux est soumise aux aléas de l'équation personnelle. Peu de chercheurs ont réalisé la nécessité de séparer la couleur des yeux en trois groupes fondamentaux : clair pur, mixte et foncé pur, et encore moins ont-ils tenté des subdivisions biologiquement significatives au sein de ces trois groupes. Parmi ceux-ci, le groupe foncé pur est probablement le plus fiable dans la majorité des cas. Les "clairs purs", comme on les appelle, comportent généralement un pourcentage variable d'yeux mixtes.

Les tableaux ci-joints montrent les pourcentages d'yeux foncés purs dans les groupes marocains et dans les groupes africains, asiatiques et européens qui m'ont paru suffisamment fiables. Ce n'est que dans le cas de certains groupes britanniques que j'ai pu vérifier le travail de deux chercheurs ; Beddoe et Fleure, leurs concordances et divergences apparaissent dans le tableau. Il appert qu'une erreur probable d'environ 10 % ne serait pas une hypothèse déraisonnable.

En utilisant le matériel dont nous disposons, nous constatons que nos Rifains ont des yeux beaucoup plus clairs que les autres peuples du pourtour méditerranéen. Il y a deux fois plus d'yeux bruns en proportion dans de nombreuses provinces

d'Espagne et d'Italie du Sud. Dans de nombreuses régions du Pays de Galles et des Cornouailles, le pourcentage est plus élevé, comme c'est le cas dans un groupe de vieux Américains (anglosaxons). La tribu rifaine avec les yeux les plus clairs, les Aith Amart, est plus proche de la population blonde des villages de pêcheurs de la côte est d'Angleterre. Le profil des Rifains se situe à peu près à mi-chemin entre celui des Espagnols et des Italiens d'une part et celui des Scandinaves d'autre part. Il ne faut pas négliger les Ghomara, qui sont plus clairs que les Rifains selon cette méthode. Les plus foncés d'entre eux, les Chleuhs, les Senhaja centraux et Chaouen, sont plus proches des autres groupes nord-africains et méditerranéens.

Les seuls yeux clairs purs, sur la base de données comparatives, dont j'ai pu m'assurer sont ceux observés par Bryn et Schreiner, ainsi que par Mme Schreiner, en Norvège. Ce sont les yeux énumérés sous 15 et 16 dans la Palette de couleurs d'yeux de Martin. J'ai donné les valeurs pour les groupes énumérés dans la catégorie des yeux bruns. On peut constater que si l'élément brun pur est presque négligeable, le groupe mixte domine, puisque les yeux clairs purs n'atteignent en aucun cas la proportion de 50 pour cent. Fait caractéristique, comme pour l'ensemble des Norvégiens, ils représentent 25 % du total. Il est intéressant, sur le plan héréditaire, d'observer cette répartition et de la comparer à celle des Rifains. Il semble qu'il faille très

peu d’apport génétique brun pour transformer une population aux yeux clairs en une population aux yeux mixtes, les yeux clairs purs présentant un trait mendélien récessif. Mais comme la transmission des yeux foncés purs n'est apparemment pas le fait d'un dominant mendélien, on peut supposer que le pourcentage d’yeux bruns dans le Rif, qui est en moyenne de 42,5 %, est à peu près juste.

CHAPITRE XIX
OBSERVATIONS MORPHOLOGIQUES

TECHNIQUE ET PRÉSENTATION

Pour chaque sujet traité, un nombre considérable d'observations ont été faites. Les plus importantes d'entre elles sont présentées dans les tableaux ci-joints. Dans les observations où aucune mesure précise n'est utilisée, les différences entre les enquêteurs sont généralement si importantes qu'il est impossible de comparer leurs résultats. Un bon chercheur, cependant, devrait employer une technique si constante que deux groupes qu'il a étudiés devraient être comparables. La norme envisagée dans la présente enquête correspond à une condition européenne classique, celle qui prévaut chez les Européens ordinaires dotés à la fois d'un supplément de sang nord-européen ainsi que d'autres éléments habituels, conditions qui, dans l'ensemble, correspondent au type anglais ou américain métissé de souche britannique. Un tel individu aurait un volume de poils modéré sur la tête, le visage et le corps, des sourcils assez mais pas trop proéminents, et un nez de dimensions intermédiaires, avec une pointe et des ailes raisonnablement mais pas extrêmement étroites et comprimées. Les autres caractéristiques viseraient également un idéal européen moyen.

Au niveau des observations de nature quantitative, *absent*, *ssm*, *sm*, +, ++, et +++ sont les symboles employés pour désigner le degré de développement. Le + est bien sûr la norme idéale, et *sm* et ++ représentent un excès reconnaissable dans une direction négative ou positive. *Ssm* et +++ ont été utilisés avec parcimonie et uniquement pour les cas extrêmes qui semblent les justifier. *Absent* n'est utilisé que dans quelques observations, dans celles où un trait peut être entièrement absent sans incidence pathologique. Dans une observation, une désignation inverse ou négative a été jugée nécessaire ; angle du front, qui présente parfois des inclinaisons vers l'avant.

Dans la présentation des observations quantitatives, des pourcentages sont donnés pour la répartition des catégories au sein de chacun des six groupes marocains. Pour une utilisation en milieu tribal, cette méthode semble trop maladroite et trop détaillée. En essayant de visualiser les valeurs tribales relatives, un ensemble de colonnes obscurcit généralement les conclusions. Pour éviter cela, un système a été mis au point dans lequel chaque tribu ne reçoit qu'un seul chiffre pour chaque observation. On l'appelle la moyenne, et elle est calculée comme la moyenne d'une série métrique, avec les valeurs suivantes pour chaque catégorie : *Absent*, 0 ; *ssm*, 12,50 ; *sm*, 25,00 ; +, 50,00 ; + +, 75,00 ; +++, 87,50. En d'autres termes, les valeurs sont attribuées sur une fourchette de 0 à 100, la norme hypothétique étant

fixée à 50. Chaque pas vers l'extérieur dans une direction positive ou négative divise par deux la distance qui la sépare de la limite, et si les catégories étaient multipliées, les différences diminueraient proportionnellement, et les limites ne seraient jamais atteintes, sauf bien sûr en cas d'absence totale d'un caractère. Ce tableau suit la distribution d'une courbe normale et les qualités réelles que les observations devraient posséder si elles étaient prises correctement, tout en évitant une exagération des extrêmes qui seraient présents si une succession numérique égale était employée. Dans les cas de fronts inclinés vers l'avant, des valeurs de -25,00 ont été données, nécessairement sur une base arbitraire. Dans les observations quantitatives, les valeurs moyennes des six séries marocaines totales sont présentées ainsi que les valeurs en pourcentage, de sorte que chaque tribu peut être comparée directement à l'ensemble dont elle fait partie et aux groupes périphériques.

Pour les observations de nature qualitative, telles que la forme des cheveux, le profil nasal, le menton médian et bilatéral, etc., il est nécessaire de recourir à des pourcentages, car l'autre méthode ne pourrait pas être utilisée équitablement.

En raison de l'équation personnelle, aucune donnée comparative compilée par d'autres enquêteurs n'a été présentée ; toutes les comparaisons avec l'extérieur sont générales et typologiques.

LA TEXTURE DES CHEVEUX

L'observation de la forme des cheveux a été entravée par la coutume locale du rasage de la tête. Chez les individus dont la tête avait été récemment rasée, il était impossible de faire d'observations ; chez d'autres, j'ai peut-être considéré la forme comme plus frisée qu'elle ne l'était en réalité. En tout état de cause, la tendance, si elle existe, est constante. Aucun cas de cheveux crépus ou laineux, indiquant la présence d’influence génétique négroïde, n'a été retrouvé dans le Rif, bien que deux spécimens soient apparus dans le Senhaja et un nombre considérable dans les séries arabes et Chleuhs.

TABLEAU 47. LA FORME DES CHEVEUX

Par pourcentages

	No.	Straight	Low waves	Deep waves	Curly	Frizzly	Woolly
Total Rif	502	4.58	25.50	18.33	51.59		
		(23)	(128)	(92)	(259)		
Total Senhaja	194	2.58	22.68	30.41	43.30	1.03	
		(5)	(44)	(59)	(84)	(2)	
Ghomara	73	1.37	30.14	17.81	50.68		
		(1)	(22)	(13)	(37)		
Sheshawen..........	28	..	14.29	21.43	64.28		
			(4)	(6)	(18)		
Arabs	93	3.23	13.98	19.35	57.02	1.07	5.35
		(3)	(13)	(18)	(53)	(1)	(5)
Shluh	253	2.77	11.46	10.67	63.24	5.93	5.93
		(7)	(29)	(27)	(160)	(15)	(15)
Kebdana		7.15	50.00	14.28	28.57		
Masusa		3.45	41.38	20.69	34.48		
Galiya		7.84	19.61	23.53	49.02		
Nomads		..	20.69	13.79	65.52		
Said		..	20.00	23.33	56.67		
Ulishk		..	22.64	15.09	62.27		
Temsaman		4.17	16.67	18.75	60.41		
Tusin		5.71	25.71	22.86	45.72		
Gzennaya		3.85	21.15	26.92	48.08		
Urriaghel		8.62	32.76	12.07	46.55		
Amart		4.55	22.73	22.73	49.99		
Bokoya		11.11	44.44	5.56	38.89		
Targuist..........................		5.56	27.78	16.67	49.99		
Maritimes		5.26	36.84	10.53	47.37		
Zarket		..	12.50	16.67	70.83		
Bu Nsar..........................		4.00	32.00	28.00	32.00	4.00	
Hamid		11.11	33.33	16.67	38.89		
Taghzuth..........................		1.72	24.14	44.83	27.59	1.72	
Ktama		..	36.36	40.91	22.73		
Ar. Sen.		2.17	10.87	21.74	65.22		

Parmi les Rifains, ce sont les Nomades qui ont les cheveux les plus crépus, aucun d'entre eux n'étant considéré comme ayant des cheveux lisses, pas plus que les Aith Saïd ou les Aith Oulichek. Les cheveux les plus lisses semblent revenir aux tribus centrales, en particulier les Beqqioua, et à celles de l'extrême est.

Chez les Senhaja, Zerket et les Senhaja arabophones, qui sont en général plus proches des Rifains que les autres, sont les plus frisés, tandis que les tribus typiquement Senhaja le sont moins. Les

Ghomara présentent à peu près les mêmes caractéristiques que les Rifains, tandis que le groupe Chaouen et les Arabes sont les plus frisés. Les Chleuhs sont les plus frisés, avec près de douze pour cent de cheveux clairement négroïdes. L'un des Chleuhs dont les cheveux sont répertoriés comme laineux avait en réalité des cheveux poivrés, comparables à ceux d'un Bushman.

LA TEXTURE DES CHEVEUX

Au niveau de la texture, les cheveux des Rifains sont beaucoup moins fins que ceux des Arabes et des Chleuhs, ils sont néanmoins loin d'être rugueux. La condition moyenne est dominante dans les quatre groupes nord-marocains, et ce n'est que chez les Arabes et les Chleuhs que la catégorie fine l'égale numériquement. Les cheveux les moins fins ne se retrouvent pas dans la zone récessive mais à l'est, à Targuist, et dans les tribus Senhaja périphériques, ce qui indique que les cheveux rugueux sont intrusifs et les cheveux fins plus anciens, le contraire de ce que l'on pourrait supposer.

TABLEAU 48. LA TEXTURE DES CHEVEUX

Par pourcentages

	No.	Coarse	Medium	Fine
Total Rif ...	528	1.51	74.24	24.57
		(8)	(392)	(128)
Total Senhaja	196	2.60	75.97	21.43
		(5)	(149)	(42)
Ghomara	73	..	61.64	38.36
			(45)	(28)
Sheshawen ..	28	..	85.71	14.29
			(24)	(4)
Arabs	93	6.45	45.16	48.39
		(6)	(42)	(45)
Shluh	268	2.99	48.13	48.88
		(8)	(129)	(131)
Kebdana		..	85.72	14.28
Masuza		3.45	79.31	17.24
Galiya		..	78.18	21.82
Nomads		4.54	78.22	17.24

	Coarse	Medium	Fine
Said	..	90.00	10.00
Ulishk	..	86.79	13.21
Temsaman.........	..	68.75	31.25
Tuzin	...	81.58	18.42
Gzennaya	3.64	65.45	31.91
Urriaghel	1.56	54.69	43.75
Amart	..	72.73	27.27
Bokoya	4.17	75.00	20.83
Targuist	..	88.89	11.11
Maritimes	9.09	50.00	40.91
Zarket	..	56.00	44.00
Bu Nsar	16.00	72.00	12.00
Hamid	..	94.45	5.55
Taghzuth	1.72	88.94	10.34
Ktama	..	77.27	22.73
Ar. Sen.	.	65.96	34.04

LE VOLUME DE LA PILOSITÉ, LA MOUSTACHE

J'ai omis de décrire le volume des cheveux de la tête car les conditions rendaient les observations inexactes, de plus, le manque de données sur l'âge rendait inutile une étude de la calvitie. Dans l'étude de la barbe et des poils du corps, seuls ceux qui sont pleinement adultes ont été classés en séries. Pour ce qui est du volume de la moustache, ce sont les Rifains, les Ghomara et Chaouen qui en portent le plus, et les Chleuhs, les Senhaja et les Arabes qui en portent le moins. Dans le Rif, les moustaches les plus fournies se rencontrent à l'est et à Targuist, les tribus du centre restant modérées. Chez les Senhaja, aucun des groupes ne se rapproche de la moyenne générale

rifaine. En utilisant pour la première fois cette méthode de comparaison des moyennes, on observera que seul Chaouen dépasse 50, la norme théorique. Je crois, dans ce cas, que les Rifains sont, dans l'ensemble, légèrement moins fournis au niveau de la moustache que les Européens, mais pas excessivement.

TABLEAU 49. LE VOLUME DE LA PILOSITÉ, LA MOUSTACHE

Par pourcentages

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++
Total Rif	488	.82	3.89	19.46	58.62	17.21
		(4)	(19)	(95)	(286)	(84)
Total Senhaja	184	..	4.35	36.90	49.50	9.25
			(8)	(68)	(91)	(17)
Ghomara	69	1.45	2.90	27.54	52.19	15.92
		(1)	(2)	(19)	(36)	(11)
Sheshawen	28	..	..	14.32	67.85	17.83
				(4)	(19)	(5)
Arabs	82	..	7.32	31.71	42.67	18.30
			(6)	(26)	(35)	(15)
Shluh	222	1.80	6.31	37.81	41.72	12.33
		(4)	(14)	(84)	(93)	(27)

Par moyennes

Kebdana	53.84
Masusa	51.72
Galiya	48.82
Nomads	47.22
Said	56.90
Ulishk	48.12
Temsaman	48.22
Tuzin	48.61
Gzennaya	43.75
Urriaghel	43.29
Amart	47.16
Targuist	51.89
Bokoya	40.26
Maritimes	42.25
Zarket	43.90
Bu Nsar	39.79
Hamid	33.82
Taghsuth	41.78
Ktama	40.46
Ar. Sen.	46.22
Total Rif	47.57
Total Senhaja	41.90
Ghomara	46.74
Sheshawen	50.85
Arabs	43.29
Shluh	40.32

LE VOLUME DE LA PILOSITÉ, LES POMMETTES

La pilosité de la joue est naturellement moins importante que celle de la moustache. Elle est plus prononcée dans le Rif oriental et à Chaouen, tout en restant plus faible chez les Arabes et les Chleuhs. Chez les Senhaja, elle est systématiquement moins importante que chez les Rifains, et légèrement plus faible chez les Ghomara. En comparant la pilosité de la joue à celle de la moustache, il est intéressant de noter que les Rifains du centre, bien que plus légèrement barbus que leurs voisins de l'est, ont plus de poils sur les pommettes que ces derniers. Temsaman et Beqqioua sont des exceptions à la règle générale. Chez les Senhaja, la joue est proportionnellement moins poilue, et chez les Arabes et les Chleuhs, le rapport atteint son point le plus bas. A Chaouen, cette proportion est comparable à celle du Rif central.

TABLEAU 50. LE VOLUME DE LA PILOSITÉ, LES POMMETTES

Par pourcentages

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++
Total Rif	488	10.44 (51)	2.46 (12)	25.82 (126)	43.88 (214)	17.40 (85)
Total Senhaja	184	12.50 (23)	4.35 (8)	43.50 (80)	30.40 (56)	9.25 (17)
Ghomara	69	7.25 (5)	2.90 (2)	40.60 (28)	33.33 (23)	15.92 (11)
Sheshawen	28	..	..	28.57 (8)	53.50 (15)	17.83 (5)
Arabs	82	20.71 (17)	1.24 (1)	32.91 (27)	28.05 (23)	17.09 (14)
Shluh	222	21.60 (48)	5.41 (12)	36.93 (82)	23.44 (52)	12.62 (28)

Par moyennes

		Percentage of Mustache Mean
Kebdana	51.92	96
Mazuza	43.52	85
Galiya	43.40	89
Nomads	44.91	95
Said	49.14	86
Ulishk	44.78	93
Temsaman	38.84	79
Tuzin	42.35	87
Gzennaya	42.24	97
Urriaghel	41.50	96
Amart	42.03	89
Targuist	44.65	88
Bokoya	23.60	59
Maritimes	35.10	83
Zarket	34.78	79
Bu Nsar	36.37	91
Hamid	31.59	94
Taghzuth	31.40	75
Ktama	35.71	88
Ar. Sen.	34.90	76
Total Rif	41.76	88
Total Senhaja	36.16	86
Ghomara	39.13	84
Sheshawen	47.32	93
Arabs	29.15	67
Shluh	31.10	65

LE VOLUME DE LA PILOSITÉ, LE MENTON

En termes de croissance absolue, il n’existe que peu de différence entre les six groupes les plus importants, Chaouen étant le plus fourni et les Senhaja les moins, tandis que dans le Rif, les tribus orientales et Targuist affichent la plus forte croissance, et dans le Senhaja, seuls les Senhaja arabophones se rapprochent de la norme rifaine. La proportion entre le développement de la pilosité du menton et celle de la moustache varie peu.

TABLEAU 51. LE VOLUME DE LA PILOSITÉ, LE MENTON

Par pourcentages

	No.	abs.	scn.	sm.	+	++
Total Rif	488	5.32 (26)	3.48 (17)	19.86 (97)	53.12 (259)	18.22 (89)
Total Senhaja	184	4.35 (8)	4.35 (8)	38.55 (71)	43.50 (80)	9.25 (17)
Ghomara	69	1.45 (1)	2.90 (2)	31.84 (22)	46.34 (32)	17.47 (12)
Sheshawen	28	..	..	17.83 (5)	64.34 (18)	17.83 (5)
Arabs	82	6.10 (5)	2.44 (2)	20.05 (23)	51.91 (36)	19.50 (16)
Shluh	222	5.86 (13)	4.06 (9)	32.90 (73)	44.10 (98)	13.08 (29)

Par moyennes

		Percentage of Mustache Mean
Kebdana	53.82	100
Masuza	46.98	91
Galiya	47.64	98
Nomads	44.90	95
Said	56.04	99
Ulishk	47.58	99
Temsaman	44.15	92
Tuzin	45.14	93
Gsennaya	41.93	96
Urriaghel	43.10	99
Amart	45.23	96
Targuist	50.00	98
Bokoya	33.33	83
Maritimes	42.60	101
Zarket	38.04	87
Bu Nsar	36.37	91
Hamid	33.09	98
Taghzuth	38.59	92
Ktama	38.10	94
Ar. Sen.	43.60	95
Total Rif	45.63	96
Total Senhaja	38.87	93
Ghomara	44.56	95
Sheshawen	50.00	98
Arabs	43.90	101
Shluh	40.58	99

LE VOLUME DE LA PILOSITÉ, LE CORPS

Les Rifains sont loin d'être les plus poilus, ce sont les tribus centrales et les nomades qui sont les moins dotés dans ce domaine. Targuist est encore une fois relativement poilu, et la plupart des tribus orientales se situent dans la même catégorie. Zerket, Beni Hamid et les Senhaja arabophones ressemblent à cet égard aux Rifains centraux, tandis que les autres Senhaja sont plus velus. Les Ghomara et Chaouen

sont beaucoup plus poilus que les Rifains en général. Les Arabes et les Chleuhs, en revanche, affichent peu de pilosité. Alors que les groupes étudiés sont moins poilus que les Européens dans l'ensemble, le plus fort taux de pilosité semble être atteint par les groupes plus poilus et du nord, et les blonds ainsi que les Arabes et les Chleuhs semblent être plus proches de la condition des glabres.

TABLEAU 52. LE VOLUME DE LA PILOSITÉ, LE CORPS

Par pourcentages

	No.	abs.	- - sm.	- sm.	+	++	+++
Total Rif	492	22.97	.22	30.69	35.77	9.94	.41
		(113)	(1)	(151)	(176)	(49)	(2)
Total Senhaja	185	12.97	..	32.98	41.08	11.35	1.62
		(24)		(61)	(76)	(21)	(3)
Ghomara	69	10.14	..	28.61	43.78	17.47	
		(7)		(17)	(33)	(12)	
Sheshawen	28	..	..	28.57	64.34	7.09	
				(8)	(18)	(2)	
Arabs	82	48.77	1.24	19.50	19.50	9.75	1.24
		(40)	(1)	(16)	(16)	(8)	(1)
Shluh	222	51.80	..	28.82	13.52	4.06	1.80
		(116)		(64)	(30)	(9)	(4)

Par moyennes

Kebdana	44.23
Masuza	33.62
Galiya	34.43
Nomads	27.58
Said	45.00
Ulishk	40.58
Temsaman	38.28
Tuzin	31.20
Gzennaya	28.10
Urriaghel	27.37
Amart	33.32
Targuist	37.50
Bokoya	18.02
Maritimes	30.95
Zarket	23.90
Bu Nsar	46.40
Hamid	37.50
Taghzuth	44.74
Ktama	41.06
Ar. Sen.	35.48
Total Rif	33.40
Total Senhaja	38.70
Ghomara	43.12
Sheshawen	44.64
Arabs	23.17
Shluh	18.32

LA TAILLE DES SOURCILS

À ce niveau, je n'ai perçu que peu de différences entre les différents groupes, ou du moins, peu de tendances cohérentes dans une direction reconnaissable.

TABLEAU 53. L'ÉPAISSEUR DES SOURCILS

Par pourcentages

	No.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	5.28 (28)	75.56 (400)	19.16 (102)	
Total Senhaja	197	5.58 (11)	77.11 (144)	17.31 (42)	
Ghomara	73	2.79 (2)	88.99 (65)	8.22 (6)	
Sheshawen	28	..	78.57 (22)	21.43 (6)	
Arabs	93	6.45 (6)	74.03 (67)	20.44 (19)	1.08 (1)
Shluh	277	9.39 (26)	65.38 (181)	25.23 (70)	

Par moyennes

Kebdana	55.35
Masuza	52.50
Galiya	50.91
Nomads	54.31
Said	54.17
Ulishk	50.00
Temsaman	54.08
Tusin	53.29
Gzennaya	56.82
Urriaghel	53.52
Amart	57.97
Targuist	54.17
Bokoya	51.04
Maritimes	57.96
Zarket	57.00
Bu Nsar	50.00
Hamid	55.55
Taghsuth	54.67
Ktama	52.27
Ar. Sen.	53.72
Total Rif	53.49
Total Senhaja	53.93
Ghomara	51.37
Sheshawen	55.36
Arabs	53.90
Shluh	53.97

LES SOURCILS, LA CONCORDANCE

Ce trait est peu présent au Maroc. Il semble le moins prononcé chez les Chleuhs et les Arabes et le plus développé chez les tribus Senhaja situées sur la route d'invasion de ce territoire. Dans le Rif, il est le moins développé parmi les tribus centrales, à l'exception d'Aith Amart, qui penche fortement dans une direction opposée.

TABLEAU 54. LES SOURCILS, LA CONCORDANCE

Par pourcentages

	No.	abs.	sub.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	45.64 (242)	.57 (3)	31.51 (167)	17.56 (93)	4.72 (25)	
Total Senhaja	197	30.46 (60)	..	27.41 (68)	34.51 (54)	7.11 (14)	.51 (1)
Ghomara	73	45.31 (33)	..	31.40 (23)	17.81 (13)	5.48 (4)	
Sheshawen..........	28	35.68 (10)	..	32.17 (9)	21.43 (6)	10.72 (3)	
Arabs	93	47.32 (44)	1.08 (1)	34.40 (32)	13.97 (13)	3.23 (3)	
Shluh	277	55.94 (156)	..	31.42 (86)	11.20 (31)	1.44 (4)	

Par moyennes

Kebdana	25.00
Masusa	22.92
Galiya	20.45
Nomads	20.68
Said	20.83
Ulishk........................	17.45
Temsaman	22.58
Tusin	19.07
Gsennaya........................	18.63
Urriaghel	16.02
Amart........................	28.41
Targuist	22.23
Bokoya........................	19.78
Maritimes	21.50
Zarket	25.50
Bu Nsar	31.00
Hamid	27.78
Taghzuth	33.47
Ktama	26.14
Ar. Sen.	22.87
Total Rif	22.00
Total Senhaja	28.04
Ghomara	20.88
Sheshawen	26.78
Arabs	18.15
Shluh	14.44

LES SOURCILS, L'EXTENSION LATÉRALE

Les Rifains, les Senhaja et Chaouen affichent la plus grande extension latérale et les Chleuhs, les Arabes et les Ghomara la plus faible. Au sein même du Rif et du Senhaja, les seules exceptions à la règle générale sont les Aith Amart avec un très faible niveau, et les Beqqioua, les tribus maritimes occidentales et Zerket, avec un développement trop important.

TABLEAU 55. LES SOURCILS, L'EXTENSION LATÉRALE

Par pourcentages

	No.	abs.	sm.	m.	+	++	+++
Total Rif	530	10.96	.19	38.68	45.64	4.34	.19
		(58)	(1)	(205)	(242)	(23)	(1)
Total Senhaja	197	7.68	..	42.13	47.15	3.04	
		(15)		(83)	(93)	(6)	
Ghomara	73	15.07	..	45.57	37.99	1.37	
		(11)		(34)	(27)	(1)	
Sheshawen..........	28	7.14	..	46.44	39.28	7.14	
		(2)		(13)	(11)	(2)	
Arabs	93	19.37	..	34.40	43.00	3.23	
		(18)		(32)	(40)	(3)	
Shluh	277	23.47	..	31.40	40.08	5.05	
		(65)		(87)	(111)	(14)	

Par moyennes

Kebdana	37.50	Zarket	41.00
Masuza	35.17	Bu Nsar	36.00
Galiya	37.27	Hamid	37.49
Nomads	36.20	Taghsuth	37.28
Said	30.82	Ktama	34.10
Ulishk	35.84	Ar. Sen.	34.57
Temsaman	36.20		
Tusin	35.55	Total Rif	35.96
Gsennaya	35.45	Total Senhaja	36.42
Urriaghel	38.66	Ghomara	31.17
Amart	28.41	Sheshawen	36.60
Targuist	33.35	Arabs	32.53
Bokoya	41.13	Shluh	31.69
Maritimes	43.17		

LES PLIS ÉPICANTHIQUES

Les plis épicanthiques externes, généralement attribués au type ethnique nord-européen, sont présents chez la majorité des individus dans le Rif et Senhaja. Ils sont dus à la combinaison d'une orbite basse, d'une structure squelette nasale haute et étroite, de sourcils bien développés et de malaires comprimés. Chez les Ghomara et Chaouen, ces plis, bien que toujours présents dans plus de la moitié des échantillons, sont moins fréquents. Chez les Arabes et les Chleuhs, ils sont largement minoritaires. Les plis médians et complets sont partout minoritaires. Les traces de plis internes se retrouvent surtout chez les Ghomara et les Chleuhs, mais de façon sporadique chez les Rifains, les Senhaja et les Arabes, et sont absents de la série Chaouen. Ce n'est qu'à Beni Bou Nsar qu'ils prennent une proportion considérable au niveau tribal. Chez les Chleuhs, ils donnent une apparence mongoloïde à certains individus, mais cette apparence n'est pas corroborée par d'autres observations ou par des mensurations. S'ils représentent une souche mongoloïde latente, elle est bien enfouie.

TABLEAU 56. LES PLIS ÉPICANTHIQUES

Par pourcentages

	No.	Absent	Epicanthic	Median	External	Complete
Total Rif	530	35.47	2.45	1.89	60.00	.19
		(188)	(13)	(10)	(318)	(1)
Total Senhaja	196	22.84	6.16	3.08	67.92	
		(45)	(12)	(6)	(134)	
Ghomara	73	31.51	10.96	..	57.53	
		(23)	(8)		(42)	
Sheshawen	28	39.28	..	3.57	57.15	
		(11)		(1)	(16)	
Arabs	93	57.02	5.35	3.23	34.40	
		(53)	(5)	(3)	(32)	
Shluh	277	60.64	10.83	..	28.53	
		(168)	(30)		(79)	
Kebdana		35.71	..	..	64.29	
Masuza		30.00	3.33	3.33	63.34	
Galiya		34.55	3.64	..	61.81	
Nomads		44.83	..	3.45	51.72	
Said		23.33	..	..	76.67	
Ulishk		37.74	1.89	1.89	58.48	
Temsaman		38.78	..	..	61.22	
Tuzin		26.32	2.63	..	71.05	
Gzennaya		39.99	1.82	3.64	52.73	
Urriaghel		32.81	6.25	3.12	57.82	
Amart		13.64	..	4.54	81.82	
Bokoya		54.19	4.16	4.16	37.49	
Targuist		22.22	5.56	..	72.22	
Maritimes		68.17	4.55	4.55	22.73	
Zarket		12.00	..	8.00	80.00	
Bu Nsar		8.00	16.00	..	76.00	
Hamid		33.33	5.56	..	61.11	
Taghzuth		30.51	8.47	1.70	59.32	
Ktama		4.54	..	..	96.46	
Ar. Sen.		29.79	4.25	6.38	59.58	

LES YEUX, L'OBLIQUITÉ

Ce trait est bien atténué dans la majeure partie du Rif, apparaissant clairement sur la route des invasions nomades, et il apparaît également chez trois des tribus Senhaja. C'est dans ces deux régions et dans le Ghomara qu'il est plus prononcé, et il s'agit clairement d'un élément intrusif. Il n'est pas plus répandu à Chaouen ou chez les Arabes et les Chleuhs que dans la majeure partie du Rif.

TABLEAU 57. LES YEUX, L'OBLIQUITÉ

Par pourcentages

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++
Total Rif	530	84.15	.19	9.05	6.42	.19
		(446)	(1)	(48)	(34)	(1)
Total Senhaja	197	72.60	..	16.24	9.64	1.52
		(143)		(32)	(19)	(3)
Ghomara	73	67.12	..	15.07	17.81	
		(49)		(11)	(13)	
Sheshawen	28	78.56	..	17.87	3.57	
		(22)		(5)	(1)	
Arabs	93	83.87	..	11.83	4.30	
		(78)		(11)	(4)	
Shluh	277	81.55	..	10.48	6.53	1.44
		(143)		(29)	(18)	(4)

Par moyennes

Kebdana	0.00
Masusa	2.50
Galiya	3.18
Nomads	13.80
Said	6.75
Ulishk	5.18
Temsaman	4.08
Tusin	3.97
Gsennaya	9.10
Urriaghel	6.64
Amart	2.85
Targuist	8.32
Bokoya	5.21
Maritimes	2.23
Zarket	7.00
Bu Nsar	10.00
Hamid	12.50
Taghsuth	9.34
Ktama	21.58
Ar. Sen.	7.45
Total Rif	5.64
Total Senhaja	10.02
Ghomara	12.50
Sheshawen	6.25
Arabs	5.20
Shluh	6.95

LA HAUTEUR DU FRONT

Dans l'ensemble, les Rifains ont le front le plus haut de tous les groupes étudiés, et dépassent en apparence la norme européenne ; des mesures ont montré qu'ils avaient le front plus haut que les Scandinaves et les Ibériques, Cet excès est donc probablement réel. Les plus hauts fronts sont situés dans les zones affichant un plus grand blondisme. Les fronts particulièrement bas, comparativement,

apparaissent avec l’arrivée des nomades et se retrouvent à Ketama et chez les Ghomara.

TABLEAU 58. LA HAUTEUR DU FRONT

Par pourcentages

	No.	mm.	m.	+	++	+++
Total Rif	530	.19 (1)	12.45 (66)	55.09 (292)	31.70 (168)	.57 (3)
Total Senhaja	197	..	15.74 (31)	57.34 (113)	25.90 (51)	1.02 (2)
Ghomara	73	..	25.21 (19)	59.72 (43)	15.07 (11)	
Sheshawen	28	..	14.32 (4)	53.51 (15)	32.17 (9)	
Arabs	93	..	22.56 (21)	47.32 (44)	30.12 (28)	
Shluh	277	.36 (1)	19.18 (53)	44.94 (142)	34.80 (119)	.72 (2)

Par moyennes

Kebdana	53.57
Masusa	56.66
Galiya	54.55
Nomads	45.26
Said	50.00
Ulishk	53.30
Temsaman	54.44
Tusin	54.61
Gzennaya	55.46
Urriaghel	57.24
Amart	62.50
Targuist	53.12
Bokoya	62.52
Maritimes	52.27
Zarket	55.50
Bu Nsar	52.00
Hamid	54.17
Taghzuth	52.33
Ktama	48.86
Ar. Sen.	54.79
Total Rif	54.95
Total Senhaja	52.98
Ghomara	47.26
Sheshawen	54.47
Arabs	51.88
Shluh	52.50

LA LARGEUR DU FRONT

Les Rifains n'ont cependant pas les fronts les plus larges, comme ceux que possèdent les habitants de Chaouen. Les fronts les plus larges du Rif vont aux Aith Amart, Gzennaya et Aith Saïd, alors que les plus étroits longent la côte de Temsaman à Mtioua, et

s'étendent au Ghomara. Les plus étroites se trouvent à Beni Hamid et Ketama.

TABLEAU 59. LA LARGEUR DU FRONT

Par pourcentages

	No.	—	+	++	+++
Total Rif	530	7.18 (38)	62.07 (329)	30.75 (163)	
Total Senhaja	197	13.70 (27)	61.42 (121)	24.37 (48)	.51 (1)
Ghomara	73	5.48 (4)	59.72 (43)	34.80 (26)	
Sheshawen	28	3.57 (1)	60.75 (17)	35.68 (10)	
Arabs	93	12.90 (12)	56.99 (53)	29.03 (27)	1.08 (1)
Shluh	277	9.03 (25)	57.77 (160)	32.50 (90)	.72 (2)

Par moyennes

Kebdana	55.36
Masusa	54.17
Galiya	54.82
Nomads	57.42
Said	61.67
Ulishk	56.60
Temsaman	53.57
Tusin	54.61
Gsennaya	60.00
Urriaghel	52.34
Amart	60.23
Targuist	55.50
Bokoya	53.12
Maritimes	51.14
Zarket	55.50
Bu Nsar	55.00
Hamid	48.61
Taghsuth	54.24
Ktama	45.45
Ar. Sen.	54.26
Total Rif	55.90
Total Senhaja	52.86
Ghomara	53.77
Sheshawen	58.05
Arabs	54.43
Shluh	56.23

L'INCLINAISON DU FRONT

L'inclinaison du front est dans l'ensemble moins prononcée que dans la plupart des pays d'Europe. C'est chez le groupe Chaouen et les tribus typiquement Senhaja qu'elle est le moins prononcé, les exemples qui présentent le moins d'inclinaison se

trouvant dans le Rif oriental, le Rif central et occidental, ainsi que chez les Arabes, les Ghomara et les Chleuhs. Gzennaya, Aith Touzine et Temsaman délimitent les deux zones de déclivité respectives dans le Rif, tandis que les Nomades présentent visiblement le plus extrême degré d'inclinaison.

TABLEAU 60. L'INCLINAISON DU FRONT

Par pourcentage

	No.	Forward	-- abs.	- sm.	+	++	+++
Total Rif	529	.19 (1)	.76 (4)	44.39 (235)	40.45 (214)	14.18 (75)	
Total Senhaja	197	2.54 (5)	4.57 (9)	50.70 (100)	34.00 (67)	7.68 (15)	.51 (1)
Ghomara	73	..	..	47.91 (35)	32.90 (24)	18.54 (13)	1.37 (1)
Sheshawen	28	..	7.14 (2)	57.12 (16)	32.17 (9)	3.57 (1)	
Arabs	93	..	..	44.09 (41)	41.93 (39)	8.60 (8)	5.38 (5)
Shluh	277	.72 (2)	2.17 (6)	38.60 (107)	44.42 (123)	14.09 (39)	

Par moyennes

Kebdana	42.85
Masuza	44.17
Galiya	41.36
Nomads	47.41
Said	45.33
Ulishk	43.49
Temsaman	35.93
Tuzin	39.48
Gzennaya	38.65
Urriaghel	41.80
Amart	43.18
Targuist	45.83
Bokoya	41.66
Maritimes	46.59
Zarket	39.00
Bu Nsar	38.00
Hamid	36.10
Taghzuth	33.05
Ktama	32.96
Ar. Sen.	34.85
Total Rif	41.92
Total Senhaja	36.23
Ghomara	42.98
Sheshawen	33.04
Arabs	43.13
Shluh	42.22

L'ARCADE SOURCILIÈRE

Les arcades sourcilières sont légèrement moins prononcées qu'en Europe du Nord et centrale, mais davantage que dans le sud. Les Aith Saïd, Targuist, et Taghzouth ont les plus prononcées, les autres tribus se situant à un niveau intermédiaire. Les Senhaja, les Ghomara et les Arabes présentent un contour rugueux alors que les Chleuhs exhibent des contours plus lisses.

TABLEAU 61. LES ARCADES SOURCILIÈRES

Par pourcentages

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	1.13	1.89	31.70	53.20	11.51	.57
		(6)	(10)	(168)	(282)	(61)	(3)
Total Senhaja	197	.51	1.52	27.92	49.24	20.30	.51
		(1)	(3)	(55)	(97)	(40)	(1)
Ghomara	73	..	..	31.40	52.16	15.07	1.37
				(23)	(38)	(11)	(1)
Sheshawen	28	..	3.57	39.29	42.82	14.32	
			(1)	(11)	(12)	(4)	
Arabs	93	2.15	1.08	26.94	47.32	16.13	5.38
		(2)	(1)	(26)	(44)	(15)	(5)
Shluh	277	3.25	2.89	41.51	40.43	10.48	1.44
		(9)	(8)	(116)	(112)	(29)	(4)

Par moyennes

Kebdana	42.87
Masuza	44.17
Galiya	39.98
Nomads	46.55
Said	51.67
Ulishk	46.22
Temsaman	40.42
Tusin	43.36
Gzennaya	49.32
Urriaghel	37.95
Amart	44.89
Targuist	52.08
Bokoya	37.50
Maritimes	43.17
Zarket	43.00
Bu Nsar	48.00
Hamid	47.23
Taghzuth	51.48
Ktama	45.45
Ar. Sen.	35.91
Total Rif	43.90
Total Senhaja	47.46
Ghomara	46.51
Sheshawen	42.40
Arabs	48.12
Shluh	33.75

LA DÉPRESSION DU NASION

Arrivés au nez, nous abordons la partie du corps qui est peut-être la plus sensible aux variations ethniques, et nous devons la traiter avec prudence. La dépression du nasion dépend de deux facteurs : la hauteur de la racine du nez et le développement de l'arcade sourcilière au niveau de la glabelle. Parmi les groupes qui ont les arcades sourcilières les plus marqués, Ghomara, Aith Oulichek, Temsaman, Aith Touzine, Gzennaya, Targuist, et Taghzouth présentent des dépressions nasales correspondantes. Les Temsaman, Beni Hamid et Ketama affichent des dépressions plus profondes que celles auxquelles on pourrait s'attendre compte tenu de leurs arcades sourcilières ; les dépressions les moins marquées se rencontrent à Kebdana et chez les Nomades, où le nez se détache du front sans trop marquer de rupture. Les Marocains dans leur ensemble ont relativement peu de dépression nasale par rapport à la plupart des Européens, mais le type nomade semble être celui qui en a le moins.

TABLEAU 62. DÉPRESSION DU NASION

En pourcentage

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	528	1.52 (8)	3.60 (19)	40.15 (212)	45.07 (238)	9.47 (50)	.19 (1)
Total Senhaja	196	2.04 (4)	4.08 (8)	43.52 (85)	38.12 (75)	11.73 (23)	.51 (1)
Ghomara	73	..	..	29.32 (22)	59.72 (43)	9.59 (7)	1.37 (1)
Sheshawen	28	..	10.71 (3)	39.29 (11)	39.29 (11)	10.71 (3)	
Arabs	93	1.08 (1)	3.21 (3)	44.09 (41)	33.32 (31)	18.30 (17)	
Shluh	275	3.61 (10)	1.81 (5)	81.40 (112)	81.04 (111)	11.55 (32)	1.81 (5)

Par moyennes

Kebdana	33.05
Masusa	39.21
Galiya	35.68
Nomads	34.48
Said	40.83
Ulishk	45.28
Temsaman	42.60
Tusin	46.71
Gsennaya	42.16
Urriaghel	39.84
Amart	38.08
Targuist	41.65
Bokoya	39.13
Maritimes	37.37
Zarket	36.00
Bu Nsar	39.00
Hamid	41.91
Taghsuth	40.05
Ktama	42.60
Ar. Sen.	39.90
Total Rif	40.28
Total Senhaja	39.75
Ghomara	45.38
Sheshawen	38.82
Arabs	41.80
Shluh	40.90

LA RACINE NASALE, LA HAUTEUR

La racine du nez est aussi haute chez les Marocains que chez les Européens, sinon un peu davantage. Sa plus grande élévation se rencontre dans le Rif central et oriental, la plus haute de toutes étant celle des nomades. Elle est plus basse chez les Aith

Oulichek, Aith Touzine, Targuist, Beqqioua, Ketama et chez les Ghomara.

TABLEAU 63. LA RACINE NASALE, LA HAUTEUR

Par pourcentages

	No.	– –	–	+	++	+++
Total Rif	528	.38 (2)	10.41 (55)	69.72 (368)	19.30 (108)	.19 (1)
Total Senhaja	196	.51 (1)	11.73 (23)	64.29 (126)	21.94 (43)	1.53 (3)
Ghomara	73	..	10.96 (8)	79.45 (58)	9.59 (7)	
Sheshawen	28	..	10.71 (3)	82.44 (20)	6.85 (5)	
Arabs	93	..	13.98 (13)	64.50 (60)	20.44 (19)	1.08 (1)
Shluh	275	.73 (2)	20.73 (57)	53.54 (150)	25.00 (66)	

Par moyennes

Kebdana	53.57
Masusa	55.17
Galiya	55.69
Nomads	56.90
Said	56.67
Ulishk	48.21
Temsaman	52.55
Tusin	46.71
Gzennaya	53.18
Urriaghel	52.35
Amart	55.12
Targuist	45.83
Bokoya	47.83
Maritimes	50.00
Zarket	53.00
Bu Nsar	54.00
Hamid	52.94
Taghsuth	54.66
Ktama	47.73
Ar. Sen.	52.13
Total Rif	52.15
Total Senhaja	52.17
Ghomara	49.66
Sheshawen	51.79
Arabs	52.02
Shluh	50.56

LA RACINE NASALE, LA LARGEUR

Là encore, les Nomades et les Rifains du centre se démarquent à l'extrême dans une tendance hyper-européenne. Les Rifains affichent les plus étroites dimensions à cet égard, suivis des Ghomara et Chaouen. Les Aith Oulichek, Taghzouth et les Senhaja arabophones

apparaissent tout aussi larges que les Arabes, tandis que les Chleuhs sont les plus larges de tous.

TABLEAU 64. LA RACINE NASALE, LA LARGEUR

Par pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++
Total Rif	528	.38 (2)	61.60 (326)	35.41 (187)	2.61 (13)
Total Senhaja	196	.51 (1)	58.18 (114)	35.19 (69)	6.12 (12)
Ghomara	73	..	62.46 (45)	36.17 (27)	1.37 (1)
Sheshawen	28	..	60.71 (17)	39.29 (11)	
Arabs	93	..	51.61 (48)	40.86 (38)	7.53 (7)
Shluh	275	..	36.68 (101)	53.49 (147)	9.83 (27)

Par moyennes

Kebdana	33.94
Masuza	36.20
Galiya	36.60
Nomads	32.76
Said	34.17
Ulishk	41.97
Temsaman	34.19
Tusin	34.22
Gsennaya	34.77
Urriaghel	32.43
Amart	28.41
Targuist	34.73
Bokoya	33.69
Maritimes	30.68
Zarket	36.47
Bu Nsar	34.00
Hamid	33.83
Taghsuth	38.55
Ktama	32.96
Ar. Sen.	38.82
Total Rif	33.04
Total Senhaja	36.78
Ghomara	34.93
Sheshawen	34.83
Arabs	39.00
Shluh	43.17

L'ARÊTE NASALE, LA HAUTEUR

Chez tous les groupes marocains, l'arête du nez est haute. Cette hauteur est apparemment un facteur dominant dans la région puisqu'elle parcourt des groupes chez lesquels les autres traits nasaux diffèrent. Elle atteint

sa plus grande hauteur chez les Aith Amart et les Beni Hamid.

TABLEAU 65. L'ARÊTE NASALE, LA HAUTEUR

Par pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	528	.19	6.63	66.86	26.13	.19
		(1)	(35)	(353)	(138)	(1)
Total Senhaja	196	.51	8.17	61.26	27.00	3.06
		(1)	(16)	(120)	(53)	(6)
Ghomara	73	..	10.96	58.35	30.69	
			(8)	(42)	(23)	
Sheshawen	28	..	7.14	64.27	28.59	
			(2)	(18)	(8)	
Arabs	93	1.08	10.75	61.23	25.86	1.08
		(1)	(10)	(56)	(25)	(1)
Shluh	275	..	11.90	60.00	27.75	.35
			(33)	(166)	(75)	(1)

Par moyennes

Kebdana	62.50	Zarket	56.00
Masusa	58.63	Bu Nsar	54.00
Galiya	56.36	Hamid	58.09
Nomads	58.63	Taghsuth	55.94
Said	57.50	Ktama	54.55
Ulishk	54.96	Ar. Sen.	55.33
Temsaman	55.62	Total Rif	54.97
Tusin	49.33	Total Senhaja	55.68
Gsennaya	56.82	Ghomara	55.14
Urriaghel	52.35	Sheshawen	55.36
Amart	57.96	Arabs	54.05
Targuist	47.22	Shluh	53.96
Bokoya	53.26		
Maritimes	55.12		

L'ARÊTE NASALE, LA LARGEUR

Si l'arête nasale varie peu en hauteur, elle présente des différences intéressantes en largeur, les quatre groupes nord-marocains étant les plus étroits, les Arabes et les Chleuhs sont beaucoup plus larges. Au niveau interne, les Aith Waryaghar et les Aith

Amart sont les plus étroits, ils incarnent le type leptorhinien le plus pur ; les Aith Oulichek, Temsaman, Targuist, Beqqioua, Beni Bou Nsar et Taghzouth montrent tous les signes d'un trait nasal plus large. Les Nomades, bien que légèrement moins étroits que les deux tribus centrales, sont encore beaucoup plus étroits que la moyenne Rifaine.

TABLEAU 66. L'ARÊTE NASALE, LA LARGEUR

Par pourcentages

	No.	− −	−	+	++
Total Rif	528	.19	45.07	50.77	3.97
		(1)	(238)	(268)	(21)
Total Senhaja	196	.51	48.17	42.64	8.68
		(1)	(94)	(84)	(17)
Ghomara	73	..	50.58	45.31	4.11
			(37)	(33)	(3)
Sheshawen	28	..	46.44	49.99	3.57
			(13)	(14)	(1)
Arabs	93	..	34.40	53.77	11.83
			(32)	(50)	(11)
Shluh	275	..	17.84	66.52	15.64
			(49)	(183)	(43)

Par moyennes

Kebdana	37.50
Masuza	40.51
Galiya	38.64
Nomads	37.06
Said	38.33
Ulishk	43.39
Temsaman	42.34
Tuzin	36.84
Gzennaya	40.67
Urriaghel	36.30
Amart	35.22
Targuist	44.44
Bokoya	41.30
Maritimes	37.50
Zarket	39.50
Bu Nsar	43.00
Hamid	39.70
Taghzuth	40.08
Ktama	37.48
Ar. Sen.	39.37
Total Rif	39.66
Total Senhaja	39.99
Ghomara	38.35
Sheshawen	39.28
Arabs	44.35
Shluh	49.45

LE PROFIL NASAL

Cette observation correspond au profil du nez du nasion à la pointe, et non du nasion à l'extrémité de la charpente nasale comme cela se fait sur le crâne et comme certains observateurs le font sur des personnes vivantes. Tous les groupes marocains ont des nez droits et convexes, avec une petite minorité de nez concaves. Les Rifains sont dans l'ensemble les moins convexes du lot, bien que les différences ne soient pas importantes. Dans le Rif, les Nomades et leurs voisins possèdent les pourcentages les plus élevés de convexité, et des valeurs élevées sont également observées chez les Senhaja et les Ghomara. Si l'on considère que les Beni Amart incarnent le type blond le plus pur de la région, le profil qui va avec est apparemment droit.

TABLEAU 67. LE PROFIL NASAL

Par pourcentages

	No.	Concave	Straight	Convex	Concavo-convex
Total Rif	528	14.02	45.65	35.61	4.72
		(74)	(241)	(188)	(25)
Total Senhaja	196	13.27	40.81	41.34	4.59
		(26)	(80)	(80)	(9)
Ghomara	73	13.70	36.99	47.95	1.37
		(10)	(27)	(35)	(1)
Sheshawen	28	10.71	46.43	39.29	3.57
		(3)	(13)	(11)	(1)
Arabs	93	15.06	39.78	44.09	1.07
		(14)	(37)	(41)	(1)
Shluh	275	10.91	46.55	41.55	1.09
		(30)	(128)	(114)	(3)
Kebdana		21.43	28.57	50.00	
Masuza		6.89	48.28	44.83	
Galiya		21.82	47.27	30.91	
Nomads		10.34	44.83	44.83	
Said		..	60.00	36.67	3.33
Ulishk		13.21	39.62	39.62	7.55
Temsaman		14.28	40.82	34.69	10.21
Tuzin		18.42	42.11	36.84	2.63
Gzennaya		14.55	34.54	43.64	7.27
Urriaghel		14.06	46.88	34.37	4.68
Amart		18.18	54.54	22.73	4.55
Targuist		22.22	33.33	33.33	11.12
Bokoya		13.04	65.22	13.04	8.70
Maritimes		..	72.73	27.27	
Zarket		16.00	36.00	48.00	
Bu Nsar		16.00	44.00	32.00	8.00
Hamid		5.88	41.18	47.06	5.88
Taghzuth		15.25	38.98	44.07	1.70
Ktama		4.55	45.45	40.91	9.09
Ar. Sen.		14.89	42.86	36.17	6.38

LA POINTE NASALE, L'ÉPAISSEUR

Cette observation est la plus sensible à la variation de tous les critères nasaux. Il est clairement indiqué que les Rifains sont les plus étroits de tous les groupes marocains pour l'épaisseur de l'extrémité nasale, et à l'intérieur du Rif et du Senhaja, Beni Amart et Zerket sont les plus étroits, Zerket étant même plus étroit qu’Aith Amart. Temsaman et Aith Touzine donnent également des valeurs faibles. Ceci

est curieux dans le cas des Temsaman, dont l'arête nasale est relativement large. Parmi les Rifains, Targuist, les Nomades, les tribus maritimes de l'ouest, Gzennaya, et Aith Oulichek sont les plus larges. Des moyennes plus élevées que n'importe quelle autre dans le Rif, cependant, se retrouvent à Ketama, Beni Hamid, et Taghzouth. Les Chleuhs sont les plus larges des six grands groupes, les Arabes les suivant de peu.

TABLEAU 68. LA POINTE NASALE, L'ÉPAISSEUR

Par pourcentages

	No.	sm.	m.	+	++	+++
Total Rif	528	7.58 (4)	41.10 (217)	40.72 (251)	10.60 (56)	
Total Senhaja	196	.51 (1)	34.68 (68)	43.38 (85)	20.92 (41)	.51 (1)
Ghomara	73	..	34.80 (26)	49.21 (36)	15.99 (11)	
Sheshawen	28	..	41.22 (10)	51.64 (16)	7.14 (2)	
Arabs	93	..	22.56 (21)	63.46 (59)	11.83 (11)	2.15 (2)
Shluh	275	..	17.14 (47)	59.65 (165)	22.13 (60)	1.08 (3)

Par moyennes

Kebdana	42.84
Masuza	41.37
Galiya	42.72
Nomads	43.96
Said	40.00
Ulishk	43.34
Temsaman	38.55
Tusin	38.81
Gzennaya	45.69
Urriaghel	40.05
Amart	37.50
Targuist	47.19
Bokoya	41.30
Maritimes	43.18
Zarket	35.50
Bu Nsar	47.00
Hamid	50.00
Taghsuth	49.36
Ktama	52.27
Ar. Sen.	44.14
Total Rif	42.09
Total Senhaja	46.55
Ghomara	44.86
Sheshawen	42.85
Arabs	48.12
Shluh	51.59

LA POINTE NASALE, L'ÉLÉVATION ET LA DÉPRESSION

Les pourcentages qui suivent montrent que le nez marocain, malgré son aspect aquilin, n'est pas un nez mixte ou arménoïde, puisque dans les trois quarts des cas, chez la plupart des groupes, sa pointe est élevée. C'est chez les Nomades, les Aith Waryaghar, Ketama et Ghomara que les pointes déprimées sont les plus nombreuses, mais non majoritaires.

TABLEAU 69. LA POINTE NASALE, L'ÉLÉVATION ET LA DÉPRESSION

En pourcentage uniquement

	No.	Elevation	Depression
Total Rif	522	76.04	23.96
		(397)	(125)
Total Senhaja	196	68.88	31.12
		(135)	(61)
Ghomara	72	58.32	41.68
		(42)	(30)
Sheshawen	28	78.56	21.44
		(22)	(6)
Arabs	92	78.26	21.74
		(72)	(20)
Shluh	275	71.27	28.73
		(196)	(79)
Kebdana		78.57	21.43
Mazuza		72.43	27.57
Galiya		85.45	14.55
Nomads		62.07	37.93

	Elevation	Depression
Said	86.67	13.33
Ulishk	84.91	15.09
Temsaman	75.55	24.49
Tuzin	71.05	28.95
Gzennaya	76.36	23.64
Urriaghel	63.49	36.51
Amart	77.27	22.73
Targuist	88.89	11.11
Bokoya	69.57	30.43
Maritimes	77.27	22.73
Zarket	80.00	20.00
Bu Nsar	68.00	32.00
Hamid	76.47	23.53
Taghzuth	66.10	33.90
Ktama	50.00	50.00
Ar. Sen.	74.47	25.53

LES AILES NASALES

Dans tous les groupes, le déploiement moyen ou normal des ailes nasales européennes est la norme. Les pourcentages d'ailes comprimées sont joliment échelonnés des Rifains aux Chleuhs, qui ont une plus

grande proportion d'ailes évasées que d'ailes comprimées. Aucun exemple d'ailes évasées n'a été découvert chez les deux tribus rifaines les plus orientales, dans le Rif central ou à Zerket. Les plus grandes proportions d'ailes évasées se situent à Beni Bou Nsar, Taghzouth, et Ketama.

En résumant les observations sur le nez, nous constatons que les nez les plus étroits vont avec le type Rifain central, à en juger par la distribution, et les plus larges correspondent aux Chleuhs, Taghzouth, Ketama, et Beni Bou Nsar. Les éléments à nez large dans le Rif sont concentrés chez les Aith Oulichek et Targuist. La hauteur du nez varie peu d'une région à l'autre ; les Rifains du centre ont les ailes les plus comprimées, tandis que les Nomades, certaines tribus Senhaja et les Ghomara sont en tête pour la dépression de la pointe. Le nez des Rifains est en général haut, étroit, droit ou aquilin, fin et élevé à l'extrémité. C'est le meilleur indice, parmi tous les traits morphologiques, du caractère fondamentalement européen de ce peuple.

TABLEAU 70. LES AILES NASALES

En pourcentage uniquement

	No.	Compressed	Medium	Flaring
Total Rif	528	31.63	64.20	4.17
		(167)	(339)	(22)
Total Senhaja	196	26.02	58.16	13.84
		(51)	(114)	(31)
Ghomara	73	21.91	67.23	11.96
		(16)	(49)	(8)
Sheshawen	28	10.71	89.29	
		(3)	(25)	
Arabs	92	17.39	69.57	13.04
		(16)	(64)	(12)
Shluh	275	10.91	73.09	16.00
		(30)	(201)	(44)
Kebdana		42.86	57.14	
Masuza		34.48	65.52	
Galiya		36.36	60.00	3.64
Nomads		27.59	68.96	3.45

	Compressed	Medium	Flaring
Said	33.33	56.67	10.00
Ulishk	16.98	77.36	5.66
Temsaman	44.89	42.86	12.25
Tuzin	26.32	73.68	
Gzennaya	20.00	78.18	1.82
Urriaghel	37.50	62.50	
Amart	40.91	59.09	
Targuist	27.78	66.66	5.56
Bokoya	39.13	56.52	4.35
Maritimes	31.82	59.09	9.09
Zarket	36.00	64.00	
Bu Nsar	12.00	60.00	28.00
Hamid	47.06	47.06	5.88
Taghzuth	27.12	47.46	25.42
Ktama	18.18	59.09	22.73
Ar. Sen.	23.41	72.34	4.25

LES LÈVRES, L'ÉPAISSEUR DU TÉGUMENT

L'épaisseur du tégument de la lèvre n'est pas très grande chez tous les groupes marocains. Chez les Rifains, elle varie peu, étant plus épaisse chez les Aith Oulichek, les Gzennaya, Targuist et les Beqqioua, et plus mince chez les Nomades. Les tribus rifaines centrales ne sont pas plus minces que les autres à cet égard. Chez les Senhaja, les lèvres sont plus épaisses, surtout chez les Beni Bou Nsar, Ketama et Taghzouth. Elles sont également plus épaisses chez les Arabes et les Chleuhs, tandis que les échantillons du Ghomara et Chaouen concordent avec ceux des Rifains.

TABLEAU 71. LES LÈVRES, L'ÉPAISSEUR DU TÉGUMENT

Par pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	.36 (2)	14.72 (78)	82.28 (436)	2.64 (14)	
Total Senhaja	197	..	11.68 (23)	79.19 (156)	9.13 (18)	
Ghomara	73	..	9.59 (7)	89.04 (65)	1.37 (1)	
Sheshawen	28	..	14.29 (4)	82.14 (23)	3.57 (1)	
Arabs	93	..	14.00 (13)	66.65 (62)	17.20 (16)	2.15 (2)
Shluh	277	..	16.62 (46)	68.29 (189)	15.17 (42)	

Par moyennes

Kebdana	50.00
Masuza	46.67
Galiya	46.36
Nomads	44.82
Said	45.83
Ulishk	47.87
Temsaman	48.47
Tusin	45.39
Gzennaya	47.27
Urriaghel	45.70
Amart	46.59
Targuist	47.22
Bokoya	47.20
Maritimes	43.17
Zarket	46.00
Bu Nsar	54.00
Hamid	43.05
Taghsuth	50.42
Ktama	53.41
Ar. Sen.	48.40
Total Rif	46.37
Total Senhaja	49.37
Ghomara	47.95
Sheshawen	47.32
Arabs	51.61
Shluh	49.64

LES LÈVRES, L'ÉPAISSEUR DE LA MEMBRANE

Ce caractère présente plus de variations que le précédent. Les lèvres les plus épaisses se trouvent aux frontières orientale et occidentale de la zone rifaine, et les plus minces à l'est et au centre, Mazouja, Aith Oulichek et Aith Touzine étant les plus minces de tous. Zerket, comme d'habitude, se range du côté des Rifains, tandis que celles des autres tribus Senhaja

sont beaucoup plus épaisses, Beni Bou Nsar et Taghzouth en tête. Tous les autres groupes ont des lèvres relativement épaisses par rapport aux Rifains, mais pas plus épaisses que dans le reste du monde, et probablement pas plus épaisses que celles des Européens en moyenne.

TABLEAU 72. LES LÈVRES, L'ÉPAISSEUR DE LA MEMBRANE

Par pourcentages

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	.94	2.07	53.20	39.64	4.15	
		(5)	(11)	(282)	(210)	(22)	
Total Senhaja	197	.51	..	36.05	50.24	13.20	
		(1)		(71)	(99)	(26)	
Ghomara	73	2.74	1.37	32.89	48.55	16.45	
		(2)	(1)	(24)	(34)	(12)	
Sheshawen	28	..	7.14	28.59	67.70	3.57	
			(2)	(8)	(17)	(1)	
Arabs	93	..	3.31	16.13	67.65	11.83	1.08
			(4)	(15)	(62)	(11)	(1)
Shluh	277	3.25	..	29.98	49.79	16.62	.36
		(9)		(83)	(138)	(46)	(1)

Par moyennes

Kebdana	42.86
Masusa	33.34
Galiya	35.90
Nomads	36.20
Said	35.42
Ulishk	33.02
Temsaman	35.70
Tuzin	33.22
Gzennaya	36.14
Urriaghel	39.28
Amart	35.22
Targuist	34.73
Bokoya	41.67
Maritimes	44.32
Zarket	34.00
Bu Nsar	47.00
Hamid	43.06
Taghzuth	47.88
Ktama	43.18
Ar. Sen.	43.61
Total Rif	36.48
Total Senhaja	44.03
Ghomara	44.18
Sheshawen	41.07
Arabs	47.71
Shluh	45.12

LES LÈVRES, L'ÉVERSION

Les tribus de Beqqioua, Aith Waryaghar, et Aith Amart atteignent les points les plus bas dans le degré d'éversion des lèvres. Le tableau des pourcentages montre que près d'un quart des Rifains ont des lèvres qui se rejoignent sans aucune éversion. Il en va de même pour les Chleuhs. A l'exception du cas anormal de Targuist, les tribus Rifaines sont cohérentes en affichant la plus faible éversion de tous les groupes. Elles sont suivies, assez curieusement, par les Chleuhs, dont les lèvres, bien que relativement épaisses, ne sont pas très éversées. Chaouen présente la plus forte éversion moyenne, et se rapproche, je crois, le plus des Européens en général. Les Ghomara et les Senhaja se rapprochent de Chaouen sur ce point.

TABLEAU 73. LES LÈVRES, L'ÉVERSION

Par pourcentages

	No.	abs.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	23.00	45.30	28.49	3.21	
		(122)	(240)	(151)	(17)	
Total Senhaja	197	13.71	33.50	39.59	13.20	
		(27)	(66)	(78)	(26)	
Ghomara	73	12.33	37.41	42.47	8.09	
		(9)	(27)	(31)	(6)	
Sheshawen	28	7.14	28.59	64.27		
		(2)	(8)	(18)		
Arabs	93	13.96	37.76	39.68	7.52	1.08
		(13)	(35)	(37)	(7)	(1)
Shluh	277	26.68	34.66	31.08	7.22	.36
		(74)	(96)	(86)	(20)	(1)

Par moyennes

Kebdana	39.82	Zarket	26.00
Masuza	25.88	Bu Nsar	36.00
Galiya	27.71	Hamid	33.33
Nomads	33.63	Taghzuth	43.65
Said	29.17	Ktama	43.18
Ulishk	29.72	Ar. Sen.	37.23
Temsaman	26.04		
Tuzin	26.32	Total Rif	27.97
Gzennaya	26.36	Total Senhaja	38.07
Urriaghel	22.66	Ghomara	38.36
Amart	22.33	Sheshawen	39.29
Targuist	52.78	Arabs	35.61
Bokoya	17.71	Shluh	29.90
Maritimes	31.82		

LA PROÉMINENCE DU MENTON

Les mentons les plus proéminents se retrouvent à Chaouen, bien que parmi les tribus rifaines Mazouja, Aith Oulichek, Aith Touzine, Aith Amart, ainsi que les tribus Maritimes affichent un bon développement. Les mentons les plus faibles du Rif sont détenus par les nomades. Chez les Senhaja, Zerket possède les plus beaux mentons, et Beni Hamid et Ketama les plus fuyants. Dans l'ensemble, les Senhaja ont des mentons plus faibles que ceux des Rifains, de même que les Chleuhs et les Ghomara, tandis que les Arabes se rapprochent des Rifains.

TABLEAU 74. PROÉMINENCE DU MENTON

Par pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++
Total Rif	530	.57	37.35	56.80	5.28
		(3)	(198)	(301)	(28)
Total Senhaja	195	1.03	46.67	50.25	2.05
		(2)	(90)	(99)	(4)
Ghomara	73	..	41.65	56.98	1.37
			(31)	(41)	(1)
Sheshawen	28	..	37.65	51.64	10.71
			(9)	(16)	(3)
Arabs	93	2.15	62.38	35.47	
		(2)	(58)	(33)	
Shluh	276	2.54	43.15	52.50	1.81
		(7)	(119)	(145)	(5)

Par moyennes

Kebdana	39.29	Zarket	41.00
Masusa	50.00	Bu Nsar	38.54
Galiya	40.00	Hamid	31.66
Nomads	37.07	Taghzuth	38.13
Said	40.00	Ktama	34.10
Ulishk	44.34	Ar. Sen.	37.23
Temsaman	39.79		
Tuzin	43.42	Total Rif	41.72
Gzennaya	41.36	Total Senhaja	38.20
Urriaghel	41.80	Ghomara	39.72
Amart	43.77	Sheshawen	47.73
Targuist	41.66	Arabs	41.57
Bokoya	39.58	Shluh	38.73
Maritimes	43.17		

LES MENTONS, MÉDIANS ET BILATÉRAUX

En général, les mentons sont plus souvent bilatéraux que médians dans leur forme. Les proportions les rapprocheraient de la condition européenne. Les variations internes semblent difficiles à interpréter. Aith Amart, qui est le groupe le plus blond de tous, a le plus de mentons bilatéraux, mais nous verrons plus loin si cela a une signification

ou non. Le groupe Chaouen a le plus grand nombre de mentons bilatéraux, et les Arabes en ont le moins, ce qui dénote des liens avec les Européens, des plus forts aux plus faibles.

TABLEAU 75. MENTONS, MÉDIANS ET BILATÉRAUX

En pourcentage uniquement

	No.	Median	Bilateral		Median	Bilateral
Total Rif	527	42.50	57.50	Said	26.67	73.33
		(224)	(303)	Ulishk	32.09	67.91
Total Senhaja	195	46.67	53.33	Temsaman	50.00	50.00
		(91)	(104)	Tuzin	47.37	52.63
Ghomara	73	49.26	50.74	Gzennaya	45.45	54.55
		(36)	(37)	Urriaghel	59.38	40.62
Sheshawen	28	39.23	60.77	Amart	13.64	86.36
		(11)	(17)	Targuist	33.33	66.67
Arabs	93	47.31	52.69	Bokoya	62.50	37.50
		(44)	(49)	Maritimes	42.86	57.14
Shluh	276	42.50	57.50			
		(116)	(157)	Zarket	60.00	40.00
				Bu Nsar	29.17	70.83
Kebdana		42.86	57.14	Hamid	66.67	33.33
Mazuza		53.33	46.67	Taghzuth	37.93	62.07
Galiya		31.52	68.48	Ktama	68.20	31.80
Nomads		37.93	62.07	Ar. Sen.	42.55	57.45

LES DIMENSIONS MALAIRES

Quant à la proéminence des pommettes, les Rifains dans leur ensemble se rapprochent de la moyenne européenne. Aith Waryaghar et Aith Amart, Gueliya et Kebdana, Zerket, Beni Bou Nsar et Beni Hamid possèdent les pommettes les plus comprimées. A l'exception de Beni Bou Nsar et Beni Hamid, celles-ci semblent aller de pair avec le blondisme le plus prononcé. Les proéminences malaires les plus importantes se rencontrent chez les Arabes, les Chleuhs et les Ghomara. Les Rifains et les

Senhaja semblent se distinguer des autres par leur faible développement.

TABLEAU 76. LES DIMENSIONS MALARIES

Par pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	.19 (1)	22.09 (117)	50.88 (275)	26.65 (136)	.19 (1)
Total Senhaja	197	..	29.92 (59)	40.74 (190)	28.83 (57)	.51 (1)
Ghomara	73	..	20.57 (15)	45.31 (33)	34.32 (25)	
Sheshawen	28	..	21.39 (6)	46.44 (13)	32.17 (9)	
Arabs	93	..	17.20 (16)	44.09 (41)	38.71 (36)	
Shluh	276	.36 (1)	21.00 (58)	38.03 (105)	38.89 (110)	.72 (2)

Par moyennes

Kebdana	44.65	Zarket	46.00
Mazuza	50.83	Bu Nsar	49.50
Galiya	48.64	Hamid	48.61
Nomads	50.86	Taghzuth	53.39
Said	55.00	Ktama	37.48
Ulishk	52.83	Ar. Sen.	54.26
Temsaman	46.90		
Tuzin	50.66	Total Rif	50.90
Gzennaya	54.59	Total Senhaja	49.94
Urriaghel	48.63	Ghomara	53.43
Amart	45.51	Sheshawen	52.68
Targuist	59.72	Arabs	55.38
Bokoya	52.08	Shluh	54.84
Maritimes	53.41		

L'ANGLE DE LA MANDIBULE (GONION)

La plus grande proéminence de l'angle de la mandibule se rencontre chez les Chleuhs, les Gzennaya, Targuist, Aith Saïd, Aith Oulichek, Beqqioua et les tribus maritimes. Le moins développé dans le Rif se situe chez les Temsaman, Aith Amart,

Kebdana, et Gueliya. Ketama est le moins développé de tous, et l'ensemble des Senhaja et des Ghomara sont en dessous des Rifains dans ce domaine. Chaouen et les Arabes représentent une position médiane.

TABLEAU 77. LES ANGLES DE LA MANDIBULE

Par pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	.57 (3)	16.42 (87)	53.83 (280)	29.61 (157)	.57 (3)
Total Senhaja	197	..	24.37 (48)	48.21 (105)	26.40 (52)	1.02 (2)
Ghomara	73	..	32.89 (24)	41.65 (31)	25.46 (18)	
Sheshawen	28	..	17.86 (5)	57.12 (16)	21.45 (6)	3.57 (1)
Arabs	93	..	16.13 (15)	48.40 (45)	32.34 (30)	3.23 (3)
Shluh	277	..	13.72 (48)	52.70 (105)	33.22 (52)	.36 (2)

Par moyennes

Kebdana	50.00
Masusa	53.33
Galiya	52.27
Nomads	44.40
Said	56.67
Ulishk	54.62
Temsaman	47.19
Tusin	53.29
Gzennaya	60.45
Urriaghel	52.54
Amart	51.14
Targuist	58.34
Bokoya	56.25
Maritimes	54.54
Zarket	50.50
Bu Nsar	49.50
Hamid	51.39
Taghzuth	53.39
Ktama	40.90
Ar. Sen.	53.19
Total Rif	53.30
Total Senhaja	50.89
Ghomara	47.95
Sheshawen	52.23
Arabs	52.55
Shluh	55.01

LES INCISIVES EN FORME DE PELLE

La majorité des Marocains étudiés possèdent des incisives concaves sur la face interne, du type

appelé "incisives en forme de pelle". Les Ghomara et les Senhaja en présentent le plus grand pourcentage, presque à l'exclusion de l'autre variété. Les pourcentages les plus faibles se retrouvent à Ketama, chez les tribus maritimes, Beqqioua et Aith Waryaghar, tandis que les Temsaman, les Gzennaya et de Targuist sont également en dessous de 90%. À en juger par cette répartition, le type en forme de pelle semble moins ancien dans la région que la variété ordinaire, et ce malgré l'originalité des Aith Amart.

TABLEAU 78. LES INCISIVES EN FORME DE PELLE

Par pourcentages

	No.	Absent	Present
Total Rif	505	14.46	85.54
		(73)	(432)
Total Senhaja	183	4.92	95.08
		(9)	(174)
Ghomara	67	2.99	97.01
		(2)	(65)
Sheshawen	28	17.90	82.10
		(5)	(23)
Arabs	87	15.00	85.00
		(12)	(85)
Shluh	269	17.10	82.90
		(46)	(223)
Kebdana		7.15	92.85
Masuza		10.00	90.00
Galiya		5.88	94.12
Nomads		3.55	96.45

	Absent	Present
Said	3.33	96.67
Ulishk	5.89	94.11
Temsaman	19.56	80.44
Tuzin	2.86	97.14
Gzennaya	16.98	83.02
Urriaghel	27.40	72.60
Amart	5.55	94.45
Targuist	11.78	88.22
Bokoya	47.80	52.40
Maritimes	40.09	59.91
Zarket	0	100.00
Bu Nsar	0	100.00
Hamid	6.25	93.75
Taghzuth	3.78	96.22
Ktama	20.00	80.00
Ar. Sen.	4.35	95.65

L'OCCLUSION (LA MORSURE)

Comme chez les Européens et les Américains modernes, une légère surocclusion semble être la forme habituelle chez les Marocains. Les surocclusions marquées sont l'exception dans tous les

groupes, et ne se retrouvent en abondance que chez les Arabes. L'occlusion[259] bord à bord, qui est une condition originelle observée dans les séries crâniennes européennes plus anciennes et qui survit aujourd'hui dans des coins reculés de l'Europe, représente environ un tiers de chaque groupe, à l'exception de Chaouen. La zone de maintien la plus importante suit la côte méditerranéenne de Temsaman à Beqqioua en passant par Aith Waryagher, et réapparaît à Zerket, Beni Bou Nsar, parmi les Senhaja arabophones, et au Ghomara.

TABLEAU 79. LA MORSURE

Par pourcentages

	No.	Marked over	Slight over	Edge to edge	Under
Total Rif	509	6.48	60.93	32.00	.59
		(33)	(310)	(163)	(3)
Total Senhaja	185	7.45	58.37	33.52	.54
		(14)	(108)	(62)	(1)
Ghomara	72	4.17	55.55	40.28	
		(3)	(40)	(29)	
Sheshawen	25	4.00	76.00	16.00	4.00
		(1)	(19)	(4)	(1)
Arabs	89	20.23	42.69	37.08	
		(18)	(38)	(33)	
Shluh	264	9.84	50.00	39.78	.38
		(26)	(132)	(105)	(1)
Kebdana		14.30	71.40	14.30	
Masusa		3.33	60.00	33.33	3.33
Galiya		10.00	64.00	26.00	

[259] La surocclusion ou surplomb antérieur vertical est la mesure du chevauchement vertical (supérieur-inférieur) des incisives centrales maxillaires sur les incisives centrales mandibulaires, mesurée par rapport aux crêtes incisives

Nomads	3.57	67.89	32.14	
Said	3.33	80.00	16.67	
Ulishk	5.76	53.84	40.40	
Temsaman	2.17	56.50	41.33	
Tusin	8.33	61.12	27.77	2.78
Gzennaya	5.66	58.49	35.85	
Urriaghel	6.46	50.00	43.54	
Amart	5.25	89.50	55.25	
Targuist	..	75.00	25.00	
Bokoya	8.70	43.50	47.80	
Maritimes	18.19	59.18	22.73	
Zarket	4.00	52.00	44.00	
Bu Nsar	..	52.00	48.00	
Hamid	..	75.00	25.00	
Taghzuth	14.82	72.21	12.97	
Ktama	5.56	50.00	38.88	5.56
Ar. Sen.	8.70	45.65	45.65	

LE DÉVELOPPEMENT DU LOBE DE L'OREILLE

Le lobe de l'oreille est assez bien développé dans tous les groupes marocains. Chez les Rifains et les Senhaja, le développement le plus faible se retrouve à Beni Bou Nsar, Beni Hamid et Taghzouth, la moins européenne des tribus Senhaja, et le plus important à Aith Saïd et Zerket. Des six grands groupes, Chaouen affiche les plus grands lobes d'oreille et les Arabes les plus petits.

TABLEAU 80. DÉVELOPPEMENT DU LOBE DE L'OREILLE

Par pourcentages

	No.	abs.	-- sm.	- sm.	+	++	+++
Total Rif	530	1.32 (7)	1.13 (6)	31.32 (166)	54.34 (288)	11.51 (61)	.38 (2)
Total Senhaja	196	2.55 (5)	2.04 (4)	40.80 (80)	49.69 (95)	6.12 (12)	
Ghomara	73	..	..	28.22 (21)	61.64 (45)	9.59 (7)	
Sheshawen	28	..	..	28.58 (8)	60.70 (17)	10.72 (3)	
Arabs	93	1.08 (1)	..	40.86 (38)	51.60 (48)	5.38 (5)	1.08 (1)
Shluh	277	3.25 (9)	2.53 (7)	32.50 (90)	51.21 (143)	9.75 (27)	.36 (1)

Par moyennes

Kebdana	41.50
Mazuza	47.50
Galiya	43.18
Nomads	40.51
Said	51.67
Ulishk	47.40
Temsaman	46.94
Tuzin	45.39
Gzennaya	44.05
Urriaghel	37.42
Amart	47.16
Targuist	47.92
Bokoya	41.66
Maritimes	40.91
Zarket	50.00
Bu Nsar	30.50
Hamid	33.34
Taghzuth	33.33
Ktama	39.78
Ar. Sen.	44.94
Total Rif	44.11
Total Senhaja	39.69
Ghomara	45.89
Sheshawen	47.76
Arabs	37.23
Shluh	41.88

LES LOBES D'OREILLES, ATTACHÉS ET LIBRES

La majorité des lobes d'oreille examinés étaient libres. Dans le Ghomara, cette proportion était particulièrement élevée. Les lobes d'oreilles attachés atteignent un pourcentage de quarante ou plus chez les Gzennaya, le long de la côte méditerranéenne d’Aith Waryaghar à Mtioua, et à

Zerket, Beni Bou Nsar, et Beni Hamid. Pour une raison quelconque, cette distribution concorde avec celle des occlusions bord à bord.

TABLEAU 81. LES LOBES D'OREILLES, ATTACHÉS ET LIBRES

Par pourcentages

	No.	Attached	Free
Total Rif	514	32.30	67.70
		(166)	(348)
Total Senhaja	193	36.79	63.21
		(71)	(122)
Ghomara	73	20.55	79.45
		(15)	(58)
Sheshawen	28	35.71	64.29
		(10)	(18)
Arabs	92	32.61	67.39
		(30)	(62)
Shluh	268	37.90	62.10
		(105)	(163)
Kebdana		35.70	64.30
Masusa		23.33	76.67
Galiya		21.80	78.20
Nomads		33.33	66.67

	Attached	Free
Said	16.67	83.33
Ulishk	33.96	66.04
Temsaman	39.11	60.89
Tusin	31.58	68.42
Gzennaya	41.82	58.18
Urriaghel	42.63	57.37
Amart	31.80	68.20
Targuist	33.33	66.67
Bokoya	54.17	45.83
Maritimes	40.91	59.09
Zarket	48.00	52.00
Bu Nsar	47.85	52.15
Hamid	52.90	47.10
Taghzuth	27.60	72.40
Ktama	36.56	63.64
Ar. Sen.	29.80	70.20

L'HÉLIX

L'hélix de l'oreille atteint son enroulement maximal chez les Chleuhs et les Ghomara et à Chaouen. Dans le Rif, il est plus prononcé chez les Aith Oulichek, Aith Touzine et Aith Amart, et moins prononcé chez les deux tribus les plus orientales, les Aith Waryaghar et les tribus maritimes. Elle est également relativement absente à Taghzouth et Ketama.

TABLEAU 82. L'HÉLIX

Par pourcentages

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++
Total Rif	530	..	.75	17.73	71.90	9.62
			(4)	(94)	(381)	(51)
Total Senhaja	197	..	.51	19.80	71.56	8.13
			(1)	(39)	(141)	(16)
Ghomara	73	1.37	..	12.33	71.22	15.08
		(1)		(9)	(52)	(11)
Sheshawen	28	..	..	25.00	53.60	21.40
				(7)	(15)	(6)
Arabs	93	..	..	23.65	61.31	15.04
				(22)	(57)	(14)
Shluh	277	.36	.36	13.72	69.30	15.90
		(1)	(1)	(38)	(192)	(44)

Par moyennes

Kebdana	42.86
Masuza	43.75
Galiya	46.88
Nomads	49.57
Said	49.17
Ulishk	51.89
Temsaman	47.70
Tuzin	51.98
Gzennaya	45.91
Urriaghel	44.14
Amart	50.00
Targuist	48.61
Bokoya	48.96
Maritimes	44.32
Zarket	47.00
Bu Nsar	48.00
Hamid	47.22
Taghzuth	44.88
Ktama	44.32
Ar. Sen.	47.60
Total Rif	47.69
Total Senhaja	46.89
Ghomara	50.00
Sheshawen	49.11
Arabs	47.85
Shluh	50.72

L'ANTI-HÉLIX

L'anthélix est relativement important chez les Nomades et les Aith Touzine, Aith Amart, Zerket, et Ketama, ainsi que dans le groupe Chaouen. Il est moins développé à Kebdana, et d'Aith Waryaghar à Mtioua ; et également chez les Chleuhs.

TABLEAU 83. L'ANTI-HÉLIX

Par pourcentages

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++
Total Rif	530	.38	.38	22.64	56.68	19.92
		(2)	(2)	(120)	(318)	(88)
Total Senhaja	197	..	.51	17.78	65.45	16.26
			(1)	(35)	(129)	(32)
Ghomara	73	1.37	..	9.60	78.07	10.96
		(1)		(7)	(57)	(8)
Sheshawen	28	..	..	7.15	82.03	10.72
				(2)	(23)	(3)
Arabs	93	2.15	1.08	17.20	61.31	18.26
		(2)	(1)	(16)	(57)	(17)
Shluh	277	2.53	.72	21.66	60.29	14.80
		(7)	(2)	(60)	(167)	(41)

Par moyennes

Kebdana	42.86
Mazuza	46.67
Galiya	50.91
Nomads	53.45
Said	50.83
Ulishk	50.00
Temsaman	51.02
Tuzin	52.63
Gzennaya	48.18
Urriaghel	41.60
Amart	52.27
Targuist	51.39
Bokoya	36.47
Maritimes	42.73
Zarket	53.00
Bu Nsar	48.00
Hamid	51.39
Taghzuth	47.88
Ktama	52.27
Ar. Sen.	48.67
Total Rif	48.16
Total Senhaja	49.30
Ghomara	49.66
Sheshawen	50.89
Arabs	49.33
Shluh	46.75

LE DÉCOLLEMENT DE L'OREILLE

Le décollement de l'oreille n'est pas excessif partout dans la région, il est moins important à Mazouja et Gueliya, dans le Rif central, à Zerket et Beni Bou Nsar. Il est plus important dans la série mésocéphale de Chaouen et chez les Chleuhs.

Par sa forme générale et sa taille, l'oreille ne présente aucune différence notable par rapport à la gamme de variations européennes. Heureusement, les

types de coiffures locales ne la défigurent pas, comme c'est le cas en Algérie.

TABLEAU 84. LE DÉCOLLEMENT DE L'OREILLE

Par pourcentages

	No.	sm.	+	++	+++
Total Rif	529	20.40	61.63	17.59	.38
		(108)	(326)	(93)	(2)
Total Senhaja	197	21.83	64.97	13.20	
		(43)	(128)	(26)	
Ghomara	73	12.33	67.12	19.18	1.37
		(9)	(49)	(14)	(1)
Sheshawen	28	14.32	57.11	28.57	
		(4)	(16)	(8)	
Arabs	93	15.04	61.31	21.50	2.15
		(14)	(57)	(20)	(2)
Shluh	277	14.80	55.57	28.19	1.44
		(41)	(154)	(78)	(4)

Par moyennes

Kebdana	58.94
Mazuza	45.84
Galiya	45.91
Nomads	52.58
Said	50.00
Ulishk	51.88
Temsaman	46.17
Tuzin	51.97
Gzennaya	55.92
Urriaghel	46.03
Amart	44.32
Targuist	45.83
Bokoya	47.88
Maritimes	46.59
Zarket	45.00
Bu Nsar	42.00
Hamid	52.78
Taghzuth	48.73
Ktama	48.83
Ar. Sen.	48.84
Total Rif	49.43
Total Senhaja	47.84
Ghomara	52.23
Sheshawen	53.57
Arabs	52.42
Shluh	53.88

LA PLÉNITUDE DES TEMPES

Cette observation générale indique un excès en faveur des Rifains, avec des exceptions dans les cas de Targuist et des tribus maritimes. Les Senhaja présentent un profil beaucoup plus plat, notamment les Beni Hamid, les Beni Bou Nsar et Ketama.

Chaouen et Ghomara ressemblent en cela aux Rifains, alors que les Arabes et les Chleuhs se situent à un niveau inférieur. Les deux groupes aux indices céphaliques les plus élevés, et les Rifains dolichocéphales, sont donc ceux qui ont les tempes les plus pleines, tandis que les autres vrais dolichocéphales sont plus plats, ce qui confère aux Rifains une position unique à cet égard.

TABLEAU 85. LA PLÉNITUDE DES TEMPES

Par pourcentages

	No.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	4.34 (23)	79.62 (422)	16.04 (85)	
Total Senhaja	197	14.73 (29)	77.14 (152)	8.13 (16)	
Ghomara	73	5.48 (4)	79.45 (58)	13.70 (10)	1.37 (1)
Sheshawen	28	..	89.28 (25)	10.72 (3)	
Arabs	93	21.50 (20)	60.22 (56)	17.20 (16)	1.08 (1)
Shluh	277	18.42 (51)	62.42 (173)	18.80 (52)	.36 (1)

Par moyennes

Kebdana	51.78
Masusa	52.60
Galiya	52.44
Nomads	56.03
Said	50.83
Ulishk	51.89
Temsaman	54.08
Tusin	53.94
Gsennaya	53.18
Urriaghel	50.78
Amart	55.68
Targuist	48.61
Bokoya	55.20
Maritimes	47.73
Zarket	50.00
Bu Nsar	46.00
Hamid	43.05
Taghsuth	51.27
Ktama	44.32
Ar. Sen.	49.47
Total Rif	52.97
Total Senhaja	48.35
Ghomara	52.56
Sheshawen	52.68
Arabs	49.33
Shluh	49.77

LA PROTUBÉRANCE OCCIPITALE

De même, les Rifains rejoignent les Ghomara et la série de Chaouen quant au caractère peu prononcé de la protubérance occipitale, alors que les trois autres groupes à tête longue les dépassent et se ressemblent entre eux. Au niveau tribal, la plus grande protubérance occipitale est observée dans la région de la côte nord-ouest, à Targuist, Beqqioua et chez les tribus maritimes, où elle rejoint une situation similaire identifiée chez les Senhaja. Cette combinaison de différences dans la plénitude des tempes et la protubérance occipitale suggère la présence de deux types dolichocéphales différents, exprimés métriquement dans le diamètre frontal minimum.

TABLEAU 86. LA PROTUBÉRANCE OCCIPITALE

Par pourcentages

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	.38	.38	26.40	51.86	20.39	.57
		(2)	(2)	(140)	(285)	(108)	(3)
Total Senhaja	197	..	..	18.28	53.80	27.41	.51
				(36)	(106)	(54)	(1)
Ghomara	73			31.40	53.42	9.60	5.48
				(23)	(39)	(7)	(4)
Sheshawen	28	..	..	28.57	53.60	17.83	
				(8)	(15)	(5)	
Arabs	93	..	..	11.82	68.83	17.20	2.15
				(11)	(64)	(16)	(2)
Shluh	277	..	..	10.10	24.20	62.09	3.61
				(28)	(172)	(67)	(10)

Par moyennes

Kebdana	46.43
Masusa	47.37
Galiya	48.63
Nomads	45.26
Said	47.18
Ulishk	49.53
Temsaman	50.51
Tusin	48.68
Gzennaya	45.45
Urriaghel	44.14
Amart	50.00
Targuist	54.87
Bokoya	52.08
Maritimes	54.55
Zarket	56.50
Bu Nsar	56.00
Hamid	51.39
Taghzuth	52.12
Ktama	55.68
Ar. Sen.	48.40
Total Rif	48.82
Total Senhaja	52.48
Ghomara	46.57
Sheshawen	47.32
Arabs	52.15
Shluh	54.87

L'APLATISSEMENT LAMBDOÏDE

Aucun aplatissement occipital n'a été constaté, mais un aplatissement oblique de la région lambdoïde a été observé chez plus des trois quarts des sujets. Cette anomalie est aussi un trait habituel des crânes canariens étudiés par Hooton, surtout à Ténériffe.[260] Cet aplatissement lambdoïde est le plus fréquent dans le Rif, chez les tribus de Mazouja, Aith Saïd, Aith Oulichek, Gzennaya et Aith Amart ; dans le Senhaja, il est plus marqué chez les Beni Hamid et les Senhaja arabophones ; il est le plus prononcé chez les Ghomara, et il est aussi fréquent à Chaouen. Son incidence minimale se trouve chez les nomades, les Beqqioua, les tribus maritimes et Ketama. Chez les Arabes et les Chleuhs, il est absent dans un tiers des cas.

260 Hooton, E. A. The Ancient Inhabitants of the Canary Islands. H.A.S., vol. vii, p. 134.

TABLEAU 87. L'APLATISSEMENT LAMBDOÏDE

Par pourcentages

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	26.60	..	18.12	36.48	19.05	.75
		(141)		(96)	(188)	(101)	(4)
Total Senhaja	197	25.90	..	19.30	40.07	14.22	.51
		(51)		(38)	(71)	(28)	(1)
Ghomara	73	10.96	..	20.53	37.11	31.40	
		(8)		(15)	(27)	(23)	
Sheshawen..........	28	17.83	..	10.72	42.98	28.57	
		(5)		(3)	(12)	(8)	
Arabs	93	32.30	..	21.50	35.45	8.60	2.15
		(30)		(20)	(33)	(8)	(2)
Shluh..............	277	32.13	.36	27.42	28.90	9.39	1.80
		(89)	(1)	(76)	(80)	(26)	(5)

Par moyennes

Kebdana	37.50
Masusa	42.50
Galiya	32.52
Nomads	25.17
Said	43.34
Ulishk.......................	43.39
Temsaman	37.76
Tusin	39.37
Gsennaya.......................	46.36
Urriaghel	30.84
Amart.......................	42.04
Targuist	38.88
Bokoya.......................	19.29
Maritimes	28.40
Zarket	35.50
Bu Nsar	31.00
Hamid	41.66
Taghzuth	33.04
Ktama	26.14
Ar. Sen.	42.56
Total Rif	37.24
Total Senhaja	37.25
Ghomara	46.92
Sheshawen	45.54
Arabs	31.17
Shluh	29.70

1-Hooton, E. A. The Ancient Inhabitants of the Canary Islands. H.A.S., vol. vii, p. 134.

LA DYSHARMONIE OCCIPITALE

On trouve également dans certains cas une dépression nette au niveau de lambda, ou une jonction enfoncée des os occipital et pariétal, avec le premier os en saillie et souvent proche de la brachycéphalie. Le profil occipital se transforme en

un arc double au lieu d'un arc simple. Cette condition est manifestement disharmonique et est probablement causée par les mêmes influences qui ont provoqué l'aplatissement lambdoïde plus fréquent. Il est également présent sur un certain nombre de crânes canariens. La répartition de ce phénomène est intéressante. Dans le Rif, il est clairement associé aux tribus orientales, non nomades, alors qu'il est presque totalement absent dans le Rif central. Dans le Senhaja, il est absent dans l'échantillon de Zerket et plus fréquent chez les tribus périphériques. Les groupes du nord affichent une fréquence plus élevée que les Arabes ou les Chleuhs, et dans le nord, sa distribution se situe à la périphérie du Rif central, les principaux centres étant Chaouen, Ghomara, le Senhaja arabophone, Taghzouth, Beni Hamid et les tribus rifaines orientales.

TABLEAU 88. LA DYSHARMONIE OCCIDENTALE

Par pourcentages

	No.	Abs.	sm.	+	++
Total Rif	530	83.77	1.70	14.14	.38
		(444)	(9)	(75)	(2)
Total Senhaja	197	84.26	3.05	10.66	2.03
		(166)	(6)	(21)	(4)
Ghomara	73	82.19	4.11	12.33	1.37
		(60)	(3)	(9)	(1)
Sheshawen	28	71.43	7.14	10.71	10.71
		(20)	(2)	(3)	(3)
Arabs	93	92.47	1.08	6.45	
		(86)	(1)	(6)	
Shluh	277	94.22	1.08	3.61	1.08
		(261)	(3)	(10)	(3)

Par moyennes

Kebdana	14.29
Mazuza	5.00
Galiya	10.45
Nomads	5.17
Said	15.00
Ulishk	14.62
Temsaman	10.20
Tuzin	13.16
Gzennaya	7.73
Urriaghel	2.34
Amart	0
Targuist	0
Bokoya	1.04
Maritimes	2.27
Zarket	0
Bu Nsar	3.12
Hamid	9.72
Taghzuth	9.32
Ktama	5.68
Ar. Sen.	12.23
Total Rif	7.78
Total Senhaja	6.60
Ghomara	8.22
Sheshawen	15.18
Arabs	3.49
Shluh	2.80

LA LONGUEUR DU COU

La longueur du cou n'est pas très fluctuante dans cette région. Les cous les plus courts semblent appartenir aux tribus centrées sur les nomades, à Targuist, et chez les Senhaja, les Ghomara et les Chleuhs. Les longs cous sont typiques des Rifains et sont également propres à Chaouen et aux Arabes.

TABLEAU 89. LA LONGUEUR DU COU

Par pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	..	22.81 (121)	71.34 (378)	5.66 (30)	.19 (1)
Total Senhaja	197	..	34.52 (68)	58.38 (115)	7.10 (14)	
Ghomara	73	..	42.47 (31)	54.79 (40)	2.74 (2)	
Sheshawen	28	..	42.98 (12)	53.45 (15)	3.57 (1)	
Arabs	93	..	22.56 (21)	68.83 (64)	7.53 (27)	1.08 (1)
Shluh	277	1.03 (3)	30.32 (84)	59.57 (165)	9.03 (25)	

Par moyennes

Kebdana	48.21	Zarket	43.00
Masuza	48.33	Bu Nsar	44.00
Galiya	42.26	Hamid	45.83
Nomads	45.69	Taghzuth	42.80
Said	44.17	Ktama	42.04
Ulishk	45.28	Ar. Sen.	42.03
Temsaman	45.92	Total Rif	45.78
Tuzin	49.34	Total Senhaja	43.14
Gzennaya	46.97	Ghomara	44.71
Urriaghel	46.74	Sheshawen	47.50
Amart	50.67	Arabs	46.64
Targuist	44.44	Shluh	44.17
Bokoya	46.88		
Maritimes	46.59		

L'ÉPAISSEUR DU COU

Des différences nutritionnelles semblent se manifester entre les gros bourgeois de Chaouen et les Chleuhs et la population de Ketama sous-alimentés. Quant aux autres, peu de variations sont perceptibles.

TABLEAU 90. L'ÉPAISSEUR DU COU

Par pourcentages

	No.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	15.46 (82)	73.22 (388)	11.13 (59)	.19 (1)
Total Senhaja	197	25.40 (50)	63.94 (126)	10.66 (21)	
Ghomara	73	30.14 (22)	63.01 (46)	6.85 (5)	
Sheshawen	28	25.00 (7)	46.43 (13)	28.57 (8)	
Arabs	93	15.04 (14)	76.36 (71)	8.60 (8)	
Shluh	277	31.77 (88)	59.57 (165)	8.66 (24)	

Par moyennes

Kebdana	50.00	Zarket	48.00
Masuza	51.67	Bu Nsar	45.00
Galiya	49.09	Hamid	41.66
Nomads	48.28	Taghzuth	47.88
Said	52.92	Ktama	38.63
Ulishk	48.72	Ar. Sen.	49.47
Temsaman	46.43		
Tusin	50.00	Total Rif	48.99
Gzennaya	47.72	Total Senhaja	45.05
Urriaghel	48.44	Ghomara	44.17
Amart	51.14	Sheshawen	50.89
Targuist	50.00	Arabs	48.39
Bokoya	46.88	Shluh	44.22
Maritimes	48.86		

LA COURBE DE L'ÉPAULE

Les Rifains et les autres groupes marocains du Nord donnent l'impression d'être plus carrés que la plupart des Européens. Cela est peut-être lié à l'extraordinaire développement de leur poitrine. La seule variation tribale notable est que les Nomades ont de loin les épaules les plus inclinées de tous. Des six groupes totaux, les Chleuhs et les Ghomara, surtout ces derniers, ont les épaules les moins inclinées.

TABLEAU 91. LA COURBE DE L'ÉPAULE

Par pourcentages

	No.	abs.	sm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	530	2.64 (14)	.19 (1)	52.28 (277)	34.32 (182)	10.19 (54)	.38 (2)
Total Senhaja	197	2.54 (5)	..	54.80 (108)	33.52 (66)	9.14 (18)	
Ghomara	73	2.74 (2)	..	63.01 (46)	30.14 (22)	4.11 (3)	
Sheshawen	28	..	..	50.00 (14)	42.86 (12)	7.14 (2)	
Arabs	93	8.60 (8)	..	45.20 (42)	35.45 (33)	10.75 (10)	
Shluh	277	5.42 (15)	..	45.58 (155)	31.42 (86)	7.22 (20)	.36 (1)

Par moyennes

Kebdana	39.24
Marnisa	41.67
Galiya	36.35
Nomads	47.41
Said	35.01
Ulishk	32.05
Temsaman	33.92
Tuzin	36.84
Gzennaya	37.27
Urriaghel	39.24
Amart	33.17
Targuist	30.27
Bokoya	50.52
Maritimes	40.90
Zarket	38.00
Bu Nsar	38.00
Hamid	41.66
Taghzuth	37.28
Ktama	39.77
Ar. Sen.	35.12
Total Rif	38.24
Total Senhaja	37.30
Ghomara	33.90
Sheshawen	39.28
Arabs	37.10
Shluh	35.23

LE DÉVELOPPEMENT DE LA POITRINE

Les Rifains dépassent les Européens en termes de développement de la poitrine, à en juger par leur apparence générale, et dépassent également tous les autres Marocains. Les poitrines les plus larges et les plus amples sont centrées à l'est et au centre du Rif, avec Temsaman, Aith Oulichek et Aith Touzine formant un espace entre les deux, et Beqqioua et les tribus maritimes diminuant en direction de l'ouest.

Zerket et Beni Bou Nsar affichent également un développement similaire à celui des Rifains, tandis que le reste des Senhaja se rapproche de la condition marocaine normale, qui est égale ou supérieure à celle des Européens dans leur ensemble. Le développement le plus faible, que l'on observe chez les habitants de Ketama, reflète encore une fois leur malnutrition.

TABLEAU 92. LE DÉVELOPPEMENT DE LA POITRINE.

En pourcentage

	No.	sm.	+	++	+++
Total Rif	529	12.66	57.67	28.91	.76
		(67)	(305)	(153)	(4)
Total Senhaja	197	14.73	61.92	20.81	2.54
		(29)	(122)	(41)	(5)
Ghomara	73	10.96	73.97	15.07	
		(8)	(54)	(11)	
Sheshawen	28	25.00	53.57	21.43	
		(7)	(15)	(6)	
Arabs	94	19.36	62.38	18.26	
		(18)	(58)	(17)	
Shluh	275	22.91	62.18	14.91	
		(63)	(171)	(41)	

En moyennes

Kebdana	51.79
Mazuza	59.58
Galiya	58.64
Nomads	53.01
Said	57.08
Ulishk	51.42
Temsaman	47.45
Tuzin	51.35
Gzennaya	53.18
Urriaghel	65.32
Amart	56.82
Targuist	55.56
Bokoya	48.96
Maritimes	53.41

Zarket	57.50
Bu Nsar	55.50
Hamid	50.00
Taghzuth	53.69
Ktama	42.04
Ar. Sen.	51.06
Total Rif	54.35
Total Senhaja	52.48
Ghomara	51.03
Sheshawen	49.11
Arabs	49.73
Shluh	48.00

LA COURBE LOMBAIRE

La courbure lombaire des Marocains du Nord est similaire à celle de n'importe quel Européen vivant dans des conditions rudimentaires et parcourant habituellement des terrains accidentés. Le groupe Chaouen présente la plus grande courbe, ce qui démontre encore une fois la nature sédentaire de ces commerçants. Les Chleuhs présentent la moyenne la moins européenne, tandis qu'au niveau tribal, la seule déviation excessive concerne le groupe Ketama, qui a montré des tendances inhabituelles, principalement liées à la nutrition, sous d'autres formes. Le lien entre la courbe lombaire et l'alimentation n'est pas clair, à moins qu'en accroissant le fessier, une meilleure alimentation n'en exagère l'apparence. Dans ce cas, c'est le caractère non-européen du groupe Ketama, qui se manifeste dans certains autres traits, qui est probablement révélée.

TABLEAU 93. LA COURBE LOMBAIRE

Par pourcentages

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	528	..	..	14.96 (79)	73.30 (387)	11.55 (61)	.19 (1)
Total Senhaja	197	1.02 (2)	.51 (1)	18.28 (36)	62.42 (123)	17.77 (35)	
Ghomara	73	..	..	26.03 (19)	56.16 (41)	17.8 (13)	
Sheshawen..........	28	..	..	17.96 (5)	53.57 (15)	28.57 (8)	
Arabs	93	2.15 (2)	..	22.56 (21)	59.16 (55)	16.13 (15)	
Shluh	277	.36 (1)	..	33.93 (94)	56.32 (156)	9.39 (26)	

Par moyennes

Kebdana	53.57	Zarket	49.50
Masuza	45.84	Bu Nsar	49.00
Galiya	48.15	Hamid	50.00
Nomads	48.28	Taghsuth	52.12
Said	51.87	Ktama	34.06
Ulishk	52.83	Ar. Sen.	52.13
Temsaman	47.45		
Tusin	51.35	Total Rif	49.22
Gzennaya	52.73	Total Senhaja	49.12
Urriaghel	45.70	Ghomara	47.94
Amart	50.00	Sheshawen	52.68
Targuist	54.87	Arabs	47.31
Bokoya	47.92	Shluh	43.68
Maritimes	44.32		

L'ABDOMEN, LA PROÉMINENCE

Cela montre à nouveau des différences quantitatives et qualitatives au niveau de l'alimentation, au point de masquer les valeurs ethniques. Les différences d'âge ont également un effet. Les paumes des mains bien fournies des échantillons d'Aith Saïd et de Targuist reflètent le fait que j'ai constaté dans ces tribus la présence de nombreux conseillers, caïds, et personnes riches qui exercent peu de travaux manuels. À Chaouen, les effets du travail en magasin sont à nouveau démontrés. Il est probablement aussi vrai, cependant, que le type de personnes corpulentes que l'on rencontre dans ces endroits serait naturellement plus enclin à devenir plus obèses que les habitants plus minces d'Aith Waryaghar et Aith Amart, toutes conditions égales par ailleurs. À Taghzouth, les travailleurs sédentaires du cuir sont les plus corpulents des Senhaja. Les habitants de Ketama et de Beni Bou Nsar sont maigres en comparaison, tout

comme les Chleuhs. Les deux premiers cités ont été privés de leurs fusils et ne peuvent plus chasser le sanglier ; leur principale source de protéines animales.

TABLEAU 94. L'ABDOMEN, LA PROÉMINENCE

Par pourcentages

	No.	– –	–	+	++	+++
Total Rif	529	..	17.19	72.98	9.26	.57
			(91)	(386)	(49)	(3)
Total Senhaja	197	..	15.23	75.14	9.12	.51
			(30)	(148)	(18)	(1)
Ghomara	73	..	12.33	83.56	4.11	
			(9)	(61)	(3)	
Sheshawen	28	..	21.43	53.57	21.43	3.57
			(6)	(15)	(6)	(1)
Arabs	93	..	9.68	83.86	5.38	1.08
			(9)	(78)	(5)	(1)
Shluh	277	.36	24.91	66.79	7.94	
		(1)	(69)	(185)	(22)	

Par moyennes

Kebdana	51.79	Zarket	50.00
Masusa	45.84	Bu Nsar	44.00
Galiya	45.45	Hamid	47.22
Nomads	47.41	Taghsuth	52.75
Said	56.24	Ktama	44.32
Ulishk	52.36	Ar. Sen.	48.40
Temsaman	47.96		
Tusin	50.68	Total Rif	48.28
Gsennaya	49.54	Total Senhaja	48.67
Urriaghel	44.52	Ghomara	47.94
Amart	43.18	Sheshawen	51.34
Targuist	55.17	Arabs	49.33
Bokoya	44.80	Shluh	45.62
Maritimes	46.59		

LES FESSES

Le développement des fesses est plus important chez les Rifains et moins important chez les Chleuhs ; à l'intérieur du Rif, il est plus important chez les Aith Saïd et Targuist ; à l'intérieur du

Senhaja, à Zerket, pour une raison obscure, peut-être en raison de sa proximité avec Targuist et d'une similarité en corpulence. À Ketama, comme on peut s'y attendre, on rencontre les flancs les plus fins. La corpulence et l'alimentation sont à nouveau des facteurs déterminants.

TABLEAU 95. LES FESSES

Par pourcentages

	No.	sm.	+	++	+++
Total Rif	529	18.71 (99)	72.03 (381)	8.88 (47)	.38 (2)
Total Senhaja	197	21.32 (42)	70.56 (139)	8.12 (16)	
Ghomara	73	21.92 (16)	72.60 (53)	5.48 (4)	
Sheshawen	28	35.71 (10)	42.86 (12)	21.43 (6)	
Arabs	93	25.80 (24)	63.45 (59)	10.75 (10)	
Shluh	277	29.96 (83)	63.18 (175)	6.86 (19)	

Par moyennes

Hebdana	50.00
Mazuza	46.67
Galiya	46.82
Nomads	48.28
Said	52.08
Ulishk	49.06
Temsaman	44.90
Tuzin	48.03
Gzennaya	50.00
Urriaghel	44.53
Amart	48.86
Targuist	54.87
Bokoya	46.88
Maritimes	45.59
Zarket	53.00
Bu Nsar	41.00
Hamid	45.83
Taghzuth	46.61
Ktama	38.63
Ar. Sen.	50.53
Total Rif	47.68
Total Senhaja	46.70
Ghomara	45.89
Sheshawen	46.43
Arabs	46.23
Shluh	44.22

LES CUISSES

A l'exception des marchands dodus de Chaouen, les Rifains possèdent les cuisses les mieux

développées, et les autres, les Chleuhs inclus, les plus fines. Les Beqqioua et les Temsaman ont les cuisses les plus fines de tous les Rifains, constituant une aberration peu commune, et les tribus du centre semblent dans l'ensemble les mieux dotées, ainsi que les Aith Saïd et les Mazouja. Parmi les Senhaja, seule Zerket atteint un volume comparable, alors que Ketama confirme une fois de plus sa condition de malnutrition. On ne peut pas attribuer le développement des cuisses, pas plus que celui de la poitrine, au seul habitat montagnard, car les altitudes atteintes à Ketama et chez les Chleuhs sont plus importantes que celles du Rif, et les pentes aussi raides.

TABLEAU 96. LES CUISSES

Par pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	529	..	12.10	71.46	15.87	.57
			(64)	(378)	(84)	(3)
Total Senhaja	197	..	20.81	64.97	14.22	
			(41)	(128)	(28)	
Ghomara	73	..	26.03	69.86	4.11	
			(19)	(51)	(3)	
Sheshawen	28	..	17.96	57.04	25.00	
			(5)	(16)	(7)	
Arabs	93	..	26.88	66.70	6.45	
			(25)	(62)	(6)	
Shluh	276	.36	38.04	55.80	5.80	
		(1)	(105)	(154)	(16)	

Par moyennes

Kebdana	51.79
Masusa	54.16
Galiya	48.18
Nomads	50.43
Said	55.00
Ulishk	50.47
Temsaman	47.45
Tusin	50.00
Gsennaya	55.36
Urriaghel	50.39
Amart	54.55
Targuist	55.73
Bokoya	47.92
Maritimes	52.27
Zarket	56.00
Bu Nsar	46.00
Hamid	44.44
Taghsuth	50.00
Ktama	39.77
Ar. Sen.	47.87
Total Rif	51.16
Total Senhaja	48.35
Ghomara	44.52
Sheshawen	51.79
Arabs	44.89
Shluh	41.85

LES MOLLETS

La répartition du développement des mollets concorde avec celle des cuisses. Les Rifains ont des mollets plus robustes que la plupart des Européens, comparables à ceux des Suisses et d'autres Européens centraux trapus. A l'exception de Zerket, les autres ont des jarrets relativement minces.

TABLEAU 97. LES MOLLETS

En pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	528	..	13.06	69.23	16.85	.76
			(69)	(366)	(89)	(4)
Total Senhaja	197	..	20.81	64.97	14.22	
			(41)	(128)	(28)	
Ghomara	73	..	26.03	69.89	4.11	
			(19)	(51)	(3)	
Sheshawen	28	..	17.96	57.04	25.00	
			(5)	(16)	(7)	
Arabs	93	..	28.71	61.31	9.68	
			(27)	(57)	(9)	
Shluh	276	.36	44.20	48.91	6.53	
		(1)	(122)	(135)	(18)	

En moyennes

Kebdana	51.79	Zarket	55.00
Masuza	52.50	Bu Nsar	46.00
Galiya	48.18	Hamid	44.44
Nomads	50.43	Taghsuth	50.42
Said	55.00	Ktama	39.77
Ulishk	50.47	Ar. Sen.	47.87
Temsaman	47.96	Total Rif	51.23
Tusin	50.00	Total Senhaja	48.35
Gsennaya	54.32	Ghomara	44.52
Urriaghel	50.00	Sheshawen	51.79
Amart	54.55	Arabs	45.16
Targuist	55.73	Shluh	40.48
Bokoya	47.92		
Maritimes	52.27		

LA PROJECTION DU TALON

La projection du talon ne présente aucune indication de l'influence négroïde dans aucune région. Les talons sont très peu saillants, comme chez les Européens centraux. La projection la plus faible se rencontre à Targuist, Aith Amart et Kebdana, et la plus forte chez les Beqqioua. De tous les groupes, ce sont les Arabes qui présentent le plus de saillie et les Ghomara le moins, si l'on s'en tient aux moyennes. Cependant, si l'on considère les pourcentages, on constate que les Chleuhs ont le plus grand nombre de cas ++ et +++, tant en termes relatifs qu'absolus, et les Arabes plus de deux fois plus en proportion que n'importe lequel des quatre groupes du nord, une différence qui n'apparaît pas clairement dans les moyennes.

TABLEAU 98. LA PROJECTION DU TALON

Par pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	527	.19	33.40	60.15	6.26	
		(1)	(176)	(317)	(33)	
Total Senhaja	192	..	50.00	43.75	6.25	
			(96)	(84)	(12)	
Ghomara	73	..	51.39	43.06	5.55	
			(37)	(31)	(4)	
Sheshawen	28	..	42.86	53.57	3.57	
			(12)	(15)	(1)	
Arabs	93	..	26.91	58.03	13.98	1.08
			(25)	(54)	(13)	(1)
Shluh	275	..	23.65	56.35	18.91	1.09
			(65)	(155)	(52)	(3)

Par moyennes

Kebdana	35.00	Zarket	40.46
Masusa	43.33	Bu Nsar	42.00
Galiya	41.36	Hamid	37.50
Nomads	43.96	Taghsuth	37.20
Said	43.33	Ktama	44.04
Ulishk	43.03	Ar. Sen.	36.70
Temsaman	41.87		
Tusin	42.76	Total Rif	43.15
Gzennaya	44.90	Total Senhaja	39.07
Urriaghel	43.65	Ghomara	38.56
Amart	35.25	Sheshawen	40.15
Targuist	34.32	Arabs	47.28
Bokoya	50.00	Shluh	42.28
Maritimes	48.86		

LA VOÛTE PLANTAIRE

Chez les Rifains et les Senhaja, la voûte plantaire est développée au même degré qu'en Europe, tandis que chez les Ghomara, elle est la plus élevée de toutes. Dans le Rif, Temsaman, Aith Oulichek et Targuist ont les voûtes plantaires les plus hautes, alors que dans le Senhaja, cette caractéristique est plus développée en général que dans le Rif. Les voûtes les plus hautes sont localisées à Beni Hamid et

Ketama. La moyenne arabe est similaire à celle des Rifains, tandis que celle des Chleuhs est la plus basse. Dans l'ensemble, aucune influence négroïde ne peut être décelée pour ce trait.

TABLEAU 99. LA VOÛTE PLANTAIRE

Par pourcentages

	No.	abs.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	525	.76	1.14	23.81	56.76	17.53	
		(4)	(6)	(125)	(298)	(92)	
Total Senhaja	192	..	..	21.34	52.61	26.05	
				(41)	(101)	(50)	
Ghomara	72	..	..	18.06	65.28	16.67	
				(13)	(12)	(47)	
Sheshawen	28	..	..	28.57	60.71	10.72	
				(8)	(17)	(3)	
Arabs	93	1.08	..	24.73	58.06	16.13	
		(1)		(23)	(54)	(15)	
Shluh	276	2.54	.36	27.51	56.60	12.63	.36
		(7)	(1)	(76)	(156)	(35)	(1)

Par moyennes

Kebdana	43.74
Masuza	49.17
Galiya	47.50
Nomads	46.12
Said	45.00
Ulishk	50.96
Temsaman	52.80
Tuzin	46.71
Gzennaya	44.44
Urriaghel	46.77
Amart	42.85
Targuist	51.39
Bokoya	44.80
Maritimes	43.18
Zarket	50.00
Bu Nsar	50.00
Hamid	52.78
Taghzuth	51.70
Ktama	52.38
Ar. Sen.	51.06
Total Rif	47.62
Total Senhaja	50.91
Ghomara	61.81
Sheshawen	55.53
Arabs	47.31
Shluh	45.01

LA LONGUEUR DE L’HALLUX

Ceci exprime la longueur du gros orteil comparé au deuxième orteil. Dans toutes les six séries globales, on constate que le deuxième orteil est légèrement plus long. La condition opposée se

produit, seulement chez les Kebdana, Mazouja, Aith Waryagher, et Zerket.

TABLEAU 100. LA LONGUEUR DE L'HALLUX

(Par rapport à la longueur du second orteil)

Par pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++
Total Rif	515	..	23.11	60.98	15.91
			(119)	(314)	(82)
Total Senhaja	191	.52	19.39	63.96	14.13
		(1)	(37)	(126)	(27)
Ghomara	73	..	24.29	65.71	10.00
			(17)	(46)	(7)
Sheshawen	28	..	25.00	57.04	17.96
			(7)	(16)	(5)
Arabs	93	..	20.44	63.43	16.13
			(19)	(59)	(15)
Shluh	276	.36	18.82	62.34	18.48
		(1)	(52)	(172)	(51)

Par moyennes

Kebdana	53.57
Masusa	50.00
Galiya	44.54
Nomads	45.69
Said	49.17
Ulishk	48.31
Temsaman	47.45
Tusin	44.08
Gzennaya	48.61
Urriaghel	53.97
Amart	48.33
Targuist	44.11
Bokoya	48.81
Maritimes	45.24
Zarket	53.75
Bu Nsar	46.00
Hamid	45.83
Taghsuth	47.88
Ktama	47.62
Ar. Sen.	50.00
Total Rif	48.20
Total Senhaja	48.49
Ghomara	46.43
Sheshawen	48.21
Arabs	48.93
Shluh	49.77

L'HALLUX, L'INTERVALLE

L'intervalle entre le gros et le second orteil est faible dans les six groupes, probablement moins que chez la plupart des Européens, malgré le fait que beaucoup de ces personnes portent des sandales retenues par une lanière entre ces orteils. Le plus faible écart se rencontre chez les nomades et les tribus voisines, ainsi que chez les Beni Bou Nsar et Taghzouth, tandis que l'écart le plus important va définitivement à la région centrale rifaine.

TABLEAU 101. L'HALLUX, L'INTERVALLE

Par pourcentages

	No.	sm.	+	++	+++
Total Rif	513	33.79	48.76	17.16	.39
		(173)	(250)	(88)	(2)
Total Senhaja	190	45.81	40.50	13.69	
		(87)	(77)	(26)	
Ghomara	70	38.57	42.86	18.57	
		(27)	(30)	(13)	
Sheshawen	28	42.86	42.86	14.28	
		(12)	(12)	(4)	
Arabs	93	39.80	48.37	11.83	
		(37)	(45)	(11)	
Shluh	277	37.45	38.54	22.91	1.09
		(103)	(106)	(63)	(3)

Par moyennes

Kebdana	44.64
Masuza	42.50
Galiya	36.35
Nomads	35.69
Said	35.00
Ulishk	48.11
Temsaman	47.45
Tusin	46.71
Gzennaya	45.37
Urriaghel	50.40
Amart	52.68
Targuist	57.35
Bokoya	46.43
Maritimes	45.24
Zarket	50.00
Bu Nsar	37.00
Hamid	50.00
Taghzuth	38.98
Ktama	48.81
Ar. Şen.	39.36
Total Rif	46.01
Total Senhaja	41.97
Ghomara	45.00
Sheshawen	42.85
Arabs	43.02
Shluh	46.19

LA MUSCULATURE GÉNÉRALE

Une évaluation du développement musculaire du corps dans son ensemble montre que les Rifains sont les mieux équipés de tous les groupes, et les Chleuhs les moins bien pourvus. À l'intérieur même du Rif, les Nomades sont les moins musclés, et chez les Senhaja, Ketama, comme on pouvait s'y attendre, atteint le point le plus bas de tous. La musculature des Rifains donne une impression de densité et de puissance fulgurante plutôt que de masse excessive.

TABLEAU 102. LA MUSCULATURE GÉNÉRALE

Par pourcentages

	No.	ssm.	sm.	+	++	+++
Total Rif	529	.57	21.18	67.20	10.77	.38
		(3)	(112)	(355)	(57)	(2)
Total Senhaja	197	.51	24.39	65.45	9.65	
		(1)	(48)	(129)	(19)	
Ghomara	73	1.37	27.40	64.38	6.85	
		(1)	(20)	(47)	(5)	
Sheshawen	28	..	14.30	85.70		
			(4)	(24)		
Arabs	93	1.08	27.96	65.58	5.38	
		(1)	(26)	(61)	(5)	
Shluh	277	1.08	38.05	55.07	5.80	
		(3)	(105)	(152)	(16)	

Par moyennes

Kebdana	48.21
Masusa	52.50
Galiya	46.04
Nomads	42.24
Said	49.17
Ulishk	45.28
Temsaman	44.64
Tuzin	47.04
Gsennaya	50.91
Urriaghel	49.02
Amart	47.73
Targuist	47.22
Bokoya	46.88
Maritimes	48.30
Zarket	49.00
Bu Nsar	44.00
Hamid	43.05
Taghsuth	50.00
Ktama	36.92
Ar. Sen.	46.28
Total Rif	47.33
Total Senhaja	46.14
Ghomara	44.35
Sheshawen	46.43
Arabs	43.95
Shluh	41.58

LES DÉPÔTS DE GRAISSE

La corpulence relative des groupes mentionnés dépend entièrement, autant qu'il est facile de le constater, de la situation sociale et professionnelle des sujets ; les riches notables d'Aith Saïd et de Targuist, les travailleurs du cuir de Taghzouth et les commerçants de Chaouen représentent les seules grandes dérogations à la situation normale. Les Rifains n'admirent pas, tout comme les Arabes, l'embonpoint. Leur vie intense en plein air maintient la plupart d'entre eux en excellente condition physique et les empêche d'accumuler beaucoup de graisse. Cependant, lorsqu'ils cessent le travail manuel et la marche sur de longues distances, ils ont tendance à devenir très gras, comme des athlètes privés d'entraînement.

TABLEAU 103. LES DÉPÔTS DE GRAISSE

Par pourcentages

	No.	abs.	sm.	+	++	+++
Total Rif	529	82.83	6.24	6.96	3.59	.38
		(438)	(33)	(37)	(19)	(2)
Total Senhaja	197	81.27	10.61	7.11	1.01	
		(160)	(21)	(14)	(2)	
Ghomara	73	82.19	8.22	9.59		
		(60)	(6)	(7)		
Sheshawen	28	60.71	3.57	10.72	25.00	
		(17)	(1)	(3)	(7)	
Arabs	93	86.02	5.38	8.60		
		(80)	(5)	(8)		
Shluh	277	90.97	4.70	3.97	.36	
		(252)	(13)	(11)	(1)	

Par moyennes

Kebdana	5.35
Masuza	4.17
Galiya	4.10
Nomads	6.03
Said	20.82
Ulishk	9.90
Temsaman	3.06
Tusin	8.55
Gzennaya	3.18
Urriaghel	8.60
Amart	1.14
Targuist	22.25
Bokoya	7.29
Maritimes	6.82
Zarket	5.00
Bu Nsar	9.00
Hamid	6.95
Taghzuth	10.86
Ktama	4.49
Ar. Sen.	2.13
Total Rif	8.08
Total Senhaja	6.97
Ghomara	6.85
Sheshawen	25.00
Arabs	5.75
Shluh	3.43

LA STÉATOPYGIE

Sur l'ensemble de la série, vingt hommes ont été reconnus avec des accumulations de graisse sur les fesses suffisantes en quantité et en proéminence pour justifier le qualificatif de stéatopygie, une particularité pour laquelle les Bushmen et les Hottentots sont célèbres, et qui était apparemment un idéal de beauté en Europe au cours du Paléolithique supérieur. Il est à noter que neuf Rifains sur dix présentant cette particularité étaient originaires de Gzennaya ou d’Aith Waryagher, localisés dans la zone du Rif la moins exposée au monde extérieur.

TABLEAU 104 : LA STÉATOPYGIE

Par pourcentages

	No.	Present	Absent
Total Rif	529	1.89	98.11
		(10)	(519)
Total Senhaja	197	.51	99.49
		(1)	(196)
Ghomara.........	73	0	100.00
		(0)	(73)
Sheshawen	28	0	100.00
		(0)	(28)
Arabs............	93	3.23	96.77
		(3)	(90)

	No.	Present	Absent
Shluh	277	2.17	97.83
		(6)	(271)
	Tribally		
Gzennaya	55	7.28	92.72
		(4)	(51)
Urriaghel	64	7.82	92.18
		(5)	(59)
Ar. Sen. (el Khemes)	47	2.13	97.87
		(1)	(46)

Les autres tribus du Rif et du Senhaja ne comptent aucun spécimen stéatopyge. Le dixième individu affichant une stéatopygie de la série rifaine est le fruit du mariage d'un père originaire de Gueliya et d'une mère issue des Aith Saïd, et n'appartient donc à aucune série tribale.

Un des Chleuhs stéatopyges est également stéatomérique.[261]

ANOMALIE

On a découvert qu'un sujet originaire d'Aith Waryagher avait des seins féminins, assez gros et bien développés. Sa honte était telle qu'il était malheureusement impossible d'obtenir une bonne photo de lui avec les seins à découvert.

[261] Selon la localisation des bourrelets graisseux dans la région du bassin et des hanches, les anthropologues parlent de stéatomérie (dépôt graisseux au niveau des cuisses), de stéatopygie étalée ou postérieure (dépôt graisseux au niveau des fesses).

PATHOLOGIE

La variole était la maladie la plus fréquente dont nous avons découvert les séquelles. Aucun cas actif n'a été observé. La teigne favique, souvent à un stade actif et grave, était la maladie particulière des Chleuhs, ainsi que les affections oculaires, y compris la cécité et ce qui semblait être un trachome. Les blessures graves et les cicatrices qui en résultent n'apparaissent que chez huit pour cent des Rifains, malgré la légende selon laquelle ils étaient "couverts de cicatrices". Ils sont ravis de les exhiber et, par conséquent, peu d'entre elles ont échappé au recensement. Je n'ai pas tenté de diagnostiquer la syphilis, car une personne sans formation médicale peut facilement prendre l'habitude d'appeler de nombreuses maladies par ce nom. Cependant, les deux nez atrophiés observés doivent probablement leur état à cette maladie. Je n'ai rencontré aucune personne souffrant d'ataxie locomotrice, ni de lésions faciales qui ressemblent de près ou de loin à de la syphilis. Des lésions occasionnelles sur les tibias l'ont cependant suggéré. Elles étaient plus nombreuses chez les Chleuhs. Un sujet avait été trépané à l’aide de moyens rudimentaires. Deux eunuques ont été examinés, l'un à Aith Touzine et l'autre à Targuist. Celui d’Aith Touzine aurait été castré par les ennemis de son père, et l'autre, un maître d'école, par des Arabes. Un autre, serviteur du chérif local, a été aperçu dans la Zaouia de Tizi Ifri entre Aith Amart et Beni Béchir. La castration ne peut pas être considérée

comme une pratique courante puisqu'en parcourant toutes les tribus, seuls trois eunuques ont été repérés.

Les troubles pulmonaires étaient inconnus dans le Rif. Certains Chleuhs semblaient souffrir de tuberculose, probablement en raison de leur état général de dépérissement et de semi-famine. L'état des dents n'était pas particulièrement bon ; pire que chez la plupart des Européens mais peut-être mieux que ce que l'on observe dans les îles britanniques. Les caries étaient présentes dans la plupart des bouches, et le seul remède était l'extraction. Ce n'est qu'autour de Melilla que le désir d'avoir des dents en or a poussé certains Rifains vers la chaise du dentiste ; pour les autres, les dentistes restent lointains et méconnus.

TABLEAU 105. PATHOLOGIES

En pourcentages

	No.	Smallpox	Favus	Atrophied Nose	Eye Defects	Wounds
Total Rif	530	11.51	1.70	.19	5.47	7.93
		(61)	(9)	(1)	(29)	(42)
Total Senhaja	197	7.11	4.57	.51	4.06	5.58
		(14)	(9)	(1)	(8)	(11)
Ghomara	73	6.85	2.74	..	5.85	
		(5)	(2)		(4)	
Sheshawen	28	17.86	..	..	..	7.14
		(5)				(2)
Arabs	93	..	..	..	..	7.53
						(7)
Shluh	277	10.47	11.55	..	14.44	8.66
		(29)	(32)		(41)	(24)

CHAPITRE XX

ANALYSE MÉTRIQUE DE SIX GROUPES MAROCAINS ET DE SEPT GROUPES TÉMOINS.

TABLE 106. RÉPARTITION DES VALEURS DE L'XP.E. DANS TRENTE ET UN CARACTÈRES.

	-1	1-2	2-3	3-4	4-5	5-6	6+	Mean XP.E.
Normal	*15.50*	*9.92*	*4.34*	*1.02*	*.20*	*.02*	*0*	*1.23*
Rif-Senhaja	9	5	3	5	4	1	4	2.60
Rif-Ghomara	4	4	3	5	5	5	5	3.88
Rif-Sheshawen	6	5	1	10	3	2	4	3.21
Rif-Arabs	9	7	4	5	1	1	4	2.54
Rif-Shluh	1	2	0	2	4	0	22	6.21
Senhaja-Ghomara	5	7	8	6	2	2	1	2.68
Senhaja-Sheshawen	4	7	7	4	3	1	5	3.23
Senhaja-Arabs	11	8	6	3	2	0	1	2.00
Senhaja-Shluh	4	1	0	5	6	4	11	5.13
Ghomara-Sheshawen	6	9	9	0	4	1	2	2.73
Ghomara-Arabs	7	4	9	4	2	1	4	2.96
Ghomara-Shluh	6	4	6	2	2	5	6	3.64
Sheshawen-Arabs	7	8	5	2	2	4	3	3.02
Sheshawen-Shluh	4	6	6	4	1	2	8	4.00
Arabs-Shluh	6	4	6	6	4	1	4	3.16

Average difference from other five groups

Rif	3.69
Senhaja	3.13
Ghomara	3.18
Sheshawen	3.24
Arabs	2.74
Shluh	4.43
Average difference between groups	3.40

VALEURS MOYENNES DE L'XP.E. ENTRE LES GROUPES MAROCAINS ET LES SÉRIES TÉMOINS.

Number of Criteria	20 Kabyles	20 Shawia	25 Irak	21 Negroes	19 Spain	15 Norway	13 Sweden
Rif	6.28	4.40	5.50	13.37	5.54	20.24	14.11
Senhaja	5.34	3.68	5.36	9.05	4.69	15.11	9.23
Ghomara	4.82	3.50	5.15	9.68	3.15	8.99	5.55
Sheshawen	3.90	3.02	4.66	7.83	3.03	7.03	3.98
Arabs	4.99	3.56	4.45	9.55	4.44	10.06	6.22
Shluh	6.31	5.25	6.51	11.82	4.62	19.34	9.74
Mean	*5.27*	*3.90*	*5.27*	*10.22*	*4.24*	*13.46*	*8.14*

L'IMPORTANCE DES DISPARITES ENTRE LES GROUPES

La première chose essentielle dans une comparaison de ce genre est de déterminer si les divers groupes diffèrent ou non les uns des autres d'une manière statistiquement significative. Nous devons voir si les groupes marocains voisins sont assez dissemblables pour justifier une considération séparée sur une base ethnique, et si l'un de ces groupes est assez proche de l'une ou l'autre des séries témoins pour qu'on puisse le considérer comme faisant partie de celles-ci, ou, à défaut d'autres exemples, comme faisant partie d'un tout. Étant donné que les séries comparées présentent de telles disparités au niveau de leur taille, l'expression de la différence en termes d'erreur probable doit être considérée comme indiquant la présence ou l'absence de différences statistiquement significatives, plutôt que des degrés comparables de similarité, qui peuvent être mieux exprimés par la moyenne des différences brutes.

Goring affirme que "dans des échantillons aléatoires de la même population, les différences entre les moyennes, les fréquences ou d'autres valeurs statistiques seront, dans 50 % des cas, inférieures à l'E.P. des différences, dans 82 %, inférieures à 2 E.P. et dans 96 %, inférieures à 3 E.P. Une différence supérieure à 4 E.P. ne se produira que 7 fois sur mille ; supérieure à 5 E.P., 7 fois sur dix mille".

Dans le tableau ci-joint, le nombre 31, représentant la somme des caractères employés, est divisé en portions normales selon les valeurs attendues de l'XP.E. Le tableau est disposé selon le modèle de Goring. Il appert clairement, en adoptant cette méthode, qu'il n'existe pas deux groupes marocains suffisamment semblables au niveau des caractères choisis pour justifier de les considérer comme des parties d'un tout, ou pour justifier le classement en série d'une série marocaine totale à partir des données actuelles. En d'autres termes, les échantillons mesurés sont dans chaque cas assez grands pour faire ressortir leurs singularités anthropométriques.

La relation entre les Senhaja et les Arabes, qui ne sont pas les groupes les plus restreints, est celle qui se rapproche le plus du modèle normal et de la valeur moyenne de l'XP.E.. Les Rifains et les Chleuhs, les deux groupes les plus importants, sont réciproquement les plus éloignés, comme on peut s'y attendre. Contrairement à l'ordre numérique, les Arabes apparaissent comme les plus généralistes et les Chleuhs comme les plus spécialisés des six groupes. Les degrés relatifs de similitude peuvent être mieux déterminés, cependant, par une étude des différences réelles, laissant à la présente méthode sa fonction de déterminer la signification statistique.

La différence moyenne entre les groupes marocains est inférieure à la différence moyenne

entre un quelconque des sept groupes témoins et les Marocains dans leur ensemble. Dans aucun cas, la différence moyenne entre une série marocaine et une série témoin est inférieure à 3 P.E. Nous ne pouvons donc pas imaginer une correspondance statistique entre un groupe marocain et un groupe témoin. Compte tenu de la petite taille des groupes dans les deux catégories, cette ségrégation significative est remarquable. Entre des groupes aussi petits, de faibles valeurs de l'E.P. auraient indiqué une incapacité à établir des différences plutôt qu'une preuve de similitude.

Il n'est pas nécessaire de tracer les écarts de l'X.P.E. dans ces comparaisons puisque les valeurs moyennes sont très positives. Selon cette formule, les Noirs, avec un échantillon de seulement cent sujets, se situent entre les Norvégiens et les Suédois, avec leurs dizaines de milliers de sujets. Dans les colonnes du tableau sont indiquées les tailles relatives des séries marocaines, et peu d'autres choses, si ce n'est la signification positive de toutes les comparaisons.

TABLEAU 107. DIFFÉRENCES MOYENNES ENTRE SIX GROUPES MAROCAINS

LES MOYENNES DE HUIT MENSURATIONS DU CORPS

	Average Differences in Centimeters						*Difference equals X times P.E.*					
	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh
Rif	--	..	..	..	..	..	--	..	..	..	..	..
Senhaja...	.63	--	..	..	..	..	3.53	--	..	..	..	..
Ghomara .	1.47	1.04	--	..	..	..	4.51	2.73	--	..	..	..
Sheshawen	2.05	1.67	1.30	--	..	..	4.97	4.36	4.65	--	..	..
Arabs	.61	.48	1.29	2.28	--	..	3.73	2.85	4.08	5.44	--	..
Shluh	2.02	1.48	.68	1.73	1.44	--	12.00	7.74	3.50	6.19	4.47	--
Mean.....	*1.36*	*1.06*	*1.16*	*1.81*	*1.22*	*1.47*	*5.75*	*4.24*	*3.89*	*5.00*	*4.11*	*6.78*

LES MOYENNES DE QUATRE INDICES DE PROPORTIONS CORPORELLES

	Average Differences in Index Points						*Difference equals X times P.E.*					
	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh
Rif	--	..	..	..	..	..	--	..	..	..	..	..
Senhaja...	.10	--	..	..	..	..	1.28	--	..	..	..	..
Ghomara .	.19	.25	--	..	..	..	1.52	2.03	--	--	..	..
Sheshawen	.71	.73	.83	--	..	..	3.65	3.85	3.90	--	..	..
Arabs	.14	.12	.30	.80	--	..	1.19	.81	2.09	3.65	--	..
Shluh	.46	.36	.36	.91	.35	--	5.04	3.62	3.21	4.76	2.72	--
Mean.....	*.32*	*.29*	*.39*	*.80*	*.34*	*.49*	*2.46*	*2.32*	*2.55*	*3.96*	*2.09*	*3.87*

TABLEAU 108. LES DIFFÉRENCES MOYENNES ENTRE LES GROUPES MAROCAINS ET LES SÉRIES TÉMOINS

MENSURATIONS DISPONIBLES À DES FINS DE COMPARAISON

	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain[1]	Norway	Sweden
Stature	x	x	x	x	x	x	x
Span	x	x	.	x	x	x	
Acromion height	x	x	x	.	x	.	
Sitting height	x	x	x	.	x	x	
Biacromial	.	.	x	x	.	.	x
Biiliac	.	.	.	x	.	.	x
Chest breadth	.	.	x				
Total	4	4	5	4	4	3	3

INDICES DISPONIBLES POUR LA COMPARAISON

	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Relative span	x	x	.	x	x	x	
Relative shoulder height	x	x	x	.	x		
Relative sitting height	x	x	x	.	x	x	
Relative shoulder breadth	.	.	x	.	.	.	x
Total	3	3	3	1	3	2	1

1-Il s'agit du groupe de Carcereños d'Araniadi, la seule série espagnole présentant une telle variété de critères.

LES MOYENNES DE HUIT MENSURATIONS CORPORELLES

DIFFÉRENCES MOYENNES EN CENTIMÈTRES

Number of Criteria	4 Kabyles	4 Shawia	5 Irak	4 Negroes	4 Spain	3 Norway	3 Sweden
Rif	2.59	1.76	1.70	2.94	3.34	4.37	2.10
Senhaja	2.95	2.52	2.51	3.38	2.54	5.20	2.42
Ghomara	3.67	4.33	2.33	4.45	1.18	7.15	3.14
Sheshawen	3.94	4.75	3.00	5.19	1.73	6.99	3.97
Arabs	2.55	3.32	2.76	3.03	2.99	4.77	2.19
Shluh	3.75	3.75	4.32	4.48	1.27	6.33	3.60
Mean	*3.24*	*3.40*	*2.77*	*3.91*	*2.18*	*5.80*	*2.90*

LA DIFFÉRENCE EST ÉGALE À X FOIS P.E.

Rif	6.56	4.37	4.75	17.69	..	30.27	13.81
Senhaja	6.12	5.34	5.04	12.23	..	22.38	9.28
Ghomara	6.56	7.58	6.56	11.47	..	19.20	8.43
Sheshawen	6.54	7.51	5.74	9.09	..	18.06	8.72
Arabs	4.78	3.82	4.80	8.46	..	13.21	6.65
Shluh	7.69	9.26	8.61	14.37	..	33.64	16.54
Mean	*6.38*	*6.31*	*5.92*	*12.22*	..	*22.79*	*10.57*

ORDRE DE RESSEMBLANCE PAR RAPPORT À L'ORDRE ATTENDU SI LA TAILLE EST LE SEUL FACTEUR DÉTERMINANT

	Kabyles		Shawia		Irak		Negroes		Spain		Norway		Sweden		No. of Differences
	Ac.	Ex.	Ac.	Ex.	Ac.	Ex.	Ac.	Ex.	Ac.	Ex.	Ac.	Ex.	Ac.	Ex.	
Rif	2	1	1	1	2	1	1	1	6	6	1	1	1	1	2
Senhaja	3	3	2	3	3	3	3	3	4	4	3	3	3	3	1
Ghomara	4	5	5	5	4	5	4	5	1	1	6	5	4	5	5
Sheshawen	6	6	6	6	6	6	6	6	3	3	5	6	6	6	1
Arabs	1	2	3	2	1	2	2	2	5	5	2	2	2	2	3
Shluh	5	4	4	4	5	4	5	4	2	2	4	4	5	4	4
Independent	4		2		4		2		0		2		2		

LES MOYENNES DE QUATRE INDICES DE PROPORTIONS CORPORELLES

LES DIFFÉRENCES MOYENNES EN POINTS D'INDICE

Number of Criteria	3 Kabyles	3 Shawia	3 Irak	3 Spain	2 Norway
Rif	1.36	.93	.95	.73	1.50
Senhaja	1.06	.95	.84	.77	1.60
Ghomara	1.57	1.17	1.01	.85	1.87
Sheshawen	1.55	1.02	.80	1.43	1.50
Arabs	1.38	.89	.86	.75	1.48
Shluh	1.70	1.19	1.22	1.07	1.84
Mean	*1.44*	*1.08*	*.96*	*.93*	*1.63*

LA DIFFÉRENCE EST ÉGALE À X FOIS P.E.

Rif	6.44	4.05	3.97	..	18.51
Senhaja	5.95	3.70	3.19	..	9.75
Ghomara	6.46	4.62	3.90	..	6.25
Sheshawen	4.36	2.53	2.97	..	4.53
Arabs	5.87	1.82	3.10	..	8.21
Shluh	8.07	4.09	5.08	..	14.93
Mean	*6.19*	*3.47*	*3.70*	..	*10.36*

LES MENSURATIONS ET LES INDICES CORPORELS

Quand nous comparons les six groupes marocains les uns aux autres en termes de mensurations absolues des proportions corporelles, nous relevons deux groupes généraux ; les Rifains, les Senhaja et les Arabes sont relativement importants et similaires les uns aux autres, tandis que les trois autres groupes ou groupes restreints se subdivisent en Chleuhs et Ghomara, qui sont proches, et Chaouen, qui semble aberrant. Les Arabes, les Senhaja et les Ghomara tendent à se rapprocher d'un type général ; les Rifains, les Chleuhs et les Chaouen s'en éloignent de plus en plus, dans l'ordre indiqué. Tous sont sensiblement différents de tous les autres dans cette subdivision du champ anthropométrique.

Dans la comparaison qui précède, la taille joue un rôle prépondérant ; afin qu'elle ne masque pas les autres dimensions, il faut recourir aux indices. Dans les proportions corporelles ainsi révélées, nous constatons une grande similitude entre le Rif et le Senhaja, et une moindre similitude entre le groupe Chaouen et les Chleuhs. Les Senhaja témoignent d’une grande affinité générale avec tous les groupes, et le groupe Chaouen est de loin le plus particulier ou atypique. Bien qu'il soit le plus petit numériquement, ce groupe est significativement différent de tous les autres ; alors que les Rifains, dans ces mêmes conditions, ne diffèrent pas tellement des Senhaja,

des Ghomara et des Arabes. Si l'on en juge par les six groupes dont nous disposons, les Senhaja, les Rifains et les Arabes représentent le plus souvent le type marocain général ; les Ghomara sont quelque peu atypiques ou spécifiques, et les Chleuhs le sont davantage ; enfin, le groupe Chaouen manifeste clairement son origine étrangère ou non marocaine.

Dans le matériel témoin, nous retrouvons presque toutes les combinaisons possibles de critères employés dans cette étude, il est donc impossible de comparer la plupart des colonnes sans réserve. En commençant par les mensurations, nous constatons que les Arabes, les Rifains et les Senhaja sont les plus proches des Kabyles, tandis que le groupe de Chaouen, les Chleuhs et les Ghomara en sont les plus éloignés. Les Rifains sont beaucoup plus proches des Chaouia que des Kabyles, et beaucoup plus que tout autre groupe marocain. Le groupe de Chaouen est comme d'habitude le plus éloigné, les Ghomara s’en rapprochent le plus et les autres groupes se situent à un niveau intermédiaire. Ce sont une fois de plus les Rifains, et non les Arabes, qui sont les plus proches des Bédouins d'Irak, et les Chleuhs en sont les plus éloignés. Les Rifains sont également les plus proches des Noirs, puisqu'il s'agit là encore d'un groupe de taille moyenne. Les Rifains sont les plus éloignés des Espagnols pour la raison inverse, et les plus proches des Norvégiens et des Suédois.

Sous cette forme, les moyennes ne reflètent guère que les différences de la taille. Puisque la croissance en Europe à l’époque moderne dans cette dimension a exagéré la singularité des Scandinaves et minimisé peut-être d'autre part celle des Espagnols par rapport aux Rifains, il est donc souhaitable d'éliminer la taille et de voir si des différences proportionnelles demeurent. Le tableau, qui montre les niveaux de similarité réels et ceux attendus si les proportions étaient identiques et les différences dépendantes de la taille, aidera à élucider cette question. Seuls les Espagnols présentent des proportions exactes par rapport à tous les groupes marocains, du point de vue du classement. Les Kabyles et les Bédouins d'Irak sont les plus éloignés, les Chaouia, les Noirs, les Norvégiens et les Suédois étant intermédiaires. Si l'on considère le tableau horizontalement, ce sont les Ghomara et les Chleuhs qui ressemblent le moins aux peuples étrangers en termes de proportions corporelles. Les trois groupes de grande taille représentatifs, les Rifains, les Senhaja et les Arabes, ne diffèrent pas des groupes nord-européens. Leurs différences se situent par rapport aux groupes africains et asiatiques, tandis que celles des Ghomara et des Chleuhs se situent également par rapport aux Européens du Nord.

L'aléa statistique qui précède justifie sa présence quand on constate le peu d'indices de proportions corporelles dont on dispose pour la

comparaison. Les Noirs et les Suédois, qui n'ont qu'un seul indice chacun, doivent être écartés.

Par rapport aux Kabyles, les trois groupes marocains de grande taille sont les plus proches, et les trois groupes de petite taille les moins proches. Il en va de même avec les Chaouia et les Bédouins d'Irak, sauf que le groupe Chaouen s'aligne également sur ces derniers et occupe même la première place, ce qui pourrait révéler une parenté héritée de l'Arabie et qui n'apparaît pas dans les mensurations réelles. Les Rifains sont les plus proches des Espagnols, et les Arabes, les Rifains et le groupe de Chaouen des Norvégiens. Dans l'ensemble, l'étude de ce matériel donne les mêmes résultats que ceux obtenus précédemment ; les Rifains et les Arabes sont les plus proches des groupes européens en général, avec les Senhaja dans la même catégorie ; ces trois groupes sont également les plus proches des Berbères des montagnes algériennes ; le groupe de Chaouen ne ressemblent à aucun autre groupe hormis les Bédouins et les Norvégiens ; les Ghomara et les Chleuhs sont relativement les plus singuliers et les plus distincts de tous. Ces similitudes ne représentent pas dans tous les cas des différences de corpulence et de croissance, puisque les Rifains ressemblent davantage aux Espagnols, dont ils sont les plus éloignés en termes de mensurations réelles, et sont en même temps en seconde position par rapport aux Norvégiens, représentant les groupes témoins les plus grands et les plus petits en stature.

TABLEAU 109. LES DIFFÉRENCES MOYENNES ENTRE SIX GROUPES MAROCAINS

LES MOYENNES DE DIX MENSURATIONS DE LA TÊTE ET DU VISAGE

	Average Differences in Millimeters						*Difference equals X times P.E.*					
	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh
Rif	--	..	..	..	..	..	--	..	..	..	..	..
Senhaja...	1.28	--	..	..	..	..	4.15	--	..	..	..	..
Ghomara .	1.89	1.02	--	..	..	..	4.16	2.18	--	..	..	..
Sheshawen	1.10	1.35	1.54	--	..	..	1.80	2.12	2.10	--	..	..
Arabs	1.15	.79	1.24	1.20	--	..	2.86	1.83	2.28	1.62	--	..
Shluh	2.78	1.54	1.78	2.50	1.68	--	10.58	4.73	4.08	3.52	3.74	—
Mean.....	*1.64*	*1.20*	*1.49*	*1.54*	*1.21*	*2.06*	*4.71*	*3.00*	*2.96*	*2.33*	*2.47*	*5.33*

LES MOYENNES DE NEUF INDICES DE LA TÊTE ET DU VISAGE

	Average Differences in Index Points						*Difference equals X times P. E.*					
	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh	Rif	Senhaja	Ghomara	Sheshawen	Arabs	Shluh
Rif	--	..	..	..	..	..	--	..	..	..	..	..
Senhaja...	.37	--	..	..	..	..	1.29	--	..	..	..	..
Ghomara .	1.21	1.18	--	..	..	..	4.08	3.49	--	..	..	..
Sheshawen	1.32	1.09	.68	--	..	..	3.02	3.26	1.15	--	..	..
Arabs	.79	.77	1.21	1.02	--	..	2.73	2.26	3.00	2.16	--	..
Shluh	1.15	1.01	1.29	1.00	.36	--	5.34	3.94	3.59	2.24	1.43	—
Mean.....	*.97*	*.88*	*1.11*	*1.02*	*.83*	*.96*	*3.29*	*2.85*	*3.06*	*2.57*	*2.32*	*3.31*

TABLEAU 110. LES DIFFÉRENCES MOYENNES ENTRE LES GROUPES MAROCAINS ET LES SÉRIES TÉMOINS

Les mensurations disponibles à des fins de comparaison

	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain[1]	Norway	Sweden
Head length	x	x	x	x	x	x	x
Head breadth	x	x	x	x	x	x	x
Head height	.	.	.	x	x	x	
Minimum frontal	.	.	x	.	x	.	x
Bizygomatic.......................	x	x	x	x	x	x	x
Bigonial	x	x	x	x	x	x	
Total face height	x	x	x	x	x	x	x
Upper face height	x	x	x	x	x		
Nose height	x	x	x	x	x		
Nose breadth	x	x	x	x	x		
Total	8	8	9	9	10	6	5

Les indices disponibles pour la comparaison

	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain [1]	Norway	Sweden
Cephalic index	x	x	x	x	x	x	x
Length-height	.	.	.	x	x	x	
Breadth-height	.	.	.	x	x	x	
Fronto-parietal	.	.	x	.	x		
Cephalo-facial	x	x	x	x	x	x [2]	
Zygo-frontal	.	.	x	.	x	.	x
Facial	x	x	x	x	x	x	x
Upper facial	x	x	x	x	x	.	
Nasal	x	x	x	x	x	.	x
Total	5	5	7	7	9	5	4

1-Les séries d'Oloria, retravaillées par Williams.

2-Moyenne sans erreur probable.

LES MOYENNES DE DIX MENSURATIONS DE LA TÊTE ET DU VISAGE

Les différences moyennes en millimètres

Number of Criteria	8 Kabyles	8 Shawia	9 Irak	9 Negroes	10 Spain	6 Norway	5 Sweden
Rif	2.81	1.90	3.84	4.64	2.52	2.34	1.89
Senhaja	2.30	1.45	3.95	3.59	1.92	2.61	2.61
Ghomara	2.30	1.27	3.72	3.60	1.55	2.44	2.72
Sheshawen	1.86	1.36	4.04	4.21	2.21	2.10	1.44
Arabs	2.64	1.99	3.49	3.80	2.02	2.79	1.98
Shluh	2.68	2.30	4.34	3.53	2.09	4.50	3.90
Mean	*2.43*	*1.71*	*3.90*	*3.90*	*2.05*	*2.80*	*2.42*

La différence est égale à X fois P.E.

	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	5.55	3.76	6.40	13.45	4.93	13.24	11.59
Senhaja	4.44	2.63	6.34	9.97	3.79	10.57	7.08
Ghomara	3.92	2.17	5.37	8.52	2.63	5.50	5.78
Sheshawen	2.39	1.86	4.59	6.91	2.90	2.84	2.05
Arabs	4.42	3.32	4.92	8.91	3.58	7.26	5.15
Shluh	5.23	3.40	6.95	9.77	3.35	16.10	3.65
Mean	*4.32*	*2.86*	*5.76*	*9.59*	*3.53*	*9.25*	*5.88*

LES MOYENNES DE NEUF INDICES DE LA TÊTE ET DU VISAGE

Les différences moyennes en points d'indice

Number of Criteria	5	5	7	7	9	5	4
	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway	Sweden
Rif	3.95	2.44	2.37	6.49	2.47	3.14	1.92
Senhaja	3.38	1.87	2.60	5.83	2.44	2.97	2.24
Ghomara	2.82	1.20	2.45	6.65	1.86	1.85	1.35
Sheshawen ...	2.87	1.15	2.81	6.42	2.10	1.81	1.96
Arabs	3.41	1.90	2.60	6.29	2.65	2.83	2.20
Shluh	3.18	1.48	2.87	6.28	2.66	2.63	2.47
Mean	*3.27*	*1.67*	*2.62*	*6.33*	*2.36*	*2.54*	*2.08*

La différence est égale à X fois P.E.

	Kabyles	Shawia	Irak	Negroes	Spain	Norway [1]	Sweden
Rif	7.11	5.67	5.41	12.67	6.22	26.93	18.17
Senhaja	5.80	4.03	5.48	9.83	5.69	16.72	11.28
Ghomara	3.88	1.68	4.42	10.91	3.73	6.35	3.63
Sheshawen ...	3.72	1.60	4.03	8.32	3.18	5.22	3.65
Arabs	5.55	3.86	4.70	10.18	6.76	10.76	6.82
Shluh	5.86	3.56	5.66	12.53	6.09	11.98	11.42
Mean	*5.32*	*3.40*	*4.95*	*10.74*	*5.28*	*12.99*	*9.16*

1-Seuls quatre indices ont été utilisés dans cette colonne, puisque Bryn et Schreiner ne donnent pas d'E.P. pour l'indice céphalo-facial.

LES MENSURATIONS ET LES INDICES DE LA TÊTE ET DU VISAGE

En analysant les différences métriques moyennes des six groupes marocains, nous constatons que des liens sans différenciation statistiquement significative existent entre les Rifains et le groupe de Chaouen ; les Senhaja et les Arabes ; et Chaouen et les Arabes. Il est à noter que les Ghomara sont absents de cette liste nord-marocaine.

Si l'on considère les différences elles-mêmes, les Chleuhs sont les plus distincts, suivis des Rifains. D'après nos connaissances relatives aux mensurations individuelles, il est évident que ces différences vont dans des directions opposées, celles des Rifains allant vers des têtes plus grandes et plus hautes, des visages plus longs et des nez plus étroits. Les différences entre les groupes Chaouen et Ghomara d'une part et les autres groupes d'autre part reflètent la mésocéphalie des deux premiers. La similitude entre les mensurations moyennes de la tête des Rifains et celles du groupe Chaouen indique que ce dernier a une tête large, comparée sa faible stature. Les Arabes et les Senhaja sont encore, comme pour les mensurations et les indices corporels, des Marocains intermédiaires.

Pour ce qui est des indices de la tête et du visage, les Ghomara se présentent comme le groupe le moins harmonieux de l'ensemble. De même qu'ils n'ont pas réussi à s'adapter aux proportions corporelles, ils se distinguent désormais par les proportions céphaliques et faciales. Ils apparaissent tout aussi étrangers que le groupe de Chaouen, que nous considérons pareillement comme des étrangers. Des quatre groupes restants, les Rifains sont les moins répandus puisqu'ils conservent à l'extrême la leptorrhinie et la leptoprosopie, alors que les Arabes et les Senhaja montrent à nouveau leur caractère ouvert et que les Chleuhs représentent l'autre extrême du schéma normal.

Le nombre de caractères disponibles pour la comparaison avec les sept groupes étrangers est beaucoup plus satisfaisant que celui qui s'est présenté dans le cas des mensurations et proportions corporelles. La lacune la plus regrettable est celle des mensurations nasales des Scandinaves. Si l'on compare grossièrement les différences moyennes, les rapprochements les plus évidents avec tous les groupes marocains sont à faire avec les Chaouia et les Espagnols. Les Suédois et les Kabyles étant intermédiaires, alors que les bédouins asiatiques et les Noirs apparaissent plus éloignés. En d'autres termes, les Marocains étudiés sont plus proches des populations d'Espagne et d'Algérie, comme il est naturel, et les plus éloignés des nomades arabes et des Noirs, dont ils sont supposés avoir reçu une bonne dose génétique ; leurs liens avec les Scandinaves, avec lesquels ils ne sont liés ni par la géographie ni par la culture, sont curieusement beaucoup plus étroits que ceux avec ces deux derniers.

En comparaison avec les Kabyles et les Chaouia, les Rifains et les Chleuhs sont relativement éloignés, représentant les deux extrêmes marocains. Par contre, Chaouen et Ghomara ont des affinités avec ces deux groupes, que les Ghomara partagent, dans le cas des Kabyles, avec les Senhaja. La seule différence moyenne de tout le tableau comparatif, qui n’est pas très significative, est celle entre le groupe de Chaouen et les Chaouia. Il s'agit également de la plus

grande similitude de toutes, rien qu'en termes de mensurations.

Par rapport aux Bédouins asiatiques, les Arabes se situent, de manière inattendue mais appropriée, juste après Chaouen, qui étend ses liens vers l'est, jusqu'à la limite de l'Afrique. Comparés aux Noirs, les Rifains se montrent clairement les plus éloignés, et les Chleuhs les plus proches. Les groupes marocains habituels se classent comme on pouvait s'y attendre de la façon suivante : Les Rifains, les Arabes, les Senhaja et les Chleuhs. Les Ghomara ne semblent pas s’en éloignés plus que les Senhaja, mais ce n'est pas le cas, comme nous le verrons, pour d'autres caractéristiques. Le groupe de Chaouen diffère des autres Marocains à bien des égards, mais pas en se rapprochant des Noirs.

Quant aux Espagnols, les Rifains en sont les plus éloignés, les Ghomara les plus proches et les autres se situent entre les deux. Le groupe Chaouen tend à renier le pays d’où il a été expulsé, en s’en montrant le plus éloigné, après les Rifains. Pour les Scandinaves, on constate que les Suédois sont plus proches des Marocains que les Norvégiens, ce qui se vérifie quel que soit le critère utilisé. Par rapport aux deux pays, c'est le groupe Chaouen qui apparaît le plus proche. Parmi les cinq groupes purement marocains, les Rifains prennent dans les deux cas la tête du cortège, et les Chleuhs la queue. Les Rifains semblent plus proches des Scandinaves que des

Espagnols, mais pour le savoir, une étude spéciale doit être réalisée avec des critères identiques. Dans les deux cas, les Arabes viennent après les Rifains.

Dans le recueil des indices, les Ghomara et le groupe de Chaouen sont les pendants marocains les plus proches des Kabyles et des Chaouia, puisque ces deux groupes algériens sont également mésocéphales. Au niveau crânien et facial, les Marocains aberrants trouvent leurs correspondants dans les régions périphériques de l'Afrique du Nord. Les Rifains sont les plus éloignés des Kabyles et des Chaouia puisqu'ils conservent la souche leptoprosopique et leptorrhinienne la plus pure parmi les vrais dolichocéphales du Maroc. Les Rifains, qui ont aussi peu de sang arabe que n'importe quel groupe au Maroc, se rapprochent le plus des Arabes mésopotamiens, tandis que les Arabes marocains occupent une position intermédiaire et les Chleuhs en sont les plus éloignés. Cette ressemblance traduit la longueur et l'étroitesse du visage et du nez chez les vrais Arabes ; dans le cas des Rifains, il s'agit d'une survivance plutôt que d'une évolution.

Tous les groupes sont si éloignés des Noirs selon ces indices que l'élément négroïde est dans tous les cas considéré comme faible. Si l'on se rappelle les énormes différences dans l'indice nasal, cela suffit à confirmer cette dissemblance. Les Ghomara et les Rifains sont les plus éloignés des Noirs ; les Ghomara plus que les Rifains à cause de leur plus grande

singularité quant à la forme de la tête, ce qui n'implique pas que la forme de la tête des Rifains soit plus négroïde puisque ni les uns ni les autres ne le sont. Le groupe de Chaouen vient en troisième position, et les Senhaja sont les plus proches des Noirs, avec les Chleuhs et les Arabes entre les deux.

Si l'on compare les Espagnols, les Norvégiens et les Suédois, il s'agit de peuples européens originellement dolichocéphales qui ont connu une augmentation de l'indice céphalique depuis les temps les plus reculés, voire historiques. La proximité des groupes Ghomara et Chaouen avec eux selon ce critère suffit à occulter les similitudes plus fondamentales des autres groupes marocains, notamment les Rifains, qui dans les indices individuels, surtout ceux du visage et du nez, en sont beaucoup plus proches, comme ils le sont en taille absolue. Si la mésocéphalie des Ghomara les rapproche des Ibériques et des Scandinaves, ils ont dû s'identifier à eux à une époque relativement tardive, ce qui ne repose sur aucune base historique. D'autre part, les Rifains, en demeurant dolichocéphales, sont donc beaucoup plus proches que les Ghomara des anciennes souches ibériques et scandinaves. La mésocéphalie des Ghomara doit avoir une autre origine autre qu'une origine européenne récente. Elle est due à une relative étroitesse, plutôt qu'à une relative largeur, de la tête, ce qui les rapproche des Berbères mésocéphales d'Algérie et des Canaries plutôt que directement des Européens. Hooton a

constaté que le type le plus "nordique" des îles Canaries était dolichocéphale et non de type "guanche" dysharmonique, auquel les Ghomara, ainsi que certains Algériens, semblent se rattacher. Malgré la confusion induite par ces mésocéphales, le type la plus européen au Maroc, tout compte fait, est le Rifain. Il semble plus proche des Suédois que des Espagnols, et plus proche de ces derniers que des Norvégiens.

La proximité du groupe Chaouen avec les groupes européens, en revanche, peut s'expliquer par un contact direct au moins avec les Espagnols, puisque la population de Chaouen revendique une origine grenadine. Leur proximité avec les Scandinaves est difficile à expliquer.

Mais puisque les Rifains sont le sujet principal de cette étude, et qu'ils apparaissent comme le plus européen des groupes purement dolichocéphales du Maroc, examinons plus en détail leurs liens avec la péninsule ibérique et la Scandinavie.

LE RIF, L'ESPAGNE ET LA SUÈDE

En comparant la série rifaine de 530 individus avec la série espagnole de moins de 100 individus, et le total suédois de plusieurs milliers, les différences numériques invalident l'utilisation de la différence des temps d'erreur probable. Il convient uniquement de

comparer les différences réelles en millimètres et en points d'indice. Si l'on en juge par les neuf traits que possèdent en commun les Rifains, les Espagnols et les Suédois, les Rifains sont plus proches des Suédois que des Espagnols, et en effet les Suédois sont plus proches des Espagnols que les Espagnols des Rifains, tandis que les Suédois et les Rifains sont plus proches que ne le sont les Suédois et les Espagnols.

TABLEAU 111. LA COMPARAISON DES MENSURATIONS ET DES INDICES DE LA TÊTE ENTRE LES RIFAINS ET LES SUEDOIS, LES NORVEGIENS ET LES ESPAGNOLS

LES DIFFÉRENCES EN MILLIMÈTRES ET EN POINTS D'INDICE

Rif, Spain, and Sweden

	Rif-Spain	Rif-Sweden	Spain-Sweden
Head length	+3.24	+. 70	−2.54
Head breadth	−3.81	−4.65	− .84
Minimum frontal	+1.14	+1.61	+ .47
Bizygomatic	+2.88	0	−2.88
Total face height .	+3.83	−2.47	−6.30
Cephalic index ..	−3.24	−3.68	+ .56
Zygo-frontal	− .76	+1.38	+2.04
Facial index	+2.03	−1.74	−3.77
Nasal index	+3.71	− .86	+2.85
Mean	*2.74*	*1.90*	*2.47*

Rif, Spain, and Norway

	Rif-Spain	Rif-Norway	Spain-Norway
Head length	+3.24	+1.96	−1.28
Head breadth	−3.81	−6.34	−2.53
Head height	+2.85	+2.56	+ .29
Bizygomatic	+2.88	−1.25	−4.13
Bigonial	+4.40	+ .05	−4.35
Total face height .	+3.83	+2.47	−1.97
Cephalic index ..	−3.24	−3.96	+ .72
Length-height ...	+ .79	+1.03	+ .24
Breadth-height ..	+4.49	+5.32	+ .83
Cephalo-facial ...	+3.84	+3.07	− .77
Facial index	+2.03	+2.31	+ .28
Mean	*3.22*	*2.76*	*1.58*

LE RIF, L'ESPAGNE ET LA NORVEGE

Dans ce cas, onze caractères sont disponibles et la même objection à l'utilisation de l'erreur probable reste valable. Peut-être en raison des différents critères utilisés, la Norvège semble plus

proche de l'Espagne que la Suède. Le Rif se rapproche plus de la Norvège que de l'Espagne, mais les deux groupes européens sont plus proche l'un de l'autre qu'aucun des deux ne l'est par rapport au Rif. Il est en effet possible que les Rifains ressemblent plus aux Suédois qu'aux Norvégiens, mais ils ressemblent plus à ces deux groupes qu'aux Espagnols.

TABLEAU 112. LA COMPARAISON ENTRE LE RIF, VALLE, HÅLANDSDAL ET L'ESPAGNE

LES DIFFÉRENCES EN MILLIMÈTRES ET EN POINTS D'INDICE

	Rif-V.	Rif-H.	Rif-Sp.	V.-Sp.	H.-Sp.	V.-H.
Head length	−3.41	− .76	+3.24	+6.65	+4.00	+2.65
Head breadth	−9.15	−8.10	−3.81	+5.32	+4.39	+1.03
Head height	+3.48	+5.56	+2.85	− .63	−2.71	+2.08
Minimum frontal	− .46	+2.05	+1.14	+1.60	− .91	+2.51
Bisygomatic	−6.88	−5.29	+2.88	+9.76	+8.17	+1.59
Bigonial	−3.12	−6.57	+4.40	+7.52	+10.97	−3.45
Total face height	−4.18	−2.36	+3.83	+8.01	+6.19	+1.82
Nose height	−2.59	−4.83	− .99	+1.60	+3.84	−2.24
Nose breadth	−1.54	− .97	+1.61	+3.15	+2.58	+ .57
Cephalic index	−3.33	−3.79	−3.24	− .09	− .55	− .46
Fronto-parietal	+3.91	+5.03	+2.15	−1.76	−2.88	+1.12
Cephalo-facial	+ .65	+ .90	+3.84	+3.19	+2.94	+ .15
Zygo-frontal	+3.94	+4.50	− .76	−4.70	−5.35	+ .65
Facial index	+1.46	+1.98	+2.03	+ .57	+ .05	+ .52
Nasal index	+ .58	+2.58	+3.71	+3.13	+1.13	+ .52
Mean	*3.24*	*3.69*	*2.70*	*3.85*	*3.78*	*1.48*

Les différences de valeur de l'XP.E.[262]

	Rif-V.	Rif-H.	Rif-Sp.	V.-Sp.	H.-Sp.	V.-H.
Head length	8.32	1.43	4.91	9.11	4.94	4.27
Head breadth	28.59	20.50	9.07	11.08	8.28	2.19
Head height	11.21	11.83	4.26	.90	3.47	4.08
Minimum frontal	1.64	5.69	2.43	3.14	1.62	6.12
Bizygomatic	22.20	11.76	5.88	18.07.	12.97	3.18
Bigonial	7.43	12.06	8.63	12.33	15.23	5.31
Total face height	9.09	3.63	4.85	9.31	6.32	2.46
Nose height	10.36	15.58	2.36	3.48	7.84	6.22
Nose breadth	8.56	3.88	5.97	15.00	7.59	2.11
Cephalic index	19.58	17.21	12.00	.30	1.67	1.77
Fronto-parietal index	23.00	27.94	5.51	4.40	7.02	5.33
Cephalo-facial index	2.95	3.60	12.00	8.62	7.54	.50
Zygo-frontal index	17.91	19.12	1.83	12.05	13.37	2.32
Facial index	4.06	4.31	3.44	.86	.07	.96
Nasal index	1.53	5.06	5.80	4.54	1.45	.90
Mean	*11.76*	*10.91*	*5.64*	*7.54*	*6.62*	*3.18*

1-Dans les séries Valle et Hilandadal, l'erreur probable de la moyenne a été calculée et utilisée, au lieu de l'erreur standard, qui est donnée dans la publication originale.

	Position of Rif in Regard to		*Rif is Closer to*	
	V. and Sp.	H. and Sp.	V. or Sp.	H. or Sp
Head length	between	between	S	H
Head breadth	below	below	S	S
Head height	above	above	S	S
Minimum frontal	between	above	V	S
Bizygomatic	between	between	S	S
Bigonial	between	between	V	S
Total face height	between	between	S	H
Nose height	below	below	S	S
Nose breadth	between	between	V	H
Cephalic index	below	below	S	S
Fronto-parietal	above	above	S	S
Cephalo-facial	above	above	V	H
Zygo-frontal	between	between	S	S
Facial index	above	above	V	H
Nasal index	above	above	V	H
Between	7	6	S = 9	S = 9
Above	5	6	V = 6	H = 6
Below	3	3		

(Cinq des cas cités ci-dessus et ci-dessous dépendent d'une brachycéphalisation accrue des Européens).

262 Dans les séries de Valle et Hålandsdal, l'erreur probable de la moyenne a été calculée et utilisée, à la place de l'erreur standard, qui est donnée dans la publication originale.

LA COMPARAISON AVEC LES DONNEES DEVALLE, HÅLANDSDAL ET CELLES RELATIVES A L'ESPAGNE

Dans les tableaux précédents, une comparaison est faite entre les Rifains, les Espagnols et deux groupes norvégiens, choisis parce qu'ils présentent plus de critères que tout autre matériel scandinave disponible, et non parce qu'ils semblent les plus nordiques. Ils semblent, en fait, présenter une composante dinarique.[263] Dans l'ensemble des mensurations et des indices, les Rifains occupent une position intermédiaire entre les deux, légèrement plus proche des Espagnols. La valeur de cette étude individuelle réside dans le fait qu'elle complète les données similaires mais moins détaillées de Lundborg et Linders, et de Bryn et Schreiner.

TABLEAU 113. LES MODULES CEPHALIQUES DES RIFAINS, DES ESPAGNOLS ET DES NORVEGIENS

	Cephalic Module	Compared to Rif
Spain	155.76	− .76
Rif	156.52	
Opland	156.73	+ .21
Norway (total)	157.12	+ .60
Eidfjord	157.58	+1.02
Hålandsdal	157.62	+1.06
Valle	159.54	+3.02

263 Relatif au massif montagneux des Balkans occidentaux qui doivent leur nom au mont Dinara.

LES MODULES CÉPHALIQUES

Les modules céphaliques indiqués ci-dessus ont été calculés à partir des moyennes des trois mensurations concernées. Les Rifains se situent, en termes de taille absolue de la tête, entre les Espagnols et les différentes séries norvégiennes. Le groupe le plus proche des Rifains est celui d'Oppland, la province la plus dolichocéphale de Norvège, et la moyenne totale norvégienne est plus proche des Rifains que des Espagnols. Les trois groupes norvégiens étudiés par Mme Schreiner sont presque aussi étrangers à Oppland pour ce qui est de la taille de la tête qu'ils le sont aux Rifains.

Les têtes rondes ont une plus grande capacité cubique que les têtes longues, toutes proportions gardées. Si les Espagnols et les Norvégiens étaient à l'origine plus dolichocéphales qu'ils ne le sont aujourd'hui, se rapprochant des Rifains en termes d'indice céphalique, alors, en taille absolue, les Espagnols étaient plus éloignés des Rifains et les Norvégiens plus proches d'eux que ne l'indiquent les données actuelles. Les différences dues à l'augmentation moderne de la taille des Européens, en corrélation avec les dimensions de la tête, auraient également rapproché le profil espagnol et éloigné celui des Norvégiens du module céphalique rifain.

SYNTHESE

Nos comparaisons entre les Rifains, les Espagnols et les Scandinaves montrent que les Rifains ressemblent, au niveau des mensurations de la tête et du visage, à ces deux groupes européens, en particulier aux Scandinaves. Leur lien avec les Espagnols est plus étroit qu'avec les Norvégiens, mais moins étroit qu'avec les Suédois. Les ressemblances sont si marquées que si l'on écarte les influences alpine et balte orientale présentes en Scandinavie, on constate une forte tendance nordique chez les Rifains dans leur ensemble. Certains traits indiquent également une empreinte méditerranéenne.

CHAPITRE XXI

L'ANALYSE MÉTRIQUE DES TRIBUS RIFAINES ET SENHAJA

Dans les tableaux individuels des critères métriques, les constantes tribales pour les séries rifaines et Senhaja ont été données dans les cas de dix mensurations et huit indices : taille, longueur de la tête, largeur de la tête, hauteur de la tête, hauteur frontale minimale, bizygomatique, bigoniaque, hauteur totale du visage, hauteur du nez, largeur du nez ; et hauteur relative des épaules, largeur relative des épaules, hauteur relative en position assise, indice céphalique, indice longueur-hauteur, indice largeur-hauteur, indice facial et indice nasal. Sur la base de ces mensurations et indices, on peut observer la répartition tribale des tendances ethniques.

En utilisant ces échantillons tribaux, plusieurs objections à une analyse statistique détaillée apparaissent. Les principales concernent les différences entre les tailles des échantillons, dont certains sont désespérément réduits, et les différences d'âge des sujets.

Pour les différences de taille, on constate généralement que les échantillons trop petits pour être pris en compte statistiquement donnent des ordres de variation anormalement élevés. Les moyennes des coefficients de variation de dix mensurations et de huit indices ont donc été calculées

pour chaque groupe tribal. La liste ci-jointe montre peu de différences entre les échantillons à cet égard. Si la taille du coefficient de variation moyen devait diminuer à mesure que la taille de l'échantillon tribal augmente, on obtiendrait un coefficient de corrélation négatif considérable entre eux. En fait, le coefficient de corrélation entre les tailles des échantillons et leurs coefficients de variation moyens est, dans le cas des mensurations, de +0,06±0.15, et dans le cas des indices, de +0,13±0.15. Aucun des deux coefficients n'est négatif, aucun n'atteint le double, pas même une fois, de la taille de son erreur probable, et donc aucun ne peut être considéré comme significatif. Par conséquent, en matière de variabilité, les échantillons semblent être comparables. En effet, en observant les critères individuellement, aucune moyenne radicalement différente de l'ensemble n'a été trouvée ; il est probable que ces échantillons sont aussi représentatifs que l'on peut s'attendre à le voir de par leur taille.

TABLEAU 114. LES MOYENNES DES COFFICIENTS DE VARIATION

	No.	10 Measurements	8 Indices		No.	10 Measurements	8 Indices
Kebdana	14	4.59	4.59	Amart	22	5.12	5.29
Masuza	30	4.35	4.64	Targuist	18	5.26	4.98
Galiya	55	4.72	4.60	Bokoya	24	4.46	4.23
Nomads	29	4.71	4.31	Maritimes	22	5.36	4.79
Said	30	5.14	5.02	Zarket	25	5.09	4.72
Ulishk	53	4.62	4.57	Bu Nsar	25	4.81	4.64
Temsaman	49	5.13	4.41	Hamid	18	4.25	4.61
Tusin..........	38	4.60	4.62	Taghzuth	59	4.87	5.13
Gzennaya	55	4.92	4.74	Ktama.........	22	4.69	4.66
Urriaghel	64	4.59	4.89	Ar. Sen.........	47	4.66	4.82

TABLEAU 115. LES JEUNES DANS LES ÉCHANTILLONS TRIBAUX

LES EFFECTIFS ET LES PROPORTIONS

	No.	Per cent		No.	Per cent
Kebdana	1	7.15	Amart	3	13.64
Masuza	3	10.00	Targuist	4	22.22
Galiya	3	5.46	Bokoya	5	20.83
Nomads	5	17.24	Maritimes	5	22.75
Said	1	3.33	Zarket	2	8.00
Ulishk	0	0	Bu Nsar	4	16.00
Temsaman	5	10.20	Hamid	5	27.78
Tuzin	2	5.26	Taghzuth	6	10.17
Gzennaya	14	25.45	Ktama	3	13.64
Urriaghel	18	28.12	Ar. Sen.	3	6.39

LES EFFETS SUR LES MESURES ET LES INDICES : LE CAS D'AITH WARYAGHER

	M. of 64	M. of 46	D.	XP.E.
Stature	166.59 ± .48	167.63 ± .53	+1.04	1.46
Head length	191.69 ± .45	192.17 ± .52	+ .48	.70
Head breadth	144.22 ± .35	144.07 ± .34	− .15	.10
Head height	128.42 ± .49	128.74 ± .56	+ .32	.43
Minimum frontal	103.75 ± .36	103.52 ± .45	− .23	.40
Bisygomatic	133.30 ± .47	133.91 ± .45	+ .61	1.07
Bigonial	104.19 ± .53	104.07 ± .59	− .12	.16
Total face height	121.86 ± .56	122.56 ± .65	+ .70	.95
Nose height	54.03 ± .28	54.33 ± .34	+ .30	.65
Nose breadth	33.91 ± .19	33.98 ± .24	+ .07	.23
Relative shoulder height	81.75 ± .10	81.89 ± .12	+ .14	.87
Relative shoulder breadth	22.25 ± .09	22.28 ± .12	+ .03	.19
Relative sitting height	51.25 ± .14	51.29 ± .17	+ .04	.18
Cephalic index	75.27 ± .24	75.04 ± .27	− .23	.23
Length height index	67.05 ± .24	66.93 ± .27	− .12	.33
Breadth height index	89.14 ± .40	88.85 ± .44	− .29	.34
Facial index	91.47 ± .49	91.61 ± .54	+ .14	.19
Nasal index	62.97 ± .53	62.78 ± .66	− .19	.22

TABLEAU 116. LES VIEUX DANS LES ÉCHANTILLONS TRIBAUX

LES NOMBRES ET LES PROPORTIONS

Tribe	No.	Per cent	Tribe	No.	Per cent
1. Hamid	4	22.22	10. Zarket	1	4.00
2. Targuist	2	11.10	11. Ulishk	1	3.77
3. Amart	2	9.10	12. Gzennaya	2	3.64
4. Temsaman	4	8.16	13. Nomads	1	3.45
5. Ar. Sen.	3	6.26	14. Taghzuth	2	3.39
6. Tusin	2	5.27	15. Masuza	1	3.33
7. Urriagbel	3	4.69	16–20. Kebdana, Galiya, Said, Bokoya, Bu Nsar	0	0
8. Maritimes	1	4.55			
9. Ktama	1	4.54			

	M. of 18	M. of 14	D.	XP.E.
Stature	170.34 ± .53	170.07 ± .59	−.27	.34
Head length	192.44 ± .70	192.64 ± .69	+.20	.20
Head breadth	144.56 ± .47	144.50 ± .58	−.06	.08
Head height	127.28 ± .64	127.86 ± .74	+.58	.59
Minimum frontal	105.50 ± .69	104.64 ± .73	−.86	.86
Bisygomatic	134.50 ± .60	133.79 ± .69	−.71	.77
Bigonial	104.06 ± .80	104.29 ± .82	+.23	.17
Total face height	123.33 ± .71	122.93 ± .66	−.40	.43
Nose height	54.94 ± .67	54.31 ± .74	−.63	.63
Nose breadth	34.47 ± .58	35.08 ± .61	+.61	.73
Relative shoulder height	82.06 ± .24	82.21 ± .30	+.15	.28
Relative shoulder breadth	22.06 ± .18	22.30 ± .19	+.24	.85
Relative sitting height	51.24 ± .27	51.46 ± .30	+.22	.55
Cephalic index	75.13 ± .78	75.07 ± .46	−.06	.07
Length-height index	66.22 ± .28	66.43 ± .34	+.21	.36
Breadth-height index	88.00 ± .46	88.43 ± .56	+.43	.59
Facial index	91.78 ± .50	91.93 ± .55	+.15	.20
Nasal index	63.71 ± 1.46	64.32 ± 1.83	+.61	.26

La question de l'âge est encore une fois problématique. Les Rifains ne connaissent généralement pas leur âge, et c'est donc à l'observateur de l'estimer, en se basant sur la pousse et l'usure des dents, le développement de la barbe et l'apparence générale. Jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, la plupart des estimations étaient probablement exactes à deux ans près. Entre vingt-cinq ans et la vieillesse, je suis moins convaincu. Les vielles personnes étaient simplement cataloguées comme telles.

Si nous voulons déterminer l'influence de la catégorie des jeunes sur nos séries tribales, nous devons établir une norme, ou une ligne de démarcation, pour séparer les jeunes des adultes. Prenons arbitrairement la vingt-et-unième année, et considérons tous les jeunes de vingt ans ou moins comme des pré-adultes, et tous les jeunes de vingt-et-un an ou plus comme des adultes. Le tableau 115 donne une liste du nombre et du pourcentage de

jeunes dans chaque échantillon tribal. Les variations sont considérables, allant de zéro pour les Aith Oulichek à 28,12 % pour les Aith Waryaghar, qui possèdent non seulement le pourcentage le plus élevé, mais aussi le nombre le plus important, puisqu'il s'agit de notre groupe tribal le plus important. Si le nombre de pré-adultes d'une série est suffisant pour caractériser l'ensemble, les moyennes de la série totale seront significativement différentes de la moyenne de la même série dont les pré-adultes ont été retirés. Dans l'échantillon d'Aith Waryaghar, aucune différence significative n'est relevée dans aucun des critères employés. Si cela est vrai pour les Aith Waryaghar, on peut considérer que c'est aussi le cas pour les autres tribus dans lesquelles des pourcentages plus faibles de pré-adultes ont été trouvés.

Si l'on examine le tableau de près, on constate que sur dix mesures, la série adulte sélectionnée ne dépasse le total que dans sept cas, tandis que dans trois cas, le total est le plus élevé. Si la sélection s'était faite de manière aléatoire et non en fonction de l'âge, le résultat aurait idéalement été que cinq personnes de chaque série dépasseraient le total. Si l'âge était un critère significatif dans ce groupe, on pourrait raisonnablement s'attendre à ce que les dix mesures soient plus élevées dans la série des 46 adultes sélectionnés. La présence de trois différences négatives indique que l'élément chance est au moins

aussi important que celui de l'âge pour qualifier la sélection des individus.

Les mêmes méthodes permettent de déterminer l'influence des personnes âgées sur les moyennes. Beni Hamid en possède plus de deux fois plus que tout autre groupe, et à Beni Hamid on ne constate pas de différences significatives entre les colonnes. En effet, dans six mensurations sur dix, le total dépasse le groupe dont les personnes âgées ont été exclues.

Ces résultats indiquent clairement qu'à toutes fins utiles, les individus en deçà et au-delà de la période de l'âge adulte normal n'ont pas suffisamment influencé nos séries tribales pour rendre ces dernières impossibles à comparer. Les différences entre les tribus sont réelles, mais avec les chiffres dont nous disposons, il sera préférable de n'utiliser que les techniques les plus générales pour effectuer une analyse régionale, afin de déterminer les tendances générales à caractère cumulatif, plutôt que les variations subtiles, pour lesquelles des groupes plus importants sont nécessaires.

TABLEAU 117. LA MOYENNE DES MOYENNES DANS CHAQUE MENSURATION ET INDICE

	M.	σ	V.
1. Stature	168.45 ± .59	3.95 ± .93	2.34 ± .25
2. Head length	194.10 ± .30	2.00 ± .22	1.03 ± .11
3. Head breadth	145.30 ± .23	1.56 ± .17	1.07 ± .11
4. Head height	129.00 ± .22	1.44 ± .16	1.11 ± .12
5. Minimum frontal	106.15 ± .20	1.35 ± .15	1.27 ± .14
6. Bizygomatic	135.65 ± .29	1.92 ± .21	1.42 ± .15
7. Bigonial	105.05 ± .33	2.18 ± .24	2.08 ± .22
8. Total face height	123.80 ± .39	2.62 ± .29	2.12 ± .23
9. Nose length	54.55 ± .17	1.12 ± .12	2.05 ± .22
10. Nose breadth	34.50 ± .09	.59 ± .06	1.71 ± .18
11. Relative shoulder height	81.95 ± .06	.20 ± .02	.24 ± .03
12. Relative shoulder breadth	22.35 ± .07	.45 ± .05	2.01 ± .21
13. Relative sitting height	50.94 ± .05	.32 ± .03	.63 ± .07
14. Cephalic index	75.05 ± .10	.66 ± .07	.88 ± .09
15. Length-height index	66.45 ± .10	.67 ± .07	1.01 ± .11
16. Breadth-height index	88.80 ± .19	1.25 ± .14	1.41 ± .15
17. Facial index	91.20 ± .26	1.72 ± .19	1.89 ± .20
18. Nasal index	63.55 ± .18	1.20 ± .13	1.89 ± .20

Scores tribaux calculés sur la base de dix mensurations et de huit indices.

Score basé sur dix moyennes

0	**Kebdana, Masuza, Said, Ulishk**
2	**Nomads, Maritimes**
3	**Galiya, Tuzin**
4	**Temsaman, Bu Nsar**
7	**Taghzuth**
8	**Bokoya, Ktama**
9	**Gzennaya, Amart, Targuist, Hamid, Ar. Sen.**
10	**Urriaghel, Zarket**

Score basé sur huit indices

1	**Hamid, Ar. Sen.**
2	**Masuza**
3	**Kebdana, Galiya, Nomads, Said, Temsaman, Ulishk**
4	**Maritimes**
5	**Tuzin, Urriaghel, Amart, Targuist, Bokoya, Bu Nsar, Taghzuth**
6	**Gzennaya, Zarket, Ktama**

L'ANALYSE BASEE SUR LA MÉTHODE DES MOYENNES.

Les variations régionales de nature générale peuvent être déterminées en comparant les moyennes tribales de chaque mensuration avec une moyenne des moyennes, une constante calculée à partir des moyennes tribales elles-mêmes, attribuant à chaque groupe tribal la valeur d'une unité, et éliminant ainsi la pondération qui résulte des différences dans les tailles des échantillons.

Le tableau 117 donne les moyennes, les écarts types et les coefficients de variation pour chaque critère utilisé. Un coup d'œil à la troisième colonne montre quels sont les mensurations et les indices qui varient le plus d'une tribu à l'autre. La taille présente la plus grande variété, comme on peut s'y attendre. Les mesures et indices de la tête sont très peu variés. Au niveau du visage, le bigonial, la hauteur totale du visage et la longueur du nez montrent une disparité considérable entre les régions. La mâchoire large et massive est un trait des Rifains orientaux, tout comme la longueur excessive du visage et du nez. Les mâchoires les plus étroites et les longueurs de visage et de nez les plus courtes sont propres aux Senhaja et aux Ghomara ; le Rif central est plus ou moins dans une position intermédiaire. La largeur relative des épaules varie également dans une large mesure, les proportions les plus larges étant situées à l'est. Pour ce qui est des indices faciaux et nasaux, les Rifains

centraux ont les plus étroits, surtout pour le dernier des deux critères.

En général, les plus grandes proportions se retrouvent à l'est, et les plus petites à l'ouest, les tribus rifaines centrales étant modérément petites. En gardant cela à l'esprit, donnons à chaque groupe tribal un score pour le nombre de mensurations sur dix qui se situent en dessous de la moyenne des moyennes. Ces scores sont donnés dans le tableau 117. Les mensurations et les indices ont été utilisés séparément ; dans le cas des indices, les valeurs positives des indices longueur-hauteur et largeur-hauteur de la tête ont été rendues négatives, et vice versa, étant donné qu'il existe une tendance centrale en faveur des têtes relativement hautes ; les indices, étant l'expression de relations et non des indications de taille réelle, ne sont pas soumis aux limitations des mensurations mais peuvent, dans ce cas, être utilisés de manière encore plus significative grâce à un arrangement conscient et cohérent.

Au niveau des mensurations, les tribus d'Aith Waryaghar et Zerket détiennent les scores les plus élevés. En général, la zone où la culture rifaine centrale est la plus élevée se caractérise par la concentration d'un type petit. Des nez plus larges et d'autres caractéristiques incompatibles avec celles d'un groupe européen dolicho-hypsileptorrhinique récessif font baisser les scores des Senhaja.

Selon les indices, la région rifaine centrale constitue toujours le noyau, mais en éliminant les différences de taille absolues, les Senhaja périphériques se retrouvent loin derrière, et les Senhaja du nord, de Ketama à Zerket, se rattachent aux Rifains. De même, les Rifains orientaux sont plus proches de ceux du centre qu'ils ne l'étaient par les mensurations, ce qui montre que si les Rifains centraux sont plus proches des Senhaja en raison des mensurations, ils sont dans l'ensemble plus proches des autres Rifains en termes de proportions.

Cette analyse, aussi sommaire soit-elle, permet de constater que la zone centrale rifaine est caractérisée par un type plus petit que celui du Rif oriental, à la fois à tête haute et plus leptorrhéiques. Ce type s'étend aux tribus Senhaja voisines, plus en taille qu'en proportions.

L'ANALYSE PAR CLASSEMENT TRIBAL

Une autre méthode d'analyse tribale consiste à attribuer à chaque tribu un rang précis dans chaque mensuration et indice, en fonction de la position relative de sa moyenne dans chaque critère. Prenons, par exemple, la taille. Les Aith Touzine, qui sont les plus grands, sont classés au rang 1, Aith Saïd au rang 2, Mazouja au rang 3, Kebdana au rang 4, et ainsi de suite jusqu'à Ketama, qui est classé au rang 20.

Le tableau 118 présente les résultats de la corrélation de chaque critère avec tous les autres, en fonction de leur rang.[264] Ainsi, dans chaque feuille de corrélation, les colonnes sont numérotées de 1 à 20, et chaque tribu est placée dans la case où se croisent ses deux rangs. Tous les coefficients de corrélation supérieurs à deux fois leur erreur probable ont été répertoriés. Grâce à ce tableau, il est possible d'étudier plus en détail la manière dont les tribus diffèrent, et donc les variations de leurs types.

La plupart des mesures sont inter-corrélées ; en d'autres termes, la taille est le facteur le plus important. Toutes les mesures sont positivement corrélées avec la taille. Tous les indices, sauf deux, ne présentent aucune corrélation, ce qui confirme que la forme et les proportions sont uniformes. Les deux variantes sont la largeur relative des épaules et l'indice nasal, ce qui indique que le type le plus grand est celui qui a les épaules les plus larges proportionnellement, et qui est le plus leptorhin. La corrélation négative entre la taille et l'indice nasal est largement renforcée par les indices élevés des tribus Senhaja de petite taille.

---

264 On a utilisé la formule spéciale pour établir une corrélation entre les classements. Voir Truman L. Kelley, *Statistical Method*, pp. 191-195.

TABLEAU 118 : COEFFICIENTS DE CORRÉLATION SUPÉRIEURS À 2 FOIS P.E.

(Classement)

	Stature	Head Length	Head Breadth	Head Height	Minimum Frontal	Bizygomatic	Bigonial	Total Face Height	Nose Height
Stature	.. ..	+.73 ± .07	+.63 ± .09	+.36 ± .13	+.64 ± .09	+.50 ± .11	+.50 ± .11	+.62 ± .09	+.78 ± .06
Head length	+.73 ± .07	.. ..	+.65 ± .09	+.35 ± .13	+.77 ± .06	+.76 ± .06	+.54 ± .11	+.77 ± .06	+.64 ± .09
Head breadth	+.63 ± .09	+.65 ± .09	.. ..	+.35 ± .13	+.82 ± .05	+.65 ± .09	+.49 ± .11	+.54 ± .11	+.65 ± .09
Head height	+.36 ± .13	+.35 ± .13	+.35 ± .13	.. ..	+.43 ± .12	.. ..	+.55 ± .10	.. ..	+.32 ± .14
Minimum frontal	+.64 ± .09	+.77 ± .06	+.82 ± .05	+.43 ± .12	.. ..	+.76 ± .06	+.54 ± .11	+.39 ± .13	+.57 ± .10
Bizygomatic	+.50 ± .11	+.76 ± .06	+.65 ± .09	.. ..	+.76 ± .06	.. ..	+.60 ± .10	+.71 ± .08	+.49 ± .11
Bigonial	+.50 ± .11	+.54 ± .11	+.70 ± .08	+.55 ± .14	+.55 ± .11	+.60 ± .10	.. ..	+.57 ± .10	+.48 ± .12
Total face height	+.62 ± .09	+.77 ± .06	+.54 ± .11	.. ..	+.39 ± .13	+.71 ± .08	+.57 ± .10	.. ..	+.79 ± .06
Nose height	+.78 ± .06	+.64 ± .09	+.65 ± .09	+.32 ± .14	+.57 ± .10	+.49 ± .11	+.48 ± .12	+.79 ± .06	
Nose breadth	+.49 ± .11	+.72 ± .07	+.70 ± .08	+.41 ± .12	+.71 ± .08	+.45 ± .12	+.34 ± .13	.. ..	+.78 ± .06
Relative shoulder height	.. ..	+.28 ± .14	.. ..	.. ..	.. ..	+.33 ± .14	.. ..	+.70 ± .08	
Relative shoulder breadth	+.49 ± .11	+.57 ± .10	+.71 ± .08	.. ..	+.76 ± .06	+.56 ± .10	+.57 ± .10	.. ..	+.39 ± .13
Relative sitting height	.. ..	+.30 ± .14	+.75 ± .07						
Cephalic index	.. ..	.. ..	+.48 ± .12						
Length-height index	.. ..	.. ..	.. ..	+.67 ± .08	.. ..	−.48 ± .12	.. ..	−.40 ± .13	+.30 ± .14
Breadth-height index	.. ..	.. ..	−.48 ± .12	+.57 ± .10	.. ..	.. ..	.. ..	−.31 ± .14	−.31 ± .14
Facial index	.. ..	+.39 ± .13	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	+.47 ± .12	+.32 ± .14
Nasal index	−.31 ± .14	−.30 ± .14	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	−.37 ± .13	−.75 ± .07

	Nose Breadth	Relative Shoulder Height	Relative Shoulder Breadth	Relative Sitting Height	Cephalic Index	Length-height Index	Breadth-height Index	Facial Index	Nasal Index
Stature	+.49 ± .11	.. ..	+.49 ± .11	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	−.31 ± .14
Head length	+.72 ± .07	+.28 ± .14	+.57 ± .10	+.30 ± .14	.. ..	.. ..	.. ..	+.39 ± .13	−.30 ± .14
Head breadth	+.70 ± .08	.. ..	+.71 ± .08	+.75 ± .07	+.48 ± .12	.. ..	−.48 ± .12		
Head height	+.41 ± .12	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	+.67 ± .08	+.57 ± .10		
Minimum frontal	+.71 ± .08	.. ..	+.76 ± .06						
Bizygomatic	+.45 ± .12	+.33 ± .14	+.56 ± .10	.. ..	.. ..	−.48 ± .12			
Bigonial	+.34 ± .13	.. ..	+.57 ± .10						
Total face height	.. ..	+.70 ± .08	.. ..	.. ..	.. ..	−.40 ± .13	−.31 ± .14	+.47 ± .12	−.37 ± .13
Nose height	+.78 ± .06	.. ..	+.39 ± .13	.. ..	.. ..	−.30 ± .14	−.31 ± .14	+.32 ± .14	−.75 ± .07
Nose breadth	.. ..	.. ..	+.46 ± .12	.. ..	+.41 ± .12	.. ..	−.33 ± .14		
Relative shoulder height	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	−.48 ± .12			
Relative shoulder breadth	+.46 ± .12								
Relative sitting height	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	+.53 ± .11	.. ..	.. ..	+.39 ± .13	−.33 ± .14
Cephalic index	+.41 ± .12	.. ..	.. ..	+.53 ± .11	.. ..	.. ..	−.65 ± .09	−.37 ± .13	
Length-height index	.. ..	−.48 ± .12	.. ..		.. ..	.. ..	+.62 ± .09		
Breadth-height index	−.33 ± .14	.. ..	.. ..	.. ..	+.63 ± .09	+.62 ± .09			
Facial index	.. ..	.. ..	.. ..	+.39 ± .13	−.37 ± .13	.. ..	.. ..	.. ..	−.40 ± .13
Nasal index	.. ..	.. ..	.. ..	−.33 ± .14	.. ..	.. ..	.. ..	−.40 ± .13	

Les mensurations de la tête et du visage ne présentent pas de corrélations négatives significatives. La plupart des mesures entretiennent des liens précis avec toutes les autres. Les seules exceptions concernent la hauteur de la tête et les bizygomatiques, la hauteur de la tête et la hauteur totale du visage, la hauteur totale du visage et la largeur du nez. En d'autres termes, la hauteur de la tête, les bizygomatiques, la hauteur totale du visage et la largeur du nez sont les seules mensurations qui ne sont pas entièrement en accord avec l'ensemble.

Examinons les indices. Si les variations régionales dépendaient uniquement de la taille, nous ne trouverions aucune corrélation significative entre les indices et les mensurations, et aucune entre des paires d'indices. L'épaule relativement haute va de pair avec une tête longue et basse, et un visage large et long. Les groupes aux épaules relativement larges sont également les plus grands en stature, avec des têtes plus volumineuses en longueur et en largeur. Dans les trois dimensions relatives à la largeur du visage, ils possèdent de grands nez, à la fois longs et larges. Les tribus qui présentent les troncs les plus longs par rapport à la longueur des jambes ont les têtes les plus longues et les plus larges, relativement les moins dolichocéphales, les visages relativement les plus larges et les nez les plus étroits. L'indice céphalique augmente au niveau tribal avec la largeur de la tête ; En d'autres termes, les tribus les moins dolichocéphales n'ont pas la tête plus courte que les autres. Elles ont un nez plus large, des jambes relativement plus courtes et un visage relativement plus large. Elles ne montrent pas d'augmentation de la longueur de la tête pour accompagner l'augmentation de la largeur.

TABLEAU 119. CLASSEMENT DES TRIBUS EN FONCTION DE DIX MESURES

	M.	σ		M.	σ
Kebdana	4.10	2.88	Amart	13.20	3.37
Mazuza	3.40	1.53	Targuist	14.90	4.89
Galiya	9.60	2.75	Bokoya	14.50	4.06
Nomads	7.70	4.15	Maritimes	8.60	3.92
Said	2.01	1.42	Zarket	14.40	3.37
Ulishk	3.90	2.43	Bu Nsar	9.50	3.90
Temsaman	8.80	4.89	Hamid	12.80	3.34
Tuzin	7.90	5.17	Taghsuth	12.10	4.18
Gzennaya	13.00	2.90	Ktama	16.80	4.96
Urriaghel	16.50	2.58	Ar. Sen.	14.80	2.86

Les tribus qui ont une tête haute par rapport à la longueur de la tête doivent cet excès à des têtes absolument plus hautes, des visages plus courts et plus étroits, et des nez plus courts que les autres. Celles qui présentent une tête haute par rapport à la largeur ont une tête absolument et relativement plus étroite, un visage plus court et un nez plus petit dans les deux dimensions. Les tribus qui ont le visage relativement le plus long ont également le visage le plus long dans l'absolu. Elles présentent également un long tronc et des indices céphaliques et nasaux faibles. Les plus leptorrhéiques sont grands, ont une tête absolument longue, un visage et un nez longs, un tronc long et un visage relativement étroit.

Il ressort de ces corrélations qu'en général, les variations de taille entre les tribus n'impliquent pas de différences de proportions. En particulier, cependant, les têtes hautes vont de pair avec un type plus petit, les têtes basses avec un type plus grand ; les têtes larges avec des dimensions larges du visage tandis que les dimensions en longueur restent relativement courtes. Trois types au moins sont indiqués : le premier, grand, à tête longue, à tête relativement basse et à nez long ; le deuxième, grand, trapu, à visage large, à nez large et légèrement moins dolichocéphale que les autres ; le troisième, petit, à tête

relativement haute, dolichocéphale, à tête petite et à petit nez. Ces trois types doivent être considérés comme des variations ou des perturbations d'une norme centrale ; ils n'éliminent pas la possibilité qu'un type de taille moyenne, dolichocéphale, leptoprosopique et leptorhin constitue la base de l'ensemble.

LA VARIABILITÉ RÉGIONALE DU CLASSEMENT

Ayant déjà déterminé les mensurations et les indices qui, à travers les différences de taille, ne suivent pas un modèle normal de forme et de proportion, découvrons ensuite dans quelles tribus les différences par rapport à la norme sont les plus marquées. Le classement moyen de chaque tribu pour dix mensurations et l'écart-type de ces moyennes montrent une relative harmonie entre les mensurations. Les moyennes elles-mêmes reflètent simplement la taille absolue, ce qui a déjà été discuté dans le cadre de l'analyse de la moyenne des moyennes. Les écarts types montrent des variations régionales d'une certaine importance. Si l'on considère comme relativement variables toutes les tribus dont la variabilité est supérieure à quatre niveaux de classement, trois régions sont perturbées ou en désaccord avec l'ensemble. Il s'agit de : la voie de pénétration des nomades, composée des nomades, des Aith Touzine et des Temsaman ; un secteur nord-ouest, comprenant les Beqqioua et Targuist ; et les tribus typiquement Senhaja de Taghzouth et Ketama. Parmi les tribus restantes, les tribus maritimes et les Beni Bou Nsar sont les plus variables, et se rattachent donc à la zone

nord-ouest dans le premier cas, et à la région de la variabilité Senhaja dans le second.

Deux zones sont laissées dans une relative harmonie : le centre du Rif et la région orientale qui s'étend de Kebdana à Aith Saïd et Aith Oulichek, hormis les nomades. Nous avons constaté qu'il s'agit des centres primaires et secondaires du blondisme, tout en étant les régions les plus contrastées en termes de taille absolue. On ne peut pas affirmer que la variabilité du classement dépend de la taille intermédiaire, puisque la petite taille des Senhaja et la tribu la plus grande de toutes en stature, les Aith Touzine, sont classées parmi les plus variables.

TABLEAU 120. LES MOYENNES DES CLASSEMENTS TRIBAUX SUR LA BASE DE TROIS CRITÈRES ET DE LEURS COROLLAIRES

	Relative Shoulder Height	Relative Shoulder Breadth	Breadth-Height Index
Kebdana	6.00	5.56	9.75
Masuza	7.80	3.44	14.88
Galiya	6.40	8.56	13.25
Nomads	8.80	6.78	16.25
Said	4.60	2.11	13.38
Ulishk	4.40	3.56	14.12
Temsaman	10.20	7.67	17.00
Tuzin	11.00	7.22	6.25
Gzennaya	10.40	13.33	8.25
Urriaghel	18.00	16.33	7.50

	Relative Shoulder Height	Relative Shoulder Breadth	Breadth-Height Index
Amart	13.60	14.00	9.25
Targuist	7.80	15.56	9.75
Bokoya	18.60	15.00	4.50
Maritimes	8.00	8.78	10.88
Zarket	11.60	15.00	8.12
Bu Nsar	9.60	10.33	11.12
Hamid	12.40	12.89	12.38
Taghzuth	14.40	12.56	8.75
Ktama	18.60	17.89	3.62
Ar. Sen.	11.80	13.44	11.00

LA VARIABILITÉ RÉGIONALE EN TERMES DE TYPE

Afin de déterminer les variations locales du type, des classements moyens ont été calculés pour trois indices différents, apparemment de grande variabilité, chacun avec ses corrélations.

La hauteur relative des épaules est corrélée positivement avec la longueur de la tête, les bizygomatiques, la hauteur totale du visage, et négativement avec l'indice de la longueur. Ce type à épaule haute, à tête longue et relativement basse et à visage large est centré à l'est, à Aith Saïd et Aith Oulichek, à Kebdana et Gueliya, et est également prédominant à Targuist et chez les tribus maritimes. A Targuist, il apparaît proéminent malgré la petite taille des moyennes individuelles. Il représente à Targuist et chez les Maritimes, en ce sens qu'il diffère beaucoup chez eux des classements des Beqqioua, Aith Waryaghar, et Aith Amart, une différence de type dans cette région non mentionnée dans les moyennes basées sur la taille absolue, et montre un type intrusif proche de celui observé plus à l'est. La principale valeur de cette sériation est qu'elle répartit les tribus occidentales et centrales entre un élément local et un élément intrusif morphologiquement similaire à celui rencontré à l'est.

La largeur relative des épaules est positivement corrélée à la stature, à la longueur de la tête, à la largeur de la tête, à la hauteur minimale du front, aux bizygomatiques, aux bigonaux, à la hauteur du nez et à la largeur du nez. En d'autres termes, le type ainsi identifié est grand, large d'épaules, large (mais pas haut) de tête, large de visage et large de nez. Il est centré chez les Aith Touzine, avec une forte représentation chez les Aith Oulichek et Mazouja. Gueliya forme un îlot dans ce groupe, et les Nomades n’en font que légèrement partie. Les tribus dans lesquelles il est le moins représenté sont le groupe Rifain central, Zerket et Ketama. Ce type robuste et trapu est dominant dans les régions orientales ; il est

responsable de la plupart des grandes mensurations que l'on rencontre dans cette zone.

L'indice largeur-hauteur est corrélé négativement avec la largeur de la tête, la hauteur totale du visage, la hauteur du nez, la largeur du nez et l'indice céphalique. Il est corrélé positivement avec la hauteur de la tête et l'indice longueur-hauteur. Le type ainsi décrit est à la fois relativement et absolument étroit et haut de la tête ; il est court de visage et petit du nez. C'est le type le plus intéressant à rechercher car il est le plus difficile à isoler. Il est concentré chez les Beqqioua et à Ketama, tandis que le Rif central en général en possède une part considérable distribuée dans une bande médiane allant d'Aith Touzine à Zerket. On en trouve également une forte proportion à Taghzouth, à proximité du centre de Ketama. Ce type n'est pas le Rifain central blond, mais un vieux méditerranéen brun ou négro-méditerranéen qui est étroitement lié au premier. Sa présence expliquera la répartition sporadique de la forme des cheveux et d'autres traits morphologiques.

EN RÉSUMÉ

L'analyse des tribus rifaines et Senhaja sur la base de dix mensurations et huit indices a montré que les plus grands types sont orientaux et qu'en allant vers l'ouest on rencontre des tailles de plus en plus

basses. Les exceptions se situent chez les tribus maritimes, les Beni Hamid et les Beni Bou Nsar. Les types sont cependant similaires en proportions, sauf dans les trois zones de plus grande pénétration : la voie nomade, Taghzouth et Ketama, Beqqioua, Targuist, et les tribus maritimes. Cette pénétration s'accompagne généralement d'un type élancé, à tête basse, aux épaules relativement hautes. Un autre type aussi important correspond au groupe du Rif oriental, centré sur les Aith Saïd, qui est grand, trapu, au visage large et au nez large. Le type le plus marquant que cette analyse a révélé concerne un groupe grand, à tête étroite, à visage court et à petit nez, centré sur les Beqqioua et Ketama, représentant des éléments méditerranéens et peut-être négroïdes. Ce type méditerranéen est également très présent dans le Rif central, où il côtoie les blonds. Dans le Senhaja, surtout à Ketama, sa présence peut indiquer une influence négroïde.

CHAPITRE XXII

L'ANALYSE DES PHÉNOMÈNES DE PIGMENTATION

Après avoir observé, aussi soigneusement que possible, les manifestations du blondisme au nord du Maroc, nous sommes confrontés au problème de son interprétation. Nous retrouvons ici, dans l'une des zones de culture les plus archaïques de l'Afrique du Nord, un état pigmentaire analogue à celui qui existe dans certaines parties des îles britanniques, du nord de la France et parmi les vieux Américains (anglosaxons); un degré de blondisme bien supérieur à celui que l'on peut trouver dans les autres parties de l'Afrique du Nord déjà étudiées, ou en Espagne, au Portugal et en Italie, les patries supposées du type méditerranéen. Certaines particularités de ce blondisme, notamment le haut degré de rufosité et le blondisme exagéré des barbes, indiquent une discordance typique des groupes mixtes. Le pourcentage élevé de couleurs de peau habituellement associées aux populations blondes est peut-être la caractéristique la plus frappante de cette étude.

En examinant la répartition des différents éléments du blondisme, nous avons observé que la couleur de la peau et de la barbe correspond aux zones auxquelles on s'attendait, le blondisme le plus élevé se situant dans les tribus nucléaires, et les couleurs les plus sombres le long des routes traditionnelles d'invasion. Pour la couleur des yeux,

en revanche, la zone centrale est relativement foncée, à l'exception des Aith Amart, qui constituent le groupe tribal le plus clair, en tous points, de toute notre région. Un blondisme initial des yeux, assombri dans toute la zone sauf la partie centrale du noyau, est signalé, avec un renforcement ultérieur en partant de l'est. Dans les proportions relatives des yeux marron foncé et marron clair, la zone centrale conserve le facteur brun le plus clair, et les voies d'invasion sont à nouveau clairement marquées par la concentration du plus foncé.

Ce problème est donc d'une grande complexité. Pour tenter de le résoudre, voyons d'abord dans quelle mesure les différents éléments du blondisme sont liés entre eux. La liste des coefficients de contingence de la moyenne au carré ci-jointe montre que le plus haut degré d'association se situe entre la couleur de la barbe et la couleur des yeux. Dans chaque paire de contingences entre la couleur des yeux et un autre facteur, la couleur des yeux ressort de manière plus significative lorsqu'elle est calculée en fonction du degré de pigmentation que lorsqu'elle est jugée en fonction de la seule couleur. La couleur de la peau présente le degré général d'association le plus faible de tous les facteurs impliqués, et la couleur des cheveux se situe entre elle et les deux facteurs les plus fortement associés, à la fois entre eux et avec tous les autres : la couleur de la barbe et la couleur des yeux en fonction du degré de pigmentation. La plupart de ces contingences sont

probablement porteuses de sens. Afin de le déterminer, comparons dans chaque tableau les fréquences réelles avec les fréquences attendues, ou indépendantes.

TABLEAU 121. LA PIGMENTATION DE LA PEAU, DES YEUX, DES CHEVEUX ET DE LA BARBE : LES COEFFICIENTS DE CONTINGENCE DE LA MOYENNE AU CARRÉ

	C.
Skin color and head hair color	+.22
Skin color and beard color	+.26
Skin color and eye color	+.18
Skin color and eye color, degree of pigment	+.28
Head hair color and eye color	+.30
Head hair color and eye color, degree of pigment	+.32
Beard color and eye color	+.40
Beard color and eye color, degree of pigment	+.41

La couleur de la peau et la couleur des cheveux. C = +0.22

		Skin Color							
		Light		Medium		Dark		Yellowish	
Head Hair Color	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
Black	220	123	145.21	82	64.29	13	9.62	2	.87
Dark brown	233	166	153.79	58	68.09	9	10.19		
Reddish-brown	22	17	14.52	5	6.43				
Light brown	27	25	17.82	2	7.89				
Light	1	1	.66						
Total	503	332		147		22		2	

La couleur de la peau et de la barbe. C = +0.26

		Skin Color							
		Light		Medium		Dark		Yellowish	
Beard Color	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
Black	162	86	105.30	64	48.68	10	7.49	2	.68
Dark brown	119	78	77.25	31	35.75	10	5.50		
Reddish-brown	67	55	43.49	11	20.13	1	3.09		
Light brown	90	56	58.42	33	27.04	1	4.16		
Light	38	34	24.67	4	11.42				
Total	476	309		143		22		2	

La couleur de la peau et des yeux. C = +0.18

Eye Color	No.	Skin Color: Light F.	L. F.	Medium F.	L. F.	Dark F.	L. F.	Yellowish F.	L. F.
Black	4	1	2.62	3	2.09				
Dark brown	121	73	79.37	45.5	35.91	2.5	5.26		
Light brown	100	59	65.60	32	29.68	8	4.35	1	.38
Gray-brown	99.5	67.5	65.26	28	29.53	4	4.32		
Green-brown	123.5	85.5	81.01	33.5	36.65	3.5	5.37	1	.46
Blue-brown	70	53	45.92	13	20.78	4	3.04		
Light	11	8	7.22	2	3.26	1	.48		
Total	529	347		157		23		2	

La couleur de la peau et des yeux, le degré de pigmentation. C = +0.28

Eye Color, Degree of Pigment	No.	Skin Color: Light F.	L. F.	Medium F.	L. F.	Dark F.	L. F.	Yellowish F.	L. F.
Black	4	1	2.62	3	2.09				
Dark brown	121	73	79.37	45.5	35.91	2.5	5.26		
Light brown	100	59	65.60	32	29.68	8	4.35	1	.38
+++Dark	2	2	1.31	2	.59				
++Dark	33	24	21.65	5	9.79	4	1.43		
Even	168	112.5	103.64	49.5	49.86	6	7.30		
++Light	71	53.5	46.57	15	21.07	1.5	3.09	1	.27
+++Light	19	16	12.46	3	5.64				
Light	11	8	6.56	2	2.97	1	.43		
Total	529	347		157		23		2	

La couleur des cheveux et la couleur des yeux. C = +0.30

Head hair color and eye color. C = +.30

Eye Color	No.	Head Hair Color: Black F.	L. F.	Dark Brown F.	L. F.	Reddish-brown F.	L. F.	Light Brown F.	L. F.	Light F.	L. F.
Black	4	4	1.75								
Dark brown	117.5	55.5	51.26	56.5	54.54	3	5.15	2.5	6.32		
Light brown	98.5	48	42.97	40.5	45.72	4	4.32	6	5.30		
Gray-brown	96.5	47	42.10	43.5	44.79	4	4.23	2	5.19		
Green-brown	113.5	39.5	49.51	58.5	52.68	5	4.97	10.5	6.10		
Blue-brown	66	24	28.79	32	30.63	6	2.89	4	3.54		
Light	6	1	2.61	2	2.78	..	..	2	2.31	1	.01
Total...........	502	219		219		22		27		1	

La couleur des cheveux et des yeux, le degré de pigmentation. C = +0.32

Eye Color, Degree of Pigment	Head Hair Color										
	No.	Black		Dark Brown		Reddish-brown		Light Brown		Blond	
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I.F.
Black	4	4	1.75								
Dark brown	117.5	55.5	51.26	56.5	54.54	3	5.15	2.5	6.32		
Light brown	98.5	48	42.97	40.5	45.72	4	4.32	6	5.30		
+++Dark	2	2	.87								
++Dark	36	18	15.71	14	16.71	2	1.58	2	1.94		
Even	157	62.5	68.49	81	72.87	9	6.88	4.5	8.44		
++Light	63	25	27.48	30	29.24	1	2.76	7	3.39		
+++Light	18	3	7.85	9	8.35	3	.79	3	.97		
Light	6	1	2.61	2	2.78	..	..	2	.32	1	.01
Total..........	502	219		233		22		27		1	

La couleur de la barbe et des yeux. C =+0.40

Eye Color	Beard Color										
	No.	Black		Dark Brown		Reddish-brown		Light Brown		Light	
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
Black	4	4	1.28								
Dark brown	105	41.5	35.58	35	26.31	12	14.81	13	19.89	3.5	8.40
Light brown	89	36	30.17	22.5	22.30	11	12.55	14	16.86	5.5	7.12
Gray-brown	92.5	35	31.35	24.5	23.17	10	13.05	20	17.53	3	7.40
Green-brown......	113.5	32.5	38.47	19	28.43	20	16.01	28	21.50	14	9.08
Blue-brown	63	12	21.35	16	15.78	14	8.89	15	11.94	6	5.04
Light	8	2	2.00	..	..	..	..	..	..	6	.64
Total..........	475	161		119		67		90		38	

La couleur de la barbe et des yeux, le degré de pigmentation. C = +0.41

Eye Color, Degree of Pigment	Beard Color										
	No.	Black		Dark Brown		Reddish-brown		Light Brown		Light	
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
Black	4	4	1.28								
Dark brown	105	41.5	35.58	35	26.31	12	14.81	13	19.89	3.5	8.40
Light brown	89	36	30.17	22.5	22.30	11	12.55	14	16.86	5.5	7.12
+++Dark	0										
++Dark	33	12	11.18	10	8.27	3	4.65	4	6.25	4	2.64
Even	154	49.5	52.20	34	38.58	27	21.72	36	29.18	7.5	12.32
++Light	64	16	21.69	12.5	16.03	10	9.03	18	12.13	7.5	5.12
+++Light	18	2	6.10	3	4.51	4	2.54	5	3.41	4	1.44
Light	8	..	..	2	2.00	..	..	..	..	6	.64
Total..........	475	161		119		67		90		38	

Dans le tableau des couleurs de peau et de cheveux, les cheveux brun foncé et brun clair, en particulier ces derniers, semblent s'écarter des prévisions concernant la tendance claire. Le noir penche vers la catégorie moyenne, alors que le brun

roux ne présente pas de tendance particulière. Avec un coefficient supérieur à vingt, cette association semble être légèrement significative. La couleur de la peau et celle de la barbe s'écartent nettement des fréquences supposées dans les directions respectives de la barbe claire et de la barbe noire. Le brun foncé ne présente pas d'écart important, tandis que le brun roux penche vers l'extrême clair et le brun clair semble, au contraire, se situer dans la moyenne.

La couleur de la peau et celle des yeux, considérées selon leur teinte, n'ont pas de lien réel entre elles. Les yeux marron clair et marron foncé vont avec les peaux foncées, et les yeux bleu-marron avec les peaux claires. Les autres couleurs d'yeux ne semblent avoir aucun lien avec la couleur de la peau. Un coefficient inférieur à 0,20 en témoigne. Dans le deuxième tableau des couleurs de peau et des yeux, cependant, les yeux mixtes sont représentés quantitativement, le coefficient est supérieur de 0,10, et les yeux mixtes penchent vers les couleurs claires en proportion de leur propre degré de blondisme, sauf pour les catégories + + +. Cette éventualité est peu significative.

Dans les deux tableaux montrant les liens entre les cheveux et la couleur des yeux, les variations sont faibles individuellement, mais dans une direction assez cohérente. Les yeux foncés purs des trois catégories, ainsi que les gris-bruns, ont tendance à se rattacher aux cheveux noirs, alors que parmi les deux

teintes mixtes plus claires et les clairs purs, les verts-bruns vont avec les cheveux les plus clairs. La répartition quantitative des yeux mixtes ne donne guère de meilleurs résultats, le clivage se faisant cette fois entre ++ Foncé et Egal.

Quand on associe la couleur de la barbe à celle des yeux, on obtient des résultats précis. La tendance générale est la même, les points de démarcation étant les mêmes pour la couleur des cheveux et celle des yeux. Les gris-bruns et les ++Foncés sont les moins différenciés. Les coefficients élevés, qui en font les contingences les plus significatives du lot, dépendent mathématiquement de l'amalgame qui se produit entre les yeux clairs purs et les barbes claires pures. Apparemment, ces deux éléments vont fortement ensemble, quelle que soit la couleur des cheveux de la tête, et quelle que soit le degré de clarté des mélanges qui les accompagnent.

Nous tenons, semble-t-il, des associations assez fortes entre la couleur de la barbe et celle des yeux pour indiquer la présence d'un type blond dans la région, ainsi que d'un ou plusieurs types bruns. La majorité mixte ne présente qu'une faible association entre les différents éléments du blondisme, ce qui peut être considéré comme l'indice soit d'un mélange très ancien, si poussé que peu d'individus, s'il y en a, conservent la pureté d'un type original, et dans lequel les différents facteurs ont donc eu le temps de suivre

leur propre mode de transmission dans l'ensemble du groupe, soit du renforcement de certains facteurs blonds séparément à différentes époques. Les deux conclusions sont probablement vraies dans une certaine mesure. Dans le premier cas, un mélange originel de blonds et de bruns a pu engendrer un type aux yeux marron clair, à côté de blonds de différents degrés ; un groupe aux cheveux sombres et aux yeux clairs venu de l'est a pu renforcer la présence des yeux clairs dans ce territoire, et des populations aux yeux marron foncé venues du sud-est et du sud-ouest ont pu introduire ces facteurs par les voies d'invasion traditionnelles.

Il reste cependant, au-delà de toutes ces théories, la possibilité que ce blondisme soit une mutation locale favorisée dans la région des montagnes tempérées par l'isolement, et que l'association entre les Rifains et les Européens du Nord soit un pur hasard. Si cela est vrai, on peut s'attendre à ce qu'il n'y ait aucune différence de caractères morphologiques et métriques entre les plus blonds et les plus bruns. La solution consiste à diviser la série rifaine en types basés sur la pigmentation, ce qui est difficile en raison du faible degré d'intercorrélation entre les divers éléments.

J'ai choisi la couleur de la barbe et celle des yeux, calculée en fonction du degré de pigmentation, comme les deux critères les plus appropriés pour fonder ces types ; la première parce qu'elle offre plus

de variations que la couleur des cheveux, ce qui nous donne plus de matière à exploiter, et la seconde parce qu'elle montre le blondisme relatif de l'iris mieux que ne le fait l'autre système de classification de la couleur des yeux. J'ai omis la couleur de la peau afin de ne pas compliquer la question et de ne pas créer trop de types, et aussi afin de la conserver pour servir de repère par rapport aux autres.

PIGMENT TYPES

BRUNET 1 AND 3

BRUNET 2 AND 4

LIGHT EYES

BLOND AND LIGHT BEARD

MAP 40

TABLEAU 122. LES TYPES DE PIGMENTATION, CHEZ LES ADULTES, EN FONCTION DE LA COULEUR DE LA BARBE ET DES YEUX

No.	Type	Character
41	Blond	Beard light brown or blond, eyes ++light, +++light, and light.
48	Light eyes	Beard reddish-brown or darker, eyes ++light, +++light, and light.
87	Light beard	Beard light brown or blond, eyes even or darker.
167	Intermediate	Beard reddish-brown or darker, eyes even or darker, but beard must be reddish-brown or eyes mixed.
18[1]	Brunet No. 1	Beard dark brown, eyes light brown.
33	Brunet No. 2	Beard dark brown, eyes dark brown.
36	Brunet No. 3	Beard black, eyes light brown.
41	Brunet No. 4	Beard black, eyes dark brown.
(4)	(Black eyes)	Beard black, eyes black.
(55)	(Unknown)	Beard or eye color unknown.
530	Total Rif	

1-Un individu, de Beni Touzine, avait une barbe brun foncé, des yeux brun clair et une couleur de cheveux inconnue. Dans tous les autres cas des quatre types bruns, la couleur des cheveux était connue et correspondait à celle de la barbe. Dans tous les cas de cheveux noirs et de barbe brun foncé, la couleur des yeux était mixte.

Nous avons donc huit types, dont quatre sont partiellement blonds et quatre foncièrement bruns. En raison de la répartition des différents types d'yeux bruns, j'ai séparé les groupes de bruns en partie sur cette base. Comme les cheveux brun foncé n'impliquent pas nécessairement des qualités brunes pures, j'ai séparé les bruns foncés des noirs en fonction de la couleur de la barbe.

Quant aux blonds, aucun type n'est bien sûr pur, puisqu'il n'y a qu'un seul individu blond pur dans toute la série. Le type dit "blond" représente cependant des individus aussi blonds que ceux que la plupart des chercheurs contemporains désigneraient ainsi. Entre les types aux yeux clairs et à barbe claire, il est impossible de dire lequel représente le plus

grand degré de blondisme. Je les ai séparés en raison de la répartition de leurs traits caractéristiques. Le type intermédiaire représente la majorité des Rifains, ou le reliquat général du mélange.

La distribution tribale de ces types peut être interprétée au mieux en combinant certains de ceux qui semblent aller ensemble, afin d'éviter toute confusion. Les types Blonds à barbe claire ont des distributions similaires, sinon identiques. Mazouja, les Nomades, Aith Touzine, Aith Waryaghar, Aith Amart, Targuist, Beqqioua, et Ketama ont en tous une proportion de 30 % ou plus de ces types combinés. Cette répartition indique la voie générale de radiation du blondisme, avec deux exceptions déroutantes, les Nomades et Ketama. Dans les deux cas, cela peut être attribué à la présence d'un grand nombre de barbes brun clair, sans qu'il y ait une proportion correspondante de barbes claires pures. Encore une fois, en essayant d'obtenir des échantillons suffisamment représentatifs, nous avons quelque peu faussé nos types. Au sein du type Blond, en le divisant en trois catégories plus claires, nous obtenons les résultats suivants :

	No.	Tribus
Blond pur, tête, barbe, yeux	1	1 Mazouja
Blond pur, barbe et yeux	3	2 Aith Amart, 1 Aith Touzine
Blond pur, barbe, yeux ++clair	2	1 Gueliya 1 Gzennaya

Les six individus qui se révèlent donc être les plus blonds au sein du type Blond sont répartis comme on pouvait s'y attendre, quatre au sein du noyau central ou proche de celui-ci, et deux au sein du noyau oriental. Aucun individu comparable à ces six-là n'a été identifié chez les Senhaja ou les Ghomara. Ainsi, la place prépondérante des Nomades et des Ketama dans cette combinaison se situe aux limites les plus métissées des deux catégories.

Les distributions des yeux clairs et des yeux intermédiaires se révèlent également mutuellement similaires. En les combinant, on constate que leur répartition est scindée en deux, avec les Gzennaya, les Aith Touzine, les Aith Waryaghar, les Beqqioua et les tribus maritimes qui les séparent des Aith Amart, Targuist, Zerket, des Senhaja arabophones et des Ghomara. En d'autres termes, ces types sont principalement périphériques au Rif central, tout en

évitant les voies d'invasion des Senhaja et des Zénètes.

En combinant les Bruns n° 1 et n° 3, nous constatons que Kebdana, Mazouja et Gueliya, à l'est, et Gzennaya, Aith Waryaghar, Targuist et Beqqioua, au centre et à l'ouest, sont les foyers de ces types, qui accompagnent donc les types à barbe blonde et barbe claire, sauf qu'ils ne s'étendent pas aussi loin à l'ouest que les barbes brun clair, et qu'on ne les retrouve pas non plus en abondance chez les nomades. Ils laissent la tribu la plus blonde, les Aith Amart, relativement isolée. Ils sont notamment absents chez les Senhaja et les Ghomara.

Les bruns n°2 et n°4, les bruns aux yeux marron foncé, assument leur distribution périphérique et à caractère invasif attendue. Ils sont très présents dans la région nomade, chez les tribus de la côte nord-ouest, et surtout parmi les tribus Senhaja de Beni Hamid, Taghzouth et Ketama.

TABLEAU 123. LA REPARTITION DES TYPES DE PIGMENTATION

Par pourcentages

By percentages

	No.	Blond	Light Eye	Light Beard	Intermediate	Brunet No. 1	Brunet No. 2	Brunet No. 3	Brunet No. 4	Black Eyes
Total Rif	475	8.63 (41)	10.11 (48)	18.32 (87)	35.16 (167)	3.79 (18)	6.95 (33)	7.58 (36)	8.63 (41)	.84 (4)
Total Senhaja ..	179	6.70 (12)	6.70 (12)	13.97 (25)	31.28 (56)	3.35 (6)	5.59 (10)	3.35 (6)	25.70 (46)	3.35 (6)
Ghomara	69	2.90 (2)	15.94 (11)	15.94 (11)	39.13 (27)	2.90 (2)	8.70 (6)	7.25 (5)	5.80 (4)	1.45 (1)
Sheshawen......	25	..	..	4.00 (1)	32.00 (8)	4.00 (1)	32.00 (8)	16.00 (4)	12.00 (3)	
Arabs	78	..	11.54 (9)	6.41 (5)	23.08 (18)	1.28 (1)	3.85 (3)	21.79 (17)	30.77 (24)	1.28 (1)
Shluh	217	1.38 (3)	7.83 (17)	10.14 (22)	22.12 (48)	6.45 (14)	4.15 (9)	17.51 (38)	25.81 (56)	4.61 (10)
Kebdana	13	..	7.69 (1)	15.38 (2)	53.85 (7)	..	..	23.08 (3)	..	
Masusa	27	14.81 (4)	11.11 (3)	18.52 (5)	22.22 (6)	11.11 (3)	..	11.11 (3)	11.11 (3)	
Galiya	54	12.96 (7)	7.41 (4)	14.81 (8)	44.44 (24)	3.70 (2)	3.70 (2)	11.11 (6)	..	1.85 (1)
Nomads	26	11.54 (3)	11.54 (3)	30.77 (8)	19.23 (5)	..	3.85 (1)	3.85 (1)	15.38 (4)	3.85 (1)
Said	26	7.69 (2)	3.85 (1)	15.38 (4)	42.31 (11)	..	19.23 (5)	3.85 (1)	7.69 (2)	
Ulishk	51	1.96 (1)	13.73 (7)	15.69 (8)	45.10 (23)	1.96 (1)	5.88 (3)	3.92 (2)	7.84 (4)	3.92 (2)
Temsaman	45	4.44 (2)	8.89 (4)	8.89 (4)	44.44 (20)	2.22 (1)	11.11 (5)	6.67 (3)	13.33 (6)	
Tusin	36	13.89 (5)	11.11 (4)	19.44 (7)	22.22 (8)	5.56 (2)	13.89 (5)	2.78 (1)	11.11 (4)	
Gzennaya	48	6.25 (3)	10.42 (5)	20.83 (10)	20.83 (10)	8.33 (4)	10.42 (5)	8.33 (4)	14.58 (7)	
Urriaghel	50	8.00 (4)	10.00 (5)	22.00 (11)	32.00 (16)	4.00 (2)	6.00 (3)	12.00 (6)	6.00 (3)	
Amart	21	14.29 (3)	9.52 (2)	28.57 (6)	42.86 (9)	4.76 (1)				
Targuist........	14	14.29 (2)	..	21.43 (3)	50.00 (7)	..	..	14.29 (2)		
Bokoya	18	16.67 (3)	22.22 (4)	16.67 (3)	11.11 (2)	5.56 (1)	11.11 (2)	5.56 (1)	11.11 (2)	
Maritimes	21	9.52 (2)	4.76 (1)	19.05 (4)	38.10 (8)	..	4.76 (1)	4.76 (1)	19.05 (4)	
Inter-tribal	25	..	16.00 (4)	16.00 (4)	44.00 (11)	4.00 (1)	4.00 (1)	8.00 (2)	8.00 (2)	
Zarket	22	4.55 (1)	22.73 (5)	18.18 (4)	31.82 (7)	..	..	9.09 (2)	13.64 (3)	
Bu Nsar........	22	13.64 (3)	9.09 (2)	13.64 (3)	27.27 (6)	..	9.09 (2)	9.09 (2)	18.18 (4)	
Hamid	17	11.76 (2)	11.76 (2)	5.88 (1)	11.76 (2)	5.88 (1)	11.76 (2)	..	41.18 (7)	
Taghzuth.......	57	..	..	14.04 (8)	36.80 (22)	3.51 (2)	5.26 (3)	1.75 (1)	33.33 (19)	3.51 (2)
Ktama	20	10.00 (2)	..	20.00 (4)	15.00 (3)	5.00 (1)	5.00 (1)	..	30.00 (6)	15.00 (3)
Ar. Sen.	40	10.00 (4)	7.50 (3)	10.00 (4)	37.50 (15)	5.00 (2)	5.00 (2)	5.00 (2)	17.50 (7)	2.50 (1)

	No.	Blond Light Beard	Light Eyes Intermediate	Brunets Nos. 1, 3	Brunets Nos. 2, 4
Total Rif	475	26.95	45.27	11.37	16.42
Total Senhaja	179	20.67	37.99	6.70	34.64
Ghomara	69	18.84	55.07	10.14	15.94
Sheshawen	25	4.00	32.00	20.00	44.00
Arabs	78	6.41	34.62	23.08	35.90
Shluh	217	11.98	30.41	23.96	34.56
Kebdana	13	15.38	61.54	23.08	
Masuza	27	33.33	33.33	22.22	11.11
Galiya	54	27.78	51.85	14.81	5.56
Nomads	26	42.31	30.77	3.85	23.08
Said	26	23.08	46.15	3.85	26.92
Ulishk	51	17.65	58.82	5.88	13.73
Temsaman	45	13.33	53.33	8.89	24.44
Tusin	36	33.33	33.33	8.33	25.00
Gzennaya	48	27.08	31.25	16.67	25.00
Urriaghel	50	30.00	42.00	16.00	12.00
Amart	21	42.86	52.38	4.76	
Targuist	14	35.71	50.00	14.29	
Bokoya	18	33.33	33.33	11.11	22.22
Maritimes	21	28.57	42.86	4.76	23.81
Rif Inter-tribal	25	16.00	60.00	12.00	12.00
Zarket	22	22.73	54.55	9.09	13.64
Bu Nsar	22	27.27	36.36	9.09	27.27
Hamid	17	17.65	23.53	11.76	52.94
Taghsuth	57	14.04	36.80	5.26	42.11
Ktama	20	30.00	15.00	5.00	50.00
Ar. Sen.	40	20.00	45.00	10.00	25.00

En examinant les six groupes marocains par colonnes, on constate que les types blonds à barbe claire sont concentrés dans le Rif. Les types aux yeux clairs et intermédiaire sont proportionnellement plus fréquents dans le Ghomara, bien que plus fréquents dans le Rif que dans les autres régions. Quant aux types bruns, les éléments aux yeux marron clair sont plus nombreux dans le Rif que dans le Senhaja et le Ghomara, bien que le groupe Chaouen, les Arabes et les Chleuhs possèdent proportionnellement deux fois plus de bruns que les Rifains ; les bruns aux yeux marron foncé et aux yeux noirs sont moins nombreux dans le Ghomara et le Rif, régions dans lesquelles ils sont deux fois moins fréquents qu'ailleurs.

Pour résumer la distribution des types de pigments, on peut dire que les blonds relativement purs et les individus à barbe blonde sont typiquement rifains ; les individus aux yeux clairs et de pigmentation intermédiaire sont également rifains, avec une distribution périphérique dans le Rif, et également dans le Ghomara ; alors que les types bruns appartiennent dans l'ensemble au groupe Chaouen, aux Arabes et aux Chleuhs. Le type brun qui accompagne les blonds dans le centre récessif du Rif a les yeux marron clair ; les yeux marron foncé sont plus fréquents sur ou près des routes des invasions traditionnelles ou historiques.

La carte ci-jointe sert à montrer la répartition de ces types de manière schématique, car un tel effet ne pourrait être produit par un respect strict des frontières tribales, ni sans l'utilisation d'une carte unique pour chaque combinaison de groupes de pigments.

TABLEAU 124. LES CONSTANTES MÉTRIQUES DES TYPES DE PIGMENTATION DES RIFAINS.

	No.	M.	σ	V.
Stature				
Blond	41	168.41 ± .58	5.55 ± .42	3.29 ± .25
Light eyes	48	169.27 ± .55	5.52 ± .39	3.26 ± .23
Light beard	87	168.60 ± .44	6.09 ± .31	3.62 ± .18
Intermediate	166	169.34 ± .34	6.62 ± .24	3.91 ± .14
Brunet No. 1	18	168.56 ± 1.09	6.86 ± .77	4.07 ± .46
Brunet No. 2	33	168.33 ± .95	8.12 ± .67	4.82 ± .40
Brunet No. 3	36	167.92 ± .44	3.94 ± .31	2.34 ± .19
Brunet No. 4	41	169.93 ± .62	5.93 ± .44	3.49 ± .26
Relative shoulder height				
Blond	41	82.07 ± .11	1.04 ± .08	1.27 ± .09
Light eyes	48	81.85 ± .12	1.17 ± .08	1.43 ± .10
Light beard	87	82.12 ± .07	.95 ± .05	1.16 ± .06
Intermediate	166	82.29 ± .05	1.01 ± .04	1.23 ± .05
Brunet No. 1	18	81.89 ± .21	1.33 ± .15	1.62 ± .18
Brunet No. 2	33	81.85 ± .10	1.05 ± .09	1.28 ± .11
Brunet No. 3	36	82.17 ± .09	.83 ± .07	1.01 ± .08
Brunet No. 4	41	82.05 ± .11	1.05 ± .08	1.28 ± .10
Relative sitting height				
Blond	41	51.07 ± .18	1.67 ± .12	3.27 ± .24
Light eyes	48	51.11 ± .16	1.64 ± .11	3.21 ± .22
Light beard	87	51.23 ± .10	1.34 ± .07	2.62 ± .13
Intermediate	166	50.72 ± .09	1.67 ± .06	3.29 ± .12
Brunet No. 1	18	51.78 ± .26	1.65 ± .19	3.19 ± .36
Brunet No. 2	33	50.58 ± .23	1.98 ± .16	3.92 ± .33
Brunet No. 3	36	51.03 ± .20	1.82 ± .14	3.56 ± .28
Brunet No. 4	41	51.07 ± .14	1.42 ± .11	2.78 ± .21
Relative shoulder breadth				
Blond	41	22.63 ± .12	1.10 ± .08	4.86 ± .36
Light eyes	48	22.44 ± .10	1.02 ± .07	4.54 ± .31
Light beard	87	22.44 ± .07	1.01 ± .05	4.50 ± .23
Intermediate	166	22.40 ± .05	.99 ± .04	4.42 ± .16
Brunet No. 1	18	22.83 ± .18	1.02 ± .15	4.42 ± .50
Brunet No. 2	33	22.91 ± .11	.92 ± .08	4.02 ± .33
Brunet No. 3	36	22.72 ± .10	.87 ± .07	3.83 ± .31
Brunet No. 4	41	22.54 ± .10	.98 ± .07	4.26 ± .32
Relative span				
Blond	40	104.25 ± .31	2.88 ± .21	2.76 ± .28
Light eyes	48	103.90 ± .23	2.34 ± .16	2.25 ± .15
Light beard	86	104.00 ± .17	2.29 ± .12	2.20 ± .11
Intermediate	165	104.02 ± .13	2.41 ± .09	2.31 ± .08
Brunet No. 1	18	103.94 ± .43	2.68 ± .30	2.58 ± .29
Brunet No. 2	33	104.55 ± .31	2.61 ± .22	2.50 ± .21
Brunet No. 3	35	104.31 ± .25	2.22 ± .18	2.13 ± .17
Brunet No. 4	41	104.83 ± .24	2.28 ± .17	2.18 ± .16
Bi-iliac				
Blond	41	29.36 ± .22	2.08 ± .15	7.03 ± .52
Light eyes	48	30.08 ± .20	2.07 ± .14	6.87 ± .47
Light beard	87	29.51 ± .11	1.56 ± .08	5.29 ± .27
Intermediate	167	29.84 ± .10	1.93 ± .07	6.47 ± .24
Brunet No. 1	18	29.61 ± .30	1.87 ± .21	6.32 ± .71
Brunet No. 2	33	29.39 ± .26	2.24 ± .19	7.63 ± .63
Brunet No. 3	36	29.19 ± .20	1.79 ± .14	6.14 ± .49
Brunet No. 4	40	29.82 ± .17	1.64 ± .13	5.50 ± .44

	No.	M.	σ	V.
Head length				
Blond	41	195.02 ± .61	5.79 ± .43	2.97 ± .22
Light eyes	48	195.31 ± .73	7.54 ± .52	3.86 ± .27
Light beard	87	193.28 ± .48	6.66 ± .34	3.45 ± .18
Intermediate	167	195.63 ± .32	6.14 ± .23	3.14 ± .12
Brunet No. 1	18	195.33 ± .136	8.58 ± .96	4.39 ± .49
Brunet No. 2	33	194.18 ± .75	6.36 ± .53	3.27 ± .27
Brunet No. 3	36	194.78 ± .62	5.56 ± .44	2.86 ± .23
Brunet No. 4	41	194.81 ± .71	6.76 ± .50	3.47 ± .26
Head breadth				
Blond	41	146.41 ± .60	5.69 ± .42	3.89 ± .29
Light eyes	48	146.62 ± .48	4.96 ± .34	3.39 ± .23
Light beard	87	145.71 ± .31	4.31 ± .22	2.96 ± .15
Intermediate	167	145.79 ± .25	4.85 ± .18	3.33 ± .12
Brunet No. 1	18	147.06 ± .73	4.59 ± .52	3.89 ± .29
Brunet No. 2	33	145.91 ± .68	5.80 ± .48	3.97 ± .33
Brunet No. 3	36	146.19 ± .44	3.93 ± .31	2.62 ± .21
Brunet No. 4	41	145.54 ± .38	3.62 ± .27	2.49 ± .19
Cephalic index				
Blond	41	75.12 ± .35	3.29 ± .25	4.38 ± .33
Light eyes	48	75.23 ± .30	3.03 ± .21	4.03 ± .28
Light beard	87	75.40 ± .21	2.90 ± .15	3.85 ± .20
Intermediate	167	74.56 ± .15	2.79 ± .11	3.74 ± .14
Brunet No. 1	18	75.22 ± .41	2.55 ± .29	3.34 ± .18
Brunet No. 2	33	75.18 ± .35	2.95 ± .25	3.93 ± .33
Brunet No. 3	36	75.08 ± .24	2.13 ± .17	2.84 ± .23
Brunet No. 4	41	74.78 ± .27	2.58 ± .19	3.45 ± .26
Head height				
Blond	41	129.93 ± .60	5.68 ± .42	4.38 ± .33
Light eyes	48	131.10 ± .62	6.39 ± .44	4.88 ± .34
Light beard	87	128.44 ± .44	6.14 ± .31	4.78 ± .24
Intermediate	167	129.18 ± .32	6.04 ± .22	4.68 ± .17
Brunet No. 1	18	131.28 ± .86	5.39 ± .61	4.11 ± .46
Brunet No. 2	33	128.06 ± .80	6.80 ± .57	5.32 ± .44
Brunet No. 3	36	129.64 ± .51	4.53 ± .36	3.57 ± .28
Brunet No. 4	41	129.95 ± .69	6.55 ± .49	5.04 ± .38
Length-height index				
Blond	41	66.68 ± .37	3.48 ± .26	5.22 ± .39
Light eyes	48	67.15 ± .30	3.09 ± .21	4.60 ± .32
Light beard	87	66.28 ± .20	2.82 ± .14	4.26 ± .22
Intermediate	167	66.04 ± .14	2.73 ± .10	4.13 ± .15
Brunet No. 1	18	67.28 ± .56	3.52 ± .40	5.23 ± .59
Brunet No. 2	33	65.97 ± .35	2.97 ± .25	4.54 ± .38
Brunet No. 3	36	66.56 ± .28	2.49 ± .20	3.74 ± .30
Brunet No. 4	41	66.80 ± .29	2.79 ± .21	4.17 ± .31
Breadth-height index				
Blond	41	88.85 ± .48	4.57 ± .34	5.26 ± .39
Light eyes	48	89.62 ± .59	6.03 ± .41	6.73 ± .46
Light beard	87	88.16 ± .32	4.44 ± .23	5.03 ± .26
Intermediate	167	88.74 ± .23	4.34 ± .16	4.90 ± .18
Brunet No. 1	18	89.33 ± .67	4.22 ± .48	4.72 ± .53
Brunet No. 2	33	88.21 ± .58	4.96 ± .41	5.63 ± .47
Brunet No. 3	36	88.72 ± .34	3.04 ± .24	3.43 ± .27
Brunet No. 4	41	89.34 ± .39	4.12 ± .31	4.61 ± .34

	No.	M.	σ	V.
Minimum frontal				
Blond	41	106.98 ± .43	4.05 ± .30	4.12 ± .31
Light eyes	48	106.90 ± .55	5.69 ± .39	5.32 ± .37
Light beard	87	105.47 ± .39	5.35 ± .27	5.07 ± .26
Intermediate	166	106.72 ± .28	5.27 ± .20	4.93 ± .18
Brunet No. 1	18	105.33 ± .65	4.07 ± .46	3.86 ± .43
Brunet No. 2	33	106.52 ± .55	4.71 ± .39	4.47 ± .37
Brunet No. 3	36	106.28 ± .36	3.23 ± .26	3.11 ± .25
Brunet No. 4	41	106.15 ± .44	4.19 ± .31	3.95 ± .30
Fronto-parietal index				
Blond	41	73.39 ± .31	2.97 ± .22	4.05 ± .30
Light eyes	48	73.15 ± .33	3.35 ± .23	4.58 ± .32
Light beard	87	72.41 ± .24	3.31 ± .17	4.57 ± .23
Intermediate	166	73.28 ± .17	3.34 ± .12	4.57 ± .17
Brunet No. 1	18	71.72 ± .92	5.77 ± .65	7.77 ± .87
Brunet No. 2	33	73.30 ± .29	2.43 ± .20	3.32 ± .28
Brunet No. 3	36	73.03 ± .30	2.63 ± .21	3.60 ± .29
Brunet No. 4	41	72.95 ± .29	2.79 ± .21	3.83 ± .29
Bizygomatic				
Blond	41	136.15 ± .55	5.21 ± .39	3.83 ± .29
Light eyes	48	137.00 ± .51	5.32 ± .36	3.88 ± .27
Light beard	86	135.35 ± .39	5.41 ± .28	3.99 ± .21
Intermediate	166	136.71 ± .25	4.73 ± .18	3.46 ± .13
Brunet No. 1	18	135.67 ± .88	5.56 ± .62	4.09 ± .46
Brunet No. 2	33	136.06 ± .55	4.67 ± .39	2.91 ± .24
Brunet No. 3	36	136.31 ± .46	4.11 ± .33	3.01 ± .24
Brunet No. 4	41	135.93 ± .44	4.19 ± .31	3.09 ± .23
Cephalo-facial index				
Blond	41	93.00 ± .42	3.68 ± .27	3.96 ± .30
Light eyes	48	93.48 ± .29	2.87 ± .20	3.07 ± .21
Light beard	86	92.86 ± .24	3.30 ± .17	3.55 ± .18
Intermediate	166	93.80 ± .15	2.87 ± .11	3.06 ± .11
Brunet No. 1	18	92.17 ± .48	3.00 ± .34	3.26 ± .37
Brunet No. 2	33	93.33 ± .34	2.87 ± .24	3.08 ± .26
Brunet No. 3	36	93.28 ± .28	2.47 ± .20	2.65 ± .21
Brunet No. 4	41	93.51 ± .34	3.19 ± .24	3.41 ± .25
Bigonial				
Blond	40	105.95 ± .70	6.67 ± .50	6.28 ± .47
Light eyes	48	105.40 ± .60	6.14 ± .42	5.82 ± .40
Light beard	87	105.71 ± .36	5.01 ± .26	4.74 ± .24
Intermediate	167	106.59 ± .32	6.19 ± .23	5.81 ± .21
Brunet No. 1	18	107.94 ± .72	4.52 ± .51	4.18 ± .47
Brunet No. 2	33	106.24 ± .64	5.47 ± .45	5.15 ± .43
Brunet No. 3	36	106.31 ± .80	7.07 ± .56	6.54 ± .52
Brunet No. 4	41	107.29 ± .67	6.31 ± .47	5.88 ± .44
Total face height				
Blond	41	125.27 ± .73	6.95 ± .70	5.55 ± .41
Light eyes	48	124.10 ± .69	7.09 ± .49	5.71 ± .39
Light beard	87	123.26 ± .57	7.82 ± .40	6.34 ± .32
Intermediate	167	124.86 ± .34	6.57 ± .24	5.27 ± .19
Brunet No. 1	18	124.72 ± 1.07	6.75 ± .76	5.33 ± .80
Brunet No. 2	33	124.21 ± .87	7.41 ± .61	5.96 ± .50
Brunet No. 3	36	124.39 ± .78	6.91 ± .55	5.56 ± .44
Brunet No. 4	41	123.71 ± .77	7.33 ± .55	5.92 ± .44

	No.	M.	σ	V.
Facial index				
Blond	41	91.88 ± .55	5.25 ± .38	5.71 ± .42
Light eyes	48	90.69 ± .56	5.79 ± .40	6.34 ± .44
Light beard	86	91.15 ± .45	6.15 ± .32	6.75 ± .35
Intermediate	166	91.58 ± .27	5.13 ± .19	5.60 ± .21
Brunet No. 1	18	91.83 ± .78	4.90 ± .55	5.34 ± .60
Brunet No. 2	33	91.30 ± .70	5.96 ± .49	6.54 ± .54
Brunet No. 3	36	91.17 ± .62	5.49 ± .44	6.03 ± .48
Brunet No. 4	41	91.10 ± .61	5.75 ± .42	6.31 ± .46
Upper face height				
Blond	41	73.51 ± .56	5.29 ± .39	7.19 ± .53
Light eyes	48	72.85 ± .52	5.32 ± .37	7.30 ± .50
Light beard	87	72.69 ± .35	4.87 ± .25	6.69 ± .36
Intermediate	167	72.62 ± .25	4.70 ± .17	6.46 ± .24
Brunet No. 1	18	72.78 ± .70	4.43 ± .50	6.08 ± .68
Brunet No. 2	33	72.00 ± .39	4.66 ± .55	6.47 ± .76
Brunet No. 3	36	72.75 ± .56	4.97 ± .48	6.83 ± .65
Brunet No. 4	41	72.15 ± .57	5.38 ± .40	7.48 ± .56
Upper facial index				
Blond	41	54.05 ± .45	4.25 ± .32	7.87 ± .59
Light eyes	48	53.23 ± .39	4.00 ± .28	7.53 ± .52
Light beard	86	53.67 ± .29	3.93 ± .20	7.34 ± .38
Intermediate	166	53.16 ± .19	3.57 ± .13	6.72 ± .25
Brunet No. 1	18	53.67 ± .61	3.81 ± .43	7.11 ± .80
Brunet No. 2	33	52.91 ± .45	3.78 ± .31	7.14 ± .59
Brunet No. 3	36	53.42 ± .42	3.78 ± .30	7.08 ± .56
Brunet No. 4	41	52.90 ± .38	3.62 ± .27	6.84 ± .51
Nose height				
Blond	40	55.22 ± .45	4.26 ± .34	7.72 ± .61
Light eyes	48	55.50 ± .44	4.47 ± .31	8.05 ± .55
Light beard	87	54.52 ± .26	3.61 ± .18	6.43 ± .33
Intermediate	166	54.79 ± .20	3.83 ± .14	7.00 ± .26
Brunet No. 1	18	54.44 ± .47	2.98 ± .34	5.50 ± .62
Brunet No. 2	33	54.67 ± .47	4.02 ± .33	7.34 ± .61
Brunet No. 3	36	54.06 ± .48	4.25 ± .34	7.87 ± .63
Brunet No. 4	41	55.07 ± .48	4.52 ± .34	8.19 ± .61
Nose breadth				
Blond	40	34.00 ± .28	2.65 ± .21	7.80 ± .62
Light eyes	48	35.33 ± .24	2.46 ± .17	6.97 ± .48
Light beard	87	33.99 ± .18	2.49 ± .13	7.33 ± .38
Intermediate	166	34.78 ± .14	2.64 ± .10	7.60 ± .28
Brunet No. 1	18	35.00 ± .29	1.83 ± .21	5.23 ± .59
Brunet No. 2	33	34.00 ± .31	2.64 ± .22	7.77 ± .64
Brunet No. 3	36	34.22 ± .28	2.49 ± .20	7.27 ± .58
Brunet No. 4	41	35.15 ± .26	2.43 ± .18	6.90 ± .51
Nasal index				
Blond	40	61.75 ± .50	6.30 ± .47	10.20 ± .75
Light eyes	48	64.17 ± .63	6.49 ± .45	10.13 ± .70
Light beard	87	62.62 ± .44	6.07 ± .31	9.68 ± .50
Intermediate	166	63.99 ± .36	6.92 ± .26	10.82 ± .40
Brunet No. 1	18	64.06 ± .75	4.75 ± .53	7.41 ± .83
Brunet No. 2	33	62.00 ± .71	6.03 ± .50	9.73 ± .81
Brunet No. 3	36	64.36 ± .77	6.84 ± .54	10.65 ± .85
Brunet No. 4	41	64.17 ± .59	5.58 ± .42	8.70 ± .65

LES DEFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES DES TYPES DE PIGMENTATION DES RIFAINS

	Blond–Light Eyes		Blond–Light Beard		Blond–Intermediate	
	D.	XP.E.	D.	XP.E.	D.	XP.E.
Stature	.86	1.07	.19	.26	.93	1.38
Relative shoulder height	.22	1.38	.05	.38	.22	1.83
Relative sitting height	.04	.17	.16	.76	.35	1.75
Relative shoulder breadth	.19	1.19	.19	1.36	.23	1.77
Relative span	.35	.90	.25	.71	.23	.68
Bi-iliac	.72	2.40	.15	.60	.48	2.00
Head length	.29	.28	1.74	1.98	.61	.92
Head breadth	.21	.27	.70	1.03	.62	.95
Cephalic index	.11	.46	.28	.68	.56	1.47
Head height	1.17	1.36	1.49	2.01	.75	1.10
Length-height index	.47	.98	.40	.95	.64	1.64
Breadth-height index	.77	1.01	.69	1.19	.11	.21
Minimum frontal	.08	.11	1.51	2.61	.26	.51
Frontal-parietal index	.24	.53	.98	2.52	.11	.26
Bizygomatic	.85	.75	.80	1.19	.56	.93
Cephalo-facial index	.48	.94	.14	.29	.80	1.78
Bigonial	.55	.60	.24	.27	.64	.83
Total face height	1.17	1.17	2.01	2.16	.41	.51
Facial index	1.19	1.51	.73	1.03	.30	.49
Upper face height	.66	.87	.82	1.24	.89	1.46
Upper facial index	1.19	1.98	.73	1.35	.30	.61
Nose height	.28	.44	.70	1.35	.43	.88
Nose breadth	1.33	3.60	.01	.03	.78	2.52
Nasal index	2.42	3.03	.87	1.30	2.24	3.61
Mean	.66	1.12	.66	1.14	.56	1.25

	Blond–Brunet No. 3		Blond–Brunet No. 4		Light Eyes–Light Beard	
	D.	XP.E.	D.	XP.E.	D.	XP.E.
Stature	.49	.67	1.52	1.79	.67	.94
Relative shoulder height	.10	.71	.02	.12	.27	1.90
Relative sitting height	.04	.15	0	0	.12	.63
Relative shoulder breadth	.09	.56	.09	.56	0	0
Relative span	.06	.15	.58	1.48	.10	.34
Bi-iliac	.17	.57	.46	1.70	.57	2.48
Head length	.24	.32	.21	.22	2.03	2.37
Head breadth	.22	.30	.87	1.22	.91	1.36
Cephalic index	.04	.09	.34	.77	.17	.46
Head height	.29	.37	.02	.02	2.66	3.50
Length-height index	.12	.26	.12	.26	.87	2.41
Breadth-height index	.13	.22	.49	.79	1.46	2.18
Minimum frontal	.70	1.25	.83	1.34	1.43	2.14
Fronto-parietal index	.36	.84	.44	1.05	.74	1.80
Bizygomatic	.16	.22	.22	.29	1.65	2.58
Cephalo-facial index	.28	.56	.51	.94	.62	1.63
Bigonial	.36	.34	1.34	1.38	.31	.44
Total face height	.88	.82	1.56	1.47	.82	.94
Facial index	.71	.84	.78	.95	.46	.64
Upper face height	.76	.96	1.36	1.70	.16	.25
Upper facial index	.71	1.14	.78	1.32	.46	.94
Nose height	1.16	1.76	.15	.23	.98	1.92
Nose breadth	.22	.56	1.15	3.03	1.34	4.47
Nasal index	2.61	2.84	2.43	3.15	1.55	2.01
Mean	.45	.69	.68	1.07	.85	1.60

	Light Eyes–Intermediate D.	Light Eyes–Intermediate XP.E.	Light Eyes–Brunet No. 3 D.	Light Eyes–Brunet No. 3 XP.E.	Light Eyes–Brunet No. 4 D.	Light Eyes–Brunet No. 4 XP.E.
Stature	.07	.11	1.35	1.93	.66	1.93
Relative shoulder height	.44	3.39	.32	2.10	.17	1.06
Relative sitting height	.61	3.39	.08	.31	.04	.19
Relative shoulder breadth	.04	.36	.28	2.00	.10	.71
Relative span	.12	.46	.41	1.21	.93	2.82
Bi-iliac	.24	1.09	.89	3.18	.26	1.00
Head length	.32	1.42	.53	.63	.50	.50
Head breadth	.83	1.54	.43	.66	1.08	1.77
Cephalic index	.67	1.97	.15	.39	.45	1.12
Head height	1.92	2.74	1.46	1.83	1.15	1.24
Length-height index	1.14	3.45	.59	1.44	.35	.83
Breadth-height index	.88	1.40	.90	1.32	.28	3.94
Minimum frontal	.18	.29	.62	.94	.75	1.07
Fronto-parietal index	.13	.30	.12	.53	.17	.31
Bizygomatic	.29	.51	.69	1.00	1.07	1.60
Cephalo-facial index	.32	.97	.20	.50	.03	.07
Bigonial	1.19	1.75	.91	.91	1.82	2.10
Total face height	.76	.99	.29	.28	.39	.38
Facial index	.89	1.44	.48	.57	.41	.49
Upper face height	.23	.40	.10	.13	.70	.91
Upper facial index	.89	2.07	.48	.84	.41	.76
Nose height	.71	1.48	1.44	2.22	.43	.66
Nose breadth	.55	1.96	1.11	3.00	.18	.51
Nasal index	.18	.25	.19	.19	0	0
Mean	.57	1.41	.58	1.17	.52	1.18

	Light Beard–Intermediate D.	Light Beard–Intermediate XP.E.	Light Beard–Brunet No. 3 D.	Light Beard–Brunet No. 3 XP.E.	Light Beard–Brunet No. 4 D.	Light Beard–Brunet No. 4 XP.E.
Stature	.74	1.32	.68	1.10	1.33	1.75
Relative shoulder height	.17	1.89	.05	.45	.07	.54
Relative sitting height	.51	3.92	.20	.91	.16	.94
Relative shoulder breadth	.04	.44	.28	2.33	.10	.83
Relative span	.02	.10	.31	1.03	.83	2.86
Bi-iliac	.33	2.20	.32	1.39	.31	1.55
Head length	2.35	4.35	1.50	2.31	1.53	1.70
Head breadth	.08	.20	.48	.89	.83	1.69
Cephalic index	.16	.62	.32	1.00	.62	1.82
Head height	.74	1.37	1.20	1.79	1.51	1.84
Length-height index	.24	1.00	.28	.82	.52	1.49
Breadth-height index	.58	1.49	.56	1.19	1.18	2.36
Minimum frontal	1.25	2.61	.81	1.53	.62	1.05
Fronto-parietal index	.87	2.35	.62	1.63	.54	1.42
Bizygomatic	1.36	2.96	.96	1.60	.58	.98
Cephalo-facial index	.94	3.61	.42	1.14	.65	1.55
Bigonial	.88	1.83	.60	.68	1.58	2.08
Total face height	1.60	2.42	1.13	1.17	.45	.47
Facial index	.43	.83	.02	.03	.05	.07
Upper face height	.07	.16	.06	.09	.54	.81
Upper facial index	.43	1.23	.02	.04	.05	.10
Nose height	.27	.82	.46	.84	.55	1.00
Nose breadth	.79	3.43	.23	.70	1.16	3.63
Nasal index	1.37	2.40	1.74	1.96	1.55	2.10
Mean	.68	1.82	.56	1.11	.72	1.44

	Intermediate-Brunet No. 3		Intermediate-Brunet No. 4		Brunet No. 3-Brunet No. 4	
	D.	XP.E.	D.	XP.E.	D.	XP.E.
Stature	1.42	2.54	.59	.83	2.01	2.65
Relative shoulder height	.12	1.20	.24	2.00	.12	.85
Relative sitting height	.31	1.41	.35	2.06	.04	.17
Relative shoulder breadth	.32	3.05	.14	1.33	.18	1.28
Relative span	.29	1.04	.81	3.00	.52	1.48
Bi-iliac	.65	2.95	.02	.10	.63	2.42
Head length	.85	1.67	.82	1.09	.03	.04
Head breadth	.40	.78	.25	.56	.65	1.12
Cephalic index	.52	1.86	.22	.71	.30	1.25
Head height	.46	.77	.77	1.01	.31	.36
Length-height index	.52	1.68	.76	2.37	.24	.60
Breadth-height index	.02	.05	.60	1.33	.62	1.19
Minimum frontal	.44	.98	.57	1.10	.13	.23
Fronto-parietal index	.25	.61	.33	.82	.08	.19
Bizygomatic	.40	.77	.78	1.53	.38	.59
Cephalo-facial index	.52	1.62	.29	.78	.23	.52
Bigonial	.28	.33	.70	.95	.98	.94
Total face height	.47	.55	1.15	1.37	.68	.62
Facial index	.41	.59	.48	.72	.07	.08
Upper face height	.13	.21	.47	.76	.60	.75
Upper facial index	.41	.89	.48	1.12	.07	.12
Nose height	.73	1.40	.28	.54	1.01	1.49
Nose breadth	.56	1.81	.37	1.23	.93	2.45
Nasal index	.37	.44	.18	.26	.19	.20
Mean	.45	1.23	.49	1.15	.46	.90

Les moyennes des totaux ; Résumé des différences

By Criteria	D.	XP.E.
Stature	.90	1.35
Relative shoulder height	.17	1.32
Relative sitting height	.20	1.12
Relative shoulder breadth	.13	1.18
Relative span	.39	1.22
Bi-iliac	.41	1.71
Head length	.90	1.32
Head breadth	.57	.96
Cephalic index	.33	.98
Head height	1.06	1.42
Length-height index	.48	1.35
Breadth-height index	.62	1.32
Minimum frontal	.68	1.18
Fronto-parietal index	.40	1.01
Bizygomatic	.72	1.17
Cephalo-facial index	.43	1.13
Bigonial	.83	1.03
Total face height	.92	1.02
Facial index	.49	.68
Upper face height	.50	.71
Upper facial index	.49	.97
Nose height	.64	1.14
Nose breadth	.71	2.20
Nasal index	1.32	1.58
Mean	.59	1.22

By Types	D.	XP.E.
Blond-Light Eyes	.66	1.12
Blond-Light Beard	.66	1.14
Blond-Intermediate	.56	1.25
Blond-Brunet No. 3	.45	.69
Blond-Brunet No. 4	.68	1.07
Light Eyes-Light beard	.85	1.60
Light Eyes-Intermediate	.57	1.41
Light Eyes-Brunet No. 3	.58	1.17
Light Eyes-Brunet No. 4	.52	1.18
Light Beard-Intermediate	.68	1.82
Light Beard-Brunet No. 3	.56	1.11
Light Beard-Brunet No. 4	.72	1.44
Intermediate-Brunet No. 3	.45	1.23
Intermediate-Brunet No. 4	.49	1.15
Brunet No. 3-Brunet No. 4	.46	.90
Mean	.59	1.22

La répartition des valeurs de l'XP.E. en vingt-quatre caractères

	-1	1-2	2-3	3-4	4-5	5-6	6+	Mean
Normal	*12*	*7.68*	*3.36*	*.79*	*.15*	*.02*	*0*	*1.23*
Blond-Light Eyes	13	8	1	2	..	..	..	1.12
Blond-Light Beard	10	10	4	..	..	..	..	1.14
Blond-Intermediate......	12	8	3	1	..	..	..	1.25
Blond-Brunet No. 3	20	3	1	..	..	..	..	.69
Blond-Brunet No. 4	12	10	..	2	..	..	..	1.07
Light Eyes-Light Beard ..	10	5	7	1	1	..	..	1.60
Light Eyes-Intermediate .	10	9	2	3	..	..	..	1.41
Light Eyes-Brunet No. 3	13	6	3	2	..	..	..	1.17
Light Eyes-Brunet No. 4	9	10	4	1	..	..	..	1.18
Light Beard-Intermediate	7	7	6	3	1	..	..	1.82
Light Beard-Brunet No. 3	10	12	2	..	..	..	..	1.11
Light Beard-Brunet No. 4	8	11	4	1	..	..	..	1.44
Intermediate-Brunet No. 3	12	9	2	1	..	..	..	1.23
Intermediate-Brunet No. 4	11	9	3	1	..	..	..	1.15
Brunet No. 3-Brunet No. 4	15	6	3	..	..	..	..	.90
Average	11.47	8.20	3.00	1.20	.13	0	0	1.22

TABLEAU 125. LES TYPES DE PIGMENTATION DES RIFAINS

LES VALEURS MOYENNES DU COEFFICIENT DE VARIATION

Type.	V.
Blond	5.12
Yeux clairs	5.16
Barbe claire	4.84
Intermédiaire	4.87
Brun No. 1	4.71
Brun No. 2	5.03
Brun No. 3	4.51

Brun No.4	4.72
Moyenne	4.87
Total Rif	5,02

L'ANALYSE MÉTRIQUE

Des constantes pour douze mesures et douze indices dans chacun des huit types ont été calculées pour les Rifains. D'après les valeurs moyennes du coefficient de variation, les types sont, en moyenne, plus homogènes que la série totale des Rifains. En les classant, nous avons obtenu, dans une certaine mesure, des groupes naturels. Cette affirmation s'applique particulièrement aux types bruns, et plus le type est clair, plus il est variable dans ses caractères métriques. Le type aux yeux clairs est le plus variable de tous, probablement parce qu'il représente un groupe oriental aux yeux clairs ainsi qu'une branche blonde centrale altérée. La variabilité des groupes blonds dans leur ensemble peut donc indiquer des origines diverses et refléter le fait que ces groupes sont métissés et non purement blonds, alors que les groupes bruns sont, en termes d'hérédité pigmentaire, apparemment non métissés.

En analysant les moyennes de ces groupes, nous constatons que leur différenciation est moins justifiée. Les différences ne sont pas grandes dans l'ensemble. Dans le tableau des différences entre les types et l'expression de ces différences en termes d'erreurs probables, j'ai omis les bruns 1 et 2, en partie pour gagner de la place, en partie parce qu'ils sont numériquement les moins nombreux, et

en partie parce que leur barbe étant de couleur brun foncé, ils ne sont pas nécessairement de purs bruns, bien qu'ils n'auraient pas pu être admis dans la classe intermédiaire.

Aucun type ne présente une différence moyenne de deux fois la racine carrée des sommes de leurs erreurs probables. D'un point de vue métrique, tous les types sont si semblables que, dans l'ensemble, pour autant que l'on puisse en juger par les chiffres utilisés, ils pourraient aussi bien avoir été triés au hasard.

La dispersion moyenne de l'XP.E. montre un modèle proche du tableau aléatoire de Goring, avec une valeur moyenne presque identique à celle de ce dernier.

La similitude la plus frappante existe entre le type blond et le type brun n° 3, ce qui n'est guère surprenant d'un point de vue typologique, mais rappelle la similitude de distribution entre les barbes blondes pures et les yeux marron clair par opposition aux yeux marron foncé. Tout en étant plus proches des bruns aux yeux marron clair, les blonds sont plus éloignés du type aux yeux marron foncé. La plus grande différence en réalité, quoique pas en termes d'erreur probable, se situe entre les types à barbe claire et les types aux yeux clairs, ce qui indique une différence de distribution, ou une origine différente pour les yeux clairs. Les deux se trouvent à une distance égale des Blonds. Les types Intermédiaires et deux types bruns sont réciproquement assez similaires. Le type aux yeux clairs est plus proche du type brun n° 4 que du type à barbe claire, et le type à barbe claire est plus proche du type brun n° 3 que du type aux yeux clairs.

Bien que, dans l'ensemble, ces types ne présentent pas de variations significatives entre eux, une tendance statistiquement significative est observée pour une seule mensuration. Il s'agit de la largeur du nez. Les types blonds et à barbe claire sont les plus étroits, le type aux yeux clairs et le type aux yeux marron foncé étant les plus larges. Des différences significatives sont constatées entre les types blonds et aux yeux clairs, les blonds et les intermédiaires, les blonds et les bruns n° 4, les blonds aux yeux clairs et les barbes claires, les blonds aux yeux clairs et les bruns n°3, les barbes claires et les intermédiaires, les barbes claires et les bruns n° 4, et les deux types de bruns, c'est-à-dire dans huit comparaisons sur quinze.

L'indice nasal montre que le type Blond est le plus leptorhin et le type brun aux yeux marron clair le moins leptorhin, malgré la proximité générale entre ces deux types. Bien que le nez du type brun n° 3 soit à peine plus large que celui du type blond, son extrême divergence dans l'indice est due à sa petite taille. Les types aux yeux clairs et les bruns n° 4 ont des indices nasaux plus faibles que les bruns n° 3 en raison de la hauteur considérable de leur nez. Bien que, dans l'ensemble, l'indice nasal ne varie pas dans la même mesure que la largeur du nez, il sert également à distinguer le type blond, qui diffère sensiblement de tous les autres, à l'exception du type à barbe claire.

Si nous examinons d'autres mensurations sans tenir compte de leur importance, nous constatons que pour la hauteur totale du visage et la hauteur du haut du visage, les Blonds ont le visage le plus long, les autres étant plus ou moins bien classés, le Brun n° 3 dépassant dans chaque cas le Brun n° 4. Bien que les Blonds semblent

avoir le visage le plus long, les autres sont si proches d'eux que l'on ne peut tirer aucune conséquence de cette comparaison.

La largeur de la tête est l'une des mensurations les plus constantes. Nous ne pouvons distinguer aucun type sur cette base, et l'indice céphalique ne nous est d'aucune utilité. La hauteur de la tête, par contre, varie absolument plus que toute autre dimension de sa catégorie. Elle semble indiquer que les types aux yeux clairs et les bruns n° 4 ont une tête relativement haute.

Ces deux types et le type intermédiaire sont les plus grands en taille, et le type aux yeux marron clair est le plus petit, le type blond se situant, comme on pouvait s'y attendre, à 168 cm.

Les proportions corporelles ne présentent pas de disparités notables, mais les types blonds et les bruns n° 3 sont les plus étroits de hanches, alors que les types aux yeux clairs et les bruns n° 4 sont les plus larges.

Pour résumer l'analyse métrique des types de pigmentation, nos résultats sont à une exception près négatifs. Soit que les types originaux du mélange étaient très similaires sur le plan squelettique, soit qu'ils se sont tellement mélangés qu'ils ont engendré une mixture permanente. Il est probable que les deux affirmations soient vraies. La largeur et les proportions du nez indiquent que le blondisme a une signification ethnique dans ce mélange et qu'il ne s'agit pas d'une variable propre à une seule souche. Les blonds ont clairement le nez le plus étroit et le plus leptorhin, les bruns aux yeux clairs le moins leptorhin, et les bruns aux yeux clairs et aux yeux

foncés le nez le plus large. Cette preuve soutient directement la théorie d'un stock central originel de blonds en conjonction avec un stock de bruns très similaire, et deux types orientaux, probablement arrivés ensemble comme éléments d'un mélange, et caractérisés par des yeux clairs associés à des cheveux foncés et par des yeux bruns.

En Algérie, Armand Viré a conduit une étude sur les différences entre les Kabyles blonds et bruns, dans une série comportant 22 individus pour les premiers et 43 pour les seconds. Il ne mentionne pas ses critères de blondisme, mais ils sont probablement comparables aux miens en ce sens qu'il n'a pas ou très peu de purs blonds, ceux qui sont ainsi désignés étant mixtes. Voici ses chiffres :

	Bruns	Blonds	D.	Blond-Brun No. 4
Taille	169,76	168,43	-1,33	-152
Longueur de la tête	186,50	182,35	-4,15	+ 0.21
Largeur de la tête	143,34	145,08	+1,74	+ 0,87
Indice céphalique	76,85	78,72	+1,87	+ 0,34
Bizygomatique	133,70	134,38	+ 0,68	+ 0,22
Indice céphalo-facial*	93,28	92,62	- 0.66	- 0.51
Hauteur du nez	55,01	53,75	-1.26	+ 0.15

Largeur du nez	36,42	35,08	-1,34	-1,15
Indice nasal*	66,21	65,40	-0.81	-2,43
Moyennes			1,50	0.82

A droite j'ai placé deux colonnes, l'une montrant les divergences de Viré, et l'autre celles entre les blonds et les bruns n° 4 de ma série selon les mêmes critères. J'ai choisi les bruns n° 4 au lieu des bruns n° 3 afin de faire ressortir le maximum de différences, car les bruns de Viré étaient nettement plus proches des premiers que des seconds. Les types de Viré sont beaucoup plus différenciés que les miens. Dans sept critères sur neuf, ils diffèrent les uns des autres dans le même sens que les miens. Les principales différences entre ses types et les miens sont que ses deux types ont une tête plus courte, et que les blonds algériens ont un nez plus court que les blonds rifains. Le nez des blonds de Kabylie est plus petit dans toutes les dimensions que celui des bruns. Comparons ses bruns avec les Rifains bruns n° 4, et ses blonds avec les miens.

	Kabyles et Rifains bruns	Kabyles et Rifains blonds
	D.	D.
Taille	+ 0,17	- 0,02
Longueur de la tête	+8,31	+12,67
Largeur de la tête	+2,20	+ 1,33
Indice céphalique	-2,07	- 3,60

Bizygomatique	+2,23	+ 1,77
Indice céphalo-facial	+ 0,23	+ 0,38
Hauteur du nez	+ 0.06	+1.47
Largeur du nez	-1,27	-1,08
Indice nasal	-2,04	-3,65
Moyenne	2,06	2,89

En comparant ces tableaux, on constate que la géographie joue un rôle plus important dans la détermination du type que la pigmentation. Les bruns des deux régions se ressemblent plus fortement que les blonds, dont les deux séries tendent à une plus grande leptorhinie et à une plus petite taille ; en Kabylie, l'élément blond semble porter en lui une tendance brachycéphale, résultant de l’étroitesse plutôt que de la largeur de la tête, qui n'a pas de parallèle dans le Rif. En cela, il est peut-être comparable aux blonds canariens et aux Ghomara. Le type brun kabyle et le brun n° 4 montrent tous deux leur appartenance à un type saharien.

TABLEAU 126. L'ANALYSE DES TYPES DE PIGMENTATION : LES CONTINGENCES

LES COEFFICIENTS DE CONTINGENCE DE LA MOYENNE AU CARRÉ ENTRE LES HUIT TYPES ET LES VINGT CRITÈRES MORPHOLOGIQUES

Skin color	.26	Nasal tip thickness	.35
Hair form	.25	Nasal wings	.26
Hair texture	.24	Nasal profile	.25
Forehead slope	.25	Lips, integumental thickness	.26
Browridges	.31	Lips, membranous thickness	.24
Nasion depression	.24	Lips, eversion	.26
Nasal root height	.28	Chin prominence	.22
Nasal root breadth	.23	Chin, median and bilateral	.16
Nasal bridge height	.32	Lambdoid flattening	.23
Nasal bridge breadth	.20	Occipital disharmony	.12

La couleur de peau. C = 0.26

		Light		Medium		Dark		Yellowish	
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
Blond	41	33	26.98	8	12.01				
Light eyes	48	39	31.59	6	14.06	2	2.14		
Light beard	87	58	57.26	28	25.49	2	2.14	1	1.20
Intermediate	167	114	109.92	42	48.93	11	7.44		
Brunet No. 1	18	11	11.85	6	5.27	1	.80		
Brunet No. 2	33	19	21.72	13	9.67	1	1.47		
Brunet No. 3	36	13	23.69	18	10.55	4	1.60		
Brunet No. 4	41	23	26.98	17	12.01	1	1.83		

La forme des cheveux. C = 0.25

		Straight		Low Waves		Deep Waves		Curly	
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
Blond	39	..	..	13	9.56	10	7.49	16	20.32
Light eyes	46	3	1.93	10	11.27	4	8.83	29	23.96
Light beard	86	3	3.61	29	21.07	20	16.52	34	44.80
Intermediate	163	9	6.84	31	39.94	26	31.30	97	84.92
Brunet No. 1	18	2	.75	5	4.41	6	3.46	5	9.38
Brunet No. 2	30	..	..	6	7.35	6	5.76	18	15.63
Brunet No. 3	33	2	1.38	7	8.09	7	6.34	17	17.19
Brunet No. 4	38	..	..	10	9.31	8	7.30	20	19.80

La texture des cheveux. C = 0.24

	No.	Coarse F.	Coarse I. F.	Medium F.	Medium I. F.	Fine F.	Fine I. F.
Blond	40	..	..	34	20.67	6	8.96
Light eyes	48	2	8.19	34	36.43	12	10.75
Light beard	87	..	..	71	66.04	16	19.48
Intermediate	167	3	2.85	123	126.76	41	37.39
Brunet No. 1	18	1	.31	11	13.66	6	4.03
Brunet No. 2	33	..	..	24	25.05	9	7.39
Brunet No. 3	35	..	..	28	26.57	7	7.84
Brunet No. 4	41	2	.71	31	31.12	8	9.18

L'inclinaison du front. C = 0.25

	No.	Forward F.	Forward I. F.	Absent F.	Absent I. F.	sm. F.	sm. I. F.	+ F.	+ I. F.	++ F.	++ I. F.	Mean
Blond	41	..	..	1	.17	18	17.97	12	16.66	10	6.11	43.90
Light eyes	48	..	..	..	..	20	21.04	20	19.51	8	7.15	43.75
Light beard	87	..	..	..	..	38	38.13	40	36.36	9	12.96	41.68
Intermediate	167	..	..	..	..	75	72.76	66	67.46	25	24.72	42.47
Brunet No. 1	18	..	..	..	..	5	7.89	9	7.31	4	2.68	48.61
Brunet No. 2	33	..	..	..	..	13	14.46	14	13.41	6	4.91	44.69
Brunet No. 3	36	1	.08	1	.15	15	15.78	14	14.63	5	5.36	39.59
Brunet No. 4	41	..	..	..	..	22	17.97	16	16.66	3	6.11	38.42

La crête des sourcils. C = 0.51

	No.	Absent F.	Absent I. F.	ssm. F.	ssm. I. F.	sm. F.	sm. I. F.	+ F.	+ I. F.	++ F.	++ I. F.	+++ F.	+++ I. F.	Mean
Blond	41	..	..	1	.78	12	11.92	23	22.81	4	5.13	1	.17	45.12
Light eyes	48	1	.20	..	..	16	13.96	23	26.70	7	6.01	1	.20	45.05
Light beard ...	87	..	..	2	1.66	17	25.30	60	48.39	8	10.90	..	..	46.55
Intermediate ..	167	..	..	2	3.19	53	48.58	83	92.90	29	20.92	..	..	45.96
Brunet No. 1 ..	18	..	..	..	..	10	5.24	8	10.01	..	..	..	..	36.11
Brunet No. 2 ..	33	..	..	..	..	8	9.60	22	18.36	3	4.13	..	..	46.21
Brunet No. 3 ..	36	1	.15	1	.69	13	10.47	17	20.02	4	4.51	..	..	41.32
Brunet No. 4 ..	41	..	..	3	.78	8	11.92	26	22.81	4	5.13	..	..	44.82

La dépression du nasion. C = 0.24

	No.	Absent F.	Absent I. F.	ssm. F.	ssm. I. F.	sm. F.	sm. I. F.	+ F.	+ I. F.	++ F.	++ I. F.	+++ F.	+++ I. F.	Mean
Blond	40	1	.34	1	1.62	18	15.44	16	18.34	4	4.18	..	..	39.06
Light eyes	48	..	..	2	1.94	21	18.52	18	22.00	6	5.01	1	.10	41.41
Light beard ...	87	1	.74	3	3.52	36	33.58	38	39.88	9	9.09	..	..	40.38
Intermediate ..	166	2	1.42	6	6.72	67	64.06	77	76.10	14	17.34	..	..	40.06
Brunet No. 1 ..	18	..	..	1	.73	6	6.95	7	8.25	4	1.88	..	..	45.14
Brunet No. 2 ..	33	..	..	1	1.34	7	12.74	18	15.13	7	3.45	..	..	48.86
Brunet No. 3 ..	36	..	..	3	1.46	12	13.89	19	16.50	2	3.76	..	..	39.92
Brunet No. 4 ..	41	..	..	2	1.66	14	15.82	22	18.80	3	4.28	..	..	41.46

La hauteur de la base nasale. C = 0.28

		ssm.		sm.		+		++		+++		
	No.	F.	L.F.	F.	L.F.	F.	L.F.	F.	L.F.	F.	L.F.	Mean
Blond	40	1	.17	3	4.09	27	28.49	8	7.16	1	.08	53.12
Light eyes	48	1	.20	4	4.91	34	34.18	9	8.60	..	..	51.82
Light beard	87	..	..	13	8.90	55	61.96	19	15.58	..	..	51.72
Intermediate	166	..	..	7	16.99	133	118.22	26	29.73	..	..	52.86
Brunet No. 1	18	..	..	3	1.84	11	12.82	4	3.22	..	..	51.39
Brunet No. 2	33	..	..	6	3.38	22	23.50	5	5.91	..	..	49.24
Brunet No. 3	36	..	..	4	3.68	27	25.64	5	6.45	..	..	50.70
Brunet No. 4	41	..	..	8	4.20	25	29.20	8	7.34	..	..	50.00

La largeur de la base nasale. C = 0.23

		ssm.		sm.		+		++		
	No.	F.	L.F.	F.	L.F.	F.	L.F.	F.	L.F.	Mean
Blond	40	1	.17	29	25.24	10	13.48	..	..	31.93
Light eyes	48	1	.20	33	30.29	12	16.17	2	1.33	33.12
Light beard	87	..	..	60	54.91	24	29.31	3	2.41	33.62
Intermediate	166	..	..	91	104.77	71	55.92	4	4.60	36.90
Brunet No. 1	18	..	..	15	11.36	3	6.06	..	..	29.17
Brunet No. 2	33	..	..	20	20.83	13	11.12	..	..	34.85
Brunet No. 3	36	..	..	19	22.72	15	12.13	2	9.98	38.20
Brunet No. 4	41	..	..	29	25.88	10	13.81	2	1.14	33.54

La hauteur de l'arête nasale. C = 0.32

		ssm.		sm.		+		++		+++		
	No.	F.	L.F.	F.	L.F.	F.	L.F.	F.	L.F.	F.	L.F.	Mean
Blond	40	..	..	3	1.88	20	27.21	17	10.75	..	..	58.75
Light eyes	48	1	.10	1	2.25	33	32.65	13	12.90	..	..	55.48
Light beard	87	..	..	5	4.08	54	59.17	28	23.37	..	..	56.61
Intermediate	166	..	..	4	7.79	114	112.91	47	44.60	1	.35	56.70
Brunet No. 1	18	2	.84	14	12.24	2	4.84	..	..	..	..	50.00
Brunet No. 2	33	2	1.55	27	22.44	4	8.86	..	..	..	..	51.52
Brunet No. 3	36	2	1.69	28	24.49	6	9.67	..	..	..	..	52.78
Brunet No. 4	41	3	1.92	29	27.89	9	11.01	..	..	..	..	53.66

La largeur de l'arête nasale. C= 0.20

		ssm.		sm.		+		++		
	No.	F.	L.F.	F.	L.F.	F.	L.F.	F.	L.F.	Mean
Blond	40	..	..	22	18.51	17	19.79	1	1.62	36.83
Light eyes	48	1	.10	21	22.21	25	23.74	1	1.94	38.80
Light beard	87	..	..	40	40.25	44	43.04	3	3.52	39.49
Intermediate	166	..	..	72	76.80	84	82.12	10	6.72	40.66
Brunet No. 1	18	..	..	7	8.33	10	8.90	1	.73	41.67
Brunet No. 2	33	..	..	17	15.27	16	16.32	..	..	37.12
Brunet No. 3	36	..	..	17	16.66	16	17.81	3	1.46	40.28
Brunet No. 4	41	..	..	21	18.97	20	20.28	..	..	37.20

Le profil nasal. C = 0.25

	No.	– – F.	– – L. F.	– F.	– L. F.	+ F.	+ L. F.	++ F.	++ L. F.	Mean
Blond	40	1	.34	19	16.20	17	18.08	3	5.37	39.06
Light eyes	48	1	.41	19	19.44	21	21.70	7	6.45	42.97
Light beard	87	1	.74	46	35.24	35	39.33	5	11.69	37.79
Intermediate	166	1	1.42	52	67.25	76	52.43	37	22.30	47.52
Brunet No. 1	18	..	..	6	7.29	10	8.14	2	2.42	44.45
Brunet No. 2	33	..	..	16	13.37	17	14.92	..	..	37.88
Brunet No. 3	36	..	..	15	14.58	18	16.27	3	4.84	41.67
Brunet No. 4	41	..	..	17	16.61	18	18.53	6	5.51	43.28

les lèvres, l'épaisseur du tégument. C = 0.26

	No.	Compressed F.	Compressed L. F.	Medium F.	Medium L. F.	Flaring F.	Flaring L. F.
Blond	40	19	12.94	21	25.28		
Light eyes	48	15	15.52	30	30.33	3	2.14
Light beard	87	36	28.14	50	54.98	1	3.89
Intermediate	167	47	54.01	108	105.53	12	7.46
Brunet No. 1	18	3	5.82	15	11.37		
Brunet No. 2	33	14	10.67	18	20.85	1	1.47
Brunet No. 3	36	6	11.64	28	22.75	2	1.61
Brunet No. 4	41	12	13.26	27	25.91	2	1.84

Les lèvres, l'épaisseur de la membrane. C = 0.24

	No.	Concave F.	Concave L. F.	Straight F.	Straight L. F.	Convex F.	Convex L. F.	Concave-Convex F.	Concave-Convex L. F.
Blond...............	40	3	4.86	19	18.93	17	14.58	1	1.62
Light eyes	48	7	5.83	17	22.72	21	17.50	3	1.94
Light beard	87	11	10.57	38	41.18	35	31.72	3	3.52
Intermediate	166	18	20.17	74	78.58	67	60.52	7	6.72
Brunet No. 1	18	4	2.19	11	8.53	3	6.56		
Brunet No. 2	33	2	4.01	22	15.62	5	12.03	4	1.34
Brunet No. 3	36	6	4.38	23	17.04	7	13.12		
Brunet No. 4	41	6	4.98	18	19.41	16	14.95	1	1.66

Les lèvres, l'éversion. C = 0.26

	No.	– – F.	– – L. F.	– F.	– L. F.	+ F.	+ L. F.	++ F.	++ L. F.	Mean
Blond	41	..	..	6	5.74	35	34.04	..	..	46.34
Light eyes	48	..	..	9	6.73	35	39.85	4	1.32	47.40
Light beard	87	..	..	9	12.19	76	72.22	2	2.40	47.98
Intermediate	167	..	..	27	23.40	138	138.63	2	4.61	46.26
Brunet No. 1	18	..	..	2	2.52	16	14.94	..	..	47.22
Brunet No. 2	33	..	..	5	4.62	26	27.39	2	.91	47.73
Brunet No. 3	36	..	..	4	5.04	29	29.88	3	.99	49.31
Brunet No. 4	41	1	.09	4	5.74	36	34.04	..	..	46.65

La proéminence du menton. C = 0.22

	No.	Absent		ssm.		sm.		+		++		Mean
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F	
Blond	41	..	..	1	.87	22	21.68	17	16.54	1	1.57	36.28
Light eyes	48	1	.41	..	..	29	25.38	14	19.36	4	1.83	35.94
Light beard	87	1	.74	2	1.85	52	45.99	32	35.10	..	..	33.62
Intermediate	167	1	1.42	2	3.54	90	88.29	70	67.37	4	6.38	36.38
Brunet No. 1	18	..	..	..	..	10	9.52	7	7.26	1	.69	37.50
Brunet No. 2	33	..	..	1	.70	16	17.44	15	13.31	1	1.26	37.50
Brunet No. 3	36	1	3.06	2	.76	11	19.03	19	14.52	3	1.38	40.68
Brunet No. 4	41	..	..	2	.87	19	21.68	16	16.54	4	1.57	38.42

Le menton, médian et bilatéral. C = 0.16

	No.	Absent		sm.		+		++		Mean
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	
Blond	41	10	9.75	16	18.98	15	11.40	..	..	28.06
Light eyes	48	16	11.41	16	22.22	16	13.35	..	..	25.00
Light beard	87	21	20.69	48	40.27	17	24.20	1	1.85	24.43
Intermediate	167	40	39.71	79	77.30	43	46.45	5	3.54	26.95
Brunet No. 1	18	5	3.97	10	8.33	2	5.01	1	.38	23.61
Brunet No. 2	33	7	7.85	16	15.27	10	9.18	..	..	27.24
Brunet No. 3	36	5	8.56	17	16.66	13	10.01	1	.76	31.95
Brunet No. 4	41	8	9.75	16	18.98	15	11.40	2	.87	29.27

L'aplatissement lambdoïde. C =0.23

	No.	ssm.		sm.		+		++		Mean
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	
Blond	41	..	..	13	14.97	28	23.50	..	..	42.07
Light eyes	48	..	..	14	17.53	30	27.52	4	2.65	44.79
Light beard	87	..	..	33	31.77	45	49.87	9	4.80	41.04
Intermediate	167	2	1.06	57	60.98	100	95.73	8	9.22	42.22
Brunet No. 1	18	..	..	3	6.57	14	10.32	1	.99	47.22
Brunet No. 2	33	..	..	19	12.05	13	18.92	1	1.82	36.37
Brunet No. 3	36	..	..	18	13.15	17	20.64	1	1.99	38.20
Brunet No. 4	41	1	2.61	15	14.97	23	23.50	2	2.26	41.16

La disharmonie occipitale. C = 0.12

	No.	Median		Bilateral	
		F.	I. F.	F.	I. F.
Blond	40	20	16.50	20	23.50
Light eyes	47	17	19.38	30	27.63
Light beard	87	33	35.88	54	51.12
Intermediate	167	59	68.87	108	98.13
Brunet No. 1	18	8	7.42	10	10.58
Brunet No. 2	33	15	13.61	18	19.39
Brunet No. 3	36	23	14.85	13	21.15
Brunet No. 4	40	18	16.50	22	23.50

L'ANALYSE DES OBSERVATIONS

Nous avons vu que la comparaison des types de pigments sur la base des mensurations donne peu de résultats. La seule dimension du corps qui a varié avec régularité est la seule mensuration du lot liée à une partie molle du corps et non directement au squelette. Il peut donc être utile de déterminer si la pigmentation, associée aux parties molles, ne peut pas être liée à celles-ci de manière plus probante qu'au squelette. Des correspondances ont été établies entre les huit types et vingt observations, dont certaines ne concernent que les parties molles. Des moyennes ont été calculées pour les observations quantitatives.

En examinant la liste des coefficients, on est frappé par le fait que tant de critères sont associés aux types de pigments à un degré de 0,25 environ, au lieu d'en être totalement indépendants ou d'être fortement associés. Un examen des tableaux de contingence montre que la plupart de ces contingences de 0,25 sont significatives. La contingence la plus élevée concerne l'épaisseur de l'extrémité nasale, tout comme la différence la plus significative dans les mensurations concerne la largeur du nez. Dans les observations nasales qui dépendent de la forme du squelette nasal, l'arête et la racine hautes, qui présentent une grande convexité, semblent aller de pair avec le type blond, tandis que les largeurs montrent des différences plus faibles, les blonds étant les plus étroits.

Cependant, examinons les contingences séparément. La couleur de la peau suit une tendance bien définie : les blonds et les yeux clairs sont les plus clairs et les bruns n° 3 sont les plus foncés. Les bruns n° 4 tendent

vers le teint foncé, et les autres semblent peu affectés. La forme des cheveux des types Barbe blonde et Barbe claire est beaucoup moins bouclée et présente plus d'ondulations légères et profondes que celle des autres types. Les types aux yeux clairs et Intermédiaire penchent dans le sens opposé, alors que, curieusement, les types bruns eux-mêmes sont peu affectés.

La texture des cheveux des blonds est la moins fine, suivie par celle des barbes claires, et tous les autres types de cheveux sont relativement stables. Les personnes aux yeux clairs et intermédiaires affichent légèrement mais pas significativement des cheveux fins. La contingence de 0,24, comme d'autres du même ordre, exprime les efforts du type blond pour se séparer de la masse générale des autres types relativement homogènes.

Dans l'inclinaison du front, autre contingence faible, les Blonds émergent avec un front plus fuyant que les autres, et les Bruns n°4 ressortent avec une inclinaison inférieure à la moyenne. Les six autres types gravitent autour de la norme. Les arcades sourcilières posent un problème complexe, avec une forte contingence et une interprétation difficile. Dans l'ensemble, les types les plus clairs ont des fronts de taille plus importants et les bruns aux yeux clairs des fronts de taille faibles, les bruns aux yeux foncés ayant des fronts de taille imposante, comparables à ceux des blonds. Cette interprétation n'est pas basée sur le tableau lui-même mais sur les moyennes.

Pour en revenir au nez, prenons d'abord les hauteurs. Au fur et à mesure que l'on descend, leur importance en relation avec le blondisme augmente, car le coefficient de la dépression du nasion est de 0,24, celui de

la hauteur de la racine de 0,28 et celui de la hauteur de l'arête de 0,32. Si l'on en juge par les moyennes, les blonds sont les plus singuliers, puisqu'ils obtiennent la plus faible dépression nasale et la plus grande hauteur de base et de l'arête, surtout de cette dernière. Les différences à l'origine des coefficients élevés se situent dans les colonnes sm et + des contingences inférieures. Les extrêmes semblent varier peu entre les types, alors que pour la hauteur de l'arête nasale, les principales différences se situent entre les extrêmes.

La largeur de la base nasale et la largeur de l'arête présentent des coefficients plus faibles que le critère de la hauteur. Contrairement à ce dernier, le coefficient de la base nasale est plus faible que celui de la hauteur. Pour ce qui est de la largeur de la base, les Blonds, ceux qui ont les yeux clairs et ceux qui ont des barbes claires s'écartent considérablement des fréquences attendues en suivant une trajectoire dans le sens de l'étroitesse, tandis que les Intermédiaires présentent la tendance inverse. Les Bruns n° 4 ont tendance à avoir des bases étroites et les Bruns n° 3 des bases larges, par rapport aux fréquences attendues.

La largeur de l'arête nasale montre que le type intermédiaire est large et que le blond est légèrement étroit. Dans l'ensemble, ce coefficient n'est probablement pas important.

L'épaisseur de l'extrémité nasale, notre facteur le plus élevé, montre des excès en faveur de l'étroitesse en rapport avec les types Blonds et ceux à barbe claire, les Intermédiaires allant fortement dans la direction opposée. Aucun autre type ne semble présenter de variations notables, aussi le coefficient élevé dépend-il des

divergences extraordinaires de ces trois seuls types. Les ailes du nez, dont le coefficient se situe dans la fourchette habituelle, semblent dans le tableau aussi importantes que l'épaisseur de la pointe. Les blonds et les individus aux barbes claires présentent la compression la plus forte, les intermédiaires et les deux types de bruns aux yeux marron clair la moins forte.

Au niveau du profil nasal, tous les types ont une part à peu près égale de concaves et de concavo-convexes. La grande différence se situe au niveau des formes droites et convexes. Les trois premiers types bruns sont majoritairement droits, les clairs mixtes et les bruns n°4 convexes.

Dans l'ensemble, les Blonds semblent avoir le nez le plus étroit et le plus haut, avec les ailes les plus comprimées. Les types bruns intermédiaires et ceux aux yeux clairs semblent s'en écarter le plus, les bruns aux yeux foncés étant dans l'ensemble plus proches des blonds. Le type à barbe claire suit de près le Blond, et le type aux yeux clairs suit le Brun n° 4.

Passons maintenant aux lèvres. L'épaisseur des téguments varie peu par rapport aux fréquences d'indépendance. Le coefficient de 0,26 est largement dû aux variations dans les catégories ssm et + +, bien que les blonds et les yeux clairs aient un léger excès de sm, et les barbes claires un déficit correspondant. Les excès significatifs dans la catégorie + + appartiennent aux personnes aux yeux clairs et aux bruns n° 2 et n° 3. D'après les moyennes, les blonds, les intermédiaires et les bruns n° 4 sont les plus minces, les bruns n° 3 étant nettement plus volumineux.

L'épaisseur de la membrane, bien que tous les types plus clairs soient plus minces que tous les types bruns, n'est pas la plus fine, la palme revenant au type à barbe claire qui, à d'autres égards, dépasse les types blonds sur leur propre terrain. Chez les types aux barbes claires comme chez les ceux aux yeux clairs, on observe des variations considérables par rapport aux fréquences des indépendances. Dans le cas de l'éversion aussi, les principales variantes sont les mêmes. Les Blonds, si tant est qu'ils le fassent, sont plus nombreux que prévu dans la catégorie +. Comme pour les deux autres observations sur les lèvres, le Brun n° 3 est le plus affirmé, avec l'éversion la plus importante. Le Brun n° 4 a toujours été plus fin et est désormais moins éversé que le type brun aux yeux marron clair.

Quant à la proéminence du menton, le type Blond semble montrer un excès dans la catégorie +, réitéré à un moindre degré par le type aux yeux clairs. Le type Intermédiaire le montre également, tandis que le type à barbe claire, fort dans la classe + +, est faible dans la catégorie +, et les bruns n° 2 et n° 3 se situent dans la tendance des mentons faibles. Le type brun No. 1 ressort très fort, mais ce groupe est réduit et instable. Dans l'ensemble, les bruns aux yeux clairs présentent le menton le plus faible, et les mentons les plus importants correspondent aux différents types de blonds métissés et aux bruns aux yeux marron foncé. La taille de ce contingent n'est cependant pas impressionnante. Dans le classement des mentons en médian et bilatéral, le coefficient est trop faible pour être pris en considération. Dans le tableau des fréquences, les bruns aux yeux clairs et les blonds montrent un penchant pour le médian, et le

type intermédiaire pour le bilatéral. Cela suit la distribution de ces types de mentons.

J'ai inclus deux observations sur la région lambdoïde, l'aplatissement lambdoïde et la dysharmonie occipitale, puisque les deux sont typiques de notre série, afin de voir si elles reflètent un métissage, ou si elles correspondent à un type bien défini. L'aplatissement lambdoïde est dissocié des bruns aux yeux marron foncé, et apparemment légèrement associé à ceux aux yeux marron clair. Il est plus fortement associé aux yeux clairs et aux blonds, et est dissocié des barbes claires. La dysharmonie occipitale n'a apparemment rien à voir avec les différences entre les types puisque son apparition, aussi fréquente soit-elle, prend la forme d'une distribution fortuite. Dans l'ensemble, tout ce que nous pouvons dire qui ait une quelconque signification est que le type aux yeux marron foncé n'a pas apporté l'aplatissement lambdoïde, et que la dysharmonie occipitale n'est d'aucune aide immédiate dans la solution de notre problème.

Résumé : En analysant les huit types créés sur la base de la couleur des yeux et de la barbe, nous constatons, dans l'ensemble, que les mesures ne révèlent aucune différenciation significative, que statistiquement les types ne diffèrent pas plus les uns des autres que s'ils avaient été choisis au hasard. Cela peut être imputable en partie à un long et profond métissage, et en partie à la petite taille de mes groupes. La première raison est probablement la plus pertinente. D'autre part, une différence significative et constante est constatée pour une mensuration - la largeur du nez. Les blonds ont définitivement le nez le plus étroit et les bruns aux yeux marron clair le plus large. Toutefois, même ces derniers se

situent largement dans la fourchette européenne. Certaines autres différences, dont la plupart sont individuellement significatives, reflètent des différences de distribution spatiale. La grande taille des types aux yeux clairs et des bruns n° 4 correspond à la taille dans le Rif oriental et chez les tribus maritimes ; la taille relativement modérée du type brun n° 3 et la condition intermédiaire du blond sont mentionnées dans les constantes de la taille du Rif central. La taille des Aith Amart est un peu plus grande que celle des autres tribus rifaines centrales, car l'élément brun n° 3 y est le plus faible. Le type Intermédiaire généralisé est en grande partie représentatif de la région orientale.

D'autres différences, statistiquement peu importantes mais orientées dans une direction précise, indiquent que les blonds ont le visage le plus long et les bruns le plus étroit, avec des types transitoires entre les deux ; que le bigonial large est oriental, étant lié aux bruns aux yeux foncés.

TABLEAU 127. LES CONSTANTES MÉTRIQUES DES TYPES DE PIGMENTATION ; LES SENHAJA

	No.	M.	σ	V.
Stature				
Lights	49	166.86 ± .44	4.53 ± .31	2.71 ± .18
Brunet No. 4	46	167.56 ± .52	5.22 ± .37	3.12 ± .22
Head length				
Lights	49	193.43 ± .58	6.01 ± .41	3.11 ± .21
Brunet No. 4	46	193.54 ± .62	6.26 ± .44	3.23 ± .23
Head breadth				
Lights	49	145.08 ± .49	5.11 ± .35	3.52 ± .24
Brunet No. 4	46	143.61 ± .46	4.61 ± .32	3.21 ± .23
Cephalic index				
Lights	49	75.08 ± .26	2.73 ± .19	3.64 ± .25
Brunet No. 4	46	74.28 ± .26	2.62 ± .18	3.53 ± .25
Bigonial				
Lights	49	101.55 ± .68	7.08 ± .48	6.97 ± .47
Brunet No. 4	46	104.20 ± .53	5.30 ± .37	5.09 ± .36
Total face height				
Lights	49	122.88 ± .60	6.19 ± .42	5.04 ± .34
Brunet No. 4	46	122.07 ± .50	4.98 ± .35	4.08 ± .29
Upper face height				
Lights	49	71.82 ± .42	4.35 ± .30	6.06 ± .41
Brunet No. 4	46	71.65 ± .44	4.40 ± .31	6.14 ± .43
Nose height				
Lights	49	54.67 ± .36	3.76 ± .26	6.88 ± .47
Brunet No. 4	46	53.52 ± .40	3.99 ± .28	7.46 ± .52
Nose breadth				
Lights	49	34.41 ± .23	2.37 ± .16	6.90 ± .47
Brunet No. 4	46	34.52 ± .30	2.99 ± .21	8.66 ± .61
Nasal index				
Lights	49	63.16 ± .54	5.63 ± .38	8.91 ± .61
Brunet No. 4	46	65.02 ± .86	8.60 ± .60	13.23 ± .93

COMPARAISONS, LES BRUNS-CLAIRS NO. 4 ET LES BRUNS NO. 4, LE RIF ET LES SENHAJA

	Senhaja, Lights and Brunet No. 4		Brunet No. 4, Rif and Senhaja	
	D.	XP.E.	D.	XP.E.
Stature	.70	1.03	2.37	2.93
Head length	.11	.13	1.27	1.35
Head Breadth	1.47	2.19	1.93	3.27
Cephalic index	.80	2.16	.50	1.35
Bigonial	2.65	3.08	3.09	3.64
Total face height	.81	1.16	1.64	1.78
Upper face height	.17	.28	.50	.69
Nose height	1.15	2.13	1.55	2.50
Nose breadth	.11	.29	.63	1.58
Nasal index	1.86	1.81	.85	.82
Means	.98	1.43	1.43	1.99

	Mean V.
Senhaja, Lights	5.37
Senhaja, Brunet No. 4	5.78
Rif, Brunet No. 4	5.60

En comparant les Rifains aux Européens généralement considérés comme étant de type nordique, nous avons constaté que nos Nord-Africains penchaient

pour des fronts minimaux plus larges et des têtes plus hautes. En isolant le type Rifain blond, ces différences restent toujours aussi importantes. Pour autant que je puisse en juger, ce sont les seules différences qui séparent le gros des Rifains, sur le plan squelettique, des Européens du Nord du début de l'ère chrétienne. Ces différences ne sont pas suffisantes pour mériter de les classer comme des types distincts ; dans toutes leurs caractéristiques essentielles, ils ne font qu'un et, étant donné qu'ils ne font qu'un, il est difficile de dire lequel est l'original selon ces deux critères.

Si l'on se réfère aux observations, cette identification devient encore plus évidente. Les blonds ont définitivement des cheveux plus rigides et moins fins ; des fronts moins infantiles et des sourcils plus épais que le type brun correspondant ; des nez plus hauts, plus concaves, plus fins, avec des ailes plus comprimées ; et des mentons légèrement plus proéminents. L'épaisseur des lèvres est également quelque peu réduite, mais tous les types représentés ont essentiellement des lèvres fines.

Dans le Rif oriental, ainsi que dans ce que nous avons choisi d'appeler les tribus maritimes occidentales, apparaît un groupe caractérisé par des yeux marron foncé et des cheveux noirs, relativement grand, et dont le squelette est très similaire à celui des types blonds d'Europe du Nord et du Rifain central, sauf qu'il est plus grand dans son ensemble, avec un visage légèrement plus étroit et un nez plus large, bien que la longueur du nez soit presque la même. Le squelette nasal est plus bas et la pointe moins fine. En comparaison avec le type brun, associé au Rif central, il présente des traits plus rudes, des

lèvres plus minces et une peau plus claire. La forme et la texture des cheveux sont à peu près les mêmes.

Les types intermédiaires suivent diverses dispositions. Le groupe des Barbes claires est le plus proche du blond, et à certains égards intermédiaire entre celui-ci et le brun aux yeux clairs ; dans certains traits, il dépasse le type blond dans la même direction. Le type aux yeux clairs suit de près le type brun n° 4 dans de nombreuses caractéristiques, dans d'autres il est davantage lié au Blond. Le type intermédiaire est exactement ce que son nom indique, un reliquat général, ou ce qui résultera finalement si les Rifains assimilent complètement, sans apport extérieur, leurs actuels groupes ethniques. Les types à barbe brune et aux yeux foncés connus sous le nom de bruns n°1 et bruns n°2 sont des ratages avérés. Parfois, ils sont liés aux numéros 3 et 4 par la couleur des yeux ; à d'autres moments, ils semblent aberrants. Cela s'explique par leur caractère inadéquat à la base et par leur petite taille. En effectuant cette analyse, j'ai peut-être utilisé trop de types, encombrant les tableaux avec des éléments résiduels intermédiaires qui affaiblissent les expressions numériques de la différenciation. Quoi qu'il en soit, la plupart des observations montrent des associations précises, et au moins une des mensurations montre une différenciation valable. En utilisant les différences métriques dans mes conclusions, je profite de l'analyse plus significative de la distribution tribale ; lorsque les deux sont employées ensemble, des résultats précis tels que décrits ci-dessus évoluent.

LE SENHAJA ; L'ANALYSE MÉTRIQUE

En classant les types rifains, nous avons découvert quels critères sont susceptibles de révéler des différences d'importance ethnique. En combinant cette expérience avec une connaissance des variations tribales au sein des Senhaja, nous pouvons donc sélectionner des critères de classement, plutôt que d'encombrer la dernière partie de cette étude avec des tableaux stériles.

Le terrain ayant déjà été défriché dans le Rif, il est inutile d'utiliser tous les types, dont la plupart, en effet, sont numériquement trop peu représentés dans le Senhaja pour justifier une sériation. Le brun n° 4 est suffisamment important pour être utilisé, et en combinant les trois types les plus clairs, Blond, Yeux clairs et Barbe claire, nous pouvons obtenir une catégorie désignée comme Claire à laquelle la comparer. Malheureusement, il n'y a pas assez d'yeux marron clair pour obtenir un type basé sur cette caractéristique.

En comparant les deux types sélectionnés, nous constatons la plus grande différence dans le diamètre bigonial, des différences significatives apparaissant également dans la largeur de la tête, l'indice céphalique et la hauteur du nez. Les bruns aux yeux marron foncé sont plus grands que le type clair, comme dans le Rif ; ils sont plus dolichocéphales à un degré plus important que dans le Rif, la différence dépendant entièrement d'une largeur de tête plus réduite ; ils dépassent largement les types clairs pour le bigonial, et doivent leur petite leptorrhinie à des nez plus courts plutôt que plus étroits. La gradation habituelle de la longueur du visage est présente, quoique sans importance.

La plus grande différence du Brun n° 4 par rapport aux Clairs, exprimée par le coefficient moyen de variation, inverse la condition rifaine et indique, en liaison avec les critères individuels, un niveau de pureté moins élevé que pour le type hamitique ou saharien correspondant dans le Rif.

Comme les Senhaja clairs ne correspondent à aucun type Rifain, une comparaison directe n'est pas possible, mais il semble que les Clairs des deux régions varient dans la même direction. Il est intéressant de noter que le Senhaja brun No. 4 diffère davantage du Rifain brun No. 4 que des Clairs de son propre groupe ; ce qui indique la primauté des régions sur les types comme moyen de différenciation, une différence de pureté entre les deux groupes hamitiques, ou les deux à la fois.

TABLEAU 128. L'ANALYSE DE LA PIGMENTATION : LE SENHAJA

LES COEFFICIENTS OU LA MOYENNE AU CARRÉ DE CONTINGENCE

Eye color and beard color .... .46

	With Eye Color	With Beard Color		With Eye Color	With Beard Color
Skin color	.43	.35	Nasal bridge, height	.33	
Hair form	.51	.37	Nasal tip, thickness	.36	.27
Hair texture	.22	.22	Nasal wings	.36	
Forehead slope..........	.64		Lips, eversion	.43	
Browridges	.63		Chin prominence	.37	
Eyes, obliquity	.39				

La couleur des yeux et de la barbe. C = 0.46

	No.	Light		Light Brown		Reddish-Brown		Dark Brown		Black	
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
+++Light	5	..	..	4	.89	1	.70				
++Light	19	2	.53	6	3.40	3	2.65	2	3.61	6	8.76
Even	41	2	1.11	8	7.52	8	5.87	10	7.98	13	19.40
++Dark	18	..	..	3	3.22	5	2.52	3	3.42	7	8.37
+++Dark	1	..	..	..	..	..	..	1	.19		
Light brown	18	..	..	3	3.22	2	2.52	6	3.42	7	8.37
Dark brown	71	1	1.96	8	12.52	6	9.78	10	13.30	46	32.44
Black	6	..	..	..	..	..	..	2	1.14	4	2.78

La couleur des yeux et de la peau. C =0.43

	No.	Light		Medium		Dark		Yellowish	
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
+++Light	5	4	1.26	1	1.54				
++Light	19	8	4.78	7	5.84	4	8.28		
Even	41	11	10.31	16	12.60	13	17.86	1	.23
++Dark	18	5	4.52	8	5.53	5	7.84		
+++Dark	1	1	.25						
Light brown	18	4	4.53	7	5.53	7	7.84		
Dark brown	71	12	17.85	16	21.82	43	30.94		
Black	6	..	..	..	..	6	2.61		

La couleur de la barbe et la couleur de la peau. C = 0.35

	No.	Light		Medium		Dark		Yellowish	
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
Light	5	2	1.24	3	1.56				
Light brown	32	11	8.04	10	9.83	10	13.94	1	.18
Reddish-brown........	25	12	6.28	7	7.68	6	10.89		
Dark brown	34	7	8.55	13	10.45	14	14.82		
Black	83	13	20.86	22	25.50	48	36.60		

La couleur des yeux et la forme des cheveux. C = 0.51

	No.	Straight		Low Waves		Deep Waves		Curly		Frizzly	
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
+++Light	5	1	.14	..	..	2	1.50	2	2.20		
++Light	19	..	..	7	4.29	5	5.69	7	8.37		
Even	40	1	1.13	3	9.04	13	11.98	23	17.63		
++Dark	18	1	.51	5	4.07	6	5.39	6	7.93		
+++Dark	1	1	.03								
Light brown	17	..	..	2	3.84	3	5.09	12	7.49		
Dark brown	71	1	2.00	23	16.04	21	21.26	25	31.29	1	.40
Black	6	..	..	..	..	3	1.80	3	2.64		

La couleur de la barbe et la forme des cheveux. C = 0.37

	No.	Straight		Low Waves		Deep Waves		Curly		Frizzly	
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
Light	5	..	..	2	.45	..	..	3	2.20		
Light brown	31	2	.88	12	7.01	9	9.28	8	13.66		
Reddish-brown ...	25	..	..	3	5.65	8	7.49	14	11.02		
Dark brown	34	1	.96	9	7.68	8	10.18	16	14.98		
Black	82	2	2.32	14	18.53	28	24.55	37	36.14	1	.46

La couleur des yeux et la texture des cheveux. C= 0.22

	No.	Coarse F.	Coarse L F.	Medium F.	Medium L F.	Fine F.	Fine L F.
+++Light	5	..	..	4	3.93	1	.93
++Light	19	1	.53	13	14.94	5	3.52
Even	40	1	1.12	28	31.46	11	7.42
++Dark	18	1	.50	14	14.60	3	3.34
+++Dark	1	..	..	1	.79		
Light brown	18	1	.50	14	14.16	3	3.34
Dark brown	71	1	1.99	62	55.84	8	13.16
Black	6	..	..	4	4.72	2	1.11

La couleur de la barbe et la texture des cheveux. C = 0.22

	No.	Coarse F.	Coarse L F.	Medium F.	Medium L F.	Fine F.	Fine L F.
Light	5	1	.14	4	3.93		
Light brown	31	..	..	26	24.38	5	5.75
Reddish-brown	25	..	..	19	19.66	6	4.63
Dark brown	34	1	.96	24	26.74	9	6.30
Black	83	3	2.33	67	65.28	13	15.39

La couleur des yeux et la courbe du front. C = 0.64

	No.	Forward F.	Forward L F.	Absent F.	Absent L F.	sm. F.	sm. L F.	+ F.	+ L F.	++ F.	++ L F.	+++ F.	+++ L F.
+++Light	5	..	..	..	..	4	2.57	..	..	1	.39	1	.01
++Light	19	..	..	..	..	9	9.76	8	6.37	2	1.49		
Even	41	..	..	2	1.60	26	20.84	12	13.74	1	3.21		
++Dark	18	..	..	1	.70	10	9.25	6	6.03	1	1.41		
+++Dark	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	.01
Light brown	18	..	..	2	.70	9	9.25	5	6.03	2	1.41		
Dark brown	71	4	1.98	2	2.78	33	36.49	25	23.80	7	5.55		
Black	6	1	.17	..	..	1	3.08	4	2.01				

La couleur des yeux et des sourcils. C = 0.63

	No.	Absent F.	Absent L F.	ssm. F.	ssm. L F.	sm. F.	sm. L F.	+ F.	+ L F.	++ F.	++ L F.	+++ F.	+++ L F.
+++Light	5	..	..	..	..	2	1.34	2	2.49	1	1.06		
++Light	19	..	..	..	..	6	5.09	7	9.45	6	4.03		
Even	41	..	..	1	.46	11	10.99	19	20.39	10	8.70		
++Dark	18	..	..	..	..	6	4.83	8	8.95	4	3.82		
+++Dark	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	.01
Light brown	18	..	..	..	..	6	4.83	11	8.95	1	3.82		
Dark brown	71	1	.40	1	.79	15	19.04	40	35.30	14	15.07		
Black	..	..	..	..	..	2	1.47	2	2.98	2	1.27		

La couleur des yeux et leur obliquité. C = 0.89

	No.	Absent F.	L.F.	sm. F.	L.F.	+ F.	L.F.	++ F.	L.F.
+++Light	5	4	3.63	1	.84				
++Light	19	14	13.80	4	3.18	1	1.70		
Even	41	31	29.78	8	6.87	1	3.66	1	.69
++Dark	18	13	13.07	3	3.02	2	1.61		
+++Dark	1	1	.73						
Light brown	18	15	13.07	1	3.02	1	1.61	1	.30
Dark brown	71	50	51.56	13	11.90	7	6.35	1	1.19
Black	6	2	4.36	..	..	4	.54		

La couleur des yeux et la hauteur de l'arête nasale. C= 0.33

	No.	sm. F.	L.F.	sm. F.	L.F.	+ F.	L.F.	++ F.	L.F.	+++ F.	L.F.
+++Light	5	..	..	1	.42	2	3.03	1	1.35	1	.17
++Light	19	..	..	..	..	14	11.53	5	5.12		
Even	41	..	..	3	3.46	25	24.88	13	11.06		
++Dark	18	..	..	3	1.52	9	10.92	5	4.85	1	.61
+++Dark	1	..	..	..	..	..	..	1	.27		
Light brown	17	..	..	3	1.43	10	10.31	4	4.58		
Dark brown	71	1	.40	4	5.98	45	43.08	17	19.15	4	2.39
Black	..	..	..	1	.50	3	3.64	2	1.62		

La couleur des yeux et l'épaisseur de la pointe du nez. C = 0.36

	No.	sm. F.	L.F.	sm. F.	L.F.	+ F.	L.F.	++ F.	L.F.	+++ F.	L.F.
+++Light	5	..	..	3	1.94	1	1.88	1	1.12		
++Light	19	..	..	5	7.36	12	7.15	2	4.27		
Even	41	1	.23	15	15.89	16	15.43	9	9.21		
++Dark	18	..	..	9	6.98	3	6.78	6	4.04		
+++Dark	1	..	..	1	.38						
Light brown	17	..	..	5	6.59	9	6.40	3	3.82		
Dark brown	71	..	..	31	27.52	24	26.72	15	15.96	1	.40
Black	6	..	..	..	..	2	2.26	4	1.35		

La couleur de la barbe et l'épaisseur de la pointe du nez. C = 0.27

	No.	sm. F.	L.F.	sm. F.	L.F.	+ F.	L.F.	++ F.	L.F.	+++ F.	L.F.
Light	5	..	..	1	1.94	4	1.88				
Light brown	32	..	..	13	12.40	13	12.04	6	7.19		
Reddish brown ...	25	..	..	12	9.69	9	9.41	4	5.61		
Dark brown	33	1	.18	15	12.79	9	12.42	8	7.41		
Black	83	..	..	28	32.11	32	31.24	22	18.65	1	.47

La couleur des yeux et les ailes nasales. C = 0.36

	No.	Compressed F.	Compressed L F.	Medium F.	Medium L F.	Flaring F.	Flaring L F.
+++Light	5	3	1.35	2	2.84		
++Light	19	4	5.12	15	10.78		
Even	41	11	11.06	27	23.06	3	6.68
++Dark..................	18	4	4.85	8	10.21	6	2.93
+++Dark	..	..	..	1	57		
Light brown	17	3	4.58	13	9.65	1	2.77
Dark brown	71	22	19.15	33	40.29	16	11.57
Black	6	1	1.62	2	3.40	3	.98

La couleur des yeux et des lèvres, l'évasion. C = 0.43

	No.	Absent F.	Absent L F.	sm. F.	sm. L F.	+ F.	+ L F.	++ F.	++ L F.
+++Light	5	..	..	2	1.70	2	2.04	1	.64
++Light	19	5	2.34	10	6.47	4	7.75		
Even	41	4	5.04	12	13.97	21	16.72	4	5.27
++Dark	18	3	2.21	3	6.13	9	7.34	3	2.31
+++Dark	1	1	.12						
Light brown	18	1	2.21	8	6.13	7	7.34	2	2.31
Dark brown	71	8	8.73	26	24.20	28	28.96	9	9.12
Black	6	..	..	..	..	2	2.45	4	.77

La couleur des yeux et la proéminence du menton. C = 0.37

	No.	sm. F.	sm. L F.	sm. F.	sm. L F.	+ F.	+ L F.	++ F.	++ L F.
+++Light	5	..	..	3	2.32	2	2.54		
++Light	19	..	..	7	8.81	12	8.61		
Even	41	1	.46	16	19.01	22	20.84	2	.69
++Dark	18	..	..	10	8.35	7	9.11	1	.30
+++Dark	1	..	..	..	..	1	.51		
Light brown	18	..	..	7	8.35	11	9.15		
Dark brown	71	..	..	36	32.92	35	36.09		
Black	6	1	.07	4	2.78	1	3.05		

L'ANALYSE DES OBSERVATIONS

Comme le nombre total des séries Senhaja est inférieur à celles des Rifains, et que les types isolés dans ce dernier groupe sont trop faibles numériquement pour justifier leur propre utilisation, j'ai choisi la méthode qui consiste à comparer les caractères morphologiques susceptibles de varier dans le blondisme en lien direct avec la couleur des yeux, et dans les cas où cela paraît souhaitable, avec la couleur de la barbe également. J'ai

choisi la couleur des yeux comme norme plutôt que la couleur de la barbe, car la première montre à elle seule les différences entre les deux types fondamentaux de bruns.

Dans l'ensemble, la contingence est plus élevée que celle qui existe entre les types rifains et les mêmes critères. Cela peut provenir d'un métissage plus récent chez les Senhaja, ou d'un choix plus révélateur des critères. Il est bien sûr en partie imputable à la taille plus réduite de l'échantillon Senhaja. Dans les contingences Senhaja, les six individus aux yeux noirs font parfois basculer le tableau de manière à obtenir une contingence plus élevée que s'ils étaient omis. Dans le cas des Rifains, les quatre individus aux yeux noirs ont été omis, mais s'ils étaient inclus, ils influenceraient les contingences dans trois critères seulement, comme suit :

	C. Absence d'yeux noirs	C. Présence d'yeux noirs
La couleur de la peau	0.29	0.30
La courbe du front	0.25	0.28
Le profil nasal	0.25	0.29

La tendance des quatre individus aux yeux noirs selon ces critères va dans le sens d'une couleur de peau moyenne, d'une inclinaison frontale + et d'un profil nasal concave. Pour les autres critères, les quatre individus suivent si parfaitement la distribution de la série totale qu'ils ne modifient pas le coefficient obtenu lorsqu'ils sont exclus.

Analysons maintenant les contingences des Senhaja. Les yeux clairs vont sans aucun doute de pair avec les barbes claires, qu'il s'agisse d'yeux uniformément mixtes ou d'yeux presque entièrement clairs. Les nuances plus foncées des yeux mixtes et marron clair correspondent à une répartition normale de la couleur de la barbe, tandis que les yeux marron foncé et noirs sont définitivement associés aux barbes noires.

Concernant la couleur de la peau, tous les yeux au-dessus du marron clair tendent vers des couleurs de peau plus claires que prévu ; le marron clair étant intermédiaire, et les yeux marron foncé et noirs vont avec une couleur de peau foncée. Dans ce cas comme pour tous les critères analysés pour les deux groupes, la couleur de la barbe est moins significative que la couleur des yeux. Les barbes brun roux, brun clair et clair vont vers les peaux claires, les barbes brun foncé sont intermédiaires, et les barbes noires correspondent aux peaux foncées.

Au niveau de la forme des cheveux, les individus métissés et aux yeux marron clair sont les plus frisés ; les individus aux yeux marron foncé le sont moins, à la différence des individus aux yeux noirs, dont les cheveux forment des vagues profondes. En comparant la forme et la couleur des cheveux, nous constatons que les cheveux les plus clairs sont les moins bouclés et que les cheveux roux sont les plus frisés, tandis que les cheveux les plus foncés présentent peu de différences par rapport à la moyenne du groupe. Les déductions de cette évidence sont que les blonds et les intrus bruns No. 4 n'ont pas les cheveux très frisés, ce dernier caractère accompagnant les bruns aux yeux marron clair et certains types métissés, roux et aux yeux uniformément mixtes.

Pour la texture des cheveux, aucune différence n'indique une association significative entre cette observation et la couleur des yeux ou de la barbe.

Pour l'inclinaison du front et les sourcils, les coefficients élevés sont dus à un individu atypique aux yeux foncés + + +. Sans lui, ces contingences seraient beaucoup moins valables. Pour l'inclinaison du front, ce sont les yeux réguliers qui sont les moins inclinés, et les types aux yeux marron foncé et aux yeux noirs ont ce qu'il faut d'inclinaison vers l'avant, un caractère infantile souvent associé à certains types de Noirs. Au niveau des sourcils, les différences semblent en effet très légères. Il y a une légère tendance, probablement insignifiante, pour les individus aux yeux marron clair à présenter des crêtes sourcilières relativement faibles, et pour les individus aux yeux marron foncé à se regrouper autour de +. Si l'on exclut l'individu + + +, cette observation n'est probablement pas importante.

Pour ce qui est de l'obliquité des yeux, dont nous avons précédemment constaté qu'elle était plus forte sur la voie d'invasion Senhaja, toutes les catégories de couleurs d'yeux, à l'exception des deux plus foncées, présentent des fréquences élevées en termes d'absence par rapport aux fréquences attendues. Les yeux marron foncé et les yeux noirs, surtout ces derniers, l'ont apporté.

Dans le Rif, la hauteur de l'arête nasale était l'un des moyens les plus importants de distinguer les types blonds. Chez les Senhaja, cependant, les constantes varient si peu par rapport aux fréquences d'indépendance que des distinctions similaires ne peuvent être faites. Concernant l'épaisseur de la pointe du nez, un autre critère essentiel

pour le Rif, il n'est guère possible d'en distinguer davantage, en comparaison avec les yeux et la barbe. Pour la couleur des yeux, les + + + clairs sont fins, les + + clairs vont vers + , tout comme les bruns clairs, et les noirs vont vers + + . Les yeux marron foncé marquent une séparation entre un contingent au nez étroit et un contingent répondant aux attentes dans les catégories plus larges ; + + les yeux foncés vont dans le même sens. Par rapport à la couleur de la barbe, les barbes noires vont de pair avec des pointes nasales larges, tandis que les pointes fines sont plus étroitement liées aux barbes foncées et brun roux qu'à celles de teinte plus claire.

TABLEAU 129. LES CONSTANTES MÉTRIQUES DES TYPES DE PIGMENTATION ; LE GHOMARA

	No.	M.	σ	V.
Stature				
Lights	34	164.94 ± .68	5.88 ± .48	3.56 ± .29
Darks	35	165.34 ± .59	5.20 ± .42	3.14 ± .25
Head length				
Lights	34	189.41 ± .74	6.40 ± .60	3.38 ± .28
Darks	35	190.72 ± .81	7.09 ± .57	3.72 ± .30
Head breadth				
Lights	34	146.82 ± .53	4.62 ± .38	3.15 ± .26
Darks	35	147.26 ± .53	4.69 ± .38	3.18 ± .26
Cephalic index				
Lights	34	77.65 ± .34	2.98 ± .24	3.84 ± .31
Darks	35	77.26 ± .41	3.64 ± .29	4.71 ± .38
Bigonial				
Lights	34	104.53 ± .67	5.80 ± .47	5.55 ± .45
Darks	35	102.33 ± .81	7.13 ± .57	6.97 ± .56
Nose height				
Lights	34	54.15 ± .42	3.60 ± .29	6.65 ± .54
Darks	35	53.60 ± .50	4.35 ± .35	8.12 ± .65
Nose breadth				
Lights	34	33.79 ± .35	3.01 ± .25	8.91 ± .73
Darks	35	34.28 ± .26	2.26 ± .18	5.93 ± .48
Nasal index				
Lights	34	62.62 ± .75	6.51 ± .53	10.40 ± .85
Darks	35	64.37 ± .74	6.45 ± .52	10.20 ± .82

LA COMPARAISON, LES CLAIRS ET LES FONCÉS

	D.	XP.E	Moyenne V.	Moyenne V.
Taille	0.40	0.44	Clairs, 5.68	Foncés, 5.75
Longueur de la tête	1.31	1.19		
Largeur de la tête	0.44	0.59		
Indice céphalique	0.39	0.74		
Bigonale	2.20	2.10		
Hauteur du nez	0.55	0.85		
Largeur du nez	0.49	1.11		
Indice nasal	1.75	1.67		
Moyennes	0.94	1.09		

Dans le cas des ailes nasales, la catégorie des yeux les plus clairs se trouve du côté comprimé ; ++ les yeux clairs et uniformément mixtes révèlent leur qualité en se plaçant à un niveau moyen, tout comme les yeux marron clair ; ++ les yeux foncés et noirs se dirigent vers l'évasement, tandis que les yeux marron foncé dépassent la normale dans les deux sens, avec une dépression au milieu, ce qui indique une fois de plus leur nature bimodale.

Pour l'éversion des lèvres, la classe des + + clairs est la moins éversée, et le groupe aux yeux noirs est le plus éversé. Les autres tendances tendent vers l'homogénéité,

avec les yeux uniformément mixtes, et une légère bimodalité avec une plus grande tendance à l'éversion, dans le cas des + + foncés.

Les types aux yeux clairs et aux yeux marron clair sont les plus marqués au niveau de la proéminence du menton, et ceux aux yeux noirs le sont le moins. Les types + + foncé et brun foncé sont modérément récessifs, un peu moins que le groupe des yeux noirs.

Résumé : Les conclusions générales dégagées dans le Rif se vérifient ici. Les types les plus blonds ont la peau plus claire, le front plus incliné, le nez plus haut et plus étroit, les lèvres plus fines et le menton plus proéminent que les autres. L'extrême expression de ces caractères ne va pas toujours de pair avec les plus clairs, bien qu'elle se situe généralement dans les trois catégories les plus claires. Même si les différences entre les types de pigmentation sont apparemment plus importantes ici que dans le Rif, le type blond n'est pas pour autant plus pur. Certains des types bruns en sont génétiquement plus éloignés.

Les bruns aux yeux clairs prennent à nouveau leur forme caractéristique ; ils ont les cheveux plus bouclés que les autres, une couleur de peau intermédiaire, et sont en général plus proches des blonds que des bruns aux yeux bruns et noirs. Le nez relativement plus fin, les lèvres plus minces et le meilleur menton de ce type indiquent que les types foncés sont plus éloignés des blonds qu'ils ne le sont dans le Rif, et que le type aux yeux marron clair leur ressemble davantage. Les types aux yeux bruns et aux yeux noirs introduisent l'élément hamitique typique, mais aussi un élément négroïde. Il est possible de distinguer dans certains caractères des types négroïdes associés à ces traits,

ce qui n'est pas le cas pour le Rif. L'élément négroïde est plus présent chez les Senhaja, où, en raison de la similitude de la couleur des cheveux et des yeux, il se confond, par une étude de la pigmentation, avec le type saharien.

LE GHOMARA ; ANALYSE MÉTRIQUE

Dans le Ghomara, nous pouvons nous attendre à des résultats moins tranchés que dans le Rif et le Senhaja pour deux raisons : le manque d'analyse régionale interne et la rareté des échantillons. Il est presque futile de subdiviser cette série à des fins de sériation, mais l'importance du problème posé est telle qu'une tentative a été faite. J'ai regroupé les catégories de couleur des yeux noirs, marron foncé, marron clair et + + foncé en un groupe général appelé Foncés, et les autres ont été classées en série sous le nom de Clairs. Une telle division a pour seule vertu la parité numérique, nécessaire à son existence dans un groupe total aussi restreint. On ne s'attend pas à des différences significatives, pourtant il y en a une qui apparaît, celle du bigonial, qui montre une tendance diamétralement opposée à celle que l'on rencontre dans le Rif et le Senhaja.

En ce qui concerne la stature, les foncés sont légèrement plus grands, comme d'habitude ; les clairs ont la tête plus ronde, en raison du fait que leur tête est plus courte que large. La largeur de la tête est également inférieure à celle du groupe des bruns, mais la différence n'est pas aussi frappante que la longueur de la tête. Dans l'ensemble, les deux groupes présentent un indice céphalique relativement élevé qui distingue les Ghomara

de manière générique des Rifains et des Senhaja. Le bigonial plus large, la seule caractéristique significative, revient aux Clairs, qui avec des nez plus hauts et plus étroits affichent l'indice nasal le plus bas. Ces différences ne sont pas comparables à celles que l'on retrouve chez les Rifains et les Senhaja. Là où les blonds sont moins dolichocéphales dans ces régions, ils ont une tête plus large que courte. De plus, ils ont des mâchoires plus étroites que larges. Ce groupe du Ghomara, et surtout son élément blond, rappelle les Kabyles d'Armand Viré et la série des Canaries de Hooton, surtout le type à tête plus ronde qu'il a observé dans l'île de la Gomera. Par cette dernière affirmation, j'entends une similitude de type physique que ne suggère pas celle des noms, qu'il s'agisse ou non d'une coïncidence, une question que l'auteur n'est pas qualifié pour trancher ex vatico.

Quoi qu'il en soit, qu'il soit blond ou brun, nous avons affaire, chez les Ghomara, à une population étrangère, plus proche des types berbères de l'Algérie et du Sud que du type autochtone, et qui laisse entrevoir la possibilité d'une seconde introduction du blondisme dans le nord du Maroc.

TABLEAU 130. L'ANALYSE DE LA PIGMENTATION : LE GHOMARA

LES COEFFICIENTS OU LA MOYENNE AU CARRÉ DES CONTINGENCES

Eye color and beard color .... .47

	With Eye Color	With Beard Color		With Eye Color	With Beard Color
Skin color	.37	.40	Nasal bridge height	.30	
Hair form	.44	.31	Nasal tip thickness	.38	.44
Hair texture	.27	.12	Nasal wings	.44	
Forehead slope.........	.47		Lips, eversion..........	.46	
Browridges	.41		Chin prominence	.27	

La couleur des yeux et de la barbe 0,47

	Avec la couleur des yeux	Avec la couleur de la barbe
Couleur de la peau	0.37	0.40
Forme des cheveux	0.44	0.31
Texture des cheveux	0.27	0.12
Inclinaison du front	0.47	
Arcades des sourcils	0.41	

	Avec la couleur des yeux	Avec la couleur de la barbe
Hauteur de l'arête nasale	0.30	
Épaisseur de la pointe du nez	0.38	0.44
Ailes nasales	0.44	
Lèvres, l'éversion	0.46	
Proéminence du menton	0.27	

La couleur des yeux et de la barbe. C = 0.47

	No.	Light F.	Light I. F.	Light Brown F.	Light Brown I. F.	Reddish-Brown F.	Reddish-Brown I. F.	Dark Brown F.	Dark Brown I. F.	Black F.	Black I. F.
Light	1	..	..	1	.13						
++Light	12	..	..	1	1.56	3	1.91	2	3.13	6	4.70
Even	21	1	1.22	4	2.74	3	3.35	6	5.48	7	8.22
++Dark	8	1	.22	..	..	1	1.28	2	2.09	4	3.13
Light brown	11	1	.64	..	..	2	1.75	3	2.87	5	4.30
Dark brown	15	1	.87	3	1.96	2	2.39	5	3.91	4	5.86
Black	1	..	..	..	..	..	..	..	..	1	.39

La couleur des yeux et de la peau. C = 0.37

	No.	Light F.	Light I. F.	Medium F.	Medium I. F.	Dark F.	Dark I. F.	Yellowish F.	Yellowish I. F.
Light	1	1	.36						
++Light	12	6	4.34	3	4.52	3	2.95		
Even	21	6	7.61	10	7.92	4	5.15	1	.30
++Dark	8	3	2.90	2	3.01	3	1.97		
Light brown	11	4	3.98	5	4.14	2	2.71		
Dark brown	15	5	5.44	6	5.65	4	3.69		
Black	..	..	..	..	..	1	.25		

La couleur de la barbe et la couleur de la peau. C = 0.40

	No.	Light F.	Light I. F.	Medium F.	Medium I. F.	Dark F.	Dark I. F.	Yellowish F.	Yellowish I. F.
Light	4	..	..	2	1.51	2	.99		
Light brown	9	2	3.26	4	3.39	2	2.22	1	.13
Reddish-brown........	11	6	3.98	2	4.14	3	2.71		
Dark brown	18	8	6.52	6	6.78	4	4.44		
Black	27	9	9.52	12	10.16	6	6.65		

La couleur des yeux et les ailes nasales. C = 0.44

	No.	Compressed F.	Compressed I. F.	Medium F.	Medium I. F.	Flaring F.	Flaring I. F.
Light	1	..	..	1	.67		
++Light	12	4	2.78	7	8.00	1	1.24
Even	21	4	4.87	13	14.00	4	2.13
++Dark..................	8	1	1.86	6	5.34	1	.81
Light brown	11	4	2.55	7	7.34		
Dark brown	15	3	3.48	12	10.00		
Black	..	..	..	..	..	1	.10

La couleur des yeux et des lèvres, l'éversion. C = 0.46

	No.	Absent F.	Absent I. F.	sm. F.	sm. I. F.	+ F.	+ I. F.	++ F.	++ I. F.
Light	1	..	..	1	.38				
++Light	12	1	1.57	7	4.52	4	4.88		
Even	21	2	2.74	7	7.92	11	8.52	1	1.83
++Dark	8	..	..	2	3.02	5	2.96	1	.70
Light brown	11	1	1.43	5	4.15	3	4.47	2	.96
Dark brown	15	5	1.96	4	5.65	4	6.09	2	1.30
Black	1	..	..	..	..	1	.41		

La couleur des yeux et la forme des cheveux. C = 0.44

	No.	Straight F.	Straight I. F.	Low Waves F.	Low Waves I. F.	Deep Waves F.	Deep Waves I. F.	Curly F.	Curly I. F.
Light	1	..	..	1	.26				
++Light	12	1	.17	4	3.13	2	2.26	5	6.43
Even	21	..	..	4	5.48	2	3.96	15	11.26
++Dark	8	..	..	3	2.09	1	1.51	4	4.29
Light brown	11	..	..	2	2.87	3	2.07	6	5.90
Dark brown	15	..	..	4	3.91	4	2.83	7	8.04
Black	1	..	..	..	..	1	.19		

La couleur de la barbe et la forme des cheveux. C = 0.31

	No.	Straight F.	Straight I. F.	Low Waves F.	Low Waves I. F.	Deep Waves F.	Deep Waves I. F.	Curly F.	Curly I. F.
Light	4	..	..	1	1.04	..	..	3	2.14
Light brown	9	..	..	2	2.35	1	1.70	6	4.83
Reddish-brown	11	..	..	3	2.87	4	2.07	4	6.67
Dark brown	18	..	..	7	4.70	3	3.39	8	9.65
Black	27	1	.39	5	7.04	5	5.09	16	14.48

La couleur des yeux et la texture des cheveux. C = 0.27

	No.	Medium F.	Medium I. F.	Fine F.	Fine I. F.
Light	1	1	.62		
++Light	12	8	7.48	4	4.52
Even	21	12	13.01	9	7.91
++Dark	8	7	4.98	1	3.15
Light brown	11	7	6.85	4	4.14
Dark brown	15	8	9.35	7	5.65
Black	1	..	..	1	.38

La couleur de la barbe et la texture des cheveux. C = 0.12

	No.	Medium F.	Medium I. F.	Fine F.	Fine I. F.
Light	4	3	2.49	1	1.51
Light brown	9	5	5.61	4	3.39
Reddish-brown	11	7	6.86	4	4.14
Dark brown	18	10	11.12	8	6.78
Black	27	18	16.83	9	10.17

La couleur des yeux et l'inclinaison du front. C = 0.44

	No.	sm. F.	sm. I. F.	+ F.	+ I. F.	++ F.	++ I. F.	+++ F.	+++ I. F.
Light	1	..	..	..	..	1	.17		
++Light	12	5	5.74	4	4.00	3	2.09		
Even	21	11	10.03	7	7.00	2	3.65	1	.30
++Dark	8	1	3.83	5	2.67	2	.96		
Light brown	11	6	5.27	2	3.67	3	1.93		
Dark brown	15	10	7.18	4	5.00	1	2.61		
Black	1	..	..	1	.33				

La couleur des yeux et les arcades sourcilières. C = 0.41

		sm.		+		++		+++	
	No.	F.	L F.	F.	L F.	F.	L F.	F.	L F.
Light	1	..	..	1	.52				
++Light	12	2	3.65	8	6.26	2	1.91		
Even	21	8	6.39	9	11.02	3	3.35	1	.30
++Dark	8	2	2.44	3	3.31	3	1.28		
Light brown	11	6	3.35	4	5.74	1	1.75		
Dark brown	15	3	4.56	10	7.83	2	2.39		
Black	1	..	..	1	.52				

La couleur des yeux et la hauteur de l'arête nasale. C = 0.30

		sm.		+		++	
	No.	F.	L F.	F.	L F.	F.	L F.
Light	1	..	..	1	.56		
++Light	12	1	1.22	5	6.78	6	4.00
Even	21	3	2.13	11	11.87	7	7.00
++Dark	8	1	.81	5	4.52	2	2.67
Light brown	11	1	1.12	6	6.22	4	3.67
Dark brown	15	1	1.52	11	8.48	3	5.00
Black	1	..	..	..	..	1	.33

La couleur des yeux et l'épaisseur de l'extrémité nasale. C = 0.38

		sm.		+		++	
	No.	F.	L F.	F.	L F.	F.	L F.
Light	1	..	..	1	.46		
++Light	12	6	4.52	6	5.57		
Even	21	7	7.91	10	9.74	4	3.35
++Dark	8	4	3.01	3	3.71	1	1.28
Light brown	11	5	4.14	4	4.10	2	1.75
Dark brown	15	4	5.65	8	6.96	3	2.39
Black	1	..	..	..	..	1	.16

La couleur de la barbe et l'épaisseur de l'extrémité nasale. C = 0.41

		sm.		+		++	
	No.	F.	L F.	F.	L F.	F.	L F.
Light	4	2	2.03	..	..	2	.64
Light brown	9	1	3.45	7	4.14	1	1.43
Reddish-brown	11	5	4.14	6	5.10		
Dark brown	18	5	6.79	8	8.35	5	2.87
Black	27	13	10.16	11	12.50	3	4.31

La couleur des yeux et la proéminence du menton. C = 0.27

		sm.		+		++	
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
Light	1	..	..	1	.57		
++Light	12	4	5.04	8	6.78		
Even	21	8	8.83	12	11.87	1	.30
++Dark	8	4	3.36	4	4.52		
Light brown	11	5	4.61	6	6.22		
Dark brown	15	7	6.31	8	8.48		
Black	1	1	.42				

LE GHOMARA, L'ANALYSE DES OBSERVATIONS

Le système d'analyse appliqué aux Ghomara en fonction des types pigmentaires est le même que celui utilisé pour les Senhaja, et pour les mêmes critères, à l'exception de l'obliquité, qui n'est pas suffisamment fréquente chez les Ghomara pour poser un quelconque problème.

Les contingences sont nombreuses dans ce groupe, sans l'aide d'un seul individu aberrant, comme dans deux cas chez les Senhaja. Leur taille est en partie due à la petite taille de la série, mais néanmoins pour tous les critères sauf la texture des cheveux et la proéminence du menton, ils sont probablement représentatifs.

En examinant les contingences individuelles, on constate peu de différence entre les fréquences et les fréquences d'indépendance, malgré les coefficients élevés ; nous travaillons ici à une échelle plus réduite. Ceci est particulièrement vrai pour les trois premières contingences, dans lesquelles les principales différences semblent se situer au niveau des tendances extrêmes. Le

type aux yeux marron clair semble avoir une barbe légèrement plus foncée et une peau plus claire que le type aux yeux marron foncé. Les blonds ne manifestent pas leurs particularités habituelles de manière frappante.

Dans la forme des cheveux, les yeux clairs sont associés à de légères ondulations, et les yeux mixtes à des boucles ; les yeux marron clair vont avec des cheveux plus bouclés et les yeux marron foncé avec des cheveux plus raides. En combinant la forme des cheveux avec la couleur de la barbe, il appert que les cheveux clairs et noirs sont bouclés, que les barbes brun foncé sont à peu près moyennes et que les barbes brunes rousses sont les plus lisses.

Pour la texture des cheveux, malgré le faible coefficient, ceux des individus aux yeux foncés + + sont plus rugueux et ceux des yeux marron foncé légèrement plus fins que la norme ; il n'y a pas de lien visible entre la couleur de la barbe et la texture des cheveux.

Les personnes aux yeux clairs, ++ clairs et ++ foncés ont des fronts inclinés ; les personnes aux yeux marron foncé ont des fronts plus droits. Les yeux marron clair apparaissent légèrement bimodaux pour ce caractère. Au niveau des sourcils, le type brun clair est comme d'habitude le moins marqué, tandis que les deux catégories les plus claires semblent légèrement supérieures aux fréquences d'indépendance.

Concernant la hauteur de l'arête nasale, les yeux + + clairs impliquent des nez plus hauts, et les yeux marron foncé des nez plus bas. Quant à l'épaisseur de la pointe du nez, les yeux marron foncé et noirs sont plus épais, tandis

que les ++ clairs sont plus fins. La barbe noire, en revanche, est associée aux nez plus fins, alors que les teintes plus claires dans la couleur de la barbe ne sont pas différenciées comme on pourrait s'y attendre. Les barbes marron foncé, en effet, vont avec des extrémités nasales plus épaisses. Au niveau des ailes nasales, les types aux yeux + + clairs et marron clair sont les plus comprimés, les yeux marron foncé montrent un excès moyen, et les yeux uniformément appariés des ailes évasées. L'unique individu aux yeux noirs présente également un évasement, ce qui confère beaucoup de poids au résultat final.

Dans l'éversion labiale, les individus aux yeux clairs se dirigent vers sm, ceux aux yeux foncés mixtes et + + vers +, et le type aux yeux marron foncé vers l'extrême d'Absent et un état + +, qui est au moins normal. Les yeux marron clair présentent une bimodalité entre sm et + +.

Quant à la proéminence du menton, les types aux yeux clairs dépassent les diverses catégories de bruns.

Résumé : Les contingences des Ghomara, tout en donnant les coefficients les plus élevés des trois groupes, fournissent les résultats les moins satisfaisants en raison de leur manque de clarté interne. Les blonds, les bruns aux yeux marron clair et les bruns aux yeux marron foncé montrent leurs tendances typiques pour de nombreux critères, mais n'y parviennent pas dans d'autres, tout en créant un pêle-mêle qui accumule une contingence élevée difficile à interpréter. Les contingences renforcent le sentiment, dérivé des mensurations, que le Ghomara pose un problème ethnique différent de celui du Rif et du Senhaja. Je voudrais aborder ce problème avec une série beaucoup plus importante que celle dont je dispose.

L'ANALYSE DES DONNÉES RELATIVES À LA PIGMENTATION ; CONCLUSIONS GÉNÉRALES

1. Dans chacune des trois zones, le Rif, le Senhaja et le Ghomara, les types blonds s'écartent des types bruns en direction de l'Europe. Ces distinctions concernent en grande partie les caractères morphologiques, surtout des parties molles ; dans l'ensemble des différences métriques, cette distinction n'est pas claire. Individuellement, elle concerne surtout le nez et le diamètre bigonial.
2. Dans chacune de ces trois régions, les types semblent métriquement plus proches les uns des autres que des types correspondants des deux autres régions, et pourtant, en termes d'observation, ils sont plus proches les uns des autres. Les orientations ou les tendances des types correspondants sont toutefois similaires.
3. L'étude de ces types à la lumière des chapitres précédents sur la distribution tribale permet de dégager les faits suivants :

A. Les deux types principaux sont un blond nord-européen et un type aux yeux marron clair, métriquement proche du premier, mais qui a la peau la plus foncée, les cheveux les plus bouclés et le nez le moins fin de tous. Ce deuxième type peut représenter les derniers vestiges d'une population méditerranéenne originelle submergée par les blonds à une date

très ancienne, ou bien il peut représenter des infiltrations marginales précoces de peuples sous-négroïdes ou méditerranéens. C'est cette dernière hypothèse qui est la plus étayée par la distribution.

B. Partout, un brun aux yeux bruns semble intrusif ; il arrive relativement tard. Ce type est plus grand et moins négroïde par la couleur de la peau et la forme des cheveux que le type brun antérieur, et est apparemment d'origine distincte du premier. Il est probablement d'origine hamitique ou saharienne. Sur le plan squelettique, il diffère peu du type nord-européen, ce qui renforce le rapprochement entre les Rifains et les peuples nord-européens. La présence de ce type dans le Rif oriental semble avoir entraîné un renforcement du trait des yeux clairs, sans augmentation correspondante de la blondeur de la barbe. Cette infiltration de populations aux yeux clairs pourrait représenter une première vague d'invasion générale en direction de l'est, l'élément aux yeux marron foncé étant une manifestation ultérieure du même mouvement général. Chez les Senhaja, cette invasion s'accompagne d'une tendance à produire un iris rayé résultant du métissage, et d'un certain degré d'obliquité des yeux. Elle s'accompagne dans le Senhaja d'un élément négroïde relativement absent dans le Rif oriental.

C. Bien que les généralisations ci-dessus soient vraies dans une certaine mesure dans le cas du Ghomara, ce groupe possède une

mésocéphalie étrangère à la région en général, et une inversion de la situation générale par rapport au bigonial. Il est probablement lié à certains éléments sous-blonds et sous-brachycéphales que l'on rencontre dans d'autres parties de l'Afrique du Nord, comme les Kabyles et certains types de Guanches, plutôt qu'au type blond du Rif.

CHAPITRE XXIII

LES TYPES MORPHOLOGIQUES BASÉS SUR LES MOYENNES TRIBALES

L'UTILITÉ DU SYSTÈME ; LA TECHNIQUE EMPLOYÉE

En analysant les relations entre les moyennes tribales concernant les mensurations et les indices, certaines distinctions fondamentales entre les tribus rifaines et Senhaja ont été identifiées, mais notre groupe est si homogène que les critères métriques seuls ne peuvent montrer de façon optimale les différences locales entre les types. De même, l'analyse des types de pigmentation a permis de séparer les blonds des bruns et de définir des subdivisions pour chacun d'entre eux, mais dans un groupe aussi profondément métissé que le nôtre, les caprices de l'hérédité pigmentaire peuvent masquer certaines vérités fondamentales. Dans un souci de clarté, donc, et en complément des analyses précédentes, j'ai conçu une méthode de traçage des types morphologiques basée sur des observations centrées sur la tête et le faciès. Seules les observations pour lesquelles des moyennes tribales ont été calculées sont utilisées. Chaque région qui présente une particularité dans le caractère général de ses qualités d'observation a servi de base à la définition d'un type. Ainsi, à Aith Amart et Aith Waryaghar, nous rencontrons des fronts hauts, des nez hauts et fins, des malaires comprimés, des lèvres non éversées et d'autres traits de type nord-européen qui ont déjà manifesté leur interrelation et leur connexion avec le blondisme, qui semble être concentré dans cette région. C'est pourquoi un

type basé sur ces moyennes a été isolé, de la manière suivante : Dans chaque tribu, les moyennes négatives sont inversées, c'est-à-dire qu'elles sont soustraites de cent. Les douze moyennes sont donc positives. Elles sont additionnées et divisées par douze. Les moyennes obtenues indiquent les valeurs tribales ou les intensités relatives pour chaque type sélectionné. Ces moyennes n'ont évidemment pas de signification absolue et sont purement comparatives.

TABLEAU 131. LES TYPES MORPHOLOGIQUES BASÉS SUR LES MOYENNES TRIBALES

LES CRITÈRES RETENUS POUR DÉTERMINER LA RÉPARTITION DES TYPES

Central		*Eastern*	
1. Forehead height	+	1. Forehead breadth	+
2. Eyes, obliquity	−	2. Browridges	+
3. Nasion depression	−	3. Nasion depression	+
4. Nasal root height	+	4. Nasal root height	+
5. Nasal root breadth	−	5. Nasal root breadth	+
6. Nasal bridge height	+	6. Nasal bridge height	+
7. Nasal bridge breadth	−	7. Nasal bridge breadth	+
8. Nasal tip thickness	−	8. Nasal tip thickness	+
9. Lips, eversion	−	9. Malars	+
10. Chin prominence	+	10. Gonial angles	+
11. Malars	−	11. Lambdoid flattening	+
12. Occipital disharmony	−	12. Occipital disharmony	+

Saharan		*Negroid*	
1. Forehead height	−	1. Forehead breadth	−
2. Forehead slope	+	2. Forehead slope	−
3. Eyes, obliquity	+	3. Eyes, obliquity	+
4. Nasion depression	−	4. Nasion depression	+
5. Nasal root height	+	5. Nasal root height	−
6. Nasal bridge height	+	6. Nasal root breadth	+
7. Nasal bridge breadth	−	7. Nasal bridge breadth	+
8. Nasal tip thickness	+	8. Nasal tip thickness	+
9. Lips, integumental	−	9. Lips, integumental	+
10. Lips, eversion	+	10. Lips, membranous	+
11. Chin prominence	−	11. Lips, eversion	+
12. Gonial angles	−	12. Chin prominence	−

LA DISTRIBUTION TRIBALE DES TYPES MORPHOLOGIQUES

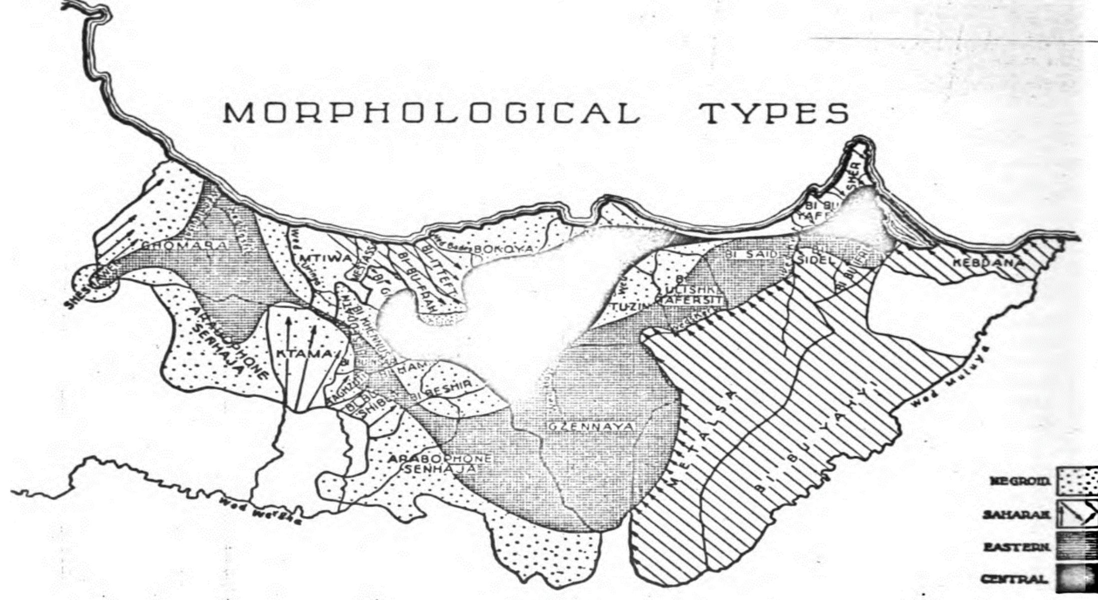
	Central	Eastern	Saharan	Negroid
Kebdana	63.57	42.34	48.18	40.74
Masuza	64.91	43.60	45.11	37.76
Galiya	63.58	42.03	46.63	39.58
Nomads	62.18	41.11	50.94	39.83
Said	62.08	45.90	46.98	38.90
Ulishk	60.38	45.51	44.68	41.43
Temsaman	64.04	41.83	44.83	40.84
Tuzin	61.87	41.27	43.70	40.10
Gsennaya	62.15	45.98	45.79	40.75
Urriaghel	64.55	39.83	45.20	39.55
Amart	67.46	41.34	45.14	36.99
Targuist	59.03	43.80	46.73	43.52
Bokoya	63.53	39.65	43.16	40.42
Maritimes	63.51	41.40	46.74	39.95
Zarket	64.92	40.58	45.67	39.33
Bu Nsar	61.41	42.26	46.91	43.70
Hamid	60.60	43.64	48.42	44.01
Taghzuth	59.77	44.45	47.63	44.94
Ktama	59.33	39.89	49.58	47.20
Ar. Sen.	59.69	43.50	46.52	43.37
Total Rif	63.04	42.60	45.70	39.99
Total Senhaja	60.95	42.99	47.30	43.76
Ghomara	59.65	43.76	48.07	43.36
Sheshawen	61.68	44.09	45.73	41.59
Arabs	60.54	43.63	46.20	43.52
Shluh	59.65	43.51	45.75	44.08

L'avantage de ce système est qu'il fait ressortir plus clairement que toute autre méthode utilisée jusqu'à présent la division du territoire en sous-régions, foyers de différents types de faciès. Son inconvénient est que, chaque tribu étant considérée comme une unité, les éléments minoritaires au sein des tribus passent sous silence et que seule la tendance générale au sein de la tribu est exprimée. Les éléments minoritaires ont cependant été suffisamment mis en évidence par l'analyse de la pigmentation, et le système actuel contribuera à clarifier la situation en permettant une différenciation plus précise des rapports entre les tribus que celle à laquelle il a abouti.

LES CHOIX DES TYPES

Le premier et le plus évident type à sélectionner est celui appartenant au Rif central, choisi sur la base des traits morphologiques des Aith Amart et Aith Waryaghar, et du type à pigmentation blonde. Les critères énumérés sont tous des traits nordiques. Les fronts larges n'ont pas été répertoriés car ils semblent suivre le type oriental, et les fronts inclinés car ils appartiennent plutôt au type saharien. Pour ce qui est de l'épaisseur des lèvres, qu'elles soient tégumentaires ou membraneuses, ni les Aith Amart ni le type à pigmentation blonde ne semblent plus minces que la moyenne rifaine ; leur seule particularité est l'absence d'éversion des lèvres. C'est dans les irrégularités lambdoïdes et occipitales qu'ils présentent le moins de signes de métissage dysharmonique.

Le type oriental a été choisi comme modèle pour les Aith Saïd et les Gzennaya, et représente le type à visage large, à mâchoire massive et au corps robuste qui s'est manifesté dans l'analyse de certains indices et qui semblait en désaccord avec les faits généraux de distribution. Tous les critères utilisés sont positifs : le type est lourd, bien charpenté, large et à gros nez. Les critères utilisés le font pencher du côté alpin, mais il est probablement apparenté au type guanche, et, pour employer un terme bien galvaudé, il représente une dysharmonie à la Cro-Magnon, puisqu'il s'agit de dolichocéphales. C'est ce type qui présente le plus d'aplatissement lambdoïde et de dysharmonie occipitale.


MORPHOLOGICAL TYPES
GHOMARA
ARABOPHONE SENHAJA
KTAMA
MTIWA
BI BU-FRAH
BI ITTEFT
BOKOYA
BI BESHIR
ARABOPHONE SENHAJA
GZENNAYA
TUZIN
TAFERSIT
BI SAID
SIDEL
KEBDANA
METASA
BI BU YAHYI
Wed Wergha
Wed Mulaya
NEGROID
SAHARAN
EASTERN
CENTRAL
MAP 41

Le type saharien a été sélectionné en prenant en compte les Aith Bou Yahyi et les Metalsa. Les analyses précédentes n'ont pas réussi à séparer le type nomade du type oriental général, une ségrégation que les moyennes actuelles semblent justifier. Ces différences s'expriment à travers les critères énumérés pour le type saharien : un front bas et incliné, des orbites obliques, un nez bien ancré et bien ponté, avec une faible dépression au niveau du nasion, mince au niveau de son arête, mais s'élargissant et se réduisant au niveau de son extrémité, des lèvres fines au niveau du tégument, mais éversées, et un menton fuyant. Ces traits caractérisent le premier type à faire son apparition et qui ne soit pas totalement européen. Ils révèlent une souche hamitique - hamitique en référence à l'égyptien dynastique et à l'élément non négroïde présent au Sahara et au Soudan oriental.

Le type Négroïde est caractérisé par les critères normalement associés aux Noirs, auxquels s'ajoute l'obliquité des yeux. Cette obliquité ne peut être rattachée avec précision ni au type saharien, ni au type négroïde, et bien que je commette peut-être une injustice à l'égard de l'un d'entre eux, il sera plus prudent de l'attribuer aux deux types. Comme les types négroïdes figurent toujours dans des combinaisons diluées, les dominantes européennes telles que l'arête nasale haute ont nécessité l'omission de certains critères habituels. Ce type seul pris parmi les quatre n'a pas de lieu de provenance bien défini. Certains Senhaja et Aith Oulichek ont fourni des indications précieuses.

LA DISTRIBUTION, LE TYPE CENTRAL

Dans sa distribution, le type central, qui représente la souche blonde autochtone, est clairement le plus ancien des quatre. Il se répartit en deux foyers, l'un majeur à Aith Amart avec Aith Waryaghar en soutien étroit et Zerket et Temsaman comme points d'appui, et l'autre mineur à Mazouja avec le reste de Gueliya et Kebdana comme points d'appui. Cette répartition concorde avec celle de la couleur de la peau et de la barbe, qui montre une bifurcation régionale, et avec celle des institutions sociales rifaines, qui atteste un centre secondaire de maintien dans la région de ce foyer mineur du type central. Si l'on en juge par ces éléments, la conclusion logique est que ce type fondamentalement nord-européen s'étendait autrefois d’Aith Amart à l'embouchure du Moulouya, mais qu'il a ensuite été repoussé par la pression générale et divisé en une section plus grande et une section plus petite par les incursions effectuées sur la route d'invasion provenant du désert. Il est à noter que parmi les six groupes marocains, le type central est le plus représenté dans le Rif, alors que pour tous les autres types, la valeur la plus faible est à chaque fois rifaine ; c'est donc ce seul type qui est fondamentalement rifain.

LA DISTRIBUTION, LE TYPE ORIENTAL

Ce type est périphérique par rapport au type central, et sa distribution rifaine montre qu'il s'est enfoncé dans le flanc oriental et méridional du type central, comme s'il avait poussé le premier vers le nord et l'ouest, de

Gzennaya à Aith Saïd, et qu'il avait ensuite été lui-même poussé dans la même direction et scindé. Il se manifeste aussi fortement à Taghzouth et, à un moindre degré, à Beni Bou Nsar et Beni Hamid. Sa parenté avec le type Ghomara est assez étroite, à en juger par sa distribution. Avec son visage large et ses mâchoires massives, il a probablement puisé à l'origine dans la même souche. Ce type oriental sert à expliquer certains défis posés par l'analyse de la pigmentation ; il recoupe plusieurs types de pigmentations, y compris une grande partie de ceux relatifs aux yeux clairs, aux formes intermédiaires et à l'élément à large mâchoire représenté par le brun n° 4. Il est entièrement métissé au niveau pigmentaire et l'avait été probablement avant d'atteindre le Rif ; affichant des barbes sombres avec une tendance à la rufosité et aux taches de rousseur, et des yeux marron clair, mixtes ou foncés. C'est le type qui a renforcé le blondisme au niveau des yeux dans le Rif oriental.

LA DISTRIBUTION, LE TYPE SAHARIEN

C'est l'autre variante du type pigmentaire relatif au brun n° 4, totalement différent du type oriental, et, comme nous l'avons vu, il n’est pas européen non plus dans sa classification générale, bien qu'il ne soit pas négroïde. Sa répartition indique qu'il est arrivé tardivement dans le nord du Maroc, comparativement aux autres. Dans le Rif, on ne le retrouve en masse que chez les Aith Bou Yahyi et les Metalsa, mais il est également présent chez les Senhaja et les Ghomara. C'est probablement le type qui a été introduit avec les invasions historiques en provenance du Garet, et qui a pu accompagner les premiers groupes

Senhaja et Ghomara, davantage les premiers que les seconds. Il peut également avoir été raffermi par les contacts avec les Arabes.

LA DISTRIBUTION, LE TYPE NÉGROÏDE

C'est le type le plus difficile à interpréter de tous. C'est dans la Senhaja qu'il est le plus répandu. Cependant, sa distribution au sein de ce groupe est moins envahissante que celle des types orientaux ou sahariens, et on le retrouve également à Targuist, ainsi qu'à Aith Oulichek et Tafersit, dans ces derniers endroits apparemment de manière isolée. Aith Amart et Mazouja demeurent des îlots non affectés par sa distribution ; en tout cas, il est postérieur au type central.

La véritable explication est probablement que des éléments négroïdes se sont infiltrés à divers moments et dans plusieurs directions. Le type pigmentaire Brun n° 3, qui, bien que peu présent dans le noyau du type central, est néanmoins associé aux Blonds dans sa distribution, s'est montré le plus négroïde dans la couleur de la peau, la forme des cheveux et certains traits nasaux. Il peut s'agir d'une infiltration ancienne de négroïdes, ou des dénommés Méditerranéens, ou encore de négroïdes engendrant par métissage un type méditerranéen. Les concentrations à Targuist et Tafersit ont des explications historiques qui semblent être fondées. La présence dans le Senhaja indique une infiltration qui a pu accompagner des invasions d'autres types ou qui a pu précéder les vagues orientales ou sahariennes. En tout cas, la seule suggestion d'un type méditerranéen classique dans le Rif dépend de

l'infiltration de caractéristiques ethniques négroïdes à une époque indéterminée mais probablement ancienne. Le type négroïde choisi ici est plus important dans tous les groupes périphériques que partout ailleurs dans le Rif ; il s'est donc probablement infiltré sur une longue période et en nombre limité, le principal point de passage étant la vallée de l'Ouergha.

Résumé : À en juger par ce matériel et par les analyses précédentes, on peut déduire l'ordre suivant des événements en Afrique du Nord :

1. *Un type blond* qui ressemble à l'Européen du Nord par ses mensurations et ses caractéristiques faciales ainsi que par sa pigmentation est fondamental dans le Rif. S'il existait des types antérieurs, ils ont été chassés ou absorbés. La partie du Rif à laquelle ce type se rattache avec le plus de ténacité par la suite est la cordillère montagneuse allant de Zerket à Melilla.
2. *Un type négroïde* ou méditerranéen commence à s'infiltrer très tôt. Il laisse ses traces de couleur de peau foncée, de cheveux frisés et de sa forme nasale caractéristique chez les tribus périphériques, épargnant seulement le noyau de la région du blondisme, mais n'affectant pas sérieusement le type dominant. À une date ultérieure, cet élément négroïde se renforce chez les Senhaja. Il s'agit probablement du type " Chleuh " qui, selon les Senhaja et les Ghomara, a précédé leurs ancêtres issus de l'immigration.

3. Un type grand, bien charpenté, de forte corpulence, au visage large, au nez large, disharmonique au niveau crânien, déjà métissé et exhibant comme trait clair une tendance aux yeux clairs sans pour autant présenter un degré équivalent de blondisme capillaire, pénètre au Rif oriental et s'établit dans la région qui s'étend de Gzennaya à Aith Saïd. Soit en s'incorporant au substrat rifain d'origine, soit en tant qu'élément distinct, il manifeste un haut degré de rufosité et exhibant des taches de rousseur. Ce type arrive également par la route d'invasion des Senhaja, et se retrouve à Targuist. Il tire probablement son visage carré et sa lourdeur de traits de la même souche qu'un type similaire qui a envahi le Ghomara. *Ce type oriental* est cependant beaucoup plus grand que les Ghomara et plus dolichocéphale.
4. *Un type hamitique ou saharien non-européen et non-négroïde* se fraye un chemin dans le Garet à une époque tardive, représentant probablement des invasions historiques. Il divise le type oriental, séparant les Gzennaya des Aith Saïd, et tendant encore plus à séparer par ses incursions les plus grands des plus petits noyaux du type central. Cette invasion saharienne remonte également par la vallée de l'Ouergha jusqu'à Taghzouth et d'autres tribus situées aux frontières du Senhaja, et se manifeste également dans le Ghomara.

CHAPITRE XXIV

LES GROUPES SANGUINS, LEUR RÉPARTITION ET LEUR SIGNIFICATION

Pendant une partie de la saison 1926-27, des échantillons de sang ont été prélevés. En raison de difficultés de communication, il n'a pas été possible de disposer en permanence des tubes nécessaires. Les échantillons ont été envoyés au professeur Laurence Snyder du North Carolina State College pour analyse. Snyder utilise la même terminologie que Streng et Hirschfeld, I représentant le type original ou récessif, souvent désigné par 0 ; II représentant la mutation A ou p, et III la mutation B ou q. Le groupe IV est le groupe mixte, numériquement faible. Dans le système Moss, I et IV sont inversés, tandis que II et III restent inchangés. Dans cette étude, le système utilisé par Snyder a été suivi, puisque c'est grâce à sa bienveillance que la présente analyse a été réalisée.

TABLEAU 132. LES GROUPES SANGUINS

Par pourcentages

	No.	I · O	II	III	IV
Total Rif	195	50.26	18.46	28.72	3.08
		(98)	(36)	(56)	(6)
Total Senhaja	49	57.14	26.53	14.29	2.04
		(28)	(13)	(7)	(1)
Arabs	34	52.94	20.59	23.53	2.94
		(18)	(7)	(8)	(1)
Shluh	123	61.79	21.95	15.45	.81
		(76)	(27)	(19)	(1)

Les tribus avec des séries sanguines supérieures à 10

Galiya	30	36.67 (11)	30.00 (9)	30.00 (9)	3.33 (1)
Gsennaya	47	53.19 (25)	14.89 (7)	27.66 (13)	4.26 (2)
Urriaghel	31	58.06 (18)	19.36 (6)	22.58 (7)	
Amart	17	52.94 (9)	29.41 (5)	11.77 (2)	5.88 (1)
Targuist	14	64.29 (9)	7.14 (1)	21.43 (3)	7.14 (1)
Zarket	21	61.90 (13)	28.57 (6)	9.52 (2)	
Ar. Sen.	13	61.54 (8)	7.69 (1)	23.08 (3)	7.69 (1)

LES DONNÉES BRUTES TRIBALES, LE RIF ET LE SENHAJA[265]

	No.	I	II	III	IV
Kebdana	2	1	1		
Masuza	6	3	1	2	
Galiya	30	11	9	9	1
Nomads	6	4	..	2	
Said	2	1	..	1	
Ulishk	1	..	..	1	
Temsaman	6	1	3	2	
Tusin	9	2	2	5	
Gsennaya	47	25	7	13	2
Urriaghel	31	18	6	7	
Amart	17	9	5	2	1
Targuist	14	9	1	3	1
Bokoya	4	2	..	2	
Maritimes	9	5	..	3	1
Inter-tribal	12	7	1	4	
Zarket	21	13	6	2	
Bu Nsar	1	1			
Hamid	4	1	2	1	
Taghsuth	6	1	4	1	
Ktama	4	4			
Ar. Sen.	13	8	1	3	1

265 La quantité de données brutes sur les groupes sanguins est si faible qu'elle peut être facilement présentée. Le tableau ci-dessus est réservé à l'usage des spécialistes de la question qui voudraient soumettre ces données à leurs propres analyses. Ils trouveront les données brutes relatives aux Chleuhs et aux Arabes, ainsi qu'au groupe total du Rif et au groupe total du Senhaja, entre parenthèses dans le premier tableau. Malheureusement, je n'ai pas pu faire de prélèvements sanguins à Chaouen et dans le Ghomara.

1-La quantité de données brutes sur les groupes sanguins est si faible qu'elle peut être facilement présentée. Le tableau ci-dessus est destiné à l'usage des experts en la matière qui souhaitent soumettre le matériel à leurs propres formules. Ils trouveront les données brutes concernant les Chleuh et les Arabes, ainsi que celles concernant le Rif total et les Senhaja totaux, entre parenthèses dans le premier tableau. Je n'ai malheureusement pas pu faire de prélèvements sanguins à Chaouen et dans la Ghomara.

LA RÉPARTITION DES COMBINAISONS TRIBALES[266]

	No.	I	II	III	IV
Galiyan	38	39.47 (15)	28.95 (11)	28.95 (11)	2.63 (1)
Eastern	18	38.89 (7)	11.11 (2)	50.00 (9)	
Gsennaya	47	53.19 (25)	14.89 (7)	27.66 (13)	4.26 (2)
Urriaghel	31	58.06 (18)	19.36 (6)	22.58 (7)	
Targuist	14	64.29 (9)	7.14 (1)	21.43 (3)	7.14 (1)
Western	13	53.85 (7)	..	38.46 (5)	7.69 (1)
Central	39	56.41 (22)	30.77 (12)	10.26 (4)	2.56 (1)
Senhajan	11	27.27 (3)	54.55 (6)	18.18 (2)	
Ar. Sen.	13	61.54 (8)	7.69 (1)	23.08 (3)	7.69 (1)

[266] Je n'ai pas combiné Temsaman et Ketama dans des groupes plus grands parce qu'aucun des deux n'a semblé s'intégrer facilement dans un groupe voisin. Il n'y a donc pas de combinaisons forcées ; toutes les combinaisons sont composées d'éléments semblables dans la mesure où la petite taille de chacun permet de juger. Beni Bou Nsar est une exception à cette règle, n'ayant qu'un seul membre, mais dans ce cas Beni Bou Nsar est si étroitement allié à Taghzouth et Beni Hamid en raison de la possession d'autres traits distinctement Senhaja que son inclusion est logique. Ketama, en revanche, souvent distincte de ses voisins, n'a pas été incorporé à ce groupe, car elle affiche une tendance I élevée. Temsaman, avec six membres, et laissant supposer une tendance II élevée, pouvait difficilement être associé à ses voisins.

Gueliya est composé de Gueliya, Mazouja, et Kebdana.

L'Est est composé de Nomades, Aith Saïd, Aith Oulichek, Aith Touzine.

L'Ouest est composé des tribus maritimes et des Beqqioua.

Le centre est composé d'Aith Amart et Zerket.

Le Senhaja est composé de Beni Bou Nsar, Taghzouth, et Beni Hamid.

1-Je n'ai pas combiné Temsaman et Ktama dans des groupes plus importants parce qu'aucun de ces deux groupes ne semblait s'intégrer facilement dans un groupe voisin. Il n'y a donc pas de combinaisons forcées ; toutes les combinaisons sont composées d'éléments semblables dans la mesure où la petite taille de chacun permet de juger. Beni Bou Nsar est une exception à cette règle, n'ayant qu'un seul membre, mais dans ce cas Beni Bou Nsar est si proche de Taghzouth et Beni Hamid par la possession d'autres traits distinctement Senhaja que son inclusion est logique. Ktama, par contre, souvent divergent de ses voisins, n'a pas été incorporé à ce groupe, car il possédait la suggestion d'une tendance I élevée. Temsaman, avec six membres, et suggérant une tendance II élevée, pouvait difficilement être associé à ceux qui l'entouraient.

LA RÉPARTITION DES GROUPES SANGUINS

Les pourcentages présentés dans les tableaux ci-joints indiquent l'existence de trois combinaisons de groupes sanguins contrastés dans la région du Rif et du Senhaja ; une tendance III élevée à l'est, particulièrement

forte dans les régions d'influence étrangère ; une tendance II élevée centrée sur le noyau Senhaja de Taghzouth, Beni Hamid et Beni Bou Nsar, et une tendance I élevée partout à l'est d'une ligne tracée par la rivière Nekour, la frontière sud d'Aith Touzine et la limite orientale de Gzennaya, à l'exception de la zone nucléaire Senhaja mentionnée plus haut. Dans cette zone à fort tendance I, le III domine le II partout, sauf à Aith Amart et Zerket, tribus dans lesquelles on retrouve le type le plus européen. A Gueliya, Mazouja et Kebdana, on est en présence d'un état intermédiaire avec I ayant une valeur modérée et II et III étant à égalité.

BLOOD GROUP TYPES

MAP 42

La seule déduction possible de ces données est que la population originelle du Rif possédait un fort contingent I, que le groupe III est arrivé par la voie d'invasion sud-est, par le chemin de l'influence arabe dans les tribus maritimes et Targuist, et autour de la périphérie en général, sauf là où l'influence Senhaja est forte. La tendance haute du II est apparue avec les Senhaja. Le découpage du Rif central en une région où le II est supérieur au III, et une région où le III est supérieur au II, peut marquer le clivage, en quelque sorte, entre les influences orientales et occidentales. D'autre part, le Rif ancien peut avoir été marqué par un état dans lequel le II était secondaire par rapport au I, et le III de peu de valeur, voire d'aucune valeur.

Le groupe arabe en général ressemble au Rifain en ce sens que I en constitue plus de 50 pour cent et que III est plus important que II. Il s'apparente de près aux groupes rifains situés à la périphérie du noyau Aith Amart-Zerket et à l'écart de l'influence directe de la zone orientale. Il a apparemment été soumis aux mêmes influences que le Rif en général. Il n'a que peu de rapport avec les Arabes d'Hirschfeld,[267] chez qui la succession est la suivante : I, II, III, IV.

Cette tendance est toutefois confirmée dans le cas des Chleuhs qui, de tous les groupes marocains, sont ceux qui présentent les proportions les plus élevées de groupes sanguins européens.

---

267 Laurence Snyder, "Human Blood Groups, their Inheritance and Racial Significance", American Journal of Physical Anthropology, vol. IX, pp. 233-263.

En comparant les groupes Central, Senhaja et Oriental, les trois plus représentatifs de la zone Rif-Senhaja, avec leurs plus proches associés connus, nous obtenons les résultats suivants :

Par pourcentages

	Effectifs	I	II	III	IV	Auteurs
Central	39	56,41	30,77	10,26	2,56	
Islandais	800	55,6	32,1	9,6	2,6	Johnson
Senhaja	11	27,27	54,55	18,18		
Finlandais, Oulu	80	30,0	51,3	12,5	6,3	Strang et Ryti
Oriental	18	38,89	11,11	50,0	8,5	
Indiens	500	31,3	19,0	41,2		Hirschfeld

Le groupe sanguin central est le plus proche des Islandais de Johnson, et il est également comparable aux groupes australiens et noirs.

Le groupe sanguin Senhaja présente des analogies mongoloïdes générales avec les Finlandais, les Chinois et les Japonais, et se distingue surtout de ces derniers par sa composante III.

Le groupe oriental est le plus difficile à comparer en raison de son élément III extrêmement élevé. Les autres groupes présentant cette tendance sont tous

asiatiques à une exception près, celle des Sénégalais d'Hirschfeld, qui eux-mêmes diffèrent à cet égard de tous les autres Noirs de la liste.

Il est impossible de dire si les Marocains, avec un facteur III élevé, possèdent ce facteur en raison d'un léger apport négroïde, ou si les Sénégalais le possèdent en raison des admixtions berbères ou hamitiques. Étant donné que les Bantous ne le présentent pas, il n'est probablement pas hamitique au sens oriental du terme, bien qu'il puisse provenir de souches nord-africaines non-hamitiques et non-négroïdes plus anciennes.

TABLEAU 133. LES CONSTANTES MÉTRIQUES DES GROUPES SANGUINS

	No.	M.	σ	V.
Stature				
I	98	167.07 ± .39	5.68 ± .27	3.40 ± .16
II	36	167.31 ± .74	6.77 ± .54	4.05 ± .32
III	56	167.48 ± .53	5.87 ± .38	3.50 ± .22
Relative shoulder height				
I	98	82.06 ± .07	1.10 ± .05	1.34 ± .06
II	36	82.31 ± .09	.84 ± .07	1.02 ± .08
III	56	82.32 ± .09	1.06 ± .07	1.21 ± .08
Relative sitting height				
I	98	51.19 ± .11	1.59 ± .08	3.11 ± .15
II	36	50.69 ± .25	2.30 ± .18	4.54 ± .36
III	56	50.97 ± .13	1.42 ± .09	2.78 ± .18

1-Laurence Snyder, "Human Blood Groups, their Inheritance and Racial Significance", American Journal of Physical Anthropology, vol. IX, p. 233-263.

	No.	M.	σ	V.
Relative shoulder breadth				
I	98	22.15 ± .07	1.00 ± .05	4.52 ± .22
II	36	22.22 ± .09	.85 ± .07	3.82 ± .30
III	56	22.29 ± .09	.96 ± .06	4.31 ± .28
Relative span				
I	98	103.86 ± .17	2.50 ± .12	2.41 ± .12
II	36	104.19 ± .24	2.13 ± .17	2.04 ± .16
III	55	103.78 ± .21	2.30 ± .15	2.22 ± .14
Bi-iliac				
I	98	28.92 ± .12	1.84 ± .09	6.36 ± .31
II	36	29.25 ± .22	1.98 ± .16	6.77 ± .54
III	56	28.71 ± .15	1.71 ± .11	5.95 ± .38
Head length				
I	98	193.05 ± .47	6.97 ± .33	3.66 ± .18
II	36	194.06 ± .44	5.54 ± .62	2.86 ± .32
III	56	194.21 ± .45	5.05 ± .32	2.60 ± .17
Head breadth				
I	98	144.60 ± .35	5.20 ± .25	3.60 ± .17
II	36	145.86 ± .55	4.98 ± .40	3.41 ± .27
III	56	144.32 ± .43	4.81 ± .31	3.33 ± .21
Cephalic index				
I	98	74.99 ± .21	2.98 ± .14	3.84 ± .18
II	36	75.17 ± .30	2.73 ± .22	3.63 ± .29
III	56	74.36 ± .24	2.63 ± .17	3.54 ± .23
Head height				
I	98	127.62 ± .40	5.84 ± .28	4.58 ± .22
II	36	128.11 ± .66	6.03 ± .48	4.71 ± .38
III	56	128.08 ± .47	5.18 ± .33	4.05 ± .26
Length-height index				
I	98	66.17 ± .20	2.94 ± .14	4.45 ± .21
II	36	66.08 ± .24	3.06 ± .24	4.63 ± .37
III	56	66.18 ± .24	2.70 ± .17	4.08 ± .26
Breadth-height index				
I	98	88.39 ± .31	4.49 ± .22	5.08 ± .24
II	36	87.92 ± .48	4.38 ± .35	4.98 ± .40
III	56	88.71 ± .37	4.12 ± .26	4.64 ± .30
Minimum frontal				
I	98	104.83 ± .34	4.99 ± .24	4.75 ± .23
II	36	105.47 ± .46	4.67 ± .37	4.43 ± .36
III	56	105.50 ± .44	4.93 ± .32	4.67 ± .30
Fronto-parietal index				
I	98	72.55 ± .73	3.35 ± .16	4.62 ± .22
II	36	72.56 ± .36	3.28 ± .26	4.52 ± .36
III	56	73.14 ± .27	2.99 ± .19	4.08 ± .26
Bizygomatic				
I	98	134.74 ± .42	6.15 ± .30	4.56 ± .22
II	36	135.58 ± .35	4.96 ± .40	3.65 ± .29
III	56	135.45 ± .47	5.21 ± .33	3.85 ± .25
Cephalo-facial index				
I	98	93.22 ± .24	3.47 ± .17	3.72 ± .18
II	36	92.97 ± .32	2.94 ± .24	3.16 ± .25
III	56	93.91 ± .32	3.50 ± .22	3.73 ± .24
Bigonial				
I	98	104.53 ± .43	6.36 ± .31	6.09 ± .29
II	36	105.25 ± .50	4.57 ± .36	4.34 ± .35
III	56	105.23 ± .52	5.73 ± .37	5.44 ± .35

	No.	M.	σ	V.
Total face height				
I	98	121.89 ± .50	7.33 ± .35	6.01 ± .29
II	36	122.72 ± .76	6.95 ± .48	5.67 ± .39
III	56	123.16 ± .61	6.80 ± .44	5.51 ± .35
Facial index				
I	98	90.50 ± .37	5.51 ± .26	6.09 ± .29
II	36	90.53 ± .52	4.83 ± .39	5.34 ± .43
III	56	90.91 ± .52	5.78 ± .37	6.36 ± .41
Upper face height				
I	98	71.46 ± .31	4.61 ± .22	6.45 ± .31
II	36	71.75 ± .51	4.61 ± .37	6.42 ± .51
III	56	71.82 ± .47	5.19 ± .33	7.22 ± .46
Upper facial index				
I	98	53.26 ± .27	3.98 ± .19	7.48 ± .36
II	36	52.97 ± .34	3.11 ± .25	5.87 ± .47
III	56	53.16 ± .37	4.06 ± .26	7.62 ± .49
Nose height				
I	98	54.31 ± .37	3.81 ± .26	7.01 ± .34
II	36	54.39 ± .30	3.75 ± .30	6.90 ± .55
III	56	53.73 ± .33	3.66 ± .23	6.82 ± .44
Nose breadth				
I	98	34.11 ± .16	2.30 ± .11	6.74 ± .31
II	36	33.50 ± .20	1.80 ± .14	5.37 ± .43
III	56	34.25 ± .22	2.43 ± .16	7.10 ± .45
Nasal index				
I	98	63.09 ± .38	5.52 ± .26	8.75 ± .42
II	36	61.66 ± .62	5.60 ± .36	9.08 ± .58
III	56	64.07 ± .58	6.39 ± .41	9.97 ± .64

LES DIFFÉRENCES ENTRE LES MOYENNES DU GROUPE SANGUIN.

	I-II		I-III		II-III	
	D.	XP. E.	D.	XP. E.	D.	XP. E.
Stature	.24	.29	.41	.62	.17	.19
Relative shoulder height	.25	2.27	.26	2.36	.01	.06
Relative sitting height	.50	1.85	.22	1.29	.28	1.00
Relative shoulder breadth	.07	.64	.14	1.27	.07	.54
Relative span	.33	1.14	.08	.30	.41	1.28
Biiliac	.33	1.32	.21	1.12	.54	2.00
Head length	1.01	1.58	1.16	1.63	.15	.24
Head breadth	1.26	1.94	.28	.51	1.54	2.20
Cephalic index	.18	.49	.63	1.97	.81	2.13
Head height	.49	.64	.46	.73	.03	.04
Length-height index	.09	.29	.01	.03	.10	.32
Breadth-height index	.47	.82	.32	.67	.79	1.30
Minimum frontal	.64	1.10	.67	1.20	.03	.05
Fronto-parietal index	.01	.02	.59	1.69	.58	1.29
Bizygomatic	.84	1.22	.71	1.13	.13	.18
Cephalo-facial index	.25	.63	.69	1.72	.94	2.09
Bigonial	.72	1.09	.70	1.04	.02	.03
Total face height	.83	.91	1.27	1.61	.44	.45
Facial index	.03	.05	.41	.64	.38	.51
Upper face height	.29	.48	.36	.64	.07	.10
Upper facial index	.29	.67	.10	.22	.19	.38
Nose height	.08	.11	.58	.84	.66	.78
Nose breadth	.61	2.35	.14	.52	.75	2.50
Nasal index	1.43	1.96	.98	1.42	2.41	2.82
Mean	.47	.99	.50	1.05	.48	.94

RÉPARTITION DES VALEURS DE L'XP.E. DANS VINGT-QUATRE CARACTÈRES

DISPERSIONS OF VALUES OF XP.E. IN TWENTY-FOUR CHARACTERS

	-1	1-2	2-3	3-4	4-5	5-6	6+	Mean
Normal	*12*	*7.68*	*3.36*	*.79*	*.15*	*.02*	*0*	*1.23*
I- II	13	9	2	0	0	0	0	.99
I-III	11	12	1	0	0	0	0	1.05
II-III	14	4	6	0	0	0	0	.94

L'ANALYSE MÉTRIQUE DES GROUPES SANGUINS

Nous avons déjà vu que la répartition des groupes sanguins dans le nord du Maroc indiquerait l'importation des mutations A et B depuis le sud-ouest et le sud-est respectivement, alors que subsiste une région centrale récessive. On peut penser que l'entrée en force de ces deux mutations a peut-être un rapport avec les mouvements de divers types physiques métriques et morphologiques observés jusqu'ici. C'est pourquoi des séries ont été établies pour les trois groupes selon les mêmes mesures et indices que ceux utilisés pour l'analyse de la pigmentation. Le groupe I, bien qu'il doive conserver des caractères récessifs, doit en même temps prendre la forme d'un groupe général puisque dans toutes les séries connues, ce groupe est numériquement important quels que soient les traits particuliers. Les intrus apporteraient donc une part considérable de sang appartenant au groupe I (O), ainsi que leurs caractères les plus représentatifs. Les principales différences doivent donc être recherchées entre les groupes II (A) et III (B). Le groupe IV (AB) n'a pas été classé en série, parce que très peu d'exemples de ce type ont été retrouvés.

Toujours selon la méthode d'interprétation des différences de Goring, nous constatons qu'aucun des trois groupes n'est aussi différent des deux autres que ce qui serait admissible dans des conditions normales, les échantillons ayant été choisis de manière aléatoire. En examinant les critères individuels, comme nous l’avons déjà fait, nous sommes néanmoins en mesure de distinguer des tendances générales. Le groupe II est le plus européen, ou nordique, car il est le plus large et le plus bas au niveau de la tête, et le plus long et le plus étroit au niveau du nez. Le groupe III a les hanches les plus étroites, la tête la plus étroite, les zygomatiques les plus larges en proportion à la largeur de la tête et le nez le plus large. Comme on pouvait s'y attendre, le seul facteur significatif est l'indice nasal, qui, avec une valeur de 2,82 fois l'E.P., ne peut manquer d'indiquer une certaine différence entre les valeurs ethniques qui, dans l'ensemble, est masquée par le mécanisme de l'héritage du groupe sanguin, peu importe sa nature.

TABLEAU 134. LES GROUPES SANGUINS, LES CONTINGENCES : LE RIF

La couleur de la peau. C = 0.14

	No.	Light		Medium		Dark		Medium and Dark : Light
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	
I	98	70	72.59	23	20.74	5	4.67	1 : 2.50
II	36	30	25.45	5	7.62	1	1.71	1 : 5.00
III	55	40	40.74	12	11.64	3	2.62	1 : 2.67

Les taches de rousseur. C = 0.20

	No.	Absent		sm.		+		++		+++		Mean
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	
I	98	73	76.74	6	7.78	16	11.93	1	1.19	2	1.04	12.24
II	36	30	28.19	3	2.86	3	4.38	..	..	..	..	6.25
III	55	45	43.07	6	3.67	4	6.69	..	..	..	..	6.36

La couleur de la barbe. C = 0.15

	No.	Black F.	Black L.F.	Dark Brown F.	Dark Brown L.F.	Reddish-Brown F.	Reddish-Brown L.F.	Light Brown F.	Light Brown L.F.	Light F.	Light L.F.
I	85	24	25.76	21	21.64	16	12.36	14	16.48	10	8.76
II	34	12	10.30	9	8.65	3	4.94	7	6.59	3	3.50
III	46	14	13.94	12	11.71	5	6.69	11	8.92	4	4.74

La couleur des yeux, le degré de pigmentation. C = 0.25

	No.	Dark Brown F.	Dark Brown L.F.	Light Brown F.	Light Brown L.F.	+++ Dark F.	+++ Dark L.F.	++ Dark F.	++ Dark L.F.	Even F.	Even L.F.	++ Light F.	++ Light L.F.	+++ Light F.	+++ Light L.F.	Gray F.	Gray L.F.	Blue F.	Blue L.F.	Score
I ..	98	21.5	18.41	19.5	17.63	.	..	8	8.81	27	31.89	16	14.52	2	2.07	.	..	3	2.59	6.24
II ..	36	5	6.76	4	6.48	1	.19	4	3.24	17	11.71	4	5.33	.	..	.	..	1	.95	5.83
III ..	55	9	10.33	10.5	9.89	5	4.95	17.5	17.90	8	8.15	2	1.16	2	1.16	1	.29	1	1.46	6.06

La forme des cheveux. C = 0.18

	No.	Straight F.	Straight L.F.	Low Waves F.	Low Waves L.F.	Deep Waves F.	Deep Waves L.F.	Curly F.	Curly L.F.
I	95	3	6.20	19	24.27	23	18.59	50	45.95
II	35	5	2.28	12	8.89	5	6.85	13	16.93
III	54	4	3.52	16	13.79	8	10.56	26	26.12

La texture des cheveux. C = 0.12

	No.	Coarse F.	Coarse L.F.	Medium F.	Medium L.F.	Fine F.	Fine L.F.
I	98	1	1.55	68	69.63	29	26.82
II	36	1	.57	29	25.58	6	9.85
III	56	1	.88	38	39.79	17	15.33

Les yeux, l'obliquité. C = 0.16

	No.	Absent F.	Absent L.F.	sm. F.	sm. L.F.	+ F.	+ L.F.	++ F.	++ L.F.	Mean
I	98	76	80.98	10	8.25	11	8.25	1	.52	8.93
II	36	33	29.75	2	3.03	1	3.03	..	..	2.78
III	56	48	46.27	4	4.72	4	4.72	..	..	5.36

La dépression du nasion C = 0.18

	No.	Absent F.	Absent L.F.	sm. F.	sm. L.F.	sm. F.	sm. L.F.	+ F.	+ L.F.	++ F.	++ L.F.	Mean
I	98	3	1.55	4	4.64	38	41.78	41	38.68	12	11.35	40.31
II	36	..	..	2	1.71	18	15.35	10	14.21	6	4.17	39.58
III	56	..	..	3	2.60	25	23.87	24	22.10	4	6.48	40.41

La hauteur de la racine nasale. C = 0.16

	No.	ssm. F.	ssm. I. F.	sm. F.	sm. I. F.	+ F.	+ I. F.	++ F.	++ I. F.	+++ F.	+++ I. F.	Mean
I	98	..	..	13	12.38	64	62.93	20	21.66	1	.52	52.22
II	36	..	..	5	4.55	23	23.12	8	7.96	..	..	52.83
III	56	1	.29	6	7.07	35	35.96	14	12.38	..	..	52.90

La largeur de la racine nasale. C = 0.12

	No.	ssm. F.	ssm. I. F.	sm. F.	sm. I. F.	+ F.	+ I. F.	++ F.	++ I. F.	Mean
I	98	1	.52	66	64.99	30	31.98	1	.52	32.75
II	36	..	..	25	23.87	11	11.75	..	..	32.64
III	56	..	..	35	37.14	21	18.27	..	..	34.38

La hauteur de l'arête nasale. C = 0.11

	No.	sm. F.	sm. I. F.	+ F.	+ I. F.	++ F.	++ I. F.	+++ F.	+++ I. F.	Mean
I	98	7	8.25	65	62.41	25	26.82	1	.52	54.98
II	36	4	3.03	20	22.92	12	9.85	..	..	55.56
III	56	5	4.72	36	35.67	15	15.33	..	..	54.47

La largeur de l'arête nasal. C = 0.13

	No.	sm. F.	sm. I. F.	+ F.	+ I. F.	++ F.	++ I. F.	Mean
I	98	45	44.87	52	51.58	1	1.55	38.78
II	36	19	16.48	17	18.95	..	..	36.80
III	56	23	25.64	31	29.48	2	.88	40.62

Le profil nasal. C = 0.17

	No.	Concave F.	Concave I. F.	Straight F.	Straight I. F.	Convex F.	Convex I. F.	Concavo-Convex F.	Concavo-Convex I. F.
I	98	15	14.44	39	44.36	40	36.11	4	3.09
II	36	3	5.30	21	16.29	12	13.26		
III	56	10	8.25	26	25.35	18	20.63	2	1.77

L'épaisseur de la pointe nasale. C = 0.24

	No.	ssm. F.	ssm. I. F.	sm. F.	sm. I. F.	+ F.	+ I. F.	++ F.	++ I. F.	Mean
I	98	2	1.55	34	40.75	57	47.97	5	7.74	42.35
II	36	..	..	21	14.97	13	17.62	2	2.84	36.94
III	56	1	.88	24	23.28	23	27.41	8	4.42	42.64

Les ailes nasales. C = 0.21

	No.	Compressed		Medium		Flaring	
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
I	98	31	35.59	65	61.38	2	1.03
II	36	20	13.07	16	22.55		
III	56	18	20.34	38	35.07		

Les lèvres, épaisseur de la membrane. C = 0.23

	No.	Absent		ssm.		sm.		+		++		Mean
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	
I	98	1	.52	1	3.61	63	56.74	29	34.04	5	3.61	34.57
II	36	..	..	3	1.33	18	20.84	14	12.50	1	1.33	36.11
III	56	..	..	3	2.06	29	32.42	23	19.45	1	2.06	36.50

Les lèvres, l'éversion. C = 0.15

	No.	Absent		sm.		+		++		Mean
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	
I	98	28	26.30	46	46.42	19	22.18	5	3.09	25.25
II	36	10	9.66	16	17.05	10	8.15	..	..	25.00
III	56	13	15.03	28	26.53	14	12.67	1	1.77	26.34

La proéminence du menton. C = 0.14

	No.	sm.		+		++		Mean
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	
I	98	36	35.07	56	59.32	6	3.61	42.34
II	36	13	12.88	23	21.79	..	..	40.97
III	56	19	20.04	36	33.89	1	2.06	41.78

L'aplatissement lambdoïde. C = 0.26

	No.	Absent		sm.		+		++		Mean
		F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	
I	98	21	20.63	16	15.47	36	38.68	25	23.21	41.56
II	36	11	7.58	2	.57	17	14.21	6	8.53	37.50
III	56	8	11.79	12	8.84	22	22.10	14	13.26	43.75

LES GROUPES SANGUINS ET LES OBSERVATIONS

Là encore, comme pour l'analyse de la pigmentation, des corrélations ont été établies entre les trois premiers groupes sanguins et un certain nombre d'observations. Pour les critères quantitatifs, les moyennes

ont également été indiquées. Comme pour les types de pigmentation, les différences entre les groupes sont plus évidentes et probablement plus significatives dans les observations que dans les mesures. Les parties molles du corps se révèlent plus sensibles aux changements ethniques causés par l'infiltration de pigmentations étrangères et d'éléments liés aux groupes sanguins que ne le sont ceux liés au squelette, du moins là où toutes les souches sont dolichocéphales au départ. Néanmoins, les contingences pour les groupes sanguins sont beaucoup moins importantes que celles concernant les types de pigmentation.

La couleur de la peau donne un coefficient inférieur à la fourchette significative, mais comme il y a proportionnellement deux fois plus de personnes à la peau claire dans le groupe II que dans les autres groupes, la conclusion que le groupe II est l'élément à peau claire est inévitable. Le coefficient relatif aux taches de rousseur est beaucoup plus élevé, mais les différences de fréquence ne sont pas plus importantes. Les taches de rousseur vont apparemment de pair avec le groupe I, ou avec l'élément sanguin récessif dans le mélange.

Pour la couleur de la barbe, le coefficient est faible et les fréquences indiquent une faible différenciation. S'il y en a un qui est plus clair que les autres, ce sera le groupe I. Pour la couleur des yeux, le coefficient est significatif. Le score indique que le groupe II est définitivement celui qui a les yeux les plus clairs, et le groupe I celui qui a les yeux les plus foncés. Le groupe II doit son état à une classification dans la catégorie des mélanges homogènes. Les trois groupes sont à peu près égaux en proportion de clairs purs.

Pour ce qui est de la forme des cheveux, le Groupe II se révèle le plus lisse, et le Groupe I le plus frisé. Pour la texture des cheveux, le groupe II présente une majorité de cheveux intermédiaires et une minorité de cheveux fins. Aucune de ces situations ne donne des coefficients satisfaisants. L'obliquité des yeux montre que le groupe II est relié à un axe rectiligne, même si le coefficient est faible.

Au niveau du nez, les hauteurs donnent des coefficients plus élevés au fur et à mesure que l'on monte, et les largeurs donnent des coefficients plus élevés au fur et à mesure que l'on descend. La dépression la plus faible, la racine la plus haute et l'arête la plus haute appartiennent au groupe II. La racine, l'arête et la pointe les plus étroites appartiennent également à ce groupe. Le groupe II présente le profil nasal le plus droit et les ailes nasales les plus comprimées.

Comme on pouvait s'y attendre, l'épaisseur de la pointe du nez présente le coefficient le plus élevé, qui est incontestablement significatif, tout comme celui des ailes. Les autres caractéristiques nasales sont également significatives dans la mesure où elles montrent des tendances cohérentes tout au long du processus, culminant dans la pointe du nez.

L'épaisseur de la membrane des lèvres présente un coefficient significatif montrant que le groupe I a les lèvres les plus fines. En prenant la deuxième place, le groupe II ne fait que reproduire les performances du type à pigmentation blonde. En revanche, le groupe II présente le degré le plus faible d'éversion des lèvres. Cette dernière particularité n'est pas significative. Au niveau de la

proéminence du menton, autre caractère présentant un faible coefficient, le groupe II est, de manière inattendue, le plus faible. Le coefficient d'aplatissement du lambdoïde est curieusement très élevé, le groupe II étant le moins marqué et le groupe III le plus marqué. Ceci associe le groupe III au type morphologique oriental plutôt qu'au type nomade.

Dans l'ensemble, on remarque une légère tendance du groupe sanguin II à s'identifier au blondisme de la peau et des yeux et à une leptorrhinie extrême ; et du groupe III à s'associer au type physique prévalant dans la zone de sa plus grande influence.

TABLEAU 135. LE SENHAJA ET LE RIF, COMPARAISON DES MENSURATIONS DU NEZ ET DES INDICES NASAUX

	Hauteur du nez	Largeur du nez	Indice nasal
Senhaja I	54.63	34.52	63.33
Rif I	54.31	34.11	63.09
Senhaja II	51.31	35.54	68.29
Rif II	34.39	33.50	61.66
Senhaja III	54.86	33.14	60.57
Rif III	53.73	34.25	64.07

LE SENHAJA, LES MENSURATIONS DU NEZ ET L'INDICE NASAL

Afin d'éviter tout détail inutile, seules les mensurations et l'indice nasal ont été séquencés pour la série des groupes sanguins Senhaja. Le nombre de cas pour les groupes II et III étant très faible, on n'a pas cherché à déterminer les constantes de variation et d'erreur. En comparant directement ces données avec les moyennes rifaines correspondantes, nous constatons immédiatement que nos conclusions doivent être inversées. Dans le Senhaja, c'est le groupe II qui a le nez le plus court et le plus large, avec un indice très supérieur aux autres. Les groupes I et III, par contre, se rapprochent des mêmes valeurs tant dans le Rif que dans le Senhaja. Ces observations permettront peut-être de compléter ou d'expliquer cette situation particulière.

TABLEAU 136. LES GROUPES SANGUINS, LES CONTINGENCES : LE SENHAJA

La couleur de la peau. C = 0.38

		Light		Medium		Dark		Medium and Dark : Light
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	
I	27	16	13.79	5	8.62	6	6.40	1 : 1.33
II	13	6	6.64	7	4.15	..	..	1 : .86
III	7	2	3.57	3	2.23	2	1.19	1 : .40

La couleur de la barbe. C = 0.15

		Black		Dark Brown		Reddish-Brown		Light Brown		Light	
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
I	24	9	10.05	5	5.45	4	3.73	5	3.73	1	1.12
II	13	7	5.44	2	2.95	2	2.07	2	2.07		
III	6	2	2.51	3	1.40	1	.98	..	..	1	.27

La couleur des yeux, le degré de

pigmentation. C = 0.49

		Black		Dark Brown		Light Brown		++ Dark		Even		++ Light		
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	Score
I	27	1	.57	10	10.34	5	5.17	1	2.72	5	4.02	5	4.74	7.07
II	13	..	..	6	4.98	3	2.49	..	..	1	1.94	3	2.21	7.31
III	7	..	..	2	2.47	1	1.34	3	.60	1	1.04	..	..	7.00

La forme des cheveux. C = 0.42

		Straight		Low Waves		Deep Waves		Curly	
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
I	25	..	..	3	3.89	5	6.52	17	13.89
II	13	1	.29	2	1.94	3	3.39	7	7.22
III	7	..	..	2	1.07	4	1.87	1	3.89

Les yeux, l'obliquité. C = 0.18

		Absent		sm.		+		++		
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	Mean
I	27	23	23.55	2	1.98	1	1.15	1	.57	6.48
II	13	11	11.34	1	.83	1	.55	..	..	5.77
III	7	7	6.11	..	..	..	..	..	..	0

L'épaisseur de la pointe nasale. C = 0.39

		sm.		sm.		+		++		
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	Mean
I	27	1	.57	14	14.36	10	8.04	2	4.02	37.50
II	13	..	..	5	6.91	4	3.87	4	1.94	48.08
III	7	..	..	6	3.72	..	..	1	1.04	32.14

Les ailes nasales. C = 0.24

		Compressed		Medium		Flaring	
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.
I	27	8	8.62	18	17.23	1	1.15
II	13	3	4.15	9	8.30	1	.55
III	7	4	2.23	3	4.47		

Les lèvres, l'éversion. C = 0.41

		Absent		sm.		+		++		
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	Mean
I	27	1	1.72	12	12.06	13	12.06	1	1.15	37.96
II	13	..	..	7	5.81	5	5.81	1	.55	38.48
III	7	2	.45	2	3.13	3	3.13	..	..	28.57

La proéminence du menton. C = 0.24

		—		—		+		
	No.	F.	I. F.	F.	I. F.	F.	I. F.	Mean
I	27	1	.57	8	8.62	18	17.81	41.20
II	13	..	..	6	4.15	7	8.57	35.71
III	7	..	..	1	2.23	6	4.62	46.43

LE SENHAJA, GROUPES SANGUINS ET OBSERVATIONS

La couleur de la peau affiche un coefficient élevé, ce qui fait du groupe I le groupe le plus clair. Le groupe II n'est pas le plus foncé, mais il est certainement différent du groupe correspondant dans le Rif. La couleur de la barbe, ici comme dans le Rif, ne présente pas de variations significatives. Le groupe II est à nouveau le plus foncé, à en juger par les légères différences présentes. La couleur des yeux du groupe II est de loin la plus foncée, les deux autres étant très proches. Cette contingence donne un coefficient élevé.

La forme des cheveux présente également un coefficient élevé : le groupe I est le plus frisé, le groupe II est intermédiaire. Le groupe III possède les cheveux les plus lisses. On se souviendra que l'élément non-européen à pigmentation foncée du Senhaja n'a pas des cheveux aussi frisés que l'échantillon de Zerket qui est de type Rifain central.

L'obliquité de l'œil, une caractéristique importante du groupe Senhaja, accompagne les groupes I et II et fait défaut chez les quelques individus du groupe III.

Dans les deux observations les plus importantes portant sur le nez, si l'on en juge par les contingences rifaines, le groupe II représente clairement la souche négroïde invasive, et le groupe III est le plus leptorhinique, tant sur le plan morphologique que sur le plan métrique. Le groupe II est en tête pour l'éversion des lèvres et possède également les mentons les moins prononcés. Pour ces deux caractères, le groupe III est le moins négroïde.

En d'autres termes, la position que le groupe II occupe dans le Rif est totalement inversée dans la Senhaja ; au lieu de représenter la souche blonde et hyperleptorrhinique, il représente ce mélange négroïde particulier qui caractérise l'élément envahisseur le plus important.

LES GROUPES SANGUINS, LES CONCLUSIONS

La région du Rif et du Senhaja pose un problème complexe de groupes sanguins. Comme on peut s'y attendre pour toute région marginale, le groupe sanguin principal est fort dans la partie centrale de la région. À l'est, et dans une certaine mesure dans d'autres régions frontalières, la mutation B, ou groupe III, s'est infiltrée en quantité suffisante pour modifier l'état d'origine. La mutation A, ou groupe II, a en revanche empiété sur le modèle antérieur dans le Senhaja. Le Rif central est divisé en une zone où II est plus important que III, et une zone où c'est l'inverse. Dans la région de Gueliya, qui, comme nous l'avons vu, sert de noyau archaïque secondaire, on retrouve un mélange indiquant une faible survivance d'un

état antérieur comparable à celui de la partie centrale du Rif dans laquelle II est supérieur à III. Le problème qui se pose alors est le suivant : quelle était la composition sanguine originelle de la souche blonde centrale, le groupe I seul ou une combinaison des groupes I et II, le groupe I étant numériquement le plus important ?

Une étude des mesures et des indices, bien que largement négative, montre que le type le plus leptorhinique comporte une proportion élevée de Groupe II. Les observations montrent en outre que le blondisme de la peau et des yeux et l'hyperleptorrhinie morphologique sont également associés au groupe II. Chez les Senhaja, par contre, le groupe II est le moins leptorhinique, le plus foncé et, sauf pour les cheveux, le plus négroïde.

La seule conclusion possible sur la base de ces preuves est que le type blond originel comportait une proportion minoritaire de sang du groupe II, qui survit sous immersion partielle dans la région de Gueliya ; qu'une forte souche du groupe III est arrivée de l'est, influençant fortement la majeure partie du Rif oriental, et se substituant au groupe II comme élément minoritaire dans la majeure partie du Rif central. Une souche négroïde, le type intrusif habituel chez les Senhaja, a contribué au renforcement du groupe II à Taghzouth et dans les tribus voisines. Il n'existe pas de lien génétique entre les deux éléments du groupe II qui soit identifiable à partir de ces données. Les blonds et les Noirs le portent tous deux dans différentes régions, le premier comme un caractère récessif et le second comme un trait intrusif. Le groupe III semble être apparu avec l'arrivée du type morphologique oriental, trapu et dysharmonique, bien que les envahisseurs

nomades ou zénètes aient également pu porter cet élément.

Le lien entre les blonds d'Europe et les blonds d'Afrique a dû continuer à exister jusqu'à ce que la mutation A ait eu lieu dans la souche nordique d'origine, ou jusqu'à ce que cette souche dans son ensemble ait acquis cet élément, quelle que soit son origine, à moins que, comme c'est le moins probable, les uns et les autres ne l'aient reçu indépendamment plus tard. L'une ou l'autre des deux premières conclusions repousserait la date de cette acquisition plus loin qu'on ne l'a généralement admis. Si nous considérons que le type nordique a eu deux origines, une africaine et une européenne, alors nous devons postuler une deuxième coïncidence concernant leurs groupes sanguins. L'association entre le groupe III et un élément dont le caractère dysharmonique dépend d'une influence brachycéphale peut servir de lien avec d'autres brachycéphales. La forte association chez les Senhaja entre le groupe II et un type platyrrhinien brun, non européen, ne peut être expliquée à partir du matériel actuel.

CHAPITRE XXV

LA CULTURE, LA TRADITION ET L'ETHNIE. CONCLUSIONS CONCERNANT LES ORIGINES DES BERBÈRES

LA CULTURE ET L'ETHNIE

La distribution des traits culturels au nord du Maroc nous montre que le modèle le plus ancien survit dans le noyau montagneux du Rif, avec Aith Amart comme centre principal, et Aith Waryaghar et la périphérie au nord-ouest de Gzennaya inclus dans la zone concentrique. Les anciennes institutions sociales, sans lien direct avec les changements de l'environnement, s'étendent à l'est à travers Aith Saïd pour former un noyau secondaire et moins intense à Gueliya. La culture matérielle de type archaïque occupe le même centre que les institutions sociales, mais comme elle dépend en partie de l'abondance de bois de conifères, elle a abandonné l'est, qui est déboisé, et s'étend vers l'ouest pour survivre dans les montagnes encore très boisées du Senhaja Srair.

Le prolongement septentrional du Sahara, qui culmine dans la vallée du Garet, a servi de voie de diffusion aux influences culturelles d'inspiration nomade et a eu tendance à diviser en deux le modèle original de répartition sociale. A l'ouest, la vallée de l'Ouergha a servi de route de transit très fréquentée pour les institutions étrangères, tandis que d'autres se sont infiltrées à travers la région de Jebala en passant par les tribus occidentales, arabophones, et à travers la région du Ghomara. Dans le nord-ouest du Rif, le commerce maritime et

l'établissement d'un centre religieux ont eu tendance à restreindre la culture rifaine chez les tribus Mtioua, Mestassa, Aith Bou Frah, Aith Itteft et Targuist.

Tel est, en résumé, le tableau culturel. Globalement, la différenciation ethnique au sein du groupe assez homogène qui représente cette région tend à suivre les mêmes schémas géographiques que la culture. En raison de l'incomparabilité des types de données et des différences dans la désignation des sous-zones, il est impossible de procéder à une comparaison statistique ; néanmoins, le consensus est tel qu'il est possible de procéder à une comparaison sommaire.

La région qui a conservé l'ancien modèle social est précisément celle où le type ethnique blond de type nord-européen survit dans toute sa pureté. Bien qu'il soit en général hasardeux d'associer le caractère ethnique à la culture, dans cette région, chacun doit sa survie à son isolement géographique. On ne peut pas dire que le type nordique est à l'origine de cette culture, ou qu'il l'a apportée avec lui ; le type ethnique est probablement de loin le plus ancien des deux ; tout ce que l'on peut dire, c'est que parmi les types ethniques et culturels identifiables, ces deux-là sont les plus anciens et survivent au même endroit pour la même raison.

La région au sud et à l'est de ce refuge est occupée par un type plus grand, avec un squelette plus massif et aux cheveux plus foncés, il est manifestement chronologiquement postérieur au type blond. Il est improbable que ce type ait été entièrement ou même largement responsable de la diminution des traits culturels rifains dans la région orientale, puisqu'on le retrouve chez

les Gzennaya associé à une culture rifaine centrale fortement très bien enracinée, tant sur le plan social que matériel. La plupart des Gzennaya recensés provenaient de cette partie nord-occidentale de la tribu. Un autre type qui semble si ancien que ses influences sur la culture rifaine centrale sont également imperceptibles est d'origine Négroïde ou Méditerranéenne diffuse, qui se situe en dehors du centre même de l'ancienne aire culturelle, bien qu'il soit présent dans d'autres parties de celle-ci. Ce type ne semble pas avoir eu d'effet perceptible sur la culture forestière bien préservée dans la région du Senhaja, où l'élément négroïde est plus présent.

On peut retrouver le type ethnique saharien ou hamitique dans les régions où semblent se concentrer les éléments culturels intrusifs, et ce type est responsable, en partie du moins, de la diffusion des traits culturels nomades dans le Rif oriental. C'est lui, ou un type négroïde, ou les deux combinés, qui ont introduit les particularismes Senhaja à Taghzouth, Ketama et dans la région périphérique. Le type Ghomara a pu être introduit soit par le type mésocéphale à mâchoire massive, soit par ce dernier, soit par les deux à la fois.

Nous ne pouvons donc établir que deux associations claires entre la culture et l'ethnie au nord du Maroc : celle du type ethnique le plus ancien correspondant au modèle culturel le plus ancien encore existant, et celle du type ethnique le plus récent correspondant aux diffusions culturelles les plus récentes, à l'exception bien sûr de l'ethnie au traits européens. Dans l'ensemble, l'analyse ethnique met plus clairement en évidence les conditions et les mouvements antérieurs que l'analyse culturelle, car la transmission héréditaire des traits

ethniques est naturellement plus précise dans son fonctionnement et plus conservatrice que ce qui doit être enseigné et appris. L'analyse culturelle est néanmoins d'une utilité inestimable pour délimiter les zones de refuge et les voies de diffusion, aidant ainsi à interpréter les données relatives au patrimoine ethnique.

LA TRADITION ET L'ORIGINE ETHNIQUE

La tradition attribue l'ascendance autochtone aux populations vivant dans la zone caractérisée par la plus grande concentration du type blond nord-européen, appuyant ainsi l'apport des témoignages culturels. Dans la partie orientale, l'ascendance est souvent attribuée à des origines zénètes et arabes. Dans ce cas, cependant, les ancêtres éponymes des différents groupes familiaux représentent une injection de type saharien qui n'est pas encore assez forte pour avoir modifié les caractéristiques générales du groupe. Le type oriental doit avoir été introduit il y a si longtemps qu'il y a peu de chances qu'il puisse subsister dans les récits locaux. Dans la région du Senhaja, la tradition attribue une ascendance chrétienne ancienne aux tribus proches des Rifains, ainsi qu'à celle de Taghzouth et Ketama, des ancêtres originaires de Seguia el Hamra, qui sont arrivés dans une région autrefois occupée par des populations " assimilées aux Chleuhs ", dans le cas de Taghzouth, et non habitée, dans le cas de Ketama. Après avoir visité cette dernière région, on est étonné de constater que des gens l'habitent encore aujourd'hui. Ces gens qui ressemblent à des Chleuhs représentent probablement une population négroïde plus ancienne que les ancêtres des Senhaja, probablement de type saharien

commun, ont assimilée. Dans le Ghomara, on a retrouvé ces mêmes "Chleuhs" non identifiés qui ont été délogés selon la rhétorique de la tradition locale. Les ancêtres des Ghomara sont arrivés de séguia el Hamra bien avant ceux des Senhaja et, par conséquent, la similitude entre le type plus clair des Ghomara et le type "Guanche" des îles Canaries peut correspondre à une parenté réelle. La similitude entre le nom Ghomara et Gomera, l'île sur laquelle ce type était particulièrement fort, peut éventuellement témoigner de cette relation, bien que des liens philologiques aussi ténus ne doivent pas être privilégiés. Un élément saharien a soit accompagné, soit suivi le type mésocéphale Ghomara dans la région du Ghomara.

Dans l'ensemble, ces traditions indiquent assez bien la chronologie générale des implantations et des mouvements de populations au nord du Maroc, dans la mesure où nous avons pu les reconstituer. Si les éléments ethniques avaient été plus différents les uns des autres sur le plan squelettique, notre tâche aurait été plus facile. En l'état actuel des choses, les tendances cumulatives au sein d'un groupe légèrement différent ont nécessairement servi de critères.

La tendance générale qu'elles expriment se rattache non seulement aux traditions locales, mais aussi aux traditions concernant les premières origines de l'ensemble du peuple berbère.

Selon Ibn Khaldoun, tous les Berbères descendent de deux individus nommés *Barr*, qui n'étaient pas apparentés et que l'historien arabe rattache tout

naturellement à des personnages d'origine sémitique.[268] Ces deux Barr sont supposés être arrivés en Afrique du Nord et leurs descendants se sont subdivisés pour former les nombreux groupes berbères actuels. Parmi ceux-ci, on peut citer les Senhaja, les Ghomara, les Masmouda, les Houara et les Zénètes. Certains auteurs postulent que peu avant l'ère chrétienne, l'Afrique aurait été envahie par un certain *Ifrikos*, venu d'Arabie, qui aurait introduit avec lui les familles Senhaja et Ketama.[269]

Il n'est pas profitable de s'attarder trop longtemps sur ces théories, qui ne relèvent pas des traditions berbères proprement dites, mais de versions arabes arrangées. Les points importants sont au nombre de deux : les Senhaja, les Ghomara et les Zénètes sont décrits comme des intrus et sont catalogués comme des nomades vivant dans le désert ; et aucun groupe ancestral n'est tenu responsable de la filiation des familles du Rif central. Selon Marmol (qui cite Ibn er-Raqiq), il y avait deux catégories de Berbères. Les "Berbères africains" et les "Chleuhs".[270] Les Berbères africains étaient nomades et se considéraient comme des nobles. Les Chleuhs étaient les modestes habitants des montagnes, des agriculteurs et des sédentaires. Il arrivait, selon Marmol, que certaines branches des familles nobles soient vaincues par leurs ennemis et obligées de se réfugier dans les montagnes, où elles étaient assimilées par les montagnards. Ils donneraient ainsi leur nom aux groupes qui les adopteraient, au fur et à mesure que leur progéniture locale

---

[268] Ibn Khaldoun, Histoire des Berbères (tr. Mac Guckin de Slane), vol. I, p. 167 et suiv.
[269] Ibid, vol. I, p. 185.
[270] Marmol, Descripcion de Africa, Livre III, chap. 24.

augmenterait. Ils provoqueraient peut-être aussi de légers remaniements culturels et ethniques.

Les Senhaja, en utilisant le nom dans son sens le plus large et non comme nous l'avons fait localement, sont un groupe étendu de peuples, comprenant les Touareg, les Braber et nos propres Senhaja du Nord, qui forment une partie minuscule de l'ensemble et une excroissance erratique du stock principal. La plupart des Senhaja sont nomades, et ils couvrent une grande partie du Sahara. Même les Braber, qui vivent dans le Moyen Atlas, conservent des comportements nomades en dépit de leur environnement actuel, ne vivant dans des maisons qu'en hiver. On dit que les tribus Braber se sont poussées les unes les autres en direction du nord du Moyen Atlas et de la Moulouya ; de mémoire d'homme, l'emplacement des tribus s'est déplacé dans cette direction. Il serait logique de considérer les Senhaja du Nord comme l'apogée préislamique de ce mouvement, coupé ensuite en deux par les invasions arabes. D'autre part, la tradition qui les relie au Rio de Oro impliquerait un mouvement plus ancien.

Les Ghomara sont localisés, selon les auteurs anciens, le long de la côte atlantique, dans des régions qu'ils n'habitent pas actuellement. Cette localisation traditionnelle ou historique permettrait de les rattacher à la région côtière située en face des îles Canaries. Les Ghomara actuels ne sont encore qu'une partie disloquée d'une famille très étendue. Selon Marmol[271], les seuls vrais Ghomara sont les Beni Grir, les autres étant en réalité ce qu'il appelle des "Chleuhs", c'est-à-dire des agriculteurs autochtones.

---

[271] Ibid. livre III, chap. 67.

Le gros des effectifs zénètes se trouve hors du Maroc, au sud et à l'est, mais une partie bien définie parmi eux s'étend le long du cours d'eau de la Moulouya jusqu'au noyau principal.

Ces traditions, aussi confuses soient-elles, et surtout l'interprétation qu'en fait Marmol, révèlent, à mon avis, quelque chose d'important. Elles suggèrent les conclusions que nous avons si fastidieusement extraites du matériel actuel, à savoir que les Berbères sont divisés sur le plan ethnique et culturel en deux groupes : le type sédentaire, agricole, historiquement récessif, de souche européenne, et le groupe nomade dominant qui vient du sud et de l'est et dont l'origine ethnique est saharienne ou hamitique. Compte tenu de l'évidence linguistique des îles Canaries,[272] et du rôle que le type venant du désert a joué dans la diffusion culturelle, on est enclin à attribuer à ce groupe la composante hamitique des langues berbères. On peut également supposer qu'un modèle linguistique et culturel antérieur a existé le long du littoral nord occidental de la Méditerranée, un modèle qui, à l'époque pré-indo-européenne, était plus étroitement lié aux pays de l'autre côté de la mer que ce n'est le cas aujourd'hui. Sur le plan ethnique, les liens s'étendent plus loin vers le nord de l'Europe, mais il est impossible de savoir si le fil conducteur passait par le détroit de Gibraltar ou par la Méditerranée. Si les affinités culturelles pré-berbères ou du moins présahariennes du littoral nord remontaient à l'âge du bronze ou au néolithique, ses affinités ethniques doivent remonter encore plus loin. À la lumière des preuves actuelles, je ne vois pas comment il serait possible,

---

[272] Hooton, The Ancient Inhabitants of the Canary Islands, pp. 16-19.

à une époque plus récente, de rattacher à l'Europe les blonds d'Afrique du Nord, vestiges épars comme ils le sont, perchés dans des refuges de montagne et des îles rocailleuses, sur ces dernières où ils vivaient à l'époque néolithique lorsqu'ils ont été découverts.

Résumé : Parmi les habitants pré-hamitiques ou présahariens de l'Afrique septentrionale, il y avait probablement plusieurs types ethniques, un type nord-européen blond, un type à tête ronde que Bertholon et Chantre[273] ont découvert dans les oasis, sur la côte tunisienne et sur l'île de Djerba, et qui a probablement produit par un métissage le type "guanche" dysharmonique,[274] notre type "oriental" et le Ghomara mésocéphale, et un type méditerranéen classique. Personnellement, je crois que l'importance du troisième type a été anormalement exagérée. Il peut exister et prospérer dans d'autres parties de l'Afrique du Nord, mais dans la partie qui fait l'objet de la présente étude, sa présence est très floue, si tant est qu'il existe.

Il est impossible de dire lequel de ces types est le plus ancien. Certains semblent plus anciens dans certaines régions, d'autres dans d'autres. Dans le Rif, le type blond semble avoir la priorité stratigraphique, et sa présence en Kabylie, dans les Aurès et aux îles Canaries n'implique sûrement pas que sa présence soit récente dans l'une de ces régions.

La principale différence entre les conclusions qui découlent automatiquement de cette étude et celles de

---

273 La Berbérie orientale, pp. 641, 645, et cartes.

274 Hooton, Canary Islands, p. 218 et suivantes.

l'analyse minutieuse de Hooton sur la problématique canarienne, est que dans le Rif, le type nordique est plus ancien que les blonds métissés sub-brachycéphales, alors que dans les îles Canaries, l'élément porteur des tendances à tête ronde est aussi ancien, sinon plus, que le blond.[275] Nos données égyptiennes indiquent également que la souche blonde était occidentale. Il est probable que le type nordique africain s'est d'abord concentré dans le nord du Maroc, et que l'élément qui a produit les types berbères à tête ronde et dysharmoniques, qui a introduit la mâchoire large en Afrique, a longé l'Atlas du nord-est au sud-ouest, de Tunis aux îles Canaries, remontant vers le nord de cette route diagonale en plusieurs vagues, dont l'une a introduit les Ghomara.

Hooton retrouve une souche méditerranéenne négroïde plus ancienne aux Canaries.[276] Ces îles ont dû être plus lentes à évoluer, tant sur le plan ethnique que culturel, que notre zone continentale. Un tel type, disséminé dans le Rif, y est incontestablement ancien, mais on ne peut pas vraiment le qualifier de plus ancien que le nordique, alors que la technique de cette enquête indique qu'il est plus récent.

L'histoire de l'Afrique du Nord a été une succession de nettoyages culturels et ethniques à partir du sud et de l'est. Un peuple hamitique ou saharien, appelez-le comme vous voulez, l'a balayé à une période ancienne et a introduit la langue berbère, la culture du désert et un type ethnique brun raffiné. Les Arabes l'ont envahi, apportant l'islam et le même type de culture. Les peuples sahariens

---

[275] Ibid. p. 299.
[276] Ibid. p. 298.

ont poursuivi leur progression vers le nord jusqu'à l'époque moderne ; les Zénètes en sont une branche relativement tardive. Des Noirs sont arrivés ou ont été amenés, apportant un élargissant des nez, une pigmentation plus foncée de la peau, forgeant le fer et brutalisant les sectes religieuses inferieures du peuple. Enfin, les Français et les Espagnols sont arrivés, apportant la civilisation moderne qui va inévitablement secouer et faire évoluer les rapports ethniques et culturels, provoquant des changements, la destruction, la croissance, la rupture de l'isolement régional, et finalement une si grande homogénéité que les faits surprenants relatés dans ce volume deviendront des légendes, et finiront par traîner dans le grenier des souvenirs humains dénaturés.

En cherchant sous les couches berbères et arabes, sous les infiltrations négroïdes et les écorchures européennes, il est encore possible de discerner les vestiges d'une époque révolue, une époque où le nord du Maroc était culturellement plus proche de l'Europe, et une époque encore plus sombre où les ethnies d'Afrique du Nord et d'Europe étaient identiques. Les éléments anciens, un type nordique, un type brachycéphale pré-alpin ancien, et un type négroïde diffus qui a évolué vers un type Méditerranéen, résultant dans des métissages dysharmoniques de plusieurs d'entre eux ; le registre des anciennes ethnies nord-africaines rappelle l'Europe de la fin du Paléolithique et du début du Néolithique, et surtout des périodes intermédiaires. Si l'on avait permis à cette multitude de types anciens d'accomplir leur destin sans être dérangés, notre travail aurait été plus facile ; en l'état actuel des choses, nous avons besoin de matériel squelettique nord-africain ancien pour résoudre notre problématique.

Comme par hasard, ce coin d'Afrique du Nord dans lequel nous avons choisi de travailler en premier est le refuge du premier de ces types, le nordique africain. En établissant que cette souche est à la base de la composition génétique des Rifains, nous voulons éviter le feu critique qui est déversé de nos jours sur tous ceux qui ont le courage ou la témérité d'utiliser le mot "nordique" ; qu'il soit bien entendu que ce mot désigne une souche et non un état d'esprit ; la tête, les cheveux, les yeux et le nez, et non une psychologie olympienne. Que les Rifains soient des hommes courageux et honorables, et des compagnons très agréables, là n'est pas la question.

BIBLIOGRAPHIE

Abderrahman ben Abdullah ben 'Imran ben 'Amir es-Sa'di, Tarikh es-Sudan. Texte et traduction. Traduit par O. Houdas. Paris, Ernest Leroux, 1900.

Albeniz, Victor Ruiz, España en el Rif. Madrid, Biblioteca Hispania, 1922.

"El. Riff. Madrid, Imprenta de Juan Fueyo, 1912.

Amat, Charles, Le Mzab et les Mzabites. Paris, Challamel et Cie, 1888.

Aranzadi, T. de, "Observaciones Anthropometricas en los Carcereños," Actas de la Sociedad española de Historia Natural, 2nd series, Vol. Ill (XXIII), Session de Enero.

Artbauer, Otto C, Riffpiraten und Ihre Heimat. Stuttgart, Verlag von Strecker und Schroder, 1911.

Atgier, E. A., "Les Touareg à Paris," Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie, 5ème série, Vol. X, pp. 222-243. Paris, 1909.

Barras de Aragón, F. de las, "Notas sobre índices obtenidos de medidas tomadas en vivo, de sujetos naturales de la Provincia de Sevilla y sus limítrofes," Memorias de la Sociedad española de Antropología, etnografía, y Prehistoria, Vol. II. Madrid, 1923.

Basset, Henri, Essai sur la Littérature des Berbères. Algiers, Jules Carbonel, 1920.

--"La Culte des Grottes au Maroc. Algiers, Jules Carbonel, 1920.

Bates, Oric, The Eastern Libyans. London, Macmillan and Company, Ltd, 1914.

AL Bakri, Description de l'Afrique Septentrionale. Traduit par Mac Guckin de Slane. Algiers, Adolphe Jourdan, 1913.

Bertholon, L., and Chantre, E., Recherches Anthropologiques dans la Berbérie Orientale. Lyon, A. Rey, 1913.

Biarnay, S., Etude sur les Dialectes Berbères du Rif. Paris, Ernest Leroux, 1917.

Brunel, René, Essai sur la Confrérie Religieuse des Aissaoua au Maroc. Paris, Paul Geuthner, 1928.

Bryn, Halfdan, and Schreiner, K. E., Die Somatologie der Norweger. Oslo, I Kommisjon Has Jacob Dybward, 1929.

Candolle, Alphonse de, The Origin of Cultivated Plants. New York: D. Appleton and Co. 1885.

Castro, Fernandez de, Guelaia y Qebdana. Malaga: Zambrana Hermanos, 1911.

Caudel, M., L'Afrique du Nord, Les Premières Invasions Arabes. Paris, Imprimerie Nationale, 1900.

Chenier, Louis Sauveur de, Recherches Historiques sur les Maures. Paris, chez l'Auteur, 1787.

Davenport, Charles B., and Love, Albert G., Army Anthropometry. Washington, D.C., 1921.

Davis, William Stearns, An Outline History of the Roman Empire. New York, The Macmillan Company, 1911.

Delbrel, Gariel, geografía General del Rif. Melilla, el Telegrama del Rif, 1911.

Deniker, Joseph, The Races of Man. London, Walter Scott, 1900.

Depont, Octave, and Coppolani, Xavier, Les Confréries Religieuses Musulmanes. Algiers, Adolphe Jourdan, 1897.

Dixon, Roland B., The Building of Cultures. New York, Charles Scribner's Sons, 1928.

Doutté, Edmond, En Tribu. Paris, Paul Geuthner, 1914.

Duvetrier, Henri, La Dernière Partie Inconnue du Littoral de la Méditerranée, Le Rif. Paris, Ernest Leroux, 1888.

Flower, Wm. H., et Lydekker, Richard, Mammifères vivants et disparus. Londres, Adam et Charles Black, 1891.

de Foucauld, Vicomte Charles, Reconnaissance au Maroc. Texte et planches. Paris, Challamel et Cie, 1888.

Fournel, Henri, Etude sur la Conquête de l'Afrique par les Arabes. Paris, Imprimerie Impériale, 1857. 2ème édition. Paris, Imprimerie Nationale, 1875.

Fréjus, Sieur Roland, Relation d'un voyage fait en Maurétanie en Afrique. Londres, W. Godbid, 1671.

Freund, William, Dictionnaire latin-anglais. Édité par E. A. Andrews. New York, Harper and Brothers, 1855 et suivants.

FÜRST, Carl M., Index Tabellen zum Antropometrischen Gebrauche. Jena, Verlag von Gustav Fischer, 1902.

Gautier, E. F., Les Siècles Obscurs du Maghreb. Paris, Payot, 1927.

Gentil, Louis, Le Maroc Physique. Paris, Librairie Felix Alcan, 1912.

Ghirelli, Angelo, Monografía de la Kabila de Beni Tuzin. Madrid, Graficas Reunidas, 1923.

-- , El Norte de Marruecos. Melilla, Artes Graficas-Postal Expres, 1926.

Goring, Charles, The English Convict. Londres, Darling and Son, Ltd, 1913.

Gould, B. A., Mémoires de la Commission sanitaire des États-Unis. New York, 1869.

Gresa de Camps, Santiago, Las Kabilas de Bocoya, Beniburiaga y Tlemsamana. Barcelone, F. Sanchez, 1903.

Gsell, Stéphane, Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord, Vol. I. Paris, Librairie Hachette et Cie, 1913.

Hanoteau, A., et Latourneau, A., La Kabylie, Vol. I. Paris, Imprimerie Nationale, 1872.

Hansen, Soren, "On the Physical Anthropology of the Faroe Islanders", Journal of the Royal Anthropological Institute, nouvelle série, Vol. XV, 1912.

Hausman, Leon Augustus, "The Pigment Granules in Head Hair, a Comparative Racial Study," American Journal of Physical Anthropology, Vol. XII, No. 2, pp. 276-277, October-December, Washington, 1928.

d'Hercourt, Gillebert, "L'Anthropologie de l'Algérie," Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, Vol. III, pp. 1-23. Paris, 1868.

Hooton, Earnest. A., "The Ancient Inhabitants of the Canary Islands", Harvard African Studies, Vol. VII. Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1925.

Horowitz, Victor J., Marokko. Leipzig, W. Friedrich, 1887.

Hoyos Sainz, Luis de, "Un cuestionario de demografía etnografía," Actas de la Sociedad española de Antropología, etnografía, y Prehistoria, Vol. I. Madrid, 1922.

--, "etnografía española," Memorias de la Sociedad española de Antropología, etnografía, y Prehistoria, Vol. I, pp. 91-12S. Madrid, 1922.

Hoyos Sainz, Luis de, et Aranzadi, Telesforo de, "Un Avance a la Antropología de España," Anales de la Sociedad española de Historia Natural, Vol. XXI, 1892.

--Sur l'Anthropologie de l'Espagne", Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 4ème série, Vol. IV. Paris, 1893.

--, " Vorlâufige Mittheilung zur Anthropologie von Spanien, " Archivfûr Anthropologie, Vol. XXII, pp. 429-433. Braunschweig, 1893-94.

Hrdlička, Aleš, The Old Americans. Baltimore, The Williams and Wilkins Co, 1925.

Ibn Khaldoun, Histoire des Berbères. Traduit par le Baron Mac Guckin de Slane ; édité par Paul Casanova. 5 volumes. Paris, Paul Geuthner, 1927.

JUSTINARD, Commandant, Manuel de Berbère Marocain (Dialecte Rifain). Paris, Paul Geuthner, 1926.

Kelley, Truman L., Statistical Method. New York, The Macmillan Company, 1923.

Kidd, Bebesford, J., A History of the Church to a.d. 461. Oxford, Clarendon Press, 1922.

Laoust, E., Mots et Choses Berbères. Paris, Augustin Challamel, 1920.

Legey, Doctoresse, Contes et Légendes Populaires du Maroc. Paris, Ernest Leroux, 1926.

--Essai de Folklore Marocain. Paris, Paul Geuthner, 1926.

Leo Africanus, John, Description de l'Afrique. Publié sous la direction de Charles Schefer. 3 vols. Paris, Ernest Leroux, 1896.

LEYS, Norman M., et Joyce, T. A., "Notes on a Series of Measurements from East Africa", Journal of the Royal Anthropological Institute, nouvelle série, Vol. XVI, 1913.

Liddell, Henry G., et Scott, William, A Greek-English Lexicon. 7e édition. New York, Harper and Brothers, 1882.

Livi, Ridolfo, Antropometria Militare. Rome, Presso il Giornale del Regio Esercito, 1898.

Lundborg, H., et Linders, F. J., The Racial Characters of the Swedish Nation. Stockholm, Swedish State Institute for Race Biology, 1926.

Mac Auliffe, Léon, et Marie, Auguste, "Variation de la Pigmentation des Yeux et des Cheveux chez les Peuples Latins", L'Ethnographie, 5e série, 15 avril 1922.

Marcus, Louis, Histoire des Wandales. Paris, Arthus Bertrand, 1836.

Del Marmol Caravajal, Luys, Description de Affrica. 3 livres. Grenade, Casa de René Rabut, 1573. Toutes les références sont tirées du troisième livre.

Martin, Rudolf, Lehrbuch der Anthropologie. 3 vols. 2e édition, Jena, Gustav Fischer, 1928.

Maspero, Gaston, The Struggle of the Nations. Londres, Society for Promoting Christian Knowledge, 1896.

Meakin, Budgett, Introduction à l'arabe du Maroc. Londres, Bernard Quaritch, 1891.

--, The Moorish Empire. Londres, Swan, Sonnenschein and Co, Ltd, 1899.

Mendelssohn, Sidney, The Jews of Africa. New York, E. P. Dutton et Cie, 1920.

Michaux-Bellaire, M., Le Rif. Rabat, Bureau des Renseignments, 1925.

Michaux-Bellâtre, M., A Propos du Rif. Rabat, Bureau des Renseignments, 1926.

Morant, G. M., "A First Study of the Craniology of England and Scotland". Biometrika, Vol XVIII, p. 82, 1926.

Moulieras, Auguste, Le Maroc Inconnu. 2 vols. Oran, D. Heintz, 1899. Paris, Librarie Coloniale et Africaine.

Muir, Sir William, The Caliphate, Rise, Decline, and Fall. Édimbourg, John Grant, 1924.

Nopcsa, Baron Ferencz, Albanien, Bauten, Trachten, und Geräte Nordalbaniens. Berlin und Leipzig, W. de Gruyter Co., 1925.

Oldfield, Thomas, "List of Mammals obtained by the Hon. Walter Rothschild, Ernst Hartert, and Carl Hilgest in

Western Algeria during 1913". Novitates Zoologicae, Vol. XX, pp. 586-591. 1913-

Oloriz, F., "Distribution de l'Indice Céphalométrique en Espagne", Bulletin de la Société d'Athropologie, 4ème série, Vol. V. Paris, 1894.

Ovilo y Canales, Don Felipe, La Mujer marroquí. Madrid, librería de Fernando Fé, 1881.

Papillault, Dr., " Sur les Populations de l'Aurès ", Bulletin de la Société d'Anthropologie, 4e série, Vol VIII, p. 538. Paris, 1897.

Passons, F. W., "The Color Index of the British Isles," Journal of the Royal Anthropological Institute, Vol L, pp. 159-182. Londres, 1920.

Passons, F.W., "On the Long Barrow Race and its Relationship to the Modern Inhabitants of London," Journal of the Royal Anthropological Institute, Vol. LI, pp. 55-81, 1921.

PEARSON, Karl, Tables for Statisticians and Biometricians. Cambridge University Press, 1924.

Procope, De Bello Vandalico. Texte et traduction par H. B. Dewing. 5 vols. Londres, W. Heinemann. New York, The Macmillan Company, 1914-28.

Randall-Mac Iver, David, et Wilkin, Anthony, Libyan Notes. Londres, Macmillan and Com Ltd, 1901.

Rawltnson, George, (traducteur), The History of Herodotus. 2 vols. Everyman's Library, No. 406. Londres, J. M. Dent & Sons, New York, E. P. Dutton and Co.

Ripley, William Z., The Races of Europe. New York, D. Appleton and Co., 1899.

Roger-Mathieu, J., Mémoires d'Abd el Krim. Paris, Librairie des Champs-Elysées, 1927.

Roget, Raymond, Le Maroc chez les auteurs anciens. Paris, Société d'Édition " Les Belles Lettres ", 1924.

Rohlfs, Gerhard, Aventures au Maroc, etc. Londres, S. Low, Marston, Low, and Searle, 1874.

de Saint-Martin, M. Vivien, Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité. Paris, Imprimerie Impériale, 1863.

Sale, George, Le Coran (traduction). Londres, William Teeg & Co, 1857.

Salluste, Œuvres. Traduit par T. Gordon. Londres, 1744.

SCHREINER, Alette, Anthropologische Untersuchungen in Norge : Valle, Hâlandsdal, und Eidfjord. Oslo, I Kommisjon Hos Jacob Dybward, 1930.

de Segonzac, Mis., Voyages au Maroc (1899-1901). Paris, Librairie Armand Colin, 1903.

Sergi, G., The Mediterranean Race. Londres, Walter Scott, 1901.

Shapiro, Harry L., "Descendants des mutins du Bounty". Mémoires du Bernice P. Bishop Museum, Vol. XI, pp. 1-106. Honolulu, 1929.

Slouschz, Nahum, "Un Voyage d'Études Juives en Afrique", Mémoires de l'Institut Français, 1ère série, Vol. XII, 2ème édition.

--"Hebraeo-Pheniciens et Judeo-Berbères", Archives Marocaines, tome XIV. Paris, Ernest Leroux, 1908.

Smith, R. Bosworth, Carthage and the Carthaginians. Londres, Longmans, Green, and Co, 1897.

Snyder, Laurence H., "Human Blood Groups, their Inheritance and Racial Significance", American Journal of Physical Anthropology, Vol. IX, pp. 233-263. Washington, 1926.

Tozzer, Alfred M., Social Origins and Social Continuities. New York, The Macmillan Company,1925.

Van Gennep, Arnold, "Les Poteries Peintes de l'Afrique du Nord", Harvard African Studies, Vol. II, pp. 235-298. Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1918.

Vavilov, Nikolai I., Studies on the Origin of Cultivated Plants. Leningrad, 1926.

Viré, Armand, "La Kabylie du Djurdjura", Bulletin de la Société d'Anthropologie, 4ème série, Vol. IV, p. 71, Paris, 1893.

Voinot, L., Le Tidikelt. Oran, Imprimerie L. Fouque, 1909.

Wazan, Emily Sherifa of, My Life Story. Londres, E. Arnold, 1911.

Weninger, Josef (Rudolf Pöchs Nachlass), Eine Morphologish-Anthropologische Studie. Vienne, --Anthropologische Gesselschaft, 1927. ... an 100 Westafrikanischen Negern. . .

Weisgerber, H.(Les Blancs d'Afrique. Paris, Octave Doin et Fils, 1910.

Westermarck, Edward, Marriage Ceremonies in Morocco. Londres, Macmillan and Company, Ltd, 1914.

Westermarck, Edward, Ritual and Belief in Morocco. 2 vols. Londres, Macmillan and Company, Ltd, 1926.

Williams, George D., "Spanish-Maya Crosses in Yucatan", Peabody Museum Papers. Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1931.

Yule, G. Udney, An Introduction to the Theory of Statistics. Londres, Charles Griffin and Co, Ltd, 1927.

KEBDANA



Stature = 175.9
Cephalic Index = 76
Nasal Index = 59

Head Hair Black
Beard Black
Eye color Light-brown



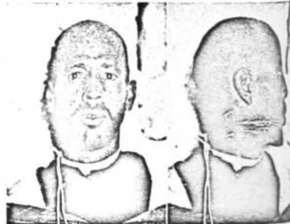
Stature = 159.6
Cephalic Index = 78
Nasal Index = 70

Head Hair Reddish-brown
Beard Light-brown
Eye color Gray-brown



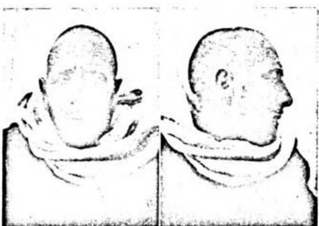
S. = 169.4
C. I. = 76
N. I. = 64

H. H. Dark-brown
B. Reddish-brown
E. Dark-brown



S. = 175.7
C. I. = 76
N. I. = 67

H. H. Dark-brown
B. Reddish-brown
E. Green-brown



S. = 165
C. I. = 74
N. I. = 51

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Blue



S. = 174.6
C. I. = 74
N. I. = 63

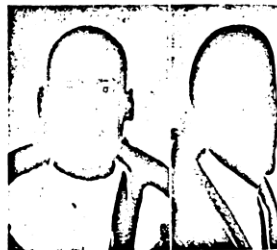
H. H. Gray
B. Reddish-brown
E. Green-brown

Galiya, Mazuza



S. = 171.5
C. I. = 70
N. I. = 60

H. H. Black
B. Black
E. Green-brown



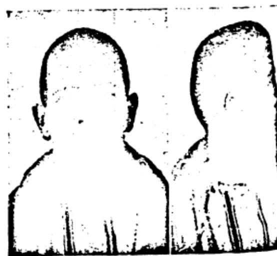
S. = 168.4
C. I. = 75
N. I. = 71

H. H. Black
B. Black
E. Dark-bro



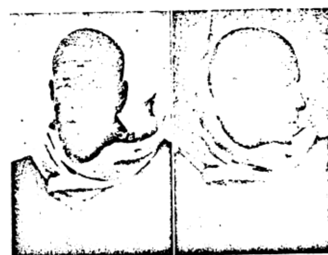
S. = 170.9
C. I. = 72
N. I. = 69

H. H. Black
B. Black
E. Green(++)-brown



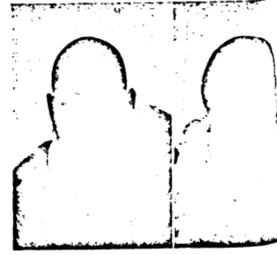
S. = 174.3
C. I. = 80
N. I. = 63

H. H. Dark-brow
B. Dark-brow
E. Blue(++



S. = 171.4
C. I. = 76
N. I. = 55

H. H. Dark-brown
B. Golden
E. Green(++)-brown



S. = 165.7
C. I. = 75
N. I. = 60

H. H. Dark-
B. Lig
E. Gr

GALIYA, MAZUZA



1.5
0
0

H. H. Black
B. Black
E. Green-brown

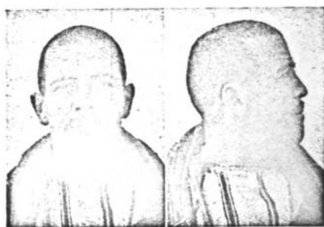


S. = 168.4
C. I. = 75
N. I. = 71

H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown



H. H. Black
B. Black
E. Green(++)-brown

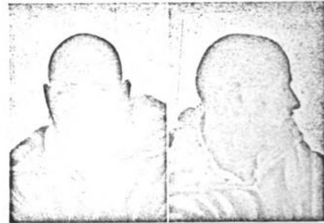


S. = 174.3
C. I. = 80
N. I. = 65

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Blue(++)-brown



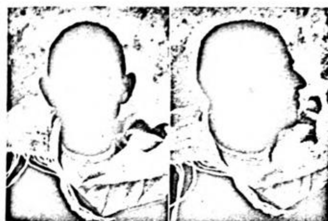
H. H. Dark-brown
B. Golden
E. Green(++)-brow



S. = 165.7
C. I. = 75
N. I. = 60

H. H. Dark-brown
B. Light-brown
E. Gray-brown

GALIYA, BENI SIDEL



S. = 164.8
C. I. = 82
N. I. = 60

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Blue



S. = 173.3
C. I. = 70
N. I. = 68

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Green-brown



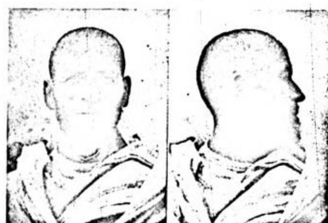
S. = 165.5
C. I. = 65
N. I. = 56

H. H. Light-brown
B. Golden-red
E. Blue (+++)-brown



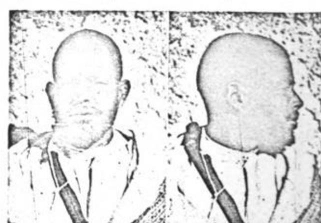
S. = 168.6
C. I. = 74
N. I. = 58

H. H. Black
B. Black
E. Gray-brown (++)



S. = 173.2
C. I. = 77
N. I. = 64

H. H. Black
B. Red
E. Gray-brown



S. = 168.1
C. I. = 76
N. I. = 59

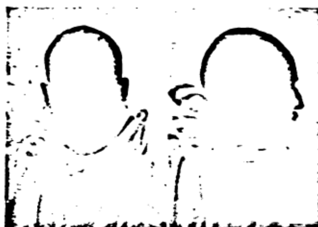
H. H. Black
B. Black
E. Light-brown

GALIYA, AIT SHISHER AND BENI BU YAFER



Ait Shisher

S. = 162.1 — H. H. Black
C. I. = 73 — B. Black
N. I. = 86 — E. Green-brown



Beni Bu Yafer

S. = 166.3 — H. H. [illegible]
C. I. = 74 — B. [illegible]
N. I. = 52 — E. [illegible]



Ait Shisher

S. = 166.1 — H. H. Dark-brown
C. I. = 77 — B. Dark-brown
N. I. = 63 — F. Dark-brown



Ait Shisher

S. = 173.6 — H. H. Black
C. I. = 73 — B. Light-brown
N. I. = 63 — E. Blue(+++)-brown



Ait Shisher

S. = 150.5 — H. H. Black
C. I. = 73 — B. Dark-brown
N. I. = 74 — E. Light-brown



Ait Shisher

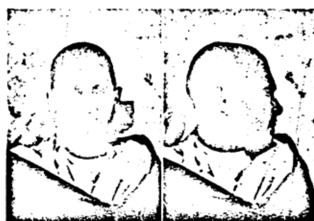
S. = 163.2 — H. H. [illegible]
C. I. = 78 — B. ——
N. I. = 58 — E. [illegible]

GALIYA, BENI BU IFRUR



S. = 166.6
C. I. = 76
N. I. = 69

H. H. Black
B. Black
E. Light-brown



S. (hunchback)
C. I. = 71
N. I. = 62

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Green-brown



S. = 170.9
C. I. = 77
N. I. = 73

H. H. Black
B. Black
E. Gray-brown



S. = 160
C. I. = 72
N. I. = 65

H. H. —
B. Light-brown
E. Gray-brown



S. = 174.1
C. I. = 75
N. I. = 62

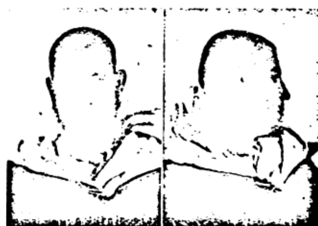
H. H. Black
B. Black
E. Blue (+ + +)-brown



S. = 166.5
C. I. = 72
N. I. = 59

H. H. Black
B. Black
E. Green (+ + +)-brown

BENI BU YAHYI



S. = 175.2
C. I. = 76
N. I. = 57

H. H. Dark-brown
B. Light-brown
E. Green (++)-brown



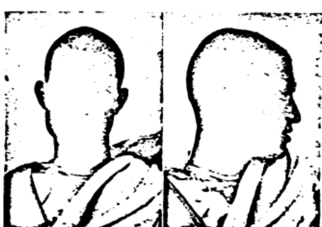
S. = 165.3
C. I. = 80
N. I. = 51

H. H. Black
B. Black
E. Gray-brown



S. = 177.9
C. I. = 79
N. I. = 63

H. H. Black
B. Black
E. Blue (++)-brown



S. = 164.5
C. I. = 76
N. I. = 61

H. H. Dark-brown
B. —
E. Green-brown



S. = 164.7
C. I. = 75
N. I. = 52

H. H. Dark-brown
B. Light-brown
E. Green (++)-brown



S. = 162
C. I. = 76
N. I. = 65

H. H. Dark-brown
B. Light-brown
E. Blue-brown

METALSA



S. = 161.2
C. I. = 76
N. I. = 67

H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown



S. = 170.4
C. I. = 74
N. I. = 68

H. H. Dark-brown
B. Light-brown
E. Dark-brown



Ababda

S. = 168.9
C. I. = 74
N. I. = 73

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Blue (++)-brown



S. = 179.6
C. I. = 80
N. I. = 67

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Gray-brown



S. = 174.1
C. I. = 77
N. I. = 68

H. H. Black
B. Black
E. Blind



S. = 163.8
C. I. = 73
N. I. = 78

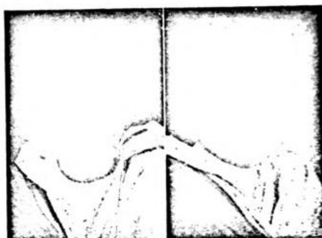
H. H. Black
B. Black
E. Light-brown

BENI SAID



S. = 173.8
C. I. = 78
N. I. = 75

H. H. Reddish-brown
B. Reddish-brown
E. Blue (+++)-brown



S. = 161.7
C. I. = 76
N. I. = 76

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Green-brown



S. = 183.3
C. I. = 72
N. I. = 53

H. H. Dark-brown
B. Reddish-brown
E. Green-brown



S. = 164.9
C. I. = 77
N. I. = 67

H. H. = Reddish-brown
B. Light-brown
E. Blue (+++)-brown



S. = 167.2
C. I. = 77
N. I. = 57

H. H. Dark brown
B. Light brown
E. Green brown



S. = 159.0
C. I. = 82
N. I. = 67

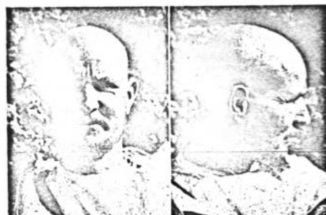
H. H. Dark-brown
B. —
E. Dark-brown

BENI ULISHK



S. = 169.3
C. I. = 71
N. I. = 69

H. H. Reddish-brown
B. Reddish-brown
E. Blue(+++)-brown



S. = 173.5
C. I. = 73
N. I. = 61

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Blue(+++)-brown



S. = 166.8
C. I. = 77
N. I. = 63

H. H. Dark-brown
B. Reddish-brown
E. Green(+++)-brown



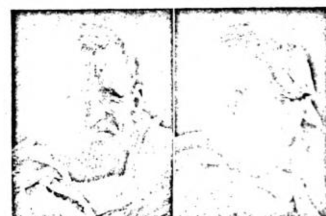
S. = 177.3
C. I. = 79
N. I. = 69

H. H. Dark-brown
B. Light-brown
E. Light-brown



S. = 177.1
C. I. = 74
N. I. = 64

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Light-brown



S. = 172.7
C. I. = 72
N. I. = 59

H. H. Dark-brown
B. Re[illegible] brown
E. [illegible]

[illegible]



S. = 160.1 H.H. Black
C.I. = 74 B. Black
N.I. = 86 E. Gray-brown



S. = 172.7 H.H. Dark-brown
C.I. = 77 B. Reddish-brown
N.I. = 83 E. Blue (——) brown



S. = 175.3 H.H. Black
C.I. = 73 B. Black
N.I. = 86 E. Gray-brown



S. = 172.[illegible] H.H. Gray
C.I. = 79 B. Gray
N.I. = 87 E. Blue (——) brown



S. = 172.[illegible] H.H. Black
C.I. = [illegible] B. Black
N.I. = [illegible] E. Blue (——) brown



S. = [illegible] H.H. Black
C.I. = 77 B. Black
N.I. = [illegible] E. Dark-brown

TEMSAMAN



S. = 169.5
C. I. = 73
N. I. = 55

H. H. Dark-brown
B. Gray
E. Green(++)-brown



S. = 171.9
C. I. = 74
N. I. = 58

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Dark-brown



S. = 154.1
C. I. = 74
N. I. = 66

H. H. Dark-brown
B. Light-brown
E. Green(++)-brown



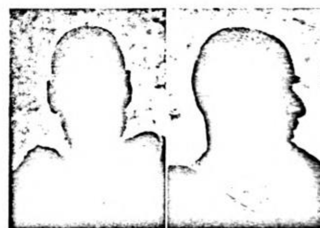
S. = 172.5
C. I. = 74
N. I. = 67

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Green-brown



S. = 175.5
C. I. = 74
N. I. = 66

H. H. Dark-brown
B. Light-brown
E. Dark-brown



S. = 170
C. I. = 75
N. I. = 59

H. H. Dark-brown
B. Reddish-brown
E. Blue-brown

BENI TUZIN



S. = 168.3
C. I. = 71
N. I. = 63

H. H. Dark-brown
B. Reddish-brown
E. Blue(+++)-brown



S. = 184
C. I. = 74
N. I. = 67

H. H. Dark-brown
B. Light-brown
E. Gray-brown



S. = 172.9
C. I. = 80
N. I. = 74

H. H. Black
B. Black
E. Light-brown



S. = 188.5
C. I. = 71
N. I. = 63

H. H. Black
B. Reddish-brown
E. Blue(++)-brown



S. = 172.7
C. I. = 76
N. I. = 69

H. H. Dark-brown
B. Reddish-brown
E. Dark-brown



S. = 173.1
C. I. = 82
N. I. = 69

H. H. Reddish-brown
B. Light-brown
E. Dark-brown

GZENNAYA



S. = 174.3
C. I. = 73
N. I. = 63

H. H. Dark-brown
B. —
E. Gray-brown



S. = 175.7
C. I. = 75
N. I. = 59

H. H. Light-brown
B. Light-brown
E. Light-brown



S. = 163.7
C. I. = 78
N. I. = 58

H. H. Dark-brown
B. Red
E. Left, Light-brown
Right, Green(++)-brown



S. = 173.0
C. I. = 78
N. I. = 58

H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown



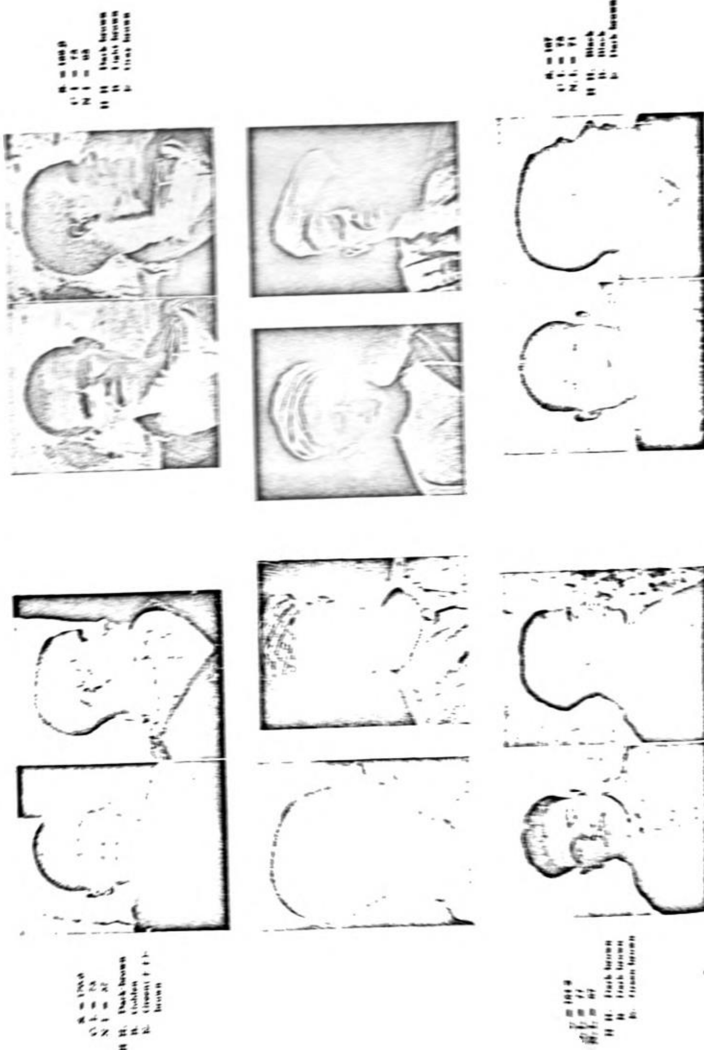
S. = [illegible]
C. I. = [illegible]
N. I. = [illegible]

H. H. Reddish-brown
B. Reddish-brown
E. Gray-brown



S. = [illegible]
C. I. [illegible]
N. [illegible]

H. H. Light-brown
B. Golden
E. Light-brown



Beni Urriaghel



S. = 174.7 H. H. Light-brown
C. I. = 75 B. Golden
N. I. = 61 E. Blue(++)-brown



S. = 171.0 H. H. —
C. I. = 77 B. Light-brown
N. I. = 56 E. Green-brown



S. = 166.5 H. H. Black
C. I. = 72 B. —
N. I. = 55 E. Gray-brown



S. = 172.5 H. H. Light-brown
C. I. = 70 B. Light-brown
N. I. = 70 E. Green(++)-brown



S. = 160.8 H. H. Dark-brown
C. I. = 72 B. Dark-brown
N. I. = 66 E. Dark-brown



S. = 176.7 H.H. Reddish-brown
C. I. = 77 B. Reddish-brown
N. I. = 56 E. Green-brown

BENI URRIAGHEL



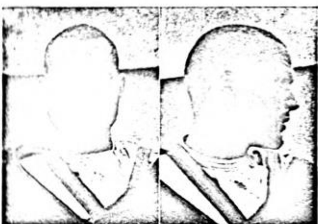
S. = 164.7
C. I. = 78
N. I. = 49

H. H. Black
B. Black
E. Light-brown



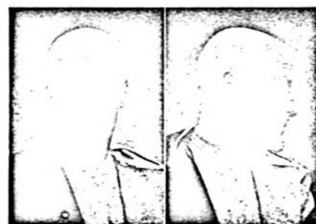
S. = 165.8
C. I. = 80
N. I. = 53

H. H. Light-brown
B. Golden
E. Green-brown(++)



S. = 161.5
C. I. = 73
N. I. = 68

H. H. Black
B. Reddish-brown
E. Green-brown



S. = 166.7
C. I. = 73
N. I. = 62

H. H. Black
B. Dark-brown
E. Blue(++)-brown



S. = 156.0
C. I. = 74
N. I. = 73

H. H. Dark Brown
B. Light-brown
E. Green-brown



S. = 174.7
C. I. = 76
N. I. = 53

H. H. Black
B. Black
E. Gray-brown

BENI AMART



S. = 173.3
C.I. = 77
N.I. = 60

H.H. Black
B. Light-brown
E. Gray-brown



S. = 177.0
C.I. = 82
N.I. = 66

H.H. Light-brown
B. Golden-red
E. Blue



S. = 161.7
C.I. = 76
N.I. = 57

H.H. Reddish-brown
B. Red
E. Blue-brown(++)



S. = 153.3
C.I. = 80
N.I. = 54

H.H. Dark-brown
B. Ash-blond
E. Blue



S. = 163.3
C.I. = 76
N.I. = 56

H.H. Dark-brown
B. Golden-red
E. Green-brown



S. = 163.0
C.I. = [illegible]
N.I. = [illegible]

H.H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Light-brown

TARGUIST



S. = 167.8
C.I. = 73
N.I. = 61

H.H. Dark-brown
B. Red
E. Green-brown



S. = 167.3
C.I. = 74
N.I. = 71

H.H. Black
B. Black
E. Light-brown



S. = 161
C.I. = 71
N.I. = 65

H.H. Black
B. Light-brown
E. Blue(++)-brown



S. = 170.0
C.I. = 75
N.I. = 64

H.H. Black
B. Black
E. Green-brown



S. = 167.0
C.I. = 76
N.I. = 67

H.H. Reddish-brown
B. Reddish-brown
E. Blue-brown



S. = 166.1
C.I. = 78
N.I. = 66

H.H. Light-brown
B. Light-brown
E. Blue(+++)-brown

BOKOYA



S. = 160.5
C. I. = 74
N. I. = 60

H. H. Dark-brown
B. Reddish-brown
E. Green-brown



S. = 166.7
C. I. = 76
N. I. = 54

H. H. Black
B. Reddish-brown
E. Light-brown



S. = 167.4
C. I. = 74
N. I. = 67

H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown



S. = 168.2
C. I. = 71
N. I. = 53

H. H. Dark-brown
B. Gray
E. Dark-brown



S. = [illegible]
C. I. = 74
N. I. = 64

H. H. Dark-brown
B. Reddish-brown
E. Green(++)-brown



S. = 167.2
C. I. = 73
N. I. = 70

H. H. Light-brown
B. Light-brown
E. Light-brown

WESTERN MARITIME TRIBES



Beni Itteft

S. = 168.6 — H. H. Dark-brown
C. I. = 74 — B. Reddish-brown
N. I. = 53 — E. Blue-brown(++)



Beni Itteft

S. = 179.5 — H. H. Black
C. I. = 74 — B. Black
N. I. = 62 — E. Green-brown



Beni Itteft

S. = 166.9 — H. H. Dark-brown
C. I. = 75 — B. Light-brown
N. I. = 56 — E. Light-brown



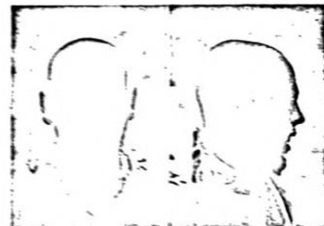
Beni Bu Frah

S. = 163.8 — H. H. Dark-brown
C. I. = 71 — B. Dark-brown
N. I. = 59 — E. Gray-brown



Beni Itteft

S. = 167.6 — H. H. Black
C. I. = 75 — B. Black
N. I. = 41 — E. Light brown



Mtiwa

S. = 166.9 — H. H. Dark-brown
C. I. = 73 — B. Light-brown
N. I. = 57 — E. Green-brown(++)

RIFFIAN WOMEN



Beni Urriaghel



Beni Urriaghel

S. = 151.2
C. I. = 73
N. I. = 56

H. H. Dark-brown
E. Green-brown(++)





Gzennaya

S. = 153.6
C. I. = 73
N. I. = 56

H. H. Black
E. Light-brown



Gzennaya

S. = 162.3
C. I. = 77
N. I. = 59

H. H. Black
E. Light-brown



Targuist



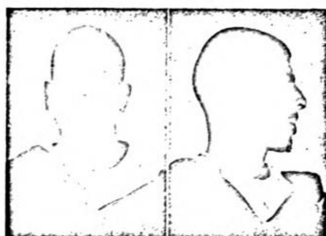
Galiya



Targuist



BENI MESDUY AND BENI GMIL



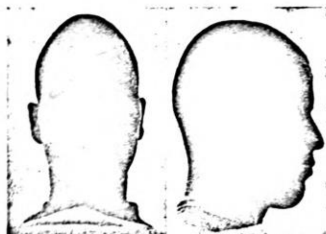


Beni Mesduy

C. I. = 74
N. I. = 65
S. = 172.5
H. H. Black
B. Reddish-brown
E. Green(++)-brown

Beni Mesduy

S. = 160.8
C. I. = 80
N. I. = 73
H. H. Black
B. Black
E. Light-Brown





Beni Gmil

S. = 167.7
C. I. = 75
N. I. = 68
H. H. Black
B. Black
E. Light-brown

S. = 167.4
C. I. = 71
N. I. = 57
H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Green-brown(++)





Beni Gmil

S. = 167.0
C. I. = 71
N. I. = 76
H. H. Dark-brown
B. —
E. Green-brown(++)

S.
C. I.
N. I.
H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Green(++)-brown

ZARKET



S. = 170.2 H. H. Dark-brown
C. I. = 74 B. Light-brown
N. I. = 55 E. Green-brown



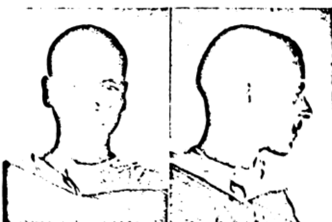
S. = 173.6 H. H. Dark-brown
C. I. = 77 B. Dark-brown
N. I. = 52 E. Gray-brown



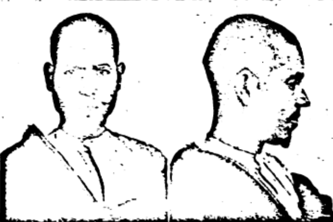
S. = 164.1 H. H. Dark-brown
C. I. = 73 B. Golden-red
N. I. = 55 E. Dark-brown



S. = 162.4 H. H. Reddish-brown
C. I. = 75 B. Reddish-brown
N. I. = 62 E. Blue(++)-brown



S. = 166.1 H. H. Dark-brown
C. I. = 71 B. Light-brown
N. I. = 52 E. Green-brown



S. = 167.6 H. H. Black
C. I. = 73 B. Black
N. I. = 62 E. Dark-brown

BENI BU NSAR, BENI KHENNUS, BENI HAMID, BENI BU SHIBET, AND BENI BERBER



Beni Bu Nsar

S. = 181.8
C. I. = 74
N. I. = 71

H.H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Blue-brown



Beni Bu Shibet

S. = 177.6
C. I. = 77
N. I. = 60

H. H. Black
B. ——
E. Dark-brown

S. = 165.4
C. I. = 73
N. I. = 60



Beni Bu Shibet

H. H. Light-brown
B. Light-brown
E. Blue(+++)-brown



Beni Bu Nsar



Beni Khennus



Beni Bu Nsar



Beni Hamid

S. = 170.5
C. I. = 76
N. I. = 70

H. F



Beni Berber

S. = 165.5
I. = 73
= 57

H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown

Taghzuth



S. = 172.6
C. I. = 77
N. I. = 86

H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown



S. = 163.8
C. I. = 73
N. I. = 65

H. H. Dark-brown
B. Light-brown
E. Green-brown

S. = 165.2
C. I. = 80
N. I. = 63



H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Dark-brown









S. = [illegible]
C. I. = 76
N. I. = 75

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Light-brown



C. I. [illegible]
N. I. [illegible]

H. H. Black
B. Black
E. Dark-[illegible]

TAGHZUTH











Taghzuthi Women











KTAMA















ARABOPHONE SENHAJA



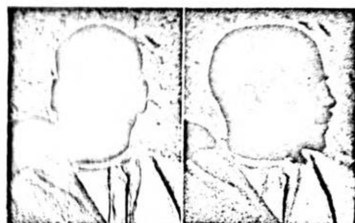
Eastern, Marnissa

S. = 164.1 — H. H. Reddish-brown
C. I. = 74 — B. Red
N. I. = 52 — E. Green-brown



Western

S. = 176.1 — H. H. Black
C. I. = 72 — B. Black
N. I. = 61 — E. Green-brown



Eastern

S. = 162.2 — H. H. Black
C. I. = 75 — B. Black
N. I. = 70 — E. Light-brown



Western

S. = 169.1 — H. H. Black
C. I. = 71 — B. Black
N. I. = 58 — E. Dark-brown



Western

S. = 166.8 — H. H. Black
C. I. = 74 — B. Light-brown
N. I. = 75 — E. Dark-brown



Eastern

S. = 171.2 — H. H. Dark-brown
C. I. = 70 — B. Dark-brown
N. I. = 68 — E. Green-brown (+ + +)

Negroid Types



Temsaman

S. = 175.0
C.I. = 76
N.I. = 72

H.H. Black
B. Black
E. Dark-brown



Beni Urriaghel

S. = 170.6
C.I. = 73
N.I. = 59

H.H. Black
B. Black
E. Light-brown



Galiya



Beni Amart

S. = 179.6
C.I. = 72
N.I. = 61

H.H. Black
B. Black
E. Blue-brown(---



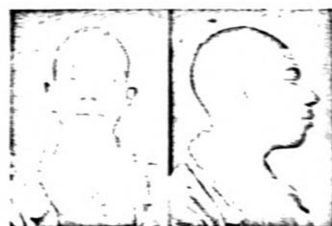
A Sudanese Negro



Zarket

S. = 166.4
C.I. = 71
N.I. = 69

H.H. Black
B. Black
E. Green[illegible]



Gzennaya

S. = 164.7
C.I. = 76
N.I. = 62

H.H. Black
B. Black
E. Light-b[illegible]

GHOMARA



S. = 169.4
C. I. = 79
N. I. = 75

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Gray-brown



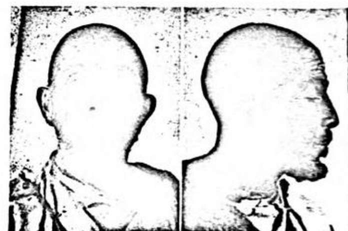
S. = 165.3
C. I. = 71
N. I. = 78

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Light-brown



S. = 166.3
C. I. = 76
N. I. = 64

H. H. Black
B. Black
E. Green-brown



S. = 164.1
C. I. = 84
N. I. = 62

H. H. Black
B. Black
E. Green-brown



S. = 158.5
C. I. = 77
N. I. = 70

H. H. Black
B. Light-brown
E. Green-brown



S. = 171.5
C. I. = 78
N. I. = 71

H. H. Dark-brown
B. Reddish-brown
E. Blue-brown

SHESHAWEN



S. = 161.2
C.I. = 76
N.I. = 63

H.H. Black
B. Black
E. Light-brown



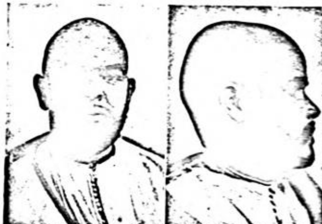
S. = 167.2
C.I. = 78
N.I. = 67

H.H. Gray
B. Gray
E. Dark-brown



S. = 164.7
C.I. = 78
N.I. = 68

H.H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Dark-brown



S. = 171.9
C.I. = 77
N.I. = 75

H.H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Dark-brown



S. = 163.0
C.I. = 78
N.I. = 62

H.H. Black
B. Black
E. Light-brown



S. = 166.1
C.I. = 82
N.I. = 64

H.H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Dark-brown

ARABS



Ulad Stut

S. = 166.1
C. I. = 78
N. I = 57

H. H. Black
B. Black
E. Light brown



Shiadma

S. = 171.4
C. I. = 75
N. I. = 51

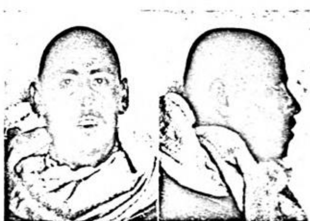
H. H. Black
B. Reddish-brown
E. Gray-brown



Shawia

S. = 161.0
C. I. = 72
N. I. = 63

H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown



Ulad Stut

S. = 164.3
C. I. = 81
N. I. = 57

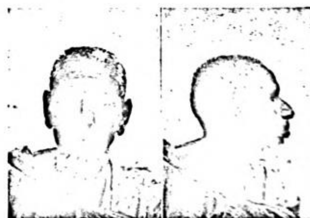
H. H. Light-brown
B. Light-brown
E. Gray-brown



Rehamna

S. = 173
[illegible]
[illegible]

H. H. Black
B. Black
E. Light-br



Rehamna

= 175.5
76
[illegible]

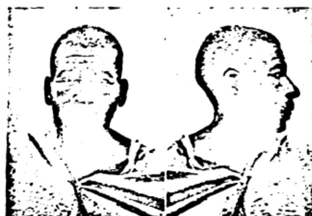
H. H. Gray
B. Gray
E. Green(++)-brown

SHLUH



Glawa

S. = 164.9 — H. H. Dark-brown
C. I. = 75 — B. Dark-brown
N. I. = 61 — E. Gray-brown



Msiwa

S. = 159.3 — H. H. Gray
C. I. = 76 — B. Gray
N. I. = 67 — E. Green-brown



Msiwa

S. = 164.3 — H. H. Black
C. I. = 74.2 — B. Black
N. I. = 68 — E. Light-brown



Msiwa

S. = 170.2 — H. H. ——
C. I. = 74 — B. Golden-red
N. I. = 69 — E. Green-brown



Glawa

S. = [illegible] — H. H. Black
C. I. = [illegible] — B. Black
N. I. = 83 — E. [illegible]



Msiwa

S. = 166.0 — H. H. Black
C. I. = 73 — B. Black-gray
N. I. = 55 — E. Blue-brown(+-

SHLUH FROM SOUS, AND DRAWA



Sous

S. = 164.6 H. H. Black
C. I. = 75 B. Black
N. I. = 63 E. Dark-brown



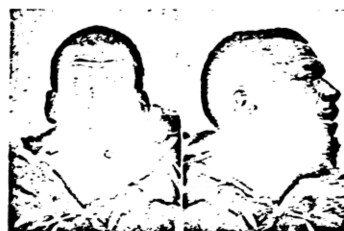
Drawa

S. = 167 H. H. Dark-brown
C. I. = 70 B. Dark-brown
N. I. = 70 E. Light-brown



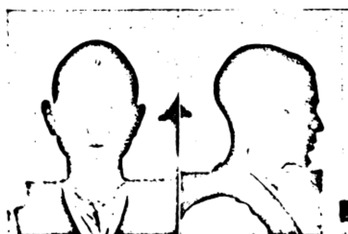
Sous

S. = 159.1 H. H. Black
C. I. = 80 B. Black
N. I. = 65 E. Dark-brown



Drawa

S. = 170 H. H. Black
C. I. = 72 B. Black
N. I. = 76 E. Green-brown(++)



Sous

S. = 165.3 H. [illegible]ack
C. I. = 74
N. I. = 61



Sous

S. = 159.6 H. H. Black
[illegible] = 75 B. Black
= 58 E. Dark-brown

SHESHAWEN



S. = 161.2
C. I. = 76
N. I. = 63

H. H. Black
B. Black
E. Light-brown



S. = 167.2
C. I. = 78
N. I. = 67

H. H. Gray
B. Gray
E. Dark-brown



S. = 164.7
C. I. = 78
N. I. = 68

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Dark-brown



S. = 171.9
C. I. = 77
N. I. = 75

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Dark-brown



S. = 165.0
C. I. = 78
N. I. = 62

H. H. Black
B. Black
E. Light-brown



S. = 166.1
C. I. = 82
N. I. = 64

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Dark-brown

ARABS



Ulad Stut

S. = 166.1
C. I. = 78
N. I = 57

H. H. Black
B. Black
E. Light brown



Shiadma

S. = 171.4
C. I. = 75
N. I. = 51

H. H. Black
B. Reddish-brown
E. Gray-brown



Shawia

S. = 161.0
C. I. = 72
N. I. = 63

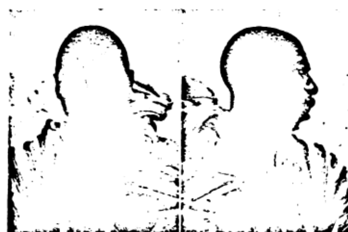
H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown



Ulad Stut

S. = 164.3
C. I. = 81
N. I. = 57

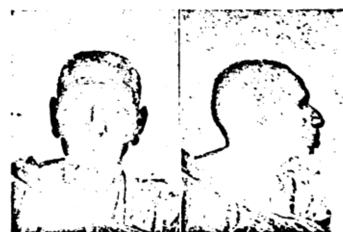
H. H. Light-brown
B. Light-brown
E. Gray-brown



Rehamna

S. = 173
C. I. = 75
N. I. = 74

H. H. Black
B. Black
E. Light-brown



Rehamna

S. = 175.5
C. I. = 76
N. I. = 51

H. H. Gray
B. Gray
E. Green(++)-brown

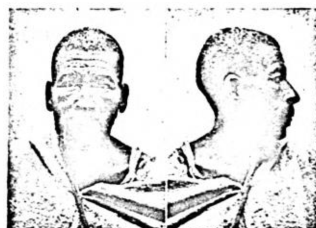
SHLUH



Glawa

S. = 165.9
C.I. = 75
N.I. = 61

H.H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Gray-brown



Msiwa

S. = 159.3
C.I. = 76
N.I. = 67

H.H. Gray
B. Gray
E. Green-brown



Msiwa

S. = 164.3
C.I. = 74.2
N.I. = 68

H.H. Black
B. Black
E. Light-brown



Msiwa

S. = 170.2
C.I. = 74
N.I. = 69

H.H. —
B. Golden-red
E. Green-brown



Glawa

S. = 163.3
C.I. = 77
N.I. = 63

H.H. Black
B. Black
E. Dark-brown



Msiwa

S. = 166.0
C.I. = 73
N.I. = 55

H.H. Black
B. Black-gray
E. Blue-brown(++)

Shluh from Sous, and Drawa



Sous

S. = 164.6
C. I. = 75
N. I. = 63

H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown



Drawa

S. = 167
C. I. = 70
N. I. = 70

H. H. Dark-brown
B. Dark-brown
E. Light-brown



Sous

S. = 159.1
C. I. = 80
N. I. = 65

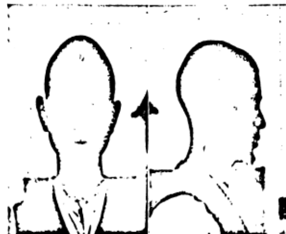
H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown



Drawa

S. = 170
C. I. = 72
N. I. = 76

H. H. Black
B. Black
E. Green-brown (++)



Sous

S. = 163.3
C. I. = 74
N. I. = 61

H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown



Sous

S. = 150.0
C. I. = 75
N. I. = 58

H. H. Black
B. Black
E. Dark-brown

TABLE DE MATIERES